This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

7

600061661Q

LES

BIBLIOTHÈQUES

ANCIENNES ET MODERNES

DE LYON

PAR

M. LÉOPOLD NIEPCE

Conseiller à la Cour de Lyon, ex-Président de la Société littéraire,
Chevalier de la Légion d'honneur.

LYON — GENÈVE — BALE

HENRI GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

65, Rue de Lyon, 65.

—

1876

258. h. 100

LES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

LES

BIBLIOTHÈQUES

ANCIENNES ET MODERNES

DE LYON

PAR

M. LÉOPOLD NIEPCE

Conseiller à la Cour de Lyon, ex-Président de la Société littéraire,
Chevalier de la Légion d'honneur.

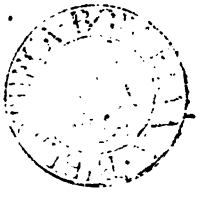

LYON — GENÈVE — BALE

HENRI GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

65, Rue de Lyon, 65.

—

1876

250. h. 100.

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

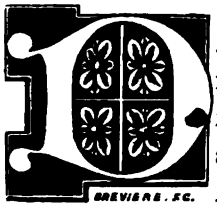

DANS deux publications récentes (1), je me suis attaché à faire connaître l'état regrettable dans lequel se trouvent nos archives municipales et le Palais-des-Arts. En signalant cette situation, j'ai cru faire acte de patriotisme, car les dangers d'imminente destruction que courent nos dépôts d'archives, si riches et si précieux à tous égards, et le délabrement dans lequel on laisse l'un des plus beaux palais de Lyon ne sauraient se prolonger plus longtemps... Cet état de choses, qu'il me soit permis de le dire, n'engage-t-il pas non plus la Commission municipale? Celle-ci répond, il est vrai, que la ville, ruinée par les gaspillages des hommes sortis des douloureux événements de septembre 1870, n'a pas de quoi suffire à ses besoins les plus urgents, que les sciences et les arts sont le luxe des temps heureux, et qu'il

(1) Projet de création d'un musée historique à Lyon. (Lyon. Mai. 1874.)

Le palais Saint-Pierre. Observation sur la réorganisation des musées et de l'école des Beaux-Arts de Lyon. (Juillet 1874.)

faut attendre que Dieu nous donne de meilleurs jours, après tant de jours de noirs orages, pour rendre aux sciences et aux arts leur éclat terni par les révolutions.

Je comprendrais cette réponse si on demandais la création d'un nouveau palais, la commande de statues de marbre ou de bronze pour orner quelque monument, ou la création d'un square aux vertes pelouses, aux eaux jaillissantes qui parent si bien une ville. Mais ma prière n'a pas été si loin... J'ai demandé seulement que la Commission municipale fît pour nos archives ce que chacun de ses membres fait individuellemeut pour ses propres affaires. Chacun n'a-t-il pas une caisse solide à l'abri du feu et de l'eau, dans laquelle il serre et conserve ses titres de famille et de propriété et ses valeurs personnelles afin de les transmettre un jour à ses enfants ? Que la Commission veuille donc bien songer, avant tout, à préserver, de même, les titres de la fortune de l'universalité de la famille lyonnaise qu'elle représente et dont elle gère les intérêts. Qu'elle ne croie pas, non plus, que les archives d'une ville ne sont, comme on se plait à le dire, qu'un amas poudreux de parchemins oubliés par les vers et de grimoires illisibles dont se plaisent à se repaître certaines gens qu'on traite dédaigneusement d'archéologues ; qu'on regarde même avec une certaine pitié comme de pauvres monomanes, dont le cerveau quelque peu malade, réclame les soins de la Faculté.

Non, les archives ne sont pas des greniers de vieilleries ; si on daignait les visiter, de même qu'il serait si urgent de voir de ses propres yeux tant de choses qui appartiennent à la ville et qui ont coûté si cher, on saurait qu'à côté des titres historiques, seuls monuments véridiques de l'histoire de la cité, se trouvent aussi ses titres de propriété qui constituent sa fortune immobilière, le patri-

moine commun du pauvre et du riche. Que ces titres viennent un jour à être détruits par un accident ou dans une tourmente populaire, comment la ville pourra-t-elle justifier alors, devant la justice, de ses droits de propriété méconnus par des gens de mauvaise foi? Et pourtant la Commission n'a encore rien fait alors que cependant M. le préfet a donné sa haute approbation et ses encouragements aux projets que la Commission des archives et des bibliothèques lui a soumis.

En ce qui concerne le Palais-des-Arts, je me suis borné seulement aussi à demander qu'on n'attendît pas que la moitié des portiques de ce palais fussent tombées de vétusté, pour qu'on avisât enfin à leur consolidation. Mon humble requête, qui n'a pas été plus loin, est donc opportune, légitime, urgente même, et j'ose espérer qu'elle aura enfin l'avantage d'être prise en sérieuse considération par les hommes éminents qui ont à gérer aujourd'hui les intérêts de la cité.

Toutefois, il me reste à ajouter un post-scriptum à mon placet. J'ai à parler encore des bibliothèques, car là encore on peut écrire, au-dessus de la porte de ces magnifiques dépôts, ces mots qui s'appliquent si bien à tant de choses à Lyon : « grandeur et misère », et je n'exagère pas... On me dira peut-être, mais de quoi vous plaignez-vous? Entrez dans la bibliothèque du Lycée, n'admirez-vous pas le splendide vaisseau de la salle, œuvre de ces savants religieux qui ont formé, dans leur vaste collége, tant d'élèves devenus, en partie, nos plus illustres concitoyens? Ne voyez-vous pas ces milliers de volumes sur leurs étagères sculptées, ornées, de tant de bustes de marbre? Et votre patriotisme n'est-il pas flatté à la vue de ces débris de bombes et d'obus qui ont troué et écrasé ce splendide vaisseau, le jour où nos pères, armés pour la défense de

la liberté opprimée par l'odieuse Convention (1), firent de cette salle une batterie et de ces livres des blindages? Oui, tout cela est vrai, mais tout cela cache bien des misères. Sous cette robe si belle se trouvent des haillons, et ce sont ces haillons indignes de notre grande cité que je prie la Commission municipale de faire disparaître sans retard. Je lui dirai également que la maison fait eau de toute part, comme l'Hôtel-de-Ville, comme le Palais-des-Arts, que cette eau détruit lentement nos plus beaux ouvrages; et j'ajouterai enfin que d'un jour à l'autre un immense incendie peut embraser la bibliothèque si mûre pour un incendie.....

---

(1) Lorsqu'en 1795, Lyon envoya une adresse au gouvernement afin de faire arrêter l'exécution des mesures si désastreuses que nos proconsuls avaient prises pour ce qui restait de nos monuments, dont la démolition avait été décrétée pour punir Lyon de son héroïque résistance à la Convention, ses magistrats dirent : « Lorsque, pendant « deux mois d'un siége trop mémorable, livrés à nos propres « ressources, sans pain, sans secours, nous vîmes d'un œil sec tom- « ber nos maisons, périr nos femmes, nos enfants et le sang le plus « pur inonder nos remparts, était-ce *pour un roi que nous combat-* « *tions?* » (Monfalcon, *Hist. de Lyon*. t. III, p. 1056.)

En 1800, le premier président Vouty mandait aussi au gouvernement, comme organe du Conseil général du Rhône, lorsqu'on voulut imposer au commerce lyonnais des inspecteurs généraux : « Le « commerce est inquiet, ombrageux, il aime la liberté, et quand on « le gêne, il cherche un asile qui lui plaise. Venise, la Hollande, les « villes hanséatiques, Gênes, Genève en sont de frappants exemples. « Lyon même n'a fleuri sous les rois que parce qu'il avait une liberté « réelle, sous le nom de franchises, libertés, qu'il nommait ses ma- « gistrats municipaux, son prévôt des marchands et qu'il se gardait « lui-même. Ainsi, quoi qu'en dise la calomnie, la postérité saura que « Lyon, en 1793, ne s'est battu *que pour la liberté*, et que c'est pour « cela qu'il a montré une si rare énergie. » (Éloge du premier président Vouty.)

On m'objectera peut-être également que mes doléances au sujet de la bibliothèque du Palais-des-Arts ne sont pas fondés davantage; car ce dépôt, si bien administré par ses savants conservateurs, n'a-t-il pas un local digne de lui et ne répond-il pas à tous les besoins? Sa salle est vaste et bien éclairée; ses aménagements sont parfaits. Chaque année, il complète ses collections et les tient au niveau des sciences et des arts. Je concède tout cela, mais le local qu'occupe cette bibliothèque devrait-il lui appartenir, alors que nos belles collections des antiques étouffent à côté dans leurs étroites galeries et ne peuvent même pas exhiber tous leurs trésors au public studieux? Ce local est-il, du reste, assez vaste lui-même pour tous ses livres? car une bibliothèque ne demeure jamais stationnaire. Elle s'accroît journellement, sans cesse, toujours; elle a besoin journellement de nouveaux espaces, de nouveaux rayons et de tables de plus en plus longues pour suffire à ses lecteurs dont le nombre s'accroît sans relâche.

Enfin nos bibliothèques populaires répondent-elles à leur destination? ou n'est-ce pas une création demeurée à l'état de germe et qui doit recevoir un prochain et prompt développement?

Ces diverses considérations m'ont donc engagé à signaler à l'autorité compétente les imperfections de nos diverses bibliothèques, à lui exposer, en même temps, les améliorations qu'elles réclament si impérieusement, et le perfectionnement qu'on pourra leur donner le jour où la ville aura restauré ses finances et repris ses allures habituelles.

Qu'on ne croie pas non plus que c'est à la hâte que j'ai formulé ces doléances. Je n'ai pu les écrire qu'après un mûr examen de la situation, qu'après de nombreuses conférences avec mes collègues de la Commission con-

sultative des archives et des bibliothèques dont le concours si éclairé et si dévoué a rendu ma tâche si facile et dont je n'ai été que l'écho. Je n'ai écrit aussi ces lignes qu'après une étude complète des anciennes bibliothèques que Lyon possédait avant la Révolution. J'ai voulu savoir ce que furent ces riches collections avant le jour néfaste où, au nom de la *Raison* et de la *Liberté*, on en dépouilla nos monastères pour les entasser dans les greniers « de la ci-de-« vant abbaye Saint-Pierre, ou pour en chauffer les poëles « des corps de garde des Sans-Culottes du quartier « Saint-Nizier », luxe tout oriental et que s'était permis le farouche Omar quand il chauffait les bains d'Alexandrie avec les œuvres des grands écrivains de l'antiquité...

Pour cette dernière étude, je n'ai eu aussi qu'à ouvrir diverses publications d'auteurs lyonnais qui se sont plu à décrire déjà nos bibliothèques anciennes et modernes, et je n'ai eu qu'à résumer leurs recherches. Le premier de ces écrivains a été M. Delandine. Né avant la Révolution, il avait pu voir encore de ses propres yeux la plupart des anciennes bibliothèques monastiques ou publiques de Lyon; il les a décrites sommairement et de souvenir dans la préface de son ouvrage en sept volumes consacré par lui, en 1812, et achevé par son fils, à l'inventaire imprimé de la grande bibliothèque de la ville dont il fut longtemps le conservateur éclairé. Après lui, M. Pericaud aîné, également conservateur de ce même dépôt, a publié, en 1835, une notice de vingt-quatre pages sur la bibliothèque publique de la ville de Lyon. Puis, M. F.-Z. Colombet, écrivain non sans mérite, a inséré dans *Lyon ancien et moderne*, un travail sur nos bibliothèques modernes, résumant les notices de MM. Delandine et Pericaud. M. Monfalcon, dernier conservateur de la bibliothèque du Lycée, a placé à la tête de son inventaire

imprimé de la bibliothèque du Palais-des-Arts, dont il a été longtemps le gardien, une préface contenant l'historique de ce dépôt ; puis, M. Fraisse, successeur de M. Monfalcon, a donné, en 1851, une notice sur cette même bibliothèque ; et enfin, M. Soulary et M. de Valous, conservateurs actuels de cette même bibliothèque, ont bien voulu me remettre des notes sur le riche dépôt confié à leur garde éclairée et dévouée.

Pour ne rien omettre sur les sources auxquelles j'ai puisé, je dois ajouter aussi que j'ai fait de nombreux emprunts à un excellent ouvrage que M. Charvet, professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon, vient de publier sur Martellange, l'un des constructeurs des bâtiments qu'occupe en partie la bibliothèque du Lycée, et dont j'aurai à parler plus loin et aux archives de la ville (1).

Ma tâche a donc été assez facile. Pour former ma gerbe,

---

(1) Ces riches archives seront toujours le meilleur guide pour un écrivain. Les titres qu'on y rencontre sont d'une véracité incontestable, tandis que nos auteurs ont souvent tronqué les faits involontairement ou dans un but peu louable, et leurs assertions, contraires à la vérité, ont été souvent répétées par d'autres qui ne se sont pas donné la peine de les vérifier aux sources. C'est ainsi que j'ai pu constater que MM. Delandine et Pericaud (le dernier copiant le premier), ont fait passer comme de *généreux donateurs* de nos bibliothèques un grand nombre de Lyonnais qui ont *vendu* à deniers comptant et fort *cher* à la ville, leurs bibliothèques particulières. C'est ainsi encore que, par mes recherches aux archives, j'ai pu reconnaître que M. Delandine (et ceux qui l'ont copié ensuite) s'est attribué et a donné comme venant de lui plusieurs passages d'un rapport fort remarquable, sur la création de la bibliothèque moderne, fait au conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 18 pluviôse an XI (7 février 1802) par le maire du canton de l'Ouest de Lyon. Je donnerai plus loin plusieurs extraits de ce rapport.

je n'ai eu qu'à glaner et à réunir de beaux épis, et je dépose aujourd'hui cette gerbe entre les mains de tous les hommes d'intelligence et de cœur qui daigneront en agréer l'hommage. Ils voudront bien n'y voir que l'œuvre d'un homme profondément dévoué à son pays, qui tente, dans la mesure de ses forces, de l'aider à se relever comme un blessé tombé sur un champ de bataille et à le replacer au rang glorieux qu'il doit occuper dans le monde.

Mais qu'il me soit permis de dire un mot un peu... dur, peut-être, mais vrai, à bien des habitants de notre ville. Quand, dans d'autres temps, nous vivions sous des régimes où le lendemain était... ou semblait assuré, bien des hommes de savoir et de mérite se plaisaient, par leurs travaux en commun ou isolés, à faire fleurir les sciences et les arts, comme on disait alors; de généreux donateurs comblaient nos musées, et nos bibliothèques grandissaient; Lyon s'était même fait alors un nom dans les arts et les sciences. Mais aujourd'hui, cet élan ne s'est-il pas ralenti ou même arrêté? On travaille moins et on donne moins, et cependant, dans les tristes temps que nous traversons, alors que nous sommes, comme sur un navire démâté, le jouet des flots, chacun ne devrait-il pas être sur le pont et aux manœuvres? Que ceux donc à qui la fortune a souri sortent de leur somnolence, qu'ils viennent donc apporter une partie de leur or pour acheter de bons livres et des objets d'art; ce sera aussi un moyen pour arriver à aveugler les voies d'eau de notre pauvre navire désemparé et à la dérive. A Lyon, comme ailleurs, on attend tout du gouvernement, et l'initiative privée, qui pourrait tant, se croise les bras, comme si la manne devait encore tomber du ciel. C'est donc à l'initiative privée, aux individualités que je fais appel. Réunissons-nous donc, serrons nos rangs, écrivons sur notre drapeau

« Dieu le veut », et marchons résolûment vers l'avenir. La science et les arts et la société qu'ils moralisent nous sauront gré de notre courageux élan.

I

LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LYON.

Bibliothèques monastiques.

Dès le moment où on eût trouvé le moyen d'exprimer les sons de la voix par des lettres ou des caractères, et celui de fixer des caractères sur des corps mobiles qu'on put conserver, telles que des tablettes enduites de cire, le papyrus, la peau des animaux, le vélin, le parchemin et les autres préparations susceptibles de recevoir l'écriture, il exista des livres, et par conséquent, il put exister des bibliothèques qui sont des collections de livres.

Je ne parlerai pas ici des différents peuples de l'Orient, générateurs de la civilisation grecque et romaine (1), auxquels on doit reporter principalement l'origine des bibliothèques.

M. Champollion-Figeac, père, a écrit sur cette intéressante matière un traité très-remarquable dans lequel il a su

---

(1) Avec le développement du christianisme, les grandes bibliothèques se formèrent, soit en Orient, soit en Occident. La plupart des églises principales en avaient une. Saint Jérôme cite avec éloge celle de Césarée (3e livre sur l'épître à Tite) Eusèbe (livre 3, chap. IV), celle de Jérusalem, Anastase (*Vie de Gelasius*), celle de Rome, saint Augustin, celle d'Hippone ; mais suivant Eusèbe, presque toutes ces bibliothèques, avec les oratoires où elles étaient placées, furent brûlées par Dioclétien.

Dans le bas empire, on compta aussi un grand nombre de bibliothèques, mais tous ces établissements périrent sous le coup des invasions.

résumer tout ce qu'avaient dit sur ce sujet Zuphten, en 1669, Legallais, en 1680, l'Encyclopédie, Bailly, en 1829, et Champollion fils.

Je ne remonterai qu'à Charlemagne, car c'est à ce grand prince que Lyon doit sa première bibliothèque, et je ne veux parler ici que des bibliothèques de Lyon. Au moment de l'arrivée de ce monarque à la couronne, l'assimilation des peuples conquis avec les conquérants du nord était un fait accompli. Le calme avait succédé aux orages et aux violences des invasions; une nouvelle société s'était formée. Le catholicisme reprit sa marche civilisatrice, et les bibliothèques se relevèrent peu à peu dans toute la chrétienté. En Italie et à Rome, le pape Zacharie Ier seconda leur restauration et rétablit celle de Saint-Pierre ; en France et en Allemagne, Charlemagne qui avait compris quelle puissante alliance il trouverait dans les lettres et les sciences pour sa mission civilisatrice et l'unification de son grand empire, réorganisa partout les écoles et les bibliothèques ; il en établit à l'*Ile-Barbe*, à Lyon, à Aix-la-Chapelle et dans d'autres villes de sa monarchie; mais le monastère de l'Ile-Barbe n'avait plus, au IXe siècle, qu'une existence nominale ; c'était un amas de ruines, comme la plupart de nos églises. L'archevêque Leidrade occupait alors le siége primatial de Lyon ; homme d'une puissante énergie, doué d'une grande initiative et pénétré de la pensée de son souverain qui était aussi son ami, il releva la plupart des monastères saccagés et rendit aussi celui de l'Ile-Barbe aux sciences et aux lettres, comme à la vénération des populations (1). Les monastères, surtout

(1) Leidrade mandait à cet égard à Charlemagne, ce qui suit :

« Nam habeo scholas cantorum ex quibus plerique ità sunt eruditi ut alios etiam erudire possint. Præter hæc verò habeo scholas lec-

en France, devinrent un asile où se conservèrent en partie les richesses scientifiques et littéraires du passé. Coupé, de l'Oise, a même eu le courage de proclamer, à la tribune de la Convention, « que les cloîtres avaient sauvé « de la destruction de l'empire et de la barbarie, ce qu'il « avait été possible de sauver des productions savantes « de l'antiquité. Ils y ont même ajouté celles des siècles « suivants, et ces temps n'ont pas été les moins féconds. » (22 janvier 1794.) Mais ces établissements qui marquèrent un moment de réveil pour les sciences et les lettres périrent aussi à leur tour, pendant les siècles de ténèbres qui suivirent l'époque de Charlemagne, laquelle ne fut, pour ainsi dire, qu'un éclair au milieu d'une nuit profonde. Dans presque chaque maison religieuse, il se trouvait toujours des moines qui copiaient les auteurs anciens et

---

torum non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in divinorum librorum, meditatione spiritualis intelligentiæ fructus consequuntur ex quibus nonnulli de libro Evangeliorum sensum spiritualem etiam ex parte addipisci possunt. Plerique verò librum prophetarum secundum spiritualem intelligentiam adepti sunt. Similiter libros Salomonis, vel libros psalmorum atque Job, in libris quoque conscribendis. » *(Lettre de Leidrade à Charlemagne.)*

« Monasterium regale insulæ Barbaræ, istum in medio Araris fluvii, recens videtur esse fundatum jussu dominum Benedictum abbatem cum quo simul et direxit suos codices. »

(Lettre de Leidrade à Charlemagne.)

D'après une notice de l'abbé Roux insérée à la suite des *Masures de l'Ile-Barbe*, du P. Le Laboureur, la bibliothèque du monastère de l'Ile-Barbe aurait été placée, en dernier lieu, dans le château-fort de l'Ile-Barbe, appelé le Châtellard de l'Isle, et situé à la pointe *nord* de l'île. Ce castel avait été affecté, en 1334, à la charge du cellerier qui fut dispensé de l'assistance au chœur, du dortoir et du réfectoire. Ce manoir, qui était comme la citadelle de l'île, servait de retraite aux religieux en temps de guerre ; il sert aujourd'hui de caserne.

rédigeaient les chroniques, mais malgré le zèle des copistes le nombre des livres ne put pas augmenter beaucoup jusqu'à l'époque de la découverte de l'imprimerie. On regardait comme une chose merveilleuse que la copie d'une bible eût été faite en cinq mois, par cinq religieux, et lorsqu'un monastère possédait 150 volumes ou manuscrits, il se glorifiait de sa bibliothèque. Sous les rois carlovingiens, les bibliothécaires, ou plutôt peut-être les archivistes écrivaient, expédiaient et dataient les actes de l'autorité royale. Les mêmes fonctions leur étaient confiées par les papes et leur charge tenait l'un des premiers rangs à la cour pontificale (1). Il en était de même des bibliothécaires des archevêchés.

Enfin la plupart des bibliothèques recouvrèrent une vie nouvelle avec la renaissance des lettres, des sciences et des arts, dans le xve et le xvie siècle. Les grands travaux scientifiques aujourd'hui trop ignorés, de Dante, de Pétrarque et de Boccace vinrent rendre à la lumière un grand nombre d'ouvrages précieux de l'antiquité. Toutefois, il faut le constater, par suite de l'ignorance de quelques copistes des temps antérieurs, qui grattèrent le velin des livres antiques pour y substituer des dissertations mystiques ou des antiphonaires, un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité ont été perdus ou mutilés; cependant, proclamons-le très-haut, c'est à peu près aux ordres religieux seuls que nous devons la conservation de ce qui nous reste de l'antiquité et la réduction des chroniques des premiers siècles modernes et du moyen-âge. Quant à ces ouvrages grattés par les copistes, on leur a donné, on le sait, le nom de palimpsestes et sous l'écriture des moines

---

(1) V. Dalloz, t. VI, p. 164.

on a pu retrouver, il y a quelques années, à Rome, des monuments précieux du droit romain. C'est en Italie aussi que furent fondées les premières bibliothèques importantes. Vers 1450, Nicolas V jeta les fondements de la bibliothèque du Vatican, et quoique ce riche dépôt eût été ruiné par les soldats du connétable de Bourbon, en 1527, elle fut rétablie par Sixte-Quint, Clément VII et Léon X.

La découverte de l'imprimerie, dans le xve siècle, avait donné une nouvelle impulsion aux travaux de l'esprit et facilita la multiplication des livres. Les établissements religieux, dont les richesses étaient considérables, eurent alors chacun une bibliothèque ; un moine était préposé à sa garde, c'est ce que voulait la règle de Tarnat et celle de saint Benoît. On disait alors qu'un monastère sans bibliothèque était comme un camp sans fortification : « *Claustrum sine armario, quasi campum sine armentario.* » C'est sous l'influence de cet état de choses que les Bénédictins de Saint-Maur, les religieux de Citeaux, de Clervaux, de Saint-Germain-des-Prés et beaucoup d'autres de l'ordre de Saint-Benoit accomplirent leurs admirables travaux scientifiques et littéraires que pas un siècle ne saura égaler désormais (1).

---

(1) D'après une description de Lyon, publiée par André Clapasson, né en 1730, mort en 1770, avocat, en 1761, Lyon possédait à ce moment les maisons religieuses suivantes :

Le monastère de Sainte-Elisabeth. — Sainte-Marie de Bellecour. — Les Jésuites de Saint-Joseph. — Saint-Martin d'Ainay. — Les Célestins. — Les Jacobins ou Dominicains. — Les pères de Saint-Antoine. — Les Cordeliers. — Le collége de la Trinité. — Saint-Nizier. — Saint-Pierre. — Les Feuillants. — Le séminaire Saint-Irénée. — L'Oratoire. — Les Carmes. — Les Augustins. — Les Carmélites. — Les Chartreux. — Monastère Saint-Benoit. — Saint-Paul. — Les Carmes déchaussés. — Les Récollets. — Les Minimes, — Saint-Just. — Les Trinitaires. — Le Chapitre de Saint-Jean. — Picpus.

A Lyon, les ordres religieux obéirent au même sentiment ; je dirai plus loin ce que furent les bibliothèques de leurs monastères, aujourd'hui dispersées, mais dont il serait cependant bon de connaître les anciennes richesses. L'ordre des Augustins (1) se mit même à Lyon à la tête du mouvement intellectuel. Les premières presses qui parurent dans notre ville furent installées dans le voisinage de leur vaste monastère, et on doit à ces religieux plusieurs des livres qu'elles mirent à jour. Barthélemy Buyer, d'une ancienne famille lyonnaise, riche et honorée, connue dès 1290, échevin, fut l'organisateur de ces presses. Il établit l'imprimeur Guillaume Régis dans sa maison et subvint aux frais de l'imprimeur avec les conseils et le concours éclairé des Augustins (2).

Je voudrais pouvoir dire aussi ce que les autres ordres religieux firent à Lyon pour les lettres et les sciences, car on les a tant dénigrés qu'il serait temps qu'on réhabilitât leur mémoire vénérée; c'est ainsi, entre autres choses, que M. Clerjon, dans son Histoire de Lyon, en parlant des Augustins a dit : « Qu'ils se firent une loi de se refuser au « travail et d'attendre leur subsistance de la peine des « autres. » Ne semblerait-il pas, a répondu à cela M. Victor de Laprade, qu'il n'y a pas d'autre occupation utile que le travail matériel? Si les Augustins ne travail-

---

(1) M. de Laprade cite comme œuvres des PP. Augustins de Lyon, la 2e édition de l'ouvrage intitulé : *Reverendismum Lotharii compendium.*

(2) Depuis la Renaissance jusqu'en 1789, ce fut aussi principalement dans les monastères ou dans les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse que se formèrent et se développèrent, en France, les grandes collections de livres. La bibliothèque du roi prit en même temps de vastes accroissements.

laient pas de leurs mains, plusieurs productions remarquables attestent l'activité de leur esprit; de nombreux prédicateurs sortirent de leur cloître et les aumônes qu'ils recevaient n'étaient que le prix de l'instruction répandue dans le peuple. Mais au temps où écrivait Clerjon, il était de bonne mise et de bon goût d'insulter les ordres monastiques..... Et ces insulteurs s'appelaieut les *Libéraux!!!*

Je voudrais pouvoir parler ici de la typographie lyonnaise qui a couvert la France de ses nombreux et admirables produits, mais son histoire est bien connue et dépasserait les bornes étroites dans lesquelles cette notice est limitée. Toutefois que quelques réflexions me soient permises, en parlant des bibliothèques. On a dit d'elles qu'elles sont, à la fois, les réservoirs de l'esprit des siècles, les dépôts des littératures anciennes et modernes, les archives du génie de l'homme et aussi celle de sa faiblesse, de sa folie et de ses longs égarements. Mais il faut reconnaître cependant qu'en définitive elles sont surtout la preuve et l'instrument de la civilisation, et que le nombre des bibliothèques publiques ou privées doit être regardé chez un peuple comme le meilleur thermomètre de l'état des connaissances et des progrès de l'esprit humain.

Comme nous l'avons vu plus haut, la bibliothèque de l'Ile-Barbe paraît avoir été la plus ancienne de Lyon, d'après Le Laboureur et M. Delandine qui avaient pu la voir. Paradin ajoute que cette bibliothèque fut enrichie d'un grand nombre de volumes magnifiquement reliés, et d'autres auteurs affirment que Charlemagne y plaça un manuscrit des œuvres de saint Denis, présent de l'empereur Nicéphore et une bible grecque et syriaque corrigée de la main même de ce souverain. Cette belle librairie s'accrut pendant sept siècles, mais en 1562, les calvinis-

tes, après avoir saccagé les églises d'Ainay, de Saint-Jean, et de Saint-Just, dévastèrent ensuite le monastère de l'Ile-Barbe. « Tous nos meilleurs titres furent alors brûlés » dit Le Laboureur. La bibliothèque du monastère dut être bien considérable alors, puisque malgré les ravages des dévastateurs, Antoine d'Albon, encore abbé de l'Ile-Barbe put encore retirer des ruines de sa maison un assez grand nombre de manuscrits qu'il fit porter aux archives de Saint-Jean, entre autres les *Commentaires de Rufin*, prêtre d'Aquilée, sur les 75 *Psaumes de David* et les *Œuvres d'Ausone* (1).

M. Delandine cite ensuite : 1° la *Bibliothèque du Chapitre de Saint-Jean et des Comtes de Lyon*, dans laquelle se rencontraient, outre quelques grands corps d'ouvrages, les anciens manuscrits sauvés du sac de l'Ile-Barbe, lors de l'invasion du baron des Adrets (2).

2° La *Bibliothèque des Cordeliers de Saint-Bonaventure*. L'une des plus anciennes de Lyon ; elle faisait partie du grand monastère des Cordeliers, fondé par la maison de Grolée (3), et devenu célèbre par le séjour de saint Bonaventure qui y mourut pendant le second concile de Lyon.

---

(1) Albon (Henri d'), archevêque de Lyon, né au château de Saint-Forgeux, en 1507, mort le 23 septembre 1574, gouverneur de Lyon, en 1558, après la mort du comte de Grignan, céda à Charles IX la justice temporelle de Lyon, qui y était exercée par les archevêques depuis 1350, moyennant une indemnité qui se payait encore en 1789. *(Lyonn. dign. de mém. 6)*.

(2) Le baron des Adrets était alors à la tête des Calvinistes et le comte de Sault commandait à Lyon.

(3) Vers 1220, sous le règne de Philippe-Auguste, le sénéchal de Grolée donna aux Cordeliers le magnifique hôtel qu'il possédait sur les bords du Rhône, et leur éleva à ses frais une petite église située

Dans les derniers temps, le P. Dumas, Henri-Bonaventure, né à Lyon, le 31 décembre 1698, mort vers 1775, auteur, avec le P. Boule d'une histoire du patron de son couvent, fut son bibliothécaire, l'enrichit avec goût, et se plut à en communiquer les trésors. L'église du monastère servit de sépulture à Symphorien Champier, né vers 1472, mort en 1539 et qui contribua, en grande partie, à la fondation du premier collége à Lyon. J'en parlerai plus loin.

3° La *Bibliothèque des Augustins*. D'après une remarquable notice de M. V. de Laprade, insérée, en 1838, dans *Lyon ancien et moderne*, la fondation de ce monastère remonterait à 1308, Il devint l'un des plus considérables de Lyon. En 1512, il s'y tint un concile national sous la présidence du cardinal Sainte-Croix. L'archevêque François de Rohan (1) et le Chapitre de la cathédrale le comblèrent de leurs largesses, sur la demande d'un de ses religieux, Guichard de Lessart, né à Lyon, mort après 1516, évêque titulaire d'Hiéropolis, suffragant de l'archevêque François de Rohan. Ce religieux laissa lui-même la plus grande partie de ses biens à son monastère et fut inhumé dans la chapelle Saint-Jérôme. Les PP. Augustins ne pouvaient manquer d'avoir une belle bibliothèque, car ces religieux passent pour avoir présidé à la naissance de l'imprimerie à Lyon, et c'est chez eux que l'on rencontre les premiers essais de l'art dramatique dans notre ville. Les premières presses qui parurent à Lyon furent installées dans le voisinage de leur couvent et on doit à ces

---

dans la rue Bon-Rencontre. Les Grolée reposaient dans le cloître de ce monastère. *(Lyon anc. et mod.* p. 464*)*.

(1) François de Rohan, mort en 1537, avait succédé à André d'Espinay et fut remplacé par Jean de Lorraine. *(Lyonn. dign. de mém.*, p. 256*)*.

religieux plusieurs des livres qu'elles mirent au jour. Barthélemy Buyer (1), d'une famille connue dans l'échevinage, dès 1290, avait établi dans sa maison, en 1473, Guillaume Régis (2), élève d'Ulric Gering et de Martin Crants, qui, trois ans auparavant, avaient porté l'imprimerie à Paris (3). Ce fut des presses de Guillaume Régis que sortirent les premiers produits de l'imprimerie lyonnaise. La première édition connue que nous leur devons est intitulée : *Reverendismum Lotharii compendium* (4). Les Augustins, ajoute M. de Laprade, possédaient la plus belle collection de livres et de manuscrits pui fût à Lyon, après celle des PP. de l'Oratoire. On lisait, sur la porte de cette bibliothèque, l'inscription suivante qui avait pour auteur le P. Pierre Labbé, jésuite, né à Clermont en 1594, mort à Lyon, en 1660, dans le collége de la Trinité :

---

(1) Buyer Barthélemy, citoyen de Lyon, échevin en 1483. *(Idem.)*

(2) Guillaume Leroy, en latin Régis. *(Idem.)*

(3) Il paraît constant aujourd'hui que Lyon a joui trois ans plus tôt des bienfaits de l'imprimerie, et d'après M. Pericaud la bibliothèque du Lycée ne posséderait d'autre livre sorti des presses de Barthélemy Buyer que le *Nouveau-Testament*, imprimé sur deux colonnes, traduit par le frère Jullian (Macho), docteur en théologie, de l'ordre de saint Augustin, demeurant au couvent de Lyon sur le Rosne.

(4) M. de Laprade cite aussi comme œuvres des PP. Augustins :

1° Un ouvrage contenant la plus ancienne exposition de la Bible, en langue vulgaire, par le P. Julien Macho, docteur en théologie, traducteur d'ouvrages sacrés et profanes, du *Miroir de la vie humaine*, de Rodrigue, évêque de Zamora.

2° Une traduction du *Sainct voyage de Jérusalem*, de Breydenbach, par Jean de Mersin, docteur en théologie. prieur des Augustins.

3° Une traduction du *Propriétaire des choses*, de Glanvilla, et du livre de Jacques de Therams, le procès de Behal à l'encontre de Jésus, par Pierre Farget, religieux Augustin.

HIC HOMINES VIVUNT SUPERSTITES SIBI
HIC JACENT ET ABSUNT
HIC LOQUUNTUR ET ABSUNT (1).

Pierre Gacon, négociant et homme de lettres, échevin, en 1714, de l'Académie de Lyon, né le 18 juillet 1664, mort le 25 avril 1749, avait légué aux Augustins une suite nombreuse d'ouvrages, au retour de ses voyages en Hollande et en Angleterre. « Le P. Janin, né vers 1716, dit M. Delandine, si savant antiquaire, si respectable par ses vertus, avait donné à la bibliothèque des Augustins le meilleur ordre. Arrêté pendant la Terreur, jeté sur la paille dans la chambre de l'Hôtel-de-Ville qu'occupa le Tribunal de Commerce, combien de fois j'y admirai sa vaste mémoire, les faits intéressants qu'il y avait retenus, sa douce résignation, sa touchante simplicité! Il avait plus de 80 ans, et il parlait de littérature avec le feu de la jeunesse. Sa gaîté était inaltérable, et cependant il attendait la mort! Elle arriva. Interrogé la veille et condamné, il causait avec calme d'un médaillon de Diadumé-nien qu'il avait trouvé, lorsque ses bourreaux vinrent le saisir et interrompre pour toujours ses intéressants entretiens..... Sa tête, blanchie par les ans, roula sur l'échafaud le 15 mars 1794 (2). »

4° La *Bibliothèque du séminaire Saint-Irénée*. Cette maison, d'après André Clapasson, devait son établisse-

---

(1) Ici, les hommes survivent à eux-mêmes, ici, ils se taisent et ils sont présents, ici ; ils parlent et ils sont absents.

(2) Le couvent des Augustins a été supprimé en 1790. L'école de la Martinière occupe aujourd'hui une partie de ses bâtiments, et l'église est devenue l'église paroissiale du quartier, sous le vocable de Notre-Dame-Saint-Vincent.

ment à Camille de Neuville (1), archevêque de Lyon, qui, désirant pourvoir son diocèse de bons ecclésiastiques, fit venir des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, de Paris, pour les diriger. Ce prélat contribua pour une somme de 15,000 livres aux frais de construction des bâtiments.

La bibliothèque de ce séminaire avait été bien composée par les savants qui en prirent soin. Elle avait reçu divers legs en livres du chamarier de Saint-Paul, Jérôme Chalon, qui, en 1770, lui donna tous ceux qu'il avait rassemblés, et de M. de Vangimois (2). D'après d'anciens documents, cette bibliothèque fut très-précieuse dès son origine ; mais plusieurs livres en avaient disparu dans les derniers temps. C'est en vain que M. Delandine dit y avoir cherché le Dictionnaire des auteurs anonymes et pseudonymes, composé par Bonardi, savant docteur de Sorbonne et envoyé par lui, en manuscrit, au séminaire où il avait été élevé.

5° La *Bibliothèque des Carmes* ne fut fondée qu'en 1630, par le don que lui fit de ses livres Robert Berthelot, évêque de Damas, suffragant de l'archevêché de Lyon et religieux du monastère. Ce fut lui qui assista saint François de Sales dans ses derniers moments, et devint le conseil et l'ami de l'archevêque Albert de Bellièvre (3). La maison des carmes existait cependant déjà depuis de longues années

---

(1) Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, né à Rome le 22 août 1606, mort à Lyon le 3 juin 1693, fut aussi lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 315.)

(2) Fyot de Vangimois (Claude), supérieur du séminaire de Saint-Irénée, auteur d'ouvrages ascétiques, né à Dijon, le 31 août 1689, mort vers le milieu du siècle suivant. (*Idem*, p. 118.)

(3) Albert de Bellièvre, de la célèbre famille de ce nom, nommé

En 1291, le doyen Guy leur avait permis d'avoir un couvent à Lyon, et, en 1303, l'archevêque Louis de Villars (1) leur assigna pour demeure le lieu où se voyait encore, en 1789, leur monastère, près de la place des Terreaux.

6° La *Bibliothèque de Picpus, de la Guillotière.* Ce monastère des Pères du tiers-ordre de Saint-François, nommés Picpus, était situé au milieu du faubourg de la Guillotière; son église avait pour patron saint Louis. La bibliothèque renfermait les deux globes de deux mètres de diamètre qui se voient encore à la bibliothèque de la ville. M. Delandine avance que Henri Marchand, connu sous le nom de P. Grégoire, les traça et les construisit. M. Pericaud leur donne pour auteurs ce même P. Grégoire, et un autre religieux, le P. Bonaventure, qui les aurait achevés en 1701. Henry Marchand était associé de l'Académie de Lyon; mais sa modestie ne lui permit pas d'assister à ses réunions. Il mourut à Marseille le 1er janvier 1750.

7° La *Bibliothèque des Minimes.* Ces religieux devaient leur établissement à Théodore de Vichy de Chamron, doyen de l'église cathédrale, qui acheta, en 1550, la place où se voyait leur monastère, et les institua ensuite ses héritiers. Le P. Simon Guichard, minime, surnommé le *marteau des hérétiques*, prêcha à Lyon avec tant de succès, au XVIe siècle, que ce fut à sa considération que fut fondé le couvent des Minimes de Lyon, en 1551. Cette

---

par Henri IV, archevêque de Lyon, en 1599, se démit de son siége en 1604 et mourut en 1621. *(Lyonn. dign. de mém.*, p. 31.)

(1) Louis de Villars, archevêque de Lyon, mort le 4 juillet 1308. C'est sous son épiscopat que le pape Clément V fut couronné à Lyon, le 11 novembre 1305. *(Idem*, p. 312.)

maison reçut de Rome, pour sa bibliothèque, quelques traités précieux sur les mathématiques, des PP. Le Seur et Jacquier, des principes de philosophie naturelle, et le traité le plus complet qui eût paru sur le calcul intégral.

8° La *Bibliothèque des Dominicains ou Jacobins* (1). Ce dernier nom ne leur était donné qu'en France, parce que leur premier établissement se fit à Paris dans l'ancien prieuré de Saint-Jacques du Parloir des Bourgeois. Le Consulat les appela à Lyon dès la naissance de leur ordre, sur le bruit du mérite de leurs prédications, et leur donna l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Confort. L'église fut construite vers la fin du XVIe siècle, aux frais des nombreux Florentins venus à Lyon pour y faire le commerce : de ce nombre étaient les Orlandini, les Gadagne, qui y

---

(1) Le couvent des Jacobins a été entièrement détruit après la Révolution. On éleva sur son emplacement l'hôtel de la Préfecture du Rhône, démoli à son tour, lorsque, d'après la loi de 1852, les pouvoirs du préfet et du maire furent réunis dans la même main, et le siége de la Préfecture transporté à l'Hôtel-de-Ville. La place qui régnait devant l'ancienne Préfecture portait alors le nom de place *Confort*, du nom de la chapelle de *Notre-Dame de Confort*, qui s'y voyait, et précédemment place des *Jacobins*, du nom du couvent des PP. *Jacobins*. Sous le deuxième empire, cette place prit celui de l'*Impératrice ;* mais ce nom choquant affreusement le Conseil élu après le 4 septembre, celui-ci lui rendit officiellement le nom de Jacobins, croyant raviver un souvenir douloureux de la Révolution et honorer les êtres ignobles appelés alors *Jacobins*, tandis qu'il a remis, bien involontairement, en mémoire le souvenir de pieux et grands orateurs chrétiens. Le même Conseil élu, aussi ignorant qu'incapable, donna, à la même époque, une autre preuve de ses connaissances en histoire. Il enleva aussi à la place du *Consulat* son nom, qui lui avait été donné en souvenir de l'ancienne magistrature municipale lyonnaise, appelée le *Consulat*, pour lui donner je ne sais quel nom digne de ces élus du peuple souverain.

eurent leur sépulture ; Jacques de Bourbon et son fils, Guillaume Durand, évêque de Mende ; le cardinal Hugues de Saint-Cher, auteur des *Concordances de la Bible ;* Jacques Deleschamps et beaucoup d'autres personnages réposèrent aussi dans les caveaux de cette église, remplie de monuments, mais brisés par la Révolution (1).

---

(1) Il va sans dire que tous ces monuments ont été brisés par la Révolution, qui, toujours et partout, brise tout ce qu'elle touche, ne respectant pas même la mort. On ne saurait croire combien d'objets de grand prix ont été anéantis ainsi à Lyon, et que de noms ont été aussi voués à l'oubli par la destruction des tombeaux qui ornaient autrefois nos églises ! car nos pères, on le sait, aimaient à se reposer dans la mort, près de l'autel de leur patron vénéré ; ils étaient heureux de dormir leur dernier sommeil dans les églises où ils avaient tant de fois prié Dieu ; il leur semblait que là leur repos leur était plus calme et le réveil plus heureux. L'histoire et l'art monumental ne perdaient rien à ce pieux usage. De vaines appréhensions et un misérable sentiment de mensongère égalité l'ont fait disparaître, et on entasse aujourd'hui nos morts et leurs monuments dans des cimetières qui empoisonnent et inffectent Lyon, et dans ce pêle-mêle, on a peine à retrouver la tombe sur laquelle on veut jeter une fleur, ou dire une prière pour celui qu'on a aimé et vénéré. Mais que deviennent ces monuments ? Car que ne souffrent-ils pas déjà du climat destructeur de Lyon ! Supposons-les répartis dans nos églises, dans des chapelles qu'ils embelliraient. Où donc serait le mal ? Cette histoire, écrite sur le marbre, le bronze ou la pierre, se lirait par la foule qui n'a pas encore oublié le chemin de l'église. Cette histoire serait pour elle un perpétuel enseignement : elle retiendrait le nom de plus d'un homme bienfaiteur du pauvre, utile à son pays et la gloire de sa ville, mais qu'à défaut de signe apparent et visible, on oublie peu à peu ; ce serait comme un livre d'histoire ouvert à tous et d'un exemple de haute moralité. La mère, après avoir appris à son enfant à dire ses premières prières, lui montrerait ensuite la tombe de celui qui a su être, après Dieu, la providence du pauvre, qui a soulagé sa misère, qui a fondé l'école où l'enfant du peuple reçoit le pain de l'instruction. Et ces monuments que la piété, plus que la vanité élèverait

La bibliothèque des Dominicains avait eu pour fondateur le savant Santès Pagninus, ou Pagnini Sante, dominicain, orientaliste célèbre, Luquois de naissance, mort à Lyon, le 11 août 1536. Sixte de Sienne dit avoir vu dans cette bibliothèque un manuscrit grec du quatrième livre des Machabées.

9° *Bibliothèque des missionnaires de Saint-Joseph.* François de Canillac, jésuite, passe pour être le fondateur de cette maison. En 1619, il lui consacra la part de sa fortune, qu'il s'était réservée, et les libéralités qu'il avait obtenues de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Pierre de Clapisson, président des Trésoriers de France, et Marguerite d'Ulin, sa femme, érigèrent l'église à leurs frais. A côté de cette église, démolie par la Révolution, se trouvait la maison des Retraites, devenue une caserne de gendarmerie, et plus loin était le bâtiment des congréganistes, qui n'existe plus. La bibliothèque était des plus riches, quoique relativement moderne.

10° *Bibliothèque des Carmes-Déchaussés.* Cette maison est due au marquis de Nérestang, grand-maître de l'ordre du Mont-Carmel. En 1618, il donna aux religieux de cet ordre les terrains sur lesquels ils élevèrent leur monastère, et qui portait le nom de Grand-Thunes. L'église était ornée de tableaux remarquables et sa bibliothèque d'une grande valeur. La Révolution a confisqué ce monastère et oublié de le détruire ; mais les hommes du 4 septembre n'ont pas manqué de le saccager et de le piller ;

---

dans nos églises, ne distingueraient-ils pas non plus ceux qui, dans leur vie, ont cru que l'homme était l'œuvre d'un Dieu grand et juste, l'ont aimé et servi, de ces esprits forts, qui, se ravalant à la brute, ont dit, moins par conviction que par orgueil, qu'ils ne sont qu'une vile matière et la descendance d'un singe ! Ceux-là ont bien raison d'aller se faire enfouir dans quelque charnier solitaire.

ils ont même violé les tombes des anciens religieux, et cette odieuse dévastatation vient de coûter à la ville 59,729 fr. et à l'Etat 32,423 fr. Il va sans dire que la nouvelle bibliothèque fondée par le P. Hermann, lorsqu'il racheta et restaura le couvent, il y a vingt ans, fut volée en partie par le citoyen préposé à la garde de la maison (1).

11° *Bibliothèque des Récollets* Cette maison ne datait que de 1623. Marie de Médicis obtint pour ces religieux la permission de transporter à Lyon la maison qu'ils avaient commencée à Saint-Genis. Ils occupèrent l'hôtel de Jacques de la Porte, conseiller au Parlement de Dombes, nommé Belle-Grêve, et construisirent une église remarquable par son architecture et ses tableaux (2).

L'archevêque Camille de Neufville-Villeroy possédait aussi une belle bibliothèque et la légua aux Jésuites par son testament mystique, du 31 décembre 1690, « pour « l'estime qu'il a toujours eue pour leur compagnie. »

Enfin il existait aussi à Lyon au collége de la Trinité, aujourd'hui le Lycée, une bibliothèque des plus importantes, placée dans un splendide local ; nous en parlerons plus loin.

---

(1) C'est ce monastère que j'ai indiqué à M. le Préfet du Rhône comme pouvant être acheté par la ville pour servir de dépôt à nos archives municipales et départementales, exposées à tant de dangers par leur présence dans les combles de l'Hôtel-de-Ville. La ville pourrait, en même temps, y créer un musée historique lyonnais, à l'instar de l'hôtel Carnavalet de Paris.

(2) (Voir André Clapasson, page 188.)

En l'an IV, MM. Tabard et Brun estimèrent la valeur de la bibliothèque des Lazaristes, avec ses tablettes, à 20,000 francs en numéraire, et celle des Carmes-Déchaussés à 126,000 francs en numéraire. La boiserie avec les tablettes de cette dernière était très-belle ; celle des Capucins n'était pas aussi précieuse que celle des Carmes, mais elle l'était plus que celle des Lazaristes. (Fonds Coste, n° 1,494.)

II.

BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES ET PUBLIQUES.

Outre ces bibliothèques monastiques, énumérées par M. Delandine, plutôt que décrites par lui, il existait aussi à Lyon, avant la Révolution, plusieurs bibliothèques particulières dont le souvenir s'est conservé et qui ont enrichi en partie nos bibliothèques publiques actuelles.

La plus ancienne en date était celle de Pierre Aubert, avocat, échevin, l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, éditeur du Dictionnaire de Richelet, auteur de quelques opuscules, né le 9 février 1642, mort le 19 février 1733. Malgré l'utilité de ses travaux, dit M. Delandine, son plus beau titre de gloire fut d'avoir légué sa bibliothèque à la ville pour être rendue publique. Il mourut sans postérité.

La générosité de ce Lyonnais aurait été imitée par Claude Brossette, sieur de Varennes, né à Teizé, en Lyonnais, le 8 novembre 1671, mort à Lyon, le 11 mai ou le 13 juin 1743. Avocat, échevin, l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, dont il fut le premier secrétaire en 1700, bibliothécaire de la ville en 1733, correspondant de Boileau qui lui fit présent de son buste en marbre, par Delacolonge, aujourd'hui à la bibliothèque du Lycée, il eut le courage de se détacher, pendant sa vie, de sa riche bibliothèque pour en augmenter celle d'Aubert et les jouissances de ses concitoyens. Littérateur lui-même, on lui doit plusieurs publications qui ne sont pas sans mérite. Des cartouches imprimés et collés dans l'intérieur de plusieurs des volumes de sa bibliothèque particulière révèlent qu'une dame lyonnaise Blanche Dupuys-Albanel, lui légua une somme annuelle pour enrichir de livres la bibliothèque des avocats, placée par la ville au Petit-

Collége. Cette bibliothèque y occupait une vaste salle, carrée, bien éclairée, au haut du grand escalier; elle a été plus tard réunie à la bibliothèque du Lycée.

Eléazard de Valernod, chanoine d'Ainay, mathématicien, mécanicien, membre de l'Académie de Lyon, petit neveu de l'évêque de Belley, Camus, né en Dauphiné le 22 avril 1704, mort le 20 avril 1778, s'était plu aussi à se former une bibliothèque non sans mérite. Enfin, M. Delandine avait vu aussi la bibliothèque de Christin, Jean-Pierre, mathématicien, physicien, musicien, fondateur de la Société du Concert (1) devenue ensuite Société royale

---

(1) Christin fonda, en 1724, la Société du Concert, qui éleva pour ses réunions le gracieux bâtiment qu'on voyait encore naguère sur la place des Cordeliers. La ville en a fait l'acquisition et l'a démoli parce qu'il obstruait la voie publique, mais sans en rebâtir un autre. Aussi, nos diverses Sociétés musicales sans domicile fixe et vagabondes, sont-elles réduites maintenant à chercher çà et là un abri momentané, soit dans nos palais, soit dans nos théâtres où elles gênent souvent et payent cher l'hospitalité qu'on leur accorde. Ne serait-il pas, dès lors, digne de la seconde ville de France, d'élever un bâtiment spécial pour les Sociétés musicales si remarquables par leurs talents, alors surtout que dans les moindres villes d'Allemagne et d'Italie on rencontre des hôtels appelés *Harmonies*, où les Sociétés musicales donnent des concerts, des représentations théâtrales et y possèdent de si riches bibliothèques musicales? Je soumets respectueusement cette observation à la Commission municipale.

D'après André Clapasson (pag. 75), les amateurs de musique se réunissaient d'abord dans une salle sur le quai Saint-Clair. En 1724, leur Société fut approuvée par lettres patentes et la ville leur accorda le terrain sur lequel ils élevèrent l'hôtel du Concert, place des Cordeliers. Cet hôtel, quoique surchargé d'ornements, ne manquait pas de grâce; un vaste vestibule précédait la salle des réunions, éclairée par huit grandes fenêtres cintrées et voûtées en arc surbaissé. Les artistes siégaient sur une estrade fermée par une balustrade en fer. Derrière cette salle étaient la bibliothèque et un salon pour l'accord

des Beaux-Arts, fondateur d'un prix que l'Académie distribue annuellement, né le 31 mai 1683 et mort le 19 janvier 1755.

Parmi les donateurs de notre grande bibliothèque, il faut citer aussi *Louis du Puget*, l'un des plus célèbres physiciens du XVIIe siècle, né en 1629, mort en décembre 1709, l'un des sept fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700. — Il légua sa bibliothèque aux Jésuites, et son cabinet de physique à Laurent de La Valette, prévôt des marchands et propriétaire de l'une des plus riches bibliothèques particulières de Lyon, dans l'hôtel de Malte, place Bellecour.

En 1780, un riche banquier, M. Canac de Saint-Léger, avait légué mille livres pour être employées à compléter les mémoires de l'Académie des sciences et des inscriptions.

Enfin, n'oublions pas de citer la bibliothèque de Pierre Adamoli, né le 5 août 1707, mort le 5 juin 1769.

Pierre Adamoli était un homme de goût, ami des lettres qu'il cultivait lui-même. Il passa sa vie à former une bibliothèque distinguée par le choix des éditions, précieuse par ses manuscrits, ses estampes et les ouvrages

---

des instruments avant les concerts. L'académie des Beaux-Arts, qui se forma ensuite à Lyon, y tint ses séances. Cette Académie, composée de trente membres, se divisait en trois classes : les mathématiques, la physique et les arts.

Dans les lettres patentes accordées à la Société du Concert, il est dit qu'elle fera un corps séparé de l'Académie des sciences. Cette Société fut assez mal administrée : elle dut recourir à de nombreux emprunts, mendier les secours de la ville, et le 30 décembre 1741, elle se vit contrainte de vendre à la ville ses bâtiments et jusqu'à sa collection de musique. Frédéric Pietra-Santa, ingénieur de la ville de Milan, fournit les plans de la maison. (Voir aux Arch. de la ville l'Invent. Chappe.)

rares qu'elle renfermait. Cette collection, commencée en 1734, ne fut achevée que trente ans après; elle coûta à son auteur 51,787 livres. A sa mort, il en légua la propriété à la ville et la jouissance à l'Académie. La ville, après un procès avec ses héritiers, reçut cette bibliothèque dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville, depuis les archives jusqu'à la place du théâtre. Elle y joignit un cabinet d'histoire naturelle et d'antiques, et le tout était ouvert au public le mercredi.

L'abbé Jean-André Mongez, né à Lyon en 1755, neveu de Rozier, homme des plus érudits, en fut longtemps le conservateur ; il était le guide et le conseil de Delandine.

L'abbé Rozier avait associé son neveu Mongez à ses travaux du *Journal de physique* et même du *Dictionnaire d'agriculture*. Son zèle pour les progrès de l'histoire naturelle le porta à s'embarquer avec La Pérouse, en 1785, et il a dû partager le sort de ce célèbre et infortuné navigateur.

La Révolution chassa cette bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville ; il lui fallait de la place pour y établir ses proconsuls et son sanglant tribunal... jugeant sans appel... et on l'enfouit dans les greniers de la « ci-devant abbaye de « Saint-Pierre. Là, dit M. Delandine, d'officieuses arai- « gnées couvrirent de leurs toiles épaisses les scellés « apposés sur la serrure du local qui la renfermait, et elle « y fut heureusement oubliée par ceux qui alors ne cher- « chaient qu'à détruire. » Après les sanglantes saturnales de la Révolution, cette bibliothèque fit un nouveau voyage et fut réunie à la grande bibliothèque de la ville où la reçurent avec tous les égards qui lui étaient dus, M. François Tabard, Sébastien Brun (1), aidés de

(1) Tabard François, bibliothécaire de la ville de Lyon, avant M. Delandine, professeur au Lycée, né le 10 mars 1746, mort le

M. Raynal (1). Elle y occupa la galerie Villeroy avec tous les livres de l'Académie que la Révolution avait eu soin de fermer aussi. Le portrait d'Adamoli orna cette galerie qui prit le nom du généreux donateur, mais l'Académie s'étant reconstituée après le retour de l'ordre, demanda à la ville la restitution de sa bibliothèque; toutefois ce ne fut que vingt ans après qu'elle put l'obtenir. Après un minutieux

---

3 mars 1821. On a de lui quelques mémoires inédits restés dans les archives de l'Académie dont il était membre. (*Lyonn. dign. de mém.* p. 289.)

Sébastien Brun, ancien principal du collége Notre-Dame, mort, bibliothécaire de l'Ecole centrale, le 8 juillet 1798. (*Idem*, p. 50.)

(1) Raynal, biblographe, un des conservateurs provisoires de la bibliothèque de Lyon, en 1791 et 1795; il a rédigé un assez grand nombre de catalogues de bibliothèques, entre autres de celles de MM. Rast, de Riolz et de Cuzieu. (*Idem*, p. 247.)

M. Delandine rapporte dans son *Histoire des anciennes Bibliothèques de Lyon* (1812), que le savant Père Ménétrier, bibliothécaire de Lyon, s'est plu aussi à acquérir pour son dépôt une partie des ouvrages qui composaient la célèbre bibliothèque de Jean Grollier, vendue à l'encan à Paris, en 1675, après la mort de cet homme éminent et dont Lyon s'honore, Jean Grollier, vicomte d'Aguisy, trésorier général des armées françaises dans le Milanais, ambassadeur de François Ier à la cour de Rome. Mécène des gens de lettres qui ne lui ont pas épargné les louanges (*Lyonn. dign. de mém.*), né en 1479, mort le 22 octobre 1565, avait rassemblé à grands frais les ouvrages les plus rares et les plus utiles et se plut à les communiquer à tous les savants. Sa générosité et la protection qu'il accorda aux hommes de lettres le firent appeler par Erasme « l'ornement de la France ». Les volumes de sa bibliothèque étaient reliés en veau ou en maroquin avec des ornements sur le plat et dorés sur tranche. Chacun portait d'un côté une devise particulière et de l'autre l'inscription « *Jo. Grollierii et amicorum* » Ces volumes sont encore très-recherchés, et M. Delandine dit que quelques-uns se voient encore à la bibliothèque de Lyon, après avoir échappé aux derniers attentats du vandalisme.

triage, les livres d'Adamoli et ceux de l'Académie firent une troisième pérégrination et arrivèrent dans le local qu'elles occupent à côté de la salle de l'Académie, au palais Saint-Pierre. Quoique ces déplacements soient funestes pour cette sorte de collections, espérons que l'Académie et sa bibliothèque, de même que la grande bibliothèque publique du Palais-des-Arts, feront cependant encore un nouveau et dernier voyage. Espérons que la ville saura un jour, quand elle aura retrouvé quelques ressources, élever un palais spécial, consacré exclusivement à nos bibliothèques réunies, et que sous le même toit viendront s'asseoir fraternellement, dans des salons spéciaux, l'Académie, la Société d'Agriculture et les autres Sociétés savantes réduites à s'abriter à tour de rôle, dans une salle enfumée, noire, incommode, véritable galetas situé dans un recoin du Palais-des-Arts.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne les anciennes bibliothèques de Lyon, dont on retrouve encore çà et là quelques épaves, je dois aussi citer celle dite bibliothèque La Valette, et malheureusement dispersée par la Révolution dont le génie infernal s'est comme plu à détruire tous nos plus beaux monuments. Cette bibliothèque a trouvé heureusement un historien, M. Auguste Bernard qui, en 1854, a publié une notice de 56 pages, d'un vrai mérite, sur cette importante collection qui n'est plus.

D'après cet auteur, cette bibliothèque eut pour fondateur Laurent, deuxième du nom, chevalier, seigneur de La Valette, né le 19 mars 1644, issu de la maison de Panelli, alias, Planelli ou Pianello, originaire de Bitonto, au royaume de Naples, émigrée ensuite à Gênes. L'un de ses membres, Baptiste Ier, marié à Gênes, en 1560, vint s'établir à Lyon et complimenta Henri IV, lors de son entrée à Lyon, le 4 septembre 1595.

Mais comme je l'ai déjà dit, ce fut, à proprement parler, Laurent II qui commença la riche collection de sa maison. Il était né le 19 mars 1644, et parent par sa mère de Pierre Bullioud (1), auteur du *Lugdunum sacro-profanum*, ouvrage du plus grand intérêt et à l'impression duquel le Consulat voulut bien contribuer « attendu, dit la délibé-« ration prise à ce sujet, que le *Lugdunum sacro-pro-« fanum, seu de claris, illustribus et notis Lugdunensibus,* « *Forensibus et Bellijocentibus* ne peut pas être mis sous « presse par les libraires de Lyon et de Paris, vu la « difficulté qu'ils ont de débiter leurs livres, en cette « saison de guerre. »

Vivant au temps des grands historiens du XVIIe siècle, il se procura facilement leurs manuscrits (2) et en recueillit un grand nombre. En 1686, le roi crut devoir écrire aux échevins de Lyon qu'il désirait le voir nommé prévôt des marchands, ce qui eut lieu pour les années 1687 et 1688. Le roi lui accorda même un traitement de 3,000 livres.

Déjà, en 1696, le cabinet de M. de La Valette était célèbre dans toute la province. On y voyait, parmi ses raretés, le fameux *Cartulaire de Villeneuve*, un manuscrit

---

(1) *Bullioud* (Pierre II), jésuite, fils de *Bullioud* (Pierre I, procureur du roi au siége présidial de Lyon, procureur général au Parlement de Dombes, député comme premier échevin, par la ville de Lyon, en 1597, auprès de Henri IV ; mort la même année.

Bullioud (Pierre II), né à Lyon, le 27 janvier 1558, mort en 1661, est l'auteur d'un *Lugdunum sacro-profanum*, recueil considérable de documents sur l'histoire de Lyon, encore manuscrit. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 53. Aug. Bernard, p. 15.)

(2) Entre autres ceux de *Pierre Bullioud*, mort en 1661, — de *Guichenon*, historien de la Bresse et des Dombes, mort en 1664;— de *J.-M. de la Mure*, historien du Forez, mort en 1676 ; — de *Louvet*, historien du Beaujolais, mort vers 1680.

de la main même de Bellièvre, inséré dans le vingt-unième volume des manuscrits de Guichenon, le *Livre des compositions des comtes de Forez*, le *Lugdunum priscum*, de Bellièvre, une copie du *Cartulaire de Savigny*. Ce cabinet se trouvait sur la place Bellecour, dans l'hôtel de Malte, où logea Louis XIV en 1658. C'est là que Laurent avait rassemblé, à grands frais, non-seulement des livres, mais des tableaux, des antiquités, et c'est dans ce cabinet que se réunit, presque à son berceau, l'Académie de Lyon, dont il fut l'un des fondateurs, de 1705 à 1711. On y voyait aussi une collection de plus de 300 sceaux de Savoie et du Dauphiné. En 1710, le cabinet La Valette s'enrichit encore du cabinet de Louis du Puget, physicien et naturaliste, l'un des sept fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700, né en 1629, mort en décembre 1709. Du Puget légua ses instruments à La Valette et ses livres à la bibliothèque des PP. jésuites.

Laurent écrivit peu, on n'a de lui qu'un discours prononcé à l'Académie, en 1717 : « *Sur le goût des anciens « païens pour les événements merveilleux et extraordinai- « res.* » Il mourut le 9 octobre 1718, laissant une bibliothèque de quatre mille ouvrages dont le catalogue est encore conservé à la bibliothèque nationale. Ce catalogue fut rédigé de 1692 à 1693, par Claude Bourgeat, marchand-libraire, à Lyon.

Laurent de La Valette laissa un fils né de son mariage avec Laure Mascranny, fille de Paul Mascranny de la Verrière ; ce fils né en 1680, conseiller en la cour des Monnaies de Lyon, n'hérita pas des goûts et du mérite de son père, et fut néanmoins de l'Académie de Lyon... Il eut un fils, Laurent III du nom, aussi de l'Académie de Lyon, dès l'âge de 26 ans, et qui donna les soins les plus éclairés au développement de la bibliothèque de son aïeul. Il fut

plus connu sous le nom de M. de Charly qui était celui de l'une de ses terres. Il mourut en 1758, et son héritier prit le nom de marquis de Maubec; ce dernier dut quitter Lyon pour mieux surveiller ses intérêts, et se retira au château de Thorigny, près Sens. Son cabinet l'y suivit. Ce fut un vrai malheur pour Lyon qui ne devait plus revoir un seul de ces livres qui lui appartenaient à tant de titres.

Mais M. de Maubec resta peu dans sa nouvelle résidence ; il se fixa à Paris où il mourut le 10 janvier 1792.

Son fils, député à la Constituante, apporta à Paris la majeure et la meilleure partie de sa bibliothèque, tant en imprimés qu'en manuscrits. Elle fut confisquée en 1794. M. de Maubec avait émigré. Celle qui était restée au château de Thorigny fut aussi confisquée et transportée à Auxerre où elle fut réunie à plusieurs bibliothèques monastiques également confisquées. Le P. Laire fut nommé conservateur de cette bibliothèque, et la dirigea pendant plusieurs années, avec une haute intelligence. Son successeur Moreau-Dufourneau trouvant dans le dépôt confié à ses soins un grand nombre de manuscrits recueillis par la famille de La Valette et qui intéressaient particulièrement Lyon, eut l'heureuse idée de proposer au gouvernement de céder à la ville de Lyon la collection des *Manuscrits de Guichenon*, relatifs à l'histoire de Lyon, de la Bresse, du Forez et des pays circonvoisins, les recueils originaux des priviléges de Lyon, 2 vol. in-fol. en vélin et un en papier, l'Histoire littéraire de Lyon, in-fol.; l'Inventaire de ses archives, in-fol., 2 vol., l'Histoire de son Eglise, *Lugdunum priscum*, avec dessins et figures, l'Etat de sa généralité, in-fol., 2 vol., c'est-à-dire le tableau de la statistique de ce qui composait alors la Généralité de Lyon, les registres de l'état-civil tenus par le Consistoire

protestant avant la révocation de l'Edit de Nantes, et un répertoire de notaire. — Cette proposition si avantageuse pour Lyon fut transmise au préfet du Rhône, M. Najac, le 8 février 1801, et ce dernier consulta M. Tabard, alors bibliothécaire de la ville. Celui-ci ignorait complètement l'origine et le mérite si rare des 80 volumes offerts par le département de l'Yonne. Il les déprécia autant qu'il put et n'offrit en échange que des ouvrages *incomplets* ou de peu de valeur. M. Najac répondit cependant au ministre « qu'il fallait faire rentrer dans les dépôts de Lyon des « pièces importantes qui n'auraient jamais dû en être « distraites. » Les choses en restèrent là : M. Tabard cessa d'être bibliothécaire, et les bibliothèques qui avaient été données aux Écoles centrales qu'on supprima alors furent cédées aux villes.

Les manuscrits restèrent enfouis dans les greniers du collége d'Auxerre exposés à la pourriture et aux dilapidations du premier venu. Vingt-cinq ans s'étaient passés lorsque l'ex-professeur Chaptal, devenu ministre de l'Intérieur, voulut donner un souvenir de reconnaissance à la ville de Montpellier où il avait fait ses études, en offrant à la Faculté de médecine de cette ville un certain nombre de livres de prix..... enlevés aux bibliothèques de province ; manière facile de faire des largesses, quand on puise dans la bourse d'autrui..... M. Prunelle, qui plus tard fut maire de Lyon, en 1830, puis député, et organisateur de la bibliothèque publique du Palais-des-Arts, fut chargé par Chaptal de faire une tournée dans beaucoup de départements et de former le bouquet de fleurs que le ministre entendait offrir à la ville de Montpellier. On lui donna pour adjoints M. Chardon de la Rochette et dom Maugerard, ancien bénédictin.

Ces émissaires enlevèrent aux villes seules de Dijon,

Troyes et Auxerre tout ce qui leur parut précieux à un titre ou à un autre, jusqu'aux monuments de *leur propre histoire*, et cela pour gratifier la *Faculté de médecine* de Montpellier (1). C'est ainsi que Montpellier a hérité des

---

(1) Ces précieux monuments sont comme s'ils *n'existaient plus*, on peut en juger par les notes suivantes qu'on veut bien me communiquer et qui prouvent de quelle manière *intelligente et libérale* on administre aujourd'hui la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. On croirait que M. Tabard est l'un des conservateurs.....

Le 12 mai 1872, M. Léon Charvet écrivait à M. le maire de Montpellier, pour lui demander quelques renseignements historiques sur le collége de cette ville, renseignements qui étaient indispensables à M. Charvet pour une notice qu'il a publiée depuis sur *Etienne Martellange, architecte*, auquel on doit les constructions d'un grand nombre de colléges en France au XVIIIe siècle.

M. Charvet reçut, le 1er juin, de M. le maire de Montpellier, une lettre dans laquelle on lui disait qu'on n'avait rien trouvé à cet égard et qu'on lui envoyait copie d'une lettre de M. le Préfet qui avait été prié par le maire de faire procéder à des recherches dans les archives du département de l'Hérault :

« Je crois qu'il y aurait lieu de prier votre correspondant de recourir d'abord aux ouvrages de M. Faucillon, comme aux autres sources imprimées de notre histoire locale.

« MM. les archivistes, aux termes des ordonnances qui règlent leur service, ne peuvent que mettre à la disposition des personnes désireuses de les consulter, les documents utiles à leurs travaux. Ce serait soustraire ces employés à leurs occupations administratives que d'exiger d'eux des recherches historiques et des compilations pour des tiers, alors surtout que ceux-ci n'ont point usé les ressources de la bibliographie et fourni la preuve que leurs études reposent sur des bases sérieuses, méritant d'être encouragées d'une manière particulière et toute exceptionnelle, etc., etc.

« *Le secrétaire général*,

« Signé : Paul FABRE.

« Montpellier, 30 mai 1872. »

On doit présumer que ce n'était qu'après avoir épuisé les *ressources*

manuscrits de Bouhier sur l'histoire de Bourgogne et presque tous de la main même de cet illustre président du

---

de la bibliographie et des recherches dans nos bibliothèques de Lyon, assez bien pourvues, du reste, que M. Charvet s'était décidé à écrire à Montpellier, ainsi qu'il a dû le faire pour une soixantaine d'autres villes qui ont, pour la plupart, *tenu à honneur* de lui répondre d'une manière très-satisfaisante et à lui envoyer les nombreux documents qui lui ont permis de publier son livre.

Toutefois, on aurait laissé passer ce manque de concours à des recherches historiques d'un grand intérêt, si l'on n'eût reçu encore de Montpellier une de ces fins de non-recevoir qui témoigneraient que cette ville paraît peu soucieuse des questions littéraires et de l'obligeance réciproque.

La bibliothèque de la Faculté de médecine possède des manuscrits de *Guichenon* lesquels n'intéressent d'aucune manière le midi de la France et un établissement scientifique. Elle s'est refusée constamment à en faire l'objet d'un échange, malgré de hautes sollicitations ; il y a plus, elle ne se prête pas à laisser faire des copies même moyennant paiement. Voici la lettre que M. Charvet a reçue à cet égard :

« Comme je le dis aussi à Mme de V^***^ qui m'avait fait des demandes plus nombreuses et plus importantes encore : *Nous ne trouvons absolument personne ici qui puisse vous rendre le service désiré.*

« *Le bibliothécaire,*

« Signé : KUMHOLTZ LORDAT.

« Montpellier, 14 juin 1874. »

Le passage est souligné par M. le Bibliothécaire.

Ainsi il est bien avéré qu'à Montpellier MM. les archivistes ne sont pas tenus d'être obligeants et d'indiquer les documents qui peuvent intéresser les chercheurs, et qu'il n'existe personne dans cette ville qui puisse, moyennant paiement, faire la copie de quelques pages de français du XVIIe siècle !

Ces procédés exceptionnels doivent être d'autant plus signalés qu'ils sont heureusement plus rares, et qu'en ce qui concerne la Suisse et la Belgique, M. Charvet, précisément, a reçu, pour le travail qui lui

Parlement, ainsi que du *Missale senonense*, provenant de Sens, enlevé à la bibliothèque d'Auxerre.

Cette spoliation comprit 141 ouvrages *imprimés* et

---

faisait réclamer des copies des manascrits de Guichenon, de nombreux documents et des notices intéressantes, que les archives d'Etat et les principaux fonctionnaires lui ont adressés avec une obligeance exceptionnelle.

Si les conservateurs des archives et des bibliothèques ne sont préposés qu'à la garde et à la communication sur place de leurs dépôts, les travailleurs devront, avant d'entreprendre leurs ouvrages, se remplir la bourse pour pouvoir se transporter partout et faciliter ainsi la besogne des conservateurs.

M. Charvet, de plus, s'était présenté comme architecte et professeur à l'école nationale des Beaux-Arts de Lyon. M. le préfet de l'Hérault et M. le conservateur de la bibliothèque de la Faculté de médecine auraient peut-être pu ne point fermer la porte des archives et de la bibliothèque d'une façon aussi brutale à un chercheur qui n'était point le premier venu.

M. Auguste Bernard, plus jaloux que les Lyonnais de faire profiter la ville de Montbrison des ouvrages de la bibliothèque La Valette demeurés enfouis à Auxerre, et qui intéressaient si particulièrement l'*Histoire du Forez*, est parvenu, en 1835, à faire céder à la ville de Montbrison, outre un grand nombre de livres :

1° L'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, 2 vol. in-fol. portant la date de 1675 ;

2° *Documents généraux*, 3 vol. in-fol., renfermant tous les documents recueillis par de La Mure, pour la composition de son livre ;

3° *Arrière-ban du Forez*, 7 vol. ;

4° *Foy et hommage* aux seigneurs du Forez, 2 vol. ;

5° *Sommaire du livre des compositions des comtes de Forez*, in-4 ;

6° *Terrier de la Ferrière*, in-4, de 1600 ;

7° Plusieurs pièces concernant les revenus de Notre-Dame de Montbrison. (Notice de M. Auguste Bernard, p. 55.)

Voir aussi sur les *manuscrits* de Guichenon « l'Inventaire des titres « recueillis par Samuel Guichenon, précédé de la table du *Lugdunum « priscum*, du P. Bullioud. » (Imprimerie de Louis Perrin. Lyon, 1851.)

27 *manuscrits*; parmi ces derniers, il s'en trouve trois, formant une *soixantaine de volumes*, provenant de la bibliothèque La Valette :

1° *Manuscrits de Guichenon*, sur l'histoire et la généalogie, in-4, 33 volumes ;

2° *Histoire littéraire de Lyon*, in-fol. 7 volumes ;

3° *Mémoires de l'état de plusieurs provinces de France*, fournis par les intendants, in-4, 20 volumes.

Outre ces précieuses collections, la bibliothèque de Montpellier reçut « par dessus le marché » la copie du *Cartulaire de Savigny*, de 1700; le *Lugdunum priscum*, de Claude de Bellièvre et un autre non moins rare.

Cette spoliation eut lieu le 14 août 1804, et l'acte qui la constate est signé : « PRUNELLE, *commissaire du gouver-* « *nement, chargé de toutes les recherches relatives aux* « *sciences et aux arts.* »

Quand on parcourt aujourd'hui, dit M. Bernard, le catalogue des manuscrits de la Faculté de Montpellier, on se demande où M. *Prunelle avait la tête*, lorsqu'il fit choix de tant de livres divers, *romans*, *histoire*, *géographie*, *littérature* pour une ÉCOLE DE MÉDECINE. Il dut bien se repentir plus tard, lorsqu'il fut devenu maire de Lyon, de n'avoir pas songé à restituer à cette ville *les manuscrits de La Valette !!!*

Toutefois, Lyon put recouvrer au moins le fameux *Cartulaire de Villeneuve*. L'administration municipale, mieux avisée que ne l'avait été le singulier bibliothécaire *Tabard* et le préfet *Najac*, entra en pourparlers avec la ville d'Auxerre, et céda le cartulaire à Lyon, où il a pris place dans ses archives.

Ce cartulaire, on le sait, est intitulé : les *Coutumes de Lyon*, et daté de 1206. Il n'est qu'une copie de l'original que nos pères conservaient religieusement aux archives

de l'Hôtel-de-ville. Cet original fut considéré « *comme entaché de féodalité* » par les tristes administrateurs entre les mains desquels notre malheureuse ville se trouvait, l'an IV, et le 21 pluviôse de cette année, ils ordonnèrent « à l'archiviste de procéder à la destruction de tous les « papiers *entachés de féodalité.* » Cette stupide exécution eut lieu le 24 pluviôse et un nombre énorme de titres des plus précieux pour l'histoire de la ville de Lyon, furent livrés aux flammes, au nom de la *Raison* et de la *Liberté.* La *Raison* avait alors son temple à Saint-Jean, mais avait déserté les cervelles des gouvernants, et la *Liberté* se manifestait aux Lyonnais par la guillotine... en permanence... et les massacres en masse aux Brotteaux.

La copie du Cartulaire de Lyon est due à un bourgeois de Lyon, *Etienne de Villeneuve* ; il entreprit « pour amour dou commun, sans rémunéracion », en 1336, de faire transcrire, dans un registre en parchemin, les privilèges et franchises octroyés à la commune par les papes, les rois de France et les archevêques de la ville. Achevé dans l'espace de dix-huit mois, dit M. Rolle, à qui nous empruntons ces détails, ce travail fut repris et continué jusqu'en 1480, par d'autres compilateurs. Tous les actes de ce célèbre cartulaire « sont signés par deux notaires « qui les ont vidimés et collationnés aux originaux, ainsi « qu'ils le déclarent au commencement dudit (premier) « volume. »

Telles étaient, à peu près, les bibliothèques particulières dont Lyon était fier, avant 1789.

Il me reste à parler maintenant de la bibliothèque publique de la ville et d'une autre bibliothèque publique qui exista momentanément à Lyon avant 1789. Le Consulat, toujours si vivement préoccupé des besoins et des intérêts de la ville, jugea sans doute, en 1731, que la

grande bibliothèque du collége de la Trinité ne satisfaisait pas à tous les besoins ; il eut alors la pensée de créer une bibliothèque *publique* plus usuelle, et le 22 mai 1731, il la plaça « dans l'hôtel *Fléchères* près du *Palais*, en attendant « qu'il eût pu bâtir une salle spéciale pour cette biblio- « thèque » Pour former cette bibliothèque, il acquit celle de Pierre Aubert, en 1731, celle de Brossette, en 1733, celle du président de Saint-Mauris, en 1734, celle de Morand, bourgeois de Lyon, en 1738, et celle de Michel (1), chanoine d'Ainay, et chaque année il consacra

---

(1) Il est singulier vraiment comment on écrit souvent l'histoire ; ainsi les auteurs des *Lyonnais dignes de mémoire* avancent que Michel Jean-Ferdinand, chanoine d'Ainay, bibliophile, chimiste, né en 1675, mort le 14 décembre 1740, fit don à la ville de Lyon de sa bibliothèque composée d'environ 6,000 volumes, et voulut qu'elle fût réunie à la bibliothèque publique ; mais cette généreuse donation n'a existé que dans l'imagination de ces auteurs, et il en est de cette libéralité patriotique comme de celles qu'ils ont attribuées à Pierre Aubert, à Brossette et autres en copiant M. Delandine.

Nos archives municipales, dont on ne saurait suspecter la véracité, leur donnent sur ce point le plus complet démenti, car on y trouve tous les actes notariés par lesquels ces *généreux* donateurs ont *vendu* à deniers comptants leurs bibliothèques à la ville. (Voir l'inventaire Chappe, qui indique tous les contrats intervenus entre ces prétendus bienfaiteurs et le Consulat.) Il est vrai que dans plusieurs de ces contrats il est dit que le cédant fait *donation* à la ville de sa bibliothèque, mais quelques lignes plus bas on voit que ce don est fait moyennant le paiement d'une somme relativement assez forte ou une rente viagère, C'est ainsi que dans un acte reçu Picheux, notaire à Lyon, le 30 septembre 1738, le chanoine Michel déclare « faire au « Consulat *don* de sa bibliothèque pour être jointe à celles devant « être acquises par la ville, moyennant une somme de 10,000 livres, « dont 1,000 livres comptant et le reste payable en neuf années. »

Le sieur de Saint-Maurice, président en la cour des Monnaies,

une somme de 500 livres à l'acquisition de nouveaux ouvrages. Le 29 décembre 1731, le Consulat édicta un règlement pour cette bibliothèque qui fut ouverte les lundi et jeudi de chaque semaine, de neuf à onze heures le matin et de trois à six heures le soir. Le bibliothécaire reçut un traitement de 500 livres et le sous-bibliothécaire 300 livres. Mais cette bibliothèque n'eut qu'une courte durée. En 1765, le Consulat prononça sa clôture et il fut décidé « qu'elle serait partagée entre les PP. de l'Ora-« toire qui tenaient le collége de la Trinité et ceux qui « dirigeaient le second collége de Notre-Dame-de-Bon-« Secours. Celui-ci reçut les livres de droit, et les Orato-« riens le surplus (1). »

En même temps que le Consulat créait, en 1731, cette bibliothèque publique secondaire, il décidait la formation d'un médaillier qui était alors considéré comme l'accessoire obligé de toute bibliothèque. Ce fait nous est révélé encore par nos archives municipales. On y trouve, sous la date de 1733, l'acte par lequel le sieur Laisné, directeur de la Monnaie, et le président de la Tourette, et sous la date de 1735, un autre acte notarié par lequel le commandeur de Savasse cédèrent leurs collections de numismatique au

---

vend, de même, au Consulat, par acte reçu Pernin, notaire, le 13 avril 1734, sa bibliothèque particulière « pour être jointe à celle de MM. Aubert et Brossette, moyennant 5,000 livres payables en cinq ans, à raison de 1,000 livres par an, à 5 °/o ».

Il en est ainsi de la prétendue donation faite à la ville par Jean-Baptiste Morand, bourgeois de Lyon, lequel, par acte notarié du 8 janvier 1750, vend au Consulat sa bibliothèque moyennant 1,200 livres comptant, et une pension viagère de 50 livres exempte de toute imposition.

(1) Voir l'inventaire Chappe, aux archives de la ville.

Consulat. Antoine Laisné était de l'Académie de Lyon et fit un long séjour dans notre ville, de 1712 à 1739; il passa pour être l'auteur d'un grand nombre de mémoires historiques et littéraires; né à Paris en 1668, il y mourut en 1746. Jacques-Annibal Claret de Fleurieu, seigneur de la Tourette, président de la Cour des Monnaies, prévôt des marchands, de l'Académie de Lyon, né en 1692, mort le 18 octobre 1776, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, presque tous restés inédits et conservés aux archives de l'Académie de Lyon. Le seigneur de Savasse était chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Commanderie de l'Aumusse en Bresse.

L'acquisition du médaillier Laisné est du 26 juin 1733, et se fit moyennant 3,000 livres de rente viagère et 500 livres d'étrennes.

Celle du médaillier la Tourette porte la date du 16 octobre 1733, et a été faite au prix de 2,400 livres comptant et une rente de 175 livres reversible sur la tête du seigneur de Romans de Rive, chanoine de l'Ile-Barbe.

Enfin la cession du médaillier du commandeur Savasse eut lieu le 19 septembre 1735, moyennant une somme de 3,000 livres comptant et une rente viagère de 1,000 livres « payable, à la réquisition du commandeur, aux sieurs « Claude de Lyon, directeur des Aydes et Gabriel-Paul « Hanquelin de la Chapelle, pour en jouir leur vie « durant. » Parmi les objets cédés par le commandeur Savasse se trouvaient, d'après l'acte de vente, « des idoles, « des vases en verre et en terre de bol. »

Ce médaillier fut confié à la garde d'un conservateur spécial qui reçut un traitement de 500 livres, et cette collection fut placée « dsns la Chambre du parquet atte- « nant à la salle de l'audience de la Conservation. » En

outre, le 30 décembre 1734, le Consulat fit un règlement concernant cette collection qui sans doute, après avoir été transportée à la bibliothèque du collége de la Trinité, fait partie aujourd'hui du beau médaillier de la ville au Palais-des-Arts.

Quelques années plus tard, le Consulat qui ne négligea jamais de doter la ville d'établissements utiles acheta de Joseph-Antoine Pestalozzi, médecin agrégé au collége de médecine de l'Hôtel-Dieu de Lyon, né à Venise le 23 juin 1674, mort à Lyon le 28 avril 1742, son cabinet d'histoire naturelle (ou de naturalités suivant l'acte de vente); cette cession fut approuvée par lettres patentes du 14 août 1773, et la garde de ces naturalités fut confiée à l'Académie. Cette collection fut très-maltraitée par la Révolution. Les fils de Pestalozzi obtinrent une pension de la ville, une véritable aumône. J'en parlerai plus loin.

III.

LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE LYON OU DU LYCÉE.

Nous arrivons enfin à la grande bibliothèque de la ville au collége de la Trinité.

L'histoire de ce magnifique dépôt est encore à écrire, mais son dernier conservateur, M. Monfalcon, avait entrepris cette grande et belle tâche; je me bornerai donc ici à de simples notes que j'ai puisées çà et là, qui peuvent contenir des erreurs, mais on voudra bien se rappeler que je n'ai

pas ici la téméraire prétention de vouloir écrire une histoire de nos bibliothèques anciennes et modernes (1).

La grande bibliothèque de la ville, dite aujourd'hui très-improprement du Lycée, a toujours existé dans les bâtiments qu'elle occupe actuellement ou qui existaient avant la construction de ces derniers; ce local se nommait autrefois le collége de la Trinité, et date de loin. Le terrain sur lequel il s'élevait appartenait à une confrérie établie à Lyon, en 1306, sous le nom de la Trinité; par dévotion pour ce mystère, plusieurs habitants y firent élever à leurs frais une chapelle au coin du cimetière Saint-Nizier et dans laquelle ils s'assemblèrent pendant longtemps. Des biens provenant de donations particulières constituèrent à cette association un patrimoine suffisant, composé de maisons et de granges (2).

---

(1) M. Monfalcon m'a fait l'honneur de me mander, en mars dernier : « qu'il termine, en ce moment, une histoire générale de la biblio- « thèque de la ville de Lyon, 1 vol. in-fol. et que ce travail est un sup- « plément à son histoire, fort avancée, des maîtres imprimeurs de « Lyon et de leurs éditions depuis l'origine de l'art. (1 vol. in-fol.)

(2) Il ne peut y avoir de doute possible sur la fondation de cette confrérie et sur l'application des Granges de la Trinité au collége; ce fait est relaté dans le préambule du traité fait par le Consulat avec les PP. Jésuites, le 1er mai 1565, lors de la remise du collége de la Trinité à ces religieux. On y rappelle la fondation de la confrérie en 1306, l'acte de cession de 1527, et ses conditions dont la principale était d'instruire les enfants pauvres et adoptifs de l'Aumône générale. (M. Charvet, *Pierre Martellange*, p. 128.)

On stipula aussi que les conseillers et courriers de la confrérie auraient « le droit d'élire les plus pauvres orphelins ou autres enfants « pris au grand hôpital du Pont-du-Rhône ou ailleurs pour les faire « nourrir et apprendre, mais sous serment solennel d'élire les plus « pauvres esquels ils connaîtront avoir plus grosse pitié sans,

En 1519, cette même confrérie établit sur ce terrain, pour ses enfants, une sorte de petit collége qui prit

---

« aucune affection, parenté ou affinité. » Mais le sort de ces pauvres enfants fut souvent des plus précaires, et on lit à cet égard dans les registres consulaires, sous la date de 1529, « aussy qu'il y a plusieurs « pauvres gens quy n'ont de quoy envoyer dehors leurs enfants, ni « aucuns pour payer tous les mois leur escollaige pour l'entretène- « ment et peine des régens et bacheliers, considérant que la liberté « et exemption de ne rien payer à tous le moins des habitans sera « cause que plusieurs continueront l'estude et se fairont gens de « bien que sera plus le proufit des pauvres que du riche. »

L'acte de cession des granges au consulat est du 1er juillet 1527. (Arch. municip. Invent. Chappe.) Le sieur Athiaud donna 600 livres pour six enfants pauvres de la Chana.

Il est dit dans l'acte de fondation du collége « que les enfants et « clercs dudit collége seront tenus, chacuns soirs, de chanter avec les « maîtres régents, un *Salve Regina* perpétuellement et *De Profundis* « à l'intention des confrères de la confrairie de la Trinité vivants et « trépassés. » Nous ignorons si cette disposition du traité est encore observée aujourd'hui ? Le 7 mars 1597, les échevins se plaignirent de la cessation de ces chants. (Arch. m.)

Le traité intervenu entre le consulat et les confrères de la Trinité dut être mis « en épitaphes en pierre ou cuivre lesquelles devoient être mises et affichées ès lieux les plus apparents dudit collége. »

La fête de la Trinité fut instituée sous le pontificat de Jean XXII, que Philippe le Long fit élire à Lyon, en 1306. La chapelle érigée par les confréries était située près du cimetière Saint-Nizier. Cette pieuse fondation fut respectée pendant deux siècles. En 1562, les calvinistes détruisirent cette chapelle et les confrères se réunirent dans une chapelle de Saint-Nizier.

M. Raphaël Flacheron, en décrivant, en 1838, le collége dans *Lyon ancien et moderne,* émet des doutes sur l'existence d'une école fondée par la confrérie des Trinitaires avant l'établissement du collége, et ajoute que dans les documents originaux, il n'a rien pu trouver qui ait pu favoriser cette opinion ; et il ajoute qu'on aura peine

plus tard un si large développement. Jusque là, Lyon n'avait eu que des maîtres d'école, mais pas de collége. Les jeunes gens qui voulaient étudier les lettres, la philosophie et les langues vivantes étaient obligés d'aller à Paris, à Montpellier, à Toulouse, à Bourges, ou même à Padoue ou à Pavie où des universités fameuses attiraient alors la jeunesse. Mais cette situation regrettable émut quelques hommes notables de notre ville, entre autres Symphorien Champier, né vers 1472, à Saint-Symphorien-le-Château, en Lyonnais, mort à Lyon en 1539 et inhumé à l'église des Cordeliers. C'était un homme universel, a dit un biographe; on lui doit un grand nombre d'écrits, la fondation d'établissements utiles et la ville reconnaissante a donné son nom à l'une de ses rues. Il se concerta avec Claude de Bellièvre, ancien premier prési-

---

à croire qu'on eût réuni dans les mêmes granges une école et l'*artillerie du roy*. Mais de nouvelles et patientes recherches faites en 1874, par M. Charvet, aux archives de la ville (série GG, non inventoriée), ont éclairci parfaitement ce point historique. On lit en effet, dans l'acte du 14 septembre 1567, passé entre le consulat et les Jésuites :

. . . . « Plusieurs bons personnages et seigneurs de ceste ville « de Lyon..... auroient dressé et mis un petit collége sous le nom et « le titre de la Sainte Trinité... l'an mil cinq cent dix-neuf, pour illec « estre fasçonné et instruit leur postérité. »

La coexistence du collége et de l'*artillerie du roy* dans les mêmes granges est aussi un fait aujourd'hui incontestable, car M. Charvet a trouvé aussi aux archives de la ville, sous la date du 15 novembre 1529, une lettre de Jehan Canape, recteur du collége, au consulat, dans laquelle il se plaint de l'exiguité du local et du bruit des ateliers adjacents de l'*artillerie du roy*, et du découragement des bacheliers en voyant l'école désertée par les écoliers à la suite de ces inconvénients.

dent du Parlement du Dauphiné, né en mars 1487, mort le 2 octobre 1557, de la célèbre maison de Bellièvre, auteur lui-même du *Lugdunum priscum*, dont le manuscrit est à la bibliothèque de médecine de Montpellier, et a été imprimée dans la Collection des Bibliophiles lyonnais ; ces hommes éminents communiquèrent leur projet au Consulat ; mais ce fut particulièrement Symphorien Champier, si nous en croyons l'*Histoire universelle de Lyon*, publiée à Lyon, en 1644, par Meissonnier, qui fut le promoteur de l'érection d'un grand collége à Lyon. « Il invita et con-« seilla, pour le profit du peuple, la fondation de ce beau « collége de la Trinité, regrettant de voir mourir l'exer-« cice des lettres en cette ville et s'efforçant de l'y rani-« mer. » D'après ce sage avis, « les Conseillers de la ville et « de la communauté de Lyon, réunis en l'hôtel commun « de la ville, avec les confrères de la Sainte-Trinité décidè-« rent qu'un collége seroit érigé ès-granges de ladite con-« frérie occupées par l'*artillerie du roi*, pour le logis des « maistres, régens, bâcheliers et escoliers, pour le mieux et « au profit dudit collége et chose publique de la ville (1). »

L'acte de fondation du collége est de 1527 ; deux ans après, François Ier confisqua tous les biens des confréries. La première installation fut des plus modestes, « il pleu-« voit en plusieurs lieux de la grange, et il n'y avoit assez « couverts pour les enfants qui sont au soleil. » Le 1er février 1537, seulement, le voyer Humbert Gimbre fut préposé à des travaux d'installation plus convenables.

---

(1) M. Charvet, dans son excellente histoire d'Etienne Martellange, constructeur du grand collége de la Trinité, cite encore d'autres directeurs et régents qui auraient géré le collége après Jean Canape, savoir : Heloy ou Loys du Vergier, en 1531 ; Jean Reynier, Jacques Vassuel, et Jacques Bobynet (page 117).

La direction du collége fut confiée à des professeurs laïques, et la ville accorda au principal et aux régents 400 livres d'honoraires. Le premier principal semble avoir été Guillaume Durand, auteur d'une traduction française de *Sulpitius Verulanus;* puis on trouve Jean Canape, lecteur des chirurgiens de Lyon, médecin de François Ier, et qui passe pour avoir, le premier, enseigné la chirurgie en français, et pour être l'auteur de plusieurs ouvrages sur la même science. Il était en fonctions en 1530. Claude de Cublize lui succéda; mais le Consulat dut le destituer à cause de sa mauvaise administration; puis on trouve Jacques Freschet ou Franchet (1), qui disparut, en 1555, avec une partie du mobilier; Charles Fontaine, poète, né à Paris, le 16 juillet 1515, mort vers 1588, auteur de plusieurs ouvrages; Jacques Dupuy, maître ès-arts, révoqué en 1558 (2), et remplacé par Barthélemy Aneau, qui avait déjà géré momentanément le collége, après la destitution de Claude de Cublize. Le Consulat, en réinstallant Barthélemy Aneau, exigea qu'on « ne devoit par-« ler que le grec et le latin, excepté dans les basses clas-« ses, où les petits enfants, lesquels vault mieux qu'ils « parlent bon français que s'accoustumer au mauvais et « barbare latin. » Quant aux enfants pensionnaires, « ils « devoient estre nourris suffisamment, sans superfluité et « habillés honnestement. »

Le collége trouva enfin un peu de prospérité sous

---

(1) Jacques Freschet avait été maître d'école, rue Lanterne. (Id., p. 118.)

(2) Après Jacques Dupuy, on trouve un principal du nom de Claude Platet. (Id. p. 119.) *Il avoit battu et déchassé sa femme.* (Arch. mun.)

l'habile direction de Barthélemy Aneau, traducteur, et quoique poète latin et français, il sut être un bon administrateur. Le Consulat, comme je l'ai déjà dit plus haut, réorganisa tout le collége, et dans le traité (1) qu'il fit avec Aneau, il fut stipulé (art. 10) qu'il aurait le droit d'exiger « deux sous et six deniers par mois pour les en- « fants dont les familles en avoient le moyen; les pau-

---

(1) Le collége, dit le traité fait par le Consulat « étoit presque sans « enfants et devenoit inutile si on ne mettoit à sa tête un homme in- « telligent, actif, honorable. » (Id. p. 119.)

Barthélemy Aneau était originaire de Bourges et vint à Lyon en 1528. En 1531 et 1540, il prononça l'oraison doctorale pour l'installation du corps municipal à Saint-Nizier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages recherchés surtout à cause de leur rareté. (Id. p. 122.)

La cession des granges au Consulat pour la construction d'un collége fut approuvée par une ordonnance de François Ier, de 1539, et par une autre de Charles IX de 1561. Le collége ne fut d'abord qu'un externat; mais on y fit, en 1536 « plusieurs chambres, classes, « salle, cuisine, pour la demeurance des maîtres et aussi pour loger « les commensaux venant au collége. » Ces travaux coutèrent 2,500 livres.

Dans ce traité, il est dit à l'article 4e que « le principal n'ad- « mettroit aucun régent à enseigner sans les avoir présentés auparavant au Consulat qui les interrogeroit pour juger s'ils étoient capa- « bles et de bonnes mœurs. »

Aneau fut remplacé par André Martin, en novembre 1561, et il géra le collége jusqu'en 1565, époque de sa mort. M. Charvet cite parmi les professeurs que s'adjoignit André Martin : 1° Christophe Milieu ou Milliet; 2° Gilbert Ducher, dit Vulton, en latin Gilbertus Ducharius Vulto, né à Aigueperse, professeur d'humanités, auteur d'un recueil d'épigrammes latines, mort en 1538; 2° Claude Bigotier, né en Bresse, auteur d'ouvrages publiés en 1540 et d'un poème latin intitulé « *Raporum encomium* ». (Voir *Lyonn. dign. de mém.* p. 37.)

« vres, dont le nombre et la réception étoient attribués au « Consulat, devoient être enseignés gratuitement. » Enfin, on lit dans le même traité (art. 11) : « Tous les gens « de lettres passants, allants et venants, tant de çà que « de là les monts ou à Tholoze, seront reçus par honneur, « et aux pauvres sera aydé de la passade. » Sollicitude touchante de nos pères pour les jeunes gens pauvres et studieux obligés d'aller chercher loin de leur foyer l'instruction qu'ils ne pouvaient pas y recevoir. Mais Aneau ne put pas remplir tout son mandat. Le jour de la Fête-Dieu, 12 juin 1561, une pierre ayant été lancée de l'une des fenêtres du collége sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement, le peuple, furieux, pénétra dans le collége et massacra Aneau. Les professeurs épouvantés se sauvèrent, et l'enseignement se trouva interrompu pendant un certain temps.

Si nous en croyons les registres du Consulat, plus véridiques toujours que les auteurs sur bien des faits historiques, ce crime se serait produit d'une manière différente. Le 5 juin 1561, un jeune homme, Denis de Valois, se jeta sur Guy Esmion, chanoine de Saint-Nizier, « pour lui « arracher le reliquaire ou ciboire qu'il portoit proces- « sionnellement; la populace furieuse entraîne Barthé- « lemi Aneau qu'elle arrache du collége de la Trinité, « dans la rue Neuve où il est inhumainement tué et occis « et laissé mort, estendu au milieu de ladite rue, au « grand scandale des petits enfants escoliers et autres « étudiants dudit collége. »

Barthélemy Aneau passait pour être sympathique aux calvinistes; ses relations très-connues avec quelques personnages protestants avaient accrédité cette conjecture. Cependant le Consulat avait pris les plus grandes précautions pour empêcher l'introduction dans le collége de

la Trinité des doctrines condamnées par l'église catholique.

La mort d'Aneau eut pour résultat immédiat la désorganisation du collége ; il n'y eut plus ni recteur, ni professeurs, ni élèves, et les portes en furent fermées. On en laissa les clefs à la garde de la femme du malheureux principal et d'une autre veuve.

Ce crime fut le prélude de bien d'autres et de tous les désastres que subit Lyon par l'invasion de l'armée calviniste commandée par le baron des Adrets, lequel saccagea la plupart de nos édifices religieux. Au moment de la mort du malheureux Aneau, « les huguenots tenoient déjà des « assemblées où l'on preschoit, dogmatisoit et baptisoit à « la mode de Genève. » Le Consulat s'était vu obligé « de « faire défense aux habitants de la ville, tant ecclésiasti- « ques que laïques, de soultrager les uns les aultres, « soubs le nom de papistes et huguenotz, à peine d'estre « déclarés rebelles et désobeyssants à Sa Majesté et « comme tels pugnis de la hard. » Pour calmer un peu l'effervescence des réformés, on avait en vain « nommé « douze échevins de la nouvelle religion pour être joints « aux douze conseillers-échevins catholiques. » En outre, François d'Agoult, comte de Sault, lieutenant-général du Lyonnais, en l'absence du maréchal de Saint-André, avait enjoint « aux principaux protestants de la ville de faire « cesser et supauder les presches et assemblées qui se « faisoient jusqu'à ce qu'il y eut eu, sur ce, le bon plaisir « de Sa Majesté. » Ces digues furent trop faibles pour contenir le torrent. Les réformés de la ville, de connivence avec ceux du dehors, se soulevèrent et le baron des Adrets s'empara de Lyon, dans la nuit du 30 avril 1562.

Le Consulat, formé de protestants, révisa le bail du collége et y stipula expressément « que les prières seront

« faites selon la coutume et ordonnance de l'Eglise réfor-
« mée, sans que par cy après soit dit ni célébré aucune
« messe ny cérémonie papale. »

Mais, après l'édit de pacification du 18 mars 1563, le collége changea de mains, et l'instruction, exclusivement catholique, y fut rétablie.

Le Consulat, pour repeupler son collége désert, renonça à le confier à des laïques, comme par le passé, et le mit entre les mains des PP. Jésuites. En leur confiant son collége, le Consulat voulut que « le recteur de ce « collége eût la supérintendance sur les pédagogues et « maîtres de pension de la ville. » Ces religieux lui avaient été recommandés par un bref du pape Pie IV, et surtout par les éminents services rendus à la ville, dans un temps de peste, alors si cruellement meurtrière, par les PP. Possevin et Edmond Auger. (1) Le premier, théologien

---

(1) Dans le traité intervenu entre le consulat et le P. Auger, il est dit « que le collége serviroit de séminaire à la jeunesse, sous la charge, « direction, conduite de docteurs et régents de l'ordre du nom de « Jésus ». Toutefois le collége ne fut d'abord confié aux Jésuites que pour deux ans. On redoutait l'opposition des calvinistes, les plus grands ennemis de leur ordre.

Le traité qui lia la ville avec les Jésuites porte la date du 14 septembre 1567, mais déjà le 1er mai 1565, le consulat avait décidé de confier son collége à ces religieux.

Isaac Lefèvre parle en ces termes du collége, en 1627 : « Nous n'avons rien à dire de son antiquité, sinon que l'année 1556, il fut donné et remis par Messieurs de la ville aux RR. PP. Jésuites, sous la conduite du R. P. Edmond Auger qui s'obligea d'y fournir un nombre remarquable de bons et suffisants régens pour l'instruction de la jeunesse en toutes sortes de sciences saintes et honorables, comme il fit, et du depuis, ceux qui sont venus après lui, en telle sorte que c'est un des plus renommés colléges de la chrétienté. »

et diplomate, auteur de nombreux ouvrages, était né à Mantoue, en 1534, et mourut à Ferrare, le 26 février 1611. Edmond Auger, né à Allemand, près Troyes, en 1530, mort à Cosne, le 19 janvier 1591, était aussi un prêtre éminent par ses prédications, et se distingua surtout par son admirable dévoûment dans les pestes de 1568 et 1582. Le Consulat le choisit pour procéder à l'installation des religieux de son ordre dans le collége; toutefois, cette installation ne put avoir lieu que le 14 septembre 1567, mais le 6 août, M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, dut intervenir pour terminer des difficultés qui étaient nées entre les Jésuites et la ville sur l'exécution du bail. Les Jésuites auraient voulu que la ville leur fît un don perpétuel du collége, sur la sollicitation de l'archevêque Antoine d'Albon, qui voulait en faire « un arsenal sacré pour la « défense de la foi et la confusion des hérétiques. » Mais le Consulat tenait à ce que son collége « fût commun à « tous. »

Le P. Auger laissa de si bons souvenirs qu'en 1715 le Consulat donna 300 livres au P. d'Origny, jésuite, « pour « contribuer aux frais du séjour et du voyage qu'il a fait

---

Les RR. PP. Jésuites possédaient aussi à Lyon une maison connue sous le nom de Maison des Jésuites de Saint-Joseph. François de Canillac, jésuite, fonda cet établissement en 1619, et son église, sous le vocable de Saint-Joseph, dans le quartier de Bellecour; la rue Saint-Joseph en a retenu le nom. Il y employa un patrimoine considérable qu'il s'était réservé. Les libéralités de Louis XIII, du cardinal de Richelieu et de divers particuliers, contribuèrent à sa perfection et fournirent de quoi élever les bâtiments qui sont étendus, mais où il n'y a rien de curieux. (Description de Lyon. Clapasson, p. 23.)

L'église fut bâtie par Pierre de Clapisson, président des trésoriers de France, et par Marguerite d'Ulin, sa femme. On y voyait des tableaux de divers grands maîtres. (Idem, p. 24.)

« en cette ville, pour faire imprimer et présenter la *Vie* « *du P. Edmond Auger*, qu'il a dédiée au Consulat; com- « pris dans ladite somme les frais de son retour à Rheims « où ledit P. d'Origny fait sa résidence ordinaire. »

Le P. Edmond Auger eut pour successeur le P. Bernardin Castor, né à Sienne en 1544, mort à Rome le 15 mars 1634, après avoir professé pendant onze ans la rhétorique au collége de la Trinité. Puis on trouve Annibal Codret, né à Sallanche (Savoie) en 1525, mort à Avignon le 19 novembre 1599, l'un des plus savants professeurs de son temps. Guillaume Creyton, écossais, de la famille des Hamilton, détenu, en Angleterre, à la tour de Londres, en 1585, pour la défense de la foi. Possevino, Possevin (Antoine), théologien, diplomate, auteur de nombreux ouvrages, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare, le 26 février 1611.

Mais l'ancien collége, formé des granges de la confrérie de la Trinité, tombait en ruine, en 1577. Le Consulat songea à le réédifier; en 1580, une Commission fut chargée de faire une quête pour subvenir aux travaux de construction, et le Consulat se proposa d'y concourir. Mais ce projet demeura en suspens; les Jésuites expulsés de France durent quitter Lyon (1) le 31 janvier 1595.

---

(1) Par suite d'une ordonnance rendue par le connétable duc de Montmorency, le 5 janvier 1595, et à la suite d'une assemblée tenue chez lui, le sieur de Villars, lieutenant général en la sénéchaussée et le sieur Domartin, premier consul, échevin, se transportèrent chez les PP. Jésuites de la Trinité « pour leur faire entendre les nouvelles « qu'on avoit eues de l'attentat commis sur le roy, et leur enjoindre « de se tenir fermés dans ledit collége, sans en sortir, ny y recevoir « autres personnes que celles qui y sont avec leurs pensionnaires, « comme encore de les admonester de ne prescher, ny confesser jus- « qu'à ce que autrement ait été ordonné. » (Arch. m.)

On sait la cause de leur renvoi. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, mais livré, dès son adolescence, à des habitudes de débauche, venait de terminer ses études au collége des Jésuites de Paris, lorsqu'il essaya d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1595. On attribua cet odieux attentat aux Jésuites. Ils furent aussitôt arrêtés dans leur maison et subirent un long interrogatoire ; Jean Guignard, l'un d'eux, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis du royaume. Ils sortirent de Paris, le 8 janvier 1596.

Les Jésuites du collége de la Trinité de Lyon quittèrent leur maison le 31 du même mois et se retirèrent à Avignon qui n'était pas encore réuni à la France.

Néanmoins, la ville confia son collége à Antoine Pourcent ou Person (1), jésuite, qui avait quitté son ordre. Malgré cette renonciation, la ville dut retirer le collége des mains de ce religieux, par ordre supérieur, et le confia à un sieur Dalenson, qui s'occupa de trouver des régents à Paris, en 1595. Jacques Severt, historien, écrivain ascétique, auteur d'ouvrages de controverse religieuse, théologal en l'Eglise de Lyon, chanoine et doyen de Beaujeu, où il mourut, après 1628, succéda à Dalenson, et il fut remplacé par Benoît Minière; mais la maison déclinait malgré toute la sollicitude du Consulat. Il n'y avait plus que neuf pensionnaires ; l'économe ne savait ni lire ni écrire.

---

(1) Le P. Person fut dénoncé au Parlement, et malgré le Consulat, le Parlement décréta, le 20 octobre 1597, le P. Person de prise de corps, et ce religieux fut amené à la conciergerie. (Voir le remarquable rapport fait au conseil municipal par M. Gastine, en 1839, sur les droits de la ville à la propriété du collége.)

Les Jésuites ayant pu obtenir, en 1604, l'autorisation de rentrer en France, la ville s'empressa de leur rendre son collége ; un nouveau contrat fut passé avec eux le 3 juillet, copié sur celui de 1567, et le Consulat reprit son projet de reconstruire le collége (1). Je ne décrirai pas ici ses divers bâtiments, M. Charvet l'a fait avec un soin si parfait que je ne peux que renvoyer le lecteur à son excellent ouvrage sur Martellange, architecte de ces bâtiments, qui s'élevèrent sur l'emplacement des *granges* de l'ancien collége. La ville y contribua en promettant une somme de 6,000 livres par an « pour l'entier achè-« vement des bâtiments de cet établissement où sera « apposé, en lieu notable, les armoiries de ceste ville et « communauté, avec une inscription qui portera que le « collége aura esté parachevé aux dépens et des deniers « communs et d'octroy du Consulat de ceste dite ville, fon-« dateur et bienfaiteur dudit collége. » Les simples particuliers avaient voulu contribuer aussi à cette grande œuvre. Un don de 1,000 écus avait été fait au Consulat « pour « être employé au bénéfice du collége », et, le 5 juillet 1604, Réné Muffio Noirée, capucin, légua au Consulat 2,800 livres « pour l'entretenement du régent qui lira la « théologie. » La ville avait, du reste, une si grande sollicitude pour son collége, qu'elle dépensa, depuis le 16 juin 1478 jusqu'en 1732, une somme de 349,171 livres pour constructions, pensions et achat de livres, et il ressort de la comptabilité de la ville, conservée aux archives

(1) Le nouveau collége devait être bâti sur la place des Terreaux, dont le roi avait fait don aux Jésuites, mais l'assemblée des notables protesta contre ce don, le 22 juin 1706, et le 16 décembre 1707, les protestants s'opposèrent aussi à la cession de la place des Terreaux.

municipales, que le Consulat consacra, de 1670 à 1672, une somme de 8,858 livres seulement en achat de livres (1).

Au grand collége de la Trinité était adjoint aussi un collége de moindre importance, appelé le collége de Notre-Dame de l'Assomption, ou le Petit-Collége, situé sur la rive droite de la Saône et dont les bâtiments sont encore affectés à des services publics.

Au commencement du dernier siècle, les revenus des deux colléges s'élevaient à plus de 50,000 livres, non compris les bénéfices de la pharmacie qui rendait 20,000 livres, et du pensionnat, et la jouissance de plusieurs maisons de ville et de campagne, dont les titres ont disparu en 1762.

Le collége de la Trinité était aussi riche en immeubles. D'après un acte de 1762, il possédait alors, outre des rentes et des pensions, des maisons en ville, une maison à Fourvières, — le domaine des Quatre-Tourelles ou du Prince, à la Croix-Rousse, — le domaine et fief de Roye, — les domaines Rivière, de Thiard, à Irigny, — de la Gallée, à Millery, — la terre domaniale des Echets, en Bresse, — les domaines du Pin, — de Mongriffon, paroisse de Tramoye, du Chariot et du Ferrier, paroisse de Saint-Barthélemy de Montluel, — de la Masse, paroisse de Saint-Maurice de Beynost, — des Basties, paroisse de la Boisse, — les prieurés de Saint-Julien-en-Jarrez, — de Tence et de Dunières en Velay, le domaine de Plenaize, etc.

Indépendamment des faveurs du Consulat, les Jésuites avaient accru leurs revenus par les libéralités de Venzenzo Lauro, médecin du cardinal de Tournon et de Catherine de Médicis, puis cardinal-évêque de Mondovi, qui leur

---

(1) Archives de la ville, inven. Chappe.

céda les prieurés de Tense et de Daunières, qu'il possédait dans le Forez et qui rapportaient 13,000 livres. Même pendant les fureurs de la Ligue, le Consulat maintint aux Jésuites une rente de 2,000 livres. A ces revenus il faut ajouter ceux des confréries instituées par les Jésuites : celles des Messieurs, des jeunes Messieurs, des philosophes, des rhétoriciens, etc...

Le *Petit Collége* fut fondé en 1628, par Gabrielle de Gadagne, veuve de Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond (1), née vers 1613, morte le 25 février 1697, fondatrice des Minimes de Saint-Chamond et du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de Lyon. Gabrielle de Gadagne donna 24,000 livres pour la fondation de ce petit collége « du côté de Fourvières. » Les libéralités des habitants et le concours de la ville aidèrent ensuite à cette fondation. Toutefois, la ville

---

(1) Melchior Mitte de Chevrières, comte de Miolans, marquis de Saint-Chamond, seigneur de Chevrières, lieutenant du roi à Lyon, sous le gouvernement de Charles de Neuville, ministre d'Etat, lieutenant général des armées du roi, mort à Paris le 10 septembre 1649, âgé de 63 ans. Son fils unique Jean-François fut tué au siége de Turin, en 1640, sous les yeux de Louis XIII. (*Lyonnais dignes de mémoire*, p. 71.)

Le petit collége fut établi d'abord dans la maison d'un sieur Loubat Carles. Le roi lui accorda, en 1642, une subvention de 2,000 livres par an. Le célèbre P. Lachaise fut recteur de ce petit collége. Fermé pendant la Révolution, il se rouvrit, en 1802, sous les auspices du cardinal Fesch et fut confié à vingt-six frères de la Doctrine chrétienne.

Le 14 septembre 1567 fut passé le traité de cession entre Guillaume Regnaud, Thomas Favre, Pierre Frère, André Mornieu, Jean Pichin et Claude Valeton, conseillers échevins, au nom de la communauté de la ville et le P. E. Auger, au nom de la Compagnie. (P. 85. F. Ménestrier.)

ne donna son approbation qu'à la condition « qu'il n'y « auroit jamais que trois classes pour les petits enfants, « jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'aller aux hautes « classes du collége de la Trinité, et qu'on ne pourra y « construire que ces trois classes, une chapelle et le loge- « ment pour les Pères et les régents. » La direction fut confiée aux PP. Jésuites. Cependant, le 3 décembre 1647, on y ajouta deux autres classes, et le 11 août 1650, on créa une sixième classe, mais avec défense d'y lire la théologie et la philosophie. Le 7 décembre 1651, la ville donna au petit collége 3,000 livres « par pure charité, vu le be- « soin et le danger de ses bâtiments. » En 1654, nouveau don de 1,500 livres « pour réparations. » En 1684, 1692, nouveaux subsides (1).

---

(1) La ville dépensa aussi presque chaque année des sommes importantes aux constructions du grand collége. Citons en seulement quelques-unes :

— 16 juin, 13 et 15 novembre 1607, acquisitions pour 5,400 livres destinées à l'agrandissement du collége.

— 4 mars 1608, dépense de 2,500 pour nouvelles acquisitions.

— 5 janvier 1610, acquisition d'une maison rue Neuve.

— 5 janvier 1619, constitution d'une rente de 1.000 livres par an, pour achèvement de la Trinité.

— De 1619 à 1652, nombreuses acquisitions et constructions, et le 5 décembre 1652, don de 6,000 livres « à condition que, au dernier « jour du mois de juin, il sera apposé, en lieu notable, les armoiries « de la ville avec une inscription portant que ledit collége avoit été « parachevé aux dépens et deniers communs de la ville. »

— 5 janvier 1666, nouveau don de 1,000 livres « pour paver en « croix d'un coin à l'autre la grande cour du collége. »

— 23 décembre 1710, le consulat fonde à perpétuité des prix pour les élèves.

— 27 novembre 1731, 100,000 livres sont affectées à des acquisitions faites par les jésuites et non payées par eux.

A ce collége étaient jointes une petite église et une chapelle, sous l'invocation des saints Ignace et François-Xavier, à laquelle Maurice Camus, écuyer, sieur du Perron, donna 1,200 livres à la condition d'y être inhumé et d'y placer ses armes. Ce collége compta aussi de nombreux bienfaiteurs, entre autres : Antoine de Pure, Madeleine Particelli, sa femme, Mathieu Thomé, écuyer, — François Pacot, inhumé dans l'église. Il possédait aussi de nombreuses maisons dans Lyon, le domaine de Montlouis à Oullins, une terre à Baunan. Le domaine de Montlouis lui avait été donné par Pernette Boissier, veuve de noble Jules Gratiani, bourgeois de Lyon ; en outre, il avait les domaines de la Navarre, à Sainte-Foy, et de Bastero, au même lieu, des Saussaies du Rhône, le prieuré de Saint-Romain-en-Jarez, dépendant de l'Ile-Barbe, lequel fut uni au petit collége avec l'autorisation d'Antoine Thélis de Valorgues, abbé de l'Ile-Barbe, le prieuré de Saint-Romain-les-Atheux.

Nos rois avaient accordé aussi les plus grands avantages au collége de Lyon. Par lettres patentes, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV l'avaient placé sous leur sauvegarde ; en outre, ils l'avaient exempté de toutes impositions, de la taxe établie par l'Assemblée de Mantes et de tous droits d'amortissement. Les archevêques Antoine d'Albon et Claude de Bellièvre lui avaient fait don, chacun, d'une rente de 200 livres.

En 1684, le petit collége avait pour recteur Pierre

Pour qu'on ne doutât pas que le collége fût la propriété de la ville, le Consulat fit placer l'inscription suivante sur la porte d'entrée principale :

Aere municipali extruerunt ejusdem collegii
Authores, patroni, proprietari, consules.

Dorion, jésuite, qui forma le projet de l'agrandir, ainsi que son église « qui étoit très-petite et incommode. » Cette opération exigea un reculement considérable, et pour en indemniser le collége, le Consulat créa en sa faveur une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres. Néanmoins, le petit collége était dans une extrême détresse. En 1692, Gaspard-Joseph Charonier, son recteur, se vit obligé d'exposer au Consulat « son état de pauvreté, « l'insuffisance de ses bâtiments et leur dépérissement », et le Consulat ajouta « une somme de 700 livres à la pen- « sion annuelle de 1300 livres précédemment accordée « au collége de Notre-Dame-de-Bon-Secours pour l'entre- « tien et subsistance d'iceluy. »

En 1726, les bâtiments du petit collége étaient dans un tel état de dégradation qu'il y avait un danger sérieux pour les maîtres et les élèves. Les classes et le service religieux durent être suspendus pendant huit ans jusqu'à l'entière reconstruction du collége et de sa chapelle.

Le 29 avril 1762, par lettres patentes du roi, il fut dit que le petit collége serait enlevé à la direction des Pères Jésuites qui l'avaient géré jusqu'alors, et desservi par des séculiers, et qu'on y enseignera jusqu'à la rhétorique exclusivement. Le 26 mars, il est remis à des particuliers ; mais, le 8 octobre suivant, intervint entre le Consulat et la congrégation des prêtres de Saint-Joseph, un concordat, d'après lequel ces derniers se chargèrent du petit collége, que la Révolution ferma ensuite.

Le grand collége de la Trinité, entièrement rebâti, par Martellange, avait acquis une splendeur sans égale célébrée par tous les auteurs du temps. On y avait élevé, entre autres, la magnifique salle de la bibliothèque que la Révolution a essayé de détruire, mais qui, heureusement, subsiste encore. Je la décrirai plus loin en parlant de la

grande bibliothèque publique actuelle. Au-dessous du vaste local affecté à cette bibliothèque, on créa aussi, en 1640, la chapelle dite de la congrégation des Messieurs, dont la première pierre fut posée, le 14 avril 1640, avec cette inscription :

MAGNÆ VIRGINIS PARENTI OPTIMÆ
SODALES, CLIENTES ET FILII DEVOTISSIMI POSUERE.

Les « Messieurs » contribuèrent aussi pour une somme de 3,000 livres à la confection du toit de la bibliothèque.

A ce moment, un grand malheur faillit arriver dans le collége. Le plafond de la salle de déclamation s'effondra après la répétition d'une pièce qu'on devait jouer le lendemain devant le corps consulaire. La ville alloua 9,000 livres au P. Lachaise, recteur du collége, pour la reconstruction de cette salle. Vers le même temps, le P. Lachaise fit un traité avec la ville pour la construction « d'un « passage voûté à travers le collége, formant le prolon- « gement de la rue Neuve pour aboutir à la rue de la « Fusterie, le long de la courtine du Rhône. »

La salle de déclamation fut restaurée et embellie en 1728 par Mariége, peintre, qui reçut de la ville 500 livres « pour « avoir fait, fourni et peint les décorations nouvelles placées « dans la salle du grand collége des Jésuites au lieu des « anciennes qui étoient hors d'usage, pour servir aux « représentations de pièces qui sont exécutées chaque « année par les écoliers dudit collége. »

La ville se chargeait chaque année de fournir les livres qui devaient être donnés en prix aux élèves. En 1710, le Consulat prit un arrêté par lequel il fonda « à perpé- « tuité, au collége de la Trinité, des prix qui seront dis- « tribués publiquement tous les ans, à partir de 1711, le « jour et feste Saint-Louis, par le prévôt des marchands

« et échevins, en suite d'un éloge du roy, qui sera fait « dans la grande salle dudit collége. Ces prix consisteront « en livres reliés en maroquin rouge de Paris et en bazane, « dorés sur tranches, sur lesquels seront empreintes les « armes du roy, d'un costé et celles de la ville de l'austre. « Tous les écoliers du petit collége seront admis à la « composition pour les prix, dont il y en a au moins six « pour chaque classe, depuis la sixième jusqu'à la rhéto- « rique et trois pour chacune des deux classes de philo- « sophie. » Le Consulat consacra une somme annuelle de 400 livres à cette fondation.

Mais les événements politiques vont bientôt enlever aux PP. Jésuites la direction de ce collége, auquel lèur habile gestion avait donné une si grande splendeur.

Les idées philosophiques se développaient alors avec une énergie que ne pouvait plus contenir la royauté; celle-ci s'était avilie au dehors par des défaites honteuses dans la guerre dite des sept ans, si fatale à nos armes et si glorieuse pour la Prusse, et, à l'intérieur, elle n'avait plus ni prestige, ni dignité. Les philosophes s'attaquaient à tout et sapaient jusque dans ses fondements l'organisation civile et religieuse de l'Etat. Ils étendaient leur œuvre de destruction jusque sur les principes sans lesquels il n'y a pas de société possible. Institués depuis deux siècles, pour contenir la réforme et pour raffermir le christianisme ébranlé, les Jésuites, qui avaient glorieusement accompli cette œuvre, se voyaient déchus aussi de leur puissance et débordés par la marche des iées. Déprossédés de leurs florissantes missions en Chine et au Paraguay, haïs des Parlements et poursuivis à outrance par les philosophes, ces religieux n'en étaient pas moins encore le dernier et le plus ferme appui de la religion et de la royauté. Ils tombèrent renversés par la coalition des ministres de la

France, de l'Espagne et du Portugal, et ne laissèrent après eux que d'immenses ruines.

Le procureur général près le Parlement de Paris interjette, le 6 août 1762, appel comme d'abus des brefs, bulles et de la constitution de la Société de Jésus, et sur cet appel intervient un arrêt du Parlement qui ordonne aux Jésuites de quitter leurs maisons. Le chemin de l'exil leur est de nouveau ouvert (1).

---

(1) Le même édit fait défense aux Jésuites de continuer aucune leçon publique, et injonction aux étudiants, pensionnaires de vider le collége.

Ce ne fut pas sans de vives contestations que le choix des PP. Oratoriens fut agréé. La sénéchaussée présenta au parlement un mémoire pour demander que le collége fût confié à des séculiers, mais le Consulat résista, en se fondant sur ses anciens droits de propriété du collége et il l'emporta sur la sénéchaussée. Ces droits furent constatés en ces termes dans le traité intervenu avec les Oratoriens : « Entre les Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, « ayant l'entière propriété, patronage, administration, direction et « police du collége de la ville, d'une part, — et M. L. Danglades, « supérieur de la congrégation de l'Oratoire, établie à Lyon, d'autre « part. »

La ville avait tenu, du reste, à toutes les époques à bien faire constater ses droits de propriété sur le collége, ainsi, entre autres, en 1567, lorsqu'elle le céda aux Jésuites, il fut stipulé « que le recteur s'engageait à délivrer au Consulat, à perpétuité, par forme d'hommage et redevance, le dimanche de la Trinité, un cierge de cire blanche d'une livre, sur lequel seront attachées les armoiries de la ville. Le Consulat se rendait tous les ans, en robe noire, au collége lors de la rentrée des classes et y assistait à un discours public qui précédait l'ouverture des classes, dont le programme lui était préalablement soumis. Le jour de la Trinité, le Consulat était reçu à la porte et sur le pavé « par le principal du collége et ses suppôts. Puis on faisoit « registre du discours du recteur et de la réponse du prévôt des « marchands. Le 8 août, on faisoit tous les ans, une prière fondée

Mais, avant de quitter leur maison de Lyon, ils durent rendre un compte exact de la gestion de leur collége et de celle des propriétés qui en dépendaient ; Jean-Claude Pupil de Myons, premier président de la Cour des Monnaies, lieutenant-général en la sénéchaussée, Jean Peysson de Bacot, procureur du roi au même siége, visitèrent les archives et les papiers des PP. Jésuites, les appartements, l'église, la sacristie, la bibliothèque et l'observatoire. Tous les papiers furent saisis et mis sous les scellés au greffe de la sénéchaussée par les conseillers Berthaud de la Vairre, et Agniel de la Vernouse ; en outre, on enleva de la bibliothèque tous les livres condamnés par le Parlement de Paris.

En février 1763, le roi donne un édit portant qu'il sera formé dans chaque collége un bureau composé de l'archevêque ou évêque, des officiers du bailliage et municipaux, du principal et de deux notables, et, enfin, le 29 avril, est fait un règlement pour l'administration des deux colléges, et le grand collége est confié aux Pères de l'Oratoire, et le petit collége à des maîtres séculiers.

A ce moment, le Consulat voulut ériger un troisième

« par la maison de Villeroy ; le procureur de la ville faisoit, en robe, « les invitations publiques; le Consulat, en robes violettes, faisoit les « honneurs de la cérémonie ; il recevoit les invités à l'entrée, comme « fondateur, et les accompagnoit à la sortie comme fondateur, direc- « teur et administrateur, et enfin comme recevant des corps étran- « gers dans sa propre maison. »

La sénéchaussée de Lyon demanda, au moment de l'expulsion des Jésuites, qu'un troisième collége fût établi dans le quartier d'Ainay.

L'installation des Oratoriens ne se fit pas sans troubles ni scandales ; on craignit même un moment qu'il ne devînt impossible d'ouvrir les classes. (Rabanis, Hist. du collége, p. 137.)

collége confié aux Dominicains « qui se trouveront dans « un quartier convenable pour cet objet, — on y profes- « sera la rhétorique, la philosophie et la théologie que « déjà ils enseignent présentement, — les professeurs « seront pris indistinctement et après examen, parmi les « ecclésiastiques, les religieux de tous ordres et *les* « *laïques*. Les professeurs du collége des Dominicains « devront être exclusivement choisis dans cet ordre. » Ce projet demeura sans suite.

Le Consulat éprouva cependant un certain embarras pour remplacer les Jésuites dont l'enseignement avait été si remarquable. Il avait à choisir entre les prêtres du séminaire de Saint-Irénée, ceux du séminaire de Saint-Charles, les congrégations de Saint-Joseph et de Saint-Lazare. Il préféra les Oratoriens. Toutefois, le P. D'Anglade, de l'Oratoire, ne traita d'abord que conditionnellement avec la ville. Le petit collége fut confié d'abord à un sieur Nivoley, maître de pension, qui devait fournir les régents des six classes; mais bientôt après, il fut remis à la congrégation de Saint-Joseph. Le P. d'Anglade devint plus tard supérieur du collége de Tournon, qui était une école royale militaire.

Le Consulat, en confiant son collége aux Oratoriens, stipula que « la garde et l'usage de la bibliothèque, des « médailles, machines, instruments de l'observatoire du « collége étoient consentis à la condition que les livres « seroient rangés, conservés et déposés en bon ordre et « état sur les tablettes de la grande salle et de la salle « attenante, nommée la bibliothèque *Villeroy* — et que « lesdits Oratoriens régiroient, gouverneroient et tien- « droient le collége, conformément aux usages, régime « de la congrégation de leur ordre, et notamment suivant « les usages et règles de l'*Académie royale de Juilly*. »

Par le traité intervenu entre le Consulat et les Oratoriens, il fut convenu que le régent de rhétorique aurait un traitement de 66 livres par mois, mais que les autres professeurs ne recevraient que 50 livres.

On créa aussi l'emploi de deuxième *valet*, ou *correcteur*, dans chacun des deux colléges dont les préfets avaient cru devoir se priver « dans l'espérance où ils étoient de pou-« voir contenir la jeunesse *sans user de semblable moyen*; « cependant l'expérience leur avoit fait voir que ces « seconds valets devenoient *nécessaires pour inspirer de* « *la crainte* aux jeunes écoliers et les tenir dans les « *bornes de leurs devoirs.* »

L'Université a supprimé les *correcteurs*, mais ne devrait-on pas les rétablir pour les jeunes lycéens de *septième* qui fument en cachette du *pion* et malgré leur *estomac souvent rebelle...!*

Le projet du traité intervenu avec les Oratoriens avait été dressé le 1er octobre précédent, toutefois, ce ne fut que le 4 juillet 1763 que les Oratoriens prirent possession du collége; le 27 septembre suivant, le Consulat leur attribua une rente annuelle « pour subvenir à l'entretien de seize « ecclésiastiques chargés de la desserte du collége de la Trinité. » Quelques années plus tard, un arrêt du 6 août 1779 ordonna que tous les maîtres de pension, même ceux ayant le grade de maître ès-arts, seraient tenus de mener au collége les étudiants en langue latine qui seraient en état de fréquenter la cinquième.

Les PP. de l'Oratoire conservèrent la direction du collége jusqu'à la Révolution. Le 28 mai 1790, ces religieux dirigent cependant encore le collége; on lit, en effet, dans les registres du conseil municipal, à cette date, « que le « corps municipal, après avoir entendu M. le procureur « de la Commune, attendu les circonstances et les occu-

« pations qui peuvent le retenir à l'Hôtel commun, de-
« main samedi, veille du jour indiqué pour le camp fédé-
« ral, il ne se rendra que le samedi 5 juin prochain au
« grand collége de la Trinité pour y recevoir l'hommage
« des Pères de l'Oratoire desservant le collége. » Le 29 septembre 1791, les Pères occupent encore la maison; ce jour, le Consulat s'y transporte pour constater un vol important d'objets appartenant à l'observatoire, à la bibliothèque et au médaillier.

L'observatoire du collége de la Trinité avait été dirigé longtemps par le P. de Saint-Bonnet, jésuite, professeur de mathématiques. En 1701, le Consulat lui avait accordé une subvention de 2,000 livres pour « l'édification d'un
« observatoire dont l'établissement avait été résolu d'a-
« près les consuls et l'approbation de M. Cassini qui
« convint, à son dernier passage à Lyon, que l'heureuse
« situation de l'endroit où l'on propose de construire cet
« observatoire facilitera bien plus les observations et
« fournira plus de commoditez que l'observatoire de
« Paris. »

Mais la Révolution, dans sa marche foudroyante, renverse bientôt même les colléges, et la loi du 24 août 1793 confisque tous les biens des communes, excepté cependant les objets destinés pour les établissements publics (art. 91), mais le collége demeure fermé. On sait ce qu'il devint pendant le siége de Lyon; une batterie fut établie sur la terrasse, mais les feux croisés des canons des Brotteaux et de la Croix-Rousse eurent bientôt éteint ceux des pièces posées sur cette terrasse; le collége fut criblé de bombes et de boulets, les livres endommagés et les mappemondes trouées par les obus. La Convention, après la prise de notre héroïque ville, livra le collége et la bibliothèque au pillage, et nous dirons plus

loin les actes de sauvage vandalisme qui y furent commis, même par un magistrat de la République ; mais il est vrai que c'était un magistrat *élu*, et l'on sait les étranges choix que produisit l'élection de la magistrature.

Au tribunal de Chalon, un chaudronnier fut élu président du tribunal civil, et on s'y souvient encore d'un mot de cet étrange magistrat qui, entendant un avocat donner une réplique décisive à son adversaire, dit à ce dernier: — « Citoyen, tais-toi, tu n'as plus rien à redire, on a mis *la pièce sur le trou.* » — Et aujourd'hui, on voudrait revenir à l'éligibilité de la magistrature par le suffrage universel! Il est vrai que la loi est proposée par les fruits secs du barreau, par ces avocats sans causes, qui marchent en queue de toutes les révolutions, comme des corbeaux, pour se jeter sur les siéges vacants et s'y faire de bons nids. Les révolutions de 1830, 1848 et 1870 ne l'ont que trop montré!! En 1870 surtout, ces affamés se sont même montrés plus voraces que leurs devanciers de 1830 et 1848; ils ont envahi surtout les positions les plus élevées de la magistrature, et leur patriotisme, si indigné la veille, n'a pas reculé le lendemain devant la perception intégrale du gros traitement attaché à la fonction qu'ils avaient escaladée et dont leur passé ou leur incapacité aurait dû les exclure à tout jamais.

La Révolution, en faisant table rase du passé, ne put manquer de comprendre l'éducation dans ses plans de rénovation universelle. Mirabeau avait été chargé par la Constituante de lui préparer un rapport sur ce sujet; la mort l'en empêcha. Talleyrand lut ce rapport; mais il n'était pas du goût de l'Assemblée et demeura sans suite. Condorcet prépara et lut un autre projet, en avril 1792, mais il resta aussi lettre morte. Le 12 décembre 1792, la Convention s'occupa cependant de l'instruction primaire,

sur le rapport de Lachanal. Mais bientôt après, le 27 brumaire an III, Lachanal fait modifier cette loi, et le 3 brumaire an IV, Daunou fait réorganiser l'ensemble de l'instruction publique et créer une école centrale par département.

Le 5 floréal an IV (1796), la ville chargea le citoyen Forobert, architecte, et un membre de la municipalité de *débarrasser* le grand collége et de le rendre à sa destination.

Toutefois, l'école centrale fut d'abord installée au palais Saint-Pierre, et ne prit possession de l'ancien grand collége qu'après la clôture des assemblées de la Consulta-cisalpine, en 1801. Elle y demeura jusqu'au jour de la création du Lycée, qui s'ouvrit le 15 messidor an XI.

La création des écoles centrales n'avait pas répondu à l'attente de leurs auteurs. Ces écoles, d'où la religion avait été bannie, n'avaient pas obtenu la confiance des populations, et un grand nombre de familles avaient préféré s'adresser, pour l'éducation de leurs enfants, à des établissements privés. Une loi votée par le Corps législatif, sur le rapport de Fourcroy, et sanctionnée le 11 floréal an X, réorganisa toute l'instruction publique et créa les Lycées. L'esprit de cette nouvelle loi est suffisamment caractérisé par les paroles suivantes de Portalis, au Corps législatif : « Il est temps que les théories se taisent devant « les faits. Point d'instruction sans éducation, *point « d'instruction sans morale et sans religion.* » Belles paroles dont on se souvient trop peu.

Et cependant, n'avons-nous pas vu, à Lyon, le citoyen Hénon, maire de Lyon, en 1870, proclamer dans des affiches « que la *morale effective* suffisait au peuple, » et fermer, de son *autorité privée*, et *malgré la loi* toutes les écoles congréganistes et *chasser Dieu de l'enseignement !!!*

Je ne décrirai pas ici les bâtiments nombreux dont se compose actuellement le collége ou Lycée. Un professeur, M. Demogeot, en a parlé en ces termes, qui sont bien vrais, dans *Lyon ancien et moderne*, en 1838 : « A très-peu d'exceptions près, il est impossible de trouver dans cette immense agglomération de constructions une forme heureuse, une distribution intelligente, rien qui satisfasse je ne dirai pas le goût sévère et raisonné de l'artiste ou de l'architecte, mais encore le jugement le plus facile et le plus complaisant. Ce sont partout des lignes froides et sèches, un aspect lourd et disgracieux, une incohérence dans l'ensemble et une stérilité de détails qui attristent et repoussent. La division intérieure est au moins aussi incommode que les dehors sont nus et repoussants ; les appartements s'enchèvêtrent, les corridors se croisent sans utilité et même aux dépens du service. » Tel est aujourd'hui l'état fâcheux du collége de Lyon ; mais la faute en est-elle imputable à ses premiers constructeurs si habiles dans l'art d'élever les bâtiments ? Les dispositions furent prises pour un *externat* et non pour un *internat* dans lequel un enfant doit passer au moins six ans loin de sa famille et des champs qui l'ont vu naître, où se sont écoulées ses premières années, au grand air et en pleine liberté. En conséquence, si nous en croyons M. Charvet, qui a décrit aussi ces noires et lourdes constructions, les Jésuites ne songèrent nullement à enterrer les enfants dans ces *profondes basses-fosses* qu'on appelle les cours du collége, où le soleil descend seulement pendant quelques mois de l'année, humides, et d'une morne tristesse qui affecte l'enfant déjà assez triste de la privation des douces joies de la famille et de sa claustration.

Primitivement, la cour, à l'orient, était ouverte au so-

leil et à l'air vivifiant du Rhône, que ne masquaient pas les lourds bâtiments qui ferment au levant cette cour. Cette construction est relativement toute moderne. La grande cour des classes était décorée de peintures, dont Blanchet et Dupuy furent les auteurs ; ces peintures furent, d'après Menestrier, « exécutées surtout pour effacer « toutes les marques de l'incendie qui consuma une par- « tie du collége et le rendre plus magnifique après cet « insigne malheur. » Au point de vue de l'enseignement, dit avec raison M. Charvet, et de la gaîté, « ces peintures « présentaient un avantage très-réel ; et on commence seu- « lement à comprendre maintenant quelle importance les « représentations figurées, les tableaux et les peintures lar- « gement exécutées, peuvent avoir dans l'enseignement. » Un récent et épais badigeon a recouvert impitoyablement ces peintures, sans qu'on ait songé seulement à en conserver le souvenir par un simple trait ou par la photographie.

Ces peintures dataient de 1562 ; on trouve, en effet, dans la comptabilité de la ville, mention d'un mandat délivré, à cette date, au P. Pierre Platière, recteur du collége de la Trinité, de 2,200 livres « pour l'entière « perfection des peintures, compositions historiques et « allégoriques, auxquelles ont travaillé les peintres *Puis*, « Pierre-Paul *Savin*, Pierre *Vantalon* et autres qui ont été « faictes en la *cour des classes* du collége. » L'année suivante, le Consulat paya 100 livres à Moulin, libraire. « pour les frais et despenses faites pour *l'impresse* et « *reliure* du livre des peintures faictes à la cour du col- « lége de la Trinité. »

Les registres consulaires ne donnent pas de détails sur l'incendie du collége.

Une épidémie de fièvre typhoïde vient de sévir dans le collége et les élèves ont dû en être éloignés bien vite.

Chacun pensait que l'Université se déciderait enfin, après tant de légitimes doléances des familles, à ne plus rappeler les pensionnaires et à convertir le Lycée en simple *externat;* mais certains *intérêts privés* l'ont emporté sur le bien-être et la vie même des enfants. Les pensionnaires sont rentrés dans leurs *basses fosses*, et ce n'est pas sans pitié qu'on les voit, sans air, sans soleil, grouillant dans ces prisons. En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, on comprend avec plus d'intelligence les besoins de l'enfance et son instruction. Là, l'enfant est dans des gymnases ou colléges élevés loin des quartiers populeux, dans des maisons où circule largement le grand air qu'embaument aussi les douces senteurs des jardins qui les entourent. L'enfant peut s'y croire dans les champs où il est né; il y conserve une liberté relative; son esprit et son âme s'y épanouissent comme les fleurs au milieu desquelles il vit, et son cœur n'est pas écrasé et attristé par ces noires murailles qui donnent au Lycée de Lyon l'aspect d'une *lugubre prison*. Mais la routine!!! La France est sa mère-patrie.

L'Université s'est émue cependant des vices criants des bâtiments du Lycée et de leur *insalubrité*. Elle a envoyé à Lyon de *savants* inspecteurs généraux lesquels, après *une longue étude* de la situation, ont demandé à la ville « l'*abandon* de la grande bibliothèque et la *démolition de* « *la terrasse*, dont l'ombre était nuisible aux cours du « collége », et cette *étrange demande* a dû être soumise à la Commission municipale..... Espérons que celle-ci la repoussera, et résolvant enfin la grave question du dédoublement du lycée, assurera la conservation du beau vaisseau de la bibliothèque et pourvoira à son amélioration.

Comprend-on, en effet, qu'on propose, *sérieusement*, à une ville de *renverser* l'un de ses plus *beaux monuments*

et qui lui est cher à tous égards, pour la contraindre à en reconstruire un autre qui coûterait des *sommes énormes*, alors cependant que sa caisse est *à sec*, qu'elle sera besoigneuse encore pendant bien des années, et que l'Etat lui refuse même de lui rembourser les millions gaspillés par notre fameux Comité dit de la *Défense nationale*, si bien appelé de la *Dépense nationale!!!*

Et à quoi avancerait l'*abandon* de la Bibliothèque ? Est-ce que les cours du Lycée seraient moins humides, moins tristes? est-ce qu'il n'y a pas dans ces cours d'énormes soupiraux de caves infectes qui empoisonnent les enfants par leurs miasmes ? Que l'Université se résigne donc enfin à supprimer le *pensionnat!* Il n'y a pas d'autre remède au mal.

La loi du 11 floréal an X ayant prescrit la création des Lycées, un arrêté des Consuls du 24 vendémiaire an XI porta qu'il sera créé un lycée à Lyon, et qu'il sera placé dans le grand collége. Le 4 pluviôse suivant, par un arrêté du préfet du Rhône, il fut décidé que la totalité des bâtiments non aliénés sera mise à la disposition de la ville de Lyon pour l'établissement du Lycée.

Je ne parlerai pas plus longtemps ici de ce grand établissement de l'enseignement public, lequel a eu du reste déjà son historien en la personne de l'un de ses professeurs, M. Rabanis, qui a publié sur ce sujet une intéressante notice, en 1829, dans les Archives du Rhône. Plus tard, lorsque le gouvernement se prétendit propriétaire des bâtiments du Lycée, en vertu des lois spoliatrices de la Révolution, M. Gastine, membre du Conseil municipal, en 1839 et M. Henri Seriziat, aussi conseiller en 1845, écrivirent d'excellents mémoires pour repousser les prétentions de l'Etat, et leurs travaux renferment sur notre ancien collége des détails historiques des plus intéressants.

Après ce rapide croquis du collége de la Trinité, j'arrive maintenant à parler de la bibliothèque dont l'histoire se lie d'une manière si intime à celle de ce collége.

MM. Delandine et Pericaud et ceux qui, après eux, ont publié des notices sur la bibliothèque, ne nous ont pas dit à quelle époque on a formé, dans l'origine, une bibliothèque dans le collége de la Trinité à l'usage de ses habitants (1). On sait seulement par une note de M. Pericaud

---

(1) M. Pericaud avance dans sa notice sur la bibliothèque de la ville « que ce fut vers la fin du règne de Louis XIII et sur les dessins « du frère Martel Ange, jésuite, que l'on construisit le superbe « vaisseau de la bibliothèque », et cet auteur se fonde sur ce fait c'est qu'on voit que par un acte reçu Favard, notaire à Lyon, le 13 novembre 1641, les congréganistes de Notre-Dame de l'Assomption promirent de payer aux PP. Jésuites une somme de 3,000 livres pour être employée, le plus promptement qu'ils le pourront, à la construction des bâtiments et couverture de la Bibliothèque que les PP. Jésuites se proposaient de faire édifier au-dessus de la chapelle de la congrégation. Il y avait dans le collége plusieurs chapelles destinées à des congrégations fondées par les Jésuites, celle des Messieurs, des jeunes Messieurs, des grands artisans, des artisans ou affaneurs, des jeunes artisans, des théologiens et philosophes, et des rhétoriciens. (Charvet, Etienne Martellange, p. 176.)

Les constructions du collége, d'après le passage suivant d'un auteur lyonnais, étaient assez avancées, en 1627, car voici la description qu'en donne Isaac Lefèvre dans son livre intitulé : Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de la ville de Lyon, petit in-8, 1627. « Au bout de la rue Neuve et tout sur le fleuve du « Rosne est ce très-fameux collége de la Trinité et sa chapelle où « les muses ont fait retentir, par tant de siècles, les admirables échos « de leurs sciences, et sur les ondes de ce fleuve rapide qui les ont « portés par tout le monde... Et depuis quelque temps, et çà durant « le gouvernement de Mgr Halincourt, on le bastit avec une telle « structure, que dans quelque temps on espère le voir une des « merveilles du monde. »

« qu'il n'y avait pas de salles spéciales pour les livres. » Les livres étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les différents dortoirs. C'est ce que nous apprend une lettre de Perpinien, datée de Lyon, le 8 des calendes de décembre 1595, on y lit : *Intra cubicula (dormitoria), verò more gallico bibliothecæ sunt, septæ tabulio ac tectæ, longæ novem aut decem palmos, late septem, aut tecto ; altiores aliquantò quam longiores, veluti cubicula quædam parva majoribus inclusa.* » La ville en construisant le Collége voulut que la garde de sa bibliothèque fut confiée aux professeurs les plus éminents, chargés de l'enseignement dans ce collége, c'étaient des séculiers dans l'origine, mais son développement date surtout du jour où le collége fut confié aux Jésuites. Le Consulat l'enrichit de nombreux ouvrages. François Gérard, grand prévôt d'Ainay, lui légua, en 1577, sa librairie. Henri III, sur la demande d'Edmond Auger, dont j'ai parlé plus haut, lui donna de nombreux traités de théologie, et beaucoup de ces traités sont encore conservés aujourd'hui à la bibliothèque. Un écusson doré est appliqué sur le plat de leur couverture et offre trois couronnes avec cette devise placée au-dessous de la plus élevée : « *manet ultima cœlo.* » Sur une étiquette imprimée collée sur la garde des volumes, on lit : « *Regis Henrici III, christianissimi pium munus attulit. R. P. Edmundus Auger Lutetia pro collegio Lugdunensi, Societatis Jesu* 1587. » Henri IV et Louis XIII lui cédèrent aussi de précieux ouvrages, sur la prière du P. Coton, Pierre, jésuite, élève du collége de la Trinité, auteur d'ouvrages composés surtout pendant son séjour à Lyon. Il était né à Néronde, en Forez, en 1564 et mourut à Paris le 29 mars 1626. Louis XIV, sur les instances du célèbre P. Lachaise, son confesseur, fut non moins généreux. Mais en 1644, un

incendie, commencé dans les bâtiments du collége, consuma un grand nombre de volumes dans les salles adjacentes à la bibliothèque. Le Consulat toujours grand et généreux, et dont la sollicitude s'étendait sans cesse sur tout ce qui pouvait accroître le bien et la splendeur de la ville, répara les bâtiments incendiés, et en 1650 il alloua même une somme annuelle de 300 livres, augmentée plus tard de 150 livres, pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

En 1734, le Consulat accorda 3940 livres « tant pour « l'acquisition de toutes les estampes du cabinet du roy, « qui ont été destinées par la ville pour la bibliothèque « publique, que pour divers meubles et ornements qui ont « été faits dans ladite bibliothèque. »

Un grand nombre d'hommes généreux et éclairés imitèrent les largesses de la ville et de nos rois.

Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavezin, échevin, en 1650, lui légua sa bibliothèque entière en 1659.

En 1693, Camille de Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon, fondateur du séminaire Saint-Irénée, protecteur de la maison des missionnaires de Saint-Lazare et de Saint-Joseph, mort à 87 ans, lui donna aussi sa bibliothèque par son testament, en souvenir de l'affection qu'il portait aux PP. Jésuites. Beaucoup de ces ouvrages ont pu être préservés des boulets qui firent tant de mal, en 1793, à la bibliothèque du grand collége. En 1700, Marc Perrachon, avocat, né à Grenoble, en 1630, mort le 25 août 1709, à Lyon, après avoir abjuré le protestantisme, laissa sa bibliothèque au collége de la Trinité, avec une rente de 300 livres. En 1728, le missionnaire Perrenin, dont j'ai déjà parlé, fut aussi un généreux donateur, mais en 1762, lorsque les PP. de l'Oratoire reçurent la direction du collége, en remplacement des PP. jésuites, alors expulsés de France, un grand nombre de livres disparurent de la bibliothèque.

Outre le bibliothécaire, il y avait un adjoint et *un garçon* ou *concierge* de la bibliothèque. En 1734, la ville donna cet humble emploi à David Forey, *maître-libraire*. Le Consulat qui entrait dans les moindres détails de ses services lui ordonna « d'être exact à ouvrir les portes, de « nettoyer, battre et époudrer les livres au moins deux « fois l'an, aux gages de 200 livres. »

La richesse et le développement de notre grande bibliothèque sont dues également à l'intelligente administration de ses divers savants conservateurs. M. Delandine en cite plusieurs. Antoine Milieu, jésuite, auteur de *Mosis Viator*, poème latin, en 28 livres, estimé, publié à Lyon en 1636-39, né en 1575, mort à Rouen, le 14 février 1646. Le savant Pierre Labbé, jésuite, né à Clermont, en 1594, mort à Lyon, en 1660, au collége de la Trinité dont il devint le recteur après y avoir longtemps professé. Claude François Menestrier, jésuite, archéologue, héraldiste, historien de Lyon, né le 10 mars 1631, mort à Paris le 21 janvier 1705. Dominique de Colonia, jésuite, de l'Académie de Lyon, auteur d'une Histoire littéraire de Lyon et d'autres ouvrages, né à Aix, en Provence, le 20 août 1660, mort à Lyon, le 12 septembre 1741. Le P. Jouve, Joseph, jésuite, né à Embrun, le 1er novembre 1701, mort à Lyon, le 2 avril 1758, auteur d'une Histoire de la conquête de la Chine. Le P. Charles-Pierre-Xavier Tolomas, jésuite, professeur, auteur de divers opuscules, né à Avignon, en 1705, mort le 21 septembre 1762.

A la liste de ces savants conservateurs, il faut ajouter aussi le nom de Marc-Antoine Chappe, avocat au Parlement, qui remplaça Brossette. Ce dernier n'avait pas fait la moitié du catalogue de la bibliothèque, au moment de son décès. Chappe reçut de la ville, pour ce travail, 500 livres par an, outre ses honoraires ordinaires. On sait

qu'il est aussi l'auteur du remarquable inventaire de nos archives municipales. Brossette avait légué à la ville ses tableaux et ses livres, moyennant une pension à servir à son fils Claude-Camille.

La ville, comme elle l'a fait encore de nos jours, aidait alors ses bibliothécaires dans l'impression de leurs œuvres ; c'est ainsi entre autres, qu'elle contribua, en 1728, à la publication du premier volume de l'*Histoire littéraire de Lyon*, du P. Colonia, jésuite. Elle paya, à cet effet, 2900 livres à l'imprimeur Barré, au libraire Rigollet, au papetier Rochefort, et au relieur Molière pour la reliure de cent exemplaires.

Après l'expulsion des Jésuites, les Oratoriens formèrent aussi de savants bibliothécaires ; ce fut le P. Léti, Gandin, Jacques-Marie, ancien vicaire-général de Mariana (Corse), député de la Vendée à l'Assemblée nationale, en 1792, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon et de la Rochelle, auteur d'un voyage en Corse, en 1787, d'articles sur l histoire de Lyon et de divers ouvrages, né aux Sables-d'Olonne, vers 1740, mort à la Rochelle, le 30 mars 1810. Le P. Roubier, Lazare, secrétaire général du Comité général de Salut public, établi à Lyon, pendant le siége de cette ville, né à Marseille, en 1471, mort victime de la Terreur, le 18 février 1794. Sa vertu et sa douceur, comme son grand savoir, l'avaient fait aimer de tous ; on l'arracha de sa paisible retraite et sa tête tomba sous la hache révolutionnaire. Crime inutile et odieux, mais il fallait du sang aux tristes vainqueurs de Ville-Affranchie, nom stupide dont ils avaient affublé notre malheureuse ville. Le 18 mars suivant, tomba aussi la tête du digne P. Janin, augustin, bibliothécaire de sa maison et dont les 80 ans ne purent trouver grâce devant ses bourreaux. A cette douloureuse et sanglante époque,

la bibliothèque comptait aussi deux autres savants conservateurs et professeurs dont M. Delandine a omis de citer les noms vénérés et qui ne figurent pas dans le catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. C'étaient les P. Bovet et Billet. Pendant le siége de Lyon, ils avaient été chargés d'observer, chaque jour, avec les télescopes de l'observatoire établi sur une tour du collége, les mouvements de l'armée assiégeante et d'envoyer leurs rapports au général en chef. Dénoncés par le citoyen Pernet, concierge du collége et garde du cabinet de physique, le 31 décembre 1793, on les amena à la grande salle de l'hôtel-de-ville qui était devenue l'anti-chambre de la guillotine ; on les jugea sans désemparer. Billet fut condamné et exécuté ; Bovet fut acquitté. Mais le nom du lâche dénonciateur Pernet ne doit-il pas être voué au mépris public?

La Révolution qui se souciait peu de livres et coupait la tête des bibliothécaires, même octogénaires, ferma nécessairement la bibliothèque du collége, en même temps que celles des maisons monastiques qu'elle avait confisquées ; mais avant de raconter ce que devint notre grande bibliothèque à cette époque néfaste, il est bon, je le crois, de décrire le local qui la contenait. M. Pericaud a déjà donné cette description. « La bibliothèque, dit cet auteur, est sans contredit l'une des plus belles de l'Europe, même à ne considérer que l'agrément de sa situation, la grandeur de son vaisseau et l'heureuse disposition des accessoires qui l'accompagnent (1).

(1) La vue dont on jouit des fenêtres du collége était si belle avant la construction des grandes maisons qui bordent maintenant les quais de la rive gauche du Rhône, que plusieurs auteurs en ont parlé. Pierre-Jean Perpinien, jésuite espagnol, né à Elche, dans le royaume de Valence, vers 1530, mort à Paris le 28 octobre 1560, s'exprime à cet égard en ces termes dans une lettre à l'un de ses amis : « De la

« Placée sur la rive droite du Rhône, à une élévation qui la met à l'abri de l'humidité et l'éloigne du bruit, elle reçoit les premiers rayons du soleil, si favorable à l'étude et tout à la fois si précieux pour la conservation des livres..... La salle est remarquable par son étendue et l'accord de ses proportions ; elle a 48 mètres de longueur, 11 de large et 13 de hauteur. Un pavé à compartiments de marbre rouge et bleu en couvre la surface. Deux rangs de six croisées chacun répandent un beau jour dans cette bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer plus également et l'air et la lumière. Tout autour des parois, des armoires grillées renferment les livres in-folio et supportent un petit nombre de bustes, parmi lesquels on remarque ceux de Camille de Neuville, de Boileau (exécuté par Delacolonge et donné

---

cour, et à plus forte raison des chambres, on jouit de la vue admirable du fleuve qui coule avec tant de rapidité que, malgré l'applanissement de son lit, on entend d'ici le bruit des flots. On aperçoit des barques qui descendent, et au-delà, une immense étendue de plaine terminée par la chaîne des Alpes. Du sommet de notre tour, qui s'élève à une grande hauteur, on découvre, outre ces objets, toutes les maisons et les rues de la ville ; de sorte que si vous venez, un jour, nous rendre visite, vous manquerez plutôt de manger que de voir... Que de fois, en me promenant sur la terrasse, les regards fixés sur la chaîne des Alpes, je m'imaginais que l'Italie, nourrice du talent et des arts, que Rome, mère du christianisme, que la maison de nos pères, que notre collége étaient là sous mes yeux. »

M. Pericaud, l'un des derniers bibliothécaires, a dit, en 1835, après Perpinien :

« Au-delà des longues sinuosités du fleuve et d'une plaine immense de verdure, s'étend un vaste horizon terminé par la chaîne des Alpes et la haute sommité du Mont-Blanc, et ce magnifique paysage, loin d'être un objet de distraction, est plutôt un soulagement pour les yeux du lecteur. »

par Boileau lui-même à Claude Brossette, avocat à Lyon), de Camille Falconnet, de Rozier et de Lalande. Un peu au-dessus de ces corps d'armoires, une galerie suspendue d'une manière très-hardie permet de faire le tour de la bibliothèque et donne accès à un second rang d'armoires où sont rangés des livres de divers formats. Cette galerie est composée de quarante voûtes d'arrête, présentant sur leur face trente-six arcades portées en encorbellement et décorées d'une balustrade de fort bon goût.

« Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie perpendiculaire à la grande salle, de 5 mètres de largeur sur 22 de longueur ; cette galerie a renfermé les livres légués par l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy et ceux de M. Adamoli, dont elle a porté successivement les noms. Plus loin, se trouve un cabinet isolé qui renfermait les médailles (1), et d'autres antiquités. Il est décoré de peintures, et on lit sur la porte cette inscription devenue inutile :

ANTIQUITAS CIVIUM SUMPTIBUS REDIVIVO.

---

(1) Tout ce qui restait de médailles et d'antiques dans la bibliothèque, dit M. Pericaud, en 1804, lorsqu'elle fut visitée par Millin, a été transporté au Palais-des-Arts, lors de la fondation du Musée. La plupart des livres que ce savant archéologue a indiqués dans le chapitre XXIX de son Voyage dans le midi de la France, se trouvent maintenant dans la bibliothèque du Palais-des-Arts ou dans celle de l'Académie. Deux petits globes et plusieurs autres objets d'art, ainsi que les bustes de Raynal et de Voltaire ont été rendus à cette compagnie, en 1826 et 1827. Le buste de Raynal est en marbre, celui de Voltaire en plâtre bronzé ; une flamme dorée sort de sa tête, une autre de son cœur. C'est avec raison, ajoute M. Péricaud, que Millin qualifie ce dernier buste de ridicule simulacre du plus mauvais goût. Les bustes en terre cuite de Voltaire et de J.-J. Rousseau, qui sont maintenant à la bibliothèque, lui ont été donnés en 1834, par M. A. L. P.. C'est à M. Dugas-Thomas qu'elle doit celui de son frère, feu M. Dugas-Montbel. »

Ce cabinet des médailles était des plus considérables ; en 1736, il renfermait près de 22,000 pièces, ce qui a porté, dit un acte consulaire de cet époque, sa splendeur à un point auquel peu de cabinets « de l'Europe peuvent « atteindre. » Alors, le Consulat alloua une somme annuelle de 1,500 livres, payable pendant dix ans, à François Deschamps, garde du cabinet des médailles pour en faire l'inventaire et en augmenter la richesse et « pour mieux engager ledit Deschamps à s'acquitter de « mieux en mieux des choses dont il demeure chargé, il « est, dès à présent, nommé et retenu pour bibliothécaire « de la bibliothèque publique après le décès de Claude « Brossette, choisi par délibération du 29 décembre 1731. »

Des cabinets de service, de vastes dépôts, dont le plus grand occupe tout le dessus de l'église du collége, complètent cet établissement, auquel on a joint une *belle* salle de lecture pour l'hiver. Enfin, au nord de la bibliothèque, se trouve une magnifique terrasse de 42 mètres de longueur, de plein-pied avec la salle et formant ainsi, sur une seule ligne, un promenoir de plus de 98 mètres de longueur. »

En 1725, des dégradations considérables avaient eu lieu à la voûte de la bibliothèque; elles compromettaient, non-seulement les richesses littéraires de ce grand dépôt, mais même « la sûreté des personnes que la curiosité y amène « journellement. Le Consulat alloua une somme de « 6,000 livres pour contribuer au rétablissement et à « la construction d'une nouvelle voûte de la bibliothèque « dans toute son étendue et beaucoup plus élevée que la « première. »

Lyon était, à juste titre, fier de sa bibliothèque et de son collége. La bibliothèque, grâce à ses généreux donateurs et à la constante et libérale sollicitude du Consulat, possédait les livres les plus rares, les manuscrits les plus

précieux et les reliures les plus riches. Confié soit aux Jésuites, soit aux Oratoriens, si habiles dans le grand art de l'enseignement qui demande un dévoûment et une abnégation qu'on ne rencontre souvent que dans les ordres religieux que ne préoccupent ni les besoins ni les soucis de la vie domestique, le collége était des plus florissants ; sa réputation s'étendait au loin, et il en sortait des centaines d'élèves, dont beaucoup ont laissé un nom glorieux. Mais, je l'ai déjà dit, l'heure fatale de la Révolution vint à sonner, et la bibliothèque et le collége ne furent bientôt plus qu'une vaste solitude. Les hommes studieux désertèrent les salles de lecture ; les élèves furent retirés bien vite par leurs parents effrayés et déjà menacés. Bientôt les voûtes de la grande salle retentirent du bruit formidable du canon. Les Lyonnais indignés du joug odieux de la Convention, préférant la mort à un servage intolérable, avaient couru aux armes, chassé les conventionnels, et, debout sur leurs faibles et vieux remparts, ils présentèrent courageusement leur poitrine à une armée énorme et pourvue de tout. La grande salle et la terrasse avaient été converties en batteries, dont le canon, servi par d'adroits et d'intrépides artilleurs, foudroyait les batteries des assiégeants assises sur la rive gauche du fleuve ; mais celles-ci et d'autres, situées à la Croix-Rousse, eurent bientôt couvert le bâtiment de bombes et d'obus, et les pauvres Lyonnais, écrasés par un feu aussi formidable, périrent tous à côté de leurs pièces démontées. Le bâtiment conserve encore de glorieux stygmates de cette noble résistance, et l'un des globes montre le trou qu'y creusa une bombe. Ce même globe témoigne aussi de l'idiotisme de l'un des tristes vainqueurs de notre malheureuse ville. Pour obéir au décret de la Convention, qui avait enlevé à Lyon son nom et lui avait substitué celui

de Ville-Affranchie, il a gratté sur le globe le nom de notre ville et barbouillé je ne sais quoi à sa place.

Les voleurs marchant toujours derrière les révolutions, qui, elles-mêmes, ne savent que piller et dévaster, la bibliothèque fut bientôt leur proie, et M. Delandine raconte ainsi ces déprédations (1) :

« Des émissaires se disant envoyés par le comité de Salut public, se rendirent à la bibliothèque. Leur mission, disaient-ils, était d'en extraire les manuscrits et les livres rares pour les porter à Paris et en enrichir le dépôt national. Une ville rebelle ne pouvait plus, suivant eux, conserver ni sources d'instruction ni monuments des arts. Quatorze caisses furent remplies de tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance ; mais ces caisses, au lieu de prendre la route de la capitale, furent embarquées sur le Rhône, descendirent le fleuve et allèrent vraisemblablement enrichir à nos dépens une nation ennemie dont la flotte assiégeait alors Toulon. Une faible cargaison partit pour Paris (2) ; elle contenait le *Tite-Live* de première

---

(1) On lisait pourtant encore derrière la principale porte de la bibliothèque une inscription portant qu'il était défendu d'emporter un livre « *Sub pœna peccati mortalis* »; mais les sans-culottes n'étaient pas obligés de savoir le latin... (Note de M. Pericaud dans sa Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, p. 7.)

(2) Tous les livres modernes furent retenus par les membres du comité d'Instruction publique de la Convention pour enrichir leur propriété particulière qui depuis est devenue celle de la Chambre des députés. Quant aux manuscrits et aux éditions du XVe siècle, on en ordonna le dépôt à la bibliothèque nationale. (Id. p. 14.)

M. Delandine s'exprimait déjà à ce sujet de la manière suivante, dans une lettre qu'il adressa, le 17 nivose an XIII, à l'administration supérieure de Lyon : « La bibliothèque de Lyon a été ravagée sous le régime révolutionnaire 1° par des commissaires envoyés par le Comité de Salut Public qui, après avoir rempli vingt-sept

édition, publié à Venise en 1470, par Vindelin, de Spire. Le premier boulet tiré contre Lyon l'avait partagé en deux, et cette circonstance, sans doute, parut mériter qu'on en portât les fragments à la bibliothèque nationale. Une autre caisse s'arrêta, dit-on, à Sens; elle renfermait des manuscrits dont l'estampille faisait connaître qu'ils venaient de Lyon; on a réclamé depuis lors, mais on n'a pas eu de réponse. C'est sans doute à cette époque désastreuse que la bibliothèque perdit encore 1° un *Virgile*, sans date, plus ancien que le *Tite-Live*; 2° le *Cicéron* de 1498, publié à Milan; 3° un manuscrit de l'*Alcoran*,

---

caisses des ouvrages les plus précieux, les firent embarquer sur le Rhône et disparaître; 2° par deux ou trois bataillons casernés dans les bâtiments du collége à qui on avait ordonné de brûler les livres de piété, et qui, sans choix, chauffèrent pendant quatre mois leurs poëles de tout ce qui leur tombait sous la main. » (Fonds Coste, n° 1504.)

Grégoire, dans son rapport fait à la Convention, le 12 avril 1794, sur la réorganisation des bibliothèques, parle de cette édition de Tite-Live en ces termes : Il manquait à la bibliothèque nationale entre autres, le Tite-Live imprimé à Venise, en 1470, par Vendelin, de Spire. Un exemplaire de cet ouvrage qui lui arrive de Ville-Affranchie sera un monument sous deux points de vue, parce qu'il est rare, et, parce que, dans le siége de cette ville rebelle. un boulet a brisé la couverture et les marges du volume sans altérer notablement le texte. (Voir le *Moniteur* du 12 avril 1794.)

Quant aux caisses enlevées par de prétendus commissaires de la Convention, il paraît qu'une partie ne descendit le Rhône pas plus loin que Vienne, et que plusieurs ouvrages de notre grande bibliothèque parvinrent jusqu'à Londres, car la duchesse de Devonshire en visitant notre bibliothèque a assuré à M. Delandine qu'elle avait vu à Londres plusieurs ouvrages portant l'estampille de la bibliothèque de Lyon, et l'abbé Dhavy a dit à M. Pericaud qu'il avait vu aussi, en 1819, à la bibliothèque royale de Londres, des livres portant la même estampille.

sur vélin, avec des ornements d'or, et 4° un *Missel esclavon.* »

« Après les enlèvements, la bibliothèque demeurée sans gardien et toute ouverte, fut livrée à des bataillons de volontaires qu'on y caserna. Tous les livres du culte catholique étant proscrits, on renouvela cette dévastation du farouche Omar, qui fit chauffer pendant six mois les bains publics d'Alexandrie avec les livres de la célèbre bibliothèque de cette ville. Les révolutionnaires, dans la pensée de faire disparaître les livres de piété, et ne sachant pas lire,en anéantirent un grand nombre d'autres, les vendirent ou les dispersèrent. Le juge de paix et le comité de la section de Saint-Nizier concoururent avec empressement à cette destruction; chaque semaine, ils se firent apporter deux ou trois charretées de livres pour chauffer leurs poêles..... » Il faut avouer que le peuple souverain avait de singuliers magistrats et de dignes représentants de son pouvoir!!!

La bibliothèque était devenue hideuse..... Sa toiture avait été trouée par les bombes; des rayons entiers de livres avaient été enlevés par les boulets, les balcons tordus par les projectiles, les salles remplies d'ordures par les volontaires de la Révolution; les voleurs s'étaient plu à la piller sans retenue, et ses savants et vertueux conservateurs étaient montés successivement à l'échafaud pour y expier leurs crimes d'être des savants et des religieux.....

Tout Lyon, du reste, n'était qu'un vaste amas de ruines, et présentait un affreux spectacle. Beaucoup de maisons avaient été écrasées par les bombes ou incendiées par les boulets rouges. Toute la ligne des quais du Rhône offrait l'image de la dévastation. Les quartiers des Terreaux et de Bellecour n'étaient qu'un monceau de débris.

Ce fut le 9 octobre 1793 que six mille hommes de l'armée

de la Convention firent leur entrée dans notre malheureuse ville, par le quartier de Saint-Just. Tous les habitants se tenaient enfermés dans leurs maisons. La ville entière était dans un morne silence et une cruelle anxiété obsédait tous les esprits; on savait que les proconsuls de la Convention marchaient en tête de l'armée et qu'elle était désormais à leur merci. C'étaient Châteauneuf-Randon, Delaporte, Gautier, Dubois-Crancé, Couthon et Maignet.

Le premier acte de ces hommes, exécuteurs des vengeances de la Convention, fut de faire connaître « aux « amis, dignes Sans-Culottes, qu'ils allaient faire arrêter « et livrer au glaive des Loix, la race impure qui a infecté « le sol de la Liberté. » (Proclamation de Châteauneuf-Randon.) Et le même jour, *Barrère* demandait à la Convention « d'ensevelir Lyon sous ses ruines. Le nom de « Lyon ne doit plus exister, on l'appellera *Ville-Affranchie*, « et, sur les ruines de cette cité infâme, il sera élevé un « monument *qui fera honneur à la Convention* et sur lequel « on écrira : Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est « plus. » Sur cette motion hideuse, la Convention décréta aussitôt... « Art. 3. La ville de Lyon sera détruite. Tout « ce qui fut habité par *le riche* sera démoli; il ne restera « que la maison *du pauvre*. Le nom de Lyon sera effacé « du tableau des villes de la République... »

Par le même décret, la Convention avait créé une *Commission* extraordinaire de cinq membres pour punir *militairement* et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

Ce sanglant décret fut mis, sans délai, à exécution. Dès le 26 octobre, le cul-de-jatte *Couthon*, porté sur les épaules du jacobin Letellier, donna le signal des démolitions en frappant solennellement d'un marteau la maison de M. de Cibeins, à l'angle de la rue des Deux-Maisons,

en disant : « Nous frappons de mort ces habitations du « crime, dont la royale magnificence *insultait à la misère* « *du peuple* et à la *simplicité* des mœurs républicaines... »

Le sang coula ensuite à flots; deux commissions le versèrent à l'envi; la guillotine resta en permanence sur la place des Terreaux, et ne cessait de fonctionner que lorsqu'il fallait aiguiser le couteau émoussé par un trop fréquent usage; mais son activité parut encore trop lente... et on eut recours aux *exécutions en masse*, aux Brotteaux, où le sabre de la cavalerie acheva ceux que la mitraille avait épargnés ou seulement écharpés... (1).

---

(1) La mitraille n'ayant pas assez bien fait son office, neuf cents hommes de troupe de ligne furent placés à quatre pas de distance des Lyonnais et firent feu en même temps. Des cris horribles répondirent à cette décharge; beaucoup des condamnés étaient morts sur le coup, mais un plus grand nombre n'étaient que blessés grièvement et demandaient instamment qu'on les achevât, ce que firent les dragons à coup de sabre et les soldats à coups de baïonnettes. *Morts et mourants* furent enterrés immédiatement dans une large fosse.

On n'enterrait plus les suppliciés au cimetière, il n'aurait pas suffi; bientôt on eut recours au procédé plus expéditif de jeter les cadavres dans le Rhône... mais les eaux du fleuve en rejetèrent une quantité considérable et soulevèrent l'indignation et les plaintes des riverains.

Le lendemain de l'un de ces odieux massacres, un démagogue, *Achard*, écrivait à *Gravier* : « Frère et ami, encore des têtes, chaque « jour des têtes tombent. *Quelles délices tu aurais goûtées si tu* « eusses vu, avant-hier, cette *justice nationale* de 209 *scélérats*. « *Quelle majesté, quel ton imposant* ! tout *édifiait*. *Quel ciment pour* « *la République !!!* » (*Hist. de Lyon*, Monfalcon, t. III, p. 180.)

Je dois ajouter ici un détail historique qui n'est pas connu. L'officier d'artillerie chargé de l'exécution des Lyonnais par la mitraille se nommait Vincent et était originaire de Belley (Ain). A l'heure de sa mort, qui fut précédée d'une affreuse agonie, il ne cessait de parler des hideuses exécutions auxquelles il s'était prêté, et son remords fut cruel. Il reçut les secours de la religion, mais

Les bibliothécaires ne furent pas oubliés, non plus, par les bourreaux. Le *P. Roubier*, dernier conservateur de la bibliothèque, monta sur l'échaffaud, le 18 février 1794. — Le 18 mars suivant, le vénérable *P. Janin* ne trouva pas grâce, non plus, devant ses juges, malgré ses *quatre-vingts ans*; *Billet*, bibliothécaire et chargé de la direction de l'Observatoire du grand collége, ne fut pas épargné davantage...

La bibliothèque était devenue une caserne des volontaires qui se donnèrent le luxe de se chauffer avec les ouvrages les plus rares et les plus précieux, et le palais Saint-Pierre qui, pendant le siége, avait abrité les *muscadins*, fut aussi converti en caserne.

Recherchons maintenant ce que la Révolution sut faire de nos bibliothèques. Les députés envoyés par les provinces aux Etats-Généraux convoqués par Louis XVI étaient porteurs, on le sait, des *cahiers* dressés dans les réunions de leurs électeurs. Ces cahiers contenaient les vœux des réformes indispensables que réclamait l'état de décadence de la France, et on y avait exprimé généralement le désir de la suppression des ordres mendiants : mais les philosophes demandaient davantage : la religion étant un obstacle à leurs idées de désorganisation et de prétendue rénovation sociale, il fallait la détruire et commencer par la suppression de tous les ordres religieux et monastiques quels qu'ils fussent. Aussi, dès le commencement de la réunion de l'Assemblée constituante qui renfermait cependant tant de lumières, mais trop de philosophes, on put prévoir cette suppression, ce qui était une première atteinte portée à la

---

à *l'insu de ses amis politiques* qui tinrent à honneur de *l'enfouir civilement*. Ses *sept* enfants étaient morts *misérablement*. Qui ne voit là la main de Dieu ?

liberté des citoyens, liberté qu'on proclamait pourtant tout haut et sans cesse, sans se douter qu'on la foulait aux pieds. Toutefois, cette Assemblée, en prévoyance de cette grande et injuste mesure, prit à cœur la conservation des richesses littéraires et scientifiques que pouvaient posséder ces nombreux établissements. Sans oser cependant mettre encore la main sur ces trésors, elle ordonna par un décret du 15 novembre 1789, et dans un article unique, « que dans tous les monastères ou chapitres où il exis-
« tait des bibliothèques et archives, lesdits monastères et
« chapitres *seraient tenus* de déposer aux greffes des juges
« royaux ou des municipalités les plus voisines, des *états*
« et *catalogues* des livres existant dans lesdites bibliothè-
« ques et archives, d'y désigner particulièrement les
« *manuscrits*, d'affirmer lesdits états véritables, de se
« *constituer gardiens* des livres et manuscrits qui étaient
« dans lesdites bibliothèques et archives. » C'était, comme on le voit, le premier pas vers la *spoliation*, car de quel droit l'Assemblée pouvait-elle considérer ces bibliothèques et ces archives comme la propriété de la *nation* ? N'étaient-ce pas des propriétés *privées*, acquises peu à peu par des dons ou par des achats, par des associations légalement constituées, jouissant du droit commun de vivre, comme de simples particuliers, de leur vie propre? Mais la Révolution marchait vite alors. Bientôt après paraît un nouveau décret qui ordonne aux officiers municipaux de dresser inventaire des bibliothèques, livres, manuscrits, médailles existant dans les maisons religieuses de leur territoire. Le premier état dressé par les religieux, des savants, n'avait pas suffi ou était *suspect ;* on en exigea un autre fait par des officiers municipaux dont plus d'un ne savait même pas lire : on comprend dès lors de quelle singulière façon furent faits ces catalogues. Enfin, et dès le mois

d'octobre suivant, la Révolution n'a plus de retenue et jette le masque. Tous les établissements religieux sont supprimés et leurs biens sont confisqués ; la nation, cependant, donne le choix à leurs membres ou de rester dans leurs maisons en y vivant d'une maigre pension que, dans sa générosité, elle leur alloue, en compensation de leurs riches revenus dont elle s'est emparée par la loi du plus fort..... seule loi que connaissent les révolutionnaires, ou de se retirer de leurs monastères pour aller vivre où il leur plairait, de ce morceau de pain noir qu'on leur jetait. Les titres de nos établissements religieux lyonnais n'étant pas encore inventoriés ou étant perdus pour la plupart, il ne m'a été possible de retrouver qu'un seul des nombreux procès-verbaux dressés alors par les officiers municipaux de notre ville au sujet de ces options. Cet acte porte la date du 27 mai 1790 et concerne le couvent des Dominicains. Cette célèbre maison était des plus anciennes, des souvenirs historiques s'y rattachaient. Le pape Jean XXII y avait été élevé au souverain Pontificat en 1316. — Dans ce même lieu, Humbert de La Tour, dernier dauphin, avait donné l'investiture du Dauphiné à Charles de France, duc de Normandie, fils du roi Jean, et avait ensuite pris l'habit de Saint-Dominique, pour mourir après, en 1355, prieur du couvent de Paris et patriarche d'Alexandrie. Dans son église reposaient, entre autres, Jacques de Bourbon, comte de la Marche et son fils, tous deux morts à Lyon des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Brignais contre les Tard-Venus en 1362, les Orlandini, les Gadagne et tant d'autres illustres morts dont la poussière et les tombes brisées ont été jetées à tous les vents. Le 27 mai 1790, la maison des Dominicains comptait encore un certain nombre de religieux. Dom Domergue, âgé de 61 ans, était le provincial ; Dom Terrasse, âgé de 72 ans,

était le procureur, et dom Guerin, le prieur. Presque tous ces religieux étaient docteurs ou licenciés en Sorbonne. Presque tous aussi déclarèrent aux officiers municipaux que, vu leur vieillesse, ils préféraient rester dans leur pieux asile ; ils ne se dissimulaient pas que cet asile ne tarderait pas d'être violé, leur maison renversée et que la mort... sur l'échafaud les attendait.... Peu de mois après, en effet, un nouveau décret des 13-19 octobre déclare que tous les établissements religieux sont supprimés, que le Directoire de chaque département est chargé de dresser l'état des bibliothèques devenues *Domaines nationaux* et de veiller à leur conservation. Enfin, un autre décret des 28 octobre et 5 novembre suivant dispose aussi « qu'on fera l'inventaire ou catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets à conserver, ou un recollement sur les catalogues déjà dressés, et en outre, qu'il sera fait une distinction des livres ou autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus. » Par cette même loi, le Corps législatif se réservait le droit de statuer sur les objets à vendre et sur la destination de ceux à conserver. La spoliation se faisait encore alors avec un certain ordre, mais le travail des inventaires était confié à des gens incapables, ou ne se faisait même pas..... De là, un nouveau décret des 2-3 janvier 1792 prescrivant la continuation, *sans interruption*, des travaux ordonnés pour la confection des catalogues et *cartes indicatives* des livres des couvents. Ces catalogues devaient être envoyés au gouvernement afin de faire opérer un travail central *au moyen duquel on pût connaître les richesses littéraires de l'Empire et y faire participer, autant que possible, tous les départements par une juste répartition.* A ce moment, l'émigration avait déjà commencé. La Révolution était

débordée — il n'y avait plus de sécurité pour personne ; — la noblesse surtout était devenue l'objet de la haine des clubs et des jacobins érigés en tyrans jusque dans le moindre village ; les listes des suspects étaient déjà dressées, un grand nombre de châteaux avaient été incendiés, aux cris sauvages de « *guerre aux châteaux, paix aux chaumières,* » et les nobles et les prêtres avaient dû aller chercher un asile sur la terre étrangère. C'étaient autant de proies qui échappaient aux jacobins et aux bourreaux, et n'ayant pu saisir leur personne, ils confisquèrent leurs biens. Toute révolution finit par le vol.

La Révolution avait donc confisqué alors les biens de ceux qui avaient préféré une retraite pleine de misère et de privations, à l'étranger, à une mort certaine et hideuse dans leur patrie. Les bibliothèques des émigrés avaient même été vendues, sans retard, mais ces ventes s'étaient faites d'une manière si dérisoire que le gouvernement dut ordonner, le 10 octobre 1792 (1), le sursis de ces ventes,

---

(1) Ce décret concerne, entre autres, la collection d'histoire naturelle, trouvée à Dijon, de M. Jallin-Chamblant.

Le 12 ventôse an VI, parut un arrêté qui prescrivait l'apport à la grande bibliothèque de la collection d'histoire naturelle « qui se « trouvait dans l'appartement du citoyen Jacques *Imbert-Colomès*, « rue Sainte-Catherine, rayé d'abord de la liste des émigrés par la loi « du 30 prairial an V, et qui y fut maintenu en suite d'un arrêté du « 12 ventôse an VI, comme prévenu d'émigration. » Cette collection était *confisquée*. (Arch. de Lyon.)

Jacques Imbert-Colomès, échevin et commandant de la ville de Lyon en 1789, député au conseil des Cinq-Cents, déporté le 19 fructidor an V, est mort à Bath, en 1809, âgé de 84 ans. Une des rues du quartier Saint-Sébastien porte son nom. Il est l'auteur de plusieurs opuscules politiques. Le plus rare a pour titre : *Epître aux citoyens de Lyon*, 1790, in-8° de 14 p. (Lyonn. dign. de mém., page 152.)

ainsi que celui des bibliothèques des Sociétés littéraires (1) supprimées ; car la science, même, avait dû passer sous

---

(1) Par un décret spécial du 10 octobre 1791, l'Assemblée nationale avait décidé « que jusqu'à l'organisation définitive de l'éducation « nationale, la Bibliothèque de l'Académie de Lyon demeurerait « ouverte au public et que l'Académie serait maintenue dans le local « de l'*hôtel commun* dont elle était en possession. » Cette loi fut lue en séance du Directoire du département du Rhône, sur la requête du procureur général syndic, le 20 décembre 1791. (Fonds Coste.)

L'Académie de Lyon avait été fondée en 1700 par sept personnes non moins liées par l'amitié que par le goût pour les sciences et les belles-lettres. C'étaient Dugas, Falconnet, Brossette, de Serres, du Puget, et les PP. de Saint-Bonnet et Fillon, jésuites. Ils se réunirent, pour la première fois, le 30 mai 1700 et tinrent leurs séances tantôt chez M. Falconnet, tantôt chez M. de la Valette père, ou chez le président Dugas et l'intendant Trudaine.

L'archevêque François Paul de Neuville de Villeroi, nommé protecteur de l'Académie, en 1715, après le maréchal de Villeroi, l'admit dans son palais, en 1717, et dans celui du gouvernement qu'il habita pendant qu'on fit des réparations à l'Archevêché.

Dans sa première séance, l'Académie discuta la fameuse démonstration de Descartes sur l'existence de Dieu.

Elle siégea ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où elle avait une salle pour ses séances particulières et publiques, des salles pour sa bibliothèque et ses cabinets et un logement pour son bibliothécaire. La Révolution l'en chassa, mais au retour de l'ordre, on songea à la rétablir. « L'orage avait cessé, dit M. Dumas, son secrétaire perpétuel, dans « son langage... d'académicien, on ne remarquait plus sur les flots « que cette légère ondulation, si douce à voir après une longue et « effroyable tempête. La mer, naguère si courroucée, s'ouvrait de « nouveau à toutes les entreprises de la science et du commerce, « appelait les nautoniers dispersés sur ses rivages couverts de débris, « et semblait sourire aux voyages de long cours si brusquement « interrompus, à toutes les traversées agréables, à toutes les naviga- « tions utiles. La France, ébranlée par un volcan politique, recher- « chait et retrouvait ses bases. Elle était étonnée, heureuse et fière de « rencontrer encore tous les matériaux de son édifice social renversé

le niveau égalitaire, et les Académies, considérées comme une aristocratie dans l'intelligence, avaient été fermées. — On disait cependant, au XVIIIe siècle, la *République des Lettres*.

La Commission exécutive de l'instruction publique, établie, à Paris, par la Convention, adressa donc aux administrateurs du département du Rhône, le 23 pluviôse an III, un ordre tout spécial au sujet de la confiscation illégale des bibliothèques particulières. On y lit, entre autres : « Les commissaires chargés de faire les catalogues des bibliothèques nationales ont à tort compris les bibliothèques appartenant à des particuliers qui étaient détenus prisonniers, et dont les propriétés étaient séquestrées. Pour rectifier cette erreur et en prévenir les conséquences, nous vous invitons à nous faire parvenir un état exact des livres ou bibliothèques rendus à leurs propriétaires, mais dont les *cartes* nous auraient été envoyées. Nous vous invitons personnellement de faire restituer à ceux auxquels la loi a rendu la liberté les bibliothèques que vous aurez pu mettre sous séquestre. Le respect des propriétés est le *Palladium de la Liberté* ; il vous commande impérieusement cette mesure. »

Le pillage de tous les objets d'art et des bibliothèques était si général que le gouvernement dut, par un décret spécial du 14 fructidor an II, *recommander à la surveillance*

« de fond en comble ; elle recueillait, elle fécondait tous les éléments « de sa prospérité ; elle allait recommencer sa gloire. »

L'Académie de Lyon recommença la sienne, mais sous le nom d'*Athénée*, le 24 messidor an VIII. Plusieurs de ses membres, pour distinguer l'Athénée de Lyon des autres Athénées fondés dans plusieurs autres villes, avaient proposé de lui donner les noms d'*Athenatum* ou d'*Athenacrum* et même celui d'*Hermanthénée* ... En 1802, elle reprit sa qualification d'*Académie*, et en 1814, elle fut autorisée à reprendre le titre d'*Académie royale*.

« *de tous les bons citoyens* les bibliothèques et tous les « monuments nationaux des sciences et des arts. » Le 7 messidor an II, le gouvernement se préoccupant aussi de l'organisation des *Archives centrales* établies auprès de la représentation nationale, ordonna qu'il sera fait un triage des titres et détermina la limite qui devait séparer les *bibliothèques* des *Dépôts d'archives* et apporter un tribut considérable aux diverses bibliothèques. La même loi dans son art. 14, indiqua les restitutions qui devaient être faites par les bibliothèques aux archives et réciproquement. Enfin, une loi du 26 fructidor an V, fixa la destination des livres actuellement conservés dans les dépôts littéraires, et ordonna qu'ils seraient remis aux bibliothèques établies dans les départements, ou vendus ou échangés.

Le gouvernement (1), ou pour mieux dire, les hommes lettrés que ne fanatisait pas la passion révolutionnaire, fit donc de son mieux pour conserver à la France tant de richesses scientifiques, réunies, pendant le cours des siècles, avec un soin si pieux et si éclairé, dans les maisons religieuses et les châteaux, mais dont il s'était emparé par l'odieux moyen *de la confiscation*. Toutefois, il était bien mal secondé, et il est curieux de lire dans le *Moniteur officiel*, les doléances que soulevait dans le sein de la représentation nationale l'incurie ou l'ignorance des préposés aux bibliothèques. C'est une page bien intéressante de notre histoire.

Le 22 janvier 1794 (3 pluviôse an II), le député *Coupé*, de l'Oise, s'exprimait ainsi à la Convention nationale.

« Notre Commission de l'Instruction publique m'a

(1) Un décret du 26 fructidor an V (12 septembre 1797) disposa que le Directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour disposer des livres conservés actuellement dans les dépôts littéraires.

chargé de venir appeler votre attention sur les bibliothèques nationales. Des Sociétés populaires expriment un vœu qui devient général, d'établir dans chaque district une bibliothèque publique. Les fonds en sont tout amassés depuis des siècles, et ils *sont dignes de l'envie de toute l'Europe*. Les *cloîtres ont sauvé de la destruction* de l'empire romain et de la barbarie, ce qu'il a été possible des productions savantes de l'antiquité. Ils y ont ajouté celles des siècles suivants, et *ces temps d'ignorance* et *d'erreur* n'ont pas été *les moins féconds*. Il y aura, sans doute, beaucoup *à réformer* dans ces *amas informes;* mais il y existe un fonds précieux qu'un sage discernement saura conserver

« Ces antiques dépôts se grossissaient encore des bibliothèques particulières *délaissées* par les *émigrés*, — de collections d'histoire naturelle, d'instruments de physique, de médailles antiques. Ces trésors littéraires, ainsi amassés et répandus dans chaque département, restent encore, la plupart, *sans ordre*, *comme des matériaux bruts*; *ils dépérissent ou sont exposés aux dilapidations*. Il est *temps* de les disposer pour une grande destination, et d'en faire jouir tous les citoyens.

« La loi sur la vente du mobilier des émigrés ordonne que leurs bibliothèques seront transportées au chef-lieu du département; une autre loi ordonne d'y transporter les bibliothèques monastiques, ce n'est point assez.

« Les bibliothèques principales des grandes communes doivent y être maintenues, mais il s'y trouve des multiples, des doubles que l'on peut en séparer. Dans la même ville, il existe souvent plusieurs bibliothèques. Ce sont ces différentes collections que votre comité vous propose de rapprocher et d'en composer une bibliothèque dans chaque district, afin de mettre, autant que possible, tous les citoyens à portée d'aller s'y instruire.

« Il croit qu'il sera du plus grand avantage de placer une bibliothèque à côté de chaque Société populaire. La littérature et les sciences doivent s'allier aux vertus civiques, unir leurs travaux et concourir ensemble à la gloire et à la prospérité de la république.

« Vous avez décrété que l'enseignement est libre, il suffit de mettre le génie de la Liberté dans cette grande carrière.

« Chaque bibliothèque doit devenir l'école de tous les citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des nations, et les agrandir de tous les travaux et de toutes les pensées de l'esprit humain (1). »

Mais les travaux de triage et de formation de bibliothèques n'avancèrent guère. On avait d'autres préoccupations, et les hommes, pour faire ces travaux, manquaient. Les anciens bibliothécaires, la plupart, des religieux, avaient péri ou végétaient sur la terre étrangère, — les

---

(1) Lorsque le député *Coupé*, de l'Oise, eut achevé, à la tribune, sa motion sur la création des Bibliothèques publiques, sur l'alliance de la littérature aux *vertus civiques*, la mise *du génie de la Liberté* dans la carrière de l'enseignement désormais libre, la société des Jacobins et la garde nationale, musique en tête, furent admises dans la salle de la Convention, et l'un de ses orateurs, pour donner un échantillon des *vertus civiques* des vrais patriotes, prononça le discours suivant, dont je ne cite que quelques passages.

« Représentants d'un peuple libre, c'est aujourd'hui l'anniversaire de *la mort légale du tyran*. Un si *beau jour* qui retrace aux âmes républicaines un acte *ordonné par la raison et par la nature*, comme le premier pas du *bonheur* pour *l'humanité entière* doit être célébré par tout homme qui sait *apprécier sa dignité*.

« La société des Jacobins remplie d'âmes brûlantes pour la liberté, première Divinité *du Sage* et de *l'ami de la nature*, a voulu en masse féliciter les vrais montagnards *du courage* avec lequel ils ont *anéanti le monstre* qui *dévorait* le peuple français..... »

gardiens des dépôts n'étaient que des ignorants ou des voleurs, — et nos trésors littéraires disparaissaient.

Le député *Grégoire* s'en émut, et crut devoir en référer à la Convention, dans sa séance du 22 germinal (12 avril 1794). Son rapport est plein d'intérêt; je crois devoir le reproduire presque entièrement :

« Citoyens, dit *Grégoire,* depuis lontemps, un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la nation. Jamais on n'en rendit compte à l'Assemblée nationale. Associé, depuis peu, aux travaux des commissaires chargés de surveiller cette opération, je viens, au nom du comité d'Instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail, et pour lui donner la plus grande activité.

« Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait, avant la révolution, *des ci-devant châteaux du tyran,* de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des *suppliciés.*

« Ces objets consistent en livres, monuments, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines antiques, médailles, pierres gravées, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie.

« Des objets rares et précieux avaient été recueillis ou plutôt *accaparés* pour servir *l'ambition* des familles des *ci-devant nobles.* Tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de 20,000 pièces et qui a sûrement coûté plusieurs millions.

« La Commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets. Relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre Commission des archives (1) concernant

(1) La loi des 7-24 août 1790 ordonna la réunion dans un seul et même

les *Chartriers*. Il en résultera un triage général qui renverra *à la refonte* tous les *papiers inutiles*, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile et qui placera sous la main exclusive du gouvernement ce qui doit n'être connu que de lui seul.

« Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance. Celui de la guerre seul renferme plus de 12,000 *cartes de géographie;* celui des affaires étrangères de Versailles contient environ 14,000 *volumes* in-fol. manuscrits.

« Je passe aux bibliothèques qui sont l'objet de mon rapport. Il s'en faut de beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés. On prétend qu'à la seule bibliothèque de *Méjanes*, à Aix, il manque 10,000 *volumes*, et l'on sait que les *fripons ne manquent pas de choisir*. Ailleurs, une foule de livres ont été vendus à bas prix ou au poids, peut-être même, depuis le décret du 18 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature.

« Dans un moment où la *révolution se moralise* et poursuit tous les dilapidateurs, les *dénonciations civiques* et le zèle constant des *Sociétés populaires*, nous mettront, sans doute, à portée d'atteindre les coupables de tout genre et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

« Il est quelques parties des connaissances humaines sur

---

lieu à Paris de toutes les archives de Paris disséminées dans divers locaux. Mais ce fut seulement le 5 brumaire an V (26 octobre 1796) que parut la loi qui ordonna la réunion, dans les chefs-lieu de départements, de tous les titres et papiers *acquis* à la République. (Résolution du 19 vendémiaire.) Mais le *Conseil des Cinq-Cents* que le triage des dépôts ordonnés par la loi de messidor an II, entraînait à des dépenses considérables, pensa que ce travail pouvait être ajourné *sans inconvénient*, mais un arrêté du 8 prairial an VIII (28 mai 1800) ordonna la reprise et la continuation des triages et le classement des archives.

lesquelles nous avons peu, soit qu'en général, elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences, telles sont la *statique* qui est l'une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la *météréologie*, l'*anatomie comparée*, l'*acoustique*, les arts *chimiques*, l'*analyse des sensations*, la *grammaire générale*, soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez les autres peuples.

« Dans le seul département de Paris, la nation possède environ 1,800,000 volumes, y compris la bibliothèque nationale qui, en 1373, ne se composait que de 910 *volumes* et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, plus de 300,000 volumes et pièces imprimées, ce qui, joint à la masse des autres livres des diverses communes de la République, présente un aperçu de *dix millions de volumes*.

« Sur ces *dix millions*, si l'on suppose la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être 200,000 ouvrages différents dont environ le quart d'anonymes ou inconnus. On présume que la bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer, pour la plupart, par la voie des agents politiques et des consuls de la République.

« Si d'autres bibliothèques telles que celles du Vatican, enrichies des monuments enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont *uniques*, celle de Paris peut, à plus juste titre, se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait en vain ailleurs.

« L'opération préliminaire au travail de la bibliographie

française, était l'envoi du catalogue de toutes les bibliothèques. Grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais *la plupart n'exécutèrent rien* ou *exécutèrent mal.*

« Elles n'exécutèrent rien par la *négligence* d'administrateurs *qui sûrement ne négligèrent pas de percevoir leur traitement, et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles.*

« Joignez à cette cause , que divers départements craignaient qu'on ne leur enlevât leur bibliothèque. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme ou plutôt de *fédéralisme* qui se fait *centre, s'isole* et qui est un crime. *Ce qui est national, n'est à personne,* il est à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on *dépèce* certaines collectious qui, outre la valeur des ouvrages qui les composent, ont un mérite résultant de la manière dont les collections sont assorties. Telle est celle de Choepflin, à Strasbourg ; mais le tout est la propriété indivise de la grande famille qui par l'organe de ses représentants saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

« D'autres administrations *exécutèrent mal*, quoique *trois* instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail; — pour le faire avec succès, il fallait :

« 1° Des *hommes probes*, c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes à des médailles rares.

« 2° Il fallait des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie ; celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des ouvrages et leur valeur dans le commerce ; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiômes et des usages.

« Malheureusement, la plupart étaient *d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions*, et *envoyé des catalogues inutiles en cahiers*, au lieu de *catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.*

« *L'insouciance* et *l'ignorance* ont été poussées si loin que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent ces mots « de plus, 3 ou 400 volumes anglais, allemands, grecs, hébreux ou en écriture indéchiffrable et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer. » *Ainsi s'expriment les rédacteurs de ces catalogues, en parlant des livres les plus précieux de ces dépôts. Ils ont jugé les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit.*

« Les *nobiliaires*, les *traités généalogiques*, les ouvrages dans lesquels *le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs* avaient presque toujours les *honneurs du maroquin*, tandis que les livres d'*Hubert Languet*, de *Willams Allen*, de *Milton* n'échappaient au *compas de la censure*, aux *poursuites des inquisitions des cours*, qu'en se réfugiant dans les angles ignorés sous la *modeste enveloppe d'un parchemin;* les ouvrages qui *révélaient les crimes des tyrans* et les droits des peuples étaient les SANS-CULOTTES DES BIBLIOTHÈQUES.

« Les diverses causes dont on vient de parler ayant suspendu l'envoi *des cartes*, il ne nous en est parvenu que douze cents qui correspondent, à peu près à trois millions de volumes ; nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues.

« Le décret du 8 pluviôse enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans quatre mois. Comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, la Commission des arts a fait parvenir aux administrations une ample

instruction, concernant la manière d'inventorier tous les objets d'arts et de sciences, et nous espérons que l'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues. Je passe au travail fait jusqu'à ce moment sur les cartes, et qui, dans le principe, avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une bibliographie générale et raisonnée de la France. Sans entrer dans des détails qui seraient aussi longs que fastidieux, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très-difficile, très-coûteuse et très-longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus facile de porter le mont Atlas que de faire une histoire universelle.

« Jugez-en par le catalogue de la Bibliothèque nationale qui, malgré les soins qu'on a mis pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très-fondées.

« Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux, que si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves, et puisque la Convention a rendu un décret très-sage sur l'établissement des Bibliothèques, il faut les organiser; elles le seront.

« Outre l'économie de temps et de dépenses, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux.

« Nous trouvons chez *les moines* les ouvrages *anciens;* les *modernes* chez les *émigrés*, et ces *bibliothèques de parade* qui étaient réservées à quelques individus, devenues désormais la *propriété commune*, seront accessibles au *génie malheureux*.

« Le travail de la bibliographie nous promet des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui

n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra. Par là, nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très-chers des auteurs dont les ouvrages ont été gravés ; les exemplaires d'environ 1,200 ouvrages dont on a tiré quelques-uns en vélin ; les exemplaires d'environ 12,000 ouvrages imprimés au xve siècle et dont le prix augmente dans une proportion exorbitante, — enfin les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement et qui sont actuellement très-recherchés.

« Par le moyen des doubles et des échanges vous serez à portée de rapprocher du complet la Bibliothèque principale de Paris.

« *Il lui manquait, entre autres choses,* le *Tite-Live imprimé à Venise, en 1470, par Vandelin, de Spire. Un exemplaire de cet ouvrage* qui lui arrive de *Ville-affranchie* (Lyon) sera un *monument* sous deux points de vue, parce qu'il est *rare*, et *parce que dans le siége de cette ville rebelle, un boulet a brisé sa couverture et les marges du volume sans altérer notablement le texte.*

« Le travail bibliographique fournira des matériaux abondants pour *travailler à neuf* l'Histoire de France, car cet ouvrage est à refaire. Alors, seront mises au jour une foule *d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme.....*

« Ici, permettez-moi quelques observations sur les *trames de nos ennemis* pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche, toujours grand.

« D'une part, on voyait les sots calomnier le génie, pour se consoler d'en être dépourvu, — et avancer gravement, sans distinction de talents utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans un Etat, ce qui nous laisse

au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux à cet égard.

« D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de *brûler les bibliothèques*, la théologie, parce que c'est du *fanatisme;* la jurisprudence, des *chicanes*; l'histoire, des *mensonges*; la philosophie des *rêves*; les sciences, *on n'en a pas besoin*. Ainsi pensait le visir d'un de nos *tyrans* qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'almanach, à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, les contre-révolutionnaires détruisaient des monuments au Dépôt des Petits-Augustins. Certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étonnant que l'on conservât cette colonne de marbre qui vaut 20,000 francs à la Bibliothèque principale ; ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la Monnaie les boucliers d'argent qui sont au cabinet des Médailles, et aux fonderies de canons les cercles de l'horizon du Méridien, des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt.

« Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire les livres nationaux, quelques administrateurs voulaient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur leurs auteurs. Leurs fonctions sont *de conserver*, *de mettre en ordre*, d'accélérer la confection des *cartes*. Il faut savoir ce que nous avons avant de savoir ce que nous garderons.

« Quand nous aurons formé le *Catalogue général* nous appellerons le *Goût* et la philosophie pour exploiter une mine féconde, et pour chercher *la paillette d'or jusque dans la fange des livres absurdes;* ce sera l'objet d'un rapport *spécial* dont va s'occuper le comité.

« Après avoir garni les Bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étaient

extrêmement multipliés. On pourra les vendre. Quant à ceux qui auraient été mis à *l'index de la raison*, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations étrangères et nous procurer ceux qui ne sont pas indignes d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage; la justice en fera la répartition, et dans l'hypothèse que ce *scrutin épuratoire* réduisît même à cinq millions de volumes les ouvrages à garder, ce serait encore plus de 56,000 volumes pour chacun des 89 départements.

« L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social. Les bibliothèques et les musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain.

« Vous avez émancipé l'esprit humain, et comme tous les genres de connaissances sont liés, vous en avez ouvert toutes les sources afin que les vérités éclipsent les erreurs, afin que la *Raison publique s'avance à pas de géant* et que tout concourre à la gloire et à la prospérité de la république.

« Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun, où sans cesse il pourra *converser* avec tous les grands hommes de tous les pays, de tous les âges; près d'eux on trouve toujours des modèles: le *goût*, des leçons, la *vertu*, des exemples. La patrie n'avoue pour ses enfants que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir *meilleurs pour la mieux servir*. »

Après la lecture de ce rapport fait par *l'évêque constitutionnel* Grégoire (1), celui-ci proposa le décret suivant qui fut adopté par la Convention :

---

(1) *Grégoire* (*Henri*), né en 1750, à Vého, près Lunéville, fut d'abord

« Les administrations de district rendront compte à la Convention nationale du travail relatif à la confection des catalogues *de chacune des bibliothèques* de leurs arrondissements respectifs, dans la décade qui suivra la réception du présent décret. »

Mais ce décret resta encore lettre morte, surtout à Lyon. Cette malheureuse ville était encore alors en proie à la fièvre révolutionnaire. Si le sang coulait un peu moins sur l'échafaud, il y avait une recrudescence d'impiété. Le

---

curé à Embermenil, en Lorraine, député aux Etats généraux, prêta, le premier, serment à la constitution civile du clergé, proposa l'abolition de la royauté, adhéra par écrit à la condamnation de Louis XVI, fut sénateur de l'Empire et mourut à Paris, en 1831, sans avoir rétracté son serment, et fut enterré *civilement*.

L'évêque constitutionnel Grégoire disait aussi dans ce rapport qui peint si bien les hommes de ces temps troublés et de délire moral et politique :

« Certainement peu d'écrivains se présentent avec éclat à la postérité. Quoique sur la bibliothèque d'Alexandrie on lût ces mots : « *Trésor des remèdes de l'âme.* » comme les nôtres, sans doute, elle contenait bien des rêveries qui sont le scandale de la raison. Ces vastes réservoirs des pensées, des projets de tous les siècles et de tous les pays, sont en même temps *la honte* et *la gloire* de l'espèce humaine.

« Mais il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions, à traverser toutes les erreurs, avant d'atteindre la vérité. Il n'est pas toujours vrai, comme le disait Fontenelle, que les sottises des pères seront perdues pour leurs enfants. *Ainsi une histoire bien faite de la féodalité, qui fut une des grandes erreurs de l'esprit humain, serait un morceau très-philosophique.* La connaissance des écarts de la raison la prémunit contre de nouvelles chutes. *Les récits des crimes des tyrans les dévoue d'une manière plus signalée à l'anathème et à l'exécration des siècles...* » Est-ce assez stupide, mais ces stupidités sortent de la bouche d'un prêtre parjure et défroqué !

Directoire du département rendait un arrêté qui prescrivait l'anéantissement immédiat de *tous les signes du fanatisme* et de la *superstition*. *La Raison* avait été érigée en divinité et l'église Saint-Jean était devenue son temple. Quelques jours auparavant, la fête de *l'Egalité* avait été célébrée aux Brotteaux *sur le lieu même* où tant de Lyonnais avaient été si odieusement *massacrés*. Mais si on adorait *la Raison* dans l'église Saint-Jean, on traquait surtout, avec acharnement, les prêtres appelés réfractaires dont une loi tyrannique violentait la conscience, et ils arrosaient l'échafaud de leur sang (1).

---

(1) Notre génération a trop vite oublié les effroyables secousses qui déchirèrent alors le sein de la France ; on peut s'en faire une idée par ce qui se passait dans une seule de ses familles que je prends au hasard, celle de Mgr Mioland, un enfant de Lyon. « Cette année de terreur, racontait-il à ses amis, réveille encore en moi les plus douloureux souvenirs. Un de mes oncles avait péri dans le siége ; un autre avait dû fuir avec l'armée ; M. Alhumbert périt sur l'échafaud ; ma grand-mère était presque ruinée. M. Veran s'échappait de prison et gagnait à la nage la petite ville de Grigny. Mon père, pendant trois mois, s'était tenu renfermé au fond de sa cave. Partout la stupeur... Chacun tremblait ; on brûlait tous les livres où se trouvait le nom de Dieu. Pas un crucifix ne restait dans la maison de mon père. La crainte d'une indiscrétion de ma part en était venue à ce point qu'on ne me faisait plus réciter de prières ; ma mère mit au monde une petite fille qu'elle avait portée au milieu des plus cruelles alarmes. La pauvre enfant mourut trois mois après..... »

Mgr Miolant, né à Lyon le 26 octobre 1788, dans la paroisse de Saint-Nizier, est l'un des enfants de notre ville qui ont le plus honoré l'épiscopat français. Après avoir été le premier supérieur des Missionnaires de Lyon, puis évêque d'Amiens, il mourut archevêque de Toulouse le 16 juillet 1859.

Sa vie vient d'être écrite par M. l'abbé Desgeorge, supérieur de la même Société. Lyon, 1873, et c'est à cet excellent ouvrage que j'ai emprunté la citation ci-dessus.

Tant de sang répandu excita enfin l'indignation des républicains modérés ; ils se comptèrent, s'encouragèrent et décidèrent qu'une députation irait dénoncer à la Convention les atrocités commises par *Fouché* et par *Collot-d'Herbois*. Admis à une séance de l'Assemblée, le citoyen *Changeux* raconta en termes énergiques les horreurs dont Lyon était le théâtre, les exécutions en masse, la terreur de tous les habitants. « Pères de la « patrie, dit-il en terminant, écoutez une ville humiliée et « repentante qui, courbée devant la majesté du peuple, « lui demande grâce, non pour le crime, car ses auteurs « et ses agents ne sont plus, mais grâce pour le repentir « sincère, pour la faiblesse égarée, grâce même pour « l'innocence méconnue, pour le patriote impatient de « réparer ses erreurs. » Ce langage produisit une grande impression sur la Convention, mais Collot-d'Herbois en détruisit, le lendemain, tout l'effet,..; les exécutions recommencèrent et le sang le plus pur coula jusqu'à la fin de l'année. Mais le bourreau s'était lassé enfin de frapper. Robespierre, Henriot et Couthon expièrent leurs crimes sur l'échafaud le 10 thermidor ; le règne de la Terreur était fini avec ces monstres ; la France respira.

Lyon ressentit bientôt les heureux effets de la chute de ces tyrans. Du reste, déjà *Reverchon*, successeur de *Fouché*, avait proposé un système meilleur pour les Lyonnais. La Convention amnistia la ville de Lyon; la Commission révolutionnaire avait déjà cessé ses sanguinaires fonctions; le 14 germinal an II, Lyon reprit son nom.

Mais Lyon avait horriblement souffert. Rarement au temps des guerres civiles les plus cruelles et de l'exaspération la plus grande des passions politiques, une ville avait été traitée avec tant de barbarie. 1,684 habitants avaient péri sous la main du bourreau ; 162 avaient été

condamnés à la détention, et la ville n'était qu'un amas de ruines. Le gouvernement, ému de cette triste situation, envoya à Lyon divers commisaires extraordinaires (1)

---

(1) Le gouvernement envoya successivement divers commissaires extraordinaires à Lyon pour y rétablir le cours régulier de la loi, suspendu depuis trop lontemps par les décrets sanguinaires et d'exception de la Convention.

Dupuy essaya de contenir les républicains exaltés et les hommes non moins dangereux qu'on appelait les mathevons.

Reverchon et Delaporte agirent dans le même sens, ainsi que Pocholle et Charlier. Ils réorganisèrent le corps municipal dont on éloigna tous les terroristes; mais une réaction, même sanglante, était inévitable, malheureusement. Beaucoup de propriétaires. de négociants et même d'ouvriers qui s'étaient enfuis, en Suisse ou en Savoie, pour éviter la proscription, revinrent dans leurs foyers avec des pensées de vengeance. Bientôt tout mathevon qui paraissait en public fut hué et maltraité. — *Sang pour sang*, était le cri général, *imprimons la terreur dans le cœur des terroristes*, disait-on de toute part, et des massacres odieux commencent. Le commissaire Boisset tente de les arrêter, mais la foule le repousse ainsi que ses troupes, et 41 jacobins périssent dans la prison de Roanne..., et peu après cette même foule, ivre de vengeance contre les hommes qui ont versé tant de sang innocent dans la ville, en massacre encore 43 aux Recluses. Le gouvernement s'émut nécessairement de ces douloureux événements dont le poète Chénier s'était plu encore de grossir les horreurs dans son rapport à la Convention; mais celle-ci, délivrée des hommes de sang qui l'avaient trop longtemps dominée, ne recourut pas pour pacifier Lyon aux mesures fatales que Chénier avait proposées. La loi ordinaire suffit pour réprimer les excès, et Poullain de Grandprey fut envoyé à Lyon avec une mission de pacification et non de vengeance. Assez de sang avait coulé à Lyon. — (Voir *Hist. de Lyon* de M. Monfalcon. t. III, p. 190.)

Poullain-Grandprey, pour montrer que sa mission était toute de pacification et de conciliation, avait substitué, en tête de son arrêté, aux mots de : *Liberté, fraternité ou la mort*, » qui *ornaient* les actes officiels de la Convention, ces mots : « *Egalité, humanité, liberté*,

pour soigner les plaies béantes de cette malheureuse ville. Du nombre de ces commissaires furent, entre autres, le représentant du peuple Poullain de Grandprey, qui arriva à Lyon « comme commissaire du gouvernement dans les « départements de l'Ain, de l'Isère, Loire, Rhône, « Saône-et-Loire, et investi des pouvoirs délégués aux « commissaires du gouvernement pour les armées. »

Préoccupé aussi de l'état de dépérissement dans lequel il trouva les livres de nos diverses bibliothèques, il prit, le 23 brumaire an IV, un arrêté concernant ces dépôts.

« Empressé, dit-il, dans le préambule de ce remarquable arrêté, de donner à la ville de Lyon une nouvelle preuve de l'*intérêt* que m'ont inspiré sa *situation* et ses *malheurs*, j'aurais désiré en faire *disparaître jusqu'au souvenir*. Du moins, ennemi de tous *excès* qui peuvent les accroître, *jaloux de comprimer le choc des partis* et d'ar-

---

justice. » En outre son sceau n'étalait plus le hideux bonnet rouge surmontant une pique. On y lit seulement : « *Les Représentants du peuple. — Lyon,* » Les terroristes pouvaient dire : « La réaction lève la tête. » Mot stupide répété par les révolutionnaires de tous les temps chaque fois que l'ordre renaît après leurs saturnales.....

Poullain de Grandprey (Joseph-Clément) appartenait à une famille nobiliaire des Vosges. Né à Ligneville, le 23 décembre 1744, il est mort dans sa terre de Graux (Vosges) le 6 février 1822. Après sa mission à Lyon, il y fut remplacé par Reverchon (Jacques), né en septembre 1746.

Boisset (Joseph de), né à Montélimart vers 1750, mort vers 1810. (*Lyonn, dign. de mém.*, p, 40.)

Dupuy (J.-B.-C.-H.), homme de loi et juge de paix à Montbrison, député de Rhône-et-Loire. Pendant sa mission à Lyon, il publia avec Reverchon « un Mémoire au Comité de Salut public sur la réhabilita- « tion du commerce de Commune affranchie », réimprimé en 1834. (*Lyonn. dign. de mém*, p. 99.)

rêter *le cours des vengeances réciproques*, je n'ai écouté *aucune faction*, mais la seule loi du devoir. Ce plan de conduite était aussi dans le cœur des deux collègues dont j'ai partagé, pendant cinq mois, les travaux et la sollicitude. — Sévères et inflexibles contre tout ce qui pouvait *troubler la tranquillité* dans cette populeuse cité, nous n'avons dû inspirer d'*effroi qu'aux méchants*, et les hommes probes nous sauront gré, un jour, de notre fermeté.

« L'un des moyens de ramener entièrement le calme dans Lyon est d'y appeler le goût des lettres et des arts. Des lettres, qui embellissent la vie et instruisent tous les âges; des arts, qui consolent des peines, font naître l'aisance et assurent le bonheur. — Les lettres et les arts, trop négligés longtemps dans cette cité, peuvent seuls lui rendre son ancienne splendeur, favoriser l'essor de son commerce, créer des hommes utiles, occuper l'oisif et l'empêcher de nuire. Les vices rampent, comme le lierre, sous les pieds de l'homme occupé, mais ils enveloppent de rameaux touffus celui qui espère trouver le bonheur dans l'inaction. »

Lyon était déshabitué depuis longtemps à entendre un langage aussi calme et honnête. Les clubs et les jacobins ne parlaient plus *de leurs vertus*, de *leur civisme*, qui n'étaient que des masques dont ils se couvraient pour assassiner et voler. La vraie vertu avait repris le dessus sur les haines et les passions sauvages dont Lyon avait été si longtemps victime.

Le représentant Poullain de Grandprey, continuant son manifeste, ajoute : « Déjà les représentants *Boisset* et *Dupuy* se sont occupés de cet important objet. Le premier, en formant dans l'*édifice de Saint-Pierre* un vaste dépôt de *livres*, de *machines* et de *tableaux;* le second, en nommant un *Conservatoire* pour diriger tout ce qui tient à

l'*instruction*, et un jury chargé de choisir les professeurs pour l'*Ecole centrale*, et en affectant les bâtiments du Collége et le jardin de l'*Institut de l'Oratoire* à l'établissement du *Jardin botanique* (1).

« Leurs arrêtés sont restés sans une *entière* exécution. Il est temps qu'ils l'obtiennent et qu'ils reprennent une nouvelle vigueur. Je suis heureux de contribuer à seconder leurs premiers efforts, et à rendre aux savants, aux artistes, aux littérateurs, aux professeurs, à leurs élèves, à tous les citoyens d'une ville grande et belle et

---

(1) Voici comment s'exprime à cet égard un jeune écrivain lyonnais, M. Fontanes, dans son intéressant travail sur le Muséum d'histoire naturelle de Lyon, si splendidement réorganisé par M. le docteur Lortet et par M. Chantre.

« Bientôt l'orage révolutionnaire gronda sur toute la France, emportant pêle-mêle dans ses rafales les hommes et les choses, les abus du passé et les récentes conquêtes de la liberté. Mais une protection plus ou moins efficace ne cessa de s'étendre sur tout ce qui touchait à l'instruction publique. Même au plus fort de la tempête, alors que les belles façades de Bellecour tombaient sous le marteau de Couthon, que les canonnades et la guillotine inondaient de sang les Brotteaux et la place de la Liberté, des mesures étaient prises pour sauver de la destruction à laquelle Ville-Affranchie était vouée, les monuments précieux des sciences, des lettres et des arts.

« La multiplication des comités en temps de révolution n'est pas un phénomène nouveau. En 1793, les salles de l'Hôtel-de-Ville avaient peine à les contenir tous. Commissions temporaires révolutionnaires, comités de séquestres, de démolitions, de dénonciation, etc., etc. Les objets d'histoire naturelle furent obligés de leur céder la place. Ces témoins des études patientes, des méditations de nos savants, traversèrent la boue sanglante des Terreaux et allèrent rejoindre à *la Maison de Saint-Pierre* l'immense butin qu'y entassait le *Comité de séquestres*, à côté du *Dépôt des morts*, *la salle la plus fréquentée* de cette ancienne abbaye..... »

que l'ignorance seule peut dégrader, les sources de l'instruction, du savoir et des vrais plaisirs.

« Aussi, après avoir pris l'avis des commissaires des corps administratifs et du Conservatoire des arts et des sciences, j'ai arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. — Tous les bâtiments faisant partie du Grand-Collége, y compris le Pensionnat, maison et terrasse enfermés dans la masse de cet édifice, sont et demeureront spécialement désignés, conformément à la loi du 3 brumaire, présent mois, et à l'arrêté du représentant *Dupuy* du 20 prairial dernier, pour servir à l'instruction publique, à l'établissement de l'*Ecole centrale*, au logement des *bibliothécaires* et professeurs, aux salles des cours, *bibliothèques*, cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle, observatoire, etc, Les ventes faites contre les dispositions du même arrêté sont et restent non avenues. Il est sursis à toute délivrance de bref jusqu'à la décision du Corps législatif.

« Art. 2. — Conformément audit arrêté du représentant du peuple *Dupuy*, il sera formé un *Jardin botanique* de plantes indigènes et exotiques dans le jardin et clos du ci-devant *Institut de l'Oratoire* (1).

---

(1) Cette maison fut fondée en 1614 par le cardinal Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon. Il logea d'abord ces religieux sur la colline Saint-Sébastien, dans la maison des Capponi.

Cette famille, originaire de la Toscane, s'était établie à Lyon au xve siècle. Durant la peste de 1573, Laurent Capponi avait nourri quatre mille pauvres et s'était allié à Hélène de Gadagne. Son fils, Alexandre Capponi, comte de Feugerolles, s'était distingué dans les guerres de la Ligue et avait épousé Marie de Veny-d'Arbouze. Mais cette maison ne pouvant pas leur suffire, ces religieux achetèrent, plus tard, celle des Espinassses, famille non moins distinguée dont l'un des

« Art. 3. — Tous les bâtiments dépendant de l'*édifice de Saint-Pierre* étant destinés à servir, un jour, à un établissement important pour la République, pour la réunion de toutes les institutions qui peuvent honorer et favoriser le commerce, tels que la *Bourse*, le *Tribunal de commerce*, l'*Ecole de dessin*, la *Galerie des tableaux*, les *Cours de commerce*, *d'arts* et *métiers*, de *teinture*, le *Dépôt*

---

membres, Julie-Jeanne-Eléonore de l'Espinasse, auteur d'un Recueil de lettres, *fut l'amie de d'Alembert*. Après avoir aménagé cet hôtel, ils élevèrent à côté une église décorée par Perrache d'un bel autel et de deux statues de saint Joseph et de la sainte Vierge. Blanchet et Jacques Blanchard fournirent plusieurs tableaux, et Simon exécuta, sur les dessins de Blanchet, une belle statue du Sauveur qu'on voyait dans l'une des chapelles.

Mais si j'en crois M. Fontannes et ses recherches sur notre ancien Jardin botanique, ce jardin aurait été établi dans celui du monastère de la Déserte qui fut déclaré propriété communale. Ce monastère, au dire de Clapasson, était, après celui de Saint-Pierre, le plus ancien établissement religieux à Lyon. Il fut fondé, en 1260, pour les filles de l'Ordre de Sainte-Claire, par Blanche de Chalon, femme de Guichard de Beaujeu, connétable de France. Cette maison était soumise à la règle de Saint-Benoît et avait reçu le nom de la Déserte, à cause de sa présence dans un lieu alors écarté et solitaire. A côté du jardin botanique on établit un cabinet d'histoire naturelle. Si le vandalisme révolutionnaire, dit aussi M. Fontannes, avait épargné nos collections, celles-ci avaient dû subir le pillage de ces éhontés amateurs de la propriété commune, qui, peu sensibles aux malheurs de la patrie, ne cherchent qu'à les exploiter à leur profit. *Pendant trois ans* le cabinet avait été laissé *sans conservateur*, *ni gardien*. Beaucoup de pièces, parmi les plus intéressantes, disparurent, d'autres se détériorèrent Malgré ces pertes regrettables, l'ancien cabinet Pestalozzi offrait encore, en 1803, plusieurs échantillons « qui pouvaient fixer l'attention des amateurs les plus familiarisés avec les riches collections de la capitale. »

de modèles et *machines* inventés pour le perfectionnement des manufactures.

« Art. 4. — Il y aura une Bibliothèque publique dans l'édifice dudit Grand-Collége ; elle sera formée tant des livres qui y existent actuellement que de ceux qui se trouvent déposés à Saint-Pierre et dans les divers édifices nationaux, en suite du choix qui en sera fait d'après le mode prescrit par les articles suivants.

« Art. 5. — Il y aura près de cette bibliothèque un *cabinet de physique* et un autre d'*histoire naturelle*, sous la garde et la surveillance du bibliothécaire.

« Art. 6. — La Bibliothèque et les cabinets sont confiés aux soins de deux bibliothécaires, l'un, pour la partie des belles-lettres, histoire et antiquités ; l'autre, pour celle des sciences et arts.

« Art. 9. — Sur la voûte de la ci-devant église et ailleurs, s'il est nécessaire, il sera ouvert un dépôt pour recevoir les ouvrages qui, ne se trouvant pas d'une utilité reconnue et journalière, obstrueraient la bibliothèque. L'agence des habillements sera transférée ailleurs, et on trouvera dans l'édifice du Grand-Collége les salles nécessaires aux cours qui s'ouvriront en exécution de la loi du 3 brumaire.

« Art. 10. — L'ouverture de la Bibliothèque publique sera faite dans le mois, et aura lieu les jours impairs de chaque décade, de 8 heures à midi, de 2 heures à 5 heures le soir, à dater du 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal, et de 2 heures à 7 heures du soir dans le courant des autres mois.

« Art. 12. — Sur la désignation du Conservatoire des arts et l'approbation des corps administratifs de la ville de

Lyon, les citoyens Brun et Tabard sont nommés bibliothécaires, l'un, pour la partie littéraire ; le second, pour celle des sciences et arts.

« Art. 13. — Le Dépôt de Saint-Pierre est conservé, soit pour y mettre en ordre les livres qui y sont *entassés*, soit pour *restituer* aux citoyens ceux qui leur appartiennent.

« Art. 15. — Les livres de la *Galerie Saint-Pierre*, dont l'inventaire est achevé, seront incessamment transférés dans la Bibliothèque publique.

« Art. 18. — Les livres menacés de dépérissement et de dégradation, à raison de l'insalubrité du local où ils se trouvent, seront transférés dans la grande salle Saint-Pierre servant au Dépôt général.

« Art. 19. — Immédiatement après cette translation les scellés seront apposés, en présence de l'un des membres du Conservatoire, sur la porte de la salle et sur celles des autres dépôts de la ville renfermant des livres, tableaux, estampes, machines et autres monuments des sciences.

« Ils seront successivement levés au fur et à mesure du travail, pour être procédé ensuite aux inventaires.

« Art. 22. — Les citoyens *Maurin* et *Labussière* sont conservés gardes de dépôt, le premier, pour l'arrangement des livres ; le second, pour les *restitutions* à faire à des particuliers.

« Art. 23. — Le cabinet d'histoire naturelle et les livres rassemblés par le citoyen *Gilibert* seront transférés à la Bibliothèque publique.

« Le citoyen *Mollet*, professeur de physique à l'Ecole centrale, est invité à continuer ses soins au cabinet de physique. Le citoyen *Gambier* en réparera les instruments.

« Art. 25. — Les exemplaires doubles d'ouvrages de médecine seront envoyés à l'hôpital pour servir à l'instruction des officiers de santé et des élèves.

« Art. 26. — Même disposition pour les ouvrages concernant l'art vétérinaire et envoi à l'Ecole vétérinaire.

« Lyon, le 23 brumaire an IV de la République française.

« *Le Représentant du peuple*,
« Signé : Poullain-Grandprey ».

Comme on le voit par cet arrêté dont je ne donne que les dispositions essentielles, le représentant Poullain-Grandprey réorganisa le *Collége*, appelé l'*Ecole centrale*; il créa un *Jardin botanique*, plaça au palais Saint-Pierre la *Bourse*, le *Tribunal de commerce*, l'*Ecole de dessin*, un musée de tableaux, un cours de commerce, d'arts et métiers, rétablit l'ancienne Bibliothèque, en y ajoutant celles des anciens monastères, et créa une *Ecole vétérinaire* (1). C'était toute une organisation. Lyon sortait du

(1) L'Ecole vétérinaire de Lyon est le premier établissement de ce genre qui ait existé en France. C'est à Claude Bourgelat, né à Lyon le 27 mars 1712, qu'est due la fondation de cette école. Destiné d'abord au barreau, il entra bientôt après comme officier dans un régiment de cavalerie et devint chef de l'Académie d'équitation à Lyon: cette école étendit au loin sa réputation, et les Anglais même reconnurent sa supériorité. Lié avec Bertin, l'intendant de Lyon, il obtint, par son intermédiaire, l'autorisation de fonder à Lyon, en 1761, une Ecole pour le traitement des maladies des animaux, et le gouvernement lui accorda une subvention de 50,000 livres. Cette Ecole fut établie à la Guillotière, et en 1764, Louis XV lui conféra le titre d'Ecole royale vétérinaire; mais bientôt après Bourgelat fut chargé de l'organisation de l'Ecole d'Alfort, près Paris; mais il mourut le

chaos fait par les proconsuls de la Convention, véritables bêtes fauves attirées par le sang et qui versèrent, comme à plaisir, le sang le plus pur et le plus généreux de notre ville, mais sans avoir rien su créer ni fonder sur ls ruines qu'ils avaient amoncelées. Nos bibliothèques étaient alors dans la plus déplorable situation, si l'on en juge d'après le rapport que le citoyen Jousselme avait adressé, le 5 fructidor an II, aux citoyens composant la Commission temporaire des arts et sciences de la République. On y voit, en effet, ce qu'étaient devenues nos *Bibliothèques monastiques* après le siége de Lyon et le pitoyable état dans lequel on les avait laissées. Ce rapport, je crois, est inédit; je l'ai puisé dans le fonds Coste, n° 1407. Je le transcris *in extenso*, comme monument de l'histoire de Lyon.

« Citoyens, nous nous sommes fait rendre compte du travail des préposés chargés de surveiller et de faire le rassemblement de tout ce qui concerne les sciences et les beaux arts, et en voici le résultat :

« Environ vingt cy-devant communautés tant religieuses que maisons d'éducation étoient dans cette commune ;chacune de ces communautés avoit sa bibliothèque plus ou moins volumineuse.

---

3 janvier 1799. L'Ecole de Lyon avait dépéri, elle eut à souffrir aussi du bombardement en 1793 : en l'an V, on la transféra dans les bâtiments de l'ancien couvent de l'Observance, à Vaise, et dans une partie de celui des Cordeliers. Mais le 29 septembre 1818, on posa la première pierre des bâtiments actuels. Bientôt on verra se dresser dans la cour d'honneur la statue en bronze de Bourgelat, due au talent de notre éminent statuaire, M. Fabisch. Déjà Lyon a donné le nom de Bourgelat à une rue ouverte près Ainay, sur les terrains où exista l'Ecole d'équitation fondée par cet homme illustre.

« Un certain nombre de ces bibliothèques occupe un local qui avoit été vendu avec le reste de la maison ou dont on avoit besoin pour le bien de la République ; tout a été transporté et *entassé* dans un dépôt général à la *Maison de Pierre* (Saint-Pierre), en attendant qu'on eût formé des rayons pour y ranger les livres, — telles que celles des cy-devant *Dominicains*, *Chartreux*, *Grands-Capucins, Séminaire Saint-Irénée*, *Missionnaires de Saint-Joseph*, *Oratoriens*, de la Vieille-Monnaie, des *Petits-Augustins*.

« Celles des *Feuillants* (1), des *Carmes* (2) ont été transportées et entassées dans un local de la maison des *Capucins* du Petit-Forêt.

« Celles des *Chanoines de Sainte-Geneviève* et des *Cordeliers* de l'Observance (3) ont été transportées au

---

(1) Les Feuillants étaient des réformés de l'ordre de Citeaux. Ils s'établirent à Lyon, en 1620 : Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais, les aida dans la construction de leur église, en 1659. Le prévôt des marchands et les échevins se déclarèrent fondateurs de leur maison qu'ils bâtirent. Ils étaient les aumôniers de l'Hôtel-de-ville et tenus tous les jours d'y dire une messe. Une des chapelles de l'église des Feuillants appartenait aux Scarron, alliés au célèbre poète. De Thou et Saint-Marc, après leur exécution sur la place des Terreaux, le 12 septembre 1642, furent ensevelis dans cette chapelle.

(2) Les Carmes, appelés à Lyon avant 1291, furent autorisés à se construire une maison en 1303. Charles VIII et Louis XII élevèrent leur église, sur la prière de Laurent Bureau, religieux de leur ordre, puis évêque de Sisteron et confesseur de ces deux rois.

(3) Les Cordeliers de l'Observance fondèrent leur maison à Lyon, en 1493, sous la direction du frère Jean Bourgeois, aidé du frère Tisserand, tous deux prédicateurs renommés, et protégés par Charles VIII et Anne de Bretagne. Cette maison porta d'abord le nom de Notre-Dame-des-Anges. Anne de Bretagne, pendant son

Petit-Collége (1), le tout avant la rebellion lyonnaise.

« Pendant le siége, la bombe a éclaté, à diverses reprises, au dépôt qui se trouvoit à la maison susdite *de Pierre* devenue la principale caserne des *muscadins*; les livres qui s'y trouvoient ont été totalement endommagés, partie a *brûlé*, partie a *pourri* par les pluies qui tomboient en abondance, à cause de la dégradation des toits; quelques-uns ont été enlevés par les rebelles, quelques autres brûlés par quelques volontaires, à l'entrée de l'armée de la République, sous prétexte que c'étoit des livres de *fanatisme*, de sorte qu'il est *difficile actuellement de compléter le moindre ouvrage*, malgré qu'il y ait encore une assez grande quantité de volumes.

« Le dépôt des Capucins a été moins endommagé, et la plus grande partie a été transporté au dépôt général.

« Quant au dépôt du *Petit-Collége*, où on avoit porté, pendant le siége, le plus grand nombre dans *une cave* et

---

séjour à Lyon, alla souvent prier dans ce monastère « les anges qui « virent leur nom joint à celui de la princesse et qui avaient proba- « blement mis la main à l'œuvre, joignant leurs faveurs aux siennes, « en louèrent Dieu en sa compagnie » (Saint Aubin).

(1) J'ai déjà dit plus haut le nom de la fondatrice du Petit-Collége. Il nous reste encore l'inventaire de la bibliothèque de cet établissement d'instruction publique. Cet inventaire fut dressé, en 1762, lors de la seconde expulsion des PP. Jésuites de nos colléges, et se trouve aux archives de la Cour d'appel, alors que cependant tous les titres du Grand et du Petit-Collége sont déposés aux archives du département. Cette bibliothèque était bien composée, nombreuse et contenait plusieurs éditions importantes lyonnaises du commencement du XVIe siècle. Il se rencontre aussi, je ne sais pourquoi, aux archives de la Cour, l'inventaire de la bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville, qui légua cette bibliothèque aux PP. Jésuites, en 1693. J'en parlerai plus loin.

où il y a demeuré jusques à environ le milieu de germinal, d'où il a été retiré pour être transporté au dépôt général, comme vous le sentez, les livres ont été endommagés et bouleversés par les divers transports.

« Il reste encore d'existantes dans leur local les bibliothèques des cy-devant *Minimes* (1), des *Carmes-Déchaussés*, des *ex*-comtes *de Saint-Jean*, des *Cordeliers* de *Bonaven-*

---

(1) Les *Minimes* eurent pour fondateur Théodore de Vichy de Chamron, doyen de la cathédrale, en 1550, les Scarron, les Chaponay, les d'Auxerre, les Piannelly. Dans la chapelle dédiée à saint François de Paule, on lisait l'inscription suivante qui concerne une famille de Paris des plus distinguées dans la magistrature.

D. O. M
OLIVARIUS LE FEVRE D'ORMESSON
ANDREAE LIBELLORUM SUPPLICUM MAGISTRI
REGIIQUE APUD LUGDUNENSES DELEGATI
ET ELEONORAE LE MAISTRE DE BELLEIAMME
FILIUS
OLIVARII COMITIS CONSISTORIANI
NEPOS
ANDREAE COMITUM CONSISTORIANORUM PRINCIPIS
PRONEPOS
OLIVARII IN SUPREMA RATIONUM CURIA PRAESIDIS
GENERALISQUE AERARII PRAEFECTI
ABNEPOS
MAIORIBUS TANTIS FUTURIS NON DEGENERANDUM
EXACTA PUERITIA, PATRIS HUMANITATE, SCIENTIA,
JUSTITIA, PIETATE, CLARISSIMI MORTEM PROXIMAE
SECUTUS
AD HUNC DIVI FRANCISCI DE PAULA
GENTILIS SUI ARAM
CORPORIS EXUVIAS DEPOSUIT
PRABENTE PERMANENTER LOCUM SEPULTURAE
V. CL. LAURENTIO PIANELLO DE LA VALETTE
— ANNO M. D. C. LXXXIV. —

Ce Laurent Pianelli de La Valette fut le fondateur de la belle bibliothèque dite *de La Valette* dont j'ai déjà parlé plus haut.

ture, des *Lazaristes*, des *Capucins* du *Petit-Forêt*, et celle du *Petit-Collége*.

« Celle des *Augustins* est, à la vérité, encore existante *en son entier*, mais on a été obligé, par rapport à l'atelier des habits, d'en tirer les livres des rayons et de les *entasser* dans une chambre voisine.

« Les bibliothèques des *Chartreux*, des *Cordeliers de l'Observance*, des *Carmes des Terreaux* et des *Feuillants* étoient *opérées*, les *cartes* étoient dressées et prêtes pour la formation du catalogue, mais, d'après les événements susdits, l'opération est devenue inutile.

« Celle des *Carmes-Déchaussés*, des *comtes de Jean*, des *Capucins* du *Petit-Forêt* et des *Cordeliers de Bonaventure*, qui sont encore dans leur entier, sont *opérées*, les *cartes faites* et prêtes à la formation du catalogue.

« Quant à celle des *Augustins*, elle avoit bien été *cartée*, mais eu égard à son déplacement des rayons, il sera très-difficile à se reconnaître, et on sera peut-être obligé de travailler tout de nouveau.

« On s'occupe actuellement à *opérer* les bibliothèques existantes dans leur local, et qui ne l'étoient pas encore, en commençant par celle du *Petit-Collége*.

« On s'occupe également, avec la plus grande activité, au rassemblement des livres et autres objets concernant les *arts* qu'on trouve, peu à peu, chez les *rebelles*, et déjà il y en a dans le dépôt général environ *dix-huit* ou *dix-neuf mille* volumes provenant *d'eux*, et *huit à neuf* mille volumes provenant des bibliothèques susdites tirés de leur local, et déposés à *Saint-Pierre*, soit ailleurs, avant la *rebellion*. Tous ces volumes, par ordre d'ouvrages, sont placés dans des rayons qui ont été posés *ad hoc*, sans compter environ *quatre à cinq mille brochures* arrangées et portant, pour une plus grande facilité d'inventaire,

leur étiquette, lequel inventaire, en règle, commencera incessamment, car il y en a déjà, pour la plus grande partie, un sommaire.

« Dans le même dépôt général se trouvent rassemblés et *entassés les uns sur les autres*, indépendamment des susdits, environ *trente mille volumes* qui ne traitent que de *fanatisme*, comme livres de *méditations*, de *prières*, de *messe*, de *résolution*, de *cas de conscience*, de *matières théologiques*, etc., etc., provenant tant des cy-devant communautés d'hommes et de filles que de *rebelles cagots*, volumes qui, si le besoin l'exige, seront ensuite enrayonnés et portés sur le catalogue.

« Relativement aux cabinets d'*histoire naturelle*, de *physique*, d'*antiquités*, comme cette commune étoit presque entièrement adonnée au commerce, et que l'esprit de ses habitants étoit de faire ce qu'on appelle fortune, on ne trouve pas beaucoup de choses dans ce genre, et, d'ailleurs, le peu qui s'y rencontre a extrèmement souffert des suites du siége ; cependant on s'attache *à recueillir de chez les rebelles tout ce qu'on peut y rencontrer*, et déjà l'on a dans le dépôt *quelques petits morceaux de ce genre*.

« La peinture, la gravure est ce qui *abonde* le plus, et à en juger d'après quelques personnes de l'art, *il y a du bon*.

« Il faut cependant observer que, quant *à la physique*, l'on a encore quelque *bonne chose*, malgré les dégats que *la bombe a occasionnés*, d'après la réunion du cy-devant séminaire de *Saint-Irénée* et celui du *cy-devant Collége*.

« Tout le contenu dans ce mémoire est conforme à la vérité.

« Commune-Affranchie, 5 fructidor de l'an II de l'ère républicaine.

« Signé : Jousselme. »

Comme on le voit par ce rapport, le 5 fructidor de l'an II, les monastères de Lyon étaient tous sequestrés alors, et une partie même avait été déjà aliénée par la nation. Leurs bibliothèques avaient été transportées au dépôt général formé à la *Maison Pierre* (abbaye de Saint-Pierre), ou, gisaient *entassées* dans les couvents non encore vendus. Ce qui avait été transporté avant la *rebellion* à la *Maison-Pierre,* devenue pendant le siége la caserne des *muscadins*, avait été brûlé par les bombes, était *pourri* sous l'action de la pluie, ou avait été *détruit* par les *volontaires,* comme livres de *fanatisme*.

Les volumes transportés au Petit-Collége ou dans une *cave* voisine avaient été non moins *endommagés*.

Cependant on ne brûlait plus alors les livres du *fanatisme*. Plus de trente mille avaient été *enrayonnés* et catalogués par les ordres du citoyen Jousselme. Dans ce nombre formidable se trouvaient aussi ceux enlevés au domicile des *rebelles-cagots*, *emprisonnés*, *fusillés ou guillotinés*.

La nation, *généreuse* et *juste*, avait dépouillé alors aussi *les cy-devant* couvents et les *rebelles-cagots* de tout ce qu'elle avait trouvé d'objets d'art ou de sciences dans leurs maisons ; *la bombe* y avait bien fait quelques dégats, et il y avait *du bon*, d'après les *personnes de l'art,* ajoute le citoyen Jousselme.

Mais quel chaos devaient présenter alors ces milliers de volumes déchirés par les bombes, endommagés par le feu ou pourris par la pluie ou l'humidité des caves où on les avait enfouis. Chez quelle nation civilisée s'est rencontré jamais un spectacle aussi hideux et aussi navrant ! et c'est au nom de la Raison et de la Liberté qu'on commettait de pareils actes de vandalisme. Le malheureux et vertueux Bailly, mourant sur l'échafaud, avait bien raison

de dire : « Oh! Liberté, que de crimes on commet en ton nom!!! » Je dois dire cependant que le gouvernement revenant à des sentiments plus honnêtes, fit cesser, en l'an III, le vol des bibliothèques particulières, et le 4 ventôse de cette année, le même citoyen Jousselme manda au District de Lyon « qu'il a été mis et qu'on met le plus « de célérité possible à rendre, conformément à ses arrêtés « et aux autorisations par lui données, toutes les biblio- « thèques qui se trouvent dans le *Dépôt général*, aux *parti-* « *culiers qui les réclament*, et aucun, jusqu'à présent, n'a « été dans le cas de se plaindre raisonnablement d'un « retard. »

Mais le désordre le plus complet régnait dans les livres provenant des monastères, quand, en 1804, M. Delandine, nommé conservateur de la bibliothèque de la ville, fut autorisé à retirer de la *Maison-Pierre* « les livres des communautés religieuses demeurés entassés, pendant « *dix ans*, sous la poussière, » pour former la bibliothèque de Lyon. Les livres *dépareillés* étaient en nombre immense ; les livres *doubles* se comptaient par *six* ou *sept exemplaires* (rapport du 2 janvier 1804). Aussi, quand le triage fut achevé, on put en vendre un nombre très-considérable. Le catalogue, imprimé par Rusand, fut publié en avril 1831 ; la vente, commencée le 28 juin suivant, fut achevée le 24 mai 1833 et produisit une somme de 32,771 fr. 40 c. employés en partie en acquisitions importantes.

La Bibliothèque du Collége ayant été réouverte, comme je viens de le dire, en exécution de l'arrêté du 23 brumaire an IV de Poullain *de* Grandprey, commissaire de la Convention, cette Bibliothèque fut confiée à MM. François *Tabard* et Sébastien *Brun*, aidés par M. *Raynal*, bibliographe distingué. Ils succédaient au malheureux Père Lazare Roubies, oratorien, mort sous la hache révolution-

naire le 18 février 1794, en même temps que Joseph-Antoine *Boyet* avait été fusillé pour avoir porté les armes pendant le siége, ainsi que le Père Joseph *Janin*, bibliothécaire des Augustins.

Mais la Bibliothèque manquait de tout, et le 11 frimaire an IV, les nouveaux conservateurs durent demander au District « du feu, de la lumière, des tables, du papier, « des plumes, de l'encre, des balais, et une allocation pour menues dépenses. » (Fonds Coste, n° 1491.)

Le gouvernement se préoccupait toujours, alors, de la mauvaise réorganisation des bibliothèques publiques et il avait reconnu le vice du premier mode. Le 15 germinal an IV, le directeur général de l'instruction publique *Guinguéné* manda aux administrateurs du Rhône qu'on allait procéder à une *autre* organisation de ces Dépôts que celle prescrite par le *ci-devant Comité d'instruction publique*, et de cesser l'envoi des *Catalogues bibliographiques* sur *cartes* et sur *feuilles*, lesquelles devront être gardées pour former les *Bibliothèques centrales*. L'on a vu en effet, plus haut, par le rapport du citoyen Jousselme qu'il avait fait inventorier, à l'aide de *cartes*, les ouvrages des monastères et ceux des *rebelles-cagots*. (Voir Fonds Coste, n° 1492.)

En exécution de cet ordre du gouvernement, l'administration centrale de Lyon prit, le 24 germinal, un arrêté prescrivant la suspension des catalogues par *cartes*, jusqu'à nouvel avis, et congédia les agents chargés du Dépôt *claustral Saint-Pierre*, sur lequel les scellés furent apposés (1).

---

(1) Le 1er thermidor an IV, le gouvernement émit la crainte que les livres et objets d'art mis sous les scellés ne dépérissent pas davan-

Les pauvres livres rentrèrent de nouveau dans ces catacombes qu'on appelait le Dépôt ; la poussière sous laquelle ils avaient demeuré depuis 1790 les recouvrit de son linceul, et le 29 germinal an IV, le commissaire du Directoire exécutif de l'administration municipale, canton de Lyon, division du nord, s'y transporta, en exécution de l'arrêté du département du Rhône du 24 du même mois, « pour y apposer les scellés sur les portes des « galeries servant au dépôt des livres et objets des « sciences et arts, en présence du citoyen *Guigoud*, « secrétaire en chef du département du Rhône, qui « intervint pour *croiser* lesdits scellés. » — Puis, on nomma le citoyen *Labussière*, *bibliothécaire-gardien* desdits scellés, et les clefs furent remises au greffe de l'administration municipale, division du nord. C'est sur ces serrures, suivant l'expression de M. Delandine, que d'officieuses araignées ont posé leurs toiles, et le dépôt demeura oublié, (Fonds Coste, n° 1493.)

MM. Tabard et Brun restèrent chargés seulement du triage des livres de la grande Bibliothèque et de ce qui y avait été apporté. Ils ne reculèrent pas devant l'énormité de la mission qui leur avait été confiée. C'était vraiment le chaos qu'il s'agissait de débrouiller et de mettre en ordre, et malgré les avis donnés par les représentants du peuple envoyés successivement à Lyon, plusieurs de nos bibliothèques monastiques n'avaient pas été centralisées au *Palais-Pierre* et gisaient à l'abandon dans leurs anciens locaux. MM. Tabard et Brun, pour faire cesser

---

tage, et ordonna que les scellés seront levés, les clefs remises à MM. Tabard et Brun qui feront faire le transport au Dépôt du Grand-Collége. (Arch. de la ville, reg. des arrêtés,)

cette situation regrettable, adressèrent, le 3 messidor an IV, aux administrateurs du département du Rhône, un rapport que je crois devoir rapporter ici en entier. Il dépeindra mieux que je ne saurais le faire l'état de plusieurs de nos bibliothèques, à ce moment, et la pénurie des finances de la ville qui ne pouvait même pas payer ses employés.

« Citoyens, disent-ils, la maison des ci-devant *Lazaristes* a été vendue et livrée à l'acquéreur. Les bibliothécaires de l'*Ecole centrale*, par une obligation de leur place et comme citoyens gens de lettres, réclament la bibliothèque qui est dans cette maison, et sur laquelle ils ont fait mettre les scellés, il y a six mois. Cette bibliothèque qu'on peut, à sa moindre valeur, estimer, avec ses tablettes, *vingt mille francs en numéraire*, court grand risque néanmoins d'être perdue pour la nation, si elle n'est pas transportée, tout de suite, ou au *Grand* ou au *Petit-Collége* qui est dans le voisinage, et qui sont *les seuls* bâtiments nationaux qui soient, par la loi, hors de l'atteinte des soumissions; mais les bibliothécaires sont absolument *sans argent* et *sans autre moyen d'effectuer ce transport* que les sciences et surtout l'intérêt de la nation exigent indispensablement, car voudra-t-elle *perdre un objet de vingt mille francs en numéraire* pour *économiser* momentanément quelques centaines de francs *en mandats*.

« Le même inconvénient va se présenter pour la bibliothèque des *Carmes-Deschaux*, dont la maison est soumissionnée. Cette bibliothèque vaut assurément et sans exagération plus de *cent vingt mille francs en numéraire*; elle est pleine d'excellents articles qu'on ne trouve nulle part aussi bien tenus et aussi complets : *la boiserie des tablettes est très-belle;* il y a, d'ailleurs, plusieurs articles en chandeliers d'église, etc..., qui ne regardent point la

bibliothèque, mais qui sont néanmoins sous les mêmes scellés que les livres.

« Le public, qui a le plus grand besoin de l'instruction, et surtout les amis véritables du bien de la nation, auront-ils la douleur de voir se *dilapider ce beau monument*, faute de quelque dépense pour en effectuer le transport ?

« Les bibliothécaires ont encore la même crainte pour la bibliothèque des *Capucins du Petit-Forêt*, au pied de la Grande-Côte ; elle n'est pas aussi précieuse que celle *des Carmes*, mais elle l'est beaucoup plus que celle des *Lazaristes*.

« *Il existe encore quelques livres* aux ci-devant *Récollets*, qu'il serait fâcheux de perdre et qu'on pourrait de suite faire transporter avec celle des Lazaristes.

« Les bibliothécaires observent qu'en transportant les livres, il faut, de nécessité, y joindre une partie des tablettes pour les y déposer, et que le surplus de la boiserie étant vendue, fournirait assurément de quoi faire face aux frais de transport. Un tel emploi de ces débris de boiserie serait préférable à celui qui a été fait jusqu'ici à l'égard des autres bibliothèques transportées antérieurement, puisqu'il est *notoire que ces objets qui avaient quelque prix ont été absolument perdus pour la nation*. Ils voient, par exemple, avec un vif regret que la boiserie de la bibliothèque des ci-devant *Cordeliers*, qui pourrait facilement s'adapter au local du Grand-Collége, soit sur le point de leur échapper, absolument sans aucun profit pour la République, n'ayant jamais dû être comprise dans le bref de vente; il en serait de même des autres. »

Enfin MM. Tabard et Brun terminent leur rapport en tendant la main aux citoyens administrateurs du Rhône qui oublient de leur payer leur modeste traitement, tout en les chargeant de la plus pénible mission ; mais l'argent

était rare dans la caisse municipale, comme il l'est aujourd'hui ; on était au lendemain du siége, la ville n'était qu'un amas de ruines qu'il fallait déblayer, et la vente des biens nationaux confisqués ne produisaient pas les millions qu'on avait espéré tirer de cette spoliation.

« Citoyens, disent les écrivains de ce rapport, lesdits bibliothécaires préférant, sans réserve, l'avantage de la patrie et des sciences à leur intérêt particulier, ont dû vous exposer d'abord les objets ci-dessus qui sont aussi urgents qu'importants. Ils vous observent maintenant que, *depuis six mois révolus*, ils *n'ont touché, chacun*, que *cinq mille francs en assignats*. — Qu'ils ont jusqu'ici rempli rigoureusement leurs fonctions, et qu'étant même chargés de tenir un dépôt exact de toutes les lois qui leur sont régulièrement envoyées par le ministre de la justice, ils doivent être, à cet égard, comme pour les autres services ordinaires, traités comme tous les autres fonctionnaires publics qui touchent régulièrement les salaires que la loi attribue à chaque place. Ils espèrent que vous aurez égard à leur situation qui *empire journellement par le défaut de paiement*, et que vous leur ferez de suite payer leur arriéré dont ils ont le plus grand besoin. » (Fonds Coste, n° 1494.)

Cependant, malgré le zèle de MM. Tabard et Brun, le triage des bibliothèques monastiques et la formation de la grande Bibliothèque publique n'avançaient pas. — Ainsi, nous voyons le ministre de l'Intérieur, par une dépêche du 13 *thermidor an IV*, presser l'administration départementale du Rhône « d'opérer ce travail, tant pour faire jouir les professeurs de l'*Ecole centrale* et tous les citoyens de l'avantage d'une *bibliothèque publique*, qu'afin d'évacuer le local qui vient d'être affecté au placement du *quartier général de la place de Lyon*. » Quant aux livres *de rebuts*, ajoute le ministre, je ne puis en permettre *la vente* qu'après

que le catalogue sommaire m'en aura été envoyé. Par la translation à la Bibliothèque publique de tous les ouvrages *utiles*, il vous sera facile de vider les Dépôts *provisoires*, à l'exception d'*un où vous ferez rassembler tous les livres inutiles*. (Fonds Coste, m., n° 1495.) (1)

Cette dépêche stimula un peu la nonchalance de l'administration supérieure, et le 21 thermidor, elle prit un arrêté portant l'ordre de faire transférer à la Bibliothèque publique celles *éparses* dans chaque *canton* de la ville. Le 27 du même mois, l'*administration municipale, division du midi*, entre autres, répondit « qu'il n'existait dans cet arrondissement aucune bilbliothèque de ce genre. » (Fonds Coste. n° 1496.)

Mais l'administration supérieure, réveillée momentanément de sa torpeur par les *rappels* du gouvernement, y retombait bientôt après. Ainsi, malgré les pressantes sollicitations de MM. Tabard et Brun pour la conservation des belles tablettes de plusieurs bibliothèques des *ci-devant* monastères, rien n'avait été décidé et ne le fut encore à cet égard jusqu'au 13 pluviôse an V (janvier 1796). Ce jour, cependant, l'administration départementale se souvient qu'il y a des mesures à prendre et publie l'arrêté suivant :

« L'administration départementale du Rhône, séant à Lyon, délibérant sur la pétition du citoyen *Gilibert*, professeur de l'Ecole centrale et commissaire bibliographe pour le transport et réunion au Dépôt unique à la ci-devant

---

(1) Le 1er thermidor an IV, le gouvernement émit la crainte que les livres et objets d'art mis sous les scellés ne dépérissent davantage, et ordonna que les scellés fussent levés, les clés remises à MM. Tabard et Brun qui en feront faire le transport au dépôt du grand collége. (Arch. de la ville, Reg. des arrêtés.)

abbaye de Saint-Pierre de toutes les bibliothèques monastiques et autres éparses dans le canton de Lyon,

« Arrête :

« Art. 1er. — Les boiseries et tablettes provisoirement exceptées de la vente *du mobilier national* et qui formaenit ci-devant les *Bibliothèques des Cordeliers*, *des Carmes-Déchaussés*, la *Bibliothèque et les archives* des *ci-devant comtes de Lyon*, demeurent, dès à présent. affectées et disponibles, soit pour la Bibliothèque publique, soit pour le placement des collections de l'Ecole centrale, ainsi qu'il suit :

« Celles des *ci-devant comtes de Lyon* et qui se trouvent actuellement dans le bâtiment de la *Manécanterie* demeurent réservées à l'*Ecole centrale* pour former le cabinet d'*histoire naturelle*, sous la surveillance dudit citoyen *Gilibert*, professeur.

« Celles des *Carmes-Déchaussés* sont affectées au *Cabinet de botanique* qui sera établi près du *Jardin botanique* à la ci-devant *abbaye* de la *Déserte*, sous la surveillance du citoyen *Gilibert*.

« Celle des *Cordeliers* sera affectée à la *Bibliothèque publique* sous la surveillance et direction du *citoyen Tabard*, bibliothécaire.

« Art. 2. Les commissaires bibliographes et les conservateurs des arts sont chargés de se concerter avec les administrations municipales de l'arrondissement où se trouveront ces boiseries pour les faire démonter et inventorier, avec soin et économie, en préférant le mode de prix faits, et les faire transporter ensuite dans les endroits ci-dessus désignés.

« Art. 3. Les professeurs de l'*Ecole centrale*, formant le bureau, fourniront un récépissé double desdites boiseries, etc.

Art. 4. Les boiseries et tablettes de la ci-devant *bibliothèque* des *Lazaristes* ne pouvant être employées utilement, à l'exception d'une *table à 8 tiroirs*, réservée pour l'*Ecole vétérinaire*, seront vendues sur place, etc. »

Ces diverses mesures avaient reçu leur exécution, mais cependant bien lentement (1), si on en juge par la correspondance officielle de l'autorité supérieure. Ainsi, le 3 ventôse an VI, le classement des livres de la grande bibliothèque n'était pas encore achevé et celui de tous les livres épars dans la ville et surtout au grand dépôt de la ci-devant abbaye Saint-Pierre n'avait pas été effectué complètement. Pour en terminer, l'administration départementale se vit obligée de prendre un nouvel arrêté que je crois devoir reproduire aussi presque *in extenso*, parce qu'il forme une page intéressante de l'histoire des vicissitudes de nos anciennes Bibliothèques monastiques et de la lente et laborieuse formation de la Bibliothèque publique actuelle dite du Lycée :

« Séance du 3 ventôse an VI.

« Délibérant sur la *nécessité de terminer enfin* le travail de l'*Ecole centrale*, concernant l'établissement et l'*organi-*

---

(1) Le 11 ventôse an V, le gouvernement se plaint encore à l'administration centrale du Rhône de la *lenteur* du classement, — du *défaut d'unité de vues* dans ce classement, — défaut remarqué surtout en ce qui concerne la bibliothèque des *Capucins* — et le ministre ajoute que le citoyen *Labussière* est même resté dans une *inaction complète*, et que le citoyen *Tabard* a mis une *grande lenteur dans ses opérations*. Sur cette plainte, il fut décidé « qu'il n'y aurait plus de commissaires bibliographes, — que le classement sera fait par le jury d'instruction de l'Ecole centrale, qui s'adjoindra des commis-libraires et des scribes — et que le catalogue sera achevé le 10 germinal suivant. (Arch. de Lyon, reg. des arrêtés.)

sation définitive de la *Bibliothèque publique*, par le classement des livres qui y existaient déjà, et par la translation dans son vaisseau de toutes les parties des dépôts de livres *épars*, et notamment du dépôt de la ci-devant *abbaye de Saint-Pierre*.

« Vu le certificat du président du bureau de l'*Ecole centrale*, du 18 pluviôse dernier, constatant qu'en vertu de l'article 2 de l'arrêté de l'administration du 11 ventôse an V, les commissaires bibliographes se sont adjoints pour l'opération du classement et du triage des livres, savoir : d'une part, le citoyen *Labuissière* en qualité de *commis*, et le citoyen *Levasseux*, en qualité d'homme de peine.

« Vu les pétitions de ces derniers tendant *à être payés* de l'indemnité qu'ils réclament à raison de leur travail.

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif, l'administration, en confirmant dans toutes ses dispositions son arrêté du 11 ventôse an V, arrête :

« Art. 1er. Le *Jury d'instruction*, l'*Ecole centrale* et le *bibliothécaire public*, ACTIVERONT PAR TOUS LES MOYENS QUI SONT EN LEUR POUVOIR le transport à la Bibliothèque publique de tous les livres existant dans le dépôt de la ci-devant *abbaye Saint-Pierre*, qu'ils jugeront convenable de conserver.

« Art. 2. Le bibliothécaire de l'*Ecole centrale* présentera à l'administration, d'ici au 1er prairial, pour tout délai, le catalogue conforme aux *règles bibliographiques* de tous les livres qui devront composer la *Bibliothèque publique*, y compris ceux du dépôt de la ci-devant *abbaye de Saint-Pierre* qui auront été reconnus devoir y être conservés.

« Art. 3. La vente des objets de rebut, des ouvrages

incomplets, des vieux papiers, continuera d'avoir lieu publiquement, etc.

« Art. 4. L'adjonction que l'*Ecole centrale* s'est faite du citoyen Labuissière demeure approuvée, il recevra une indemnité de 900 francs par an et le citoyen Levasseux celle de 300 francs.

« Le transport des livres qui devront être conservés à la Bibliothèque publique et la vente des rebuts seront terminés le 1er prairial prochain ».(Fonds Coste, M, n° 1500.)

L'arrêté ci-dessus ne reçut pas son exécution dans les délais déterminés, mais je trouve dans le fonds Coste, n° 1501, une lettre en date du 8 floréal an VI, par laquelle le citoyen *B. Cormon* accuse réception à l'administration du département du Rhône de l'arrêté du 2 floréal par lequel il est nommé *commissaire bibliographe* chargé de dresser un *catalogue sommaire* des livres existant au *dépôt de l'abbaye de Saint-Pierre*. Ce dépôt fut enfin évacué, mais les livres, après avoir été entassés si longtemps dans les greniers de ce monastère, ne le quittèrent que pour être entassés et enfouis de nouveau dans ceux du Grand-Collége. Nous trouvons, en effet, dans les registres du Conseil municipal, un remarquable rapport présenté au Conseil par le maire de l'ouest, le 18 pluviôse an XI (7 février 1802), et dans lequel ce fonctionnaire se plaint de cette situation regrettable. Ce rapport fut fait à la suite de la mesure qui venait de supprimer l'Ecole centrale, instituée dans le Grand-Collége.

Par cette suppression, le préfet du Rhône jugea convenable de *rendre à la ville* la bibliothèque si péniblement installée dans l'ancien local des Oratoriens, sauf quelques livres réservés pour former la bibliothèque spéciale du Lycée, qu'on allait organiser. Le Conseil muni-

pal, informé de cette décision, voulut connaître la situation de cette propriété que l'Etat lui restituait, il chargea l'un de ses membres de l'étudier et de lui soumettre un rapport spécial. L'auteur de ce rapport fut le maire de l'ouest de Lyon. Il commence par rappeler que déjà sous l'ancien régime le dépôt placé sous le vaisseau de la bibliothèque fut déclaré *municipal*, ce qui était indiqué par l'inscription placée sur le quai du Rhône, au-dessus de la voute, portant ces mots : « *Bibliothèque de la ville* ».

« Avec le retour du calme, dit-il ensuite, les bibliothèques monastiques furent mises à la disposition de la Nation, mais *ces livres gissent encore épars*. La belle bibliothèque des *Augustins*, formée par le *P. Janin*, celle des *Cordeliers* rangée par le *P. Dumas*, celles des *Missionnaires*, des *Carmes-Déchaussés*, des *Jacobins*, des *Minimes*, du *Petit-Collége* ont été apportées au Collége, mais elles sont encore *dans les combles*, dans l'ancienne *infirmerie* de l'Oratoire. Plus de 50,000 volumes sont entassés, les planchers en sont surchargés, ils *gissent* là *sans honneur* et sans utilité. Cependant, les commissaires chargés par le gouvernement d'organiser le *Lycée* ont besoin du local pour y placer un pensionnat provisoire jusqu'au moment où un local plus considérable, plus conforme au nombre des élèves fixé par la loi, pourra être réparé et rendu à sa destination.

« Il faut donc *déblayer* l'infirmerie et faire un triage des livres *utiles* et des *doubles*. La loi constitutive des *Ecoles centrales* avait placé ce dépôt entre les mains de son bibliothécaire. Une loi postérieure ayant supprimé les Ecoles centrales, il s'agit de pourvoir aussi à la nomination d'un bibliothécaire.

« Le Conseil voudra donc bien proposer le citoyen Tabard, professeur, versé dans les sciences mathémati-

ques et le citoyen ..... père de famille, professeur de législation, bibliothécaire de l'Académie et de celle dite *Adamoli*, pour remplir les fonctions de conservateurs de la Bibliothèque publique de la ville, nommer deux garçons de salle et pourvoir au chauffage. »

Sur ce rapport le Conseil émit le vœu :

« 1° Qu'à dater du 1er germinal de l'an XI, la Bibliothèque de la ville fût confiée à la garde d'un bibliothécaire nommé à vie par le Conseil, au scrutin et à la majorité absolue.

« 2° Que les fonctions de bibliothécaire consisteraient à faire donner aux citoyens les livres qu'ils demanderaient, A LEUR INDIQUER CEUX QU'ILS NE CONNAITRAIENT PAS, et qui POURRAIENT LES AIDER DANS LEURS TRAVAUX, à recevoir les étrangers, à leur montrer les richesses *littéraires* que le dépôt renferme, etc... »

Mais MM. Tabard et Brun ne furent pas nommés (1). Le Conseil leur préféra M. Delandine qui fut choisi à

---

(1) MM. Tabard et Brun furent sans doute écartés à cause des lenteurs qu'ils avaient mises dans l'exécution de leur mission.

M. Tabard était, du reste, un bien piètre conservateur ou un homme animé d'un bien mauvais esprit.

En 1802, le ministre de l'Intérieur ayant été informé qu'il existait à la Bibliothèque centrale d'Auxerre et à la Bibliothèque nationale de Paris plusieurs manuscrits qui intéressaient particulièrement Lyon, proposa à M. le préfet de les céder moyennant quelques échanges insignifiants.

Parmi ces manuscrits figuraient, en première ligne, les Priviléges authentiques de la commune de Lyon (2 vol. in-fol. sur vélin et 1 vol. en papier), et la collection des écrits de Guichenon relatifs au Lyonnais, au Forez, à la Bresse et aux pays voisins.

M. Najac, alors préfet du Rhône, consulta M. Tabard sur l'offre du

l'unanimité de 21 voix. Néamoins le Conseil déclara que M. Tabard serait recommandé au conseiller d'Etat Fourcroy pour une place de *latinité* au Lycée.

M. Delandine (1) se mit courageusement à l'œuvre, et depuis lors, jusque vers l'époque de son décès, en 1820, il eut l'heureuse pensée de publier, presque chaque année, un rapport imprimé sur l'état du dépôt confié à sa garde. Ces rapports forment une véritable histoire de notre grande bibliothèque; l'auteur non-seulement y

---

ministre; mais M. Tabard répondit d'une manière pitoyable..... il conclut au rejet pur et simple de l'échange...

Heureusement, qu'il se rencontra, plus tard, un bibliothècaire plus intelligent, et le fameux cartulaire dit de Villeneuve rentra dans les Archives communales de Lyon. Mais les manuscrits de Guichenon furent remis à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier où ils sont comme perdus pour les chercheurs de notre localité.

(1) M. Delandine (Antoine-François), né à Lyon le 6 mars 1756, avocat au Parlement de Dijon et de Paris, correspondant de l'Académie des inscriptions, en 1780, membre de l'Académie de Lyon, en 1781, fondateur d'une Société littéraire, auteur d'une histoire *des Assemblées nationales*, député aux Etats généraux pour le Forez, en 1789, vota constamment avec les défenseurs des principes monarchiques. Emprisonné à Lyon, en 1793, délivré au 9 thermidor, auteur du tableau des *Prisons de Lyon*, professeur de législation à l'Ecole centrale du Rhône, en 1795, bibliothécaire de la ville de Lyon, le 18 pluviôse an XI, il fut un des auteurs du nouveau *Dictionnaire historique*, des *Catalogues imprimés* de la Bibliothèque, chevalier de la Légion d'honneur, en 1814, et mourut à Lyon, le 5 mai 1820.

M. Delandine (Romanet) succéda à son père, comme bibliothécaire, de 1820 à 1825, mais forcé d'opter entre cette fonction et celle de vice-président du tribunal civil de Lyon, il fut remplacé, pendant deux ans, par M. *Poupar*, inspecteur de l'Académie, littérateur qui *s'attribua* une traduction, en vers français, de l'Art poétique d'Horace, mort le 1er mars 1827.

décrit la situation matérielle de ce grand établissement, mais il cite les dons qu'on lui a faits, les ouvrages dont il a pu faire l'acquisition, et le public studieux lisait avec le plus grand intérêt ces petits opuscules, qui lui indiquaient toutes les nouvelles sources auxquelles il pouvait puiser.

Le premier de ces rapports s'étend depuis 1er messidor an XI jusqu'au 1er nivôse an XII. Dans ce laps de temps, M. Delandine a fait nettoyer les *immenses piles de livres* du dépôt situé au-dessus de l'église, compléter les corps d'ouvrages dont les volumes y étaient épars et classer ces ouvrages en cinq grandes divisions relatives aux belles-lettres, à l'histoire, à la théologie. Plus de 6,000 volumes, qui formaient environ la moitié des in-folio entassés dans ce local, furent ainsi distribués, et on mit à part les *manuscrits* et les éditions *princeps* depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'en 1520.

Au même moment, une Commission administrative, chargée de régir la Bibliothèque et de proposer les améliorations à faire, fut créée par le Conseil municipal, et le 2 messidor, cette Commission entra en fonctions. Elle se composa de MM. *Saint-Rousset*, maire de la division du Midi, — *de Laurencin*, de l'Académie de Lyon, — *Mayeuvre-Champvieux*, de la même Académie, — *Rosset*, *administrateur des Hospices* et *Caminet*, juge au tribunal d'appel. Cette Commission ne pouvait être formée de meilleurs éléments.

Dans son second rapport, M. Delandine fait l'historique de son dépôt depuis le 1er nivôse an XII jusqu'au 1er vendémiaire an XIII. Dans ce laps de temps, il a terminé les cinq grandes divisions des in-folio et des in-quarto provenant des monastères et entassés dans le grenier de l'église. Les manuscrits ont été entièrement retirés *du*

tas ainsi que les éditions *princeps*. Tous les ouvrages dépareillés ont été mis à part et ils forment *une pile* malheureusement très-considérable. Les *dons* ont été encore assez nombreux et quelques acquisitions ont pu être faites. D'illustres voyageurs ont aussi visité la Bibliothèque et M. Delandine les énumère. Cette partie de son rapport ne manque pas non plus d'intérêt. Ce sont le *comte d'Azzara*, espagnol, frère de l'ambassadeur, intrépide voyageur dans le centre de l'Amérique pendant trente ans, — le prince polonais *Sapicha*, géologue distingué, — le célèbre *Millin*, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, — *Vinckler*, jeune savant attaché au même cabinet, — *Huzard*, membre de l'Institut, possesseur de l'une des plus riches bibliothèques en ouvrages de zoologie, — *Lalande*, le grand astronome, élève de l'ancien collége, — l'historien *Lacretelle*, aussi de l'Institut, — la princesse *Belmonte*, née duchesse Spinelli, connue par ses beaux portraits au pastel, etc., etc.

Outre ce rapport imprimé, M. Delandine en adressa d'autres à la Mairie, et comme ils relatent des faits qui ne se trouvent pas dans les rapports imprimés, destinés au public, je crois devoir en reproduire un qui ne manque pas non plus d'un certain intérêt.

En l'an XIII, le cardinal Fesch, en réorganisant le culte à Lyon, après les longues saturnales de la Révolution, demanda à la ville un certain nombre d'ouvrages pour reformer la bibliothèque du *Grand-Séminaire*. Ce n'était qu'une faible restitution qu'il réclamait, car la Révolution s'était emparée de la bibliothèque de l'ancien Grand-Séminaire, fondé par l'archevêque Camille de Neuville, sous le titre de séminaire de Saint-Irénée.

La ville invita alors M. Delandine, nommé bibliothécaire, à faire le choix des livres à remettre au cardinal, mais ce

choix était difficile. La grande Bibliothèque n'était alors qu'un véritable chaos, et il n'est pas sans intérêt de connaître dans quel état les événements avaient placé ce grand dépôt. Je cède pour cela la parole à son conservateur et voici ce qu'il écrivait, le 17 nivôse an XIII.

Après avoir décrit les vols commis par de prétendus commissaires de la Convention et le chauffage des poêles des volontaires, pendant quatre mois, avec les ouvrages pris, au hasard, sur les rayons, M. Delandine ajoute : « Les livres, apportés des monastères, comblèrent ensuite les vides ; on remplit les tablettes des salles, *sans y mettre de l'ordre*, la belle bibliothèque *Adamoli* heureusement conservée, vint remplir la petite salle dite de *Villeroi*, nommée maintenant *Adamoli*. Tout ce qui ne put entrer dans les tablettes fut transporté *par des soldats* dans un local au-dessus de l'église, *empilé*, pêle-mêle, et *était depuis dix ans couvert de poussière*. J'ai passé *toute* l'*année* dernière à les appareiller et à les classer ; ce sont tous des in-folio et des in-quarto, environ 9,000..... Maintenant que j'ai terminé l'arrangement du dépôt au-dessus de l'église du collége, je m'occuperai à ranger celui-ci, à faire transporter les ouvrages à la Bibliothèque, à séparer les *doubles*, pour les offrir soit à la bibliothèque du Séminaire, soit à celle du Lycée. Mais ce qui a diminué la richesse du Dépôt ç'a été le transport, par mon prédécesseur, de tout ce qui lui a paru convenable, dans une salle du Lycée, dans l'intervalle de ma nomination à mon installation. Ce nouveau dépôt forme la *Bibliothèque du Lycée* et des professeurs. J'en ignore la richesse et je n'y ai *jamais été admis*.

« Il doit exister aussi une salle dans les bâtiments de Saint-Pierre où *M. Gilibert* et feu *M. Brun*, professeur, firent ranger beaucoup d'ouvrages rares, en histoire naturelle et

en sciences. C'était un choix fait par des savants, très-bons bibliographes, de tout ce qu'ils avaient trouvé de mieux dans tous les *livres monastiques* transportés à Saint-Pierre. La municipalité du Nord doit avoir les clefs de ce dépôt; il serait utile qu'on voulût bien me les remettre... (Fonds Coste, n° 1504). »

Le troisième rapport de M. Delandine embrasse toute l'année 1806. Dans ce laps de temps, il a continué ses *notices raisonnées* des manuscrits, concernant *mille* volumes. Tous les in-douze et in-octavo provenant des couvents sont distribués en cinq grandes divisions, tous les dépareillés de ces formats ont été mis à part. Les 1,800 ouvrages doubles formeront la base de la bibliothèque du Grand-Séminaire. Tous les manuscrits et les livres imprimés, depuis 1450 jusqu'en 1520, ont été réunis dans une salle spéciale. Deux armoires de la salle *Adamoli* contiennent les ouvrages historiques sur Lyon et des auteurs lyonnais. Tous les in-folio de la grande salle et de la galerie Adamoli, au nombre de 40,400, ont été rangés dans cinquante-trois armoires.

De nombreux étrangers ont visité encore la bibliothèque pendant l'année 1806.

M. Delandine cite le *prince Lebrun*, archi-trésorier de l'Empire, — le cardinal *Maury*, — le sénateur *Rœderer*, — *Hager*, le savant orientaliste, — les ambassadeurs de la Dalmatie, — *Joseph Bohnam*, prêtre Chaldéen, savant écrivain, — Michel Abeyd, savant maronite, — *Ouanés*, arménien, enrôlé sous nos drapeaux en Egypte, — *Boissy-d'Anglas*, — *d'Aligre*, — *l'Esplat du Temple*, savant belge, — *Jauffret*, poète et littérateur aimable. Le quatrième rapport embrasse l'année 1809. Des acquisitions importantes et des dons nombreux ont eu lieu. — Ces dons sont dus surtout aux auteurs lyonnais.

En 1810, M. Delandine annonça, dans son rapport annuel, la prochaine publication de son catalogue des *manuscrits* de la Bibliothèque, œuvre importante qui formera six volumes imprimés aux frais de la ville, et que la mort ne lui permettra pas d'achever. Les étrangers ont encore visité la Bibliothèque, ce sont le comte *Abrial*, sénateur, bibliothécaire distingué, — le comte *François de Neuchâteau*, sénateur, — *Erdman*, professeur à Casan, en Asie, — *Gurelin*, de l'Université de Göttingen, — le médecin allemand *Jaeger*, — *Morgestern*, bibliothécaire en Livonie, — *Millin*, — *Reynaud*, le mathématicien, — *de Zach*, le célèbre astronome. Ce rapport est le neuvième.

Le rapport de 1812 offre autant d'intérêt que les premiers. M. le comte de Bondy est alors préfet du Rhône et M. le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur; l'un et l'autre ont puissamment aidé au développement de la bibliothèque ; le catalogue imprimé des manuscrits, annoncé en 1810, est arrivé à son troisième volume; le premier contient un précis historique sur les anciennes bibliothèques de Lyon avant la Révolution. Au commencement de la notice que je publie ici, j'ai donné un résumé de ce précis, et il est à regretter que M. Delandine ne lui ait pas donné plus d'extension. Ayant vu lui-même de ses yeux ces riches dépôts avant leur pillage, il eût pu donner, comme bibliophile distingué, des descriptions bien intéressantes de leurs locaux, de leurs richesses et de tout ce qu'elles ont souffert.

En 1813, les fonds manquent pour l'achèvement du catalogue imprimé des manuscrits. La fortune a cessé de sourire à l'empereur, — son étoile a pâli, — nos revers commencent, — ils ont été affreux en Russie.....

En 1815, Louis XVIII a succédé à l'empereur, vaincu et captif à l'Ile-d'Elbe. Le 25 juillet, la duchesse d'Orléans,

fille du duc de Penthièvre, visite la Bibliothèque. Le 11 août suivant, Mme la duchesse d'Angoulème en admire aussi le vaisseau et les trésors littéraires, et se montre au balcon. Le 20 septembre suivant, le comte d'Artois s'y présente et s'y souvient que trente-cinq ans auparavant, son frère, le roi Louis XVIII, alors MONSIEUR, l'avait aussi parcourue. Il était accompagné du général comte de Précy, le vaillant défenseur de Lyon pendant le siége, qui montra aux princes les positions occupées alors par l'armée de la Convention. Mais tous ces princes reprennent bientôt le chemin de l'exil. L'empereur est rentré, la guerre recommence, notre armée succombe héroïquement à Waterloo. Le roi remonte sur le trône et avec lui entrent en France de nombreux étrangers qui visitent la Bibliothèque. Parmi eux, on distingue l'astronome baron *de Zach*, hongrois, — la duchesse de *Devonshire*, qui avait vu à Londres des ouvrages volés en 1793 à la Bibliothèque de Lyon et dont elle promit de faire faire la restitution.

Dans son rapport de 1815, M. Delandine revient sur les événements militaires postérieurs au 20 mars. Alors on avait commencé à fortifier Lyon en prévision d'une nouvelle invasion. Des pièces de 24 avaient été placées en batterie sur le quai du Rhône, devant la Bibliothèque. La tête du pont Morand avait été également fortifiée et M. Delandine avait craint de voir son dépôt subir les mêmes désastres qui lui avaient été si funestes pendant le siége de 1793, — mais en 1815, Lyon ne put faire de résistance, la ville dut capituler. — Son bibliothécaire avait fui Lyon au moment du péril, — croyant sa vie en danger, — et il avait laissé son fils, seul gardien de son dépôt. Il avoue lui-même sa fuite et dit qu'il y avait été *autorisé* par le *comte de Fargues*, maire de Lyon.....

Après la seconde abdication de l'empereur, les occupa-

tions studieuses reprirent leur cours, dit M. Delandine, *l'asile des Muses se rouvrit* et les hommes de science y affluèrent.

En 1816, les dons arrivent encore à la bibliothèque, mais les acquisitions sont plus rares, la France est obligée de payer sa rançon, la détresse des finances est énorme.

Chaque année, depuis lors, M. Delandine put achever le classement de son dépôt et en augmenter les richesses, mais la mort le surprit en 1820, le 5 mai. Son fils aîné le remplaça, mais obligé d'opter entre les fonctions de bibliothécaire et celles de vice-président du tribunal civil de Lyon, il préféra ces dernières, non sans avoir achevé le septième volume du catalogue imprimé des manuscrits, commencé et publié par son père ; ce dernier parut en 1825. Mais alors, on pensa que ce catalogue deviendrait trop onéreux pour les finances de la ville et qu'il faudrait encore bien des années pour le terminer, si on le continuait sur le même plan.

M. J.-B. *Poupar*, inspecteur de l'Université, lui succéda ; mais à peine fut-il entré en fonctions que l'Académie de Lyon réclama la bibliothèque *Adamoli*, qui était sa propriété, et que, lors de la réorganisation de la grande Bibliothèque, on avait transportée dans la galerie Villeroy, laquelle, par ce fait, avait perdu son nom et pris celui d'*Adamoli*. J'ai déjà parlé plus haut de ce généreux donateur, en énumérant les diverses bibliothèques antérieures à 1789. M. Rambaud était maire de Lyon, quand, en 1824, l'Académie formula sa réclamation, qui avait été repoussée maintes fois les années précédentes. Toutefois, ce ne fut que le 9 septembre 1825, dit M. Fraisse, et vingt-cinq ans après sa première demande, que l'Académie, après une décision du Conseil municipal, rentra en possession de cette bibliothèque. La ville lui ouvrit un

local digne d'elle, au Palais-des-Arts; elle devint plus tard le noyau de la seconde Bibliothèque, dont M. Prunelle, maire après 1830, dota notre ville.

Son enlèvement causa un grand vide dans la Bibliothèque du collége. M. Poupar le combla, et la galerie Villeroy reprit son ancien nom.

La ville, ne pouvant pas faire les frais du catalogue imprimé, laissé par MM. Delandine au 7e volume, décida qu'il en serait fait un autre, mais seulement sur *cartes*. En 1827, dit M. Péricaud, la Bibliothèque contenait tout au plus 90,000 volumes; après la vente des doubles et la restitution des livres *Adamoli*, ce nombre se trouva réduit à près de 70,000 volumes, formant environ 41,000 ouvrages. La partie inférieure de la grande salle en contient 8,000, la partie supérieure, 24,000, la salle Villeroy et celle des Estampes, 11,000, le reste était dans les dépôts. Une mort prématurée enleva M. Poupar, le 1er mars 1827. M. Antoine Péricaud (1), de l'Académie de Lyon,

---

(1) *Péricaud* (Antoine), né à Lyon, le 4 décembre 1782, un des sept fondateurs de la *Société littéraire*, créée en 1807, savant bibliophile et bibliographe, publiciste et annaliste consciencieux, dont les nombreux ouvrages sont très-utiles et ont servi de base *à de grandes compilations*, a rendu de grands services à la biographie et à la bibliographie de Lyon. Toutefois, en 1847, il se vit retirer ses fonctions..... Il avait fait de nombreux jaloux; des menées ténébreuses et des amitiés trop complaisantes parvinrent à lui nuire dans l'esprit de l'administration, dont la religion fut surprise; — elle le révoqua.

M. Péricaud s'est fait un nom dans la littérature lyonnaise, et, comme bibliothécaire. il a rendu les plus grands services à notre grande bibliothèque; c'est sous sa direction que fut entrepris et très-bien exécuté le catalogue général de ce vaste dépôt. M. Monfalcon devait écrire l'histoire de ce dépôt. Il aurait été heureux, sans doute, de dire tous les services signalés rendus à la science et aux lettres, dans sa

lui succéda. Ce nouveau conservateur continua le travail de classement, commencé par son devancier, et l'acheva en octobre 1828. Plus tard, fut fait le classement systématique de la bibliothèque, et, au fur et à mesure de ce classement, le triage des ouvrages doubles, destinés à être vendus. Le catalogue, imprimé par Rusand, fut publié en avril 1831. Mais, avant de procéder à la vente, M. Prunelle, maire de Lyon, préleva sur les doubles 5,600 volumes pour en doter la Bibliothèque du Palais-des-Arts qu'il venait de fonder, et à laquelle, en 1834, on ajouta encore 250 ouvrages de sciences et arts, recueils d'estampes, cartes, gravures, d'après les ordres du même maire.

La vente des doubles, commençée le 28 juin 1831, ne se termina que le 24 mai 1833; son produit s'éleva à 32,771 francs, qui ont servi de suite, en partie, à certaines acquisitions que M. Péricaud énumère dans sa notice, publiée en 1835, et à laquelle j'ai fait de nombreux emprunts.

Les cartes des livres qui devaient rester à la Bibliothèque après leur classement systématique, ont été transcrites, depuis lors, sur des registres in-folio, et le verso de chaque feuillet a été laissé en blanc, pour y inscrire à leur

---

longue administration, par son savant prédécesseur, et de lui payer un tribut public de reconnaissance pour le concours si empressé que M. Péricaud lui a donné, entre autres, pour la publication de son Histoire monumentale de Lyon. M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour de Lyon, était le beau-frère, l'ami et le collaborateur de M. Péricaud pour une grande partie de ses productions. Allié moi-même à M. Breghot du Lut, j'ai connu par lui M. Péricaud, dont j'ai pu souvent admirer la mémoire prodigieuse, la gaîté si communicative et la verve intarissable.

place les livres qui entrent journellement dans la Bibliothèque, par dons ou par acquisitions.

M. Péricaud a administré la Bibliothèque jusqu'en 1847; alors il eut pour successeur M. le docteur Monfalcon, qu'une mort récente vient d'enlever aux lettres et aux sciences. M. Mulsant lui fut adjoint comme sous-bibliothécaire. Je ne dirai pas ici la vie si bien remplie, jusqu'à son extrême limite, de M. Monfalcon; — je laisse ce soin à de plus autorisés que moi ; ils citeront ses nombreux services, dans sa longue carrière, comme médecin, comme administrateur, comme auteur, et ses travaux de tous genres auxquels il se livrait encore au moment où la mort a brisé, dans sa main, sa plume si féconde. Tous ces travaux n'ont pas été livrés à l'impression ; mais ils ne seront pas perdus pour la science. Il les a légués à la Ville, qui les a acceptés avec reconnaissance.

Par une récente décision, M. le Préfet lui a donné pour successeur M. Mulsant, conservateur-adjoint de la Bibliothèque du Lycée, depuis longues années. Le monde savant connaît ses nombreuses publications, qui lui ont donné un rang si éminent dans le domaine des sciences naturelles, et l'Institut de France a tenu à honneur de se l'attacher comme l'un de ses rares correspondants.

Le même arrêté préfectoral, en date du 14 décembre 1874, a appelé aux fonctions de sous-bibliothécaire du Lycée M. Aimé Vingtrinier. Tout Lyon a applaudi à ce choix. M. Vingtrinier y était, du reste, naturellement désigné par ses nombreuses publications, par son excellent catalogue de la bibliothèque de M. Coste, dont il avait été l'ami et le secrétaire, par ses titres d'ancien président de la Société littéraire et de membre de Sociétés savantes, de directeur de la *Revue du Lyonnais* et d'imprimeur de si nombreux et beaux ouvrages.

J'arrête ici mon récit de l'histoire de la Bibliothèque du Lycée que, du reste, je n'ai voulu qu'esquisser. Ce splendide Dépôt va, je l'espère, entrer bientôt dans une ère nouvelle. Des mesures, dont l'adoption est discutée en ce moment, permettront, peut-être, dans un avenir prochain, la réalisation des améliorations urgentes qu'il réclame. L'Université, en modifiant le Lycée, lui cédera divers locaux dans lesquels seront installés les différents et précieux fonds, enfouis maintenant dans les galetas appelés les dépôts, et notre Bibliothèque ne laissera plus rien à désirer.

Il me reste à parler maintenant d'une autre Bibliothèque publique de Lyon, non moins importante que celle du Lycée.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS-DES-ARTS.

Cette bibliothèque, la plus *utile* et la *plus fréquentée* de Lyon, a eu déjà aussi ses historiens. En 1851, le 18 mars, M. le docteur Charles *Fraisse*, l'un de ses conservateurs, lui a consacré quelques pages dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, M. *Fraisse* (Charles-Antoine), né près de Genève, le 2 féfrier 1804, mort à Lyon, le 25 juin 1870, docteur en médecine, médecin gratuit de plusieurs œuvres de bienfaisance, membre et secrétaire général de l'Académie des sciences, du Conseil municipal, deuxième adjoint au maire, membre du Conseil de salubrité, chevalier de la Légion-d'honneur, avait été appelé aux fonctions de bibliothécaire du Palais-des-Arts, en novembre 1849; il s'y montra ce qu'il avait été partout, homme supérieur, même en présence de la mort, dans les cruelles épidémies de Paris et de Marseille,

en 1832 et 1835. Usant, au profit de son dépôt, de ses liaisons d'amitié avec MM. *Prunelle*, *Rongnard* et *Bonafous*, il sut amener ces généreux donateurs à céder à la ville et à sa bibliothèque les collections qui y portent leurs noms. M. le docteur Monfalcon, également conservateur de cette même bibliothèque, a consacré aussi de nombreuses pages à ce dépôt dans la préface de l'inventaire imprimé, qu'il fit des richesses de cette bibliothèque, pendant qu'elle fut confiée à ses soins. Mais bien des années se sont écoulées depuis lors; la Bibliothèque, toujours bien dirigée, a progressé; je crois donc devoir compléter ici son histoire jusqu'à nos jours, travail facile et agréable, grâce à l'obligeant concours de MM. *Soulary* et *de Valous*, ses conservateurs actuels, auxquels j'ai bien eu souvent recours.

La création de cette bibliothèque est toute moderne, elle ne date que de 43 ans. Sa fondation est due à l'habile administration de l'un des meilleurs maires de Lyon. M. le docteur Prunelle. Esprit libéral, médecin distingué, et que les événements politiques de 1830 firent arriver à la mairie de la ville, M. Prunelle n'était cependant pas Lyonnais, mais originaire de la Tour-du-Pin (Isère). D'abord professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, il s'y était distingué par son enseignement et fait connaître par son goût éclairé, comme bibliographe; son aptitude spésiale en cette matière le fit même désigner par le savant professeur *Chaptal*, devenu ministre de l'Intérieur, pour le choix des ouvrages que celui-ci se proposait d'offrir à la ville de Montpellier, où il avait longtemps enseigné la chimie. Dans ce but, il chargea M. Prunelle d'explorer toutes les bibliothèques publiques, depuis Le Mans jusqu'à Avignon, et depuis Alby jusqu'à Chaumont; mais cette mission, dit M. Auguste Bernard, ne produisit presque rien.

Dans une seconde, faite dans l'Est de la France, il fit une moisson plus abondante à Dijon, à Troyes et à Auxerre. Il y enleva tout ce qui lui parut précieux à un titre ou à un autre ; il prit à ces villes jusqu'aux monuments de *leur histoire*, et cela pour en gratifier la FACULTÉ DE MÉDECINE de Montpellier.

A Auxerre, seulement, il enleva 141 ouvrages *imprimés* et 27 ouvrages *manuscrits*, et parmi ces derniers se trouvaient les 33 volumes in-4° des *manuscrits de Guichenon*, l'Histoire littéraire de Lyon, in-folio, 7 volumes, et d'autres, en 20 volumes, non moins précieux, pour l'histoire de Lyon, et provenant de la célèbre bibliothèque de *La Valette*. Il dut se repentir, plus tard, ajoute M. Auguste Bernard, dans sa notice sur cette bibliothèque, lorsqu'il fut devenu maire de Lyon, de n'avoir pas songé à restituer à cette ville les manuscrits de *La Valette*..... Quoi qu'il en soit de cette grave erreur commise par M. Prunelle et qui pèsera sur sa mémoire, il voulut, en arrivant à la mairie de Lyon, en organisateur habile, étudier et voir, par lui-même, tous les services publics de la ville. Avec son coup d'œil supérieur, il reconnut bientôt qu'il était urgent de doter Lyon d'une nouvelle bibliothèque, toute spéciale, consacrée uniquement aux *arts* et aux *sciences*, et placée au centre même du quartier du commerce lyonnais, pour être d'un accès facile au public studieux.

Tous les éléments de cette fondation étaient sous sa main. L'Académie de Lyon possédait la belle bibliothèque *Adamoli*, que ce généreux donateur lui avait léguée par son testament du 23 octobre 1763 ; — cette collection, après diverses pérégrinations, était rentrée au Palais-des-Arts le 9 septembre 1825, mais elle était peu nombreuse, un peu surannée et peu accessible au public studieux. Elle ne s'ouvrait qu'une fois par semaine, d'après le vœu

de son donateur, puis deux fois par semaine, en vertu d'un arrêté du maire, du mois d'août 1828. M. Prunelle considéra ce fonds comme le noyau de la nouvelle bibliothèque publique, qu'il était dans sa pensée de créer. Pour l'élargir, sans retard et sans frais, il proposa aux présidents de l'Académie, de la Société d'agriculture et de la Société de médecine, de réunir leurs collections à celle de l'Ecole de dessin, consacrée aux arts et composée surtout d'ouvrages à gravures. Chaque Société, dit M. Fraisse, s'engageait, d'après ce projet, à continuer l'acquisition des ouvrages, objets particuliers de ses études; la collection générale devait s'accroître rapidement et reproduire pour notre ville l'établissement précieux de la bibliothèque des quatre classes de l'Intitut. Chaque Société conservait la propriété de ses livres, le catalogue seul restait commun. La ville s'engageait, en outre, à pourvoir aux frais de l'installation de ces Bibliothèques et à toutes les dépenses de l'établissement.

La Société linéenne et celle de pharmacie demandèrent et obtinrent d'entrer dans cette association.

M. Prunelle, qui suivait, par lui-même, cette organisation, ne laissait pas à d'autres le soin de la réalisation de ses utiles projets. Dès le 12 février 1831, il put annoncer l'ouverture de cette seconde grande Bibliothèque publique, installée dans le Palais-des-Arts, et qui prit le nom de ce palais.

Le même jour, le docteur *Pichard* en était nommé le conservateur. M. Pichard (J.-M.), docteur en médecine, né à Lyon le 22 avril 1781, littérateur, mort le 29 août 1836, succédait à M. *Trelis* (Jean-Julien). Ce dernier, né à Alais (Gard), le 23 octobre 1757, mort près de Lyon, le 24 juin 1831, membre de l'Académie de Lyon, traducteur des satires de l'Arioste, avait dirigé la bibliothèque de

l'Académie, depuis son installation au Palais-des-Arts, aidé de MM. *Dumas* et *Cochard*. C'étaient de bien habiles collaborateurs. M. Dumas (J.-B.), né à Lyon, le 11 novembre 1777, fut tour à tour secrétaire général de la préfecture du Rhône, en 1805, conseiller d'arrondissement et municipal, membre de l'Académie de Lyon, son historien et son secrétaire perpétuel, cultiva les lettres et se fit même un nom, comme fabuliste. Il est mort en 1862 et a eu la bonne fortune d'avoir M. le premier président Gilardin pour panégyriste. — M. *Cochard* (Nicolas-François), né à Villeurbanne, le 20 janvier 1763, était non moins distingué. D'abord avocat, il fut ensuite pourvu de la charge de procureur du roi en la justice royale de Sainte-Colombe. membre du Conseil général de l'Isère, — juge au tribunal de Vienne, — président du canton de Sainte-Colombe, en l'an IV, — juge de paix de ce canton, en l'an VI, — membre du Directoire du département du Rhône, en 1799, — conseiller de préfecture, chargé de la surveillance des Archives, de 1800 à 1815; il s'adonna aussi à la littérature et aux travaux d'érudition. Collaborateur des *Archives historiques*, il y publia de nombreuses notices historiques et statistiques sur les cantons du département. Rentré dans la vie privée, il se livra à l'agriculture, et mourut à Sainte-Colombe, le 20 mars 1834. Son plus beau titre de gloire, et qui le sait à Lyon? est d'avoir empêché la vente, comme bien national, du splendide palais Saint-Pierre.

De cupides spéculateurs avaient obtenu, plusieurs fois, du gouvernement qui se souciait peu de monuments, l'ordre de la mise en vente du *ci-devant claustral Saint-Pierre*, qui devait être *démoli*; mais Cochard, par ses incessantes démarches, sut empêcher cet acte de vandalisme.

M. Prunelle ne perdit jamais de vue le succès de son œuvre; retenu souvent à Paris par ses fonctions de

député, il fut puissamment secondé par M. Terme, alors premier adjoint, lequel devenu ensuite maire, lui-même, continua à la Bibliothèque du Palais-des-Arts les soins éclairés de son prédécesseur. M. Terme (Jean-François) s'était fait déjà un nom à Lyon, comme médecin et comme publiciste. Elu membre de l'Académie des sciences, il en fut bientôt le président, et la Société de médecine le reçut aussi dans ses rangs. Comme administrateur, il sut rendre les services les plus signalés à la ville, et pour lui témoigner sa reconnaissance (*rara avis*) elle le chargea de la représenter à la Chambre des députés. On était alors à une époque où notre ville, libérale et généreuse, sachant apprécier le vrai mérite, et heureuse de le récompenser, se plaisait à se donner des mandataires dignes d'elle. L'esprit de parti n'était pas tombé, comme aujourd'hui, assez bas, pour aller chercher, on ne sait où, pour en faire des députés, des hommes des plus obscurs et de la plus complète nullité. Mais alors l'ouvrier n'était pas *embrigadé*, privé de toute initiative, *esclave docile* de meneurs *ténébreux* et *invisibles*, autocrates absolus de la foule inconsciente et *niaise* qui leur obéit et *s'avilit* même par cette aveugle obéissance,—que les chefs exploitent dans *leur seul intérêt personnel*, — se souciant peu de l'intérêt des masses qui sont *leurs dupes*; mais le seront-elles toujours ?? M. Terme mourut à peine âgé de 57 ans. La ville a donné son nom à l'une de ses principales rues.

Lyon possédait enfin deux Bibliothèques. Celle du Collége reçut dans ses attributions la *Théologie*, la *Jurisprudence*, l'*Histoire* et les *Belles-Lettres*. A celle du Palais-des-Arts échurent les *Sciences*, les *Beaux-Arts* et les diverses branches de la *Technologie*. La tâche des premiers conservateurs fut des plus rudes. Tout était à faire. *Cinq* bibliothèques appartenant aux Sociétés savantes, 5,600 vo-

lumes pris parmi les doubles de la Bibliothèque du Collége, en 1834, auxquels on ajouta encore, d'après M. Péricaud, 250 ouvrages des arts et des sciences, des recueils d'estampes, de cartes et de gravures, la collection des livres du Muséum d'histoire naturelle et celle de l'Ecole de dessin. Tout cet amas d'ouvrages si divers demandait un arrangement prompt et méthodique. M. Pichard entreprit ce travail avec courage et succès. M. le docteur Comarmond le continua, en 1836, après M. Pichard. M. Comarmond, né à Saint-Symphorien-le-Château, en 1786, peut être regardé aussi à juste titre, comme l'un des hommes les plus utiles à notre ville, par les services de tous genres qu'il s'est plu à lui rendre. Docteur médecin, l'un des fondateurs du Dispensaire de Lyon, correspondant des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Ardèche, il consacra d'abord tous ses soins à la Bibliothèque confiée à sa garde en 1836. Il rédigea un catalogue parfaitement exact des livres appartenant à la ville; mais, dit M. Fraisse, les circonstances ne permirent pas que ces consciencieux et habiles efforts eussent tout le résultat qu'on en pouvait attendre; néanmoins, la Bibliothèque, ouverte tous les jours non fériés, depuis 1836, commençait à rendre d'éminents services. M. Comarmond fut appelé, en 1840, à la direction des Musées de la ville. Ses connaissances artistiques l'avaient désigné pour ce poste important qui demande autant de goût délicat que de science et d'érudition Ce poste convenait même davantage à ses aptitudes; il rechercha avec ardeur les inscriptions et les monuments lapidaires, si nombreux et si précieux que garde le sol lyonnais, et accrut considérablement le Musée, dont il fit le catalogue, œuvre bien importante et dont le public

studieux serait si *heureux de voir enfin le prompt achèvement ainsi que celui du livret des Musées.* La mort surprit M. Comarmond, le 6 décembre 1857 (1), au milieu de ses travaux et de son riche cabinet que sa famille dut mettre en vente et disperser.

M. le docteur Monfalcon (2) avait succédé à M. Comarmond comme conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts. Dès son entrée en fonctions, il tint à constater l'état du dépôt confié à sa garde, et adressa un rapport d'ensemble à M. Terme, devenu maire de Lyon en remplacement de M. Prunelle. Ce rapport fut placé en tête du catalogue imprimé que M. Monfalcon édifia de 1841 à 1846, sur les ordres de M. Terme.

Dans ce rapport, le nouveau conservateur constata d'abord « que son dépôt fut en pleine décadence dès les premiers temps de son existence et que sa ruine complète paraissait prochaine. Privé de direction, pendant un fâcheux intérim, le dépôt fut, en quelque sorte,

---

(1) M. Comarmond eut pour successeur M. Martin-Daussigny (Edmond-Camille), né à Bordeaux, le 11 fructidor an XIII ; peintre d'histoire, conservateur des Musées des Antiques, le 10 décembre 1857, directeur du Musée le 19 avril 1870, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, membre de l'Académie de Lyon, etc.

(2) M. Monfalcon (J.-B.), né à Lyon, le 11 octobre 1792, docteur en médecine, l'un des auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon et des prisons, membre du Conseil d'hygiène, médecin en chef de l'hospice de la Charité, rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, en 1832, chevalier de la Légion d'honneur, en 1835, bibliothécaire du Palais-des-Arts, le 31 mai 1841 ; bibliothécaire de la ville, le 5 septembre 1847 ; auteur de diverses publications médicales, littéraires, polyglottes, archéologiques et historiques, de l'Histoire de Lyon, de l'Histoire monumentale de Lyon, de son Autobiographie, etc., etc., est décédé en décembre 1874.

abandonné, et ses faibles ressources s'engagèrent dans des souscriptions désastreuses par l'incapacité administrative de son conservateur. D'un autre côté, l'Académie tenait à ce que sa Bibliothèque, fondue dans celle de la ville, demeurât sous la garde de son conservateur à elle, tandis que la ville avait le droit d'en avoir un pour la partie de la Bibliothèque lui appartenant, mais M. Monfalcon cumulant cette double fonction, toute difficulté cessa. »

En entrant dans sa charge, M. Monfalcon trouva les 8 ou 9,000 volumes de la Bibliothèque *Adamoli* qui venait d'être restituée par la ville à l'Académie, *entassés* dans plusieurs salles. Cette Bibliothèque n'ayant pas été continuée depuis 1769, beaucoup de ses ouvrages étaient demeurés incomplets, ce qui avait fait perdre à cette collection une grande partie de sa valeur.

Au 31 mai 1844, il y avait à la Bibliothèque du Palais des Arts :

Ouvrages appartenant à la ville.	10,000	vol.
— — à l'Académie . . .	8,200	—
— à la Société d'agriculture. . . .	800	—
— — linéenne.	400	—
— — de pharmacie. . . .	100	—
— — de médecine	1,000	—
Total.	20,500	vol.

M. Prunelle, en fondant la Bibliothèque des arts, décida qu'il y aurait aussi une collection d'estampes; on en réunit un grand nombre, entre autres, des Marc-Antoine, des Albert Durer, des Rembrandt. Mais, ajoute M. Monfalcon, jamais pensée plus heureuse ne fut servie par des mains plus inhabiles, sinon plus infidèles. » *Vingt mille*

pièces, selon M. Comarmond, furent volées dans cette collection ; cependant M. Monfalcon croit que ce coupable détournement eut des proportions plus restreintes. Outre ces soustractions, on eut à déplorer de véritables actes de vandalisme (1) commis sur beaucoup d'estampes de grand prix, dont on rogna les marges, et d'autres furent collées sur des cartons. Toutefois, cette collection se composait encore, en 1844, de 26,000 estampes, en 57 portefeuilles, en 27 cartables, en 24 volumes oblongs et 8 volumes in-fol. pour les œuvres distinctes de Sébastien Leclerc, de Lairesse et de Bernard Picard. 20 cartables contenaient les pièces les plus estimées dont 5 Marc-Antoine magnifiques, des Marc de Ravenne fort beaux, des pièces superbes d'Albert Durer, Rambrandt, Nanteuil, Masson Antoine, Edelinck, Morin, Drevet et l'œuvre *presque* complète de Boissieu. » Toutefois, M. Monfalcon n'eut pas le loisir de faire le catalogue de cette belle collection ; l'administration l'appela aux fonctions de conservateur de la grande Bibliothèque de la ville.

---

(1) Une partie des belles Archives historiques de la ville, conservées dans les *combles* de l'Hôtel-de-Ville, subit aussi, il y a quelques années, un traitement aussi barbare. On lit en effet dans une notice mise en tête de l'inventaire imprimé de ces Archives ce qui suit : « Plus récemment, un autre archiviste eut la malencontreuse idée de faire relier les procès-verbaux d'élection à l'échevinage. On détacha alors un à un tous les sceaux des *Terriers* (propriétaires de terres) et des Maîtres des mestiers et on les jeta dans un panier. Alors, sans pitié pour les délicates miniatures des XVe et XVIe siècles et pour les enluminures plus robustes des XVIIe et XVIIIe siècles, dont ces chartes sont la plupart ornées, il envoya celles-ci au relieur, qui leur fit subir l'orthopédie de sa presse. Nous laissons à penser ce que devinrent ces frêles productions de l'art du moyen-âge et de la Renaissance, sous l'action brutale de l'inexorable instrument ? »

La Bibliothèque du Palais-des-Arts se vit enlever, en 1849, une partie de ses richesses. Les Bibliothèques des Sociétés d'agriculture, linéenne et de pharmacie (1), malgré les engagements pris lors de la fondation de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, en 1831, envers M. Prunelle, retirèrent le contingent de livres qu'elles avaient fourni, pour fonder, chacune, leur bibliothèque particulière. Toutefois, cette perte ne s'éleva qu'à 1,300 volumes, qui fut bientôt compensée largement. Mais la Société d'agriculture a-t-elle été bien inspirée en désertant la Bibliothèque du Palais-des-Arts où elle avait trouvé bonne hospitalité et où chacun pouvait facilement user de ses nombreux trésors? Aujourd'hui, le lecteur studieux sait à peine que cette Bibliothèque existe dans un *galetas* pratiqué, sous les tuiles, dans les *greniers du Collége*. C'est dans ce réduit d'un accès impossible au public, brûlant l'été, glacial en hiver, à peine éclairé par quelques lucarnes, que la Société d'agriculture *a consenti* à laisser entasser les 40,000 volumes qui forment aujourd'hui sa Bibliothèque et qui est *plus riche que celle du Muséum* de Paris. C'est dans cet *étrange local* que M. le docteur Saint-Lager s'est imposé le généreux dévoûment de se livrer, *par tous les temps*, au classement de cette riche collection. Mais on peut se demander si la Société d'agriculture, qui s'est donné la mission de contribuer aussi, pour sa part, au progrès de

---

(1) Il n'y avait plus de place pour les Bibliothèques de ces Sociétés qui recevaient, d'ailleurs, les mêmes publications que l'Académie des Sciences. A cette époque, la salle *Adamoli* et la grande salle n'étaient pas reconstruites et mises dans l'état actuel, ce qui a permis de doubler et même de tripler leur contenance. Ces réparations importantes ont été faites, la première, en 1854, la seconde, en 1860 ; cette dernière aux frais de Mme Bonafous.

la science, *est bien libérale*, en *cachant* ainsi son *trésor* dans un grenier d'un *accès impossible* et réservé seulement à quelques-uns? Est-il aussi d'une sage administration de laisser tant de beaux ouvrages, tant de splendides publications dans *un grenier* où la chaleur les *calcine?*... Mais sait-elle seulement que sa bibliothèque est ainsi séquestrée? Et cependant, on vient encore de demander à la Commission municipale 2,400 francs pour l'agrandissement de ce *taudis*!! Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux rapporter cette Bibliothèque au palais Saint-Pierre? Là, au troisième étage, existent d'immenses locaux vides, où, à peu de frais, on ferait une vaste galerie pour cette collection, aujourd'hui interdite au public studieux ; mais il semble qu'à Lyon on ne *ramasse des trésors* que *pour les cacher* et les soustraire aux hommes d'étude! Qui connaît les manuscrits, les éditions *princeps*, les estampes et les gravures de nos Bibliothèques et d'autres collections de nos Musées? Lyon serait-il, comme l'avare, qui se complait à enfouir son or pour le contempler seul dans une cachette?

Mais rentrons au Palais-des-Arts. Le retrait des livres des Sociétés savantes avait fait un certain vide dans sa bibliothèque. De généreux donateurs le comblèrent bien vite. M. Artaud en avait donné l'exemple dès 1837. Artaud (Antoine-Marie-François), né à Avignon, le 8 avril 1767, négociant, dessinateur, archéologue, directeur et créateur des Musées des antiques de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Michel, fut un administrateur des plus habiles, et sut donner une grande extension aux collections confiées à ses soins. Démissionnaire, en 1830, il refusa de prêter un serment qui répugnait à sa conscience, et se retira à Avignon, puis à Orange où il forma une collection qu'il légua

à cette ville. Il y mourut, le 27 mars 1838; mais, le 27 juillet 1837, en écrivant ses dernières dispositions, le cœur encore plein du souvenir heureux de ses nombreux amis de l'Académie des sciences de Lyon, dont une révolution *inutile* l'avait séparé, il leur légua sa bibliothèque et son médailler. Déjà il avait cédé à la ville son cabinet d'antiques, moyennant une pension de 2,000 francs.

A ce moment, M. Fulchiron, député du Rhône (1), usait aussi de son grand crédit auprès du gouvernement, pour faire donner à la Bibliothèque du Palais-des-Arts plusieurs de ces grandes publications d'un prix très-élevé que l'Etat remet libéralement aux établissements publics de la province qui *savent les demander*.

L'exemple donné par M. Artaud trouva, bientôt après, des imitateurs, dont le nombre, malheureusement, est bien restreint depuis quelques années.

Je citerai, en première ligne, un homme de bien, M. Lambert, qui, à son heure dernière, en 1850, donna à la Bibliothèque du Palais-des-Arts sa bibliothèque particulière, comprenant 2,718 volumes. M. Lambert (Antoine), né à Lyon, le 8 avril 1770, mort le 13 août 1850, ayant l'amour des antiquités, sans en avoir la connaissance, s'était plu à former aussi une très-belle collection d'objets d'art qu'il légua à la ville, avec ses livres. Ce cabinet avait une valeur d'au moins 300,000 francs; il demanda seulement que la ville, en retour, donnât 20,000 francs à l'un des ses neveux.

En 1853, M. Prunelle suit l'exemple de M. Lambert; à

---

(1) M. Fulchiron (Jean-Claude), né à Lyon, le 21 juillet 1774, mort en mars 1859, a été député du Rhône, pair de France, littérateur et auteur d'un *Voyage en Italie*, etc., etc.....

l'heure de sa mort, arrivée le 20 août 1853, à Vichy, où il remplissait les fonctions d'inspecteur du grand établissement de cette ville, il se souvint de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, dont il avait été le fondateur, en 1831 ; il lui légua sa bibliothèque particulière, composée de 9,500 volumes, sans avoir fait cependant un testament contenant cette disposition ; mais comme il avait plusieurs fois manifesté, durant sa vie, ses intentions au sujet de sa collection, Mlle Prunelle, sa sœur, fit honneur à ses intentions, en remplissant cette pensée exprimée seulement dans un testament *non signé* que le testateur avait froissé et jeté au panier où il fut retrouvé. Si M. Prunelle avait eu au moins aussi la possibilité d'ajouter à ce legs les manuscrits de Guichenon, que Lyon a perdus peut-être pour toujours et par sa faute !

Deux ans après, M. Rongnard meurt et donne aussi au Palais-des-Arts sa bibliothèque particulière, contenant 5,700 volumes et son médailler (1).

En 1859, un autre Lyonnais, non moins généreux, M. Bonafous, enrichit, à son tour, notre seconde grande Bibliothèque publique de tous ses livres savamment réunis. M. Mathieu Bonafous, né à Lyon, le 7 mars 1793, mort à Paris le 23 mars 1852, fut aussi l'un des enfants de notre ville les plus dignes de mémoire. Docteur en médecine, naturaliste, agronome, il fut l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. S'appliquant spécialement à la culture du mûrier et de la soie, — du maïs, du riz et de la vigne, — il publia des

---

(1) M. Rongnard (Jean-Bonaventure), mort à Lyon, le 11 février 1865, était un homme de goût, instruit, mais il n'a rien publié. Il habitait une ancienne gentilhommière à la montée des Génovéfains.

ouvrages très-nombreux sur ces diverses parties de l'agriculture, et propagea une foule d'améliorations et de vérités utiles. Ses héritiers, Mme Bouniol, sa sœur, qui lui survit encore, et son frère, M. Alphonse Bonafous, décédé déjà, non moins généreux, joignirent à la donation une somme de 10,000 francs pour l'installation des nombreux ouvrages légués par M. Mathieu Bonafous.

Ces divers dons avaient accru considérablement la Bibliothèque du Palais-des-Arts. Au 1er juin 1860, elle comptait déjà 60,000 volumes, c'est-à-dire *trois fois* l'effectif constaté, en 1844, par M. Monfalcon.

La ville, qui avait alors des ressources et était administrée par un préfet qui a pu dire, à sa mort, comme ce grand homme de l'antiquité : « J'ai trouvé Lyon de boue et je l'ai laissé de marbre » en transformant en rues splendides des quartiers infects, mais dans lesquels se complaisaient les vieux Lyonnais, la ville acquit, à ce moment, la bibliothèque Thiollière, formée de 4,000 volumes. M. Thiollière (Victor), géologue des plus distingués, auteur de savantes publications sur la paléonthologie et les poissons fossiles de Cerin (Ain), avait formé à la fois une bibliothèque spéciale des plus belles et une collection des plus rares d'histoire naturelle. Les livres furent payés 20,000 francs, mais les héritiers Thiollière donnèrent au Muséum une précieuse collection de fossiles.

En 1869, la Bibliothèque du Palais-des-Arts est de nouveau l'objet d'une grande libéralité, M. Des Guidi lui lègue sa bibliothèque médicale, de 4,000 volumes. Le comte Sébastien Des Guidi, né près de Caserte, le 5 août 1769, mort à Lyon, le 27 mai 1863, descendait d'une famille florentine établie à Naples. En 1799, il vint s'établir à Lyon comme répétiteur de mathématiques ; — peu après, il professa au collége de Privas, puis au Lycée de

Lyon, — devint inspecteur de l'Académie de Grenoble, en 1819, inspecteur de celle de Lyon, et fut reçu docteur en médecine. Allié à la famille Chion (de Crest), il étudia la médecine homœopathique de Hahnemann et l'importa à Lyon en 1830 : chevalier de la Légion d'honneur en 1835, il avait vu, en 1833, frapper une médaille en son honneur. D'un caractère noble et bon, d'une générosité sans bornes, il ajoutait à ces belles qualités une profonde et vaste instruction. Ses principaux ouvrages de mathématiques et d'homœopathie ne furent cependant pas légués à la ville, il les donna à divers parents et amis.

M. Monfalcon, ayant été appelé à la conservation de la Bibliothèque du Lycée, en 1847, eut pour successeur M. de Laprade (1). « L'administration de M. Monfalcon avait été des plus habiles, *dit M. Fraisse* dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, en mars 1851 ; aussi, ajoute cet auteur, il laissa une tâche facile à ses successeurs ; les travaux qu'il ne put terminer furent repris et menés à bonne fin par M. Victor de Laprade. Celui-ci sut allier le culte de la poésie et les hautes méditations du professeur au patient et modeste travail du bibliothécaire. »

---

(1) M. Laprade (Pierre-Marin-Victor-Richard de), né le 13 janvier 1812, à Montbrison, avocat à Lyon, a débuté par le poème les *Parfums de Madeleine*, en 1839. Bibliothécaire du Palais-des-Arts, — professeur à la Faculté des lettres de Lyon, en 1847, — démissionnaire de la place de bibliothécaire en 1849, par scrupule, — membre de l'Académie française, le 11 février 1858, — révoqué de ses fontions de professeur, par décret motivé (satire politique, les *Muses d'Etat*), du 14 décembre 1861, — chevalier de la Légion d'honneur, en 1846, — député à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, démissionnaire pour cause de santé en 1872.

Mais M. de Laprade ne conserva pas longtemps ses fonctions. Il donna sa démission de bibliothécaire, par scrupule, ne voulant pas cumuler deux fonctions publiques. Bel exemple de rare désintéressement.

Son successeur fut M. le docteur Fraisse, ancien adjoint au maire de Lyon, nommé en novembre 1849. Son administration fut secondée par M. de Valous (1), nommé bibliothécaire-adjoint, en 1856, en remplacement de M. Rolle. Ce dernier avait commencé le classement des estampes et publié, en 1854, le catalogue raisonné des Ecoles française et anglaise, — ouvrage demeuré inachevé. Ce fut sous la direction de M. Fraisse que les salles de la Bibliothèque reçurent de nouveaux aménagements, et que les anciens fonds et ceux dus à des dons furent inventoriés et classés. Le catalogue général, par ordre de matières, entrepris et en voie d'exécution, comprend 15 volumes in-folio, ouvrage d'un rare mérite.

Après le décès de M. le docteur Fraisse, en 1870, la Bibliothèque du Palais-des-Arts fut confiée aux soins éclairés de M. Joséphin Soulary qui en est encore aujourd'hui le conservateur (2).

---

(1) M. de Valous (Jean-Vital), né à Fleurieux-sur-l'Arbresle, le 2 mars 1825, a publié, entre autres :

En 1862, une *Notice sur les Maisons communes de Lyon.*

En 1863, les *Origines des familles consulaires de Lyon.*

En 1864, un *Essai d'un nobiliaire lyonnais.*

Et de 1865 à 1873, plusieurs Mémoires et des Notices d'un vrai mérite, insérées dans la *Revue du Lyonnais.*

(2) M. Soulary (Joséphin), né le 23 février 1815, à Lyon, ancien chef de division à la Préfecture du Rhône, chevalier de la Légion d'honneur, a publié :

1858. — Les *Sonnets humouristiques*, 1 vol. in-8.

M. Soulary, je n'ai pas besoin de le dire, est auteur de plusieurs volumes de remarquables poésies et chevalier de la Légion d'honneur. On lui doit aussi la création, en 1866, des *séances du soir*, suivies avec un si louable empressement par une foule nombreuse de jeunes ouvriers ou employés du commerce, qui ont la sage pensée de consacrer à l'étude tant d'heures de la veillée, gaspillées par tant d'autres dans l'oisiveté ou dans de ruineux plaisirs.

M. Soulary fut, à l'origine, le directeur de ces séances du soir. Ce service, spécial dans le principe, est rentré maintenant, depuis 1870, dans l'administration ordinaire. Les deux bibliothécaires le surveillent tour à tour.

M. de Valous, bibliothécaire-adjoint, depuis 1856, est digne de ces importantes fonctions, par divers travaux de mérite qu'il a publiés sur l'archéologie et la bibliographie lyonnaise. Son savoir et son obligeance sont connus ; on n'y recourt jamais en vain, et il est pour l'homme d'études un guide toujours sûr et empressé.

Telle est, en résumé, l'histoire encore courte de la seconde Bibliothèque de Lyon. (1) M. Fraisse disait d'elle,

---

1859. — Les *Figulines* (poésies), 1 vol. in-8°.

1869. — Les *Diables bleus* (poésies), 1 vol. in-8°.

1870-71. — *Pendant l'invasion* (poèmes), un vol. in-8°.

1871. — *Sonnets, poèmes et poésies* (œuvres complètes), 2 volumes in-12.

(1) Dans son rapport au Sénateur-préfet, en 1859, M. Fraisse évaluait à 60,200 volumes *tous les fonds* conservés dans la Bibliothèque. Depuis, l'importance s'est accrue par les collections *Bonafous*, *Thiollière*, *des Guidi* mentionnés ci-dessus, par les acquisitions annuelles et les dons faits soit au fonds de la ville, soit à celui de l'Académie des sciences. L'effectif actuel (août 1874) peut être porté à 75,000

en 1851 : « Aujourd'hui, notre établissement est non tout ce qu'il peut être, mais tout ce qu'il pouvait devenir avec les faibles allocations dont il dispose. Nos richesses augmentent tous les jours ; les dons splendides du gouvernement viennent, chaque année, accroître le département des Beaux-Arts. On doit à l'honorable M. Fulchiron plusieurs de ces beaux ouvrages qu'un bibliothécaire montre avec orgueil. Aussi, bientôt, inscrit en lettres d'or sur des tables de marbre récemment votées par le Conseil municipal, le nom de ce généreux citoyen ouvrira-t-il glorieusement la liste de nos bienfaiteurs.

« La spécialité de cette Bibliothèque est riche et variée ; elle répond à des besoins qui se manifestent et grandissent chaque jour. A Lyon, — le fait est incontesté, — les sciences et les arts sont incomparablement plus cultivés que les lettres, et il devait en être ainsi dans une ville essentiellement industrielle. La Bibliothèque du Palais-des-Arts ne se plaint donc pas du lot qui lui est échu ; elle n'a rien à envier à son aînée. Tout, en effet, concourt à lui faire de belles destinées. Retraite silencieuse, au milieu des bruits de la ville, située au centre même de l'industrie, dans un palais où sont assemblées toutes les richesses scientifiques et artistiques de la cité ; voisine de l'Ecole des Beaux-Arts, dont elle est la succursale, et de l'amphithéâtre de la Faculté, où d'éloquents professeurs viennent, tour à tour, enseigner les belles-lettres et les sciences, quelles circonstances plus favorables pouvaient assurer son avenir ! Aussi, voit-on, chaque jour, un public

---

volumes, dont 20,000 appartenant à l'Académie, 2,000 à la Société de médecine, plus 300 volumes de *manuscrits* et 25,000 estampes et une quantité de brochures. (Note de M. de Valous).

nombreux et choisi prendre place autour des tables ; une jeunesse studieuse et recueillie vient demander aux livres et aux collections de l'établissement le complément de la parole des maîtres...,.

« On le voit donc, la Bibliothèque du Palais-des-Arts n'a plus à faire ses preuves. Le temps a prononcé sur elle et constaté sa haute utilité. Etablissement scientifique, créé surtout pour l'enfant du peuple, elle est devenue pour cette partie si intéressante de la population un moyen puissant d'étude et de moralisation ; ouverte à tous les âges, à toutes les professions, à tous ceux qui, par goût et par état, cultivent les sciences et les arts, les services qu'elle rend l'ont placée, dès longtemps, à la tête des institutions les plus libérales et les plus utiles de la cité. »

Vingt-deux années se sont écoulées depuis le jour où M. Fraisse écrivait ces lignes, et la France a subi deux cruelles révolutions dans ce court espace de temps!!! Toutefois, disons-le avec bonheur, la Bibliothèque du Palais-des-Arts a toujours progressé, malgré ces douloureuses vicissitudes, et rien ne manque à sa splendeur. — Mais, cependant, on peut dire d'elle qu'elle ressemble quelque peu à ces personnes d'une constitution vigoureuse auxquelles une alimentation trop substantielle finit par donner la pléthore. Son habit, devenu trop étroit, éclate..... Ses tablettes, bondées de livres, sont insuffisantes, ses dépôts regorgent et elle ne sait plus où mettre ses trésors, ni les étaler au public impatient de ne pas les voir. Le moment n'est-il donc pas venu, comme je le disais dans ma récente notice sur le Palais-des-Arts, d'aviser, non pas d'*agrandir* cette Bibliothèque, qui ne saurait l'être, faute d'espace dans le Palais, mais de lui chercher un autre gite *central*.

Si la ville, presque ruinée par les hommes de 1870, et

aux expédients, ne peut songer, avant de *longues* années, à construire un monument affecté *spécialement* aux grandes Bibliothèques *réunies*, et à abriter l'Académie et les Sociétés savantes, pourquoi ne consacrerait-elle pas à la Bibliothèque *le troisième étage* du Palais? Ce vaste local, aujourd'hui à *l'état de grenier* et habité par toute une population de concierges, à côté de dépôts des plus inflammables, pourrait, à l'aide d'un ciel ouvert, former une galerie de 100 mètres de longueur, consacrée en partie à la Bibliothèque et dont le reste formerait le musée *des graveurs lyonnais* et des grands prix de l'Ecole des Beaux-Arts ainsi que des salles de cours pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Quant au local de la Bibliothèque *actuelle* du Palais-des-Arts, il compléterait celui de la galerie des *antiques*, devenu très-*insuffisant*, et ce Musée prendrait alors toute l'*extension* qu'il doit avoir. L'art ne peut pas rester *stationnaire* à Lyon; — l'art est la *source de la vie de notre industrie*. — Il faut que cette source précieuse porte partout la fécondité..... et que notre commerce, secondé par l'art, inspiré par lui, s'élève, grandisse et atteigne de nouveau les hauteurs où il doit être placé dans le monde.

IV

J'ai raconté sommairement, dans les chapitres précédents, les origines de nos deux grandes Bibliothèques, — leur transformation à l'époque douloureuse de la Révolution, quand les bibliothèques monastiques y furent adjointes; — et décrit les locaux qu'elles occupent aujourd'hui, — mais ma tâche n'est pas achevée, car ces grands et riches dépôts ne sont pas ce qu'ils *peuvent* et *doivent* être..... Ils sont loin encore de cette perfection que doivent

présenter « ces grands réservoirs de la pensée humaine, » où l'homme d'étude et l'érudit viennent puiser le savoir ou goûter les charmes de la vie intellectuelle. Quiconque, en effet, s'est plu à visiter les Bibliothèques de nos grandes villes et de l'étranger, ne tarde pas, en parcourant les nôtres, à constater les imperfections de celles-là, et de désirer que bientôt aussi elles ne soient portées à la hauteur de tous les grands dépôts publics, auxquels les villes qui les possèdent s'empressent à l'envi d'apporter toutes les améliorations possibles. Car partout on reconnaît enfin, par une douloureuse mais trop tardive expérience, que le niveau de l'instruction en France est inférieur à celui de tous les peuples de l'Europe, — que cette infériorité est pour beaucoup dans nos récents désastres, — et que, si jamais notre pauvre France, si déchue aujourd'hui, doit et peut reprendre son ancien et glorieux rang dans le monde, ce ne sera qu'à la condition que son instruction s'étende, se fortifie et ne reste pas superficielle comme elle l'est aujourd'hui. Nous n'avons que le *vernis du savoir*, — et sous ce vernis se cache une ignorance que je me permettrai d'appeler *honteuse*. Il importe donc d'ouvrir toutes grandes les portes de nos Bibliothèques, surtout à la jeunesse, de l'y amener par les séductions et l'attrait qu'elles doivent lui présenter, et de l'habituer à préférer une étude substantielle à des loisirs souvent si mal employés. En ornant ainsi l'intelligence, on parlera peut-être aussi au cœur. Quand le jeune homme lira les pages navrantes de nos derniers désastres, il se dira peut-être aussi : « Mais tant de honte ne doit-elle pas être effacée ? Le drapeau de la France, qui avait toujours flotté victorieux et respecté dans le monde entier, restera-t-il encore longtemps abaissé et couvert d'un crêpe ? Et il se demandera la cause de notre décadence. Il verra alors par

quelles détestables doctrines on a perverti la nation, amoindri le sentiment du devoir, du vrai patriotisme, de l'abnégation, — pour faire dominer partout l'ignoble théorie des jouissances et des satisfactions matérielles. Il reconnaîtra aussi qu'à l'heure suprême du péril, quand notre malheureux pays, succombant sous le nombre, subit ses premières défaites, les mêmes hommes qui avaient gangrené le cœur de la France et empêché son armement, commirent le plus grand crime que l'histoire moderne ait enregistré, celui de l'insurrection révolutionnaire, du déchaînement des plus ignobles passions, quand, au contraire, la patrie, mutilée, vaincue, demandait à tous ses enfants la concorde, l'abnégation et l'union de tous contre les barbares qui souillaient le sol sacré du pays. — Voilà ce que le jeune homme studieux reconnaîtra, et son cœur indigné, répondant au cri de la patrie en deuil, lui dira : « Ma mère, vous souffrez, mais vos enfants vous aiment encore », — et il donnera pour elle son sang et sa vie.

Il s'agit donc de donner à nos Bibliothèques, devenues l'un des moyens les plus efficaces de notre régénération, la plus grande perfection possible. Voyons d'abord ce qu'est aujourd'hui notre grande Bibliothèque, dite du Lycée.

En France, on aime à se payer de mots : — à Lyon, chacun répète, depuis quarante ans, cette phrase de M. Péricaud : « La Bibliothèque de Lyon passe, à juste titre, pour une des plus belles de l'Europe. » Mais combien de Lyonnais vont-ils à cette Bibliothèque? Qui l'a visitée en détail, qui en connaît les grandeurs et..... les misères? Qui a souci d'effacer ces misères, — qui apporte son or pour les soulager seulement. Lyon, il est vrai, et c'est là sa seule excuse, Lyon n'a pas le temps de lire. — Les soucis politiques absorbent tous les instants de ses admi-

nistrateurs, et le comptoir, le magasin et la fabrique prennent tout le temps de sa laborieuse population. Toutefois, celle-ci sera peut-être heureuse de savoir ce qu'est la Bibliothèque à laquelle je la convie si instamment à se rendre.

Pour accéder à ce vaste dépôt, on franchit, sur la place du Collége, une porte qui a le cachet de son temps et au-dessus de laquelle se lit l'inscription suivante : (1)

COLLEGIUM TRINITATI SACRUM
HENRICI MAGNI ET LUDOVICI JUSTI
REGUM CHRISTIANISS. MUNIFICA VOLUNTATE
CAROLI DE NEUFVILLE PRO REGIIS AUSPICIIS
ÆRE MUNICIPALI EXTRUERUNT
EJUSD. COLL. AUTHORES PATRONI PROPRIETARII
PRÆF. MERC. ET COSS. LUGD.

Cette courte inscription résume toute l'histoire de la maison dans laquelle on entre.

C'est le collége de la Sainte-Trinité, — rebâti sous les règnes de Henri le Grand et Louis le Juste et avec leur concours, — sous le gouvernement de Charles de Neufville, — à l'aide du Trésor municipal, — par les soins de

---

(1) Cette porte remonte aux premières années du XVIIe siècle. Le fronton brisé contenait un écusson, sans doute, aux armes de la ville. A droite et à gauche de l'arc qui forme la baie d'entrée, se trouvent deux compartiments, en forme d'ovale, au milieu desquels se voient encore deux crochets en fer, qui semblent attendre des écussons mobiles. Nous présumons que ces écussons étaient : 1° Celui de l'ordre des Jésuites ; 2° celui du collége de la Trinité portant un Père éternel tenant le Christ en croix devant lui, avec cette légende : UNUM SUNT ET HI TRES. (*Etienne Martellange*. M. L. Charvet, p. 178.)

ses maîtres et patrons, le Prévôt des marchands et l'Echevinage de Lyon.

Un Lyonnais se sent donc *chez lui* dans cette grande maison, puisque ses pères l'ont bâtie de leur or, et il participe à *sa propriété* que l'Etat, mal inspiré, s'entête à lui disputer. — Peut-être bien des Lyonnais se plaisent-ils même, en passant cette porte noircie par les ans, à se rappeler des souvenirs de leur enfance et à se reporter vers ces temps heureux où se rendant, chaque matin, aux classes de ce collége... *sans peut-être bien savoir leurs leçons*... ils voyaient déjà se dresser devant leur paresse, le spectre horrible de la *retenue* et *du pensum* ?

Quand on a franchi cette porte basse, au milieu d'une foule de jeunes écoliers, toujours bruyants, on monte un étroit escalier, propre aujourd'hui, mais si long, que l'étranger qui le gravit se demande si c'est sur les toits que la Bibliothèque est placée... Après une pénible ascension, on se trouve à l'entrée d'un long corridor nu, désert, et où n'arrive d'autre bruit que celui des cris des écoliers qui jouent dans les *basses fosses* humides, privées d'air, qu'on appelle les cours du collége. Le visiteur s'arrête, malgré lui, à l'entrée de ce long couloir et se demande s'il n'est pas dans un de ces déambulatoires de monastère du XVIIe siècle, où circulaient silencieusement de pieux reclus, heureux de vivre loin des agitations du monde ; car ces lieux n'ont pas perdu leur cachet primitif, et on s'étonne presque de ne pas voir sortir de l'une des portes des cellules de ce vrai cloître, un Oratorien en prières ; — mais rien n'y indique le vestibule d'une bibliothèque. Les murs de ce long couloir sont nus, sans aucun de ces monuments dont on aime à orner l'antichambre d'une bibliothèque, comme pour indiquer qu'on va entrer dans une galerie consacrée aux Lettres et aux Sciences. *Luxe*

inutile, me dira-t-on, le luxe est proscrit à Lyon (1).

Enfin, le voyageur trouve devant lui, au bout de ce corridor, une lourde porte en chêne, noircie aussi par les âges, ayant conservé également le cachet de son temps et au-dessus de laquelle sont écrits ces mots sur une plaque de marbre :

BIBLIOTHECAM UTILITATI PUBLICÆ DEDICAVIT SUAM
CIVIT. LUGD.

Il est arrivé. — Il est dans la grande salle de la Bibliothèque. — Là, il peut, jusqu'à un certain point, répéter cette phrase de M. Pericaud, *vraie il y a quarante ans* et qu'on devrait se lasser de recopier sans cesse dans tous les livres qui parlent de notre Bibliothèque et que j'ai citée plus haut. La salle a un espect saisissant ; son vaisseau est hardi, immense, grandiose même (2). — On le parcourt avec une certaine admiration. — Il est pavé de mar-

---

(1) Ce corridor est sombre, long et étroit, mais son tort principal c'est l'existence de *deux latrines publiques*, toujours *béantes*, devant lesquelles les lecteurs et les visiteurs doivent nécessairement passer. *L'infection est permanente.* (Rapport de M. Monfalcon, janvier 1874.)

(2) Elle mesure *quarante-huit* mètres de longueur, *onze* de largeur et environ *treize* de hauteur, — Son architecte est encore demeuré inconnu, malgré les savantes recherches de M. Charvet ; toutefois, on peut supposer qu'elle fut élevée d'après l'inspiration du P. Martellange et construite en 1641, car on trouve à la date du 13 novembre, un acte par lequel la congrégation des Messieurs établie dans une chapelle *au-dessous* de la Bibliothèque, s'engagea à concourir pour une somme de 3,000 livres, à la couverture de la Bibliothèque.

Cette chapelle, *des Messieurs*, fut décorée à l'intérieur par *T. Blanchet*. Voici sa description, faite par André Clapasson, en 1761 : « Cette chapelle, dit-il, est magnifiquement ornée. *Blanchet* a fait le dessin de tous les embellissements, et fait toutes les peintures, à l'exception de celles de la voûte, qui sont du frère *L'Abbé*. L'autel est formé

bre, — le jour y pénètre à flots, par un double rang de larges baies, les livres reposent sur des tablettes grillées en chêne sculpté, surmontées de bustes en marbre, et, au-dessus de ces tablettes, règne un vaste balcon, hardiment suspendu, et qui donne accès à un second rang de tablettes, chargées aussi de milliers de volumes bien rangés. Aux extrémités de cette belle et vaste galerie reposent, sur leurs pieds ornementés, ces énormes mappemondes, œuvres de savants religieux lyonnais, dont l'un a conservé les traces d'une bombe qui l'a troué. — Enfin, au milieu de la galerie, se trouvent trois immenses tables noires, autour desquelles s'asseoient les trop rares lecteurs pendant l'été. — Autrefois, un grand tableau, peint par Mignard, ornait le fond de la salle ; il représentait Louis XIV, à cheval, couronné par la Victoire (1).

---

par deux grandes colonnes corinthiennes de marbre de Savoie, dont les bases et les chapiteaux sont dorés et qui portent un fronton circulaire ; le grand tableau posé dans le milieu représente une *Assomption*. Le pavé du sanctuaire et la balustrade sont aussi de marbre. Les côtés de la chapelle sont couverts par un lambris qui renferme douze tableaux de la Sainte-Vierge. Chaque tableau est accompagné de deux figures d'adolescents de marbre d'imitation. Au-dessous de ces tableaux étaient gravées des inscriptions. »

Il va sans dire que la Révolution a passé par cette belle et riche chapelle et qu'elle y a tout brisé et saccagé.... L'Université en a fait une salle de gymnastique pour les élèves du collége ; heureuse pensée et pleine de prévoyance, qui a consisté à faire respirer aux enfants entassés dans cette salle, pour le développement de leurs muscles, *le plus de poussière possible*.... Et était-ce bien le cas de réserver à cet usage, une chapelle remplie encore de peintures *religieuses* ? L'Université et surtout les *Normaliens*, presque tous libres-penseurs, ne regardent pas de si près, — et cependant on veut que la jeunesse ait le respect de la religion !!'

(1) Ce tableau a été *lacéré* en 1793 ; il est remplacé par le portrait du P. Menestrier.

Au côté nord de la salle s'ouvrent le *salon de lecture*, en hiver, si exigu qu'il ne peut contenir que dix-sept personnes, — et la *Terrasse*, convertie en batterie de canons, pendant le siége, et du haut de laquelle on pouvait, jadis, admirer le cours rapide de notre fleuve et les chaînes neigeuses des Alpes.

Sur le côté droit de la grande salle, et presque vers son milieu, se trouve une vaste arcade, à vitrages et portes, qui donne accès dans une longue galerie qui a retenu le nom de *Villeroi*, de l'archevêque Camille de Neuville-Villeroi, lequel, en 1690, légua sa bibliothèque particulière au collége tenu alors par les PP. Jésuites. Cette galerie est établie au-dessus d'une partie des bâtiments occupés par le Lycée. Elle mesure 22 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur.

Primitivement, elle était éclairée, au nord par des fenêtres donnant sur une cour, et, au midi, sur une rue. Il y a quarante ans, on jugea convenable de murer ces fenêtres latérales et de substituer à son ancienne toiture, un vitrage complet, à *ciel ouvert*, avec grillages, mais sans se rendre compte des graves inconvénients que présente ce genre de toiture. En effet, au moindre orage, les vitres de ce *ciel-ouvert* sont soulevées par le vent, et la pluie s'y infiltre largement. Le parquet de la galerie en témoigne hautement par ses nombreuses et larges taches, et les eaux sidérales coulent aussi *le long des livres* soumis ainsi à de fréquents *lavages*. Pendant les chaleurs de l'été, les rayons d'un soleil ardent, que n'arrêtent ni un *velum* en toile, ni même des vitres dépolies, *décolorent* et *calcinent* même le dos des livres déjà *fanés par les bains* auxquels ils sont soumis. Cette situation regrettable a été signalée souvent aux bureaux de la mairie, par M. le Conservateur Monfalcon, et, à défaut de réponse de leur part, il a du

faire coller du papier sur les vitres. Mais le mal est accompli. — Des milliers de volumes n'ont plus qu'une couverture *décolorée* par l'eau et le soleil, et *desséchée* au point de se briser sous la main. Cette galerie renferme 10,411 volumes (1).

Ajoutons aussi qu'elle est *glaciale* l'hiver, *brûlante* l'été et sans qu'il soit possible de tempérer la chaleur sénégalienne qui règne dans cette *serre-chaude*, faute d'ouvertures et de vitres mobiles dont on a *oublié* de munir le ciel-ouvert. Pendant les *neiges*, qu'on ne peut enlever, ce local présente aussi le grave inconvénient d'être très-obscur.

Un moment, cette galerie avait pris le nom d'*Adamoli*, de la bibliothèque de ce savant et généreux donateur; cette bibliothèque, placée d'abord dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, en 1762, d'après la volonté d'Adamoli, fut transportée, en 1792, dans le *ci-devant claustral Saint-*

---

(1) J'écrivais ces lignes dans un rapport adressé le 17 mars dernier à M. le Préfet, au nom de la Commission des Bibliothèques et des Archives ; mais, depuis lors, j'ai pu constater et voir de mes yeux, combien ce genre de toiture a été fatal à la galerie Villeroi. Dans la soirée du 21 juin, un véritable ouragan de grêle énorme est venu fondre sur la ville. — En moins d'un quart d'heure, toutes les vitres des *ciels ouverts* des gares, des passages et des escaliers ont été pulvérisées dans tout Lyon, et celui de la galerie Villeroi, malgré son grillage, a aussi beaucoup souffert. Le lendemain matin, quand je m'y transportai avec M. l'architecte en chef de la ville, l'eau pluviale tombait encore à larges gouttes sur le parquet et sur le dessus des tablettes des livres.

Depuis lors, ce vitrage a été modifié d'une manière fort intelligente : on a couvert en zinc toute la partie du vitrage qui est au-dessus des tablettes,—de manière a les préserver complètement des infiltrations et — un *velum*, en toile grise sera placé au-dessous du vitrage, pour garantir les livres de l'action du soleil. Ces travaux sont dus à l'habile direction de M. Hirsch, architecte de la ville.

Pierre, puis apportée ensuite à la Bibliothèque du collége où M. Delandine lui réserva la galerie Villeroi. Mais, ce ne fut-là, encore, qu'une étape. L'Académie de Lyon, ayant pu rentrer dans la propriété de cette belle collection, celle-ci fit un nouveau voyage et se voit, en ce moment, au palais Saint-Pierre, en attendant qu'elle accompagne cette savante Compagnie dans le local que la ville lui assignera, un jour, pour résidence, ainsi qu'aux autres Sociétés scientifiques *campées* actuellement au même palais, et où elles sont un embarras

A la suite de la galerie *Villeroi* se trouvent deux cabinets ou petites pièces mal éclairées, délabrées, dont l'une est réservée spécialement aux *éditions lyonnaises* du xve siècle qui forment une collection des plus précieuses pour l'art typographique de Lyon, à l'époque de son invention. Cette collection unique, et qui est un vrai titre de gloire pour notre ville, et qui, aurait dû être l'objet d'une pieuse sollicitude, a été aussi *maltraitée* que les livres de la galerie Villeroi. *Trois fois elle a subi de véritables désastres*, et voici en quels termes M. Monfalcon en a rendu compte à la Commission des Bibliothèques.

« Ce cabinet, dit-il, a subi, il y a quelques années, par la faute des bureaux de la Mairie, bien avertis cependant, un *désastre trois fois répété* et *considérable*. Une gouttière, masquée par une armoire, se forma à l'angle d'un rayon supérieur ; — vint une averse énorme, — les éditions du xve siècle furent *aussitôt submergées* et *quatre-vingt volumes* de cette vénérable catégorie coururent les plus *grands dangers*. Les maçons, appelés au secours, se pressèrent peu, leur travail fut même inefficace ; *trois fois* l'accident se renouvela dans *la même année*. Bien qu'ils eussent pris *des bains complets* de *plusieurs heures*, les livres *résistèrent* et pas un seul *ne périt*, tant les procédés

de dessication furent bien dirigés. Un ferblantier du voisinage imagina enfin un chéneau qui a préservé la précieuse collection, mais on avait bien attendu !!! »

Ces cabinets ont conservé leur décoration et leur mobilier primitifs, fanés, il est vrai, par le temps, mais dont on aime à retrouver le cachet spécial qui n'est pas sans charme.

Tels sont les divers locaux que la Bibliothèque occupe de plain-pied, au deuxième étage du collége. Mais on lui en a concédé encore d'autres et dans lesquels nous allons pénétrer.

Mais quelle déception pour le visiteur ! et comment décrire ces galetas, ces greniers, ces escaliers qu'on a appelé *les Dépôts*, et cependant dans ces recoins obscurs où jamais la truelle du maçon ni le pinceau d'un peintre n'ont passé, depuis l'époque *si lointaine* de leur construction, se rencontrent des collections du plus grand prix... *Faute de place*, quand il était *pourtant* si facile d'en trouver ailleurs, on les a entassées dans ces réduits obscurs et incommodes, sans le moindre souci de l'*extrême péril* qui les y menace journellement. Ainsi, dans le vaste grenier qui se trouve sur l'église du collége, on rencontre, *sous les tuiles*, la majeure partie de la riche collection Coste achetée par la ville, au prix de *quarante mille francs*...

Plus loin, dans un autre recoin d'un grenier, gît une collection non moins importante et que le Muséum de Paris nous envie. Je veux parler de la Bibliothèque de la Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts-utiles de Lyon. Cette collection, peu nombreuse d'abord, contribua d'abord, on le sait, à la formation de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, lors de sa fondation par M. le maire Prunelle, — mais la Société se ravisant, plus tard, ne voulut plus que ses livres fussent confondus avec ceux

de la ville. On convint alors que la ville lui donnerait l'hospitalité dans les bâtiments du Collége, et, à la condition que le public studieux en aurait la jouissance. Mais comment ce pacte a-t-il été exécuté? La ville a daigné concéder à la Société un affreux grenier, obscur, dans lequel on a élevé des cloisons en briquetages et qu'on a éclairé par quelques vitres posées dans la toiture.... c'est là que se voient entassés tant de milliers de volumes, que M. le docteur Saint-Lager a le courage de cataloguer par une chaleur brûlante en été, et malgré le froid glacial de nos hivers.....

La Société d'agriculture s'est émue cependant enfin de l'état regrettable de sa riche collection. — Sur mes instances réitérées, elle a nommé une Commission pour aviser à la bonne conservation de sa Bibliothèque, et j'ai lieu d'espérer qu'il sera peut-être possible de la caser dans un local spécial que l'Université finira peut-être par céder à la ville dans le Lycée. Ce local serait l'une des deux chapelles du rez-de-chaussée, sur le quai, fermée depuis quinze ans, sans emploi et dans laquelle on semble respecter avec un soin pieux les araignées qui en tapissent les murailles.

Cette description, d'une exactitude scrupuleuse, ne justifie-t-elle pas pleinement ce que j'ai dit plus haut de notre grande Bibliothèque, — que, sous les dehors d'une incontestable splendeur, elle cache aussi bien des haillons et des misères qu'il importe, pour l'honneur de notre ville et dans l'intérêt de ce grand dépôt, de faire disparaître sans retard. Mais le moyen à employer est difficile et bien embarrassant.

Cet embarras tient à deux causes : — l'extrême misère de la ville, réduite encore pour de longues années, à la triste nécessité de ne pouvoir entreprendre aucun travail

utile et important, et l'incertitude de l'administration supérieure sur la destination définitive à donner à plusieurs de nos monuments, tels que le *ci-devant claustral Saint-Pierre* et le *Collége de Lyon*.

Dans l'origine, quand la ville demeura maîtresse définitive de cette *ex-abbaye*, elle décida bien, il est vrai, que ce vaste monument troué par les bombes, devenu ensuite une caserne, puis un entrepôt de livres de toutes les bibliothèques monastiques, deviendrait le *Palais-des-Arts* de Lyon. — Mais la ville, en lui donnant cette affectation, agit d'une manière très-inconsidérée, sans prévoyance de l'avenir, sans plan préconçu, et sans se douter qu'elle faisait une œuvre bien imparfaite qu'il faudrait remanier complètement un jour. Ayant à caser, le même jour et dans le même local, les Musées, l'Ecole des Arts, la Bourse le Tribunal de commerce et d'autres services publics, elle ouvrit, comme au hasard, à chacun d'eux une salle ou une galerie, et leur dit : « Voilà de la place, faites-y votre lit et installez-vous comme vous le pourrez. » Chacun fit son ménage et se façonna de son mieux un logement ; mais, avec les années, chacun vit accroître sa famille, il vint de nombreux enfants et aujourd'hui ils sont entassés et étouffent dans l'espace qu'on leur a mesuré dans la maison. Le musée lapidaire n'a plus une place vide pour dresser ses monuments sous les portiques, le musée des Antiques empile ses richesses dans ses étroites galeries et ne peut en étaler d'autres qu'il est obligé de cacher dans ses tiroirs. La Bibliothèque sera bientôt obligée de refuser les dons qu'on lui fait ; l'Ecole des Beaux-Arts est dans des galetas enfumés (1) et ne peut même pas montrer à ses

(1) Cependant, au moment où j'écris ces lignes, l'Administration

élèves les œuvres de leurs devanciers qui restent enfouies dans un grenier au lieu de servir d'exemples et de modèles. La galerie des gravures lyonnaises est demeurée à l'état de germe (1), le Musée des peintres lyonnais est devenu

---

en réorganisant sur de nouvelles bases notre Ecole nationale des Beaux-Arts, si déchue de son ancienne splendeur, vient de faire restaurer entièrement la galerie de cette école.

(1) M. le directeur des musées s'est décidé aussi à faire organiser *enfin* une galerie de gravures; mais le local dont il dispose est trop exigu et beaucoup de nos meilleures gravures resteront enfouies dans les portefeuilles.

La restauration de la belle salle dite de la Bourse, qui formait l'ancien réfectoire des Dames Bénédictines de Saint-Pierre, élevé par l'architecte La Valfenière et décorée par Cretet et Simon Guillaume, est aussi commencée.

On se proposait d'y placer les statues en *plâtre* dont on a encombré une galerie supérieure, comme si une ville telle que Lyon devait avoir une galerie de *copies* et de *surmoulages* dont la vraie place est à l'Ecole des Beaux-Arts; mais heureusement elle est réservée aux *marbres antiques*.

La galerie délaissée par ces plâtres sera destinée, dit-on, à recevoir la collection de tableaux dont M. Bernard, ancien maire de la Guillotière, a bien voulu faire don à la ville.

Enfin, il est question aussi de restaurer l'office, la cuisine et l'ancienne salle du Chapitre qui servent aujourd'hui encore d'annexe à l'Ecole des Beaux-Arts. La ville se propose d'installer, dans ces trois pièces réunies entre elles par de larges ouvertures, des sarcophages et des marbres entassés maintenant sous les portiques où le climat destructeur de Lyon les endommage si gravement. Cette restauration présentera aussi ce grand avantage que les réunions politiques seront exclues désormais du palais Saint-Pierre, ainsi que les *faiseurs* de conférences dites scientifiques et littéraires...

La décoration de ces nouvelles salles est confiée à M. Hirsch, qui saura les rendre dignes de leur destination. Il y placera les deux mosaïques qu'on ne peut plus conserver dans la galerie qui va devenir

trop exigu ; la grande galerie ne peut plus donner l'hospitalité aux toiles que le gouvernement ou des particuliers lui cèdent, — le Muséum si splendidement organisé par M. le docteur Lortet a la pléthore ; de nombreuses collections restent enfouies dans des caisses parce que son habile directeur n'a plus un rayon vide, ni un coin disponible.

---

le *Musée Bernard* ; autour d'elles il groupera les plus beaux marbres antiques épars sous les portiques et couverts d'une si affreuse malpropreté, — les amphores et les vases en terre, les tauroboles, les autels votifs, — et relèguera à l'Ecole des Beaux-Arts les plâtres qui ont trop longtemps *emplâtré* nos musées.

Mais qu'il me soit permis ici de parler aussi d'un projet émis par M. Bernard, le généreux donateur de la riche collection de tableaux, qui va former le nouveau musée auquel la ville reconnaissante a donné le nom de son donateur.

M. Bernard pensant, avec raison, qu'on ne devait plus continuer, désormais, les expositions de la *Société des Amis-des-Arts* dans la galerie des *anciens maîtres* dont les œuvres sont si détériorées par ces exibitions, a présenté un plan d'après lequel on *bâtirait au milieu de la cour du Palais-des-Arts une salle pour ces expositions.*

Si ce projet regrettable venait malheureusement à être réalisé, notre Palais-des-Arts déjà si défiguré par certains architectes, achèverait de perdre tout son cachet primitif. Voit-on, en effet, ce que ressemblerait cette belle et vaste cour, si à son centre on édifiait une construction, laquelle, malgré tous les ornements dont on la couvrirait, ressemblerait à une *immense boîte* posée au milieu de cette cour ? Nos portiques déjà si *sombres* seraient dans une obscurité telle que l'on ne pourrait *plus voir, ni lire* les *inscriptions* de nos monuments, et une *affreuse humidité* achèverait *de détruire* ces monuments déjà *si rongés* par notre climat *destructeur.*

Espérons donc que M. Bernard, qui est un homme de goût, renoncera à cette fatale idée contre laquelle tout Lyon protestera aussi. Il ne manque pas d'espace à Lyon pour faire une salle d'expositions ; qu'on ne *mutile donc pas tout un palais* pour des exhibitions momentanées d'œuvres d'un mérite souvent si douteux. !!!

Et cette regrettable situation n'a d'autre cause que l'imprévoyance de l'administration quand elle organisa, dans l'origine, les divers services du Palais-des-Arts. Elle oublia alors que, lorsqu'on crée un musée, une bibliothèque, il faut penser à l'avenir, c'est-à-dire à ce fait qu'une collection quelconque ne demeurant jamais stationnaire et devant nécessairement s'accroître toujours, chaque jour, sans cesse, il faut lui réserver un espace suffisant pour y caser ses richesses à mesure qu'elles lui arrivent. Par suite de cette imprévoyance et par l'absence de tout plan préconçu, on est arrivé aujourd'hui à cette situation désastreuse que j'ai signalée déjà, il y a quelques mois, dans un écrit intitulé le *Palais Saint-Pierre*. Après y avoir démontré toutes les énormes imperfections de ce palais et de toute son organisation intérieure, j'ai indiqué le moyen de sortir, un jour, de cette situation impossible, par un moyen trouvé depuis longtemps et dont je n'ai nullement la prétention ridicule de m'attribuer la paternité, comme on s'est plu à le dire quelque part. J'ai dit et répété que nos musées si imparfaits aujourd'hui et notre Ecole des Beaux-Arts, malgré le bon vouloir de leurs habiles et savants directeurs, ne seront à la hauteur de leur situation que lorsque le Palais-des-Arts ne sera plus qu'*exclusivement* consacré *aux arts*, et que *les sciences* seront chez elles, dans une maison à part où elles ne gêneront plus leurs sœurs.

J'ai dit aussi, en partant de cette idée, qu'il fallait, dès à présent, nommer une Commission compétente laquelle, avec le concours de tous les chefs de service du Palais-des-Arts, étudierait la *double question* : 1° de l'agrandissement du palais par la construction d'un vaste bâtiment parallèle à la façade sur les Terreaux, dans lequel on transporterait une partie des services qui encombrent aujourd'hui ce

palais, et 2° celle de la construction d'un grand bâtiment, simple, sans ces ornements inutiles dont bien des architectes surchargent leurs bâtiments pour *cacher la pauvreté de leurs lignes*, commode, bien approprié à sa destination, et uniquement réservé aux *Sciences*, à l'*Académie* et aux *Sociétés scientifiques* dont Lyon s'honore. Mais ce simple vœu que j'ai émis trouvera-t-il de l'écho dans notre ville? L'Administration supérieure, avant moi, en a entretenu la Commission municipale, mais celle-ci, justement économe de nos rares deniers, a mal compris, je crois, les idées qu'on lui a soumises au sujet de l'achèvement du Palais-des-Arts. Elle a cru que, dès demain, on voulait aller chercher le maçon sans *avoir même de quoi lui payer sa journée*, tandis qu'il ne s'agissait *que de la confection d'un plan*, mais d'un plan *bien étudié*, *bien conçu*, *prévoyant l'avenir*, et dont la réalisation serait remise au jour où les finances de la ville seraient à flot.

La *même indécision* se rencontre chez l'administration supérieure en ce qui concerne la destination définitive à donner aux bâtiments du collége dans lesquels est englobée notre grande Bibliothèque et qui étouffe aussi dans cet étau.....

J'ai déjà raconté, plus haut, et sommairement, l'histoire de notre antique collége et décrit brièvement ses bâtiments ainsi que les locaux réservés à la Bibliothèque. Le lecteur sait donc déjà que le Lycée forme, à la fois, un *pensionnat* dans lequel sont *entassés* un grand nombre d'enfants manquant d'air et de lumière et emprisonnés dans des cours *humides* et *malsaines*, et un *externat* considérable. L'Université justement émue a déjà amélioré cette situation fâcheuse, en créant, pour les élèves les plus jeunes, un collége sur le riant coteau de Saint-Rambert, et elle

recherche en ce moment un autre local (1) aussi convenable que celui de Saint-Rambert et dans lequel on établirait un *pensionnat* pour les *grands*. Quand ce local sera trouvé et aménagé, le Lycée actuel ne sera plus qu'un *externat*, et alors, la ville pourra disposer d'une partie des bâtiments devenue superflue. Mais tant que cette grave question ne sera pas tranchée définitivement et *mise à exécution*, l'Administration supérieure ne saura quel parti prendre au sujet des locaux dont elle n'aura plus besoin pour un simple externat, et, par suite de cette per-

---

(1) Ce local serait facile à trouver. La maison des Frères de la doctrine chrétienne située à Caluire, sur un coteau ravissant, au milieu des plus beaux ombrages, dans un parc de treize hectares, serait cédée volontiers à l'Etat par ses propriétaires actuels. Ceux-ci ne doivent pas être, du reste, désireux de rester, plus longtemps, dans une commune qu'ils ont *comblée de bienfaits* et laquelle, en retour, a *pillé* leur maison, *séquestré* ses maîtres et commis sur leurs personnes les plus odieux attentats. Un récent procès a dévoilé tous ces *actes iniques* accomplis avec une apparence de légalité, avec le concours d'un préfet qui a laissé, *sans s'y opposer*, piller toutes nos maisons religieuses, et dont *l'ami* et *l'avocat* a dû qualifier de *truands* les pillards de la maison des Frères.

L'Université s'est peu préoccupée, autrefois, de l'état sanitaire des pensionnaires. Je dois dire cependant qu'un de ses inspecteurs généraux, M. le baron Thénard, venant de visiter le collége et rencontrant un de ses amis, lui dit : « Si vous avez un fils, ne le mettez jamais *pensionnaire* dans cette affreuse maison... »

La question du *dédoublement* du Lycée a été soumise à la Commission municipale, il y a peu de temps, mais circonvenue par des personnes intéressées au maintien du *statu quo*, elle n'a pas eu le courage de la trancher. Les enfants resteront, le jour, dans les *basses fosses* où ils sont parqués, et la nuit, ils respireront tous les gaz délétères qui se dégagent des halles centrales placées sous les fenêtres des dortoirs. C'est ainsi que l'Université comprend l'éducation de la jeunesse.

plexité, tous les services *souffrent*, toutes nos richesses artistiques et scientifiques demeurent dans un *statu quo fâcheux*. Il est donc d'une grande urgence, en ce qui concerne aussi notre grande Bibliothèque que dès à présent et en prévision de la suppression du *pensionnat du Lycée*, on *étudie un plan* indiquant les espaces qui deviendront *libres un jour*, et le parti qu'on pourra en tirer, pour donner à notre grande Bibliothèque l'extension qu'elle doit avoir dans le *présent* et dans l'*avenir*, afin d'éviter des remaniements souvent *mauvais* et toujours *très-onéreux*.

Si donc un plan est mis à l'étude, en ce moment, me serait-il permis de formuler à ce sujet, non pas mes propres idées, je n'ai pas la prétention d'en émettre à cet égard, mais celles que le bon sens indique, que la Commission des Bibliothèques a déjà émises dans un rapport spécial adressé par elle à M. le Préfet, et dont l'adoption serait si facile.

La Commission a raisonné dans deux hypothèses. La première, dans la supposition du maintien du pensionnat pendant de longues années encore, et la seconde, dans celle de la création d'*un externat* et de l'aliénation d'une partie des bâtiments actuels du Lycée.

En partant de la première idée, elle a pensé qu'*avant tout*, il fallait enlever *des dépôts* les nombreuses collections qui sont comme *enfouies dans ces galetas* où ils courent tant de dangers, puis leur chercher un *local plus convenable* dans l'*étroit espace* réservé, *actuellement*, dans les bâtiments du Lycée à notre grande Bibliothèque. Ce local est tout trouvé, c'est d'abord la grande salle actuelle; on y disposerait, comme cela existe déjà à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, des *tablettes doubles*, *perpendiculaires* à sa longueur et suffisamment espacées pour la facilité du service. Ces tablettes ou *meubles doubles* n'au-

raient que 2m 50 de hauteur afin de ne pas masquer le coup d'œil de l'ensemble du vaisseau de la salle. Un grillage en défendrait l'accès au public. Au centre de la salle, un vaste espace serait réservé pour les trois grandes tables des lecteurs et le bureau des surveillants. Autour de ce carré et en avant des tablettes chargées de livres, seraient des vitrines ou *casiers inclinés* dans lesquels on exposerait, *ouverts aux plus belles pages*, les manuscrits ornés des plus belles miniatures classées par ordre chronologique, ainsi que des spécimens de l'*art typographique lyonnais*. Cette exposition *permettrait* au public curieux de les voir, aux hommes de science de les étudier, et appellerait peut-être même des dons. — Tandis que, qui sait aujourd'hui s'il y a des manuscrits à la Bibliothèque, puisque le catalogue même n'en est pas achevé et qu'on les garde dans des locaux où jamais le public n'est admis ou ne saurait pénétrer ? Ces trésors doivent donc sortir de leur cachette ; on doit les étaler dans un intérêt non de curiosité, mais de savoir, comme on le fait à Paris, comme on le fait en Allemagne. Je me souviendrai toujours avec un vrai bonheur des heures agréables que j'ai passées, un jour, à la grande bibliothèque de Munich (1). Là, son

(1) La grande bibliothèque de Munich, l'une des plus riches de l'Europe, a été formée par les anciens Electeurs de Bavière, et au moment de la sécularisation des couvents on y apporta toutes celles de ces maisons, mais on procéda alors moins brutalement qu'à *Lyon*. On n'enfouit pas les livres confisqués dans un grenier, *pendant dix ans*, sous un toit *troué par les bombes*, et on ne *chauffa pas les poêles de la garde nationale* pendant tout *un hiver*, avec les plus *rares manuscrits*, sur l'ordre d'*un magistrat*. Ces actes de sauvage vandalisme ne sont commis que par les *révolutionnaires français*. En Allemagne et en Angleterre, on a voulu aussi détruire la religion catholi-

savant et obligeant conservateur s'est plu, avec le plus exquis empressement, à me montrer, un à un, tous les manuscrits les plus beaux de son dépôt, largement installés dans des *vitrines;* j'étais avec des touristes de diverses nationalités. Le savant bibliothécaire nous parla à chacun dans notre langue,— ce fait paraît étrange à un Français,— mais en Angleterre, en Allemagne, en Russie tout homme bien élevé parle plusieurs langues. En France, nous savons à peine la nôtre; et nous nous disons la première nation du monde!!!

---

que, mais le protestantisme a respecté partout les œuvres de l'art catholique. En France, on les a *pillées, volées, mutilées et détruites.*

A la bibliothèque de Munich, reconstruite par le roi Louis Ier, un salon spécial forme comme un musée, au milieu de ce riche dépôt. Dans ce musée sont étalés dans des vitrines fermant à clef, entre autres, un manuscrit sur bois de palmier; chaque feuillet est formé d'une mince planchette bien polie et couverte d'hiéroglyphes; — un autre manuscrit sur papyrus; un livre de la religion de Brahma écrit sur une toile *noire* en caractères *blancs*, pliée comme une carte géographique; — des tablettes de cire noire portant des caractères romains tracés avec une pointe d'acier; — des caractères typographiques ayant servi à Guttenberg; — la première Bible imprimée à Mayence; — une Bible d'un grand format enrichie de peintures de Lucas Cranach; — un manuscrit orné de dessins à la plume, d'Albert Durer. — un livre de Luther entièrement écrit de sa main, daté et signé par lui; — un ouvrage de Melanchton, également manuscrit; — un livre de Charles-le-Chauve; — un Coran turc donné par Louis XIV au Père Lachaise après l'avoir reçu d'un ambassadeur Ottoman, écrit en lettres d'or; des livres à couvertures d'or incrustées de pierres fines ou d'ivoire sculpté, etc.

Je dois ajouter aussi que j'ai vu dans ce sanctuaire, et non sans une pénible émotion, de magnifiques ouvrages français portant l'estampille de grandes bibliothèques françaises et enlevés de ces bibliothèques pendant les invasions de notre pays, en 1814 et 1815, comme trophées de nos défaites.

Cette exhibition par les bibliothécaires des richesses de leurs bibliothèques aux visiteurs et au public studieux est prescrite, à l'étranger, par tous les règlements. En France, on n'a pas encore songé à le faire. Néanmoins, j'ai lu avec une vive satisfaction dans un règlement fait à Lyon par l'Administration municipale, en l'an XI, l'article suivant : « Les fonctions de bibliothécaire consisteront à faire donner aux citoyens les livres qu'ils demanderont, *à leur indiquer ceux qu'ils ne connaîtraient pas et qui pourraient les aider dans leurs travaux.....* »

Cette exposition dans des vitrines des plus beaux spécimens de manuscrits et de typographie pourrait avoir lieu bientôt, dans notre grande Bibliothèque. La Commission des Bibliothèques et des Archives l'a demandée avec instance à l'autorité supérieure, car une somme de 11,000 francs a été votée à cet effet par la Commission municipale. M. le conservateur s'associera sans doute avec empressement à cette installation.

Outre cette exhibition dans la grande salle, on pourrait aussi en faire une seconde supplémentaire dans la galerie *Villeroi*, si bien disposée, par son toit vitré, pour ces sortes d'expositions.

Lorsqu'on aurait disposé, ainsi que je viens de le dire, dans la grande salle, ces *étagères doubles* et les *vitrines*, une quantité très-considérable des ouvrages relégués dans les greniers obscurs, appelés singulièrement les Dépôts, pourraient y être installés en plein jour et en pleine lumière, et on n'aurait plus la crainte journellement de les voir incendier par des étincelles échappées des cheminées du collége. Toutefois, il en resterait beaucoup à caser ; mais leur casement ne présenterait aucune difficulté non plus. A la suite du cabinet de lecture, placé au nord de la grande salle, se trouvent deux logements complets de

concierges ou d'employés, dont les chambres donnent sur une cour intérieure du Lycée ce qui est un grand inconvénient. Ce n'est, sans doute, que par un abus, ignoré de l'autorité supérieure, que ces locaux ont été affectés à cette destination. Il s'agirait donc de reprendre ces locaux, d'en faire une *seule* salle, avec le salon de lecture actuel, qui est trop *exigu*. Cette nouvelle salle, éclairé par un ciel ouvert *bien disposé*, pourrait recevoir aussi des milliers de volumes, aujourd'hui relégués dans les Dépôts. Ce serait surtout le cas d'y placer la bibliothèque de la Société d'agriculture, cachée actuellement sous les toits, et laquelle aurait ainsi un local *spécial* pour elle et elle ne se confondrait jamais avec celle de la ville.

Enfin, si ce dernier local ne suffisait encore pas, il serait extrêmement facile d'en créer un autre, sans de grands frais, et qui formerait à lui seul une splendide galerie.

J'ai parlé plus haut de la grande terrasse (1) qui règne

---

(1) Déjà, en 1845, cette idée avait été émise dans le sein du Conseil municipal. Alors la ville songeait à construire un *escalier monumental* pour la Bibliothèque et à modifier plusieurs locaux de ce grand Dépôt. Une Commission, composée de MM. Acher, Bergier, Falconnet, Guimet, Menoux, Mermet, de Vauxonne et Henri Sériziat, avait étudié ce projet avec le soin qu'on mettait alors à la gestion des intérêts de la ville, et le rapporteur, M. Henri Sériziat, s'était exprimé en ces termes :

« La terrasse sera couverte par une toiture et, de distance en distance, on établira des *travées perpendiculaires pénétrant dans l'intérieur*. Ces travées recevront des livres qui ne peuvent trouver place dans la Bibliothèque, notamment les dons que nous recevons de généreux testataires. On les y réunira avec l'indication du nom de ces derniers, mettant ainsi la mémoire du bienfaiteur en regard du bienfait. »

au nord de la grande salle, et qui ne sert, aujourd'hui, qu'à la promenade des concierges, qui aiment à y respirer le frais du soir au pied de lauriers roses. Cette terrasse a 43 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. En élevant, à la place des balustres de son balcon, un mur parallèle à celui du bâtiment des concierges, et en y posant un toit à *ciel-ouvert*, on obtiendrait une galerie d'une vraie beauté, faisant suite à la grande salle, et le tout aurait une longueur de 96 mètres. Quelle galerie pourrait lui être comparable ? Elle serait mise aussi en communication avec celle qui formerait le salon de lecture en hiver. Pour établir

---

Ce projet, si simple et si heureux, eut l'approbation *unanime* du Conseil municipal ; mais, comme on le verra plus loin, les *injustes prétentions* de l'Université à la propriété du collége, s'appuyant sur les lois honteuses de *confiscation* de 1793 et la Révolution de 1848, firent échouer ce projet.

L'administration actuelle de la ville ne doit-elle pas le faire étudier de nouveau, car il est le plus simple et le plus rationnel. En effet, d'abord, on aurait deux surfaces de murs parallèles d'une longueur de 43 mètres et d'une hauteur de 6 mètres pouvant recevoir des tablettes, contenant 24 mille volumes ; ensuite, en créant quatre ou cinq de ces *travées perpendiculaires*, dont parle M. Sériziat dans son rapport précité, on obtiendrait de *nombreuses surfaces*, comme on en voit déjà dans la galerie du Muséum, au palais Saint-Pierre. Chacune de ces surfaces recevrait aussi des tablettes et on pourrait aussi y placer des milliers de volumes. Enfin, si l'on voulait donner à cette belle galerie un cachet vraiment *monumental*, on pourrait l'orner, au centre, de deux ou trois statues de *Lyonnais* illustres dans les lettres.

La construction de cette galerie ne serait même pas très-coûteuse. Il suffirait d'un *simple mur* à élever à la place des balustres du balcon de la terrasse, et d'y poser un *toit à plusieurs ciels ouverts*. Quant aux rayonnages, on pourrait s'abstenir de les ornementer.

Je me permets donc de recommander ce projet d'une *manière toute particulière* à l'attention de *l'autorité supérieure*.

cette communication, il suffirait de changer en arcades les larges baies des fenêtres qui existent actuellement. Cette transformation a été indiquée aussi à M. le Préfet par la Commission des Bibliothèques et des Archives.

Telles seraient les modifications à apporter à notre grande Bibliothèque, en supposant que le Collége conservât son *pensionnat* et que les enfants resteront enfouis dans les basses fosses où ils sont condamnés à végéter de par l'*Université*.

Mais si l'Université et la ville, bien inspirées, songent enfin à retirer les enfants *pensionnaires* du collége pour leur donner un air pur et vivifiant sur un de nos coteaux voisins, et à ne laisser à Lyon qu'un *externat*, dans cette seconde hypothèse, on pourrait songer à une toute autre installation pour notre grande Bibliothèque.

Alors, quand on aurait décidé quels seraient les bâtiments du collége, qui ne seraient plus nécessaires pour l'*externat*, et dont on pourrait disposer, on examinerait le parti qu'on pourrait en tirer, soit en les *conservant*, soit en les *vendant*. Si on les conservait, on pourrait, après les avoir *modifiés*, en consacrer une partie à l'*agrandissement* de la *grande Bibliothèque*, installer dans une autre la belle *Bibliothèque du Palais-des-Arts*, qui étouffe dans son local actuel, placer à côté d'elle l'Académie, la Société d'agriculture et les autres Sociétés savantes de Lyon. Chacune de ces compagnies pourrait trouver dans ces vastes bâtiments, bien *appropriés à leur nouvelle destination*, un local commode, spacieux, pour ses séances comme pour ses collections particulières, et le tout formerait un monument *complet*, et qui manque à Lyon.

En réorganisant ainsi la Bibliothèque, il serait facile de lui donner aussi, *enfin*, une entrée *digne d'elle* et qu'on ne serait plus obligé de chercher comme *à tâtons*. Cette

porte monumentale avait été décidée déjà il y a environ trente ans. Alors la ville se proposait d'en établir une autre qui eût eu son ouverture sur le quai. M. Henri Sériziat s'exprimait ainsi, à ce sujet, dans la séance du Conseil municipal du 6 novembre 1845 : « La délibération du 14 avril 1842 a prescrit l'exécution d'une mesure qui, depuis *longtemps, est dans le vœu de nos concitoyens*. La Bibliothèque de la Ville est un des monuments les plus remarquables. *Malheureusement, elle n'a point un escalier extérieur pour la desservir* ; on y arrive en empruntant, sur la place du collége, *un escalier étroit et obscur* ; on parvient ensuite à un immense corridor, semblable à celui d'un cloître, et, après y avoir longtemps cheminé, on entre brusquement dans la galerie de la Bibliothèque, dont la façade est sur le quai de Retz. Nous aurons tout dit, pour *compléter la critique de cette déplorable disposition*, en ajoutant que cet escalier n'avait, dans l'aménagement primitif, d'autre destination *que le service des cuisines* du principal. Le véritable escalier de la Bibliothèque étant dans l'intérieur, se trouve, par ce fait, interdit au public.

« Pour mettre un terme *à des reproches malheureusement trop fondés*, vous avez décidé qu'un escalier convenable serait pratiqué, en le plaçant à l'extrémité du passage qui débouche sur le quai de Retz, par une porte cochère près la rue du Pas-Etroit ; arrivé au second étage, cet escalier entrera dans un appartement qui s'y trouve. D'après le plan de l'architecte, cet appartement subira une métamorphose complète, il deviendra une salle qui tantôt servira de lieu d'attente pour le cortége universitaire, les jours de distribution des prix dans la Bibliothèque, tantôt de *cabinet de travail pour les savants* qui, pendant le cours de l'année, viennent compulser nos livres rares et précieux. » Mais ce projet ne put malheureusement pas rece-

voir d'exécution. L'Université qui se *croit propriétaire* des bâtiments du Lycée (1), refusa de livrer l'appartement dans lequel devait être placé une partie de cet escalier; puis, survint la Révolution de 1848.... et avec elle, nécessairement, des émeutes, des troubles incessants, le gaspillage de nos finances municipales, en pure perte, — cortége ordinaire, mais honteux, de toutes nos perturbations politiques. L'Empire n'a pas eu le temps de reprendre ce projet — exclusivement absorbé par les grands travaux de reconstruction et d'assainissement du *cloaque infect* qu'on appelait le *centre de la ville*, il avait remis à d'autres temps, après l'achèvement de ces travaux gigantesques, le soin d'achever nos monuments. — Mais, la Révolution, cachée derrière la porte, guettait encore le moment d'infliger à notre malheureux pays de nouvelles hontes et de nouvelles misères; elle se rua sur le gouvernement,

---

(1) Il est vraiment étrange de voir l'entêtement que met l'Université à réclamer la propriété des bâtiments du Collége. Les cartons de nos Archives municipales et les registres du Conseil sont pleins de documents des plus intéressants sur cette incompréhensible prétention basée sur un seul texte de loi, à double sens, de *l'époque des confiscations* et sur une transaction équivoque. Il est non moins intéressant de lire les mémoires savants publiés au nom de la ville sur cette question par MM. Gastine et Sériziat (Henri), conseillers municipaux.

L'Université installée *révolutionnairement* dans ces bâtiments s'y était fait un lit de roses. Les élèves *manquaient d'air*, il est vrai, « mais M. le recteur occupait *deux étages* sur le quai. Le censeur, « outre un *énorme appartement* sur la place du Collége avait encore « quatre pièces au centre du collége. Le professeur de mathémati- « ques s'est adjugé *six pièces*, le professeur de sixième *cinq pièces*, « et ainsi des autres.... » (Rapport de M. Sériziat au Conseil municipal, séance du 6 novembre 1845.)

J'ignore si aujourd'hui l'Université persiste encore dans ces prétentions.

quand il eût fallu le soutenir, malgré ses fautes, et nous savons tout ce que cette nouvelle révolution a fait de la France et de notre pauvre ville. La caisse de la ville a été mise à sec par les folies et les stupidités du triste *Comité de défense*, par les pillages légaux, et il a absorbé 25 *millions* pour la *défense à outrance* et près de *trois millions* qu'il faut compter maintenant aux victimes des pillages.....

Le moment de bâtir cet escalier n'est donc pas venu encore — mais, *dès à présent*, ne peut-on pas *décider* en préparant le plan *définitif* de la nouvelle destination à donner aux bâtiments du collége qui ne *doivent* plus contenir *de pensionnat*, que cet escalier *indispensable* sera construit sur les plans arrêtés *depuis* 1845 ? Ce serait là un acte de bien sage administration.

Telles sont les principales améliorations à faire dans notre grande bibliothèque, le jour où la ville *le pourra ;* — mais je ne saurais assez le répéter, il est de toute urgence que, si l'administration supérieure se rend au vœu général de tous les hommes d'étude et de savoir qui réclament *instamment* ces améliorations, elle en ordonne immédiatement une *étude sérieuse et approfondie*, car rien ne saurait être fait *utilement* sans un plan *mûrement élaboré*, avec une entière connaissance des *moindres besoins* d'un établissement aussi considérable, et avec le concours de ses conservateurs. Ceux-ci, convaincus aussi de l'urgence de la régénération complète du magnifique dépôt confié à leur garde vigilante et prévoyante, voudront aussi aider l'administration de leur expérience déjà bien longue et de leurs lumières.

Ils indiqueront, comme ils l'ont déjà fait à la Commission des Archives et des Bibliothèques, toutes les imperfections dont ils se sont plaints et les améliorations qu'on

leur a refusées. Ils demanderont des fonds pour l'achèvement du *Catalogue*, pour *les reliures si nombreuses* qu'on n'a pu faire, et pour tant de choses demeurées en souffrance depuis un trop long temps déjà...

Ils verront aussi, avec une vive satisfaction, l'établissement de ces nombreuses et larges vitrines dans lesquelles on exposera nos beaux *manuscrits*, nos plus belles *miniatures* des XVe et XVIe siècles, nos *éditions princeps*, tous les *specimens* de la typographie *lyonnaise* si belle et si peu connue, — puisque tous ces trésors sont enfouis aujourd'hui dans je ne sais quel *recoin reculé* de la Bibliothèque, et avec quel empressement ils en feront les honneurs aux visiteurs savants et studieux !!!

Ne voit-on pas, non plus, avec quel empressement, chaque dimanche, la foule avide de voir et de s'instruire qui encombre nos musées, se portera à notre Bibliothèque publique, dont la *majestueuse monotonie* est si *glaciale* aujourd'hui, et qui sera si *attrayante* pour l'ouvrier *peintre*, *typographe*, *dessinateur*, *ornementiste* toujours à la recherche de *modèles*, parce que c'est *sa vie*, *son pain quotidien*. On le verra alors étudier, *con amore*, ces modèles si parfaits qu'on lui *cache* presque aujourd'hui, les imiter, les surpasser peut-être même ; quelles douces heures on lui réservera ainsi, et quelle reconnaissance n'aura-t-il pas pour ceux qui, mus d'une *véritable sollicitude pour lui*, lui auront permis l'accès de tant de richesses qu'on ne semble acquérir que pour les enfouir ! ! ! Et la *moralité publique* qui doit être aussi le principal souci de *l'autorité*, ne gagnera-t-elle pas aussi à cette exhibition ? Le Pouvoir, qui a aussi *charge d'âmes*, doit éclairer, guider la jeunesse, faire de nos jeunes gens des hommes, mais des hommes dignes fils de leur patrie, tout dévoués à sa gloire, à sa grandeur et prets aussi à tous les sacrifices !!!

Je terminais cette partie de mes recherches sur nos anciennes Bibliothèques de Lyon, lorsque M. Morel de Voleine voulut bien me remettre quelques notes du plus grand intérêt sur plusieurs bibliothèques que j'avais omises et que le temps a aussi dispersées. J'ajouterai donc encore quelques lignes à ce chapitre de ma notice, non sans remercier M. Morel de Voleine de son obligeante communication. Outre les bibliothèques que j'ai déjà citées plus haut on comptait aussi dans le dernier siècle, à Lyon, d'autres collections de livres peu nombreuses, mais formées avec goût. Outre celle de Laurent Pianelli de la Valette dont j'ai parlé à la page 37 on citait d'abord celle de M. de Fléchères, intendant général, personnage considérable et dont l'hôtel (1), acquis par la ville, servit d'annexe au palais

(1) Cette maison remonte à Léonard Sève, père de Maurice Sève, conseiller de ville, en 1504, lequel fut père du poète Maurice Sève, mort vers 1560. La deuxième branche a fourni deux prévôts des marchands, en 1621 et 1648. Ce dernier marié à Marguerite de Lévis-Château-Morand, n'eut qu'une fille qui s'unit à M. de Rochebonne. La terre de Villars, en Dombes, fut érigée en comté sous le nom de Sève, en 1713, par le duc du Maine, en faveur de Pierre de Sève. Etienne-Horace-Gabriel de Sève, son arrière-neveu et au huitième degré, de la troisième branche, conseiller au Parlement, en 1733, retira ce comté de M. de Rochebonne et obtint, en 1751, de nouvelles lettres d'érection. Au cinquième degré de cette branche, se trouve Pierre de Séve, fils de Mathieu, échevin en 1609, baron de Fléchères, conseiller au Grand-Conseil, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, le 24 novembre 1633, président au Présidial, le 19 mai 1636, conseiller d'Etat, le 2 mai 1644, prévôt des marchands, de 1644 à 1647, — Père de Mathieu de Sève, lieutenant-général en la sénéchaussée, le 23 mars 1657, président au Présidial, le 30 janvier 1662, conseiller au Conseil d'Etat et privé, baron de Fléchères, trésorier de France, de 1694 à 1695, — père de Pierre de Sève, baron de Fléchères, lieutenant-général en la sénéchaussée, président au Présidial,

de Roanne, siége de la sénéchaussée. Puis, M. Bay de Curis s'était fait aussi un nom par son cabinet. M. Jean-Baptiste Bay (1) était fils de Louis Bay, marchand drapier, et de Catherine d'Aubarède, petit-fils, peut-être, de Jean Bay, notable bourgeois à l'entrée du cardinal Chigi, secrétaire du roi, en 1731, subdélégué de l'Intendance, seigneur de Curis.

M. Vaginay (2) s'était formé également une bibliothèque; c'était un magistrat et dont le nom s'est illustré aussi dans l'échevinage. Né à Cony, paroisse de Montpiney (Beaujolais), en 1649, il remplit, d'abord, la charge de procureur du roi à la Cour des Monnaies et à la sénéchaussée et présidial de Lyon, et fut appelé, de 1700 à 1703, à celle plus éminente encore de prévôt des marchands, après Louis Dugas et avant Benoît Cachet, et mourut le 11 mai 1711.

Un autre magistrat aimait également les bons livres, c'était Gabriel de Glatigny (2), issu d'une famille originaire

---

en 1691, président en la Cour des Monnaies, en 1705, mort le 8 février 1726, enterré à l'Hôtel-Dieu, auquel il avait fait un don de 20,000 livres; on voit encore ses armes dans sa chapelle. (Note de M. Morel de Voleine.)

(1) Jean-Baptiste Bay de Curis, né à Lyon, le 30 avril 1674, mort à Paris, le 19 juin 1761, — était conseiller à la Cour des Monnaies, — auteur de quelques mémoires, lus à l'Académie, en 1718. — Mis au nombre des honoraires, le 20 janvier 1733, et son éloge a été prononcé par M. de Fleurieu. (*Hist. de l'Acad. de Lyon*, par J.-B. Dumas, t. I, p. 242.)

(2) Jean Vaginay était aussi seigneur de Néronde; il ne laissa pas d'enfants et légua sa bibliothèque à la Cour des Monnaies. (Note de M. Morel de Voleine.)

(3) Il était fils de Gabriel de Glatigny, avocat général à la Cour des Monnaies, — né à Lyon le 23 juin 1648, mort le 1er septembre 1726,

de Bayonne, né le 10 octobre 1690, mort le 24 mai 1755, premier avocat général à la Cour des Monnaies, de l'Académie de Lyon, auteur de divers ouvrages.

A côté de Glatigny, on remarquait François Gayot de Pitaval, fils de J.-J. Gayot de la Rajasse, échevin en 1683 et de Hélène de la Roue. Célèbre avocat et jurisconsulte, né à Lyon le 4 juillet 1673, mort le 1er janvier 1743, il se maria à N. Curnillon, dont il eut une fille unie à M. de Sorbière (1).

— échevin en 1696, et de Marie de Rivière. De ce mariage issurent : 1° Gabriel, dont il s'agit ici ; 2° *Barthélemy*, jésuite, mort à Besançon, en 1755 ; 3° *Marcellin*, chanoine de Saint-Just, et *Mathieu*, né en 1700, avocat au Parlement et aux Cours de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, échevin en 1742 et 1743, mort sans alliance.

Gabriel de Glatigny Ier était aussi de l'Académie de Lyon; il a laissé en manuscrit un *Discours sur la probité*, prononcé à l'ouverture des audiences, en 1714.

Gabriel de Glatigny II fut un des premirs membres de l'Académie de Lyon et prononça à sa première séance publique, tenue au palais de l'archevêché, le 12 décembre 1724, un discours sur l'origine, le progrés et le rétablissement de la compagnie. Dans cette même réunion siégaient M. Glatigny I, M. de Glatigny II et M. de Glatigny, conseiller au Parlement de Paris, lequel épousa, en 1745, Marie Pichon de Madières. A cette famille appartenait aussi Mathieu de Glatigny, né à Lyon, en 1700, mort en 1742, avocat, échevin. (*Hist. de l'Acad. de Lyon*, par J.-B. Dumas, tome I, p. 248.)

(1) Cette famille a fourni plusieurs branches et occupé beaucoup de charges et d'emplois honorables à Lyon. Elle remonte à Catherine Gayot, moulinier de soie à Saint-Chamond, lequel, en 1557, épousa Antoinette le Sage. La branche de la Bussière subsiste encore. (Notes de M. Morel de Voleine.)

Gayot de Pitaval est auteur « de la Bibliothèque des gens de la cour,— de l'Art d'orner l'esprit,— des Causes célèbres, etc. » M. Dupin aîné le cite dans son Manuel des étudiants en droit. (*Lyonn. dig. de mémoire*, p. 125.)

Puis c'était encore Laurent Dugas, né à Lyon, le 10 septembre 1670, mort le 8 mars 1748, fils de Louis Dugas, écuyer, seigneur de Savounoux et de Bois Saint-Just, conseiller au Présidial, auditeur de camp, prévôt des marchands de 1696 à 1699. Laurent Dugas remplit, comme son père, la charge éminente de prévôt des marchands, de 1724 à 1729, et fut président en la sénéchaussée. L'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, il offrit souvent l'hospitalité à cette compagnie dans son hôtel, avant qu'elle n'eût un lieu fixe pour ses réunions, et écrivit, entre autres des « *Réflexions sur le goût* » imprimées dans le recueil d'opuscules littéraires de M. l'abbé d'Olivet (1).

Chaque magistrat semble s'être plu à se former, à cette époque, une bibliothèque d'une certaine valeur. C'est ainsi que nous rencontrons encore celle de Jean Camille de Moulceau, seigneur de Grigny, conseiller d'honneur au présidial de Lyon, membre de l'Académie, échevin, né à Lyon, en 1650, mort en 1717, traducteur en vers français d'une églogue latine que le P. Binet prononça, en l'honneur de Puget, dans la grande salle du collége de la Trinité où l'Académie était assemblée (2).

---

(1) Laurent Dugas avait épousé Marguerite Croppet de Varissan Cette famille originaire de Thurins, en Lyonnais, s'est éteinte en 1866, en la personne de Antoine Alegonde, dit le marquis Dugas, mort sans alliance. (Note de M. Morel de Voleine.)

(2) J.-C. *du Moulceau* ou *Dumoulceau* fut père de Thomas du Moulceau, religieux minime et célèbre mathématicien, mort à Moulins le 15 avril 1748. Il était fils de Thomas de Moulceau, seigneur de la Galée et du Mas, prévôt des marchands en 1679 et 1680, et d'Isabeau Dulieu, et petit-fils de Jean du Moulceau, échevin en 1645. (Note de M. Morel de Voleine.)

C'est ainsi que nous trouvons encore François de Regnaud du Buisson, seigneur d'Oullins et du Buisson, né en 1683, mort en 1766, conseiller à la Cour des Monnaies, membre de l'Académie de Lyon et l'un de ses fondateurs, savant mathématicien, mais qui ordonna, en mourant, que tous ses ouvrages resteraient manuscrits ; l'Académie possède encore son discours de réception et plusieurs autres qu'il prononça comme directeur (1).

Camille Falconnet (2), l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, aimait aussi les livres. Ami et correspondant de Guy Patin, petit-fils d'André et fils de Noël, il était né à Lyon, le 1er mars 1671 et mourut le 8 février 1762. Médecin à Avignon, il s'établit ensuite à Lyon, fut médecin des écuries du roi, en 1717, de la maison de Bouillon, et, en 1709, de la Chancellerie. Lié aussi avec Mallebranche et Fontenelle, il fut admis, en 1716, à l'Académie des Inscriptions. Sa bibliothèque composée de 50,000 volumes était autant à ses amis qu'à lui. Il légua à celle du roi tous ceux des ouvrages qu'elle ne possédait pas ; le nombre en fut évalué à *onze mille*, mais il oublia sa ville natale. L'Académie de Lyon possède son buste qui lui a été donné par M. Durand. M. de Fleurieu a prononcé son éloge.

Pernetti cite la bibliothèque de Pierre Gacon, négociant et homme de lettres, de l'Académie de Lyon, né le 18 juil-

---

(1) Cette branche des Regnauld est représenté, à Lyon, par MM. de Bellescizes, et la branche de Parcieu par M. le marquis de Parcieu, du nom et armes de Regnauld, Les deux premiers degrés de cette famille ont leur tombeau dans l'église Saint-Paul, dans une chapelle fondée par eux. Voir Quincarnon. (Note de M. Morel de Voleine.)

(2) La famille Falconnet est originaire d'Exilles, en Savoie. Charles Falconnet était médecin de la reine Marguerite de Valois. (Note de M. Morel de Voleine.)

let 1664, mort le 23 avril 1749. Ce Pierre Gacon était frère de François Gacon, né à Lyon, en 1667, mort dans son prieuré de Baillon, que l'archevêque de Cambrai, Mgr de Saint-Albin, lui avait donné. Son nom, dit M. Dumas, est effacé sur la liste des académiciens de Lyon ; il s'était surnommé le « poëte sans fard » et avait remporté, par une Ode, le prix de l'Académie française, en 1717 (1).

On parlait aussi, au XVIIIe siècle, à Lyon, de la bibliothèque de Jean Hubert, seigneur de Saint-Didier, échevin en 1705 et 1706, auteur de l'*Histoire du Franc-Lyonnais*, dont il était le syndic général. Jean Hubert était né en avril 1646, et mourut le 1er juin 1737 (2).

Vers la même époque, vivait aussi Claude Brossette, dont j'ai déjà parlé plus haut, à la page 30. Son fils, issu de son mariage avec Marguerite Chavigny, aima les livres comme son père et devint même bibliothécaire de la Ville. Il épousa la fille du médecin Pestalozzi. Ses frères appar-

---

(1) Il y eut trois frères du nom de Gacon : 1° Pierre Gacon, échevin en 1714 et 1715, juge au Tribunal de la Conservation, trésorier de la Chambre de commerce, reçu, en 1738, de la Société royale des Beaux-Arts de Lyon, mort en 1749 ; 2° François Gacon, poëte satirique, clerc de la chapelle du duc d'Orléans, prieur de Baillon, près Beaumont-sur-Oise, où il mourut le 15 novembre 1725, et 3° un autre François Gacon, auteur aussi d'épigrammes. reçu avocat en 1698, au Parlement de Paris, mort le 29 avril 1737. (Note de M. Morel de Voleine).

(2) Il épousa Marguerite Duport, dont il eut Benoît-Victor Hubert, seigneur de la baronnie de Saint-Didier en Franc-Lyonnais, né en 1689, avocat au Parlement, trésorier de France le 16 juin 1713, mort en 1775, marié à la fille de Jacques Anisson d'Auteroche. Cette famille est représentée, à Lyon, par Ennemond de Saint-Didier, administrateur des hospices en 1844, fils de Balthazard-Auguste Hubert de Saint-Didier, amateur distingué de peinture et gravure à l'eau-forte, et par deux autres frères et une sœur. (Note de M. Morel de Voleine).

tenaient à la Société de Jésus (1). Jean-Ferdinand Michel, que j'ai déjà cité à la page 44, était le contemporain de Claude Brossette. Né en 1675, et petit-fils de Jacques-Michel (2), originaire de la Bresse, receveur des consignations et seigneur de la Tour-des-Champs (de la Belle-Allemande), il fut reçu chanoine d'Ainay en 1687, et vendit, comme je l'ai déjà dit, sa bibliothèque à la Ville. Il mourut le 14 décembre 1740.

Antoine Trollier (3), échevin, reçu à l'Académie de Lyon, en 1733, conseiller d'honneur en la Cour des Monnaies, succéda à Aubert à l'Académie. Aubert (Pierre), né le 9 février 1642, procureur du Roi à la Conservation, membre de l'Académie, juge du comté de Lyon, échevin en 1699, était mort en 1733. J'en ai déjà parlé à la page 30. Antoine Trollier aimait les livres et surtout les estampes; sa belle collection fut achetée par M. de Fleurieu. Charles-Pierre Claret de Fleurieu, né le 12 juillet 1738, capitaine de vaisseau, ministre de la marine et des colonies sous Louis XVI, sénateur et comte de l'empire, membre de l'Institut, mort le 17 août 1810, s'était formé aussi une riche collection de livres; mais il quitta

(1) Cette famille existe encore en Lyonnais, mais représentée par des branches collatérales. (Note de M. Morel de Voleine).

(2) Son cousin germain, Michel de Villars, eut deux filles mariées à MM. de Montdor et Du Breuil de Saconnay. (Note de M. Morel de Voleine).

(3) Il épousa en deuxièmes noces la fille de Jacques Millière, receveur des tailles à Lyon. Son origine remonte à Claude Trollier, échevin en 1681. La branche des Trollier, seigneurs de Messimieux, près Anse, et de Fétans en Dombes, doit subsister encore en la personne de M. Alexandre de Messimieux, à Paris. (Note de M. Morel de Voleine).

Lyon au moment de la Révolution ; sa bibliothèque s'est dispersée et il n'en reste plus que des *ex libris*. Ces simples petites feuilles, que les possesseurs de collections aiment à fixer sur la couverture de leurs livres, et dont quelques-unes sont des plus remarquables, sont des plus recherchés aujourd'hui. Il en existe même plusieurs belles collections à Lyon. C'est à leur aide que M. Morel de Voleine, entre autres, est parvenu à retrouver les noms de beaucoup de possesseurs de bibliothèques privées, dont le souvenir s'était perdu. Je vais les énumérer :

1° *Bibliothèque d'Estienne Clavier*, juge à la Cour criminelle de la Seine, en 1804, et dont les filles ont épousé : l'une, Paul-Louis Courrier, et l'autre, M. Faye, né à Lyon, en 1762.

2° *Bibliothèque de M. Béraud*, proviseur à la vénerie pour la maison du Roi, en 1760.

3° *Bibliothèque de François Morel*, né en 1724, mort à Lyon en 1778, conseiller à la Cour des Monnaies, seigneur d'Epeisses, en Beaujolais. Une partie de sa nombreuse bibliothèque fut vendue par lui-même et par son fils aîné, Morel Rambion, conseiller à la Cour royale ; le reste est aujourd'hui en la possession de M. Morel de Voleine, petit-fils de François Morel.

4° *Bibliothèque Noyel*. — Cette famille remonte à Gilbert Noyel, échevin de Villefranche. Jean-André Noyel, seigneur de Fontenailles, fils de Jean-Baptiste, qui vint à Lyon en 1655, et de Françoise Cartier de Sermezy, épousa Claire Constant (1744). Son frère, Jean-François Noyel, seigneur de Sermezy et de Parranges, conseiller à la Cour des Monnaies en 1715, président en 1737, échevin en 1727 et 1728, fut père de Marc-Antoine Noyel, reçu chanoine d'Ainay le 8 mars 1758. (Preuves d'Ainay).

5° *Bibliothèque Ollivier.* — André-Marie Ollivier, troisième fils de David Ollivier, receveur général des finances à Lyon, et échevin en 1735 et 1736, et de Françoise de Combles, fut mis à mort pendant la Terreur.

6° *Bibliothèque Peysson.* — Philibert Peysson de Bacot, petit-fils de Jean Peysson, échevin en 1717 et 1718, originaire du bourg de la Sausse, près de Montélimart, et marchand-drapier, fut reçu conseiller à la Cour des Monnaies, le 18 août 1734, et épousa la fille de Jean Posuel, libraire, qui lui apporta la terre de Bacot, en Beaujolais.

7° *Bibliothèque Rigod.* — Aimé-Julien Rigod, reçu trésorier de France et échevin.

8° *Bibliothèque Ruffier.* — Claude Ruffier, reçu trésorier de France, à Lyon, le 3 septembre 1734.

9° *Bibliothèque Rast.* — Jean-Baptiste-Antoine Rast-Maupas, médecin, membre de l'Académie de Lyon, né à la Voulte, en Vivarais, le 27 décembre 1732, mort à Albigny, près Lyon, en 1810.

Mathieu Rast, né à la Voutte, fut échevin à Lyon en 1776.

10° *Bibliothèque Souchay.* — Pierre-Hélène Souchay, fils de Joseph Souchay, secrétaire du Roi, célèbre bibliophile, qui épousa, en 1760, Jeanne-Marie Vionnet.

Ex libris avec ses armes, accolées de celles de Vionnet, gravé par de Boissieu.

11° *Bibliothèque Soubry.* — Jean-André Soubry, né en 1705, trésorier de France le 10 mars 1741, fils de Jacques Soubry, originaire des environs de Montauban, en Languedoc, qui vint à Lyon en 1680, et frère de Jacques Soubry, échevin en 1737.

Enfin, d'autres *ex libris* permettent de penser qu'ils proviennent de collections plus ou moins importantes.

Ex libris. — Joseph-François Terrier, architecte. (Inconnu.)

Ex libris. — Antoine Desvignes. Nicolas Desvignes, échevin, 1653.

Ex libris. — Charles Adine, directeur général des fermes du Roy, à Lyon, 1755.

Ex libris. — Joseph Steinman, échevin, 1788 et 1789.

Ex libris. — Bibliothèque des Grands-Carmes de Lyon, 1770. (Voir page 24.)

Ex libris. — Jacques-Hugues Dondain, prêtre et sous-maître à la Primatiale.

Ex libris. — Jean-Victor Genève. Jean-François Genève, échevin, 1753.

Ex libris. — Remiche, homme de loi à Lyon, 1791.

Ex libris. — Lambert-Claude Dugad, curé de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, XVIIIe siècle.

Ex libris. — Antoine Morand de Jouffrey, procureur du Roi au bureau des finances, conseiller à la Cour d'appel en 1811, fils de Jean-Antoine Morand, architecte, représenté par son petit-fils à Lyon.

Ex libris. — Couvent des Grands-Augustins de Lyon.

Ex libris. — Jean-Joseph Cinier, XVIIIe siècle.

Le fonds Coste, si riche en documents lyonnais, m'a révélé aussi, par ses *ex libris*, l'existence de plusieurs de nos anciennes bibliothèques particulières qui sont dispersées. Ces *ex libris* sont tous aux armes des propriétaires de ces diverses collections de livres dont il serait difficile, cependant, d'apprécier l'importance. La gravure des *ex-libris* est généralement assez médiocre; cependant il s'en trouve trois ou quatre qui sont de véritables objets d'art; je citerai entre autres ceux de Jean-Philibert Peysson de

Bacot, de Pierre de Jouvencel, du chevalier Desfours, et enfin ceux de P.-H. Souchay : ces derniers sont d'une remarquable exécution, l'un est signé par de Boissieu, les autres, tirés en couleurs différentes, accusent un burin des plus exercés. Les *ex libris* de François Genève et de M. de Lachapelle présentent cela de particulier que l'artiste, qui les a faits, a reproduit le même groupe d'amours qui portent les écussons, en les retournant seulement, en sens inverse, et en changeant la forme des banderolles sur lesquelles on lit les noms différents de Genève et de Lachapelle.

Ex bibliotheca Joannis-Baptistæ Constant, equitis, regi a consiliis quæstorio Galliarum apud Lugdunenses Procuratoris regii generalis.

Armes sur l'*ex libris* : *d'azur, au sautoir ondé d'or chargé en abime d'un cube de sable.*

Un Antoine Constant était échevin en 1697 ; une autre famille du même nom a donné un secrétaire du roi au XVIIIe siècle.

Ex-bibliotheca Antonii Bergiron. In summo Senatu Parisiensi. I. C. et C.P.

D'azur, à la fasce d'argent chargée de trois trèfles, accompagné en chef d'un phénix d'argent et d'un croissant d'or en pointe.

Bergiron de Fortmichon, seigneur de Fontenailles au XVIIIe siècle.

Ex libris Cellier.

P. Cellier était un libraire qui demeurait quai Saint-Antoine. Il tenait aussi un cabinet de lecture et louait des

livres. Son *ex libris* représente une vaste bibliothèque au milieu de laquelle est une table couverte d'un beau tapis à ramages, chargée de livres.

Ex libris Jacobi Annibalis Claret Delatourrette, equitis, regi a consiliis in suprema Lugdunensi monetalium Judicum curia præsidis capitalium rerum Prætoris Primarii.

Autre *ex libris* avec cette simple mention « M. le comte de La Tourrette. »

Le premier porte un écusson *d'argent, à la bande d'azur chargée d'un soleil d'or.* — Supports : deux aigles.

Le second un écusson : *écartelé, au 1er et 4e de gueules, au lion passant d'argent, et au 2e et 3e d'or, au lion passant de gueules.* — Supports : deux lions.

Fleurieu (Jacques-Annibal, Claret de) seigneur de la Tourrette, président de la Cour des Monnaies, trois fois prévôt des marchands, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, né en mai 1692, mort le 18 octobre 1776.

Le second *ex libris* est étranger au *Claret de la Tourrette* et appartient à une maison des environs de Lyon.

Ex bibliotheca Carm. disc. conv. lugd.

J'ai déjà parlé plus haut, à la page 24 de la bibliothèque des Carmes. Je me bornerai donc à citer ici l'*ex libris* qui nous en reste. Il porte les armes de la communauté qui étaient : *chappé, arrondi d'argent et de sable à trois molettes de l'un en l'autre et une croix patée de sable en chef.*

Ex libris D. Domini Demarbeuf, episcopus Ednensis.

Armes : *d'azur, à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en bas.*

Dominique de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun en 1767, archevêque de Lyon en 1787, né à Rennes, en 1732, fils d'un président à mortier au Parlement de Bretagne, mort en émigration à Lubeck, en 1799; n'a jamais occupé le siége de Lyon.

Dominici de Ponsaimpierre, Domini du Perron, equitis regi consiliis in curia monetali Senescallica et Præsidiali et Academici Lugdunensis.

Dominique de Ponsaimpierre, seigneur du Perron, fils de Barthélemi, conseiller à la Cour des Monnaies, en 1708, de l'Académie de Lyon, auteur de mémoires restés inédits, né le 14 novembre 1685, mort le 20 novembee 1755.

Cet *ex libris* porte un écusson : *d'azur, à deux colonnes d'argent, timbre, une couronne d'argent.* — Supports : deux lions; inscription au-dessous.

Ex libris Benedicti Goy, equitis in curiis Paris et Lugdun. advocati.

Benoît Goy, avocat, né le 17 août 1704, mort le 27 septembre 1784, de l'Académie de Lyon, substitut du procureur du roi en la juridiction de la Conservation, échevin, auteur d'un ouvrage imprimé : *Discours sur les naissances tardives*, et de nombreuses notices inédites sur des sujets d'histoire, de philosophie et d'économie politique.

Son *ex libris*, gravé sur bois et d'une mauvaise exécution, représente ses armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois monts de trois copeaux d'argent au chef de même chargé d'un ours de sable surchargé de trois étoiles d'argent.* — Un Abraham Goy était échevin en 1722.

Rey, lieutenant général de police.

Claude-Antoine Rey, lieutenant général de police, à

Lyon, se signala par sa vigilance et son zèle pendant le rigoureux hiver de 1789. Il émigra en même temps que les princes et mourut en Sicile, en 1810.

Ecusson portant : *d'azur, au chevron d'or accompagné de deux roses et de deux bâtons de justice en sautoir, en pointe, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent.* — Inscription au-dessous ; gravée sur bois ; mauvaise exécution.

Ex bibliotheca Augustiniana majoris conventus Lugdunensis ad Ripam.

Armes : *d'argent, à trois fasces écotées de gueules.*

Deux *ex libris* différents. L'un est aux armes de la maison dans une cartouche surmonté d'une crosse ; le second est accompagné de deux religieux mitrés et portant une crosse.

Ex libris D. Rozier.

Armes : *d'argent, au rosier au naturel sur un tertre de sinople.*

L'abbé François Rosier, savant agronome, curé de la paroisse Saint-Polycarpe, né le 23 janvier 1734, mort pendant le siége de Lyon d'un éclat de bombe, le 29 septembre 1793.

Ex libris Claudii Martin.

Claude Martin, major général au service de la Compagnie anglaise des Grandes-Indes, fils d'un tonnelier de Lyon, né en janvier 1752, mort à Lucknow, dans le Bengale, le 13 septembre 1800, fondateur de l'Ecole de La Martinière.

Cet *ex libris* représente un paysage. Au fond est la mer; dans cette mer, à droite, est une ville fortifiée derrière laquelle le soleil se lève; à gauche est un navire qui se dirige sur cette ville. Sur le second plan est un roc au milieu des flots; sur ce roc se dresse un lion tenant de la patte droite une épée et de la gauche un fanon triangulaire, *de gueules, à un poisson d'argent entouré d'une gloire.* Au-dessus de ce fanon est une banderole suspendue dans les airs avec ces mots : *Labore et Constantia.* Enfin sur le premier plan se voient des tentes, des canons, des boulets, des armes, un cheval et un éléphant couché. Le tout surmonté de lauriers et de drapeaux triangulaires, *rouges, au poisson radieux d'argent.* A l'angle inférieur, à droite, se lit : Bid^{t} del. et s^{t}.

Ex libris Joan. Francisci Geneve.

Genève, Jean-François, premier syndic du commerce, à Lyon, échevin, de l'Académie de Lyon, né le 25 décembre 1706, mort le 15 mai 1776.

Auteur de mémoires importants snr le commerce, sur le décreusage des soies, l'un des fondateurs de l'Ecole de dessin, avait épousé Mlle Serre dont J.-J. Rousseau s'était vivement épris. Mort subitement en sortant d'une séance de l'Académie.

Ex libris gravé habilement sur cuivre; un écusson mipartie : 1° *d'argent, à un aileron d'argent* et 2° *de gueules, à une clef d'argent.* — Timbre : une couronne de baron. — Supports : deux petits génies sur des nuages desquels sort une banderolle avec l'inscription ci-dessus.

Ex libris Desfours, equitis.

Desfours a été le dernier président de la Cour des Mon-

naies de Lyon ; en 1748, on trouve aussi Blaise Desfours de Grange-Blanche, conseiller à la Cour des Monnaies. Il était janséniste.

Cet *ex libris* est aussi aux armes de la famille : *d'azur, à la croix engrêlée mi-partie d'argent et d'or, à une tête de lion arrachée à senestre.* — Timbre : une couronne de marquis. — Supports : deux lions. — Gravure sur cuivre d'une bonne exécution.

A. M. Roman de Rives.

Roman de Rives (Jean-François), chanoine et chambrier de l'abbaye de l'Ile-Barbe, auteur de dissertations inédites sur la numismatique et l'archéologie, né en Provence, en 1666, mort à l'Ile-Barbe, le 20 juillet 1740. Le P. Menestrier le cite avec éloge. Les numismates invoquaient aussi son témoignage. Il a laissé un manuscrit autographe contenant plusieurs lettres et mémoires qui se rencontraient dans la bibliothèque de feu J.-J.-P. Gay. *(Lyonn. dign. de mém.*, p. 257.)

Armes : écartelé, au 1er *d'azur, au sautoir d'or ; au* 2e *échiqueté d'or et de gueules, au franc quartier d'azur bandé d'or ; au* 3e *d'azur, au dauphin d'or ; au* 4e *contrécartelé, au* 1er *et* 4e *de gueules à la guivre en pal d'argent et une fasce vivrée d'or brochante, au* 2e *et* 3e *de vair, au lion de gueules ; sur le tout, d'argent, au lézard de sinople, au chef d'azur, à trois étoiles d'or.*

Ex Museo Lamberti Claudii Dugad, parochiæ sacrum Petri et Saturnini Lugduni rectoris.

Armes : *d'azur, à trois fasces ondées d'argent.*

Bibliothèque de M. Saulnier Dulac de la Tour.

Armes : *d'argent, au chêne arraché au naturel accompagné de trois trèfles de sinople.*

Bibliothecæ Gabrielis Deglatigny, equitis regi a consiliis in suprema monet. Senesc. et Præsid. curia Lugdunens, regiarum causarum actoris.

J'ai déjà mentionné plus haut cette famille et sa bibliothèque.

Gabriel Deglatigny père et Gabriel Deglatigny fils, ont été tous deux avocats généraux, l'un en 1706 et l'autre en 1717.

Cet *ex libris* est aussi aux armes des Deglatigny : *de gueules, au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles de même, au chef d'or.* — Timbre : une couronne de comte. — Supports : deux cignes. — Gravure sur cuivre, bonne exécution.

Ex libris Josephi Stephani Estival, Lugdunensis.

Inscription à la main, au-dessus d'un écusson : *de gueules, à deux branches de palmier en sautoir, au chef d'argent chargé de trois hermines de fasce.* — Timbre : un casque de chevalier fermé avec riches lambrequins.

Jean Estival, drapier, échevin en 1650.

Joseph-Etienne Estival, procureur du roi au bureau des finances de Lyon, le 20 janvier 1736.

Les Estival étaient seigneurs de la Garde, en Forez, au commencement du XVIIIe siècle. J. Estival, échevin, en 1708. (Steyert.)

« *J'apartiens à Desperville, écuyer du roy, à l'Académie de Lyon.* »

Il parait qu'on pouvait être de l'Académie de Lyon (Ecole vétérinaire) sans savoir l'orthographe, comme le démontre l'inscription ci-dessus.

D'Esperville portait en ses armes : *d'or, à une foy d'argent, sommée d'un épervier au naturel, au chef d'azur à trois coquilles d'argent de fasce.* — Timbre : un casque fermé de chevalier.

Il se qualifiait « d'écuyer du roy. »

De la bibliothèque de Jacques-Guillaume Trolieur, escuier, sieur de la Vaupière.

D'argent, au chevron de sable, au chef d'azur, chargé de trois besans d'argent. — Timbre : une couronne de baron.

M. Steyert en citant cette famille lui donne le nom de *Trouilleur*, et cependant sur l'*ex libris* que j'ai sous les yeux et qui a dû nécessairement avoir été fait sur les indications de l'un de ses membres, on lit *Trolieur*.

M. Steyert a consacré la notice suivante à cette maison : « Trouilleur de la Rochette, seigneurs de la Douze (Odenas) d'Amarcin et de la Vaupière, aliénèrent aux de la Chaize-d'Aix, en 1660, le fief de la Douze ; un président au Parlement des Dombes au XVIIe siècle. Dans les *forces de Lyon*, le champ de leurs armes est d'azur ; il n'y a pas de chef et les besans sont rangés. Jacques-Guillaume Trolieur, écuyer, sieur de la Vaupierre, portait le *champ d'argent et le chevron de sable.* »

De la bibliothèque de M. le marquis de Vichy.

Armes : *deux écussons accostés d'argent, à la croix de gueules, à dextre, de vairs et contre vairs d'argent et d'azur, à sénestre, une croix de chevalier du Saint-Esprit en sautoir.* — Timbre : une couronne de marquis.

De la bibliothèque de M. Rast de Maupas, négociant à Lyon.

Armes : *écartelé, au 1er et 4e sable; au 2e et 3e d'azur ; le*

tout chargé de trois quintefeuilles d'argent, 2 *et* 1.—Timbre : une couronne de baron. — Gravure de mauvaise exécution.

Rast, Mathieu, échevin, en 1776. Ils tenaient en franc-alleu une maison dans la rue Tramassac. (Steyert.)

Ex museo nob. viri d. p. g. de la Chapelle.

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent*, 2 *et* 1 *en pointe sommée d'un mouton d'or.* — Timbre : une couronne de baron. — Supports : deux petits génies portés sur des nuages d'où sort une banderole avec l'inscription ci-dessus. — Gravure à l'eau-forte, dessin gracieux.

On trouve André de la Chapelle, conseiller de ville en 1572. P. Geof, échevin, en 1748. Il était possessioné à Pierre-Bénite.

Nobilis D. D. Petrus de Jouvencel, eques, Monetarum Lugdunens. Senator.

Pierre de Jouvencel était conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon, en 1741.

La gravure de son *ex libris* est d'une grande finesse, il représente un écusson aux armes des Jouvencel surmonté de trois casques de chevalier, de face, entourés de lambrequins.

P. Jouvencel était échevin en 1737.

Ses armes : *d'or, à deux palmes de sinople mouvant d'un croissant de gueules au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles d'argent.*

M. Jean-Philibert Peysson de Bacot, procureur-général en la Cour des Monnayes de Lion.

Armes : *d'or, au chevron de gueules sommé d'une croix de*

même, au chef d'azur chargé d'un poisson d'argent. — Timbre : une couronne de baron. — Support : un lion rampant.

On trouve, en 1752, *Jean-Baptiste Peysson de Bacot*, conseiller à la Cour des Monnaies.

Ex libris P. H. Souchay, equitis.

Souchay (P.-H.), ancien négociant, ancien directeur honoraire de l'Ecole de dessin de Lyon, associé de l'Académie de la même ville, élève particulier de Coffin, passait pour un amateur distingué de livres, communicatif et modeste, mort en 1807. Sa bibliothèque riche en classiques et en éditions rares et précieuses fut vendue au mois de décembre de la même année. Il était beau-frère de Laurent-Pierre Bérenger, de l'Académie de Lyon, né à Riez, en Provence, le 27 novembre 1749, mort le 26 septembre 1822, à Lyon, auteur de nombreux ouvrages en prose et en vers. Ancien censeur royal à Paris.

Souchay figure sur la liste des académiciens de Lyon, comme *associé libre* et domicilié à Chaponost.

Il possédait deux *ex libris;* l'un représente un paysage ; au fond est la mer avec des navires qui cotoient une tour ; sur le premier plan est, à gauche, un groupe d'arbres contre lesquels est appuyée une grosse pierre sur laquelle est gravé un écusson armoirié avec lambrequins, et au centre une autre pierre couchée sur laquelle on lit ces mots : « *Ex libris* P. H. Souchay, equitis. » Cette gravure à l'eau-forte, par de Boissieu, est d'une belle exécution et signée par l'auteur.

Le second *ex libris* représente une femme de haute taille, le casque en tête, armée d'une lance et d'une cuirasse, tenant un écusson ovale aux armes de Souchay et

reposant sur un socle sur lequel se lit : « *Ex libris* Souchay, equitis Lugduni. » (Gravure sur cuivre d'une remarquable exécution), sans nom d'auteur.

Ex bibliotheca de Meaux.

Cette maison avait deux *ex libris* de dimensions inégales et à ses armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un trèfle de même.* — Supports : deux griffons. — Manteau d'hermine.

Jean-Etienne de Meaux, président à mortier du Parlement des Dombes, fils d'Etienne de Meaux, premier président du bailliage de Mâcon, marié en 1694. (Note de M. Morel de Voleine.)

12° *Bibliothèque Ponsaimpierre.* — François de Ponsaimpierre, négociant lucquois, naturalisé à Lyon, eut de la fille d'Odet Croppet :

1° Lambert de Ponsaimpierre, échevin en 1675, prévost des marchands en 1683, qui acheta le château du Perron.

2° Dominique, échevin en 1661.

3° Jean-Baptiste, conseiller d'honneur à la Cour des Monnaies.

Dominique fut père de Barthélemy de Ponsaimpierre, trésorier de France, reçu le 26 juin 1673, mort en 1731, père de Dominique de Ponsaimpierre, né à Lyon le 14 novembre 1685, conseiller d'honneur à la Cour des Monnaies en 1708, reçu de l'Académie de Lyon en 1714, mort le 20 novembre 1755, qui, de sa femme Bonne d'Ambournay, n'eut que deux filles mariées à MM. Regnauld de Parcieu et à Pierre Dugas.

13° *Bibliothèque Clapeyron.* — Clément Clapeyron, de Saint-Chamond, vint s'établir à Lyon vers 1648 (registre des étrangers).

Simon Clapeyron, fils de Jean, bourgeois de Lyon, receveur des deniers communs, et de Catherine Crupisson, naquit à Lyon le 16 juillet 1656, fut député au Conseil de commerce, reçu marchand à Paris, en 1687, exilé à Saint-Flour en 1720, mort en 1724, laissant, entre autres enfants :

N. Clapeyron, protonotaire du Saint-Siége à Paris, chanoine et chantre de l'Isle-Barbe, mort à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 2 décembre 1772, auteur d'un cours de rhétorique.

N., Chevalier d'honneur à la Cour des Monnaies.

Estienne Clapeyron, né en 1702, trésorier de France en 1730, subdélégué de l'intendance. (Pernetti).

Jean-Louis Clapeyron-Dubuisson, chevalier de Saint-Louis, prévost général de la maréchaussée du Lyonnais en 1789, eut de N. Berton de La Gardière, ou plutôt d'une seconde femme, une fille mariée à M. Verne de Bachelard, conseiller à la Cour royale de Lyon et député du Rhône.

14° *Bibliothèque Constant.* — Jean-Baptiste Constant, chevalier, seigneur de Fontenailles, procureur du Roi au bureau des finances, le 12 mars 1712, mort en octobre 1734. Il était fils d'Antoine Constant, échevin en 1697, et petit-fils de Joseph Constant, du Puy-en-Velay, qui vint s'établir à Lyon en 1671. Il avait épousé la fille de Joseph du Soleil, trésorier de France, dont il eut Pierre Constant, seigneur de Bohan, capitaine au régiment de Provence, qui laissa postérité.

15° *Bibliothèque Foy.* — Nicolas Foy de Saint-Maurice, président et commissaire du Conseil pour l'intérieur de la Monnaie de Lyon, chevalier de Saint-Lazare en 1706, conseiller d'Etat par brevet; il épousa Claudine Riverieulx, et fut père de Augustin-Nicolas Foy de Saint-

Maurice, brigadier des armées du Roi, tué à la bataille de Dettingen, en 1743. Il s'était occupé de gravure. On trouve beaucoup d'*ex libris* de cette bibliothèque.

16° *Bibliothèque Montherot.* — Jean-Baptiste-François-Marie de Montherot, fils de Pierre de Montherot, conseiller au Parlement de Dijon en 1778, et de Jeanne-Claudine-Françoise-Etiennette Grimod de Riverie, fut membre de l'Académie de Lyon. Sa bibliothèque remarquable a passé à son petit-fils. Il avait eu, de ses alliances avec Mlle de Nogent et Mlle de Lamartine, deux filles, Mlles de La Chapelle (Passerat) et de Chatelus (Guillet), et un fils, Charles, marié, en 1859, à Mlle Blanc de Faverges.

La bibliothèque de Pierre Aubert, dont j'ai parlé déjà à la page 30, était ouverte au public ; elle était placée dans la maison qu'il occupait place Saint-Jean, au coin de la brèche. Elle se composait de 7 à 8,000 volumes, et était ouverte le lundi et le vendredi de chaque semaine, matin et soir. Brossette y avait son logement. Les appointements du bibliothécaire étaient de 1,000 livres par an, seulement pour les six premières années, et furent ensuite réduits à 500 livres ; il devait être nommé pour six ans. Le sous-bibliothécaire avait 300 livres et devait être avocat. Le garçon de peine avait 200 livres et le logement. Le 11 août 1736, cette Bibliothèque fut transportée dans l'hôtel de feu M. Sève de Fléchères, près le palais de Roanne ; elle contenait 16,000 volumes et beaucoup d'estampes. Pierre Aubert était décédé le 18 février 1733, âgé de 93 ans ; il avait cédé sa Bibliothèque à la Ville, à la charge de 2,000 livres de rente viagère, et, après lui, 1,500 livres au sieur Chol, son neveu, car il n'avait pas eu d'enfants. Brossette mourut le 17 mai 1743. M. Perrichon, prévôt des marchands, avait fait nommer en survivance, pour la charge de bibliothécaire, l'avocat Deschamps, dont

j'ai déjà parlé aussi plus haut ; mais M. de Fleurieu le remplaça par M. Chappe (1), qui lui était utile. L'abbé Michon avoue, dans ses Mémoires, qu'il avait sollicité cette place « par inclination. » Au reste, dit-il, M. Chappe est un honnête homme et un avocat de mérite. M. du Perron (Ponsaimpierre) disait de M. Chappe « qu'il était capable de mettre les *Opera sancti Augustini* avec les opéras de Lulli. » L'Académie ne voulut jamais le recevoir. En 1746, la Ville nomma M. Chappe son archiviste, au traitement de 4,000 livres par an, et on sait avec quelle supériorité il dressa l'inventaire, encore conservé, de ses belles Archives. Chappe remplaça le sieur Bezuchet, tombé en démence.

J'ai déjà dit aussi que la bibliothèque Aubert, devenue Bibliothèque de la Ville, s'était enrichie du médailler de M. de Fleurieu et de celui d'Antoine Laisné (2).

V

LES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES DE LYON APRÈS LA RÉVOLUTION.

Lyon, nous l'avons vu, était riche (3), avant la Révolu-

---

(1) Louis Chappe de Saint-Marc était receveur des octrois de la Ville en 1715.

Marc-Antoine Chappe, avocat, échevin en 1740, était originaire de Saint-Jean-de-Losne en Bourgogne.

Antoine-Suzanne Chappe de Brion (1774) épousa Scholastique de Lyobard.

(2) Antoine Laisné, né à Paris, en 1668, frère de Mathurin Laisné, mort à Lyon, en 1723, directeur de la Monnaie, fut membre de l'Académie de Lyon et lui laissa son cabinet de médailles. Il mourut à Paris, le 21 octobre 1746.

(3) Déjà vers la fin du xve siècle, Lyon était riche en livres.

tion, en bibliothèques particulières, formées, la plupart, par des magistrats distingués, de savants ecclésiastiques ou par d'opulents hommes de loisir et lettrés ; — mais ces précieuses collections, nous l'avons dit aussi déjà, sont venues ensuite se fondre, en partie, dans nos Bibliothèques publiques. Comme celles-ci n'ont pas été entraînées par le flot révolutionnaire, qui a englouti alors tant de belles choses, on retrouve encore aujourd'hui, dans nos grands Dépôts publics, des épaves de ces bibliothèques particulières.

Tant que dura la tempête, on songea peu aux livres ; mais avec le retour du calme, et alors que la France, rui-

---

M. A. Péricaud l'aîné, dans sa *Biographie lyonnaise*, Lyon, Perrin, 1851, cite, à cet égard, un poète Pierre Grosnet, qui s'arrêta dans nos murs, au retour d'Italie, et termina par ces deux vers son blason à la louange de Lyon :

> Dedans Lyon sont en grant quantité
> Livres moult beaulx pour garder vérité.

On peut, sans exagérer, ajoute M. Péricaud, évaluer à près de *cinq cents* le nombre des ouvrages imprimés *à Lyon*, pendant les vingt-sept dernières années du xve siècle ; à ce moment, Lyon comptait plus de 60 imprimeurs dont les éditions sont venues jusqu'à nous. Un poète moderne a dit aussi :

> De tes riches tissus, déployant les splendeurs,
> Si tu tresses la soie en longs tapis de fleurs,
> Il n'est pas, ô Lyon, de cité qui t'égale.
> De tes vieux imprimeurs, si les types choisis
> Gravent sur le papier de fragiles écrits,
> Il n'est pas de cité rivale
> Qui surpasse ta gloire et t'enlève le prix.

Outre les imprimeurs *sédentaires*, il y eut, à l'origine, des presses *ambulantes*. Les premiers typographes ne séjournaient dans les villes où ils passaient qu'autant qu'ils y étaient retenus par les libraires qui acceptaient leurs services. Dès que leurs presses devenaient oisives, ils allaient chercher de l'ouvrage ailleurs. (*Idem*, p. 2).

née et saccagée, commença à renaître à la vie, sous la main puissante et glorieuse du Premier Consul, les hommes studieux ou de goût reprirent courage.

Plusieurs, et des plus distingués, avaient survécu ; — mais, ils vivaient isolés, pensaient et travaillaient, à part, dans le silence de leurs cabinets. De tous côtés, cependant, on désirait un centre de communication qui offrît les mêmes avantages que l'ancienne Académie, en réunissant, par une heureuse alliance, les littérateurs, les savants et les artistes. « On sentait généralement (1) qu'il

---

(1) On était alors à Lyon comme au XVIe siècle. Au commencement du nôtre, Lyon devenait de nouveau une ville littéraire, et tout présageait, en 1800, qu'elle brillerait avec éclat dans un prochain avenir.

En 1501, se réunissaient, sur la colline de Fourvières, dans la maison de Nicolas de Langes, des littérateurs et des savants, parmi lesquels figuraient Jean Le Maire, de Belges, qui devint, plus tard, si célèbre comme historien et comme poète ; le médecin Gonzalve de Tolède ; le philosophe André Victon ; Claude Patarin, plus tard premier président du Parlement de Bourgogne ; l'échevin Barthélemy II, de Bellelièvre, père de Claude, auteur du *Lugdunum priscum* ; le jurisconsulte Humbert Fournier.

Simon de Pharès, qui possédait 200 volumes dans son *estude*, donnait alors des leçons d'astrologie ; Symphorien Champier faisait un cours de médecine ; deux dominicains, Jean de Genas et Guillaume Totain, qui furent l'un et l'autre amis de Josse Bade, professaient la théologie ; Jacques d'Amoncour, chanoine et comte de Lyon, le droit canon, et Jean de Grès, le droit civil ; maistre Anthoine Chivalet et maistre Jean Perréal, dit de Paris, faisaient, l'un la *poëterie* et *versification*, l'autre, de la *paincture* et *décoration* pour le Consulat, lors de l'entrée du roi à Lyon. Tout était alors prêt, à Lyon, pour la renaissance des lettres et des arts.

En 1800, il en fut de même : « Les Muses, effrayées par la Révolution, étaient rentrées à Lyon après la paix ; elles attendaient qu'on

manquait, à Lyon, un foyer de lumières propre à éclairer les divers domaines de l'esprit humain et à servir de noble encouragement à ceux qui les cultivaient (1).» Ce vœu fut entendu par M. Verninac, alors préfet du Rhône. Homme de lettres lui-même, diplomate habile, il avait été choisi par le Premier Consul, qui se connaissait si bien en hommes, pour réorganiser l'administration lyonnaise et relever notre ville de ses ruines. Il réunit donc autour de lui, dans son hôtel de la rue Boissac, un grand nombre de personnes qui s'intéressaient aux lettres, comme aux arts et aux sciences, et leur proposa de fonder une association, une Société libre des sciences, lettres et arts, sous le titre d'*Athénée*. Les préjugés et les circonstances ne permettaient pas alors qu'on donnât à cette compagnie le nom d'*Académie;* mais c'était réellement l'ancienne Académie de Lyon qui renaissait ; d'ailleurs, M. Verninac ne le cachait pas : « C'est avec les restes précieux de l'ancienne Académie, dit-il, et avec des hommes que l'opinion publique indique par la réputation dont ils jouissent, que je vous propose de former l'*Athénée*. Votre cité possédait une Académie célèbre ; j'en contemple, avec chagrin, les débris épars et mutilés, comme mes regards se sont placés douloureusement sur ces ruines accusatrices qui obstruent vos places où s'élevaient autrefois des édifices majestueux, — sur vos magnifiques quais si dégradés, — sur vos fontaines, veuves du dieu qui entretenait leurs ondes, et sur vos ateliers renversés ou languissants. »

M. Verninac voulait « que les savants, les littérateurs

---

rouvrît leur temple et que leurs adorateurs leur présentassent des offrandes... »

(1) Dumas, *Histoire de l'Académie*, p. 370.

et les artistes donnassent le signal de la reconstruction, qu'ils entendissent, les premiers, les sons de la trompette qui annonçe la résurrection (1) et se relevassent du tombeau avant tous autres. » Tout était, en effet, à régénérer : commerce, beaux-arts, instruction publique, établissements scientifiques et littéraires, tout avait péri dans la tempête révolutionnaire. La religion même, persécutée, n'osait pas encore rouvrir ses temples dévastés. Mais, comme dit Bossuet, un homme s'était rencontré : cet homme, désigné par la Providence pour accomplir ses grands et mystérieux desseins, se nommait Bonaparte. Vainqueur aux Pyramides, il était rentré en France pour voir tomber le Directoire, haï et méprisé de tous les partis par l'immoralité et l'incapacité des hommes qui le composaient ; puis, après avoir écrasé l'Autriche dans les plaines de Marengo, avec la rapidité de la foudre, il était revenu, avec l'auréole de la gloire et du génie, pour prendre de sa main puissante le pouvoir avili par le gouvernement révolutionnaire. La France l'avait acclamé ; les Lyonnais le conduisirent aussi, en triomphe, à l'Hôtel-de-Ville, et, comme pour montrer qu'il voulait régénérer notre ville, il scella lui-même la première pierre des façades de Bellecour, « de cette place que j'ai vue si belle, dit-il alors, et que je retrouve *si hideuse.* » Et cependant.... n'avons-nous pas vu des Lyonnais, en 1870, *déboulonner* et vendre, comme vieux cuivre, la statue de ce grand bienfaiteur de notre ville ? Il est vrai que ces

---

(1) « Cette espèce de résurrection fut accueillie avec enthousiasme, comme tout ce qui se faisait de bien en France. Alors le génie du mal cessait d'y planer avec ses ailes de feu... » (*Histoire de l'Académie de Lyon*, par J.-B. Dumas, t. I, p. 377).

mêmes hommes avaient appelé un condottieri italien pour les protéger contre l'invasion, qu'ils ne savaient et n'osaient repousser eux-mêmes, et devant laquelle ce *bravi* a fui lâchement lui-même avec ses bandes d'aventuriers pillards..... (1)

La première réunion de l'Athénée se tint le 10 juillet 1800. M. Verninac fut élu président ; le comte de Laurencin (2), vice-président ; Roux, secrétaire pour la classe des sciences, et Bérenger (3), pour celle des lettres. On était avide des jouissances de l'esprit au sortir des temps

---

(1) A Autun, entre autres, au moment où cette ville fut surprise par les Prussiens et bombardée, Garibaldi, les principaux officiers de ses bandes et le maire d'Autun, un de *ces vigoureux républicains*, montèrent dans un omnibus et se sauvèrent jusqu'à Montchanin...Pendant ce temps, les mobiles, *seuls*, pointèrent l'artillerie, abandonnée par les garibaldiens, et plus de 80 se firent tuer sur leurs pièces..... Les Prussiens, étonnés de cette courageuse résistance, se replièrent... Garibaldi et ses tristes compagnons rentrèrent *nuitamment* à Autun, et recommencèrent leurs orgies à l'hôtel de la Poste..., sans songer, bien entendu, à poursuivre les Prussiens.... J'étais à Autun peu de temps après ces tristes événements. Avec quelle fierté on montrait les murs troués par les obus prussiens et où avaient péri nos braves et jeunes mobiles ! et quel concert de justes imprécations contre les lâches fuyards des bandes italiennes !!!

(2) Jean-Espérance Blandine, comte de Laurencin, chevalier de Saint-Louis, des Académies de Lyon et de Villefranche, auteur de quelques opuscules en vers et en prose, né à Chabeuil, près Valence (Drôme), le 17 janvier 1733, mort le 21 janvier 1812, président du Conseil général du Rhône.

(3) Bérenger (Laurent-Pierre), né à Riez-en-Provence, le 27 novembre 1749, mort à Lyon, le 26 septembre 1822, auteur de plusieurs ouvrages en prose et en vers, ancien censeur royal à Paris, professeur délégué à l'Ecole centrale de Lyon, correspondant de l'Institut.

affreux qu'on venait de traverser. Les séances de l'Athénée furent suivies avec assiduité, et on y entendit souvent de grandes célébrités littéraires.

Tous les hommes de lettres lyonnais, que la révolution avait éloignés de leur ville, applaudirent aussi à la fondation de l'Athénée, dans lequel ils revoyaient l'ancienne Académie où ils avaient passé des heures si agréables ! Claret-Fleurieu, devenu conseiller d'Etat, écrivait à ses anciens collègues : « Quelle satisfaction ne dois-je pas éprouver de me voir réuni de nouveau, après tant d'orages, à une partie des savants, des littérateurs et des artistes auxquels j'eus l'honneur d'être associé pendant les plus belles années de ma vie ! » J.-B. Say, né à Lyon, mandait aussi aux membres de l'Athénée « sa reconnaissance pour ceux de ses concitoyens qui avaient fait renaître dans sa ville natale le goût des arts et des connaissances utiles et agréables. » Le célèbre avocat général Servan écrivait, à la même époque : « Sur le bord de mon tombeau, je ne m'attendais guère à être rappelé dans un nouveau temple des arts et des sciences. Honneur à qui l'a relevé de ses ruines ! Honneur aussi à qui pourra l'habiter dignement et s'y faire entendre avec l'applaudissement public !!! » Laharpe, Ducis, de Saint-Ange, anciens membres de l'Académie de Lyon, s'applaudissaient non moins de venir s'asseoir dans les fauteuils de l'Athénée. De Saint-Ange, traducteur d'Ovide, s'écriait : « Si les villes les plus célèbres de la France se disputaient le droit d'avoir une Académie, quelle ville l'eût emporté sur la vôtre, par la légitimité et par l'ancienneté de ses titres ? Ne sait-on pas que Lyon était savant et poli, quand Paris était encore barbare ? Et puis-je songer au préfet qui vous a rendu la vôtre sous le nom d'*Athénée*, qui, par ses soins, sa libéralité, fait fleurir les arts et les lettres qu'il

cultive lui-même, — et ne pas me rappeler que, sous l'empereur Trajan, Pline, préfet de la même province, établit, à ses frais, dans vos murs, une Bibliothèque publique et un gymnase littéraire ? »

Mais l'Athénée ne suffit pas au goût, de plus en plus prononcé, des Lyonnais pour la culture des lettres ; ils voulurent avoir encore un autre point de réunion. Des savants se réunirent ; de ce nombre était M. Breghot du Lut ,devenu, plus tard, conseiller à la Cour de Lyon, l'un des hommes les plus érudits de Lyon, helléniste des plus distingués, auteur de travaux des plus remarquables. Avec le concours de sept de ses amis, gens de goût et d'études, ils fondèrent la Société littéraire en 1807 ; ses attributions différaient peu de celles de l'Athénée. Cette Société devint une pépinière où l'Athénée (plus tard, l'Académie) recruta souvent ses membres. En même temps, on fondait, à Lyon, l'*Almanach des Muses* et le *Bulletin de Lyon*, seul journal littéraire que la ville posséda longtemps, et dans lequel tous les savants lyonnais se plurent à insérer de nombreux et beaux travaux.

La renaissance des arts eut lieu alors en même temps que celle des lettres et des sciences. On sait que, dès qu'un peu de calme eût succédé aux orages de la révolution, un représentant du gouvernement, Poulain de Grandpré, envoyé en mission à Lyon, pour y calmer les esprits surexcités par une coupable réaction, avait pensé que l'un des meilleurs moyens, pour ramener la concorde et l'appaisement, étaient de les appeler et de les diriger vers le culte des arts et du beau. Dans ce louable but, il avait pris, dès le 10 novembre 1795, un arrêté par lequel, tout en consacrant le palais Saint-Pierre à divers services publics, il entendit y créer une école de dessin, un musée et des cours publics sur les beaux-arts.

Ce beau palais était l'une des plus belles œuvres de François de Royers de la Valfenière, artiste éminent, issu d'une famille d'architectes, originaire du Piémont, établie ensuite à Avignon. Ce palais se prêtait parfaitement à la réalisation de la bonne pensée de Poulain de Grandpré ; ses vastes portiques pouvaient recevoir tous les monuments épars de l'art gallo-romain ; dans ses salles et ses immenses déambulatoires des étages supérieurs, il était des plus faciles de créer des galeries de tableaux, des musées, des bibliothèques, d'installer des cours publics et des amphithéâtres pour des conférences. Mais Poulain de Grandpré n'avait pu achever sa grande œuvre ; toutefois, il eut le mérite de sauver le palais d'une destruction certaine, que des entrepreneurs cupides avaient voulu acheter pour le démolir et bâtir des maisons sur son vaste emplacement.

Un Conservatoire (1) des arts fut installé dans le Palais-

---

(1) Ce *Conservatoire* a rendu les plus grands services aux arts et aux sciences à Lyon, et on ne s'aperçoit que trop de sa disparition. Il avait pour but la limitation de la désastreuse autocratie que les directeurs des services, installés dans le Palais-des-Arts, ont toujours exercée ; mais M. Artaud, que ce contrôle salutaire gênait, parvint à s'en affranchir et à faire nommer une *Commission des arts*, qui est sans action, sans influence et qui, je regrette de le dire, n'a pas compris sa mission. Il est donc *urgent* que l'administration supérieure rétablisse l'ancien *Conservatoire* et organise aussi une *Direction des Beaux-Arts*, laquelle, avec le concours du Conservatoire, aurait spécialement à s'occuper de tout ce qui touche aux arts, à Lyon, dans le palais Saint-Pierre et dans tous les édifices publics, qui sont la proprité de la Ville, et dont le *délabrement* est une *véritable honte* pour Lyon.

Déjà, dans un écrit spécial, j'ai signalé cette situation regrettable et indiqué le moyen d'y remédier. Mes doléances, je suis heureux de le

des-Arts, en l'an X, avec la mission d'y organiser le Musée, les galeries de toutes sortes et tous les services auxquels ce palais fut alors affecté. Cette Commission avait pour présidents d'honneur le préfet et le maire du canton du Nord. Ses membres étaient : *J.-J. de Boissieu*, *Mayeuvre-Champvieux*, *Finguerlin*, *Pernon* et *Delhorme-Delille ; Dechazelles* était son secrétaire; le conservateur, *Moutonnet*.

Déjà, en l'an VI, on avait institué une Ecole de dessin, en vue de donner à la fabrique de la soierie de bons dessinateurs. L'Ecole publique de dessin avait *Cogell*, d'origine suédoise, le dernier peintre officiel de la ville sous l'ancien Consulat de Lyon, comme professeur pour la figure ; Devarenne, professeur pour la fleur ; Leclerc, pour la mise en carte ; Raymond enseignait la chimie. L'Ecole spéciale de dessin, instituée par un décret du 25 germinal an XIII, comptait, comme professeurs, des artistes de grand mérite : Revoil, Chinard, Grognard, Baraban, Leclerc et Gay.

Le maire, M. Fay de Sathonay, et le nouveau préfet, M. d'Herbouville, réalisèrent le projet de Poulain de Grandpré, en ce qui concernait la création d'un musée et de l'Ecole des Beaux-Arts. On réunit, sous les portiques

---

dire, ont trouvé de l'écho près de l'éminent administrateur de notre ville, qui en a reconnu la justesse, et de notables améliorations ont eu déjà lieu, malgré le mauvais vouloir de certaines personnes. Avant bientôt, je dirai encore, dans un nouvel appel à l'opinion publique, ce qui reste à faire pour sortir de *l'ornière* dans laquelle les arts se traînent à Lyon. Des clameurs intéressées s'élèveront encore, je le sais d'avance, mais que m'importe !!! *L'art est en péril à Lyon, il faut le sauver*, et tous les hommes de goût et de savoir marcheront avec moi dans cette louable entreprise.

du Palais-des-Arts, les plus beaux vestiges du temps de la domination romaine, si florissante à Lyon, et tout ce qu'on avait pu réunir de l'épigraphie de cette époque. Le Louvre donna des tableaux pour le Musée de peinture, qui s'ouvrit dans une vaste galerie ; de généreux amateurs y apportèrent leur contingent, et la victoire nous céda plusieurs de ses trophées. Artaud fut le conservateur de ce riche dépôt.

L'Ecole des Beaux-Arts sut bientôt se faire un nom par ses élèves, qui devinrent de si habiles dessinateurs de fabrique et des artistes d'un vrai mérite.

L'Ecole de dessin fut fondée par l'empereur, surtout avec la préoccupation de développer l'industrie lyonnaise; c'est pour cela que Devarenne, Leclerc, puis Baraban et encore Leclerc, figurèrent parmi les professeurs les mieux rétribués. Les élèves arrivèrent en foule dans le seul établissement gratuit offert par l'administration pour l'étude des arts du dessin.

Revoil s'acquitta dignement de sa tâche et travailla, avec conviction, à faire renaître les arts à Lyon, et il fut secondé, d'une manière spéciale, pour la figure, par Grognard, en même temps que Chinard comptait déjà parmi les statuaires célèbres. Si Richard appartient peut-être encore, ainsi que les précédents, à l'Ecole du XVIIIe siècle, ainsi que Grobon, on voit arriver, peu à peu, Magnin, Bonnefond, Thierriat, Bellay, Trimolet, Jacomin, Reverchon, Chometon, Genod, Rey, Orsel, Jacquand, Hippolyte Flandrin, etc., etc.; ces noms se remarquent parmi les lauréats des plus anciens de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon (1).

(1) Les travaux présentés au concours par ces artistes célèbres et

Déjà, en 1817, figuraient parmi les élèves remarqués dans la sculpture, Prost, Legendre-Héral, Charles et Foyatier. Il ne faut pas non plus oublier les succès dans les tableaux de fleurs de Berjon, Déchazelle, Régnier et Saint-Jean. D'autres, des sinateurs comme ceux-ci, d'après le règne végétal, donnèrent à la fabrique lyonnaise l'essor tout particulier qui fit sa fortune pendant près de la première moitié de ce siècle.

Toutes les branches des connaissances humaines étaient étudiées aussi avec non moins d'ardeur. En peu de temps se formèrent la Société d'agriculture, encore aujourd'hui haut placée dans l'opinion par le mérite et le savoir de ses membres, comme par les services qu'elle rend, — les Sociétés de médecine et de pharmacie, — et la Société Linéenne. Chacun de ces corps savants se mit aussi résolûment à l'œuvre, en suivant des routes spéciales, mais pour contribuer toutes au développement des sciences.

L'instruction publique se réorganisait en même temps. Le collége de la Trinité, si florissant sous l'habile direction des PP. Jésuites et des Oratoriens, avait été fermé aussi

---

couronnés dans ces concours existent encore en partie, ce sont des monuments des plus intéressants pour l'histoire de l'art moderne, à Lyon..... Et cependant, le croirait-on? Ces toiles sont reléguées, faute de place, dans un réduit inconnu du public, dans le palais Saint-Pierre, au lieu d'être exposées dans un salon spécial où les élèves de nos Ecoles pourraient les voir, les étudier journellement et s'inspirer de la pensée de leurs devanciers. Il y a donc là aussi une grande amélioration à faire et j'aime à espérer qu'elle sera réalisée prochainement. Des projets sont à l'étude et quand on aura fait table rase des errements actuels, on donnera à nos Musées la splendeur et l'utilité qu'ils doivent avoir.

par la Révolution. Une Ecole centrale y avait été d'abord installée, mais l'organisation de ces écoles avait été si défectueuse que l'Etat s'était vu obligé de les fermer. Les Lycées les avaient remplacés. Celui de Lyon installé, le 4 juillet 1803, eut pour proviseur Bérenger et Champagny pour censeur ; Jauffret prononça le discours d'ouverture; cette grande école prospéra bientôt. L'instruction industrielle, grâce à la libéralité du major général Martin devait aussi être organisée plus tard ; toutefois, l'école de La Martinière ne put s'ouvrir qu'en 1826.

La religion n'avait pas été oubliée, non plus, par le grand régénérateur de Lyon ; il rouvrit nos églises profanées par les saturnales de la Révolution, les séminaires dévastés, et le nouveau clergé dirigé par le cardinal Fesch sut se faire entourer bientôt d'une grande considération.

« Il serait difficile, dit M. Montfalcon, de donner une exacte idée de l'empressement des Lyonnais à fréquenter les églises et à suivre les pieuses cérémonies du culte ; toutes les classes de la société rivalisaient de respect pour la foi catholique ; dix années d'anarchie et de proscription avaient donné à cette même foi plus d'ardeur et rendu la piété des habitants plus démonstrative. »

L'imprimerie était, nécessairement, tombée, à Lyon, avec la Révolution, dans un état de décadence complet. Les savants avaient été proscrits ou décimés par la hache révolutionnaire. — Qui eût osé même écrire à cette douloureuse époque où la liberté ne fut plus qu'un vain mot, où la plus odieuse tyrannie avait succédé à ce qu'on appela si stupidement la tyrannie de la royauté ; les tristes hommes qui tenaient le pouvoir étaient pour la plupart presque illettrés ; et il ne s'imprima plus à Lyon que les actes de l'administration, des discours politiques, des pamphlets odieux, des journaux immondes, des proclama-

tions souvent sanguinaires, des rapports officiels, des pétitions, des « *Catéchismes enrichis de la déclaration des droits de l'homme* et *de maximes de morale républicaine, propres à l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe, par un sans-culotte français* » ou bien — « *les Listes des contre-révolutionnaires mis à mort, à Commune-Affranchie* » — ou bien encore « *les Saints fondus ou le paradis à louer* » — ou bien « *le Miracle de la sainte omelette* ou *Jésus-Christ révolutionnaire, par deux ex-curés, hommes libres, prêtres selon le sacerdoce révolutionnaire et sans-culottes, ouvrage dédié aux sages.....* »

Voilà ce qu'on écrivait et ce qu'on imprimait alors..... et il s'est trouvé un écrivain, en 1846, M. Gonon, qui a eu le courage de publier le catalogue de cette littérature révolutionnaire lyonnaise, à dater de 1789 jusqu'au 11 nivôse de l'an XIV, composé de 3,044 articles où souvent l'odieux le dispute au ridicule...

L'imprimerie était, au commencement du siècle, entre des mains nécessairement peu expérimentées, mais dont le goût se forma peu à peu. Les imprimeurs, d'après le *Nouveau Spon*, étaient Kindelem, Jean-Marie Bruyset, Joseph-François-Anne Buynand des Echelles, Ballanche et Barret, aux halles de la Grenette, Roger, Mistral, Reymann, Boursy, Bohaire, Milon, de 1800 à 1825.

Peu à peu, de bonnes éditions sortirent de leurs ateliers, mais sans qu'on puisse les comparer à celles publiées, plus tard, par la maison Louis Perrin dont les presses ont produit tant de belles choses, ni à celles de M. Aimé Vingtrinier. Les libraires rouvrirent aussi leurs magasins, les Rusand et les Périsse, entre autres ; on étala des quantités énormes d'excellents ouvrages anciens, débris des bibliothèques saccagées, ou vendues, à vil prix, par leurs propriétaires ruinés par les événements. Le bouqui-

niste avait su tirer aussi parti des misères du temps et emmagasiner des monceaux de livres d'une origine souvent suspecte (1). Alors se formèrent à Lyon de nombreuses bibliothèques et ce qu'on a appelé des cabinets, selon le goût des collectionneurs, et qui sont choses bien différentes (2).

M. le Roux de Lincy, un bien savant bibliophile, a su parfaitement définir l'une et l'autre.

Une *bibliothèque*, dit-il, se compose de la réunion toujours incomplète des ouvrages imprimés ou manuscrits sortis de l'esprit humain, à toutes les époques. Suivant le goût, les facultés, les occupations de celui qui l'a formée, elle contient une série plus ou moins considérable de livres, soit sur la théologie, soit sur la jurisprudence, soit

---

(1) C'était le bon temps, dit M. Claudin. *Lyon, la riche*, comme l'appelle Pétrus Borel, était riche en livres rares : chacun en profita pour se former une bibliothèque. (Préface des catalog. des bibliot. Randin et Rostain.)

Toutefois les livres n'étaient pas à aussi bon marché qu'on pourrait le supposer. M. Breghot du Lut, notre célèbre bibliophile lyonnais, qui habitait Paris, en 1806, écrivait à son ami Pericaud, notre savant bibliothécaire de Lyon : « Les livres sont fort chers dans « cette ville, et je crois t'avoir dit que le plus mince bouquiniste est « meilleur bibliographe que nos premiers libraires. Aussi ne peut-on « pas espérer de faire dans leurs boutiques de bons marchés, il ne « s'en fait guère que dans les ventes publiques. Les éditions, *cum* « *notis variorum*, qui deviennent de plus en plus *rares*, et qui sont « très-estimées, coûtent beaucoup d'argent, les premières surtout... » (Corresp. inédite de Breghot du Lut.)

(2) Alors se formaient aussi des relieurs dont les œuvres ne sont pas au-dessous des œuvres de leurs devanciers des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, que l'on cite avec distinction et qui se nomment Koehler, Niedrée, Capé, Duru, Bauzonnet, Trauz, à Paris, Bruyère à Lyon.

sur les sciences et les arts, ou bien encore sur les lettres ou l'histoire. On y trouve également des chefs-d'œuvre de littérature ancienne et moderne. Une bibliothèque doit aussi renfermer des biographies, des dictionnaires, des manuels, dont il est impossible de se passer, non-seulement si l'on veut se livrer aux travaux de l'esprit, mais encore faire quelques lectures sérieuses et profitables. En un pareil plan, il est difficile de n'admettre que des livres de choix ; aussi l'on pardonne au bibliophile qui se fait une bibliothèque des exemplaires médiocres, même défectueux, surtout quand ces exemplaires complètent une série d'ouvrages rares, curieux, nécessaires à ses travaux.

Un *cabinet* se compose aussi de livres anciens et modernes, en diverses langues. Seulement, le nombre en est plus restreint que dans une *bibliothèque;* les livres, plus choisis, ne doivent jamais être d'une condition médiocre. La majeure partie, au contraire, doit se faire remarquer, ou par la *rareté*, ou par la beauté de l'*impression*, ou par la *reliure*. Il faut même que plusieurs volumes possèdent ces trois qualités réunies. *Tout livre, pourvu qu'il soit beau*, peut entrer dans un *cabinet*. Les bibliophiles choisissaient naguère encore les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, Homère, Virgile, Horace, chez les anciens ; — Dante, Boccace, Arioste, chez les modernes ; et en France, Corneille, Racine, La Fontaine et Molière. Aujourd'hui, le goût a changé ; sans exclure le moins du monde les œuvres des grands génies que je viens de nommer, les bibliophiles poursuivent, avec ardeur, les anciennes chroniques, les mystères, les romans de chevalerie, surtout les vieux poètes et les facéties. Généralement, celui qui compose un *cabinet* poursuit la série des ouvrages écrits par un seul homme et s'applique pendant toute sa vie à les rassembler, n'acceptant jamais que des exemplaires de choix, dans un

état parfait de conservation. Ici, je vois sourire ceux de mes lecteurs qui ne comprennent rien aux innocents plaisirs de la collection, et le mot de *bibliomane* est sur leurs lèvres. Sans doute c'est de la bibliomanie, mais cette passion peut avoir aussi son côté utile ; grâce à la persévérance de certains chercheurs obstinés, toutes les éditions de nos meilleurs écrivains ont été poursuivies, étudiées, comparées entre elles. Les œuvres de Villon, de Rabelais, de Corneille, de La Fontaine, de Molière sont maintenant classées avec soin et mises au nombre des livres les plus précieux. On le voit, la bibliomanie dont les gens du monde aiment tant à se moquer, peut aussi rendre aux lettres quelques services... »

Je concède à M. Le Roux de Lincy que « les innocents plaisirs de la collection peuvent rendre aux lettres quelques services. » Le bibliomane, par ses incessantes recherches chez le bouquiniste, sur les ponts et sur les quais, même chez l'épicier ou dans les greniers poudreux des vieilles maisons, peut sauver de la destruction des ouvrages précieux par leur rareté (1) ou par leur curiosité. —

---

(1) Il est une manie contre laquelle on ne saurait non plus protester assez. Bien des auteurs, et ce ne sont pas les meilleurs, se plaisent à ne faire tirer leurs ouvrages qu'à un nombre parfois très-restreint d'exemplaires, pour se donner la puérile satisfaction de faire des *raretés*, de leur vivant, et de les voir coter bien haut dans les ventes publiques. —Quand un livre est bon, pourquoi ne pas le publier à un nombre suffisant d'exemplaires pour *vulgariser* ce qu'il peut contenir d'utile. — S'il n'est que médiocre, ce n'est pas la peine de faire gémir la presse et les lecteurs... Je considère même ces livres comme des embarras, — ils encombrent inutilement les rayons d'une bibliothèque.

M. Yéméniz est un exemple de ces amateurs, qui ne publient des livres qu'à un très-petit nombre d'exemplaires et ne les distribuent

Mais la science et les hommes d'étude, qui ne peuvent pas collectionner, ne sont-ils pas privés, pour ainsi dire, absolument de ces monuments de la typographie et des lettres? Le bibliomane, quand il les a découverts, *habillés*, façonnés à son goût, n'est-il pas un peu comme l'avare avec son trésor? Ne les ferme-t-il pas dans des armoires bien closes, qui ne s'ouvrent presque que pour lui et auquel le public, dont il se défie, n'a qu'un rare accès. Et comment, dès lors, les vrais lettrés qui auraient besoin, pour leurs utiles travaux, de *ces raretés*, peuvent-ils savoir seulement qu'elles existent? Si cependant, on leur ouvre ces sanctuaires, quelles transes ne causent-ils pas à leurs égoïstes propriétaires! avec quel effroi ceux-ci regardent ces hommes d'étude, avides de trouver un document longtemps cherché, feuilleter brusquement ces éditions si

---

qu'à de rares amis, pour avoir le plaisir de faire des r.r.r. de leur vie. Cependant, quel gré ne lui saurait-on pas s'il eût tiré à plusieurs centaines d'exemplaires, 1° son *Entrée de Charles VIII en Dauphiné*; — 2° l'*Inventaire des titres recueillis par Guichenon*, et 3° l'une des *Œuvres du poète Papon?* Où trouver maintenant ces raretés?

Le bibliomane a une autre manie, celle de *faire des livres*, c'est-à-dire de travestir ceux que leurs auteurs ont souvent faits avec tant de peines et de labeurs, mais sans pouvoir les *orner* de gravures; le bibliomane alors y intercale souvent les images les plus médiocres et les plus vulgaires, pourvu qu'elles aient trait à quelque partie du livre. J'ai vu ainsi, à Paris, une Henriade splendide par sa typographie et son papier, *triplée* de volume par l'interfoliation de grotesques dessins ou gravures. D'autres *divisent* des ouvrages pour faire d'un volume plusieurs *plaquettes*, ou composent des reliures d'ouvrages et de temps différents, pour le plaisir de poser des énigmes aux bibliophiles futurs, etc., etc..... Ces jours derniers, on annonçait la vente d'un Virgile *dans* une *reliure de Grolier*..... L'acquéreur, naïf et trompé, fait un procès à son vendeur.....

bien *habillées*, ou toucher leurs tranches dorées et ornementées en creux! Comme ils maudissent ces savants plus soucieux d'une date *vraie* que des couvertures d'un luxe exagéré, d'un livre souvent sans aucun mérite....., mais coté au poids de l'or par des monomanes!! Je considère donc ces *cabinets* comme d'une utilité bien relative pour la science qui ne peut pas en profiter, surtout si leurs heureux propriétaires ne savent pas, par des écrits et des publications, initier le public studieux aux choses importantes qu'ils possèdent; car le bibliomane souvent n'écrit pas ou ne sait pas écrire, — il se borne à faire des catalogues, et ces catalogues, qu'il néglige de faire imprimer pendant sa vie, se dispersent et se perdent souvent à sa mort; alors seulement les héritiers chargent un libraire ou un érudit du soin de dresser un inventaire; le commissaire-priseur survient, les enchères ont lieu, les amateurs arrivent alléchés de tous les coins de la France et même de l'étranger (1), et en quelques vacations ce trésor accumulé, *con amore*, après tant de patientes et coûteuses recherches, est dispersé comme le sont les feuilles desséchées de nos bois, par un vent d'automne. Le savant, qui ne parcourt souvent que longtemps après ces catalogues, ne les connaît que quand il n'est plus temps, — et les conservateurs de nos Bibliothèques publiques, convoqués à ces ventes, y sont condamnés, presque toujours, au supplice de Tantale (2). Ils voudraient acheter

---

(1) Londres est aujourd'hui le principal marché des vieux livres et des belles éditions anciennes, les prix y sont cependant inférieurs à ceux des marchés de Paris et de Lyon.

(2) Ces malheureux bibliothécaires ressemblent alors assez à des pauvres affamés qui passent devant un restaurant où dînent de riches

et ne le peuvent pas..... Comment lutteraient-ils, avec leurs minces allocations, contre les enchères ardentes, affolées des amateurs millionnaires qui offrent le pesant d'or d'un livre qu'ils tiennent à avoir à tout prix, par passion, par goût et même... par vanité seulement. Combien notre ville n'a-t-elle pas perdu de la sorte de monuments introuvables maintenant! Qu'on parcourre les catalogues des nombreux *cabinets* vendus aux enchères depuis le

---

et joyeux convives. Ils regardent tristement le somptueux repas servi sur la table, et mettant la main dans leur poche vide, ils se disent : « Tout cela n'est pas pour moi ; si, au moins, une miette de pain tombait de la table, on me la laisserait peut-être ramasser. » Ce ne sont plus que des miettes qui tombent aujourd'hui dans nos Bibliothèques devenues des pauvres honteux.....

Tombés dans une espèce de discrédit durant une longue suite d'années, les *incunables* sont de nos jours beaucoup plus recherchés qu'ils ne l'ont jamais été ; personne n'y a plus contribué à les remettre en honneur que l'abbé Mercier de Saint-Léger, Lyonnais de naissance et un des plus savants bibliographes français. Les éditions *princeps* des classiques grecs et latins ont reconquis toute l'estime qu'elles avaient perdue ; elles sont aujourd'hui poussées à des prix exorbitants dans les ventes aux enchères ; il en est de même des livres français du xve siècle et surtout des romans de chevalerie, qui se vendent dix fois plus qu'ils ne se payaient lorsqu'ils sortirent des presses de nos premiers typographes. »

M. Pericaud aîné écrivait ces lignes, en 1851, dans sa Bibliographie lyonnaise du xve siècle, page 12. Que ne dirait-il pas aujourd'hui, après ce laps de vingt-trois ans, des prix qu'ont atteint ces éditions ? C'est presque aujourd'hui de la folie.....et ces prix interdisent à toute Bibliothèque publique, même la mieux subventionnée, la possibilité d'en acheter. Les bibliomanes, au lieu d'aider au progrès de la science, la font stationnaire ; les hommes studieux, mais de modestes moyens, sont privés absolument de la jouissance de ces ouvrages accaparés.....

commencement de ce siècle, et on verra avec douleur que de *livres lyonnais*, que de *documents lyonnais inédits, inconnus* même, sont allés s'enfouir au loin dans d'autres *cabinets* et d'où ils ne reviendront plus à Lyon !!! J'aime donc peu ces *cabinets*, et je ne peux qu'adjurer, au nom de la science, leurs fortunés détenteurs à penser aussi un peu à leur ville et au modeste savant qu'ils privent souvent de ses meilleurs outils, par la claustration de leurs sanctuaires, en laissant au moins, à leur heure dernière, quelques bribes de leur trésor au pays qui les a vu naître. C'est là aussi une manière de faire preuve de patriotisme. N'est pas patriote seulement celui qui va à la frontière donner son bras et son sang à sa patrie ; mais le riche qui glisse une obole dans la main du pauvre, qui fonde un lit pour lui à l'hospice, qui crée une école pour donner le pain de l'esprit à l'enfant du peuple et qui laisse ses livres à la Bibliothèque de sa commune, celui-là aussi fait acte de charité chrétienne et de patriotisme. Que les détenteurs de nos riches *cabinets* actuels me permettent donc de leur tendre la main, au nom d'un pauvre presque honteux, qui s'appelle Lyon, — et de les prier de songer à lui, quand Dieu aura mesuré le nombre de leurs jours. Ce grand pauvre a le cœur plein de reconnaissance ; il écrira leur nom sur le marbre, — et la postérité, qui n'oublie *rien*, leur dira aussi *merci*. La générosité est une grande vertu. — Qui ne doit s'estimer heureux de pouvoir la pratiquer ? et il est si doux de le faire !!!

Je voudrais pouvoir dresser ici une liste complète des bibliothèques et des cabinets formés à Lyon depuis le commencement de ce siècle, mais cette tâche est au-dessus de mes forces ; — elle demanderait des loisirs que je n'ai pas, et, d'ailleurs, je n'ai nullement la prétention de faire *une histoire* de nos Bibliothèques. Je n'entends

en donner qu'un rapide et sommaire aperçu, et publier des documents que j'ai pu réunir, qui, parfois, sont inconnus et dont d'autres, après moi, pourront tirer un utile parti en écrivant les annales de la *Bibliographie lyonnaise*, qui est encore à faire.

Bibliothèque Yéméniz

La bibliothèque particulière la plus ancienne en date et formée après la Révolution est, sans contredit, celle de de M. Yéméniz ; mais il n'était pas Lyonnais. Né à Constantinople, il était Grec d'origine ; après avoir reçu une éducation libérale, il vint s'établir à Lyon, s'y livra fructueusement au commerce, qui venait de renaître de ses ruines, et s'occupa de la fabrication de la soie. Il sut même y acquérir une réputation méritée. Parmi les œuvres remarquables sorties de ses ateliers, on cite une belle portière d'une seule pièce, de 2 mètres de largeur sur trois de hauteur, aux armes du duc de Luynes, et destinée au célèbre château de Dampierre : en outre, on parle aussi des beaux rideaux qui ornent deux salons de l'ancien hôtel de Pimodan, aujourd'hui la demeure du baron Jérôme Pichon.

Naturalisé français, il a été, pendant de longues années, consul de Turquie et de Grèce. Malgré les soins donnés à son commerce et à sa grande industrie, Yéméniz put se livrer à l'étude des belles-lettres et surtout à ses goûts très-vifs de bibliophile. Une note mise par lui sur l'un des feuillets de l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, par le P. Ménestrier, nous apprend que, dès 1804, il formait sa collection : « J'ai rencontré, dit-il, cet ouvrage, « en 1804, par hasard, en feuilles, ce qui m'a permis de « conserver les cartons signalés et de le posséder sans

« la moindre imperfection. » Joie heureuse et *innocente* du collectionneur ! Mais il ne colligea pas seulement. Il sut trouver le temps de publier à ses frais, mais toujours à très-petit nombre, des ouvrages d'histoire, de littérature et d'archéologie.

En 1846, il publia l'ouvrage de Fustailler sur la ville et les antiquités de Mâcon, en latin, avec une traduction française par M. Baux, archiviste de l'Ain.

En 1848, il confia au savant Boissonnade la publication de plusieurs ouvrages de grammaire, jusqu'alors inédits, de Georges Pachymère.

En 1850, il fit imprimer, encore à très-petit nombre, sans la mettre dans le commerce, une entrée de Charles VIII à Vienne, pièce inédite tirée des manuscrits de Guichenon.

En 1851, il publia, chez Perrin, un inventaire resté inédit jusqu'alors des titres recueillis par Samuel Guichenon, suivi de pièces, aussi inédites, concernant l'histoire de Lyon, avec un avant-propos curieux, de sa plume. C'est une œuvre méritoire dont le monde savant lui a su gré ; mais pourquoi, lui demanderai-je, n'a-t-il pas usé de son grand crédit, de sa position sociale et de sa grande fortune pour *obtenir de la Faculté de médecine* de Montpellier la remise à la ville de Lyon de ces précieux manuscrits dont l'ex-maire de Lyon, M. Prunelle, a fait gratifier cette docte Faculté par l'ex-ministre Chaptal, en les enlevant à la ville d'Auxerre ? M. le sénateur Vaïsse, alors tout-puissant, eût secondé M. Yéméniz dans cette bonne action, tandis qu'aujourd'hui cette savante Faculté de Montpellier, qui n'a que faire de ces monuments tout spéciaux au Lyonnais et au Forez, s'entête à ne pas vouloir les échanger, et ne permet même

pas d'en laisser prendre des extraits par ceux qui en ont besoin.

En 1852, M. Yéméniz fit imprimer aussi, à ses frais, un ouvrage important sur le commerce de la soie, en Occident et en France principalement, pendant de moyen-âge, avec le concours de M. Francisque Michel.

En 1857, il donne, chez Perrin, une belle édition du poète forézien Papon, et, en 1860, un supplément aux œuvres de ce poète, mais aussi tiré à un très-petit nombre d'exemplaires.

Mais un événement bien douloureux pour son cœur aimant, comme pour la société lyonnaise, brisa la plume de M. Yéméniz, en 1860. Le 10 mai de cette année, il perdait sa femme, riche de beauté et d'intelligence, et que le génie poétique avait souvent même inspirée.

« Depuis lors, écrivait-il à un ami, j'ai été saisi d'un « tel découragement, d'un tel dégoût de tout, que je n'ai « pas ouvert une seule fois les livres de ma bibliothè- « que. » Ces livres, en effet, étaient couverts de poussière quand il les remit au libraire pour les vendre ; il ne voulut plus revoir ces vieux amis, car

Un livre est un ami qui ne change jamais

il se sépara d'eux pour toujours, et chargea un ami de la publication du catalogue destiné à la mise en vente de sa riche et nombreuse collection, qui se composait de 3,954 articles. Cette vente s'est effectuée à l'hôtel Drouot, en 1867.

M. Yéméniz avait formé une *bibliothèque* et non un *cabinet*, et ce qui frappait surtout, c'était le soin qu'il avait pris de recueillir les éditions originales et les ouvrages de tous les genres produits en France, sa patrie

adoptive. Il préfera surtout les ouvrages publiés du xve au xviie siècle, s'attachant aux éditions princeps, quand elles étaient dans de bonnes conditions (1). Il les divisa en quatre séries : 1° les ouvrages relatifs à la langue française ; 2° les anciens poètes dans la même langue, depuis le xve jusqu'au xviie ; 3° les mystères ; 4° les romans de chevalerie. La section des livres consacrés aux arts et aux sciences était aussi des plus remarquables et se composait de plusieurs milliers de volumes. Celle des belles-lettres était non moins considérable, et on y voyait briller beaucoup des œuvres de Champier et du P. Menestrier.

---

(1) Les reliures qu'a fait exécuter M. Yéméniz par les Bauzonnet, les Trautz, les Niédrée, les Simier, les Thouvenin, les Capé, les Koehler, les Duru, les Bruyère sont les dignes filles de celles que le trésorier Grolier confia à des artistes malheureusement restés inconnus ; toutefois, on peut dire que nul artiste n'a pu surpasser les finesses élégantes de l'ornementation délicate qui caractérise les reliures exécutées au xvie siècle pour Grolier. « Ils sont tous dorez « avec une délicasse inconnue aujourd'huy (1699), » a dit le moine bibliophile Bonaventure d'Argonne, dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, publiés sous le nom de Vigneul de Marville, in-12, p. 155.

La Bibliothèque de M. Yéméniz renfermait des spécimens nombreux des modèles de tous les genres de reliures usitées en France jusqu'à nos jours. Les noms de Lefaucheux, de Clovis Eve et de son père, Nicolas, relieur de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, du célèbre Gascon qui florissait de 1632 à 1641, de Ruette et d'autres maîtres relieurs, moins connus, ceux de leurs successeurs, les Du Seuil, les Pasdeloup, les de Rome, les Bozérian y brillaient en grand nombre, mais parmi ces livres dont l'art du relieur a rehaussé la rareté ou la valeur figurent au premier rang quatorze volumes ayant fait partie de la bibliothèque de Grolier. (*Notes sur deux bibliophiles lyonnais*, 1562-1867, par M. Paul de Cazenove.)

Les *œuvres lyonnaises* (1) se composaient de 505 numéros, dont 55 du XVe siècle et 450 du XVIe. 96 sortaient des presses de Jean de Tournes et 13 ouvrages de celles du célèbre et malheureux Dolet.

M. Yéméniz possédait aussi des *exemplaires uniques*, ces *rara avis* tant recherchés des bibliomanes, entre autres les œuvres de Pernette du Guillet, femme poète de Lyon, qui fut aussi bibliophile et parente de Grolier.

Quant aux reliures de la collection Yéméniz, elles étaient aussi riches que nombreuses, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours. L'histoire des reliures, dont on commence à s'occuper avec passion dans le monde des bibliomanes paraît, d'après M. Leroux de Lincy, se diviser en trois grandes périodes. La première comprend les origines et tout le XVIe siècle. Les reliures en bois couvertes d'étoffes ou de peaux de bêtes fauves, sont d'un usage commun en France pendant plusieurs siècles ; puis celles plus riches faites en Italie et en France, sous Charles VIII, Louis XII, François Ier Henri II, etc., par les plus habiles artistes, dont plusieurs habitaient Lyon, et dont Grolier utilisa le talent pour sa riche bibliothèque.

La deuxième période s'étend du XVIe au XVIIIe siècle, et qui comprend parmi les principaux relieurs Le Gascon, Pierre Gaillard, Ruette, Boyer, du Seuil, Derome et Pasdeloup, reliures en maroquin, doublées de même et de filets d'or et d'armoiries.

---

(1) M. Yéméniz avait formé d'abord le projet de réunir une *bibliothèque lyonnaise;* mais, laissant bientôt à son collègue, M. Coste, l'honneur et le travail des persévérantes recherches qui ont abouti à la collection sans rivale qui orne aujourd'hui la bibliothèque de la ville de Lyon, M. Yéméniz s'attacha à d'autres poursuites. (Idem.)

Enfin la troisième période comprend notre siècle, et on cite Simier, Thouvenin, Kochler, Niedrée, Capé, Duru, Chambolle, Bauzonnet, Trautz.

M. Yéméniz utilisa ces derniers artistes pour ses livres. La vente s'en est faite aux conditions les plus avantageuses ; on se les arrachait. Dans les premières vacations, du 9 au 11 mai, comprenant 600 numéros, cette vente s'est élevée à 130,000 fr., soit une moyenne de 215 fr. par numéro. *Le livre de Cleradius et Meliadice* (1495), in-fol. goth., relié en peau de truie, par Bauzonnet, exemplaire unique sur vélin, a atteint le chiffre de 10,000 fr. *Les Faiz de Maistre Alain Charetier*, sur vélin, imprimé à Paris, par Pierre Le Caron, relié en bois et recouvert en velours vert, coins et fermoirs en cuivre, payé 3,605 fr. par M. Yéméniz à la vente Bourdillon, est monté à 11,050 fr. pour Mgr le duc d'Aumale (1). Comment nos bibliothécaires de Lyon pourraient-ils lutter, dans ces ventes publiques, contre ces riches amateurs ?

Bibliothèque Breghot du Lut.

Le nom de M. Breghot du Lut (2) me rappelle des sou-

---

(1) Il faut remonter jusqu'en 1756, à la vente de Boze, dit M. Raoul de Cazenove, où le président de Cotte acheta au prix énorme de 11,000 livres, qui correspondent à près de 20,000 fr. aujourd'hui, l'un des exemplaires du *Christianissimi Restitutio*, de Servet, 1553, pour trouver des prix semblables attribués à des ouvrages imprimés. Les *Faiz* ont été acquis par Mgr le duc d'Aumale, ainsi que le *Temple de Gloire*, 3,200, et nombre d'autres livres des plus rares de cette bibliothèque.

(2) M. Claude Breghot du Lut naquit à Montluel le 11 octobre 1784. d'Antoine-Joseph Breghot du Lut et de Suzanne Péricaud. Il apparte-

venirs des plus heureux de ma vie. J'étais encore au collége royal de Lyon, très-médiocre élève en philosophie, sous l'excellent abbé Noirot, lorsque je connus M. Breghot du Lut. Il était alors déjà conseiller à la Cour de Lyon. Je le rencontrais souvent dans une famille qui s'allia, depuis lors, à la mienne, et quoique collégien, je trouvai chez M. Breghot du Lut un accueil qu'un magistrat grave et un vieillard aux cheveux blancs ne fait pas toujours à un jeune homme turbulent. Je savais qu'il était un savant. J'aimais aussi les livres, j'en avais contracté le goût, de bonne heure, au collége de Cluny, où, très-jeune, je me plaisais à lire de longues heures dans les cloîtres, aux silences si majestueux, de cette grande et belle abbaye bénédictine. M. Breghot voyant mes goûts, les encouragea, me prêta des livres et se plut à me montrer les éditions les plus belles et les manuscrits les plus rares de sa riche bibliothèque. Il voulut bien m'ouvrir aussi la bibliothèque publique du collége, alors aux mains de son ami, de son collaborateur et parent M. Pericaud, qui m'y laissait toute liberté. Avec quelle joie je feuilletais alors, avec le fils de M. Breghot du Lut, les manuscrits, les incunables, les plus belles éditions de la typographie lyonnaise.

---

nait à une famille originaire d'Auvergne, mais établie déjà depuis trois générations à Montluel, où elle s'allia à la famille Prost-Alabe.

Avocats au Parlement de Dijon, les ancêtres de Claude Breghot du Lut s'occupaient aussi de littérature, et son grand-père a fait paraître quelques poésies dans l'*Almanach des Muses*.

C'est celui-là même que l'*Almanach astronomique et historique* de la ville de Lyon pour 1786, désigne comme receveur des traites de la ville de Montluel sous le nom de *Bregeot de Leu* (sic.) (Voy. Arm. histor. de Bresse, Bugey... par E. Révérend du Mesnil, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1872).

Le soir, après ces attrayantes explorations, M. Breghot du Lut m'expliquait, avec cette rare bonté qui le caractérisait et à laquelle se mêlait la plus douce gaieté, ce que j'avais vu, souvent sans le comprendre ; et m'initiait à la science du bibliophile avec une patience et une bonté souvent peu ordinaires. Dans nos promenades dans les champs, où dans des courses sur la Saône de Lyon à Collonges, où nous allions souvent chez des parents communs, il me citait aussi avec joie nos poètes lyonnais, ses auteurs bien-aimés, qu'il savait par cœur, ou me racontait les légendes des châteaux des bords de la Saône. On ne pouvait rencontrer un homme plus affectueux, plus sympathique et qui s'était voué, cependant, au double et austère sacerdoce de la Magistrature et des Lettres.

Il les aima aussi de bonne heure, et j'en trouve la preuve dans une lettre qu'il adressait de Paris, en 1806. à son ami Péricaud, il avait alors 22 ans (1). Alors il commençait sa bibliothèque et ses goûts de bibliophile étaient déjà très-prononcés.

Il mandait, entre autres, le 7 décembre 1806 à son ami Pericaud, « Carelly m'a remis le Martial de Marolles. Cet ouvrage est plus précieux que nous ne le pensions. J'en

(1) M. Breghot du Lut fit ses premières études au collége de Montluel, puis il passa à Lyon dans le pensionat Reydellet. A l'âge de 12 ans, il montrait déjà des dispositions pour la poésie et se trouvait toujours le premier de la classe en vers latins et français. Il eut entre autres pour professeur l'abbé *Forestier*, dont le vrai nom était *de Villers*, sous lequel il se cachait pour se soustraire aux lois révolutionnaires, comme prêtre non assermenté. Plus tard il reçut des leçons d'un évêque schismatique grec qui remplissait alors les modestes fonctions de prote chez l'imprimeur Kindelem. (Eloge hist. de M. Breghot du Lut, par M. d'Aigueperse, p. 8.)

ai vu vendre ici un exemplaire moins bien conservé, 12 fr., ce n'est, au demeurant, que sa rareté qui en fait le prix. Les livres sont fort chers dans cette ville, comme tout le reste. Je crois t'avoir dit que le plus mince bouquiniste de Paris est meilleur bibliographe que vos premiers libraires ; aussi ne peut-on pas espérer de faire dans leurs boutiques de bons marchés, il ne s'en fait guère que dans les ventes publiques, après décès.

« Les éditions *cum notis Variorum* et celles *ad usum Delphini*, qui deviennent de plus en plus rares et qui sont très-estimées coûtent beaucoup d'argent, les premières surtout. Quand tu en trouveras, ne manque pas de les prendre. Un *Variorum* in-8, de Hollande, en bon état, se vend ici 12 à 15 francs, tandis que nous en avons acheté plusieurs à Lyon pour 6 ou 7 francs, car tu as le *Phèdre*, de Burmann, et j'ai l'*Aulugelle*, d'Oiselius, et le *Pétrone*, de Blain, qui sont tous trois très-recherchés.

« Prends bien garde que les éditions préférables sont celles dont le texte est imprimé en grosses lettres rondes, celles en italiques sont de bien moindre valeur..... »

Ne croit-on pas entendre converser deux bibliophiles déjà en cheveux gris et qui ont blêmi sur les vieux livres, et cependant c'est une causerie de deux amis encore bien jeunes, mais l'un et l'autre avaient le feu sacré. Pour eux il n'y avait de plaisir que dans les livres, d'autre joie que d'en collectionner et d'autre satisfaction que d'en parler. Leur correspondance est presque un traité sur l'art du bibliophile et un catalogue raisonné des éditions des divers auteurs grecs et latins. (1) A 22 ans ils en avaient déjà

(1) Vers la fin de sa vie, M. Breghot avait commencé un catalogue des traductions françaises des classiques latins.

tous les secrets. Je dirais presque les finesses et les ruses innocentes.....

M. Breghot du Lut était déjà, à ce moment, inscrit comme avocat au barreau de Lyon, mais avant d'aborder la barre il avait voulu se perfectionner à l'école des grands modèles de Paris. Il travailla comme secrétaire de M. Gairal, son parent, un des membres les plus distingués du barreau de Paris, où brillaient alors avec tant d'éclat les de Sèze, les Bellart, les Berryer, père, Chauveau-Lagarde et Delamalle. Il ne négligea pas, cependant, ses études littéraires et surtout les cours d'Andrieux et de Gail, alors si renommés. Boissonnade et Clavier l'accueillirent avec la plus vive sympathie ; il se lia avec eux et ils l'initièrent dans ce que la langue grecque avait de plus difficile. Bientôt après, on put le compter parmi les hellénistes les plus distingués de son temps. Beuchot fut aussi son ami, et cette liaison dura tant qu'ils vécurent, *Martial* et *l'Anthologie grecque* étaient surtout l'objet de de sa prédilection ; il fouilla toutes les bibliothèques de Paris pour étudier ce qui les concernait.

Son père, avocat au Parlement de Dijon avant la Révolution, puis ensuite juge de Paix à Montluel, sa ville natale, le rappela au bout de deux ans auprès de lui, et l'attacha au barreau de Lyon où il avait débuté. Tout en en exerçant sa difficile et grande profession, il céda aussi souvent à ses goûts littéraires et n'oublia pas ses livres favoris. Lyon possédait alors, comme aujourd'hui, et c'est bien peu pour un aussi grand centre, un seul journal littéraire, l'*Almanach des Muses et le Moniteur de Lyon*. Il lui

---

La mort l'a empêché de finir cet ouvrage, mais le manuscrit, quoique très-incomplet, renferme des indications fort curieuses.

donna quelques imitations en vers français de *l'Anthologie grecque*, de *Martial* et *d'Owen*, mais déjà à l'âge de 16 ans il s'était essayé dans la poésie et avait publié dans des journaux et dans des recueils des imitations de *Martial* et de l'*Anthologie grecque*, sous le pseudonyme d'Isidore Forlis de Lyon. Ces précoces essais avaient révélé un savant profond avant l'âge, et un poète qui savait faire passer dans notre langue les finesses et les beautés du latin et du grec.

Raconterai-je ici sa vie si bien remplie? M. d'Aigueperse l'a déjà fait avec un goût si parfait à la Société littéraire dont Breghot du Lut fut l'un des fondateurs, en 1807, et qu'il présida souvent. Je n'essaierai donc pas même d'esquisser ici à grands traits cette existence si modeste, mais pourtant non sans gloire, d'énumérer ces jours dont chacun, jusqu'à sa dernière heure, fut consacré aux travaux les plus sérieux, aux œuvres les plus utiles et qui ont assuré déjà à leur auteur une place si belle parmi les hommes de science et de grand savoir d'élite de notre ville.

La magistrature, je l'ai dit, l'enleva au barreau. D'abord substitut, il fut plus tard vice-président du tribunal civil de Lyon, et la Cour tint ensuite à honneur de le compter dans ses rangs. A cette même Cour siégeait alors, comme procureur-général, un homme d'un rare mérite, M. de Courvoisier, que le roi appela ensuite dans ses conseils; mais cet homme éminent à tant de titres croyait, comme d'autres l'ont cru naïvement, qu'un magistrat, dans ses moments de loisirs ne pouvait pas, sans déroger presque, se consacrer à des travaux scientifiques ou littéraires. M. de Courvoisier ne pardonna pas à M. Breghot du Lut d'être un savant; un soir, assis à une table de jeu, se retournant brusquement vers M. Breghot, qui était mêlé à une conversation

sur des auteurs de l'antiquité, il l'interpella en lui disant : « Monsieur, vous avez perdu beaucoup de temps à ces choses-là. » — « Je ne joue jamais au boston, » répartit M. Breghot ; on ne pouvait mieux répondre..... Aujourd'hui encore il se rencontre dans quelques Cours des magistrats hauts placés, non par leur mérite, comme l'avait été M. de Courvoisier, et qui se permettent d'infliger de semblables mercuriales à des magistrats écrivains. Je me souviens que l'un de ces hauts dignitaires, qui, le soir, consacrait ses veillées à toute autre étude que celle de Cujas et de Pothier, blâmait, aussi vivement, un de mes excellents amis, Henri Nadault de Buffon, avocat général, d'un si noble cœur et si distingué, par ses écrits comme par sa brillante éloquence, de se livrer à des travaux littéraires.

M. Breghot du Lut était lié avec les hommes les plus éminents de son temps, et entretenait une correspondance des plus suivies avec le savant bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, avec François de Neufchateau, Boissonnade, Leclerc, Beuchot, Gazzera de Turin, Peignot, Weiss, Babouisse-Rochefort, Amanton, Vallot, etc. Dugas-Montbel le consulta souvent sur son travail sur Homère. En 1821, l'Académie de Lyon (1) lui ouvrit ses portes, et M. Jean-Baptiste Dumas, dans l'histoire de ce corps savant, a donné la liste à peu près complète de ses œuvres. Je n'en parlerai donc pas, qui, du reste, ne les connaît pas ?

M. d'Aigueperse, en écrivant la biographie de M. Bre-

---

(1) M. Breghot du Lut était aussi de l'Académie de Macon, de Dijon, de Marseille, de Turin, du Cercle littéraire de Lyon, de la Société linéenne de Narbonne, de la Société philomatique de Perpignan, de la Société française de statistique universelle, du Comité des études, membre de la Commission des prisons, du Conseil du Dispensaire et du Conseil municipal de Lyon.

ghot du Lut, a dit de lui, avec raison : « Si, remontant dans les siècles passés, nous cherchons à le comparer avec l'un de ces hommes qui se sont fait un nom dans les lettres et les sciences, nous n'en trouvons aucun avec lequel il ait autant de points d'analogie que Gilles-Menage, l'homme le plus savant de son siècle et que ses contemporains ont comparé à Varron, le plus savant des Romains. M. Breghot, de même que Ménage, connaissait à fond les étymologies de notre langue. Tous deux nous ont laissé de précieuses recherches sur ce sujet ; tous deux possédaient la langue grecque, latine et italienne, et tous deux avaient une prédilection marquée pour Martial. Tous deux s'étaient placés au rang des critiques les plus distingués de leur époque ; tous deux avaient une érudition immense et variée à l'infini. »

La vie de M. Breghot du Lut s'écoula, douce et paisible, dans sa belle bibliothèque, au milieu de ses livres qu'il aimait tant, partageant ses heures entre ses travaux de tous les jours, ses graves fonctions et sa famille dont il était adoré. Chez lui, une piété sincère et sans faste, s'alliait avec les connaissances les plus variées et avec toutes les qualités de l'homme public et privé.

Quand la mort vint frapper à sa porte, il ne s'en effraya pas. Il la vit approcher avec le calme d'une conscience pure et sans tache, et l'espoir d'un meilleur avenir. M. Breghot s'éteignit doucement et sans agonie, le 30 novembre 1849, au milieu de sa famille, à laquelle il a laissé un noble héritage, celui d'un nom que la science et la vertu ne sont plus à illustrer.

M. Breghot du Lut s'était attaché, comme je l'ai déjà raconté, à se former une *bibliothèque* et non un *cabinet*. Il bouquinait, dès l'âge de seize ans, et fut souvent heureux dans ses trouvailles. Tout en connaissant et

les livres, comme nos bibliomanes de
achetait, non pas parce qu'ils étaient
qu'ils lui étaient *nécessaires* pour
lait le livre en bon état, savait
dition; mais, interrogé sur ce point,
é l'édition fautive, quand bien même il
rare. En un mot, il aimait les livres, non
vignettes, leur papier ou leurs reliures, mais
e qu'ils renfermaient. Il les lisait attentivement, en
sant des extraits ou des analyses, — notes précieuses qui forment une *vingtaine de cahiers* assez volumineux, qui sont comme le résumé, la moëlle ou la quintessence de sa grande bibliothèque.

Voici le résumé du catalogue de la bibliothèque de M. Breghot du Lut; chaque partie de cette nombreuse collection rappelle un ouvrage de ce savant et patient Lyonnais.

Le catalogue comprend 209 numéros, mais, à partir du n° 1938, les ouvrages sont groupés sous des titres généraux, avec un seul numéro. Ainsi, sous le n° 1953, nous trouvons la collection des œuvres de Gabriel Peignot, environ 35 volumes ou brochures, le tout enrichi, le plus souvent, de notes manuscrites et d'*ex dono* de l'auteur, qui était un ami de M. Breghot.

Aujourd'hui, la plus petite de ces brochures aurait un numéro particulier.

La théologie, la jurisprudence, la philosophie et les sciences sont comprises sous les 407 premiers numéros.

Avec le n° 408 commencent les Orateurs, suivis des poètes grecs et latins, jusqu'au n° 808.

Parmi ces derniers, il faut remarquer 19 éditions d'Anacréon, 7 de l'Anthologie grecque, 14 de Catulle, 20 d'Horace, 12 d'Ovide, etc., mais surtout 54 éditions de Martial.

M. Breghot a passé sa vie à préparer une édition de cet épigrammiste, les résumant toutes; 14 manuscrits volumineux renferment des notes pour cette œuvre, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

Le n° 808 commence la série des poètes français, et, sous ce même numéro, sont classés 39 volume de l'*Almanach des Muses*, le numéro suivant se compose de 17 tomes de l'*Almanach littéraire*.

Les poëtes étrangers, les romans, facéties, ouvrages de philologie, de critique, viennent en leur place jusqu'au n° 1241.

Le n° 1242 comprend une collection de 22 *ana*, dont quelques-uns sont considérés comme rares.

Les œuvres de Cicéron (20 volumes, traductions partielles), les voyages et l'histoire ecclésiastique, conduisent jusqu'au numéro 1566, où commence la suite des ouvrages sur l'histoire de la ville de Lyon et des provinces voisines.

A première vue, cette collection semble ne compter que 110 volumes, mais l'on s'aperçoit vite que l'auteur du catalogue a maladroitement dispersé les œuvres appartenant à la bibliographie lyonnaise. Ainsi, l'on trouve les éditions de Louise Labé dans la série des poètes français, les ouvrages de Commarmond sur les antiquités lyonnaises, et ceux de L. Foulques sur l'hôtel des monnaies, dans la série de l'Archéologie, etc.

Puis, à partir du n° 1985, se retrouve une collection lyonnaise, 50 pièces de théâtre, dont les auteurs ou les sujets sont lyonnais ;

36 pièces imprimées sur l'Eglise de Lyon ;

82 pièces sur les origines de la révolution à Lyon ;

40 pièces sur les affaires de Lyon, de 1816 à 1847 ;

184 pièces sur la statistique lyonnaise : toutes ces bro-

chures, signées Cochard, Delandine, Nolhac, Pérenon, Dugas-Montbel, etc. ;

140 pièces signées de noms lyonnais, ouvrages présentés à l'Académie de notre ville ;

60 biographies lyonnaises ;

Tout ce qui avait paru des œuvres de MM. Gonon, Montherot, Pericaud, etc., vient terminer cette suite d'ouvrages précieux pour l'histoire de notre ville. Cette bibliothèque est dispersée maintenant, mais la correspondance de M. Breghot avec ses nombreux amis et les savants de son époque est conservée encore par sa famille. Son petit-fils, M. Francisque Breghot du Lut, se propose de publier cette importante correspondance ; elle ne saurait être confiée à de meilleures mains.

Bibliothèque Pericaud.

C'est la plume de M. A. Vingtrinier que je vais emprunter pour parler de cette bibliothèque et de son fondateur (1), si bien connu à Lyon et dans le monde des lettres.

---

(1) La famille Péricaud ou Perricaud, ancienne famille lyonnaise, fut anoblie, le 21 novembre 1696, en la personne de Pierre Perricaud. Un registre de la Bibliothèque impériale, tenu en vertu d'un édit du roi, qui autorisait l'annoblissement de 500 personnes les plus qualifiées du royaume, contient cette mention : Pierre Perricaud, marchand de Lyon, porte : *d'or, au poirier arraché de sinople, accosté de deux coqs affrontés de gueules.*

Tout ce qu'on dit de Pericaud,
On peut l'appliquer à Breghot.
C'est un savant que Pericaud ;
C'en est aussi un que Breghot ;
Il est poète Pericaud,
Comme lui c'est aussi Breghot

Le dimanche, 27 octobre 1867, dit M. Vingtrinier, ont a fait les obsèques de M. Antoine Péricaud aîné, ancien bibliothécaire de la ville, érudit, archéologue, historien compilateur, membre de l'Académie de Lyon, et une des figures les plus originales, les plus accentuées de la ville. Le Dictionnaire des contemporains, de Vapereau, l'appelle Marc-Antoine, le confondant avec son frère cadet, ancien avocat, décédé, il y a quelques années.

Ce n'est, du reste, pas la seule erreur qu'ait à reprocher aux biographes cet écrivain, dont la vie entière fut consacrée à épelucher l'histoire et à rectifier les erreurs commises par les historiens lyonnais. Il était né à Lyon, le 4 décembre 1782 et non en 1792, comme l'a dit la Biographie de Rabbe. Il est décédé à Lyon, le 25 octobre 1867, âgé de 85 ans, et non en 1840, comme l'a dit la Biographie de Feller, dans une intention où on a cru voir une pointe d'hostilité.

M. Péricaud aîné était un des sept fondateurs du Cercle de Lyon, créé en 1807, et devenu la Société littéraire. Jusqu'à son dernier jour, il n'a cessé de travailler, de transcrire, de compiler, amassant des matériaux pour l'histoire lyonnaise, et communiquant volontiers le fruit

---

L'Académie à Péricaud
Donne un fauteuil comme à Breghot;
Et pour en finir, Péricaud
Est le beau-frère de Breghot,
Ce qui fait croire que Breghot
Est le beau-frère de Péricaud.

(*Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon*, Lyon et Paris, 1826.)

Ce petit opuscule satyrique est d'un nommé Eugène Lamerlière, auteur de quelques pièces de théâtre, et auquel l'Académie de Lyon avait refusé admission.

de ses recherches aux érudits qui avaient besoin de ses ses conseils. Ses productions ont été des plus nombreuses, et leur liste, jusqu'en 1859, se trouve dans un fascicule intitulé *Bibliographie lyonnaise* au xve siècle, quatrième partie, Lyon, 1859, in-8°.

M. Péricaud avait une mémoire prodigieuse ; il indiquait les dates et les noms des auteurs sans hésitation ; il connaissait les livres et les aimait ; il préférait les ouvrages de travail et d'érudition aux riches reliures ; il tenait surtout aux éditions lyonnaises et n'achetait que les livres qui pouvaient lui être utiles pour ses immenses travaux.

Vert et droit jusqu'à la plus extrême vieillesse, l'air railleur et ne craignant pas de laisser tomber un mot piquant, armé en guerre et la plume leste ; il avait, dans le courant de sa vie, soulevé plus d'une tempête ; mais prompt à revenir, il ne gardait pas rancune à ses adversaires, et il n'était pas rare de le voir se promener le lendemain, appuyé sur le bras de son ennemi de la veille.

Bibliophile sérieux et convaincu, M. Péricaud avait maintenu dans la classification des livres de la grande Bibliothèque de la ville une méthode logique, précise et rigoureuse. C'est de sa retraite que datent la désorganisation et le désordre qui règnent aujourd'hui dans notre vaste et précieuse collection.

La mort de M. Péricaud équivaut à la perte d'une bibliothèque. Nul plus que lui ne méritait, par sa vie apre au travail, de rappeler cette comparaison devenue si banale, d'encyclopédie vivante ou de bénédictin. Lui-même se rattachait à la littérature ancienne par sa signature, *Antonius Pericaldus*, et surtout par cette anagramme, dont il aimait à se parer « *Secula nudo pristina.* »

Son style, dépourvu de grâce et d'imagination, était court, hâché. Il rappelait le fait dans toute sa simplicité,

mais on pouvait être certain de l'exactitude, on peut dire de la minutie de ses recherches. Il écrivait l'histoire avec un microscope, ne négligeant aucun détail, même de ceux que délaissent et oublient les écrivains à grand vol. *Ses Notes et Documents pour servir à l'Histoire de Lyon* ne pourraient être lus avec suite ; ils sont indispensables aux historiens.

Il laisse une quantité considérable de manuscrits d'un prix inestimable pour l'histoire de Lyon. Espérons que ces richesses ne seront pas perdues et qu'une main habile saura en tirer parti.

M. Pericaud a eu la bonne fortune de rencontrer sur sa route un parent, un ami (1) partageant ses goûts littéraires,

---

(1) Le *Censeur*, journal de Lyon, 29 juillet 1839, appréciait ainsi l'une des œuvres de Pericaud.

LA BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE. — *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon, de 1330 à 1483*, par M. Pericaud.
Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, par MM. Pericaud et Breghot du Lut.

On doit savoir un gré infini aux hommes d'étude qui se livrent à des recherches approfondies sur l'histoire des villes, des monuments qu'elles renferment, des événements qui s'y sont passés; qui mettent en relief les hommes célèbres à quel titre que ce soit, fouillent dans les archives pour retrouver une date perdue, mettre en lumière un nom oublié, retrouver un champ de bataille ignoré et rendre ainsi à chaque époque son caractère et sa physionomie. Ces hommes sont d'autant plus louables, que, sans faire d'histoire complète, ils fournissent aux historiens des documents indispensables, des matériaux préparés, mis en ordre et disposés pour toutes les formes ; ils prennent ainsi pour eux les peines, les travaux fastidieux, et sèment ce que d'autres recueillent.

Parmi les hommes qui se recommandent le plus, à Lyon, par ce travail consciencieux et utile l'un des plus infatigables est sans con-

savant, peut-être même plus savant que lui, un helléniste consommé, versé dans le latin comme un écrivain du du XVIIe siècle, et collaborant avec lui. Je veux parler de M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour de Lyon, son beau-frère. Liés d'amitié dés leur enfance, sérieux et graves comme on ne l'est pas à leur âge, aimant tous deux pasionnément les livres, et surtout les vieux livres, les vieux poètes lyonnais principalement, ne recherchant d'autre plaisir que dans le travail, ils passèrent leur vie dans la plus intime communauté de pensées et de labeur. Quand les circonstances séparaient ces deux amis, une active correspondance les rapprochait encore. Une partie de cette correspondance subsiste encore; elle est intéressante à lire, instructive même; ce ne sont pas les lettres, je parle des premières, de deux jeunes étudiants aimant à se raconter leurs plaisirs, leurs travaux. Ils ne connaissaient d'autre bonne fortune que celle de rencontrer un vieux livre, une belle édition ardemment recherchée et convoitée, et de l'acquérir quand leur *argent de poche* le leur permettait. Et avec quelle joie ils s'entretenaient de ces trouvailles! comme ils aimaient à disserter ensemble, en vrais connaisseurs, de vieux auteurs de leurs doctrines et de leurs idées!

A cette collaboration sont dues plusieurs publications importantes :

---

tredit M. Pericaud, bibliothécaire de notre ville, savant, dont tous les loisirs paraissent être employés à rassembler des matériaux pour l'histoire de Lyon. Ses notes et documents forment une brochure fort remarquable par la quantité de faits, de dates et de noms qui y sont consignés. On retrouve là en quelques lignes d'utiles appréciations de faits qui, sans cela, pourraient être mal compris, et sur leurs causes des détails pleins d'intérêts. Il a fallu, pour composer cette brochure, qui n'a pas cent pages, lire trois ou quatre cents volumes.

1. Le *Ciceronia*, Lyon, Ballanche, 1812, in-8.

2. *Biographie cicéronnienne*, Paris, Lefèbre, 1821, in-8, réimprimé avec des additions dans le tome I du Cicéron de J.-V. Le Clerc, Paris, 1827, gr. in-8.

3. Le *Catalogue des livres doubles de la Bibliothèque* de la ville de Lyon (avec le concours de MM. Janon, Chony, Coste, Duplessis, Gauthier, Hodieu, Rostaing).

4. *Notice topographique snr la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1834, in-8, reproduite avec des additions dans le tome XXXVI du Dictionnaire de la conversation.

5. Le *Nécrologue lyonnais*, 1826-1835, Lyon, Rusand, 1846, in-8.

6. Le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (1), Léon Boitel, 1839, in-8.

Outre ces ouvrages, qui ont été publiés successivement, M. Péricaud avait collaboré avec M. Breghot du Lut à d'autres travaux demeurés manuscrits, et si la mort n'eût séparé ces amis, ils eussent certainement fait paraître encore ces travaux et peut-être entrepris d'autres ; mais

---

(1) Le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, rédigé par MM. Péricaud et Bréghot, est un répertoire qu'on lira avec intérêt et avec fruit, une sorte d'indicateur qui apprendra peu de choses, mais qui enseignera à quelles sources il faut puiser. C'est un livre indispensable à quiconque veut connaître l'histoire lyonnaise ; mais, quelle utilité que puisse avoir ce livre, nous ne saurions en approuver entièrement la forme. Toutefois, la critique ne s'adresse pas à MM. Péricaud et Bréghot du Lut, qui ont rédigé leurs notes sur un plan arrêté par d'autres. Il eût été plus profitable peut-être, d'élaguer de ce catalogue une foule de noms, à bon droit inconnus, avec qui l'avenir n'aura jamais rien à démêler, parce qu'ils ont été complètement inutiles au passé. Cela eût permis de s'étendre davantage sur certains autres, de manière à n'être pas obligé de renvoyer à d'autres ouvrages ; c'eût été une biographie au lieu d'un catalogue.

M. Breghot du Lut succomba dix-sept ans avant son beau-frère,

Parmi ces manuscrits, je citerai, entre autres, des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Lyon (avec le concours de MM. Chelle et Morin).

M. Péricaud aimait les livres (1), en écrivain et non en

---

(1) Voici ce qu'écrivait sur M. Péricaud le *Moniteur judiciaire de Lyon*, 26 novembre 1861, 3e page :

L'érudition, qui est revenue en honneur parmi nous, produit de bons fruits. Les nombreux disciples des Bénédictins. des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la savante magistrature du siècle dernier, nous donnent chaque année d'excellents témoignages de la singulière estime rendue à la véritable érudition. Notre compatriote, M. Péricaud aîné, s'est placé depuis longtemps parmi cette pléïade savante, dont les travaux projètent tant de lumière sur notre histoire et nous la font mieux connaître. Arrivé à l'âge d'un repos bien mérité, après une longue et laborieuse existence, consacrée à l'étude des belles-lettres et à la réunion des matériaux relatif à l'histoire de Lyon, après avoir publié plusieurs ouvrages, qui suffiraient à établir dix réputations littéraires, M. Péricaud, dans sa verte et studieuse vieillesse, travaille, comme nous devrions tous travailler.

Bon exemple à signaler à ces critico-journalistes d'occasion, dont tout le savoir se trouve dans l'Encyclopédie méthodique et le Dictionnaire de la conversation, et qui traitent des questions soit politiques, soit littéraires, soit historiques, sans en connaître le premier mot. Mais ces marmots de la plume continueront à cacher, sous des fanfaronnades, pailletées d'adjectifs pompeux, leur impuissance et leur mépris pour le travail sérieux.

Les *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours*, qui avaient été publiés en fascicules annexés à l'Annuaire départemental (1838-46), s'arrêtaient à la mort de Louis XIII, et l'on craignait que cette immense tâche ne fut pas continuée. Mais M. Péricaud se préparait à la continuation de ce précieux recueil. Le règne de Louis XIV, si fécond en événements, est l'objet du nouveau travail du savant commentateur, qui l'a poursuivi jus-

amateur ; il les achetait pour s'en servir et non pour les regarder, les habiller à neuf ou les gâter, en leur enlevant leur cachet et souvent leur mérite, à cause de leur ancienne reliure, comme le font malheureusement tant de collectionneurs peu intelligents. Il s'était fait une bibliothèque et non un cabinet ; ses livres étaient ses outils et il dédaignait d'avoir des outils avec de beaux manches ; on pourrait dire même que ses livres étaient généralement en mauvais état. Le catalogue, qui en a été dressé, comporte 1980 numéros, dont

149 pour la théologie,
29 pour la jurisprudence,
99 pour la philosophie,
10 pour la médecine,
39 pour les sciences et beaux-arts,
97 pour les belles-lettres,
156 pour les poètes latins,
24 pour les poètes grecs,
167 pour les poètes français.

Cette dernière série était des plus riches en éditions anciennes et modernes. Il s'y rencontrait, entre autres,

---

qu'en l'année 1661, dans les colonnes de la *France littéraire*, et qui promet de l'achever bientôt. Cette partie, disposée comme la première, suivant l'ordre chronologique, renferme les principaux événements qui se sont passés à Lyon : élection du consulat, oraisons doctorales, entrées des personnages célèbres, fêtes et cérémonies civiles ou religieuses, publications littéraires, procès curieux, extraits des correspondances entre les hommes de lettres et les savants (Patin, Spon, Falconnet, Brossette, Menestrier, etc.), anecdotes piquantes, bons mots, etc. M. Péricaud, en ajoutant à son œuvre une innombrable quantité de notes, de critiques et de commentaires, en a fait un monument curieux, que l'on pourrait nommer les archives littéraires, biographiques, bibliographiques et municipales de Lyon. — V. V.

Saulsaye, *Eglogue de la vie solitaire*, Lyon, Jean de Tournes, 1547; — *La brave médecine de maistre Grimache qui guarit de tous maulx et plusieurs aultres*. Réimpression gothique.

La série des fictions en prose et romans était non moins riche. La collection elzévirienne comptait 55 volumes in-32, celle des œuvres de son ami, Gabriel Peignot, dont la plupart des ouvrages avec *ex dono* de l'auteur, 141 numéros ; l'*Histoire*, 197 numéros ; l'*Histoire des provinces de France*, 38, *du Lyonnais*, 216, *Bresse*, *Bugey*, *Dombes*, 35, *Dauphiné*, 31, *Forez*, 15 ; les œuvres de M. Alfred de Terrebasse, 17, la *Biographie*, 141 ; la *Noblesse*, les *Mélanges* étaient non moins riches.

Cette précieuse collection a dû être dispersée aussi, et s'est vendue, en mars 1868, à Lyon, aux enchères publiques.

La Bibliothèque Coste

Ai-je besoin de consacrer quelques lignes à cette bibliothèque sans égale? Qui ne la connaît à Lyon et dans tout le monde lettré? Qui ne parle encore de cette splendide collection, les uns pour se rappeler l'heureux souvenir de l'avoir vue, de l'avoir compulsée, d'avoir admiré ses trésors inestimables, dont leur savant propriétaire faisait les honneurs à tout venant, et les autres, qui ne connaissent que son catalogue, pour déplorer sa dispersion ? Longtemps, on put croire que M. Coste la laisserait à sa ville natale ; il en avait exprimé l'intention à ses amis, comme aux hommes d'étude auxquels il ouvrait sa bibliothèque (1), mais les circonstances, peut-être même les évé-

(1) C'était son intention formelle, dont il aimait à s'entretenir

nements politiques de 1848, la modifièrent à son heure dernière. Ce fut une véritable stupéfaction dans le monde lettré et savant, quand on sut qu'une partie seulement nous restait, et encore à prix d'or, et que le surplus serait dispersé à Paris dans des enchères publiques, comme sont jetées à tous les vents tant de rares collections formées en province, qu'on va vendre ensuite à Paris. La ville de Lyon, heureusement, sut se faire une bonne part. Elle consacra libéralement 40,000 fr., en 1855, à acquérir ce qui intéressait plus spécialement ses souvenirs et sa glorieuse histoire, et, ne pouvant faire davantage, elle a dû laisser partir tout ce que ses ressources, restreintes par la révolution, ne lui ont pas permis de retenir.

Voici les pièces officielles relatives à l'achat fait par la ville pour la partie essentiellement lyonnaise :

RAPPORT DE M. LE SÉNATEUR A LA COMMISSION MUNICIPALE

Lyon, 16 janvier 1855.

MESSIEURS,

M. Coste, conseiller à la Cour, aujourd'hui décédé,

---

avec ses visiteurs et ses amis, mais les événements de 1848 la modifièrent. Effrayé des émeutes et des manifestations qui se succédaient chaque jour, il changea ses dispositions et, à son heure dernière, il n'eut pas le temps de revenir sur cette déplorable détermination.

M. Coste avait eu tellement le projet de léguer sa bibliothèque à sa ville natale que non-seulement c'était le fond habituel de sa conversation, mais qu'il avait manifesté l'intention de faire exécuter par un artiste habile un cartouche ayant pour devise : *J.-L.-A. Coste pro patriâ colligit*, et qu'il s'était entretenu avec un des premiers peintres de notre cité pour faire un portrait qu'on aurait après lui offert à la ville et placé dans la salle contenant sa collection.

s'était occupé, avec un zèle infatigable, de la formation d'une bibliothèque lyonnaise, composée de livres et de manuscrits concernant l'histoire de notre ville.

Dans l'intérêt de sa patriotique préoccupation, M. Coste a fait de nombreux voyages à l'étranger, et n'a négligé ni soins ni dépenses pour atteindre son but : on estime que la collection laissée à son décès ne lui avait pas coûté moins de 100,000 francs. Elle se compose, suivant le catalogue de M. Aimé Vingtrinier, son archiviste, de 18,600 articles, et, de l'aveu des hommes de science, jamais collection aussi importante n'a été formée en France pour l'histoire d'une grande ville ou d'une province.

Si cette bibliothèque était dispersée, il serait impossible de la reconstituer, même au prix des plus grands sacrifices. On y remarque, en effet, bon nombre de livres et de manuscrits dont il n'existe qu'un exemplaire : sa valeur comme collection historique est donc incalculable pour les Lyonnais.

A un autre point de vue, sous le rapport de son prix vénal, cette bibliothèque a une grande importance. Tel mince volume qui y figure, ne vaut pas moins de 1,500 francs pour le bibliophile, et, en somme, on peut évaluer hardiment 25,000 francs la valeur de 80 à 100 volumes d'auteurs lyonnais ou de pièces lyonnaises du XVIe siècle.

A la mort de M. Coste, sa bibliothèque est passée entre les mains de M. Coste, son frère et son héritier, qui a offert d'en faire la cession à la ville.

L'administration municipale ne pourrait être indifférente à cette occasion d'ajouter à ses richesses historiques une collection si précieuse ; elle a donc accueilli avec empressement les offres de M. Coste.

Par une lettre que j'ai l'honneur de mettre sous vos

yeux, M. Coste consent à céder à la ville la collection de son frère, telle qu'elle est désignée et détaillée dans le catalogue, en deux volumes, rédigé par M. Vingtrinier et imprimé par M. Perrin, et ce moyennant la somme de 40,000 francs, qui serait payable en dix annuités de 4,000 francs chacune, dont la première serait exigible dans le courant de l'exercice 1855, et ainsi successivement d'année en année jusqu'à l'exercice 1864, avec intérêts au taux de 4 0/0.

La Ville *s'engagerait, en outre, à conserver à tout jamais intacte et dans son entier la collection de M. Coste sans pouvoir jamais la diviser ; à cet effet, un local particulier lui serait affecté dans les bâtiments de la Bibliothèque publique de la Ville*, et un cartouche, rappelant le nom du fondateur serait apposé sur chaque pièce de cette collection.

L'affaire se présente à votre examen dans des conditions que je considère comme avantageuses. Le prix demandé n'est pas exagéré, et les facilités qui nous sont laissées d'en échelonner le paiement rendront cette nouvelle charge à peu près insensible pour le budget municipal.

Je vous propose, en conséquence, messieurs, d'accepter les conditions de M. Coste, et de m'autoriser à traiter avec lui pour l'acquisition de la bibliothèque de son frère sur les bases énoncées dans la lettre ci-jointe.

Le Sénateur chargé de l'administration du département du Rhône.

VAÏSSE.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Séance du 19 janvier 1855.

Présents : MM. Devienne, président, Acher, Arnaud,

Auberthier, Benoit, Brisson, Brollemann, Droche, Ducruet, Faye, de Gatelier, Guimet, Mathevon, Michel, Million, Monnier, Seriziat, Vachon, Vidal-Galline et Bruneau, secrétaire.

Vu le rapport de M. le Sénateur à la séance de ce jour;

Vu la lettre de M. Victor Coste, ancien notaire, frère et héritier de M. Louis Coste, contenant les conditions auxquelles il offre de céder à la ville de Lyon la partie de la bibliothèque de ce dernier qui a trait à l'histoire de Lyon;

Attendu que cette collection a un intérêt particulier et une valeur spéciale pour la ville, et que c'est un devoir pour l'administration d'en enrichir la bibliothèque;

Adoptant les conclusions du rapport de M. le Sénateur;

Délibère :

M. le Sénateur est autorisé à acquérir, pour la ville de Lyon, la collection lyonnaise de la bibliothèque Coste aux conditions exprimées dans son rapport sus-visé, c'est-à-dire au prix de 40,000 francs payables en dix annuités de 4,000 francs chacune, dont la première serait exigible dans le courant de l'exercice 1855 et ainsi successivement d'année en année jusqu'à parfait paiement de ladite somme, avec intérêts au taux de 4 0/0.

(*Suivent les signatures*).

Cette partie lyonnaise est aujourd'hui à la bibliothèque du Lycée. *Ses raretés* sont dans le cabinet du conservateur. Le surplus n'a trouvé d'autre place que dans un grenier, qu'on décore pompeusement du nom de *Dépôt*, et on a scindé ainsi *un tout* qu'il fallait laisser *entier*. Aussi, on se demande

pourquoi la ville, après avoir acquis le fonds Coste, n'a pas su compléter sa libéralité en lui consacrant un *local spécial* digne de lui et n'a pas surveillé mieux *sa conservation*. Qui n'eût été heureux de voir cette collection installée dans un cabinet à part portant le nom de Coste, avec son buste et une inscription commémorative, et d'admirer, sur une suite de tablettes, cette bibliothèque *toute lyonnaise* réunie en un seul corps et classée selon ses exigences. De faibles ressources annuelles eussent suffi pour cette installation, et aujourd'hui, on aurait aussi la satisfaction de voir *reliées* tant de brochures importantes et de documents rares, en feuilles, *épars* dans des cartons relégués dans un *galetas*.

Mais une pensée nous console. Bientôt peut-être la ville va modifier son lycée *empesté*. La bibliothèque recevra de nouveaux et vastes locaux, et le fonds Coste nécessairement devra y occuper le premier rang, que jusqu'à présent, on a *oublié* de lui donner.

Si le fonds Coste est, en partie, enfoui dans un grenier, le monde savant sait au moins ce qu'il contient par le catalogue que M. Vingtrinier en a dressé avec la patience et le savoir d'un Bénédictin. Un des rêves de la vie de M. Coste avait été de faire un catalogue (1), qui fût resté comme un modèle et un monument. Luxe de typographie, fac-simile, lettres ornées, culs-de-lampes, vignettes, ornements au-

---

(1) M. Vingtrinier n'a dressé le catalogue que de la partie purement historique et lyonnaise, comprenant 18,641 numéros. Le plan neuf et original qu'il a religieusement suivi, et qui s'adapte si complètement à l'histoire de Lyon, lui avait été tracé d'avance par M. Coste. On doit penser quel intérêt il eût présenté s'il eût compris les éditions lyonnaises, et surtout s'il eût été écrit sous les yeux et les conseils de celui qui en était l'auteur.

raient été consacrés à cette œuvre, à laquelle il s'était proposé de consacrer trente à quarante mille francs. Il aurait enrichi son livre de notes précieuses qui l'eussent fait rechercher des savants. Déjà il s'était entendu avec un imprimeur dont Lyon se glorifiait alors, mais la mort n'a pas pu attendre.....

M. Coste était Lyonnais ; il vit le jour dans notre ville le 2 juin 1784, et appartenait à une famille qui avait occupé des charges dans la magistrature. Son père voulut aussi qu'il fît partie de la grande famille judiciaire et lui fit suivre, à Paris, les cours de la Faculté de droit ; mais le goût des lettres et des arts était inné en lui, il les aima dès sa jeunesse, les cultiva déjà sur les bancs de l'école, et il allait publier même une œuvre assez importante, quand sa famille le rappela (1). Un mouvement général entraînait alors tous les esprits vers les lettres. On était au lendemain de la Révolution qui avait fauché tant de savants ; les lettres, les sciences et les arts en deuil, s'étaient cachés : c'était presque un crime que de leur adresser un hommage public, mais le premier consul Bonaparte les appela à lui, les consola et les mit sous sa puissante égide. Le temple des Muses se rouvrit, comme on disait alors, leurs disciples y accoururent en foule, et ce fut une véritable renaissance.

Coste, à son retour à Lyon, trouva l'Académie rouverte

---

(1) Etant étudiant en droit, à Paris, il avait écrit un drame tiré de l'histoire de Russie. L'ouvrage allait être reçu, quand lui-même fut rappelé à Lyon. Quelques mois après, son œuvre était jouée sous le nom et au bénéfice d'un de ces flibustiers littéraires qui abondent dans les grandes villes. M. Coste protesta timidement, mais il allait entrer dans une carrière qui s'accommode peu des pièces de théâtre. Il prit le parti de se laisser dépouiller sans faire de bruit.

pourquoi la ville. mais c'est un sanctuaire
su compléter sa quelques privilégiés et dont
digne de lui e Coste était jeune, ardent, com-
n'eût été h de lettres et d'arts, il ne voulut
un cabine tour fût venu d'entrer dans ce cé-
buste et même les portes ne se fussent jamais
sur u' — il chercha autour de lui des amis
lyonn sympathique, ayant le feu sacré de l'é-
ger avec eux le *Cercle littéraire* qui fut plus tard
ce Ces amis étaient les deux frères Peri-
Achard-James, Acher, Amard, Breghot du Lut,
de Marnas, Rieussec, Segaud et quelques
toute une pléiade de jeunes hommes instruits, et
qui ont su laisser un nom parmi nous. C'était en 1807,
mais en 1810, ses fonctions d'auditeur au Conseil d'Etat (1)
l'arrachent à ses études littéraires. Une mission importante
lui est confiée à l'étranger, il la remplit avec distinction;
mais la fortune abandonne bientôt le moderne César, la vic-
toire lui devient infidèle dans les plaines de la Russie, puis
dans celles de Leipzig; nos armées se replient écrasées.
Coste lui-même est un moment prisonnier (2) des Cosaques;

---

(1) M. Coste fut nommé auditeur au Conseil d'Etat le 7 novembre 1810. En 1812 le directeur général des domaines le plaça auprès de lui, en service ordinaire, et en janvier 1812, un décret impérial lui confia le poste important et difficile de Commissaire spécial à Varel et Oldenbourg, dans le nouveau département des Bouches-du-Weser.

Pendant son séjour dans cette résidence, il sut par son énergie réprimer une sédition qui avait éclaté à Oldenbourg et des tentatives de pillage, à l'occasion du départ d'un corps de gendarmerie. Cette action d'éclat lui valut les plus vives félicitations de la part du duc de Rovigo et de plusieurs éminents fonctionnaires.

(2) Il fut fait prisonnier avec le fils de M. Frochot, préfet de la

rnardotte le délivre et il rentre en France pour assister aux malheurs de notre double invasion. Retiré à Lyon, il y accepta un siége à la Cour royale (1), pour y vivre près de sa famille, de ses amis et consacrer les loisirs de sa charge aux lettres qu'il avait toujours tant aimées (2). Toutefois, il renonce encore jeune aux fonctions judiciaires, et se consacre dans sa retraite, tout entier, à ses livres et à des œuvres de bienfaisance (3).

Maître d'une belle fortune et privé d'enfants qui eussent captivé ses affections (4), Coste s'attacha avec passion à ses livres. Rien ne lui coûta pour enrichir sa collection *lyonnaise* ; il acheta des éditions lyonnaises au

---

Seine et conduit à Stettin où Bernadotte et le comte de Bentenck obtinrent leur élargissement (idem).

(1) Présenté au roi Louis XVIII le 28 juillet 1824, il fut nommé six mois après Conseiller à la Cour de Lyon, en remplacement de M. Favier, démissionnaire (idem).

(2) Dès son retour à Lyon, il lut le 23 février 1815, à la Société littéraire, un mémoire où il se proposait de consacrer une partie des séances à des travaux ayant pour objet l'histoire politique, littéraire, topographique et biographique de la ville de Lyon (idem).

(3) Il fut aussi membre de la Société d'émulation, 1808.

De la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1814.

Du Dispensaire, en 1818-1827.

De la Commission de statistique du Rhône, 1822.

De la Société d'agriculture, 1823.

Administrateur des Hospices, 1823-1828.

Conseiller municipal, 1828.

Académicien libre en 1841.

Chevalier de la Légion d'honneur, le 22 mai 1825.

(4) Il avait épousé mademoiselle Péclet, fille d'un magistrat très-recommandable.

poids de l'or ; mille francs un volume de Louise Labé. Il aimait aussi les belles reliures et confiait ses livres les plus rares aux relieurs les plus en renom ; il n'épargna aucun luxe pour eux ; ces reliures étaient signées par Bauzonnet, Niédrée, Capé, Duru ou par notre compatriote Bruyère. Tous ces trésors étaient réunis dans un élégant cabinet de travail : il y recevait journellement ses amis, ou des étrangers et leur ouvrait avec empressement ses belles armoires dont les rayons chargés d'un triple rang de volumes brillaient comme des vitrines d'orfévrerie. A côté de ce cabinet, trois pièces indépendantes, sous la surveillance de son bibliothécaire, recevaient, de 9 heures à 4 heures, les savants et les travailleurs qui pouvaient compulser les ouvrages qu'ils tenaient à consulter. Plumes, encre, papier étaient mis à leur disposition, bon feu pendant l'hiver. On travaillait en liberté comme dans un établissement public.

Dans l'achat de ses livres, dit M. Vingtrinier, M. Coste n'avait qu'une pensée. Lyon était le centre auquel tout se rapportait. Si aux ouvrages ayant trait à sa ville natale, se joignaient les chefs-d'œuvre de nos littératures ancienne et moderne, c'est que presque toujours ces livres avaient été imprimés à Lyon. Son *Virgile* était de Roville ; *Horace*, de Gryphe ; *Ovide*, de Jean de Tournes ; *Juvénal*, de Jean de Vingle. Si l'on trouvait encore à côté, et sous des reliures magnifiques, des ouvrages d'auteurs inconnus ou obscurs, c'est que ces auteurs étaient des compatriotes, recevant, à ce titre, un honneur qu'ils devaient moins à leur mérite qu'à leur naissance. Il ne faisait d'exception à cette règle qu'en faveur de l'histoire de France, dont les documents nombreux, les pièces sur la Saint-Barthélemy, les pamphlets de la Ligue ou de la Fronde, les ma-

zarinades avaient été réunis sans préoccupation d'origine ou d'imprimeur (1).

Cette collection formée avec tant d'amour, de peines et de soins éclairés finit par atteindre des proportions peu ordinaires ; on y comptait 1,600 manuscrits, 1,500 ouvrages imprimés et 7,000 brochures, 800 cartes, vues, plans divers, gravés ou lithographiés et 2,600 portraits de personnages célèbres (2).

M. Chelle, archiviste du Rhône, qui a connu aussi la bibliothèque Coste, signalait au Congrès scientifique qui s'est tenu à Lyon, en 1841, comme les plus remarquables des manuscrits de Coste :

Un cartulaire d'Ainay ; une réfutation de l'hérésie des Vaudois ou pauvres de Lyon du XIIIe siècle, deux missels in-folio avec miniatures et ornements du XIVe siècle et du XVe siècle, les titres du couvent des Célestins supprimé avant 1789, une charte d'affranchissement du XIIIe siècle publiée depuis lors par le gouvernement, l'armorial et les

---

(1) Non-seulement M. Coste voulait avoir un exemplaire d'un ouvrage, mais il lui en fallait un de chaque édition, l'un sur grand, l'autre sur petit papier ; pas une seule déchirure, pas une seule marque d'humidité, pas la moindre imperfection n'était supportée. Aussi, quand de son temps, on voulait donner une idée de l'excellente condition d'un livre, on disait dans un certain monde « un *exemplaire Coste* », comme on disait un « *exemplaire Yemeniz* ». (*Notice hist. sur Coste*, par Ch. Fraisse, p. 19).

(2) M. Charles Fraisse dans une notice historique, publiée en 1851, sur M. Coste, dit que ce dernier possédait dans sa collection 2,500 portraits ; plusieurs s'y rencontraient de deux à six fois sans qu'il y eût jamais des épreuves semblables. Les Neufville-Villeroy y étaient au nombre de 87, le ministre Roland et sa femme y étaient reproduits 60 fois et saint François-de-Sales, 73 fois.

Ne serait-il pas à désirer que ces collections fussent continuées ?

généalogies des comtes de Lyon, les armoriaux consulaires et le recueil des armoiries d'un grand nombre de familles nobles de la province.

L'histoire moderne n'était pas moins riche en manuscrits remarquables. Il suffit de citer les pièces originales relatives à la révolution de Lyon en mai 1793, la collection des arrêtés des représentants du peuple avec leurs signatures et annotations, les registres des sociétés populaires, et enfin, comme simple objet de curiosité, un grand nombre de lettres autographes d'auteurs ou hommes illustres du Lyonnais.

La partie des livres imprimés ne méritait pas moins d'attention. Elle renfermait, entre autres raretés, les ouvrages suivants :

« *Missale secundum usum Lugduni*, 1497, premier missel imprimé à Lyon.

« *Breviarium camere ad usum Lugduni*, 1487, premier bréviaire imprimé à Lyon.

« *Statuta ecclesiæ Lugduni*, imprimé peu avant 1488, par ordre du cardinal-archevêque Charles de Bourbon.

« *Les Antiquités et la Fondation de la Métropole des Gaules et de ses chapelles*, par de Quincarnon, 1673, seul exemplaire connu. »

Beaucoup de pamphlets publiés à l'époque des guerres de religion et de la Ligue ; les plus anciennes entrées des rois et des reines dans la ville ; diverses facéties rarissimes et relatives à des fêtes et à des anciens usages ; une histoire de la Révolution écrite en 1793, probablement par Guerre, sur grand papier de Hollande, une collection de journaux politiques littéraires et scientifiques qui ont paru à Lyon depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Indépendamment de ces ouvrages manuscrits ou imprimés qui se rattachent tous à l'histoire de Lyon, M. Coste

avait réuni les ouvrages d'un intérêt général composés par des Lyonnais, surtout ceux du XVIe siècle, tels que Louise Labé, Pernette du Guillet, Maurice Sève, Taillemont, Champier, dont il possédait les éditions primitives. Il avait recueilli, en outre, un grand nombre des principaux ouvrages imprimés à Lyon au XVe et au XVIe siècles. Citons-en quelques-uns seulement de cette collection si belle et si nombreuse :

Speculum vitæ humanæ, 1477. — *Liber de consolacione medicinarum*, J. Heben Mesue, 1478. — *Guidon de la practique en cirurgie*, de Gengon de Calliac (Guy de Chauliac), 1478. — *Le trés plaisant livre nommé Mandeville*, 1480. — *Le livre des Enéydes, compillé par Virgille*, 1483. — *Jehan Bocace, de la ruyne des nobles hommes et femmes*, 1483. — *Le roman de Fier-à-Bras*, 1486. — *Le procès de Belial*, 1487. — *Le rommant de la rose*, Lyon, G. Leroi, sans date, première édition de ce poème. — *La danse aux aveugles*, sans date. — *La farce des Théologastres*, édition originale d'un dialogue satyrique fort singulier, imprimé à Lyon, vers 1541, le seul exemplaire connu.— *L'Apocalypse figurée*, par Jehan Duvet, 1541, figures très-curieuses et fort rares qui paraissent avoir été gravées sur plomb.

Woeriot, *Pinax iconicus*, 1555, un des premiers essais de la gravure à Lyon (1).

M. Coste possédait aussi plusieurs volumes qui avaient appartenu à Grolier, notre célèbre bibliophile lyonnais du XVIe siècle, avec la célèbre devise *Grolerii et amicorum*.

Telle était, en peu de mots, cette bibliothèque particu-

---

(1) Jehan Duvet serait, d'après Jansen (Essai sur la gravure), le premier Français qui ait manié le burin (note de M. Chelle).

lière sans égale, qui, à elle seule, eût mérité une longue description, que ne me permettent pas les étroites limites de ce court précis historique. Qu'il me suffise seulement d'ajouter que s'il existe beaucoup de bibliothèques remarquables par le nombre des raretés ou par le luxe des reliures, elles ne présentent presque jamais un caractère de spécialité. Ce sont presque toujours des collections formées capricieusement de diverses branches de la bibliographie pour la satisfaction personnelle du goût de l'amateur. M. Coste a eu un plus noble but en créant sa bibliothèque. Lyonnais de cœur et d'âme, il n'a eu en vue que l'histoire de Lyon; il n'a cherché, pour ainsi dire, que les monuments de ses annales et de sa typographie, et de toutes les branches de l'art qui s'y rattachent. Dans cette louable pensée, poursuivie toujours, sans cesse, avec une persévérance que rien ne pouvait lasser, il entretenait une correspondance des plus actives avec les principaux libraires et marchands de livres de France et de l'étranger. Pour que rien ne lui échappât de ses *desiderata*, il en avait dressé même un catalogue imprimé, en 1838, chez L. Boitel, qu'il répandait partout pour provoquer des recherches et se procurer des raretés que, bien entendu, on lui faisait payer au poids de l'or. Ce catalogue, lui-même, est une curiosité et un excellent guide, utile non-seulement au bibliomane à la recherche de raretés et de curiosités, mais à l'écrivain sérieux pour l'histoire d'une bibliographie lyonnaise et de notre littérature locale. Il se compose de 291 numéros divisés en séries : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire de Lyon, Histoire générale. Le post-scriptum de ce catalogue portait cette mention en gros caractères : « *On achètera les livres portant sur la reliure l'inscription* : GROLERII ET AMICORUM, *ou à la fin du volume la signature de Grolier.* » Il serait utile de recher-

cher combien d'œuvres *lyonnaises* étaient ainsi rentrées *à Lyon*, et combien il en a sauvé d'une perte certaine par leur détention entre les mains de grands ignorants ou gens peu soigneux de leurs livres (1).

M. Coste, non content de colliger des livres, voulut en éditer lui-même ; cédant à l'une des regrettables manies des bibliomanes qui éditent des livres, mais pas dans la pensée si louable de vulgariser de bons ouvrages, il ne fit tirer des publications qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. De la sorte, il a créé des raretés que s'arrachent quelques opulents possesseurs de *cabinets*, mais la science y a-t-elle gagné ?.... En 1837, il édita deux ouvrages à vingt-cinq exemplaires seulement. Le *Récit touchant la comédie jouée par les Jésuites et leurs disciples en la ville de Lyon, au mois d'aoust* 1607, s. n. d. l. (1607), réimpression avec une préface de Pericaud aîné, Lyon, Léon Boitel, 1837, in-8, suivi de la *Conviction véritable ou récit fabuleux divulgué touchant la représentation exhibée en face de toute la ville de Lyon, au collége de la Compagnie de Jésus, le 7 d'aoust de la présente année* 1607. Lyon, A. Cloquemin, 1607. Réimpression, Lyon, Léon Boitel, 1837, in-8.

Le second est la *Notice sur Louis Garon*, par Pericaud aîné, suivie des *Stances sur l'ancienne confrérie du Saint-Esprit, fondée en la chapelle du pont du Rhône, à Lyon*, et de *l'Hymne pour le jour de la Pentecôte*, par Louis Garon, Lyon, Léon Boitel, 1837, in-8.

---

(1) M. Coste entreprit lui-même de longs voyages à la recherche de livres rares, en Italie, en Angleterre, et il en trouva jusqu'au fond de l'Ecosse. (Introd. du catal. de la biblioth. Coste, par M. Aimé Vingtrinier, p. IX).

M. Coste n'eut pas la satisfaction de jouir pendant de longues années de cette bibliothèque qui avait fait la joie de sa vie. La mort frappa à sa porte le 5 mai 1851. Il avait 67 ans. Une courte maladie l'avait enlevé. Homme de bien et homme religieux, affable envers tous, bon aux pauvres, qu'il soulageait de son vivant (1) et qu'il n'oublia pas à sa dernière heure, sa mort fut un événement douloureux pour notre ville. Il repose à Caluire, dans sa propriété des Brosses.

Bibliothèque de M. Gay.

Joseph-Jean-Pascal Gay, né le 14 avril 1755, mort le 16 mai 1832, a laissé, à Lyon, son pays natal, un nom justement estimé et des monuments non sans valeur. Il a construit, entre autres, les bâtiments de la Condition des soies, de la Halle aux blés et de la Caserne de gendarmerie, auxquels on peut reprocher trop de lourdeur, le défaut de lignes élégantes, mais qui trouvent leur excuse dans les temps où il a vécu. L'architecture, à cette époque de transition, manquait d'inspiration ; elle dédaignait nos maîtres français, qu'elle ne comprenait pas, et imitait mal les Grecs et les Romains ; de là ce style bâtard, qu'on a appelé le style du premier empire.

Gay était dans toute la maturité de l'âge et du talent lorsqu'il fut choisi par l'administration lyonnaise pour être professeur d'architecture et d'ornement à l'école spéciale de dessin, fondée à Lyon en exécution d'un décret

---

(1) Il envoyait régulièrement son bibliothécaire dans certaines familles et, dans plusieurs, ces secours étaient attendus à jour fixe et comme une rente due.

du 25 germinal an XIII. Il eut pour collègues Revoil, Chinard, Grognard, Baraban, Leclerc. Il ne pouvait être en meilleure compagnie et on sait combien cette école forma d'élèves distingués.

Un de ses amis, M. F. Richard, lui a consacré quelques lignes de souvenir, en écrivant la préface du catalogue des livres qu'il s'était plu à amasser pour ses travaux, comme pour son agrément. Ce catalogue fut dressé en 1832, par J. Janon et la vente de la bibliothèque de Gay eut lieu à Lyon, le 2 décembre 1833. Elle se composait de 957 numéros.

Voici en quels termes en parle M. Richard :

« L'artiste recommandable qui recueillit pendant sa vie les livres dont on publie le catalogue, jouissait à juste titre de la réputation d'habile architecte et de savant littérateur. Doué d'une mémoire extraordinaire, il apprit de bonne heure les langues anciennes. Les auteurs grecs et latins excitèrent les premiers son admiration, et toutefois il n'eut point d'exclusion dans son goût pour leurs ouvrages. Il s'appliqua à étudier en même temps les sciences relatives à son art; ses connaissances devinrent étendues et variées ; l'archéologie et la numismatique occupaient ses loisirs. Il lisait tout ; il retenait tout ; on peut dire à sa louange que ses amis ne se séparaient point de lui sans avoir appris quelque chose dans sa conversation. Cette justice, que nous prenons plaisir à rendre publiquement à M. Gay, ne lui sera refusée par aucune des personnes qui l'ont connu aussi particulièrement que nous. Le choix des livres de sa bibliothèque ne fera que confirmer avantageusement ce que nous disons de son intelligence et de son savoir. Vitruve était pour lui l'objet d'une sorte de culte ; il éprouvait une grande satisfaction à posséder les rares éditions de ses œuvres. Il en citait et

en expliquait les enseignements, qu'il suivait lui-même avec une étonnante sagacité. A cette application des meilleures règles de l'architecture, M. Gay joignait une véritable habileté dans la recherche des beaux ornements de toutes les époques. Le XVIe siècle et même le moyen-âge lui fournissaient, en ce genre, des détails précieux que son génie adaptait, sans servilité, à la composition de riches tentures ou à des décorations intérieures de monuments publics ou particuliers. De là, son goût pour les collections de livres, d'emblèmes, d'estampes anciennes et pour toutes les vignettes gravées en bois dont se trouvent enrichis la plupart des ouvrages imprimés du temps de Léon X et de François Ier. La religion catholique, ses temples et ses cérémonies étaient aussi pour notre savant compatriote des sujets d'études de prédilection. Son dernier travail, le sanctuaire de l'église de Saint-Just, à Lyon, présente un admirable résultat de cette disposition de son esprit à bien concevoir l'ordonnance de choses sacrées. On ne devra donc pas être surpris de voir figurer parmi ses livres un aussi bon nombre d'ouvrages de théologie, de traités particuliers sur les rites des chrétiens, sur la pratique de leurs devoirs et sur le but de leurs efforts ; il les relisait et les expliquait avec foi. Ses parents et ses amis ont eu la consolation de le voir uniquement préoccupé de cette science salutaire pendant les jours qui précédèrent son passage à l'éternité.

Bibliothèque de M. J.-L. Babet

M. J.-L. Babet, ancien négociant, mort à l'âge de 78 ans, était un bibliomane consommé. Depuis plus de trente ans, il collectionnait ; chercheur infatigable, il colligeait tout,

et se forma une bibliothèque, composée de livres singuliers et curieux dans tous les genres. A part sa collection lyonnaise, sa bibliothèque n'avait pas de caractère particulier; ainsi, on y trouvait un nombre considérable de livres *ascétiques* et *mystiques;* une réunion plus importante encore et très-riche de *controversistes de la Réforme*. Sur la *Démonologie*, il y avait un groupe considérable et très-original. On y remarquait : *La Pratique curieuse ou les oracles des Sybilles,* par de Conniers. La Haye, 1694. — *Des Satyres brutes, monstres et démons, de leur nature et adoration*, par F. Hedelin. Paris, 1626. — *L'Orinocrite musulman ou l'interprétation des songes selon les Arabes,* trad. de l'arabe par Vattier. Paris, 1664. — *Cinq livres de l'imposture et tromperies des diables; des enchantements et sorcelleries, pris du latin de J. Vinier et faits françois*, par J. Grévin, de Beauvoisis. Paris, 1569. — *Discours des sorciers avec six advis en faict de sorcellerie*, par H. Boguet. Lyon, 1608. — *La Chiromancie médicinale*. La Haye. 1665, etc., etc...

Les beaux-arts étaient représentés par de forts beaux ouvrages. Les belles-lettres offraient plusieurs séries très-nombreuses, tels les poètes, les romanciers, les fabulistes et les chansonniers. On y trouvait surtout ces charmants poètes du XVIIIe siècle, si richement illustrés par le burin des *Eisen*, des *Cochin*, des *Mariller*, etc.

L'histoire était remarquable dans la section d'archéologie. M. Babet tenait aussi aux reliures. Presque tous les ouvrages curieux étaient en bon état et beaucoup même dans des conditions remarquables.

Cette collection se composait de 2,722 numéros et a été vendue à Lyon le 11 novembre 1867.

La collection lyonnaise, dont je n'ai pas le catalogue, n'a été mise aux enchères que plus tard.

Bibliothèque de M. Morel

Cette bibliothèque, créée par un homme de goût, était des plus remarquables, mais s'est dispersée aussi malheureusement. Formée à Lyon, composée de nombreux ouvrages lyonnais, elle a été vendue à Paris le 25 juin 1873. M. Claudin a écrit la préface du catalogue qu'il en a dressé. Ce catalogue, à lui seul, est un chef-d'œuvre d'impression. Il restera comme monument typographique, et sera recherché, à son tour, par les bibliophiles.

Pour décrire cette belle collection, je cède encore la parole à M. Claudin, si habile appréciateur des beaux livres, et dont le nom fait autorité :

« Le catalogue que nous publions, dit-il, intéresse vivement les bibliophiles. Ce n'est pas une bibliothèque proprement dite, mais une petite collection choisie de livres rares, précieux ou singuliers formant le cabinet à peu près ignoré d'un curieux de province, que nous allons présenter aux enchères. On y trouvera particulièrement une suite remarquable de romans de chevalerie et une série très-riche de conteurs et de facéties. On y distinguera aussi un certain nombre de petits livres piquants et fort rares, provenant de collections célèbres et qui, depuis très-longtemps, n'avaient pas reparu dans les ventes et n'avaient pas passé dans le commerce. Ceux qui prendront le soin de lire ce catalogue éprouveront de véritables surprises et reconnaîtront sans peine que les raretés et les curiosités françaises y dominent, la plupart du temps, en exemplaires de choix. »

Parmi les livres lyonnais, on remarquait, entre autres des éditions sorties des presses de Cayne, en 1498, de

Gueynard, en 1515, de Rigault, en 1556, 1574, Didier, 1576, Olivier Arnoullet, 1522, Estienne Dolet, 1542, Huguetan, 1583, François Aubry, 1599, Sulpice Sabon, 1544, Mathis Husz, 1498. La collection entière se composait de 562 numéros.

Bibliothèque de M. M.-Balthazar Alexis.

M. Alexis, né à Lyon, le 1er mai 1786, mourut en la même ville, le 2 juillet 1872 et a laissé la réputation d'un habile graveur. Amateur éclairé et collectionneur intrépide, il avait su pendant le cours de sa longue carrière se former un riche cabinet de livres concernant les beaux-arts, de tableaux, d'estampes, d'eaux-fortes, d'aquarelles, de dessins, de faïences et de porcelaines anciennes et de vieux meubles. Mais à sa mort, tous ces trésors ont été dispersés dans une vente publique commencée à Lyon, le 18 février 1873. Toutefois, à sa dernière heure, plus patriote et plus généreux que bien des collectionneurs, il se souvint de sa ville natale et légua au Musée de Lyon trois remarquables tableaux; l'un est le chef-d'œuvre de Bellay, artiste lyonnais, l'autre un admirable portement de croix attribué à Holbein, et le troisième est son portrait par Trimolet. Ah! si tous nos collectionneurs avaient la même mémoire du cœur! comme nos bibliothèques et nos musées s'enrichiraient bien vite!!!

M. Alexis, dit M. Lays dans la préface du catalogue du cabinet de cet artiste, aimait à fréquenter les ateliers des jeunes artistes, les encourageant par ses bonnes paroles et ses bons conseils. Il était honnête, surtout ennemi des coteries qui sont le fléau des vrais artistes; il était juste et les injustices le révoltaient; il aimait les

artistes honnêtes et se plaisait à causer avec eux de beaux arts.

M. Alexis, ajoute M. Lays, avait du cœur et du patriotisme; aussi, combien il était heureux, pour la gloire de Lyon, de citer souvent les noms de ses artistes célèbres : Hippolyte Flandrin, Saint-Jean, Victor Orcel, Lemot, Chinard, Legendre Hérald, de Boissieu, Richard, Duclaux, Revoil, Saint-Eve, Michel Grobon, Bonnefond et tant d'autres. Il les avait tous connus et la plupart étaient ses amis. Vivant déjà, à une époque où les belles œuvres d'art n'étaient pas aussi rares qu'aujourd'hui, et où les amateurs étaient moins nombreux, il put facilement enrichir son cabinet des plus belles choses, et il ne recula devant aucune dépense pour satisfaire son goût artistique.

Bibliothèque de M. de Montherot

Cette bibliothèque devait être dispersée le 20 janvier 1873, mais au moment de sa mise en vente, elle a été retirée. Son catalogue est précédé d'une courte notice de M. Vingtrinier qui a connu M. de Montherot et ses livres; il les a décrits avec bonheur, je ne saurais donc mieux faire que de reproduire en partie cette charmante notice :

« A qui aurait des préjugés contre les nobles et la noblesse, nous aurions voulu présenter M. François de Montherot, décédé le 12 juillet 1869, au château de la Rouge, près Meximieux.

« Gentilhomme, issu de gentilshommes, il était un type complet de sa race. Né à Lyon, le 9 mars 1784, il fut tenu sur les fonds baptismaux par M. J.-B. de la Martine d'Urigny, son bisaïeul maternel.

« Il eut pour beau-frère M. Alphonse de Lamartine, de l'Académie française ; son père était messire Pierre de Montherot, chevalier, seigneur de Béligneux, ancien conseiller au Parlement de Dijon qui assista en 1789, à Bourg, à l'assemblée de la noblesse de Bresse, réunie pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. Loin d'être infatué de sa naissance et d'être imbu des préjugés d'un autre temps, il était parfaitement de son époque. Maire, depuis 1833, de la commune de Charnoz, humble village près de la rivière d'Ain, il vivait au milieu des paysans et des cultivateurs, les connaissant, les aimant et partageant leur vie modeste. Parfois, il venait à Lyon et le plus souvent à pied, par hygiène, par tempérament, par plaisir et pour se préserver d'une vieillesse hâtive par l'exercice énergique d'un corps qu'on est trop porté à ménager. Son costume était simple, son affabilité charmante et sa gaîté de tous les instants.

« M. de Montherot était membre de l'Académie de Lyon, et avant, comme après son admission dans cette savante compagnie, il avait écrit nombre de volumes, produit de nombreux travaux parmi lesquels ses *Promenades dans les Alpes*, Lyon, 1836, in-8. *Fragments d'un voyage au Bosphore*, Lyon, 1831. *Milo, Chio, Majorque, Alger et Gozzo*, Dijon, 1837-38, in-8, et de nombreuses brochures en vers dont la gaîté, le tour facile, l'entrain de bon aloi charmaient le public lettré, soit que l'auteur en donnât les primeurs lui-même, soit qu'imprimées, il les offrît à ses amis.

« Ces pièces charmantes ont été recueillies sous le titre de *Mémoires poétiques*, Paris, Techner, in-8, et *Opuscules en vers*, Lyon, Rossari, in-8. Mais tirées à petit nombre, elles ne se trouvent que dans les bibliothèques privilégiées, et la modestie de l'auteur était si grande que son bagage

manuscrit l'emporte sur ses imprimés. Il a laissé inédits. *Littérature allemande*, 1 vol. ; *Jugements sur Alfieri*, 1 vol. ; *Voyages dans les Alpes et dans le Jura*, 2 vol., de nombreux discours lus à l'Académie et à la Société littéraire et des travaux publiés par la *Revue du Lyonnais*, le *Réparateur* ou d'autres publications, avides et heureuses de sa bienveillante et saine collaboration, qu'il n'accordait, d'ailleurs, qu'à des feuilles estimables et d'une haute moralité.

« Il fut digne sans morgue, savant sans pédanterie, jovial sans trivialité, fidèle dans sa ligne politique comme dans ses amitiés, et ce qui le distinguait surtout des hommes d'à présent, et ce qui le rejetait peut-être dans les rangs d'une génération oubliée, c'est qu'il était sans ambition d'honneurs, sans avidité de richesses.

« Sans fuir le monde qui l'accueillait avec bonheur, M. de Montherot ne craignait la vie d'intérieur ni à la ville, ni à la campagne. Il avait une galerie de tableaux bien choisie et une bibliothèque riche et formée avec goût. Il lisait, se tenait au courant de la littérature du jour, mais il préférait les grands écrivains du siècle passé à tous les Sue et à tous les Soulié de son temps. Son amour des livres ne se bornait pas là. Pour reposer son esprit, sans se séparer de ses chers volumes, il avait appris l'art difficile de relier, et s'il ne rivalisait pas avec les Bruyère et les Bauzonnet, il n'en était pas moins un relieur fort présentable.

« Aujourd'hui le souvenir de M. de Montherot est entouré de respect et d'estime, et qui sait si cette méfiance de lui-même, cette modestie si digne et si calme ne le grandissent pas plus que ne l'eût fait le gouvernement même habile de notre chère et malheureuse cité. »

Dans sa galerie de tableaux on comptait 48 toiles des écoles flamandes, allemandes et hollandaises, 33 de l'école française et de magnifiques gravures.

Bibliothèques Randin et Rostain

Je ne saurais mieux décrire ces belles bibliothèques qu'en reproduisant en partie la préface, écrite par *M. Claudin* en tête du catalogue dressé, par cet habile et savant connaisseur, pour la vente de ces deux collections.

Ces collections, dit M. Claudin, sont l'œuvre de deux bibliophiles lyonnais qui, chacun en ce qui le concerne, y ont consacré les soins assidus de toute leur vie. Le premier d'entre eux fit la connaissance du bon Charles Nodier, qui lui communiqua ses goûts de bibliophile. Encouragé par l'exemple et aidé des conseils d'un maître aussi sûr, il se mit à l'œuvre.

C'était alors le bon temps. *Lyon la Riche*, comme l'apelle Pétrus Borel, était riche en livres rares. Les Cailhava, les Yemeniz, les Lacarelle, les Coste, les Chastel et tant d'autres en profitèrent pour former leurs collections. M. Randin fut du nombre des privilégiés. Il recueillit avec ardeur les *curiosités* théologiques dont Lyon a toujours eu la spécialité, les vies particulières des saints et des saintes, ainsi que les histoires de magiciens, de revenants et de sorciers, qui peignent si bien les mœurs naïves et les croyances populaires des temps passés.

La partie historique fut, de sa part, l'objet d'un goût prononcé. Des ouvrages rares sur les antiquités nationales, les villes, les abbayes et les châteaux de la vieille France vinrent, à force de recherches persévérantes, et souvent d'heureux hasards, augmenter les rayons de sa bibliothèque naissante et formèrent, plus tard, une suite intéressante et des mieux choisies. Dans cette série, la place la

plus large était naturellement consacrée au Lyonnais et aux provinces voisines.

C'est aussi avec un soin véritablement jaloux que M. Randin collectionnait ce qui concernait l'ancien Forez, ne laissant échapper aucune occasion d'acquérir tout ce qui pouvait intéresser, de près ou de loin, sa province natale.

Les auteurs forésiens répandus dans sa bibliothèque, et parmi lesquels on remarquait l'exemplaire unique d'un livre de Loys Papon, chanoine de Montbrison, témoignent de sa prédilection marquée pour cette sorte de curiosités littéraires. Cet amour du clocher lui valut les encouragements les plus flatteurs de la part de ses compatriotes, entre autres de M. d'Assier de Valenches.

Les impressions si remarquables du regretté Louis Perrin, l'habile typographe lyonnais, les réimpressions à petit nombre, les opuscules consciencieux de Gabriel Peignot, les ouvrages du P. Ménestrier étaient encore l'objet de ses recherches particulières. Les belles éditions, les livres rares, singuliers, curieux à divers titres, venaient se grouper insensiblement et formèrent, à la longue, un ensemble des plus respectables.

En véritable bibliophile de goût, M. Randin n'admettait dans sa bibliothèque que des exemplaires de bonne condition. Il choisissait les livres anciens, de préférence, dans leur première reliure, et les voulait aussi grands de marges que possible. Il n'hésitait pas à changer ses exemplaires chaque fois que l'occasion se présentait de les avoir plus beaux. Les livres les plus récents étaient également l'objet d'un choix sévère et étaient reliés avec soin, sans être rognés, par Bruyère ou par Prudhomme, deux artistes lyonnais, qui rivalisaient alors avec Thouvenin, Thomson

et Kœhler, de Paris. Les livres de travail ou de renseignements, dont l'état intérieur était satisfaisant, mais dont la vieille enveloppe avait trop souffert, étaient, la marge toujours respectée, simplement recouverts en basane marbrée, imitant les bonnes reliures en veau, bien conservées, du dernier siècle, parure correcte que l'on réussissait particulièrement à Lyon, il y a quelques années, et dont le secret de bonne main-d'œuvre semble aujourd'hui perdu.

P. Rostain, ancien notaire, était un véritable érudit, d'une rare modestie. Il appartenait à cette pléiade de savants dont Lyon s'honore à juste titre, phalange qui a commencé par Mercier, abbé de Saint-Léger, et s'est continuée par Cochard, Breghot du Lut, Pericaud, Collombet, etc. D'une complaisance sans bornes, il fournissait des notes et des renseignements inappréciables à qui voulait le consulter. L.-D. Payen, si connu par ses travaux sur Montaigne, lui devait maints éclaircissements et bon nombre de découvertes sur son auteur favori. M. Octave Delpierre, de Londres, ne publiait pas un livre sans avoir recours à ses vastes lumières. M. Pericaud soumettait d'avance ses travaux littéraires à sa critique, toujours sûre et bienveillante. M. Randin, plus favorisé de la fortune, se passionnait pour les livres rares et recherchés. M. Rostain, plus limité dans ses ressources pécuniaires, se contentait de livres moins connus, mais peut-être plus utiles, dans lesquels il découvrait toujours quelque particularité littéraire ignorée. C'était un fouilleur intrépide, un chercheur infatigable, *rerum minutissimarum scisciator*, comme il s'appelait lui-même dans le *Minuciana*, qu'il composa en collaboration avec son ami Pericaud ; sa bibliothèque était très-nombreuse ; on y remarquait diverses séries curieuses, telles qu'une suite de diverses éditions et traductions de l'imitation des poètes

latins, anciens et modernes, des écrivains de l'école romantique, des mélanges de bibliographie et d'histoire littéraire.

Ces deux belles bibliothèques, formées avec tant de goût, de science et de patientes recherches, n'ont eu, malheureusement, comme toutes les bibliothèques particulières, qu'une durée éphémère; roses, elles ont vécu ce que vivent les roses. Ce bouquet aux fleurs si rares, d'un si doux parfum, a dû, un jour, être délié par la nécessité des exigences de famille et de fortune, et le commissaire-priseur les a impitoyablement jetées à tous les vents. Que sont-elles devenues, Dieu le sait? Qui pourrait les suivre dans les mains qui les ont emportées? Si, au moins, elles étaient devenues le partage de vrais savants, pour qui un livre est un outil avec lequel ils fabriquent d'autres livres utiles, instructifs, profitables à la société, à l'enfant qui étudie, à l'homme mûr qui médite, à l'ouvrier qui travaille et a besoin de guide. Mais le jour de la vente, les amateurs favorisés de la fortune, les bibliomanes qui ne colligent les livres que pour eux-mêmes, comme l'avare qui ne réunit son or que pour sa jouissance personnelle, les spéculateurs, et surtout les émissaires étrangers, sont venus s'asseoir avides et rapaces autour de la table de la salle aux enchères. On s'est arraché ces belles éditions, on a couvert d'or les livres lyonnais, et tous ces trésors sont partis le lendemain. Combien nous en est-il resté? Combien nos Bibliothèques publiques ont-elles pu recueillir d'épaves de ce naufrage? A quoi aura servi à la science vraie, sérieuse et utile, cette empilation de livres? *Lyon la Riche* s'est appauvrie une fois de plus, et, avant peu, quand un Lyonnais voudra avoir une histoire de sa ville, un livre de ses poètes, un cartulaire de ses chartes, il se verra obligé de prendre le chemin de Londres, devenu le

grand marché actuel des vieux ouvrages ; mais l'homme de science qui n'aura pas mille francs dans sa modeste escarcelle, lui sera-t-il possible de chercher, au-delà de la Manche, le livre qui lui est indispensable ? Il est condamné par la monomanie du bibliophile qui a *oublié* de léguer à sa ville natale le trésor qui devrait lui appartenir, à se croiser les bras devant un froid catalogue inutile, mais qui ne lui rappelle que trop tout ce qu'il a perdu pour toujours. C'est un ami qui pleure sur la tombe d'un ami.

La collection Randin et Rostain se composait de 3,250 articles, et elle s'est vendue à Lyon le 27 novembre et jours suivants, en 1873.

Bibliothèque de M. Desq

Cette bibliothèque, d'après le libraire Potier de Paris, qui l'a vendue en 1866, bien que formée en peu d'années, était une des plus remarquables qui aient été mises aux enchères dans ces derniers temps. Elle ne renfermait pas seulement des volumes précieux acquis çà et là, elle offrait aussi des séries déjà riches et bien composées qui témoignaient de l'ardeur mise par M. Desq à les compléter. Il recherchait aussi beaucoup les beaux manuscrits, et avait su s'en procurer de plus d'un genre : manuscrits ornés de miniatures, volumes écrits par Le Gagneur et par Jarry, copies figurées, exécutées par Fyot et par le bibliophile, A. Vernant. Les livres ornés de gravures sur bois et en taille douce avaient un charme particulier pour lui, et ils abondaient dans toutes les divisions de son catalogue. On y trouvait aussi réunis beaucoup de livres curieux de théologie mystique, de médecine, de sciences occultes, d'exercices gymnastiques, mais la partie la plus brillante de sa

bibliothèque, c'était la littérature. Les poètes français y occupaient 300 numéros : le théâtre et surtout les romans, contes, nouvelles et les facéties y tenaient une large place, on comptait aussi dans l'histoire nombre de volumes précieux ; c'était principalement dans les ventes importantes qui ont eu lieu dans ces dernières années, notamment dans celles de MM. Cailhava, de Chaponay, Chedeau, Double, La Bédoyère, Solar, Venant que M. Desq avait fait ses acquisitions. Il tenait à la beauté des exemplaires, à l'élégance des reliures et n'admettait dans ses armoires que des volumes recommandables sous tous les rapports.

Dans la *Théologie* d'abord, on remarquait, entre autres, une belle bible manuscrite sur vélin, du XIIIe siècle (vendue 730 fr.). *La Vie et la Passion de N.-S.*, manuscrit du XVe siècle, propriété du duc de La Vallière, puis de Mme la duchesse de Berry (v. 375 f.). Une belle série de gravures bibliques, entre autres les figures de l'ancien testament, de Holbein, 1539 (v. 200 f.). Une suite importante d'heures manuscrites ayant appartenu à sainte Elisabeth d'Aragon, reine de Portugal ; à Galéas Marie Sforce, duc de Milan ; à Lucrèce Borgia ; à Anne de Montmorency, comte de Châteauvilain, et à Dominique Séguier, évêque de Meaux, etc.

Les livres d'*Heures* imprimés formaient 26 articles, on y remarquait particulièrement les *Heures* à l'usage de Rome, de Gilles Hardouin, 1516, sur vélin, relié par Gascon, et ayant appartenu à Mme la duchesse de Berry ; *les Heures de la Vierge*, imprimées pour Germain Hardouin, en 1505 ; *les Heures de la Vierge*, imprimées à Lyon, en 1558, en caractères *de Civilité*, volume d'une insigne rareté ; *les Heures à l'usage de Paris*, d'Antoine Verard, 1510, sur vélin, provenant de la célèbre tragédienne Rachel ; *les Heures à l'usage de Rouen*, de Simon Vostre, avec une

Danse des morts accompagnée de quatrains français. Après l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français par Corneille, Rouen 1658, relié par Duseuil, on trouvait une nombreuse suite de Traités curieux de théologie mystique, tels que le *Chapelet des vertus et vices*, volume gothique non rogné ; la *Perfection des filles religieuses sur l'exemplaire de l'ymage de Notre-Dame.*

Dans la *Jurisprudence*, on pouvait citer *la Somme rurale* et le *Songe du Vergier* parmi les 16 numéros des plus remarquables de cette série.

Dans la classe des *Belles-Lettres*, on comptait bien des livres précieux. Pour les poètes latins anciens et modernes, contentons-nous d'indiquer le *Virgile* et l'*Homère* de MM. Didot sur vélin, les *Métamorphoses d'Ovide* traduites par Ronier.

La série des poètes français était des plus remarquables, citons seulement le *Roman de la Rose*, manuscrit sur vélin avec miniatures ; la première édition du même ouvrage imprimée à Lyon, par Guillaume Le Roy, vers 1485 ; le *Champion des dames*, de Martin Franc ; cinq volumes de la collection Coustelier, imprimés sur vélin ; les *Vigiles de la mort de Charles VII*, de Martial d'Auvergne ; le *Livre de la Diablerie* par Eloi Damerval, exemplaire du prince d'Essling ; la *Vie et Légende de sainte Marguerite*, manuscrit du XIe siècle ; le *Doctrinal des filles*, opuscule de quatre feuilles, d'une grande rareté ; *Remontrances sur les abus et misères de ce monde*, joli manuscrit du XVIe sur vélin ; plusieurs éditions précieuses de Clément Marot ; Œuvres de Louise Labé, édition de Jean de Tournes, etc.

Rappelons aussi ces collections de *Chansons* et de *Noëls*, le *Trésor des plus belles chansons*; les *Chansons de Gauthier Garguille*, exemplaire de Nodier, les *Cantiques du comte d'Alsinois*, très-rare.

La littérature dramatique offrait également bien des volumes précieux. Les romans étaient des plus nombreux, on pouvait citer *Meladius de Leonnays* 1552; le *Recueil des histoires et singularités de Troye*, édition de Lyon, 1529; *Paris et la belle Vénus* sans date; la *Vie de Robert-le-Diable*, Lyon 1555; les *Souffrances du jeune Werther*, exemplaire unique sur vélin, avec les dessins originaux de T. Johannot.

La collection des contes et nouvelles était aussi remarquable que celle des facéties. Dans les belles-lettres on trouvait entre autres beautés les *Œuvres de Florian*, avec nombreuses gravures, ajoutées par M. de Saint-Mauris.

Dans l'histoire universelle, citons le *Petit Fardelet des faits*, Lyon 1483, seul exemplaire connu; le *Fasciculus temporum*, Genève 1495; les *Illustrations de Gaule* de Johan le Maire, Lyon 1424; les *Gestes des Tolasins*, les *Annales de Foix*; les *Chroniques d'Austrasie* de Symphorien Champier; les *Chroniques des ducs et princes de Savoye et de Piémont* par le même; *Marie, reine de Hongrie* et enfin une quantité d'ouvrages remarquables relatifs à l'histoire de la noblesse, et aux antiquités.

Cette belle collection se composait de 1,101 articles et a été vendue à Paris en avril 1866, par Delbergue Cormont. Le produit de cette vente s'est monté à 106,400 f. Si j'en crois un catalogue annoté que j'ai sous les yeux, les raretés ont été enlevées surtout par les principaux libraires de Paris, les Dumoulin, les Potier, Aubry, Fontaine, Techener et autres. Mais ont-ils acheté pour leur compte personnel? Toutefois, une chose nous console, M. Renard de Lyon, qui possède dans notre ville la riche bibliothèque dont nous parlerons bientôt aussi, a acquis plus de 130 articles et des meilleurs de la collection Desq. Tous les prix ont été des plus élevés. Le roman de la Rose, manuscrit sur vélin,

s'est payé 1,000 f. Le même livre, imprimé par Leroy, (Régis), 935 f. Les *Faits de maistre Allain Chartier*; 935 f. La *Biblia sacra* 730 fr. *La Vie et la Passion de Notre-Seigneur*; 375 fr.

Bibliothèque de M. de La Roche-Lacarelle.

Cette bibliothèque importante n'était pas, à proprement parler, lyonnaise, mais elle s'est formée en grande partie dans notre ville et avec des éléments lyonnais. M. de La Roche-Lacarelle, amateur passionné de livres, qu'il colligeait, non pas seulement pour le plaisir de ranger des livres sur des tablettes, des éditions rares ou des livres précieux, mais pour les utiliser comme matériaux, est l'auteur, on le sait, d'une histoire estimée du Beaujolais. Dès qu'une vente de livres avait lieu à Lyon, on le voyait arriver de son agreste château, s'installer près du commissaire-priseur, et guetter avec anxiété le moment où le livre qu'il convoitait était mis sur la table; rarement il lui échappait. En peu d'années, il était parvenu à se former une bibliothèque qui pouvait, sans contredit, rivaliser avec les plus riches et les plus belles. Au point de vue lyonnais, elle était moins complète que celle de M. Coste, mais tous les ouvrages principaux relatifs à notre province s'y rencontraient. Les travaux de Le Laboureur, des Menestrier, des Quincarnon, des Paradin, y étaient représentés par les meilleures éditions. La Bourgogne, le Forez, le Beaujolais, les Dombes, la Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné étaient représentés aussi bien que possible dans la collection bibliographique du savant auteur de l'*Histoire du Beaujolais*. Il possédait les œuvres des Guichenon, des Chorier, des Allard, des dom Plancher,

des Paillot, des Pérard, des de Charnage, des Louvet, etc.

M. de Lacarelle, pour écrire son livre sur le Beaujolais, s'était entouré des meilleurs travaux de ces grands auteurs et des plus beaux traités héraldiques, et généalogiques. C'est ainsi qu'on rencontre aussi dans sa collection presque tous les ouvrages du P. Anselme, de d'Hozier, de Ségoing, de Bara, de Wulson de la Colombière, de Laroque, de Waroquier, de Combles, de Menestrier, de La Chesnaye des Boys, de Cherin, de Chevillard, de Lainé, de Courcelles, de Saint-Allais, etc.

La recherche des manuscrits anciens ayant trait aux provinces qu'il affectionnait, fut aussi pour M. de Lacarelle l'objet de tous ses soins. Il n'en put réunir qu'un très-petit nombre, mais leur importance était considérable.

Comme délassement à ses travaux historiques, M. de Lacarelle dont l'esprit était aussi vif et aimable que le jugement profond et sûr, dit le bibliophile Julien, avait formé une collection à peu près complète des fabulistes français et étrangers.

Cette série comprenait 210 numéros et offrait le plus grand intérêt.

Les *facéties*, *satyres* et *poésies burlesques* avaient été aussi l'objet des recherches de M. de Lacarelle. Je n'en citerai qu'une seule. « *La ville de Lyon, en vers burlesques, première journée, contenant la harangue des merciers, le débat des fruitières, l'inventaire de la loge, la chicane des plaideurs, l'éloquence des battelières et plusieurs entretiens facécieux*, corrigez et augmentez par le sieur P. B., Lyon, 1728, in-12, rel. mar. vert, fil. dent., tr. dor. (Koehler.) »

L'histoire du Lyonnais était richement représentée dans la bibliothèque de M. de Lacarelle, et comptait 308 numéros. Cette série se divisait en topographie et géographie, histoire générale, histoire religieuse, histoire judiciaire,

administrative et militaire, commerce, industrie, monuments, mélanges et environs du Lyonnais. On y voyait entre autres : « *Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe,* » magnifique exemplaire, vendu 240 fr. La fondation de la basilique collégiale, canoniale et curiale de Saint-Paul de Lyon, par Quincarnon, vendu 70 fr., et dans les documents concernant l'Histoire révolutionnaire de Lyon : « La liste générale des dénonciateurs et des dénoncés tant de la ville de Lyon que des communes voisines et de celles de divers départements, » vendue 155 fr., mais pourquoi citer les belles choses de cette collection? elles sont perdues pour nous. Tout a été vendu et dispersé, à Paris, dans une vente publique faite à Paris à la fin de 1867, par Dalbergne-Cormont. Combien en reviendra-t-il à Lyon?

Je ne dirai rien ici des autres séries de cette belle bibliothèque, composée de 1182 articles. Dans ces séries, on trouvait aussi des livres importants de tout genre, car M. de Lacarelle n'aimait pas uniquement les livres pour le profit intellectuel qu'il pouvait en tirer, mais il les aimait en vrai bibliophile, c'est-à-dire que tous ses ouvrages avaient été choisis avec soin, avec goût, et qu'il les revêtait, à l'occasion, de belles reliures, généralement en maroquin. M. de La Roche-Lacarelle, né en 1791, était issu d'une des plus anciennes familles du Beaujolais et mourut en 1866. Il laissa de profonds regrets dans le pays qu'il habita et parmi les nombreux amis qu'il se fit par sa science et son exquise affabilité; on ne saurait faire un plus parfait éloge de ce gentilhomme érudit et distingué.

Bibliothèque A. Barre.

Belle collection lyonnaise. — Raretés. — Catal. 142 pages. — Vente, 1832.

Outre la belle collection lyonnaise de M. A. Barre, cet amateur célèbre en possédait une autre d'objets antiques des plus remarquables. On y remarquait, surtout, une jambe de cheval, en bronze, trouvée dans la Saône en 1824. — Cette fameuse pièce est aujourd'hui dans les Musées de Lyon.

Bibliothèque de Lyon.

La loi de 1790, on le sait, avait confisqué les bibliothèques ecclésiastiques et, après de nombreuses et douloureuses vicissitudes, ces belles collections avaient été réunies à la grande bibliothèque de Lyon, — mais cette réunion dut nécessairement produire un nombre considérable de doubles qui encombraient inutilement les tablettes. La ville se décida dès lors, après de nombreuses délibérations du Conseil municipal, à autoriser M. de Lacroix-Laval, maire de Lyon, à faire procéder à la vente de ces doubles.

Un catalogue de 22 feuillets préliminaires et 492 pages fut dressé et imprimé chez Rusand, en 1831. Il contient 6,978 numéros. Ce catalogue est précieux par la quantité de beaux livres rares et curieux dont il donne la nomenclature. La partie historique seule occupe 131 pages. La vente, commencée le 28 juin 1831 ne fut achevée que le 24 mai 1833 et produisit une somme de 32,771 fr. qui fut consacrée à de nombreuses acquisitions.

En suite des dons faits à la bibliothèque de la ville, depuis cette époque, on pourrait presque refaire un nouveau catalogue des doubles, et les livres de la collection Coste y seraient pour une bonne part.

Bibliothèque de M. Cochard.

M. Cochard, François-Nicolas, était presque un Lyonnais; il était né aux portes de notre ville, à Villeurbanne, le 20 janvier 1763, et mourut à Sainte-Colombe (Rhône) le 20 mars 1834. Qui ne connait sa vie et ses nombreux travaux, commencés avant la Révolution, c'est dire à un moment où notre antique cité existait encore avec tous ses vieux monuments, ses églises, ses couvents et ses bibliothèques que cette Révolution devait détruire presque tous dans son aveugle fureur? Il se forma aussi une bibliothèque particulière à son usage, mais elle ne se distinguait pas par le luxe de ses reliures et des curiosités. Savant modeste et laborieux, il n'aimait les livres que pour leur utilité et dédaignait les accessoires qui ne frappent que les yeux. Occupé toute sa vie de recherches sur l'histoire de France et spécialement de celle qui concerne les anciennes provinces du Lyonnais et du Dauphiné, sa collection offrait un genre de mérite tout à fait de nature à être apprécié de nos jours.

Il se complaisait aussi, dit l'auteur anonyme de la préface du catalogue de sa bibliothèque dressé après sa mort, pour la vente de ses livres, il se complaisait aussi à réunir les brochures contemporaines négligées souvent au moment de leur apparition, qui deviennent plus tard introuvables et font souvent d'excellents matériaux pour un grand travail. Il réunissait ces brochures dans un même

volume pour rendre sa bibliothèque plus compacte, en plaçant des tables à la fin de chacun de ces volumes.

Sa bibliothèque se composait de 1736 articles décrits dans un catalogue imprimé à Lyon, par Louis Perrin, en 1834, et rédigé par M. J. Janon (1).

M. Cochard possédait aussi de nombreux autographes parmi lesquels on remarquait l'interrogatoire original de Charlotte Corday (2), des lettres de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Cassini, de Robespierre le jeune, de Pomponne de Bellièvre et de personnages lyonnais.

Il s'est rencontré aussi dans ses cartons d'autres autographes, des liasses de cahiers manuscrits et une quantité de brochures éparses. Cette belle bibliothèque s'est vendue aux enchères publiques, le 24 novembre 1834.

M. Vericel, ancien avoué à la Cour, a acquis plus tard, d'un bouquiniste, une quantité considérable de manuscrits provenant de M. Cochard (3). Espérons qu'il en publiera au moins un catalogue. Ce ne peuvent être que des documents intéressants.

Le catalogue de la bibliothèque Cochard est de 143 pages. Pour un collectionneur lyonnais, il peut être d'une grande utilité.

Bibliothèque de M. E. C. (Monfalcon).

M. J.-B. Monfalcon, décédé en décembre 1874, à l'âge

---

(1) Janon était presque une célébrité lyonnaise.

(2) Ci-devant *Darmans ;* chaque page portait la signature de cette femme.

(3) M. Cochard était membre de l'Académie de Lyon. (Voir *Hist. de l'Acad.*, t. II, p. 65. — *Biogr. univ.*, supplément. — son *Eloge hist.*, par Dumas. — *Revue du Lyonnais*, III, p. 464.)

de 82 ans, mu par un louable scrupule, ne crut pas devoir conserver sa bibliothèque particulière, en devenant conservateur en chef de celle de la ville. Il eut le courage de se séparer de ses livres après en avoir dressé le catalogue, et M. Laurent, ancien libraire, fut chargé de leur vente, qui eut lieu le 29 avril 1841 ; ce catalogue, de 32 pages in-8°, indique un grand nombre d'ouvrages illustrés et de belles reliures.

Bibliothèque Didier Petit.

Collection formée, *à Lyon*, d'objets d'art, émaux, vitraux, *manuscrits*, peintures, meubles, armes, armures, antiquités romaines, étrusques.

Catalogues de 74 et de 32 pages.

M. Didier Petit a publié une notice sur *le Crucifix*, qui est un véritable chef-d'œuvre archéologique. La même notice contient un travail également remarquable sur les émaux et les émailleurs de Limoges.

Bibliothèque Caille.

M. Caille (Antoine), chanoine de l'église Saint-Jean de Lyon, né à Puits-Gros, diocèse de Chambéry (Savoie), en 1766, mort le 7 novembre 1828, est auteur d'opuscules sur la liturgie de l'Eglise de Lyon.

C'est lui qui a fait don de l'emplacement réservé pour la sépulture des prêtres, au cimetière de Loyasse. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 56.)

Livres théologiques et lyonnais.

Vente le 20 mars 1843. — Catalogue de 66 pages.

M. l'abbé Caille consacra une grande partie de sa fortune à fonder une Providence pour les jeunes orphelins et pauvres de la ville de Lyon. C'est en faveur de l'établissement qui porte son nom, à Fourvières, que la vente de sa bibliothèque fut faite.

M. l'abbé Antoine Caille, célèbre liturgiste, avait un frère, l'abbé Joseph Caille, qui hérita (en partie) de sa bibliothèque, et qui comme lui était chanoine d'honneur de la Primatiale.

Bibliothèque Claude Rivoire.

M. Rivoire, célèbre libraire lyonnais, demeurait place Montazet, à Saint-Jean.

Il était devenu très-sourd, la chose n'a rien d'extraordinaire, mais elle est en cela étonnante que cette maladie a été, parait-il, adjugée aux libraires et bouquinistes lyonnais par de facétieux écrivains étrangers.

Livres d'heures, livres rares sur le Lyonnais.

Vente, le 10 décembre 1850, de ses livres par son commis M. Auguste Brun.

Catalogue de 43 pages in-8°. — Cette vente produisit 4,108 fr. 80 c.

Bibliothèque P.-M. Gonon.

M. Gonon (P.-M.), est auteur de diverses réimpressions, généralement favorables au culte protestant, quoique publiées comme pièces historiques.

Collection lyonnaise remarquable (gothique, etc.)

Vente de livres rares et curieux en janvier 1851, dirigée par M. Fontaine fils, dessinateur. — Catalogue de 84 pages.

Bibliothèque de M. Coulon, avocat

Jean-Baptiste Coulon, avocat, membre de la Société des bibliophiles, possesseur de la plus belle bibliothèque de Lyon (de son temps), né en 1735, mort le 23 août 1830. Le catalogue de sa bibliothèque a été dressé par de Bure. — M. Coulon aimait beaucoup les reliures en veau fauve, la plupart de ses livres étaient reliés ainsi ou en maroquin.

Livres magnifiques en reliures des plus remarquables.

Catalogue de 60 pages. — Vente le 10 avril 1851.

Bibliothèque Tranchand.

M. l'abbé Tranchand, ancien vicaire d'Ainay, mort aumônier des incurables à Lyon.

Ouvrages mystiques curieux.

Vente le 12 décembre 1853. — Catalogue de 48 pages in-8°.

Bibliothèque Claude Balme.

M. Balme, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier, ancien chirurgien de 1re classe dans les corps d'armée. ancien médecin de l'armée française, en Orient ; médecin à Lyon ; membre de plusieurs Sociétés savantes, tant françaises qu'étrangères ; né à Belley (Ain), le 8 novembre 1766.

Livres de sciences et de médecine.

Catalogue de 29 pages. — Vente le 5 décembre 1853.

Bibliothèque J.-G.-H. Greppo.

M. Greppo (J.-G.-H.), vicaire-général de Belley (Ain), correspondant de l'Institut, membre des académies de Turin, Lyon, Dijon, etc., ancien aumônier des chasseurs des Pyrénées; neveu de Jean-Baptiste Greppo, chanoine lyonnais; auteur de travaux archéologiques fort remarquables, qui sont aujourd'hui fort recherchés. — M. le chanoine Martigny, de Belley, le savant auteur du Dictionnaire des antiquités chrétiennes, va publier une biographie de cet auteur et donnera le catalogue complet de ses ouvrages.

Riche en histoire.

Catalogue de 200 pages. — Vente le 3 avril 1834.

Ce célèbre amateur n'aimait pas seulement les livres Il possédait un riche médaillier dont le catalogue a été publié par M. de Witte.

De plus, il était grand amateur de fleurs.

Bibliothèque Rossi.

M. l'abbé Rossi (pseudonyme), n'a jamais existé! Les livres de cette bibliothèque appartenaient à M. Pezzani.

Riche en tous genres. Livres savants.

Catalogue de 74 pages. — Vente le 2 mai 1856.

Bibliothèque Menoux.

M. Menoux, conseiller à la Cour de Lyon, d'abord avoué, avocat, bâtonnier de l'ordre, conseiller de préfecture,

conseiller municipal, membre de l'Athénée et de l'Académie, par un hommage unanime et avec engagement de ne pas renouveler cette faveur, nommé président à vie de la Société littéraire ; conseiller à la Cour, en exercice de 1835 à 1852, mort en 1855, — chevalier de la Légion d'honneur.

Livres sur Lyon. Histoire, droit.

Catalogue de 82 pages. — Vente le 11 février 1856.

Bibliothèque Vincent de Saint-Bonnet.

M. Vincent de Saint-Bonnet (Jacques), archiviste du département du Rhône, mort à Lyon, rue du Plat, 16.

Livres en tous genres, surtout en histoire, sur le Lyonnais, le Forez, etc.

Catalogue de 91 pages. — Vente le 17 novembre 1856.

Bibliothèque Chanel.

M. Chanel, ancien administrateur du dépôt de mendicité.

Ce bibliophile est mort en prison (pour dettes). Les administrateurs des Hospices apprirent trop tard le malheur de M. Chanel et voulurent le faire sortir de prison, mais les médecins s'y opposèrent disant que vu l'état de M. Chanel, il pourrait bien mourir en route. Il mourut le lendemain.

Bibliothèque lyonnaise, riche aussi en livres d'histoire.

Catalogue de 64 pages. — Vente le 3 mars 1857.

Bibliothèque Laubraux.

M. Laubraux, décédé, quai Saint-Antoine, 38 (allée Marchande).

La plupart des livres de ce *vrai amateur* étaient reliés par les Bruyère, Muller, Koehler, Simier, Bozérian, Bradel, Dauphin, Derome, Ducastin, Thouvenin, etc.

Beaux ouvrages, belles reliures.

Vente le 10 juin 1857. — Catalogue de 42 pages in-8. — Cette vente produisit 9,000 fr.

Bibliothèque A. Comarmond.

M. Comarmond (docteur-médecin), conservateur du Musée archéologique de Lyon. Il a contribué à une importante découverte d'antiquités qui a été faite à Fourvières en 1841, où l'on trouva des bracelets, des boucles d'oreilles, des bagues, etc. le tout en or. Tous ces objets se trouvent au Musée des antiques de la ville de Lyon. M. Comarmond est auteur d'ouvrages archéologiques lyonnais.

Ouvrages d'archéologie.

Vente le 8 mars 1858. — Catalogue de 26 pages.

Bibliothèque Chavernod.

M. Chavernod, ex-bibliothécaire de Vienne et ancien conservateur du Musée de cette ville.

Outre quelques livres rares sur Lyon, il possédait sur le Dauphiné, des ouvrages célèbres tels que les Chorier,

Guy-Allard, Columbi, Valbonnays, etc. Célèbre numismate.

Livres curieux sur les médailles et beau médaillier.

Vente le 30 mars 1859. — Catalogue de 44 pages. — Cette vente produisit 4,233 fr. 70 c.

Bibliothèque J.-Louis Brachet

M. Brachet, (docteur-médecin) ; médecin de l'Hôtel-Dieu et de la prison de Roanne, à Lyon (oncle de M. Lavirotte, actuellement médecin des prisons de la ville de Lyon), chevalier de la Légion d'honneur, a publié des ouvrages estimés sur la médecine, puis une statistique de la ville de Givors, couronnée par l'Académie de Lyon.

Riche en livres de médecine et d'histoire.

Catalogue de 62 pages. — Vente le 4 juillet 1859.

Bibliothèque Collombet.

M. Collombet François-Zénon, écrivain des plus laborieux ; on lui doit une foule de traductions grecques et latines, et des « Etudes sur les historiens lyonnais. » Lyon, 1839, ouvrage intéressant dédié « à notre moderne Groslier, M. Coste, et à MM. Pericaud et Breghot du Lut. » M. Collombet était né à Siéges, Jura, le 28 mars 1808, il est décédé à Lyon, le 18 octobre 1853.

Livres en tous genres.

Catalogue de 42 pages. — Vente le 7 mars 1860.

Bibliothèque d'Aigueperse.

M. d'Aigueperse (Antoine-Jean-Baptiste), archéologue distingué, naquit à Lyon, le 6 novembre 1787. Sa famille était du Beaujolais. A l'âge de 28 ans, il fut nommé gref-

fier du Tribunal de commerce de Lyon. Sa bibliothèque n'était point des plus nombreuses, mais le choix de la qualité surpassait la quantité. En 1855, il fut nommé membre de l'Académie de Lyon. Il mourut le 10 mars 1861.

Il existe de ce savant deux volumes intitulés *Œuvres historiques et archéologiques de feu M. d'Aigueperse.* Lyon, Louis Perrin (Aug. Brun) 2 vol. in-8, pap. teinté, br.. Ornés d'un magnifique portrait gravé, par Fugère.

Beaux livres en tous genres.

Catalogue de 44 pages. — Vente le 6 mai 1861.

(Voir les œuvres de feu M. d'Aigueperse, où se trouve sa biographie en tête du premier volume.)

Il existe, en outre une notice sur la vie et les écrits de M. d'Aigueperse, par M. Pericaud (Lyon 1861, in-8 br.), et une autre notice sur M. d'Aigueperse, par M. Christophe, chanoine de la primatiale de Saint-Jean de Lyon Cette étude se trouve, quelquefois, ornée de la photographie de feu M. d'Aigueperse.

Elle a été publiée dans la *Revue du Lyonnais.*

Bibliothèque Vernanges.

M. l'abbé Vernanges, professeur à la Faculté de théologie.

Livres de théologie et d'histoire.

Catalogue composé de 40 pages in-8.— Vente le 21 novembre 1864.

Bibliothèque Brethon.

M. l'abbé Brethon, professeur à la Faculté de théologie. Riche en liturgie, philosophie, linguistique, histoire.

Catalogue de 93 pages. — Vente le 9 décembre 1862.

Bibliothèque Girard.

M. Girard n'habitait pas Lyon, il était libraire à Vienne. M. Girard n'est point mort, et il demeure toujours à Vienne.

Choses rares et singulières sur le Lyonnais et le Dauphiné.

Vente le 28 avril 1862.

Bibliothèque Gabriel Edant.

M. Gabriel Edant, chansonnier, libre-penseur, franc-maçon, républicain, etc. Né à Lyon le 21 septembre 1801, ou comme il aimait à le dire « le quatrième complémentaire, an IX » décédé le 1er juin 1863.

En 1848, il fut nommé vice-président de la Commission chargée de l'organisation du travail, et membre du Comité de subsistances. En juin 1848, il entra au Conseil municipal, et au mois de septembre, au Conseil général. Plus tard, adjoint au maire ; puis il donna sa démission.

Ouvrages de littérature.

Catalogue de 32 pages. — Vente le 23 novembre 1863.

Bibliothèque Margel-Filleux.

M. Margel-Filleux, architecte-paysagiste de Paris, grand collectionneur d'estampes.

Vente à Lyon le 18 novembre 1863. — Catalogue de 26 pages in-8. — Cette vente produisit 5,005 fr. 50 c.

Bibliothèque Gingins la Sarra.

M. le baron Gingins la Sarra (Frédéric-Charles-Jean) est né au château de la Sarra, canton de Vaud, en Suisse, le 14 août 1790. Membre de la Société helvétique d'histoire naturelle et de la Société cantonale de Berne. — Quoique étranger, ce bibliophile distingué s'est occupé de notre province du Lyonnais. On lui doit plusieurs publications sur le Lyonnais et la Bourgogne ; mais ces écrits sont fort rares. (Pour la liste de ses ouvrages, consultez Quérard et Bourgrelot.)

Livres extrêmement rares sur les provinces de France.

Catalogue de 168 pages. — Vente célèbre faite à *Lausanne*, le 18 juillet 1863.

Bibliothèque M***.

M. M***. n'a pas existé. Sous ce pseudonyme, sont cachés douze amateurs lyonnais célèbres, qui vendirent chacun une petite partie de leur bibliothèque, etc.

La vente eut lieu le 17 février 1864 et les six jours suivants.

Le catalogue se compose de 82 pages.

On y trouve une quantité d'ouvrages rares et curieux, dont un grand nombre reliés en maroquin. Curiosités lyonnaises, etc. La partie des Belles-Lettres est fort riche.

Bibliothèque du marquis de R. et de G.

M. de R*** et M. de G*** (pseudonymes). Livres de

toute rareté en tous genres, principalement sur l'Histoire de France.

Livres rares et curieux. — Pièces historiques.

Catalogue de 62 pages. — Vente le 6 mars 1865. — Cette vente produisit 4,381 francs.

Bibliothèque Fontaine.

M. Fontaine, ancien lyonnais et marchand d'antiquités, a été trouvé mort dans son lit, dans la maison qu'il habitait, rue Ferrandière, et dont il était le propriétaire.

Auteur d'une brochure intitulée : *M. Suiff..et bout de chandelle*, pamphlet contre M. Suiffet, libraire lyonnais.

Livres sur les arts, dessins, estampes, portraits, camées, pierreries, peintures.

Vente le 10 novembre 1866. — Catalogue de 28 pages.

A sa vente on rencontra plusieurs exemplaires de l'*Histoire consulaire de la Ville de Lyon*, du Père Ménestrier, NON ROGNÉS, ce qui est excessivement rare !

Cette vente produisit 3,515 fr. 25 c.

Le 5 novembre 1857, M. Fontaine avait fait une première vente de ses livres indiqués dans un catalogue de 76 pages, comprenant surtout des ouvrages lyonnais.

La préface de ce catalogue est curieuse ; on y dit que « la tête de M. Fontaine participait à la blancheur du lys. »

Bibliothèque Grimardias.

M. Grimardias fut un célèbre collectionneur qui eut une belle bibliothèque, mais qui posséda surtout une fameuse collection d'armes et armures, dont il fit présent aux Musées de la ville de Lyon.

Livres, gravures, ivoires, émaux, chinoiseries.

Catalogue de 142 pages. — Vente le 19 mars 1866, par les soins de M. Louis Boullieux, libraire, quai de l'Hôpital.

Bibliothèque J.-L. Babet.

Livres curieux dans tous les genres.

Catalogue important de 192 pages. — Première vente le 11 novembre 1867. — Autre vente le 6 décembre 1867. — Collection précieuse, purement *lyonnaise*.

Catalogue de 77 pages.

Bibliothèque Louis-Cécile Flacheron.

M. Flacheron (1), architecte, membre de l'Académie de Lyon, né à Lyon, le 9 mai 1771, est mort le 12 mai 1835; auteur d'ouvrages sur les aqueducs du Lyonnais, de l'*Eloge de Philibert Delorme* (Lyon, Barret, 1814), d'une notice sur la pierre de choin de Fay. (Arch. statistiques, Lyon, Barret, in-8.)

Livres de sciences, architecture, livres à figures, estampes.

Vente le 30 mars 1868. — Catalogue de 35 pages.

Bibliothèque Paul Allut.

M. Allut, historien lyonnais, fut auteur de la *Vie du*

---

(1) M. Flacheron disposa, comme architecte, les salons du Palais-des-Arts, où cette Compagnie fut autorisée à s'installer le 24 juin 1824. Elle avait siégé jusqu'alors au Grand-Collége.

« Voilà donc l'Académie fixée dans le Palais-des-Arts, qu'elle embrasse tous, dit M. Dumas, dans son histoire de cette savante com-

Père Ménestrier et de *Recherches* sur Symphorien Champier. Deux magnifiques volumes grand in-8.

Livres fort rares, français et étrangers, riches en blason, très-riches sur le Lyonnais.

Catalogue de 108 pages. — Vente le 10 février 1868.

Bibliothèque Ramel.

M. l'abbé Ramel était professeur à la Faculté de théologie.

Riche principalement en livres de théologie, philosophie.

Catalogue de 32 pages. — Vente le 11 décembre 1868.

Bibliothèque Rambaud.

M. Rambaud, fils de l'ancien maire de la ville de Lyon, auteur de plusieurs eaux-fortes curieuses, possédait une assez jolie bibliothèque, dans laquelle on remarque au n° 151 du Catalogue de sa vente les *Œuvres* de Brantôme. La Haye, 1740. 15 vol. in-12, en maroquin citron, d'une fraîcheur remarquable, que l'on a vendu 336 francs!

Vente le 22 avril 1869. — Catalogue de 20 pages.

---

pagnie. Le lieu consacré à ses séances a *beaucoup d'analogie* avec l'emplacement qu'occupait l'Académie d'Athènes. — Cette Académie, a dit M. Barthélemy, n'est éloignée de la ville que de dix stades ; c'est un grand emplacement qu'un citoyen, nommé Académus, avait possédé. A l'entrée, est l'*autel de l'Amour* et la statue de ce Dieu ; non loin de là, *Platon* a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses. » Je cherche en vain dans le palais Saint-Pierre l'*autel de l'Amour* et un nouveau *Platon* sur la place des Terreaux, et un petit *temple*...

Bibliothèque Flachat.

M. Flachat, ancien avoué, a été trouvé mort entre deux portes, dans le vestibule de ses appartements. Il avait quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-six ans. Il possédait des livres bien rares, richement reliés, et une collection de portraits gravés, fort bien conservée. La vente se fit dans son domicile, rue Tramassac, 40, au 3me. M. Hardoin fut nommé son exécuteur testamentaire.

Livres fort rares en tous genres, objets d'art, tableaux, avec catalogue de ces tableaux.

Catalogue des livres de 58 pages. — Vente le 4 juillet 1869. — Total général de la vente : 12,300 francs.

Bibliothèque Munaret.

M. Munaret, docteur-médecin, est né à Nantua, en 1805 ; il est actuellement maire de la ville de Brignais (Rhône), et auteur de plusieurs ouvrages de médecine ; possesseur d'une immense collection de portraits et d'autographes de médecins, morts ou vivants.

Catalogue de livres rares et curieux. — Vente le 22 novembre et les neuf jours suivants, en 1869. — Catalogue composé de 100 pages in-8.

La préface de ce catalogue est assez originale : elle est signée du docteur Munaret ; il y assure que depuis un demi-siècle (cinquante ans!), il a lu chaque jour un volume in-8, soit 18,250 volumes. Et il lit toujours.

Cette bibliothèque n'était composée que d'ouvrages de médecine, chirurgie, etc., etc., et d'ouvrages facétieux en tous genres.

Bibliothèque Louis-François Chastel.

M. Chastel, ancien magistrat et ancien notaire, fut l'ami intime de M. Pericaud.

Livres de droit. Riches ouvrages sur le Lyonnais.

Catalogue de 108 pages. — Vente le 8 avril 1869.

Bibliothèque de Guillin d'Avenas.

M. de Guillin d'Avenas était un célèbre amateur, dont presque tous les ouvrages étaient reliés en beau maroquin ancien. C'est dans sa collection que se trouvaient les *Quincarnon de saint Jean et de saint Paul*, en anciennes éditions, ouvrages fort rares, dont on ne connaît que quatre ou cinq exemplaires; les *Mazures de l'Isle-Barbe*, exemplaire très-complet, et autres ouvrages rares, tels que : Fodéré, Guichenon, Chorier, Ménestrier, Rubys, La Mure, Levert. Citons encore : les *Fables* de La Fontaine, d'Oudry, 4 volumes, grand in-folio, exemplaire en grand papier, en maroquin rouge, tranche dorée. Vendu 800 francs ! etc., etc.

Livres fort rares à gravures et autres, reliés en maroquin. Livres très-rares sur Lyon.

Vente le 4 avril 1870. — Catalogue de 39 pages in-8. Cette vente produisit 11,975 fr. 60 c.

Bibliothèque (anonyme).

Le 21 mars 1870 et les huit jours suivants, on vendit à Lyon une partie du fonds de librairie de M. *Gromier*, actuellement libraire à Bourg (Ain). Livres lyonnais.

Catalogue de 122 pages in-8°, composé de 1,264 numéros. — Cette vente produisit 5,934 francs.

Bibliothèque Gonnet.

M. Gonnet fut professeur de philosophie au Lycée de Lyon.

Collection lyonnaise très-intéressante.

Catalogue. — Vente le 31 janvier 1870.

Bibliothèque P.-A. Suiffet.

M. Suiffet était un célèbre libraire lyonnais. (Voir plus haut la note concernant la bibliothèque Fontaine.)

Théologie, sciences, beaux-arts.

Catalogue de 82 pages. — Vente le 18 novembre 1867 et neuf jours suivants. — Cette vente produisit 13,606 fr.

Bibliothèque A.-H. Chatelain.

M. Chatelain, habitait Saint-Amour, il était ancien secrétaire à l'école vétérinaire de Lyon.

Tous les livres de feu M. Chatelain portaient sa devise reproduite sur un petit sceau : IN DEO SPES.

Livres sur les arts, dessins, estampes, curiosités, livres rares sur le Lyonnais.

Vente le 30 janvier 1872. — Catalogue de 82 pages. Outre la bibliothèque de M. Chatelain, ce catalogue contient encore, n'en faisant qu'un seul, celle de M. V*** (pseudonyme). C'est particulièrement par la collection de M. V*** que ce catalogue est intéressant, car on y retrouve des ouvrages sur Lyon, des plus rares, tels que *Les forces de Lyon*, *Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers, dit Tristan*, in-folio de 55 pages, vendu 190 fr. — *La Pétition Clavet*, brochure de 24 pages, vendue 21 fr. 25 c. — *Les Origines des familles consulaires* et *L'Essai d'un Nobiliaire lyonnais :*

deux brochures par M. Vital de Valous, vendues ensemble 56 fr. Puis des Ménestrier, des Guy-Allard, des Chorier, etc., etc.

Catalogue très-précieux pour un collectionneur lyonnais. — Cette vente produisit 9,632 fr. 75 c.

Bibliothèque Thierriat.

M. Augustin Thierriat, élève de Grognard et de Revoil, peintre, conservateur des Musées de Lyon, professeur de peinture au palais Saint-Pierre, etc. Auteur du livret de la galerie des peintres lyonnais, mourut âgé de 84 ans. Il peignit jusqu'à la fin de sa vie. A sa vente l'on vendit une aquarelle assez remarquable, faite la veille de sa mort.

Il est raconté que M. Thierriat sauva les Musées de Lyon, par son énergie, du vandalisme des communards de l'époque, en 1848.

La vente de son cabinet fut divisée en deux parties :

1° — Vente des livres, dessins, estampes, lithographies, autographes, vignettes, etc., le 21 février 1872 et les neufs jours suivants.

Catalogue de 106 pages. (Livres sur les arts, les beaux-arts, les faïences ; les provinces de France ; sur Lyon, etc.)

2° — Vente des tableaux, objets d'art, aquarelles, antiquités, faïences, porcelaines, meubles, etc., le 11 mars 1872 et quatre jours suivants.

Bibliothèque de M. J.-B. Rivière, de Mornand.

M. Jean-Baptiste Rivière, de Mornand (Rhône), membre du Conseil général, était un ancien élève du pensionnat des Chartreux.

Livres rares sur le Lyonnais, manuscrits, armes, bijoux, blasons.

Catalogue de 46 pages. — Vente le 23 avril 1872.

Bibliothèque Tassinari.

M. Tassinari existe et demeure place Croix-Pâquet, il tient une maison de fabrications d'étoffes, avantageusement connue sous le nom de Tassinari et Chatel. M. Tassinari a le feu sacré des objets d'art, aussi est-il un grand connaisseur.

Meubles sculptés anciens, crédences, bahuts, pendules, tableaux, *livres*, gravures, objets d'arts.

Catalogue de 24 pages. — Vente le 24 avril 1873.

Bibliothèque Hardouin.

M. Hardouin, avoué, ancien patron de Jules Favre, le député, qui fut un de ses jeunes clercs, était un grand collectionneur qui ne manquait jamais d'assister à toutes les ventes, quelque petites fussent-elles. On était toujours sûr de le trouver au premier rang. La veille de sa mort, il se trouvait encore à une vente de livres qui avait lieu sur le quai de l'Hôpital, lorsque en retournant chez lui, il perdit connaissance sur le quai des Célestins, des personnes le reconnurent, on fut obligé de l'emporter, lui et le paquet de livres qu'il venait d'acheter. Le lendemain ce digne homme était mort.

Livres, tableaux, estampes, riche collection lyonnaise. — Vente le 9 mars 1874, a dépassé 30,000 fr.

Catalogue de 186 pages.

Le total de la vente des estampes fit	fr.	2,462	25
Le total des tableaux.....		11,114	50
Le total général dépassa.....		30,000	»

Bibliothèque Abraham Botton.

M. Botton (Abraham), né à Poleymieux (Rhône), fut un antiquaire renommé.

Beaux livres sur l'architecture, collections très-belles d'objets d'art.

Vente célèbre qui produisit en tableaux 45,000 fr., en livres 18,000 fr., etc. Total général de la vente 116,000 fr. — Catalogue de 96 pages. — Vente le 15 avril 1874.

Bibliothèque L.-M.-L. Perrin.

M. Perrin, ingénieur civil. — La partie concernant Lyon, de ce catalogue, occupe 31 pages.

Livres d'architecture, d'ornements, collection *précieuse* sur Lyon.

Catalogue de 70 pages. — Vente le 13 avril et 5 jours suivants (sans date).

Bibliothèque Deriard.

M. Auguste-Antoine Deriard, né à Givors en 1796, mort en 1873, le 12 novembre. Il fut le vingt-sixième enfant de sa famille, — ancien droguiste, rue Tupin. Auteur de livres pharmaceutiques et d'articles dans la *Revue du Lyonnais*. Il a laissé une *Biographie lyonnaise* MANUSCRITE, composée de 25 volumes grands in-8, et illustrée de portraits lyonnais gravés et d'autographes.

Bienfaiteur des pauvres; il fut appelé en 1852 à la direction du dépôt d'Albigny. En 1855, il fut nommé infirmier-général de la Société des Hospitaliers-Veilleurs, pour les paroisses des Brotteaux et de la Guillotière, et adjoint-veilleur pour ces mêmes paroisses.

En 1856, lorsque l'inondation détruisit le mobilier des Petites-Sœurs des Pauvres, à la Vilette ; il se chargea de le renouveler à ses frais.

M. Mulsant, bibliothécaire de la ville de Lyon, prépare sa biographie. — Sa grande collection de livres lyonnais a été acheté par un libraire.

Bibliothèque Beaujolin

Vicaire général de Lyon.

M. l'abbé Beaujolin possédait une grande bibliothèque dont il a fait cadeau à la maison des Chartreux, à Lyon.

Bibliothèque de Mgr de Bonald.

Mgr de Bonald, avait une très-riche bibliothèque, mais dans son testament il a légué à la maison des Chartreux, tous les livres qui ne se trouvaient pas déjà dans la leur. Puis le Grand-Séminaire en a eu sa part. Ses parents eurent quelques volumes. Enfin le reste fut vendu à M. Auguste Brun, libraire à Lyon.

Jusqu'à présent, je n'ai parlé que des bibliothèques particulières, qui se sont formées à Lyon, successivement, depuis le commencement de ce siècle, mais que des exigences de fortune ou de famille ont dû faire disperser ensuite. J'en ai cité beaucoup, et j'en ai omis aussi un grand nombre, à cause de la place restreinte dont je puis disposer dans cette Revue, et parce que je n'ai pu, non plus, les connaître toutes. J'arrive maintenant à la série de celles qui subsistent encore et que, malheureu-

sement peut-être, un jour, le commissaire-priseur jettera à tous les vents... comme il en a dispersé déjà tant d'autres et de si belles, depuis soixante-quinze ans. L'étranger viendra encore en prendre sa bonne part, et que nous restera-t-il de tant de trésors ?

Je commencerai par les bibliothèques de nos maisons religieuses actuelles, dont quelques-unes sont déjà très-belles, quoique de fondation relativement récente. Je n'ai pas besoin, non plus, de dire de quelle utilité elles sont pour le savant, pour l'homme d'étude, pour lequel elles s'ouvrent avec un si gracieux empressement, ni le soin jaloux qu'on prend d'augmenter sans cesse leurs richesses. L'une d'elles cependant a déjà sombré dans le naufrage du 4 septembre 1870, alors que, pour satisfaire tant de tristes rancunes, on a osé porter une main sacrilége sur tant de nos communautés religieuses, en violation des droits les plus sacrés de la propriété et de la liberté individuelle. Je veux parler de la bibliothèque des Pères Carmes.

Il y a peu de jours encore, je contemplais ses épaves, ces volumes dépareillés, salis, lacérés..., et avec quelle tristesse je regardais aussi les traces des odieuses dévastations commises dans toute la maison ! Les envahisseurs y ont violé jusqu'aux tombes des religieux, et sans respect pour la mort que respectent même les sauvages de l'Océanie, ils en ont dispersé tous les ossements ! ! !

Bibliothèque des Chartreux

Presque à l'extrémité méridionale du plateau de la Croix-Rousse, se dresse, au milieu de vastes et beaux ombrages, le dôme de l'église d'une ancienne et grande communauté religieuse. A la fin du dernier siècle, d'aus-

tères reclus vivaient dans le silence des cloîtres de cette maison, protégée par nos rois, et à laquelle l'un d'eux avait imposé le nom de *Chartreuse du Lys du Saint-Esprit*. Autour de cette église, sont groupés des bâtiments d'un sévère aspect, et, vers le coteau oriental, s'élève aussi, au milieu des arbres et des fleurs, un autre monument religieux, aux formes sveltes et aériennes, la chapelle, en style du XIIIe siècle, d'un important établissement religieux.

Mais il y a près de trois siècles, non loin de ces lieux consacrés plus tard à la méditation et à la prière, et aujourd'hui au culte des lettres et des sciences, se montrait, fière et menaçante, une vaste citadelle, dite de *Saint-Sébastien*. Déjà, en 1512, Louis XII avait *exigé* par un édit donné à Blois, le dernier jour de juin, que tout le plateau de la Croix-Rousse serait enceint par une ligne de fortifications allant de la Saône au Rhône. Cet édit royal disait entre autres :

« Comme notre ville et cité de Lyon est assise et située « en pays limitrophe et l'une des principales villes, clefs « et boulevards de nostre royaume, joignant et faisant « frontière de la Bresse, Savoie et autres pays étrangers, « et, par ce, d'autant plus requise et sujette d'estre « entretenue en bonne sûreté, défense et fortifications « mesmement du coté du dit pays de Bresse et Savoie, « auquel il n'y a ni murailles, portaux, boulevards, *ni* « *forteresse* de sûreté et défense, pour ces causes et *autres* « *considérations* à ce mouvant, voulons que la d. clôture « soit faite et parfaite. »

Trois mille ouvriers furent employés à sa construction, tant le roi avait hâte de voir terminer les travaux de cette

forteresse, mais sa durée ne fut pas longue. En 1584, par une nuit obscure, les habitants, qui voyaient avec dépit cette vaste citadelle comme une menace constante pour leurs franchises, s'en emparèrent par surprise. Le roi, trop faible, n'osa pas exiger la restitution de la place. Il consentit même à sa démolition, « en recevant, dit-il, *en pur don*, pour le service et la nécessité de ses affaires, « quarante mille écus d'or. » La citadelle fut aussitôt rasée, elle n'avait duré que vingt ans.

Lorsque Henri III vint à Lyon, en août 1584, il y reçut les hommages des notabilités des provinces voisines. Une députation des religieux de la Grande-Chartreuse de Grenoble eut aussi l'honneur de se présenter devant lui. Sur la demande de ces pieux solitaires, le roi décida qu'une maison de leur ordre serait établie à Lyon, et il voulut qu'elle prît le nom de *Chartreuse du Lys du Saint-Esprit*, en commémoration de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il avait fondé en 1578. L'historien lyonnais Clapasson dit « que l'ancienne citadelle de Lyon ayant été démolie « en 1584, le roi Henri III en donna l'emplacement, qui « était d'une grande étendue et dans la plus belle situa- « tion, aux PP. Chartreux, qui y font leur église et leur « couvent. » M. Passeron, dans sa *Notice sur les Chartreux*, croit que le roi fut moins généreux et chargea seulement M. de Mandelot, alors gouverneur de Lyon, de chercher un emplacement propre à la construction d'une chartreuse. Il indiqua aux Pères, députés de la Grande-Chartreuse de Grenoble, le vaste terrain appelé la *Giroflée*, et ces religieux en firent l'acquisition. Disposant d'une surface de terrain de plus de cent vingt bicherées lyonnaises, ils décidèrent alors la construction d'un de ces vastes monastères comme ils en avaient déjà édifié tant d'autres dans toute la chrétienté,

et dont on contemple encore, avec une respectueuse admiration, ce que la main du temps et des hommes a oublié de renverser. Outre l'église, commencée d'abord dans de minimes proportions, ils élevèrent deux cloîtres, l'un d'une dimension assez ordinaire, touchant à l'église même, et un second construit sur la plus vaste échelle, puisque l'un de ses grands côtés ne mesurait pas moins de 90 mètres. Suivant l'usage de l'Ordre, dans le centre des cours de ces deux cloîtres, se dressait une croix de pierre, et chaque religieux se creusait, dans ces cours, de ses propres mains, la tombe dans laquelle il devait dormir du sommeil dernier au pied du signe vénéré de la Rédemption.

En outre, ils élevèrent de spacieux bâtiments destinés à l'habitation des moines, à celle de l'abbé et aux dépendances de la communauté. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on fonda la *Maison-Carrée*, habitée aujourd'hui par les missionnaires diocésains. Elle servit d'hôtellerie aux religieux venant pour affaires à Lyon ou qui y stationnaient, en se rendant au chapitre de l'Ordre ; c'est pour ce motif que ce bâtiment avait été construit aux frais des autres Chartreuses de France.

Les arts furent appelés aussi à décorer et à orner la nouvelle Chartreuse. Saint Bruno, moins exclusif que saint Bernard, avait permis, dans sa règle, pourtant bien austère, que la maison du Seigneur, dans ses communautés, ne fût pas, comme les églises cisterciennes, un froid sépulcre, aux murailles nues et sombres. Le petit cloître à côté de l'église, suivant l'histoire de Clapasson, à qui j'emprunte encore ces détails, « fut peint en concur-« rence et avec beaucoup de succès par *Perier* (1), l'oncle,

(1) Perier ou Perrier (François), né à Saint-Jean-de-Losne,

« et par Le Blanc (1), qui y ont représenté, en diffé-
« rents tableaux, la vie de saint Bruno, fondateur de
« l'ordre des Chartreux ; » mais la Révolution, en traversant ce cloître, a *nécessairement* détruit ces peintures.....; ses murs sont recouverts aujourd'hui d'une froide et monotone couche de chaux. Dom Joseph Marchand, premier supérieur de la maison, présida à ces constructions. Mais les premier plans avaient été dressés d'une manière trop mesquine. Peu après, on les fit dans de plus vastes proportions. En 1590, le Consulat permit aux religieux d'extraire des pierres de la partie du rocher où Vauban construisit plus tard la poudrière démolie il y a quelques années, et que les braves soldats du 66e régiment défendirent, avec tant de courage, pendant la douloureuse insurrection de 1831.

Les nouveaux travaux furent repris en 1590, sous la direction de dom Guillaume Shelsoom , ancien évêque de Dumblan, en Ecosse, puis de Vaison, dans le comtat Venaissin, et alors chef de l'Ordre des Chartreux ; mais en 1663, les religieux mécontents de leur église élevée dans des proportions trop exiguës, décidèrent d'en construire une autre : on n'avait, du reste, élevé encore que l'abside. En 1663 on commença la nef et les chapelles latérales, encore rien ne fut-il achevé ; les travaux étaient successivement repris et abandonnés. L'almanach de Lyon

---

vers 1590, mort à Paris, vers 1650. A peine sorti de l'enfance, il vint à Lyon, où il exécuta pour les Chartreux divers tableaux. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 223.)

(1) Le Blanc (Horace), peintre de la ville de Lyon, élève du chevalier Lanfranc, auteur d'un grand nombre de tableaux. Il eut pour successeur Panthot, qui fut, à son tour, remplacé par Thomas Blanchet. (Idem, p. 38.)

de 1745, dit même « que depuis dix ans seulement on a « commencé de travailler à cette église, — qu'elle est « aujourd'hui presque achevée et que le chœur des reli- « gieux auquel on a fait des réparations considérables est en « état. » Les annuaires suivants répètent la même phrase ; enfin celui de 1751 donne l'édifice *comme achevé*. Quoique cette église soit l'œuvre de plusieurs architectes, elle présente un assez beau spécimen de l'architecture *maniérée* du XVIIIe siècle. Commencée en 1590, comme je l'ai déjà dit plus haut, elle demeura inachevée pendant de longues années. De La Monce fut chargé ensuite de continuer sa construction ; il s'efforça, dit Clapasson, « de réparer « autant qu'il put l'irrégularité des proportions de l'édi- « fice ; il retrancha les traverses de la croisée, en manière « de panier, pour leur donner plus de grâce et diminuer « leur trop grande étendue ; mais, lorsqu'il arriva à la « construction du dôme, voyant qu'on n'adoptait pas « ses plans, il se retira. » Soufflot dont le succès grandissait alors et qui devait attacher son nom aux dômes du Grand-Hôtel-Dieu de Lyon et de Sainte-Geneviève de Paris, fut chargé de l'élévation de celui des Chartreux. Il réussit dans son œuvre jusqu'au jour où une tempête des plus violentes enleva et brisa toutes les charpentes de la toiture ; le dôme résista cependant à l'ouragan et Soufflot eut la satisfaction de l'achever, sans que sa solidité, longtemps douteuse, ait été menacée un seul instant.

Ce grand artiste fournit aussi les dessins des décorations, en plâtre, de l'intérieur de l'église.

Servandoni qui s'est illustré dans la construction de l'église Saint-Sulpice, à Paris, passe pour être l'auteur du splendide maître-autel aux marbres les plus rares, et de son monumental baldaquin.

Bondard sculpta les deux groupes d'anges qu'on voyait

entre les colonnes de ce baldaquin.

Le chœur de l'église, élevé pour une nombreuse communauté religieuse, ne le céda en rien à la beauté du reste du monument. Ses boiseries en chêne sculpté sont du meilleur goût; elles n'ont éprouvé que quelques avaries dans quelques bas-reliefs des stalles et sur les fleurs de lis qui entraient dans sa décoration, en souvenir du nom que Henri III avait donné à la maison. Les vandales de 1793 ont oublié aussi de briser les deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Bruno, œuvres de Jacques Sarrasin qui ornent encore aujourd'hui les deux côtés du chœur (1).

Plusieurs peintres distingués fournirent aussi de leurs compositions pour la décoration du monastère.

La Trémolière, de Paris, est l'auteur d'une *Ascension* et d'une *Assomption*, splendidement encadrées, que l'on admire encore aux deux côtés du maître-autel. Perrier a peint une *Agonie du Sauveur*, un *Crucifix* dans l'ancien chapitre, une *Scène* dans le réfectoire, et Vignon fut chargé de la fourniture de plusieurs bons tableaux.

---

(1) Un souvenir cher à la religion se rattache à cette église. En 1850, M. le cardinal de Bonald y réunit un concile provincial dont les actes et les décisions ont été publiés par ses ordres, dans un livre intitulé « Concilium provinciæ Lugdunensis. Lugdunum, apud Pelagaud, 1851. » Parmi les nombreux décrets du Concile, nous avons lu avec le plus grand intérêt celui qui traite des études des clercs. Le vœu des Pères du Concile a trouvé un commencement d'exécution dans l'Ecole des hautes-études qui fonctionne aux Chartreux depuis 1860, avec de véritables succès. Mgr Thibaudier, élevé récemment à l'épiscopat pour remplir les pouvoirs d'auxiliaire dans le diocèse, en était le supérieur et M. l'Abbé Botton la dirige encore. Elle ne pouvait être en de meilleures mains.

Lorsque l'édifice fut achevé, le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, procéda à sa bénédiction.

Je ne décrirai pas le reste du monastère : il était simple, sans ornementation et dans le style lourd et froid des XVIIe et XVIIIe siècles. Le grand cloître même n'avait aucun caractère ; c'était un immense déambulatoire remarquable seulement par ses dimensions, et ne ressemblait en rien aux cloîtres de Saint-Trophime, d'Aix, de Toulouse, élevés à ces grandes époques où l'art chrétien, s'inspirant d'une foi vive, couvrait ces solitudes des sculptures les plus variées et toujours symboliques, et les remplissait de statues que l'art grec pouvait répudier, mais dans lesquelles se retrouvait tout entier le génie sublime et tout spiritualiste du christianisme. Toutefois, si je m'en rapporte encore à Clapasson, qui a vu la Chartreuse de Lyon, il y avait dans son cloître deux bas-reliefs de Sarrasin, représentant, l'un, « de petits anges qui se jouent, et, l'autre, « un saint Jean-B. couché ».

Le monastère était à peine terminé, lorsque vint à sonner l'heure fatale de la Révolution... Les Etats généraux appelés par le malheureux roi Louis XVI, pour l'aider à sauver la France du naufrage qui la menaçait, n'avaient demandé, en fait de réformes religieuses, que la suppression des *Ordres mendiants :* mais la Révolution qui ne se contenta pas de cette réforme, demanda davantage ; elle convoita les biens de tout le clergé et ne recula pas devant l'odieuse mesure de leur confiscation ; procédé ordinaire de toutes les révolutions qui foulent toujours aux pieds les droits les plus légitimes.

Dom Piollat était alors le procureur de la Communauté. Pour obéir à la loi de 1790, il dut faire à la municipalité la déclaration des biens que possédait sa maison, il déclara :

1° Une église neuve,

2° Un grand cloître et bâtiments contigus,

3° La grande hôtellerie, plusieurs autres bâtiments disséminés dans l'enclos,

4° Le petit château d'*Yon*, aujourd'hui maison des sœurs de Saint-Joseph, avec un jardin, l'enclos complanté de vignes, le tout d'une superficie de 122 bicherées lyonnaises.

Le personnel du monastère, au moment de sa dispersion, se composait de 49 personnes, dont 16 pères, un frère convers, 8 frères donnés, 4 frères oblats et 20 domestiques. Le revenu de la maison était de 62,696 livres, mais défalcation faite de ses charges, il se réduisait à 32,000 livres.

Après la fermeture du monastère, on en fit 19 lots, le 1er et le 2e (*maison carrée* et *cloître*, avec dépendances,) furent adjugés aux sieurs Perret et Sicard. Ne furent pas compris dans la vente l'*église* dont, heureusement, l'Etat fit un magasin à fourrages, ce qui la sauva, et quelques constructions adjointes, entre autres le petit cloître. Les autres lots ont passé successivement dans plusieurs mains. On voit encore aujourd'hui, comme lambeaux de l'ancien enclos de la Chartreuse, le champ de manœuvres, le massif de maisons qui est en face de l'église, les établissements des sœurs de Saint-Joseph, des sœurs du Sacré-Cœur, de l'hospice de la Providence de Saint-Bruno, des frères de l'Instruction chrétienne, etc.... Les cloîtres, les cellules, qui, en 1816, subsistaient presque dans leur premier état, ont subi, depuis, diverses démolitions ou transformations. Toutefois, les traces du grand cloître sont encore reconnaissables dans les trois côtés d'un quadrilatère dont l'œil retrouve les lignes au milieu des maisons qui composent le quartier appelé : « Impasse du cloître des Chartreux ».

Tout ce qui restait de l'ancien monastère eût été détruit

indubitablement, si, en 1803, le cardinal Fesch (1) pourvu alors par son puissant neveu, soldat couronné, de l'archevêché de Lyon, n'eût eu l'heureuse pensée de consacrer à un établissement religieux ce qui restait encore debout de l'ancienne Chartreuse. Il songeait, à ce moment à établir à Lyon une société de prêtres qui, grâce à de fortes études, seraient à même de conserver intact le dépôt des sciences ecclésiastiques et qui, par de solides prédications, ramèneraient à la foi une multitude d'esprits égarés. Les orages qui avaient passé sur la France avaient tout renversé. Secondé par l'empereur dans ce louable projet, il installa, en 1803, une petite communauté formée par lui, dans les bâtiments que l'Etat n'avait pas encore vendus, et y joignit un jardin avoisinant. En 1808, il acquit encore du sieur Perret la *Maison carrée*, avec ses terrasses, ses cours et ses clos, mais vit refuser ses offres en ce qui concernait le grand cloître. Toutefois, un décret lancé comme la foudre, du palais de Schœnbrunn, le 26 novembre 1809, en supprimant toutes les maisons des missions relevées en France, brisa toutes les espérances du cardinal qui dut

(1) Fesch (Joseph), cardinal-archevêque de Lyon, né à Ajaccio, en 1763, mort en 1839, était oncle maternel de Napoléon Ier. Archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803, il fut envoyé comme ambassadeur à la Cour de Rome. En 1805, il fut élevé aux dignités de grand-aumônier de l'Empire, de comte et de sénateur. Il refusa l'archevêché de Paris et ne craignit pas, dans le Concile tenu à Paris, en 1810, de s'opposer aux volontés de Napoléon à l'égard de Pie VII. Tombé en disgrâce, il se retira dans son diocèse où il resta jusqu'en 1814. Après l'abdication de l'empereur, il alla vivre à Rome où il passa ses derniers jours dans l'étude des lettres et des arts, sans vouloir jamais consentir à se démettre de son archevêché. Il avait formé une riche collection de tableaux et en légua 1,200 à la ville d'Ajaccio. (*Dict. univ. de Bouillet.*)

aussi se soumettre à l'impérieuse volonté de son neveu. En attendant l'heure favorable de reprendre, en sous-œuvre, et sur un plan plus vaste, sa première fondation, le cardinal Fesch disposa, pour son usage personnel, l'immeuble qu'il avait acheté. Il vint même l'habiter en 1811 ; ce fut jusqu'au moment de son exil son séjour favori. Né en Italie, il y retrouvait jusqu'à un certain point, l'image de la mère-patrie, — au loin, de vastes horizons, les côteaux verdoyants des bords du Rhône, ceux de Fourvière avec leurs terrasses, leurs monastères, leurs tours et leurs flèches, — et à ses pieds, assise entre ces deux rivières, notre grande ville, dont alors surtout l'aspect était tout méridional.

En 1813, le cardinal joignit encore à sa propriété la maison Nivet avec ses dépendances. Cette maison, qui a été englobée, depuis, dans les bâtiments actuels de *l'Institution des Chartreux*, servait primitivement au logement des Frères servants et des domestiques. Le réfectoire actuel était un cellier; les pressoirs étaient encore debout au moment de l'acquisition.

Enfin le dernier achat fait par le cardinal comprit les cellules qui sont à droite et à gauche d'un passage qui conduit de l'impasse du cloître à l'église.

L'année 1814 vit la chute de l'empire. Le cardinal Fesch, comme membre de la famille impériale déchue, dut prendre aussi le chemin douloureux de l'exil sur la terre étrangère. Il quitta son diocèse non sans regrets, car il avait pu lui faire déjà beaucoup de bien et il s'était voué avec un admirable dévouement à ses intérêts et à son bonheur. Parti de Lyon, le 27 avril 1814, il arrivait le 10 mai à Lorette et le 12 à Rome. De là, sa première et sa plus vive pensée sembla, en se reportant vers son ancien diocèse, s'arrêter plus spécialement sur l'œuvre qu'il avait tant à cœur de fonder.

Malgré son éloignement, il travailla, sans cesse, à la réalisation de ses plus chers désirs, et fit don au diocèse de Lyon de cette vaste et belle propriété qu'il avait restaurée et embellie par des plantations qui ont doté d'ombrages ses magnifiques terrasses. Une ordonnance royale, du 3 août 1825, autorisa cette donation, *avec clause spéciale d'une destination obligatoire*, corroborée encore par une clause du testament du généreux cardinal. M. Bochard, son ancien vicaire général, vint de Rome, porteur de ses inspirations et de ses ordres, et bientôt l'Institution fondée par le cardinal put s'installer aux Chartreux. Elle se composait de MM. de La Croix, directeur du Grand-Séminaire, Mioland, devenu plus tard supérieur de la maison, puis évêque d'Amiens et archevêque de Toulouse, de M. Chevallon, préfet d'études au Petit-Séminaire de l'Argentière, Furnion, curé de Cerdon, Barricand, directeur du Petit-Séminaire de l'Argentière, et de M. Ballet, simple sous-diacre.

Le premier nom donné aux Missionnaires de Lyon a été celui de *Société de la Croix de Jésus*; le nom que porte aujourd'hui leur congrégation, en tant que canoniquement constituée par l'autorité archiépiscopale, est celui de *Société des Prêtres de Saint-Irénée*.

Je ne dirai pas ici les immenses services rendus à la religion et aux sciences théologiques par les savants prêtres de cette utile association, ni les noms de tous les hommes éminents par leur savoir et leurs vertus qui l'ont dirigée tour à tour depuis sa fondation. Aujourd'hui elle a pour supérieur M. l'abbé Desgeorge. Qui ne connaît sa science et la distinction avec laquelle il gouverne la Société, digne continuateur de M. Mioland enlevé à cette

Société par l'épiscopat et dont il a été le savant biographe ? (1)

Mais des jours mauvais ne tardent pas à se lever pour l'Institution ; en 1831, les événements politiques viennent troubler la silencieuse retraite des missionnaires. A la suite de la sanglante émeute de novembre 1831, le génie militaire dut occuper leur maison qui devint une caserne, et ils se virent obligés de chercher un asile dans une habitation voisine mise généreusement à leur disposition. Mais, en 1832, ils purent se rapprocher de leur ancienne maison ; à côté d'elle se trouvait une assez pauvre demeure composée d'un grenier et d'un rez-de-chaussée. Autrefois, elle avait servi de cellier aux PP. Chartreux ; plus tard, elle était devenue la maison des religieuses de Sainte-Elisabeth, puis elle avait été réunie à la propriété des Missionnaires. Aujourd'hui, elle est enclavée dans le vaste et beau collége connu sous le nom d'*Institution des Chartreux*, et dont je parlerai plus loin. C'est là que M. Mioland ramena ses séminaristes et plusieurs de ses Missionnaires ; mais, deux ans après, en avril 1834, une nouvelle et terrible émeute ensanglante encore nos rues, pendant six jours, et la maison des Missionnaires est conservée encore comme caserne jusqu'en 1837. La troupe l'évacue alors et elle fut rendue à ses propriétaires. M. Mioland put installer alors le cours de théologie et le

---

(1) Vie de Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, évêque d'Amiens et premier supérieur des Missionnaires de Lyon, par M. l'abbé Desgeorge, supérieur de la même Société, 2e édition, Lyon, Josserand 1873, 519 pages. M. l'abbé Desgeorge voudra bien me pardonner d'avoir fait, pour cette notice, de nombreux emprunts à son excellent ouvrage.

pensionnat dans la petite maison dont j'ai déjà parlé (1). Ce fut pour le pensionnat sa première transformation. Commencé en 1825 par M. le curé de Saint-Bruno, M. Pousset, qui n'avait eu en vue, d'abord, qu'une école cléricale, il avait grandi dans l'ombre et demandé alors de l'espace. Un peu plus tard, le nombre des élèves augmentant, il fallut lui abandonner la maison tout entière, et placer ailleurs le cours de théologie ; et enfin, les nouvelles constructions devenant insuffisantes devant les demandes

---

(1) Après la douloureuse révolution du 4 septembre 1870, le Pensionnat des Chartreux fut occupé, pendant quelque temps, par des corps de mobiles qu'on plaçait alors de préférence dans des établissements religieux, pour la satisfaction des haines de nos libres-penseurs.... On sait les affreux dégâts commis, *sans répression*, par ces corps indisciplinés, au Grand-Séminaire de Lyon où ils violèrent toutes les tombes, brisèrent les statues et volèrent jusqu'aux serrures des portes, dans la maison des PP. Jésuites, dans celles des Carmes et enfin chez les Frères de la Doctrine chrétienne, etc., etc. Mais la ville de Lyon sait aussi les millions qu'elle a dû payer pour réparation des indignes spoliations commises sous les yeux de l'autorité qui laissait faire..... Singulière façon des agents de la République pour habituer les honnêtes gens à cette forme de gouvernement !!! Ils violent toutes les lois, à plaisir, blessent les consciences dans ce qu'elles ont de plus cher, et s'étonnent ensuite de la répulsion unanime et si juste qu'ils excitent.

Quoique tous les penisonnaires fussent restés aux Chartreux, après la révolution du 4 septembre, deux fois le citoyen Challemel-Lacour envoya l'ordre de faire évacuer la maison. En octobre il voulut y caserner 3,000 hommes, et en novembre, malgré la présence de tant de nombreux enfants, il eut l'odieuse pensée d'y établir une *cartouchière*..... comme s'il n'eût pu trouver un local plus convenable *en dehors de la ville*. Alors aussi il plaça une *cartouchière* dans le pensionnat *religieux* des Minimes, et l'on sait les énormes dégâts que cette installation causa dans ce bel établissement. La ville a payé plus de 600,000 francs d'indemnités.....

qui se multipliaient de la part des familles, vint le moment où des constructions plus spacieuses et mieux en rapport avec l'importance de ce bel établissement lui donnèrent l'aspect exceptionnel qu'il présente aujourd'hui. Ces divers travaux furent exécutés en 1847 et en 1860. Jusqu'à ce dernier moment le pensionnat avait occupé le bâtiment de l'ancienne cellule du R. P. Prieur de l'ancienne Chartreuse. Cette cellule avait été occupée par les *Sœurs de l'Adoration perpétuelle*, plus connue sous le nom de *Sacré Cœur des Chartreux*. Cette congrégation, qui a pris une grande extension, a aujourd'hui un pensionnat de 150 élèves et occupe une majeure partie de l'ancien clos et cloître des Chartreux. Elle a eu pour fondateur M. l'abbé Furnion, missionnaire des Chartreux. Les religieuses en se retirant de cette ancienne cellule la laissèrent à la Société des Chartreux qui y installèrent une école normale de professeurs, prenant les grades universitaires pour enseigner dans les établissements ecclésiastiques. Fondée seulement en 1871, cette école a obtenu déjà de vrais succès.

M. Pousset, premier supérieur du pensionnat, a eu pour successeur, M. l'abbé Besson, mort aumônier de la prison de Saint-Joseph. Le troisième, et qui gère aujourd'hui ce célèbre pensionnat, est M. l'abbé Hyvrier, nommé le 9 février 1836. Ce digne ecclésiastique est un des anciens élèves du cours de théologie institué par Mgr Mioland et qui devaient, un jour, rendre à l'Église d'importants services; c'étaient, outre M. Hyvrier, l'abbé Bérod, rédacteur distingué des annales de la *Propagation de la Foi*, pendant plus de vingt ans, l'abbé Gorand, deux fois supérieur du séminaire de Verrières, puis curé de Saint-Bruno, l'abbé Pagnon, vicaire général de M. le cardinal de Bonald et de M. Ginoulhiac, l'abbé Plantier, l'énergique et savant évêque de Nimes, mort depuis peu.

En 1836, M. Hyvrier, en prenant possession du pensionnat, n'y trouva que 45 élèves internes, demi-pensionnaires et externes. En le transportant, le 24 juin 1836, dans le local qu'il occupe aujourd'hui, M. Hyvrier sut lui donner annuellement une plus grande extension, et en 1849, l'établissement, de 80 élèves arrivait à 150. — Depuis lors, le nombre des enfants n'est jamais demeuré stationnaire. Chaque année aussi, cet ecclésiastique a su donner également aux bâtiments du pensionnat le développement que demandait l'accroissement continu des élèves. On ne saurait assez louer la haute intelligence qui a présidé, jusque dans les moindres détails, à ces divers travaux. Tout y a été prévu et exécuté de la façon la plus remarquable. Les dortoirs, le réfectoire, les classes, les salles de jeux, la salle des douches, les piscines, le gymnase, les salles de physique et de chimie, les cabinets d'histoire naturelle, tout indique dans cette maison une entente supérieure des besoins des enfants au point de vue hygiénique comme à celui des fortes études, besoins si mal compris dans d'autres établissements où l'on emprisonne les enfants dans des cours sans air, sans soleil, où l'enfant déjà triste de sa claustration ne peut que s'étioler et végéter. Tandis que, avec quelle satisfaction ne voit-on pas les joues roses et fraîches des pensionnaires des Chartreux! Comme ils jouent gais et allègres dans les enclos de la maison si pleins de beaux ombrages, de verdure et de fleurs dont les douces senteurs embaument l'air et réjouissent l'enfant. Il peut se croire encore à la maison paternelle, dans le jardin et dans les champs où se sont passées ses premières années et dont le souvenir lui est toujours si cher.

Et, dans cette maison modèle, comme on comprend bien aussi que l'*éducation* de l'enfant doit être aussi soignée

que son *instruction* ; que les bonnes manières données par les parents, avec une si juste sollicitude, ne doivent pas être négligées et se perdre devant les exigences des études. Au pensionnat des Chartreux, le professeur et le surveillant des élèves sont des amis qu'on respecte et qu'on aime.

Une direction si supérieure a déjà valu, avec la reconnaissance des parents et des enfants, à M. l'abbé Hyvrier, la juste distinction de chevalier de la Légion d'honneur. Plusieurs fois le gouvernement a songé à l'élever à l'épiscopat. Son extrême modestie lui a fait refuser toutes les avances flatteuses de l'Etat, et il veut se consacrer, jusqu'au bout, à l'œuvre si importante qu'il dirige depuis 38 années, avec un si rare mérite.

Outre les constructions élevées au pensionnat, M. Hyvrier a bâti aussi une chapelle (1) à l'usage de la maison.

---

(1) Le 30 juillet 1860, M. le cardinal de Bonald a posé la première pierre de cette chapelle qui a été consacrée le 11 juin 1864 par M. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

La pensée élevée qui domine dans l'enseignement si complet donné dans la pension des Chartreux, se révèle aussi dans les nombreux discours prononcés dans diverses solennités de la maison. Je voudrais pouvoir analyser ici les conseils et les enseignements si sages, si remarquables que renferment ces discours qui ont été livrés à l'impression et qu'on ne saurait assez lire; mais la place me manque et je me borne, à regret, à une froide nomenclature des principaux.

Discours prononcés par l'abbé Hyvrier, supérieur.

1852 De l'Esprit chrétien dans l'enseignement des lettres.

1853 De la part à faire aux Lettres et aux Sciences dans l'Enseignement.

1854 De la Discipline dans l'Éducation.

1855 De la Piété dans l'Éducation.

1856 De l'Etude.

1857 De la part de la famille dans l'Éducation publique.

Des Ecueils du jeune homme à son entrée dans le monde.

M. Desjardin en est l'architecte et nos meilleurs artistes lyonnais se sont chargés en grande partie de sa décoration. Les sculptures sont de M. Clauses, les statues de M. Fabisch, les peintures murales de MM. Sublet et Tyr; les stalles et boiseries de M. Bernard. M. Denuelle, de Paris, a exécuté les peintures décoratives; MM. Stenel et Coffetier ont peint les vitraux, et l'orgue sort des ateliers de M. Merklin. On ne pouvait faire choix de meilleurs artistes; aussi, on peut dire que c'est une œuvre réussie — il est vrai que le modèle est sans égal — la Sainte Chapelle de Paris. De même que dans ce dernier

---

1858 Premier écueil : L'esprit d'indépendance.
1859 Second écueil : L'isolement de la Famille.
1860 De la Mission du jeune homme dans le monde.
1861 Des bonnes manières dans l'Éducation.
1862 De l'Education du corps.
1863 Du Bien parler dans l'Éducation.
1864 Des Devoirs du jeune homme après sa sortie du collége, par M. l'abbé Thibaudier, professeur de philosophie et directeur des études, aujourd'hui évêque auxiliaire de Lyon.
1865 Des Etudes classiques par le même.
1866 Des vacances par M. l'abbé Botton professeur et directeur aujourd'hui directeur de la maison des hautes études.
1867 Du Collége français par M. Thibaudier.
1868 De la part à faire aux langues vivantes dans l'éducation libérale, par M. l'abbé Mellier, professeur de rhéthorique.
1869 Du devoir d'affirmer son éducation par M. l'abbé Gonindard professeur de seconde.
1870 Du rôle et de l'influence des études scientifiques dans l'éducation.
1871 Des devoirs du jeune homme dans la France actuelle, par M. l'abbé Déchelette, professeur de seconde.
1872 Causes et conséquences de l'oubli du respect, par M. l'abbé Gonindard, directeur de l'établissement.
1873 De la lecture. Discours prononcés par M. l'abbé Mellier, professeur de philosophie.
1874 Des amitiés de collége, par M. l'abbé Gonindard, directeur à l'établissement.

monument, il y a dans celui des Chartreux une très-belle crypte où ont lieu les répétitions des chants religieux si bien exécutés par les élèves dans de certaines solennités.

Enfin, il me reste à parler des bibliothèques de la maison. Les Missionnaires, de même que le pensionnat, ont tenu à se former de belles collections de livres, et leur choix a été heureux. La bibliothèque des Missionnaires occupe une vaste salle, au rez-de-chaussée de la *maison carrée*. Elle se compose d'environ 20,000 volumes. Destinée exclusivement à des hommes voués aux graves études de la théologie, on y rencontre, nécessairement, tout ce qui a été écrit, dans tous les siècles, sur cette importante spécialité. Toutefois, à côté de la théologie, se trouvent de nombreux et de meilleurs livres d'histoire, d'archéologie, de numismatique; la littérature n'en est pas exclue, ni les beaux-arts non plus. Toutes les connaissances humaines ont leurs représentants; et les éditions, en général, sont des plus belles; celles du XVIIe siècle y sont nombreuses.

Quelques raretés se rencontrent aussi dans cette précieuse collection; on y admire, entre autres, un petit missel romain de 1481, un bréviaire de 1498 (Lyon), les sermons de Maillart (Lyon, même date), une bible et quelques autres livres du milieu du XVIe siècle.

Cette bibliothèque a été fondée par M. Mioland, le premier supérieur de la maison, et augmentée successivement par des dons importants de S. E. le cardinal de Bonald, de Mgr Mioland, de M. l'abbé Carrand, ancien préfet apostolique de la Martinique, de M. l'abbé Beaujolin, ancien vicaire général de Lyon, de M. l'abbé Marduel, missionnaire, et autres.

Le Pensionnat a aussi sa bibliothèque, mais elle est

moins nombreuse que la première. Elle se compose seulement de 4,750 volumes, savoir :

Littérature classique (ancienne et moderne)	700	volumes.
Histoire	1.000	—
Beaux-arts	250	—
Littérature critique	400	—
Théologie, patrologie, histoire ecclésiastique, hagiographie	1.300	—
Histoire naturelle	300	—
Mémoires	300	—
Mélanges	400	—
TOTAL...	4.750	—

Cette bibliothèque à l'usage des maîtres et des élèves et choisie avec un soin religieux, occupe une vaste salle du Pensionnat. Elle a été commencée en 1836 par M. l'abbé Hyvrier, et chaque année elle s'accroît par de nouvelles acquisitions.

Dernièrement encore, M. l'abbé Hyvrier y a joint la belle collection de livres formée par M. l'abbé Jolibois, le savant curé de Trévoux, décédé depuis peu.

Cette collection, remarquable surtout par les nombreux ouvrages d'histoire et de géographie qu'elle renferme, se compose d'environ 15,000 volumes. Elle a été répartie entre les deux établissements des Chartreux.

Les corridors de la maison sont remplis de vues de monuments de toutes les époques. Ce ne sont pas des raretés, mais cette exposition permanente, placée, sans cesse, sous les yeux des enfants, est du plus heureux effet. Pour eux, c'est une mnémotechnie de tous les jours et de tous les instants. L'enfant curieux regarde d'abord

's *images* dont il est naturellement
rand, il les considère avec plus
dans les livres d'histoire et de
monuments dont il a la
ux, leurs constructeurs
démolisseurs. Cette
toujours ouvert,
sa mémoire, et ce
sums et sans l'effort du
on instruction et à la for-
art *vrai* dans ses plus belles
urait donc assez louer M. l'abbé
xposition. Il la complétera encore par
bonnes *cartes murales*, dont la vue perma-
ibue aussi si bien à l'enseignement de la géo-
e que nous connaissons si peu.

Bibliothèque des PP. Jésuites.

Les religieux de cet ordre ne sont pas nouveaux à Lyon. — En décrivant la Bibliothèque du Lycée, j'ai pu raconter, déjà, tous les services qu'ils surent rendre aux arts et aux sciences, dans notre ville, avant 1789.

Nous les avons vus donner à notre grand collége *de la Trinité*, qu'ils ont édifié, eux-mêmes, sur les plans d'un des membres les plus distingués de leur société, Martellange, une splendeur qu'on n'a jamais pu égaler, depuis lors; nous les avons vus fonder aussi, et souvent enrichir de leurs propres œuvres, la riche bibliothèque qu'on admire aujourd'hui dans ce vaste et grand vaisseau qui restera comme l'un des plus beaux monuments d'architecture du XVIIe siècle. Enfin, j'ai raconté leur double expulsion de

ce grand établissement, à deux époques diverses, quand des ministres circonvenus et obsédés par les ennemis que leur avait suscités leur influence et leurs richesses, signèrent des ordres d'exil, mais bientôt ensuite rapportés.

Cet ordre, nous l'avons dit aussi, possédait à Lyon, outre le *Grand Collége* et le *Petit Collége*, d'autres grands établissements. C'était, entre autres, la *Maison de Saint-Joseph*, située dans la rue Saint-Joseph, fondée par le P. de Canillac, qui y consacra toute sa fortune personnelle, en 1619, et comblée par les liberalités de Louis XIII et du cardinal de Richelieu.

Divers particuliers avaient voûlu aussi contribuer à la fondation de cette maison. Pierre de Clapisson, président des trésoriers de France, et Marguerite d'Ulin, sa femme (1), firent bâtir son église. Les plus célèbres peintres et artistes furent chargés de sa décoration ; on y voyait des toiles d'un élève de *Mutien*, du vieux *Palme*, de François *le Blanc*, de *Sarrabat*, des autels construits par *Ferdinand Delamonce*, des boiseries, des retables en marbre, avec des colonnes, et des tabernacles du plus grand style, que la Révolution, bien entendu, a lacérés, brûlés ou saccagés.

Les PP. Jésuites rentrèrent à Lyon, seulement, en 1832. Ils y occupèrent, d'abord, une maison louée, rue du Puits-d'Ainay, n° 3 ; ils la quittèrent, le 12 août 1834, pour

---

(1) *Descript. de Lyon*, par André Clapasson, p. 23.

Marguerite d'Ulin fonda aussi en 1645 le monastère de Sainte-Elisabeth, avec le concours des deux filles du baron de Vaux. Son église renfermait un retable de bois doré de très-bon goût dessiné par *Jacques Stella*, et plusieurs grands tableaux de ce même artiste lyonnais. La sacristie était l'une des plus riches de la ville en argenterie et en ornements (idem, p. 17).

aller en habiter une autre dont ils avaient fait l'acquisition, rue Sala, 14 (1). Jusqu'alors, il n'avaient pu penser à former une bibliothèque qu'ils n'auraient su où placer, faute d'espace suffisant. Quoique leur nouveau domicile ne fût pas très-grand pour une communauté d'une quinzaine de personnes, ils ménagèrent, cependant, un local assez vaste pour recevoir, au moins, les ouvrages les plus indispensables à une réunion d'ecclésiastiques, en attendant l'occasion d'y en ajouter d'autres.

Cette occasion ne tarda pas à se produire. M. l'abbé *Marduel*, ancien vicaire de Saint-Nizier, et depuis curé de Saint-Roch, à Paris, bibliophile très-intelligent et très-érudit, avait profité des facilités qu'avaient les amateurs, au sortir de la Révolution, de former de riches collections avec les débris des bibliothèques monastiques ou d'autres.

Il avait ainsi composé une bibliothèque de *dix* ou *douze mille* volumes, où presque toutes les branches des connais-

---

(2) Cette rue fut ouverte par la famille *Sala de Montjustin*, en 1504, sur une partie du ténement *du Plat* qui lui appartenait; elle prit, en 1617, le nom de *Sainte-Marie*, à cause des religieuses de la Visitation qui vinrent y fonder leur monastère. Le Consulat lui a restitué, le 14 février 1743, son nom primitif. (*Dict. des rues de Lyon*, par Bréghot du Lut, p. 41.) La maison des Dames de la Visitation portait le nom de *Sainte-Marie-de-Bellecour;* elle fut fondée par Marie *Trunel*, veuve de Jacques d'Auxerre, lieutenant général au bailliage de Forêt, qui fit venir d'Annecy des religieuses du nouvel institut que saint François de Sales venait d'établir; ces Dames furent d'abord logées à la côte Saint-Sébastien, sur la demande et avec le concours du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, ami de saint François de Sales. L'église de cette maison possédait des ornements dus au sculpteur Lamoureux, à l'architecte Ferdinand Delamonce, et un tableau de Thomas Blanchet. Saint François de Sales mourut dans cette maison le 28 décembre 1622. (Clapasson, p. 22.)

sances humaines étaient représentées par des ouvrages fondamentaux. La *numismatique*, le *blason*, la *théologie*, l'*histoire ecclésiastique*, les *histoires de villes* et *de provinces*, étaient les parties de cette bibliothèque les plus riches et les plus soignées.

M. l'abbé *Marduel* était un amateur complet. Il avait ajouté à sa bibliothèque des *missels* et autres livres d'église *manuscrits* des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, et un certain nombre d'*incunables* généralement bien conservés. De plus, M. Marduel avait aussi commencé à recueillir un des plus beaux *médailliers* que puissent avoir des particuliers. Plusieurs *milliers* de médailles *en or* et *en argent* grecques, romaines et françaises, formaient des séries à peu près *complètes*. Cette collection était accompagnée de plusieurs *milliers* de médailles en bronze, relatives à l'histoire de France, d'un grand nombre de magnifiques médaillons, d'un module plus ou moins grand, et enfin d'une belle collection *d'objets d'art très-curieux*.

Ce fut en 1836 que M. l'abbé Marduel se décida à vendre, à la fois, et sa *bibliothèque*, et son *médaillier* et son *musée*, dans des conditions qui lui en promettaient la conservation intégrale. Nous verrons plus loin quelle amère déception ce savant et vénérable ecclésiastique aurait éprouvée, si Dieu lui eût donné des jours assez longs pour assister, en 1870, aux profanations sacriléges, aux actes de cruelle barbarie et aux pillages commis dans la maison des PP. Jésuites par les êtres immondes qui s'en emparèrent alors..... M. l'abbé Marduel les céda donc ensemble, à un prix modéré, aux PP. Jésuites.

Ces religieux, quoique logés à l'étroit, s'arrangèrent pour faire de la place à ces trésors. Par des séparations en bois et en briques, les chambres du second étage de leur maison furent doublées; plusieurs Pères s'y réfugièrent,

et l'on consacra à ces collections les trois plus grandes pièces du premier étage : deux à la bibliothèque, aux manuscrits et aux incunables, et la troisième au médaillier et au musée.

L'année suivante, on acheta un terrain attenant à l'habitation, sur lequel on commença à faire de nouvelles constructions. Outre une chapelle domestique et des chambres, on y ménagea une salle bien éclairée, assez vaste pour recevoir la *bibliothèque Marduel* et les nombreux ouvrages qu'on y avait déjà ajoutés.

Depuis lors, cette bibliothèque s'accrut rapidement, soit par des acquisitions partielles, soit par l'achat de bibliothèques particulières, soit par celles que léguaient à la maison quelques nouveaux membres de la Compagnie, soit enfin par le don de quelques généreux bienfaiteurs. Elle avait atteint le chiffre d'environ 50,000 *volumes*, lorsqu'en 1867 elle fut transférée dans la salle qu'elle occupe aujourd'hui, rue Sainte-Hélène, 12. On y compte actuellement environ 56,000 *volumes*, dont les deux tiers concernent la *théologie* et l'*ascétisme*, l'*histoire*, tant *sacrée* que *profane*, la *littérature classique* et la *littérature* française et étrangère.

Depuis sa première formation, cette belle bibliothèque a eu successivement pour conservateurs les Pères *Hilaire*, *Ferrand*, *Gault*, *Prat*, *Jouve*, *Périé*, *de La Chau*, *de Reneville* et *Bresard*.

En même temps que les PP. Jésuites construisaient leur nouvelle maison, ils y édifièrent aussi une splendide église sur les dessins de M. Pailloux, architecte ; ce monument, dans le style du XIIe siècle, forme trois nefs et un vaisseau long de 60 mètres, large de 25 mètres, et de 25 mètres de haut sous voûte. Ses beaux vitraux ont été dessinés et peints par M. Miciol, et la chaire à prêcher est l'œuvre d'un artiste italien.

La bibliothèque est formée d'une seule salle d'une longueur de 60 mètres, large de 25 mètres, haute de 12 mètres, divisée en cinq travées, ce qui donne un plus grand nombre de surfaces. Tout autour règne un balcon supporté par des consoles, et on y arrive par un escalier double placé à chacune des deux extrémités de cette belle galerie qui est éclairée par six grandes fenêtres donnant sur la rue Sainte-Hélène.

Les trois salles du médaillier, du musée d'antiques et du musée artistique sont situées au premier étage, et occupent un local long de 30 mètres, large de 6 mètres, haut de 5 mètres, et sont aménagées de la façon la plus heureuse. Ce musée renferme, non-seulement les objets d'art achetés en 1835 de M. l'abbé Marduel, mais encore d'autres, non moins précieux, acquis successivement ou offerts en don.

Dans la collection Marduel on remarquait, entre autres, une quantité de statuettes antiques égyptiennes, grecques, romaines et gauloises en bois, en marbre, en bronze et en terre cuite.

Une nombreuse collection de céramique ancienne et de lampes sépulcrales ou autres.

Une grande urne cinéraire en verre trouvée dans un tombeau romain.

Une riche collection de grands médaillons du XVIe siècle signés par les Warin et les Dupré; plus tard, on y a ajouté, par exemple, plusieurs ivoires et émaux très-précieux du moyen-âge, comme un Christ d'un mètre de hauteur, une Vierge avec l'Enfant-Jésus de 60 centimètres, un dyptique du XVe siècle, une crosse en ivoire.

Un bénitier émail de Limoges d'une facture et d'une conservation admirables.

Une main de Justice en cuivre doré, ayant servi à Louis XII.

Enfin, et surtout un grand tableau de près de deux mètres de haut, renfermant une sorte de retable de prie-Dieu en ivoire, ayant appartenu au roi Charles VIII.

Le même musée renfermait, avant 1870, le beau médaillier acheté de M. Marduel, et augmenté, depuis sa mort, par des acquisitions faites à diverses reprises. Dans cette riche collection figuraient principalement :

1° Une série de près de deux cents médailles en or des empereurs romains et byzantins ;

2° Une série de médailles, dites consulaires, en argent ;

3° La série complète des impériales en argent, de Jules César à Théodose ;

4° Une série de médailles d'or, d'argent et de billon, concernant l'histoire de France ;

5° Et, de plus, trois séries, l'une de médailles pontificales, l'autre, de médailles françaises, et la dernière, de médailles étrangères et modernes ;

6° Une série fort nombreuse de médailles romaines en grand, moyen et petit bronze.

Ce médaillier était contenu dans cinq meubles ou armoires fermant à clef, et rangées autour de la seconde salle, où se trouve aussi une bibliothèque spéciale de livres modernes sur les beaux-arts, les antiquités et la numismatique.

Comme on le voit, la maison des PP. Jésuites était à peine achevée, et l'installation de leur bibliothèque, de leur médaillier et du musée terminée, que la Révolution du 4 septembre éclata... mais cet ouragan qui vint fondre sur notre malheureux pays, en même temps que la fortune trahissait nos armées vaincues, avait déjà été précédé de bien mauvais jours. Des journaux immondes, prêchant éhontément l'*athéisme* et la haine de la religion, avaient soulevé les plus mauvaises passions, depuis quel-

que temps, dans les *couches sociales* les plus infimes. Leur appel avait été entendu, et plusieurs jours avant la douloureuse nuit du 4 septembre 1870, des bandes sorties on ne sait d'où, mais *dirigées par des individus aujourd'hui bien connus*, étaient venues *se faire la main* devant la maison des PP. Jésuites. Des vitres furent brisées, des insultes et des menaces avaient été proférées contre les religieux, et l'autorité était demeurée impuissante devant ces manifestations réitérées et odieuses... Mais, dès que la Révolution fut victorieuse et eut arboré le drapeau *rouge* sur le dôme de l'Hôtel-de-ville, comme pour manifester *le régime* hideux qu'elle se proposait d'imposer à notre malheureuse ville, — elle ne connut plus de frein. Le 6 septembre, vers deux heures après midi, une bande se présenta, cette fois, *en armes*, devant la maison. Sur la menace d'en enfoncer les portes, un religieux s'avança pour lui parler, — mais la bande, se disant envoyée par le *Comité de salut public*, se rua dans l'intérieur et parcourut tout l'établissement. Plusieurs religieux, ayant tenté de fuir, furent arrêtés et consignés sous un hangar, où un poste (1) *armé*

---

(1) Le pouvoir qui s'était imposé à la ville et la terrorisait, pour donner un semblant de légalité à ses actes d'odieux arbitrage, faisait exécuter les pillages et les arrestations par la garde nationale. On réquisitionnait quelques gardes nationaux, mais on avait soin d'y mêler plusieurs individus sortis on ne sait d'où, confidents secrets des intentions mauvaises du Comité de salut public, lequel obéissait aussi à un autre pouvoir occulte. De cette manière, on trompait la population honnête, qui croyait *naïvement* que la garde nationale exécutait des ordres *réguliers*, — et les gardes nationaux, trompés aussi par cette ignoble ruse, participaient, malgré eux, aux actes les plus coupables. C'est ainsi qu'on a fait piller les maisons des Carmes, des Jésuites et des Frères, à Caluire ; et, c'est par ce mélange d'honnêtes gens et d'hommes sinistres, qu'on a fait arrêter et emprisonner les magistrats et les notables, le 5 septembre.

les garda *à vue*, jusqu'à *dix heures* du soir, en les accablant des injures les plus grossières et des menaces les plus sauvages. D'autres religieux furent aussi gardés à *vue dans leurs chambres*, et, à onze heures et demie de la nuit, ces mêmes émissaires du Comité de salut public emmenèrent huit religieux à l'Hôtel-de-ville. Après un simulacre d'interrogatoire, on les traîna ensuite au bureau de la police de la rue Luizerne, dans une pièce *basse, humide, remplie de malfaiteurs*. La moitié du plafond de cette chambre manquait, et l'eau de la pluie inondait les malheureux religieux. Le lendemain, ils étaient transférés *à la prison Saint-Joseph*, où on les fit attendre au Greffe *jusqu'à midi*. Ils n'avaient pas *mangé depuis vingt-quatre heures* et *mouraient de soif*. — On leur apporta une cruche d'eau, mais pas même un peu de pain; puis, on les ferma, *chacun, dans une cellule*.

Que fit alors la Justice?... il est douloureux de le dire... Ce ne fut qu'au bout de *vingt jours* que les portes de la prison s'ouvrirent devant ces prêtres respectables, qui les

---

C'est ainsi encore que la garde nationale se fit *naïvement* complice de l'odieuse arrestation du général Mazure, ordonnée par l'étrange administrateur qui tenait alors le pouvoir à Lyon. Qui ne se souvient, avec horreur, de cette nuit lugubre dans laquelle on fit trahir ce général par des soldats indignes, qui le livrèrent aux agents de ce proconsul, — et des cris sauvages poussés par ces individus, lorsqu'ils traînèrent ce malheureux général, exposé aux insultes d'une foule ivre de fureur et de rage, dans une voiture découverte, jusqu'à l'Hôtel-de-ville? Quel odieux abus de pouvoir commettait ce dictateur! et il faut remonter jusqu'aux saturnales de la Révolution de 1793, pour retrouver des actes aussi coupables. — Cette arrestation sera une honte éternelle pour notre ville — et l'histoire dira les noms de tous ceux qui y participèrent.

franchirent sans avoir été *jugés, sans même avoir été entendus*... Disons le mot... on avait eu peur de les traduire devant des *magistrats réguliers*, qui n'eussent pu que les absoudre et *condamner leurs geôliers!!!*

Mais qu'était devenue leur maison pendant leur odieuse séquestration? je puise encore ces détails dans les procédures criminelles édifiées..., si *tardivement* et si *insuffisamment*, contre tous ces malfaiteurs.

La foule, je l'ai déjà dit, avait envahi toute la maison, vers *deux heures et demie*, le 6 septembre, et voici comment un témoin, entendu dans un procès célèbre, a rapporté les actes de pillage commis par ces bandes. « Si on « avait voulu fouiller la maison de toutes manières, depuis « la *cave* jusqu'au *grenier*, on n'aurait pas plus fait; tout « était *abîmé*, tout *dévasté*; nous n'avons plus trouvé dans « nos chambres rien de tout ce qui nous appartenait; « j'avais une *collection de dessins* de *grands maîtres* et de « *gravures de prix*, qui pouvait avoir près de *quarante* « *mille pièces*, et qui était connue de tous les artistes, de » tous les amateurs de Lyon. Tout cela fut, partie *pillé*, « partie *gâté*, partie *déchiré*; notre *médaillier*, qui com- « prenait *tous les empereurs romains* en or, et *les consuls*, « et beaucoup d'autres médailles *en or*, *toutes nous ont été* « *enlevées*, sauf une petite qui a été trouvée dans le lit « de l'un *des gardiens* (1). Tout le *mobilier*, jusqu'aux « *assiettes*, *tout a disparu*, *tout a été pillé*. »

---

(1) Le pouvoir, après avoir fait piller la maison des Jésuites, y établit un *gardien* de son choix... et digne de ceux qui l'avaient préposé à la garde de cette maison, si odieusement saccagée. Ce fonctionnaire installa son lit dans le musée même des médailles, et disposant ainsi, librement, de toutes les collections, il les vola... de concert avec

Un autre témoin a dit aussi : « Lorsque je fus chargé « de la garde de l'établissement, après l'expulsion de ses « maitres, les scellés, qui avaient été apposés, étaient « levés et brisés partout ; toutes les portes *ouvertes*. L'or- « févrerie de l'église était dans une chapelle, et quand « j'arrivai, j'ai trouvé *les gardes nationaux, affublés des* « *ornements sacerdotaux*, BUVANT DANS LES CALICES. Les « portes de la cave avaient été ouvertes ; il y avait plus de « *deux cents bouteilles vides dans le corps-de-garde*. Je « rendis compte de ce que j'avais vu, et M. *Challemel-Lacour* « donna l'ordre de faire apporter à l'Hôtel-de-Ville toute « l'orfévrerie. Je revins avec une voiture, pour effectuer « le transport, et je constatai *que les pierreries d'un grand* « *ostensoir avaient été enlevées*. On fouilla les gardes natio- « naux, et *elles furent trouvées sur l'un d'eux, je les lui fis* « *rendre* et *murer* les *portes de la cave*, et réunis dans un « local tout ce que je pus encore trouver de certaine « valeur. La porte du musée était *fermée, mais un panneau* « *enfoncé* et *les vitrines ouvertes :* dans le salon des *médail-* « *les*, *les ferrures étaient forcées*. Les hommes de la « deuxième légion ont *démuré*, plus tard, la porte *de la* « *cave*, l'un des *gardiens* nommés avant moi a volé des

---

d'autres individus. Quand la justice songea... enfin... sous la pression de l'opinion publique, exaspérée de l'impunité des voleurs et des pillards, à mettre son action en mouvement, ces voleurs ont fait les aveux les plus complets. Quand un historien voudra écrire, un jour, l'histoire des saturnales de la révolution du 4 septembre, il trouvera dans les procédures criminelles les documents les plus précieux sur les hommes et les choses de cette triste époque, qui restera une éternelle tache dans les annales de notre ville. C'est à ces procédures que j'ai emprunté tous les détails que je donne ici. Ils sont donc de la plus *parfaite exactitude*.

« *reliques*, une *tabatière en or*, et 125 francs *à l'un de ses*
« *collègues;* on avait brisé aussi une *porte* de la bibliothè-
« que qui donne sur le toit, pour le passage des cou-
« vreurs; des enfants s'introduisaient par cette porte et
« se *sauvaient ensuite par les toits;* les livres de la biblio-
« thèque étaient *épars sur le sol;* la moitié d'une impor-
« tante collection d'*autographes* sur vélin, portant la
« signature des rois de France, a été *volée;* plusieurs
« livres ont été retrouvés, depuis lors, ou engagés au
« Mont-de-Piété, ou vendus à des bouquinistes. Je trou-
« vai aussi des médailles *en or* dans le lit d'un individu
« qui avait été *préposé* par la *Mairie* à la *garde de la mai-*
« *son.* — Il faisait emporter les médailles par des ouvriers
« charbonniers. »

Ces actes de brutalité et d'odieuses déprédations sont demeurés, pourtant, longtemps sans répression!!! *On sait pourquoi.* Je n'en dirai pas davantage, on me comprend. — Les tardives recherches de la justice n'ont pas pu faire retrouver le magnifique médaillier des PP. Jésuites : c'est pour eux une perte matérielle de plus de 60,000 francs, et la science ne se consolera pas, non plus, de la dispersion ou, peut-être même, de la *fonte* de cette rare collection. Le dommage causé à la bibliothèque, par les voleurs, est heureusement moins considérable; on a retrouvé un certain nombre d'ouvrages enlevés. Trois de ces voleurs ont été condamnés depuis lors, *mais en décembre* 1873 *seulement*, à des peines de six mois à un an d'emprisonnement. Mais ceux qui leur ont prêché la haine de Dieu et de la religion, qui ont *soulevé* et *entraîné* les masses, par leurs discours incendiaires dans les clubs, ont-ils reçu un châtiment? Les meneurs sont toujours prudents... ils compromettent des milliers de malheureux, qu'ils égarent et trompent, et les abandonnent ensuite

lâchement ; mais l'un des déprédateurs des PP. Jésuites, un jeune homme, a su, le jour de son jugement, dire tout haut à la justice ses regrets de s'être laissé affilier aux sociétés occultes, qui l'ont perdu — et *dévoiler*, en même temps, *des secrets terribles* que tout le monde, malheureusement, ne connaît pas... Depuis lors, les PP. Jésuites ont demandé aux tribunaux la juste réparation du dommage que leur avait causé le Comité de salut public, et que l'administration préfectorale avait laissé commettre... Par pudeur et par honte, ceux qui avaient participé de près ou de loin aux actes du 4 septembre auraient dû s'effacer et laisser la justice prononcer, sans contester l'incontestable droit des plaignants... mais ils ont eu le triste courage de soulever chicane sur chicane, de s'étonner presque de ce que les Jésuites aient eu l'audace de dire qu'ils avaient été *pillés*, *volés*, *saccagés* et *maltraités* de la manière la plus *odieuse*, comme si un jésuite était hors la loi et n'était pas un *citoyen* comme un autre, ayant également droit à la protection de la Loi et de la Justice !!! Mais, pour les révolutionnaires, il n'y a d'autre loi que celle de leurs caprices et de leurs haines — et quel affreux avenir serait réservé à notre pauvre France, déjà si mutilée par eux, si elle venait encore à retomber entre leurs mains ?...

Bibliothèque des PP. Maristes.

Cette belle bibliothèque est de formation toute récente, comme l'ordre religieux qui l'a créée. « En 1814, dit M. D. Meynis, dans son *Histoire du culte de la sainte Vierge à Lyon*, p. 122, dans la cellule d'un directeur du Grand-Séminaire, quelques jeunes lévites qui se

destinaient au sacerdoce eurent la pensée de former une Société de prêtres, sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'ils pussent réaliser leur dessein : mais, en 1836, cette société naissante reçut du souverain pontife une approbation provisoire qui devint ensuite définitive. Aujourd'hui les Maristes, répandus dans un grand nombre de localités, gardiens de plusieurs pèlerinages, ont pris rang dans la famille des ordres monastiques les plus étendus. »

« Les Maristes, ajoute M. Paul Saint-Olive, dans sa remarquable étude sur le *quartier des grands Capucins* (p. 203), se destinent surtout à l'éducation de la jeunesse, et ils possèdent une assez grande quantité de colléges d'enseignement secondaire, à Saint-Chamond, Riom, Montluçon, Senlis, La-Seyne-sur-Mer, près Toulon. Ils sont chargés aussi de plusieurs séminaires et ils ont établi un collége dans la Louisiane et un autre à Jefferson. A Dublin, ils ont fondé une école et une Université catholique, et ils entretiennent de nombreux missionnaires dans la Calédonie. »

Cet ordre religieux eut, en 1838, la pensée de fonder aussi une importante maison à Lyon et il choisit pour sa demeure un vaste hôtel bien connu à Lyon sous le nom de *Pilata*. M. Paul Saint-Olive, qui se plait à exhumer de la poussière du temps les restes de notre vieux Lyon et à le reconstituer avec la patience d'un savant bénédictin, a décrit ainsi cet hôtel si plein de souvenirs divers (1).

---

(1) L'entrée principale de la maison *Pilata* est au pied de la montée Saint-Barthélemy ; l'entrée secondaire de cet hôtel est à la montée des Grands Capucins au n° 19, un peu avant la montée des Anges. De ce côté, l'hôtel repose sur un mur très-élevé dans lequel est percée une

A côté de l'hôtel ou du château de Milan et séparé seulement par la ruelle de *Montafelon* (1) se trouve un grand bâtiment, n° 4, et dont la porte sert d'entrée principale à la maison *Pilata*, ou *Puylata*, *Piluata*, et conduit aux étages supérieurs par un escalier de 163 marches. Cette propriété a conservé le nom de Pilata qui en a été autrefois en possession, après voir appartenu à *Ottavio Mei*. La famille Mei était originaire de Florence et figurait déjà, à Lyon, au XVIe siècle. Antonio Mei acquit le bâtiment, en 1634, et l'augmenta en 1673. Ottavio Mei était un amateur d'antiquités que Louis XIV, à son passage à Lyon, voulut visiter. Il inventa un procédé pour le *lustrage* des soies qui l'enrichit prodigieusement, mais son gendre Guillaume *Pilata* dissipa bientôt, après la mort de son beau-père, cette grande fortune et fit faillite. L'entrée principale de la maison *Pilata* se trouve au n° 4 de la montée Saint-Barthélemy et n'est séparée de l'hôtel de *Milan* (2) que par la ruelle *Montafelon*. Quand on a traversé la cour qui sépare les deux corps de logis du n° 4, on rencontre un vaste escalier intérieur, et après une ascension de 107 marches, on se trouve au centre d'un petit quadrilatère voûté et

---

porte ; un petit escalier conduit sur une terrasse ornée de forts balustres dans le style du XVIIe siècle.

(1) Le nom de cette ruelle s'écrit de diverses manières : *Montafalon*, *Montafulon*, *Montafelon*, *Matafelon*.

(2) L'hôtel ou *château* de Milan occupe l'angle de la montée Saint-Barthélemy. On croit qu'il fut construit par un des nombreux commerçants de Milan qui sont venus se fixer à Lyon pour y faire le commerce, puis il passa à la famille *Gelas* ; un Claude Gelas fut échevin, en 1552 ; son fils Guillaume épousa Jeanne de *Villars* ; cette famille avait son hôtel à la montée des Chazeaux, autrefois *Tire-cul*. Un de ses membres fut évêque d'Agen, mort en 1630.

éclairé par une lucarne polygonale recouverte d'une grille en fer. A droite, on aperçoit une porte toujours fermée, mais que l'on a eu la complaisance de m'ouvrir; elle sert d'entrée à une longue et étroite nef voûtée, occupée maintenant par une collection de minéralogie et d'histoire naturelle rapportée de nos lointaines colonies. Ces restes pourraient bien être un souvenir de la chapelle Saint-Barthélemy postérieure à la Recluserie, simple oratoire dressé à côté de la cellule du saint reclus. Au-dessus de cette chapelle se trouve une terrasse sans arbres comprise dans le ténement dit de Saint-Barthélemy. La partie de l'hôtel Pilata construite, en 1673, par Ottavio Mei, est d'un style monumental et donne une assez belle idée du sentiment artistique de son constructeur.. Ottavio Mei étant décédé en 1690, Guillaume Pilata, son gendre, entra en possession de son remarquable hôtel, dont *Spon* a dit : « On va voir par curiosité la maison de M. Mei qui « est italien d'origine. Elle est située dans une très-belle « vue à la montée des Capucins, et il y a dedans un « nombre infini de tableaux et de paysages de bons « maîtres (1). »

---

(1) En agrandissant sa maison, *Ottavio Mei* y ajouta la chapelle Saint-Barthélemy, en conformité d'une ordonnance de l'archevêque Camille de Neuville Villeroi qui autorisa cette vente. Les marchands luquois faisaient leurs assemblées et leurs dévotions dans cette chapelle ; cet usage s'étant perdu, cette chapelle ne s'ouvrit plus que la veille du jour de la saint Barthélemy où les chanoines et le Chapitre de Saint-Paul venaient y dire les premières vêpres et le lendemain la grand'messe. La chapelle était même tellement délabrée qu'un jour, pendant la grand'messe, une tribune s'écroula et blessa quelques personnes, même des prêtres et des clercs. Par suite de la démolition de la chapelle, le service fut transféré dans l'église du troisième

Mais Guillaume Pilata était ruiné ; l'un de ses créanciers, Riverieux, banquier, fit saisir son hôtel qu'il acheta 15,210 livres, en louis d'or, le 30 janvier 1705. Riverieux avait deux fils, l'un négociant distingué et qui resta négociant « pour l'honneur du commerce, pour le « bonheur de sa famille et pour le soulagement des pau- » vres »; l'autre fut président et lieutenant criminel, puis prévôt des marchands. Mais Estienne Riverieux ne conserva pas longtemps son acquisition, et le 21 novembre 1714, elle fut achetée par les frères *Fillion*, marchands associés; mais la fortune ne leur sourit pas non plus. On les expropria à leur tour, et l'hôtel fut adjugé au prix de 18,500 livres à Marc Chabry, sculpteur et architecte, né à Barbantane, en 1660, mort à Lyon le 4 août 1727 (1).

---

monastère de Sainte-Ursule. Cette église, démolie aussi à son tour, se trouvait sur l'emplacement occupé maintenant par la maison n° 6. (*Le quartier des Grands Capucins*, par M. Paul Saint-Olive.)

Dans le cabinet d'antiquités d'Ottavio Mei se trouvait le célèbre bouclier en argent trouvé dans les sables du Rhône près le pont Saint-Esprit. « A la mort de Mei, son gendre envoya ce bouclier au P. La Chaize qui le fit acheter pour le cabinet du roi, en 1697. » (Spon, note de M. Monfalcon.)

(1) Chabry est auteur : 1° de la sculpture et de la peinture du maître-autel de Saint-Antoine ;

2° Du bas-relief placé au-dessus de l'entrée de l'Hôtel-de-ville représentant Louis XIV ;

3° De deux statues d'Hercule et de la sainte Vierge ;

4° D'une figure d'hiver payée 6.000 l. par le maréchal Villeroy ;

5° D'un christ en buis, payé 2,000 l. par M. Bargues, négociant.

L'église de la Trinité (du collége) et de la seconde congrégation renferme aussi beaucoup de ses ouvrages.

Son fils Marc a fait la chaire des Carmes-Deschaussés ainsi que les quatre évangélistes et les deux apôtres saint Pierre et saint Paul de cette église, des statues de cette église, des statues de l'église des

Dix ans après son décès, sa famille céda sa propriété à Pierre *Poizat* au prix de 35,000 livres, puis elle passa à un sieur *Sauvetoir* qui fut aussi exproprié et enfin, le 8 décembre 1762, la famille *Lortet* s'en rendit adjudicataire ainsi que de ses dépendances ; toutefois elle eut à soutenir de nombreux procès avec des voisins et avec les Dames Ursulines; ces procès, suspendus pendant la Terreur, furent enfin terminés le 14 septembre 1795.

La famille Lortet resta en possession paisible de son hôtel (2) ; pendant la Révolution un certain nombre de proscrits trouvèrent un refuge dans les pièces souterraines, à l'abri des persécutions de cette douloureuse époque.

Mais, avant son entrée en jouissance, l'hôtel Pilata avait eu, en 1779, de singuliers locataires. Les *francs-maçons* s'y étaient installés et y avaient formé la *Loge Pilata*. Un journal de cette époque, le *Portefeuille lyonnais*, dit

---

Chartreux et les bassins de la place Bellecour. (Pernetti, t. II, p. 136.)

(2) Le docteur Lortet, dernier propriétaire de la maison Pilata, membre de l'Académie de Lyon, décédé le 22 mars 1868, était une des notoriétés de notre ville. Il a laissé deux fils non moins distingués : l'un, professeur à la Faculté de médecine et directeur du Muséum d'histoire naturelle au Palais-des-Arts, s'est fait connaître déjà par des écrits très-remarquables, et par la savante et belle organisation du riche Musée confié à sa garde et dont il a fait, avec le concours de M. Ernest Chantre, l'un des plus beaux dépôts de la France. Ses travaux scientifiques et son courageux dévouement dans la guerre à la cruelle campagne de l'Est lui ont valu la distinction de chevalier de la Légion d'honneur. M. Chantre, qui a publié des travaux très-estimés et pris part aux périls et aux rudes fatigues de la guerre, a été aussi l'objet de justes et flatteuses distinctions. Le frère de M. Lortet est l'un de nos peintres paysagistes les plus remarquables.

M. Saint-Olive, donna « une fête dans laquelle on fit « figurer les célébrités du paganisme et du judaïsme qui « s'y introduisirent d'une manière miraculeuse. »

Une partie des bâtiments avait été disposée pour recevoir cette Loge maçonique; nul lieu ne convenait mieux pour ces réunions mystérieuses; on arrivait par un escalier obscur dans la salle où se tenaient les assemblées. Tout à côté était le vestibule du *Temple*; on y voit encore aujourd'hui les siéges de bois attenants aux murs,et divisés, en dessous, en petits placards destinés à recevoir les insignes maçoniques.

Le *temple* avait trois portes d'entrée, aujourd'hui murées, mais dont les saillies sont restées en évidence. Près de la porte septentrionale s'ouvrait un cabinet noir où l'on introduisait les récipiendaires, les yeux bandés. Tout à coup le sol se dérobait sous leurs pas et les laissait tomber au rez-de-chaussée dans un autre cabinet dont les murs portaient, tracés en linéaments noirs, des figures de dragons et de serpents. La lumière était ménagée de telle sorte que, de prime abord, les candidats émus de leur chute pouvaient se croire entourés d'une multitude d'animaux hideux et effrayants. S'ils manifestaient quelque peur, on les jugeait indignes d'être admis, et alors un des maçons désignés par le sort, les conduisait hors la maison, toujours les yeux bandés, — et après leur avoir fait parcourir plusieurs rues, les remettait en liberté.

Deux colonnes torses surmontées d'un fronton ornaient la principale entrée du temple, dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige. Il ne formait qu'une seule pièce éclairée par un ciel-ouvert. Des nécessités d'habitation l'ont fait diviser en deux étages.

En 1834, la franc-maçonnerie était représentée dans la maison Pilata par la loge *Union et Confiance*. Cette loge

passa un bail de neuf années avec les propriétaires, mais le 28 avril 1838, ce bail fut résilié et la maison fut achetée par les Pères Maristes qui l'occupent encore aujourd'hui et l'ont agrandie. Dans l'acte de résiliation il est fait mention expresse des objets mobiliers qui devaient être laissés par les locataires et de ceux qu'ils auraient le droit d'emporter : parmi ces derniers, figurent quatre tableaux qui ornaient les quatre faces intérieures du temple. M. Saint-Olive pense que les deux grandes toiles provenant de la maison Pilata et données au Musée proviennent de cette maison, cependant on croit qu'elles furent données par M. le docteur Lortet père. Ces toiles, représentant des paysages d'un très-beau style, mais d'un travail un peu décoratif, sont *roulées* et *déposées* dans les *combles* du Palais-des-Arts, ainsi qu'une *soixantaine d'autres tableaux* pour lesquels l'espace manque... ou qu'on ne sait pas trouver..... (1).

---

(1) La franc-maçonnerie a encore aujourd'hui plusieurs loges à Lyon; mais plus d'une de ces loges oubliant ses statuts primitifs s'occupe plus de politique que d'assistance *fraternelle* et, ainsi s'explique l'arrivée aux fonctions élevées et... *bien payées*..... de plus d'un personnage que son *obscurité* et son *insuffisance* auraient laissé dans l'oubli..... ainsi s'expliquent aussi bien des faits que l'histoire enregistre avec soin et qu'elle dira et dévoilera entièrement. A chacun selon ses œuvres!!! Elle dira aussi ce que sont ces associations ténébreuses dans notre ville qui minent la société aveugle trop confiante... et *sans courage*... qui ne veut même pas voir les dangers qu'elle court, parce que cela troublerait sa quiétude... et elle dira, de même, que plus d'une feuille politique qui se dit *conservatrice*, ne trouve jamais un mot d'énergique réprobation et de protestation contre ces affiliations quand la justice a su les découvrir et frapper leurs adeptes. Ces feuilles se disent, en elles-mêmes, comme tant d'autres : *On ne sait ce qui peut arriver*. Oh! la peur... l'ignoble

Les Pères Maristes, en prenant possession, voulurent aussi y établir une bibliothèque à leur usage. Quelques années plus tard, les Pères Choleton, Colin et Girard, prêtres de la Société de Marie, achetèrent à M. Etienne Pagès, doyen de la Faculté de théologie de Lyon, par acte notarié, tous les livres dont se composait sa belle bibliothèque et dont le nombre dépassait *douze mille*; il consentit néanmoins à en rester dépositaire jusqu'à ce que les Pères Maristes eussent un local convenable pour les installer dans leur maison. Mais la mort vint bientôt frapper le vénérable doyen et obligea les acquéreurs à faire enlever cette volumineuse collection. On la transporta d'abord à la *Favorite*, près de Saint-Irénée, où était établi le noviciat de la Société de Marie. Cette propriété ayant été vendue, on dut confiner la bibliothèque dans un petit bâtiment parallèle à celui qu'habitent les Pères, mais où assurément elle est trop à l'étroit, car la maison Pilata, malgré son apparence grandiose, forme un corps de logis simple, à peine suffisant, même après le récent agrandissement, pour l'habitation des Pères et des Frères. Ils espèrent, toutefois, dans un avenir plus ou moins prochain, consacrer un local plus convenable à leur bibliothèque.

Grace à l'exquise obligeance de M. le Supérieur actuel, j'ai eu la satisfaction de visiter dernièrement toute la maison et la bibliothèque ; on s'y croit en Italie, sur l'une des sept collines de Rome ; ses terrasses superposées, ses vignes en festons, ses ombrages sous lesquels jaillissent les eaux limpides venant de la montagne dans de longs aqueducs voûtés, la vue immense dont on y jouit, tout

---

peur !! Quand l'ennemi est aux portes, tout citoyen doit être sur les murs. *Caveant cives !*

concourt à faire croire au visiteur qu'il est transporté tout à coup dans l'une de ces belles maisons religieuses de Rome que la révolution romaine ferme maintenant au mépris de tous les traités.

La bibliothèque, quoique dans un local trop étroit, est convenablement installée; tout y est en ordre; chaque ouvrage est à sa place dans les grandes divisions suivantes: théologie, jurisprudence, sciences et arts, histoire naturelle, mathématiques, belles-lettres, histoire, sans parler des subdivisions dont le nombre s'élève à cent quatre-vingt-quinze. Il s'y trouve plusieurs ouvrages d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares, et parmi eux quelques incunables; mais la partie la plus riche est celle qui traite de l'histoire naturelle. La bibliothèque Pagès renfermant surtout des ouvrages anciens, les Pères Maristes se proposent de lui donner une place à part quand leurs ressources leur permettront de consacrer une suite de salles spacieuses à une bibliothèque générale.

Outre la bibliothèque Pagès, ces religieux possèdent une autre bibliothèque, mais composée, en grande partie, d'ouvrages modernes.

Bibliothèques de MM. Randin et Rostain.

J'ai déjà parlé de ces deux belles collections à la page 297 ci-dessus. La notice qui les concerne, publiée dans la *Revue du Lyonnais* du mois de juillet, a été l'objet d'une note de M. A. Steyert, que je suis heureux de reproduire ici *in extenso*, pour compléter mon article sur MM. Rostain et Randin, et montrer que si je commets des erreurs dans mon étude sur les bibliothèques de Lyon, ces erreurs sont bien involontaires, et que je tiens à les réparer. Je ne peux donc que remercier M. Steyert.

« Dans l'intéressante étude qu'il publie sur les bibliothèques lyonnaises, M. Léopold Niepce s'est étendu longuement et avec juste raison sur celle de *M. Randin*. Mais, pour parler de cet excellent homme, il a dû s'en rapporter aux assertions alléguées dans la notice dont M. Claudin, libraire, a fait précéder le catalogue collectif des bibliothèques Randin et Rostain. Or cette notice n'est guère exacte, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car il s'agissait bien moins de révéler le caractère et le mérite réel de ces deux collectionneurs, que de faire valoir, par les effets d'une rhétorique spéciale, la valeur des ouvrages disséminés dans le catalogue et dont on voulait tirer, sous le marteau du commissaire-priseur, les plus fructueux bénéfices.

« Il y a surtout, dans la notice de M. Claudin, une antithèse soigneusement relevée par M. Niepce, et qui ne saurait être acceptée. « M. Randin, y est-il dit, plus favo-
« risé de la fortune, se passionnait pour les livres rares et
« recherchés; M. Rostain, plus limité dans ses ressources
« pécuniaires, se contentait de livres moins connus, mais
« peut-être plus utiles, dans lesquels il retrouvait tou-
« jours quelque particularité littéraire ignorée. »

« Il serait assurément aussi difficile qu'indiscret de chercher à établir une évaluation comparée de la fortune de chacun de ces deux collectionneurs, mais cependant on peut croire que la disproportion était loin d'être telle que le libraire-expert a cru devoir la signaler, sans y attacher évidemment une portée bien sérieuse. M. Randin, livré à un commerce qui n'a pas à calculer sur les chances de la spéculation, mais seulement sur l'activité et le labeur de celui qui l'exerce, M. Randin ne devait pas être plus riche que M. Rostain, ancien notaire, qui avait les habitudes d'une économie qu'on appellerait aujourd'hui de la lési-

nerie.En tout cas,il avait des charges dont son collègue était dégagé. C'était grâce à la modestie de ses goûts en toute autre chose, qu'il a pu se procurer le luxe d'une telle bibliothèque, sans compromettre ses intérêts immédiats. Quant à M. Rostain, c'était par système, par goût, qu'il recherchait de préférence les bouquins inconnus, qu'il se procurait à vil prix. A une époque où les livres rares et précieux n'étaient pas, comme aujourd'hui, la proie des ignorants qui les enlèvent de par le droit de l'argent, à cette époque, M. Rostain avait su recueillir sa bonne part de livres de prix. Mais lorsqu'était venu l'âge de la spéculation, et quoiqu'il eût pu entrer dans la lice des enchères, il avait préféré, ayant à la fois du temps et de l'argent, dépenser son temps et ménager sa bourse. En outre, il avait des connaissances, et c'était aussi pour lui affaire d'amour-propre que de se tenir (et son ami, M. Pericaud, n'agissait pas autrement,) séparé du vulgaire des bibliomanes. Découvrir un livre de valeur sur la *planche à Perdereau*, c'était pour lui une vraie gloire, un triomphe d'amour-propre, une jouissance bien au-dessus du plaisir grossier de l'amateur, qui, par une écrasante surenchère, enlève à un compétiteur vaincu quelque bijou bibliographique.

« Pour moi, qui le rencontrais presque chaque jour sur le quai de l'Hôpital, affrontant la poussière des bouquins à 25 ou 50 centimes, je ne me souviens pas de l'avoir vu faire une emplète sérieuse dans l'intérieur d'une boutique, et il n'était pas nécessaire d'être bien profond observateur pour reconnaître à sa physionomie narquoise, comme à l'ensemble quelque peu volontairement sordide de sa personne, que cette manière de rechercher les livres était chez lui non pas une nécessité mais un système.

« La même comparaison entre MM. Randin et Rostain,

serait à un autre point de vue, défavorable au premier en réservant exclusivement au second le mérite d'aimer les livres pour le profit intellectuel qu'ils procurent. Cette appréciation serait absolument fausse. M. Randin, il est vrai, n'avait pas eu, comme M. Rostain, les avantages d'une instruction libérale, mais ce fait même fournit l'occasion de constater que son goût pour les livres n'était pas une manie : il n'y avait aucun livre latin ni en langue étrangère dans sa bibliothèque, parce qu'il voulait lire les livres qu'il achetait.

« Je puis parler avec quelque assurance de M. Randin, parce que je l'ai connu intimement. Je l'avais rencontré alors que je débutais timidement, et sa bonhomie si bienveillante, sa cordialité si sincère, m'avaient bien vite familiarisé avec lui ; mais lorsque j'entrepris le travail difficile, je puis dire, maintenant, téméraire, d'annoter l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de La Mure, dont M. Chantelauze avait été autorisé à publier le manuscrit, dès ce moment je conquis, sans réserves, les sympathies de M. Randin, qui avait pour sa patrie, le Forez, une affection sans bornes. Je fus amené, en même temps, à reconnaître qu'il avait non-seulement en bibliographie, mais même en histoire provinciale, des connaissances plus sérieuses que l'on ne pouvait le supposer d'abord. Il me communiqua plus d'une observation et plus d'un renseignement, dont j'eus l'occasion de tirer bon parti.

« M. Randin n'était donc pas un bibliomane, mais un bibliophile dans le vrai sens du mot, tout aussi bien que M. Rostain, et si la mort ne l'avait pas prévenu, il aurait, lui aussi, laissé un titre littéraire. Il avait entrepris de rééditer la *Gazette françoise* de Marcellin Allard ; il possédait déjà très-bien son sujet, avait réuni tous les élé-

ments de cette publication, lorsqu'une fin prématurée est venue lui enlever cette satisfaction, en même temps qu'elle a privé les amateurs de notre vieille littérature d'une nouvelle source de lumières et de jouissances.

« Du reste, pour comprendre comment M. Randin aimait les livres, il faut savoir comment ce goût lui était venu et comment il s'était développé. Ce goût était inné chez lui, et c'était à Paris qu'il avait eu l'occasion de commencer à le satisfaire ; il était alors tout jeune et simple apprenti confiseur, et consacrait déjà ses moindres instants de loisir et toutes ses économies à acheter des livres sur les quais, guidé simplement par son instinct et son amour de la lecture. Cependant, parmi les clients de la maison où il était employé se trouvait un homme illustre, le célèbre Royer-Collard, qui était également un amateur éclairé. Le jeune apprenti était souvent chargé de porter chez les clients les bonbons et les sucreries. Un jour qu'il se présentait chez Royer-Collard, il arriva qu'au lieu de le faire attendre dans le vestibule, on l'introduisit dans la bibliothèque ; une des vitrines était ouverte, et l'instinct du bibliophile l'emportant sur le sentiment du devoir professionnel, le jeune Randin se débarrassa de ses pièces montées, et se jeta avec transport sur les richesses étalées à ses yeux. Le célèbre homme d'Etat vint à entrer dans ce moment et resta singulièrement surpris en voyant le garçon confiseur absorbé dans la lecture d'un vieil ouvrage du XVIe siècle ; mais il fut bien plus étonné encore, lorsque, au premier mot qu'il lui adressa à ce propos, il reconnut, dans cet étrange amateur, des connaissances littéraires et bibliographiques beaucoup plus étendues que, non-seulement la profession, mais aussi la jeunesse lui permettait d'en attendre de l'apprenti. Aussi Royer-Collard fut-il si émerveillé qu'il n'hésita pas à inviter ce collègue d'un nou-

veau genre en bibliographie à venir le voir quelquefois les dimanches. Il se fit un plaisir de lui ouvrir sa bibliothèque et de l'aider de ses connaissances. C'est aussi grâce à cette illustre relation que M. Randin eut l'occasion de voir et de connaître plusieurs des célèbres bibliophiles de Paris.

« Il est facile de comprendre quels progrès il dut faire dans un pareil milieu ; aussi, quand il partit pour aller s'installer à Saint-Etienne, l'ex-apprenti confiseur emportait avec lui trois malles pleines de livres précieux, qui aujourd'hui suffiraient à constituer une bibliothèque d'une valeur exceptionnelle, et que cependant il avait formée à l'aide des seules économies qu'il avait pu réaliser dans sa modeste profession.

« Ainsi donc, M. Randin n'avait pas réuni sa collection par le moyen de ressources pécuniaires considérables, mais par son intelligence, son goût et des connaissances sérieuses. Il ne cherchait pas non plus les livres en bibliomane, mais plutôt en amateur de l'histoire du passé et de la saine littérature. Il lisait tous les livres qu'il achetait, et sa bibliothèque représentait ses goûts littéraires, tout aussi bien que ses sympathies politiques et ses convictions religieuses. Le catalogue de la vente ne permet pas de faire cette appréciation : outre qu'il renferme en une seule énumération deux bibliothèques bien différentes, il contient aussi quelques ouvrages qui ne provenaient ni de l'une ni de l'autre des deux collections. Bon nombre de livres de la bibliothèque Randin n'ont pas figuré non plus dans la vente ; je puis citer ainsi : l'*Adolescence clémentine ;* trois exemplaires de la *Gazette françoise*, de Marcellin Allard, réunis pour servir à la réimpression projetée ; un *Racine* elzévir ; près de trois cents pièces de théâtre des éditions originales de Racine, Molière,

Corneille ; les fables de Lafontaine, avec les gravures de Chauveau, et dans une reliure maroquin de l'époque ; en livres modernes, quelques éditions de Didot, imprimées sur vélin, et environ cent cinquante volumes de beaux ouvrages illustrés, publiés vers 1840.

« Ces souvenirs, donnés à cet excellent homme, m'entraînent à signaler quelques omissions peu importantes, mais que je dois pour ainsi dire à la mémoire de quelques amateurs et lettrés mentionnés par M. Niepce.

« Je ne puis, par exemple, m'empêcher d'ajouter à l'énumération des livres édités par M. Yéméniz, le titre d'un ouvrage de peu d'importance en lui-même, mais qui témoigne que le célèbre bibliophile ne bornait pas son amour pour les livres à recueillir les raretés, à faire réimprimer des manuscrits précieux, ou à publier les œuvres d'écrivains émérites, mais qu'il allait jusqu'à mettre en lumière les écrits des débutants. C'est à ce titre, en effet, seulement, qu'il fit imprimer en 1857, chez M. Louis Perrin, un *Aperçu sur les variations du costume militaire*, dont j'étais le très-modeste et très-obscur auteur ; c'est à la libéralité de M. Yéméniz et à la recommandation de M. Paul Allut que j'ai dû d'avoir eu mon premier livre imprimé, et, quoique ce livre ne soit qu'une brochure, c'est pour moi un devoir de rappeler la bienveillance de ces deux hommes éminents.

« A propos de M. Allut, qui, heureusement poursuit le cours d'une vigoureuse et longue carrière, son avoir littéraire dépasse de beaucoup les deux ouvrages cités par M. Niepce. Je ne parlerai pas de ses écrits politiques, ni même d'un récit impartial et très-énergiquement écrit des Insurrections de Lyon, mais, en se bornant aux ouvrages d'érudition, on ne saurait omettre l'*Inventaire des titres recueillis par Guichenon*. Ce catalogue publié avec

M. Yéméniz a fait connaître aux érudits lyonnais le précieux dépôt des manuscrits de Guichenon, enfouis si mal à propos à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier par le caprice et l'arbitraire d'un médecin devenu homme politique et en faveur sous la monarchie de juillet. Il faut citer encore : les *Tard-Venus et la Bataille de Brignais* ; la réimpression de l'*Entrée de madame de la Guiche, suivie de la généalogie de la famille la Guiche;* une *Notice sur Aloysia Sigœa;* une *Histoire de l'Abbaye de Saint-André de Vienne* et plusieurs autres réimpressions que M. Paul Allut a enrichies de notes ou de préfaces.

« M. Allut a fait partie de cette pléiade d'hommes recommandables autant par la noblesse de leur caractère que par leur talent et qui, rentrés dans la vie privée à la suite de la révolution de 1830, ne voulurent pas rester inutiles et servirent le pays de leur plume et de leur savoir, faute de pouvoir le servir de leurs bras et de leur épée ; officier de la garde royale, il permuta pour prendre part à l'expédition d'Alger, et c'est après avoir contribué à léguer à la France sa dernière conquête qu'il remit ses épaulettes, pour ne pas trahir le drapeau qui venait de flotter sur la citadelle, jusqu'alors imprenable. C'est à l'initiative, aux conseils et aux encouragements de M. Paul Allut, comme de MM. de Boissieu, de La Carelle, d'Assier de Valenches, Morel de Voleine, de Charpin, de Terrebasse, que notre célèbre imprimeur, M. Louis Perrin, dut la possibilité d'entreprendre la renaissance typographique qui l'a illustré et dans laquelle Paris, lui-même, a dû suivre l'impulsion qu'il avait donnée.

« Les titres littéraires de M. Allut et ses droits à la mémoire des bibliophiles sont donc nombreux et de plus d'un genre. Il en était de même de M. Chastel, que M. Léopold Niepce ne mentionne que comme magistrat et an-

cien notaire ; il était aussi de ces hommes dont M. Louis Perrin prisait les avis et recherchait les conseils. Il a de plus écrit quelques ouvrages dont les titres m'échappent ; l'un d'eux, demeuré manuscrit, vient d'être publié tout récemment. Mais ce qui était surtout remarquable chez M. Chastel, c'était son étonnante mémoire et la prodigieuse étendue de ses connaissances en bibliographie. Il était un répertoire vivant, on pouvait l'interroger sur le premier ouvrage venu, il en citait immédiatement toutes les éditions, énumérant leurs qualités et leurs défauts, signalant les particularités qui les distinguent, indiquant les annotations, les commentaires, tout enfin, jusqu'au prix et au degré de rareté; il connaissait également les noms véritables des auteurs anonymes et pseudonymes, et signalait souvent les erreurs des ouvrages spéciaux écrits sur ce sujet. Comme M. Pericaud, comme M. de Terrebasse, comme presque tous les hommes qui savent beaucoup, M. Chastel était volontiers caustique ; il aimait à relever les bévues des faiseurs et des savants de pacotille ; mais par compensation il témoignait une bienveillance toute cordiale aux chercheurs qu'inspirait un véritable zèle pour les sciences historiques, et, sans tenir compte de leur plus ou moins de savoir, il leur prêtait, de même aussi que MM. Pericaud et da Terrebasse et avec une complaisance sans borne, l'aide de son inépuisable érudition. »

M. Steyert, dans le reste de sa note, a bien voulu aussi relever des erreurs que j'avais commises dans ma notice sur le couvent des Chartreux, et je les ai réparées dans le tirage à part que j'en ai fait.

A l'avenir, je recevrai avec non moins de gratitude de M. Steyert et de tout autre personne les observations que l'on voudra bien encore me faire ; car mon étude sur les *Bibliothèques de Lyon* est loin d'être terminée, et

dans un semblable travail il est facile d'être *incomplet*, ou *mal renseigné*, ou de se *tromper : Errare humanum est.*

Bibliothèque des Frères de la Doctrine chrétienne.

Jamais, depuis les beaux jours de l'Eglise primitive, la religion n'avait paru avec plus d'éclat que sous le règne de Louis XIV. Elle voyait alors dans les rangs du sacerdoce les hommes les plus sincèrement dévoués à ses intérêts. M. Olier dotait l'Eglise de France de l'établissement des séminaires, et laissait après lui des disciples, héritiers de son zèle apostolique. Saint Vincent de Paul expirait au milieu des bénédictions des peuples, confiant ses immenses travaux à une double famille chargée de les perpétuer.

La Congrégation de l'Oratoire fondée par le cardinal de Bérulle jetait le plus vif éclat; celle des Missions étrangères envoyait ses enfants jusqu'aux extrémités du monde. L'abbé de Rancé réformait la Trappe, et l'Ordre de Saint-Benoît se renouvelait tout entier. Les femmes les plus illustres rivalisaient de zèle pour ouvrir des asiles assurés au malheur ou au repentir, et créer des institutions qui portaient toutes avec elles un caractère de grandeur qui n'appartenait qu'à ce siècle. Saint-Cyr s'élevait sous la direction de Mme de Maintenon, avec une magnificence vraiment royale. Les filles spirituelles du P. Barré se vouaient à l'éducation de la jeunesse, sous le nom d'Institut des Ecoles chrétiennes et charitables. Les duchesses d'Aiguillon et de Mantoue versaient des aumônes sur toutes les misères. Mmes Pollalion et de Miramion instituaient des communautés destinées au soulagement des pauvres abandonnés.

La seconde moitié du XVIIe siècle fut aussi, à Lyon, une époque heureuse pour la religion. Alors Camille de Neufville-Villeroy, issu de la célèbre maison de ce nom, qui a rempli une si grande place dans notre histoire lyonnaise, occupait le siége de l'archevêché. Cet éminent pontife, aussi habile administrateur qu'ami des arts et des lettres, éleva lui-même ou laissa élever un grand nombre d'établissements ecclésiastiques d'une incontestable utilité. Ai-je besoin de les citer? Qui ne sait ce que furent le *Séminaire pour la propagation de la foi*, ou la *Communauté des nouvelles catholiques*, créé en 1659, à la montée Saint-Barthélemy, — La *Maison des Missionnaires de Saint-Joseph*, réunis en corps, en 1662, — Le *Séminaire de Saint-Charles* ou du *Petit-Carreau*, en 1671, — Les *Pénitents de la Croix* ou *de la Passion*, en 1682, — et les *Lazaristes* ou *Prêtres de Saint-Lazare*, fondés en 1668? Cette dernière institution était l'œuvre même de saint Vincent de Paul, et avait été organisée par lui, en 1625, sous le nom de *Prêtres de la Mission*, mais elle avait retenu le nom de *Lazaristes*, parce qu'elle avait été établie, d'abord, dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire et religieux de Saint-Lazare. Les prêtres de la Mission se consacraient à donner des missions dans les pays étrangers, pour y propager le christianisme, et se livraient à l'éducation des jeunes clercs. Aujourd'hui encore, les Lazaristes se chargent de l'enseignement ecclésiastique dans plusieurs de nos diocèses.

Ce fut à ce moment aussi que se forma l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, consacré à l'enseignement des enfants pauvres. Le pape Benoît XIII, en donnant son approbation au nouvel Institut, révélait au monde catholique la pensée du fondateur. « Il considère chrétiennement, dit ce pape, le nombre infini de désordres

que cause l'ignorance, origine de tous les maux, surtout parmi ceux qui, accablés de misère, ou pratiquant pour vivre des arts mécaniques, n'ont aucune connaissance, non-seulement des belles lettres, faute de pouvoir s'y appliquer, mais, ce qu'il y a de plus fâcheux, ignorent le plus souvent les éléments de la religion chrétienne. » Le fondateur de cet Institut, le plus important et le plus respectable des temps modernes, et que les populations devraient bénir, fut, on le sait, Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, mort à Saint-Yon, le 17 avril 1719, et appartenant à l'une des plus illustres familles du Béarn (1). M. Droz, membre de l'Académie française, a dit de M. de La Salle et de son œuvre : « Une foule de personnes ignorent que les Frères de la Doctrine chrétienne sont les disciples d'un des hommes les plus remarquables que l'Europe ait vus naître. L'abbé de La Salle est, à mes yeux, le type du grand homme modeste. L'utilité de son but, l'enchaînement des idées, la persévérance de son dévouement, tout concourt à le rendre un des plus dignes modèles à présenter aux amis de l'humanité. Convaincu que, pour plaire à Dieu, il faut être utile aux hommes, le vertueux de La Salle examina comment il pourrait acquitter sa dette ici-bas. Il reconnut bientôt qu'un des plus grands services à rendre à la société serait d'améliorer les mœurs des classes pauvres. Il jugea que, pour y parvenir, il fallait rassembler les enfants dans les écoles,

---

(1) La famille de La Salle est originaire des environs d'Orthez, dans le Béarn. En 1483, sous le règne de Charles VIII, elle s'établit à Soissons, et de là à Reims. (Voir la généalogie de cette famille dans la *Vie du vénérable J.-B. de La Salle, fondateur de l'Institut des frères*, par l'abbé Salvan, chanoine de Toulouse, 1852.)

et les préparer, par l'instruction, à devenir des chrétiens, des ouvriers, des pères de famille..... Tel fut cet ami de l'humanité, dont la statue devrait être érigée par la France reconnaissante. »

M. Gense, ami intime de cet homme éminent, disait aussi un jour à ses jeunes disciples : « Si vous ne montez ni à l'autel ni en chaire ; si vous n'entrez pas dans le tribunal de la pénitence, ni dans le baptistère, si votre ministère est le moins brillant, il n'y en a guère de plus utile. En enseignant la doctrine chrétienne, vous faites la fonction d'apôtres. Saint Vincent de Paul a déclaré lui même que le ciel l'avait envoyé pour enseigner la doctrine chrétienne..... »

Malgré le juste renom dont s'était entouré cet Institut, dès sa fondation, Lyon n'eut pas cependant d'établissement des Frères avant la Révolution de 1789. Lyon n'en avait pas senti le besoin ; il était alors déjà si bien doté d'*Ecoles des pauvres* qu'on appelait aussi les *petites écoles* (1). Un saint prêtre avait été également leur fondateur. Charles Demia (2), vice-promoteur de l'archevêché,

---

(1) L'histoire de l'enseignement et des petites écoles à Lyon n'a pas encore été écrite et n'est nullement connue. Je me suis donc proposé de l'écrire, et déjà j'ai réuni un grand nombre de matériaux. Dans cet ouvrage, je parlerai aussi de la désorganisation de nos écoles en 1870 et des étranges instituteurs et institutrices à qui on confia alors l'instruction des enfants dans des écoles d'où Dieu avait été chassé..... Je raconterai aussi avec des détails qu'on ignore encore, la fameuse fête des écoles, cette ignoble saturnale où des centaines d'enfants tombaient et se roulaient ivres.....

(2) On peut dire, à la gloire de Lyon, que c'est l'abbé Ch. Demia qui a inspiré, par ses *Remontrances au Consulat lyonnais*, à l'abbé de La Salle la pensée de la fondation de son Institut. On lit, en effet, dans la Vie de ce dernier, publiée à Rouen, en 1874, par un frère

sous l'autorité de Camille de Neufville-Villeroy, archevêque de Lyon, né à Bourg, le 2 octobre 1636, et mort à Lyon, le 23 octobre 1689, avait fondé, en 1671, derrière l'église Saint-Nizier, près de la rue Gentil, une maison appelée le Séminaire de Saint-Charles ou du Petit-Carreau, dans le cul-de-sac Saint-Charles. « On y recevait des ecclésiastiques pauvres, lesquels, *tout en faisant les petites écoles de la ville*, faisaient, en même temps, leur séminaire, pour être admis ensuite dans les ordres sacrés. » Le roi Louis XIV avait donné toute son approbation à cette œuvre, et, par lettres patentes, il avait félicité même l'archevêque « des soins particuliers qu'il prenait pour bien faire instruire les enfants ». Les enfants étaient répartis dans des écoles établies dans tous les quartiers de la ville. Des prêtres du séminaire Saint-Charles donnaient l'enseignement dans les écoles des garçons, — celles des petites filles étaient tenues par des religieuses dites de Saint-Charles. En 1742, d'après

---

des écoles chrétiennes, le passage suivant : « C'est en 1666 que le zélé Ch. Demia se faisait l'éloquent interprète des vœux formés par tous les hommes de bien en faveur de l'instruction chrétienne des enfants. Ses *Remontrances* furent propagées à Rouen et à Reims, par les soins du R. P. Barré, de M. Roland, chanoine de Reims, et de Feret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'abbé de La Salle les lut, les goûta et conçut, dès lors, pour l'instruction des enfants pauvres les premières ardeurs de ce zèle admirable dont, encore aujourd'hui, la France éprouve les effets. »

Dans ses *Remontrances au Consulat*, Ch. Demia disait aussi avec une grande justesse : « Les pauvres n'ayant pas le moyen d'élever leurs enfants, ils les laissent dans l'ignorance de leurs obligations ; le soin qu'ils ont de vivre fait qu'ils oublient celui de leur faire apprendre à bien vivre, et eux-mêmes ayant été mal élevés, ils ne peuvent communiquer une bonne éducation qu'ils n'ont pas reçue. »

l'*Almanach de Lyon*, on comptait huit écoles pour les garçons et neuf pour les filles. Ces écoles étaient situées, entre autres, dans des maisons, propriété de l'œuvre, dites de *Musique des anges*, place des Cordeliers, du *Grand-Saint-Louis*, rue Saint-Marcel, ou bien de la *Rue Noire*, au faubourg de Vaise, au faubourg Saint-Irénée, à la Croix-Rousse, dans la maison dite de l'*Enfance*, dans la rue Grenette, dans la rue de Flandres, à la Guillotière et au quartier Saint-Claude.

Ces écoles étaient administrées, au temporel, par un bureau laïque, et au spirituel, par le séminaire de Saint-Charles. Le Consulat, toujours bien inspiré, n'avait pas manqué de prendre l'institution naissante sous sa protection, et beaucoup de Lyonnais l'avaient comblée de leurs largesses. Le Consulat avait créé à son profit une rente de 660 livres, au capital de 33,000 livres, augmentée plus tard de 600 livres. Le prieuré du Mont-Verdun y avait été uni ensuite. Parmi les bienfaiteurs, on citait M. Barrieu de la Maisonnette, la dame veuve Gueston, noble Nicolas Livet, Pierre Florent, Gabrielle Madier, Joseph Favre et sa femme, et les frères Hubert, Suisses d'origine, qui avaient aussi fondé des écoles dites du *Travail*. Marie-Marguerite Moulin avait légué une rente de 20 livres « à employer annuellement pour régaler, en carnaval, les sœurs qui servaient les écoles des filles pauvres de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, et le surplus, pour donner une demi-livre de pain par jour, pendant les trois mois d'hyver, aux plus pauvres de l'école. » (Arch. de la ville.)

Des écoles semblables à celles de Lyon avaient été fondées aussi, par l'œuvre de M. Demia, dans le Beaujolais, la Bresse, le Bugey, la Comté et les Dombes. Il y en avait aussi dans le Forez, et les archevêques Camille et

Paul de Neufville-Villeroy et François de Chateauneuf les avaient confiées à des religieuses dites de *Sainte-Françoise* et de *la Charité*. L'inspection de ces écoles était remise à des prêtres chargés de présenter ensuite des rapports dans lesquels ils signalaient les abus à corriger et les améliorations à y introduire. — Ainsi, un jour, ces inspecteurs avaient dû se plaindre au bureau de Lyon « qu'à Saint-Etienne-de-Fusan, on faisait l'école en chemise et en bonnet de nuit, — qu'on y entendait des paroles malséantes, — qu'on châtiait les enfants avec fureur et sans modération; » mais les maîtres de ces écoles rurales étaient des *laics* (1). Il n'avait donc pas été nécessaire avant la Révolution de 1789 de créer à Lyon des écoles tenues par les disciples de l'abbé de La Salle, quoique son Institut, par son admirable organisation, fût bien supérieur à celui de l'abbé Demia. Mais, quand les fureurs de la Révolution furent domptées par la main puissante et glorieuse du premier consul Bonaparte, et que la religion put rentrer dans ses églises dévastées et souillées, Lyon devint le second berceau de l'Institut des *Frères*, par le dévouement et le zèle d'un ancien Frère qui, dès 1801, s'associa à un jeune laïque pour faire l'école aux enfants pauvres.

La première école s'ouvrit dans la rue Saint-Romain; elle fut des plus modestes, et le cardinal Fesch (2), en

(1) Voir mon ouvrage les *Archives de Lyon*, 1875, p. 656.

(2) Le cardinal Fesch dota aussi Lyon d'un autre établissement religieux non moins important, celui de la Société des prêtres de Saint-Irénée, plus connu sous le nom des *Chartreux*, parce que cet institut est placé dans l'ancien monastère des Chartreux, à la Croix-Rousse. Dans les pages précédentes, j'ai été heureux de dire les immenses services rendus aux sciences théologiques par cette utile as-

montant sur le siége du Primat des Gaules, l'entoura aussitôt de toute sa sollicitude. Il avait déjà pu voir, à Rome, le bien immense que les écoles des Frères avaient réalisé dans la jeunesse romaine; il voulut, à tout prix, en fonder dans son important diocèse et surtout dans sa ville archiépiscopale.

Il s'adressa donc au souverain pontife, afin d'obtenir que le Frère Frumence, alors vicaire général de la congrégation, fût autorisé à résider en France. Ce fut la seule condition qu'exigea le Premier Consul qui accueillit avec faveur la demande de son oncle, sur le rapport bienveillant que lui en fit Portalis. L'autorisation est datée du 11 frimaire an XII, signée par Bonaparte et contresignée par le secrétaire d'Etat Hugues, B. Maret (1).

A l'origine, le cardinal Fesch se borna à placer au *Petit Collége* (2) le frère Frumence, qu'il avait amené de Rome dans sa propre voiture. Cette maison, située non loin du palais archiépiscopal, lui permettait, par sa proximité, de s'y rendre à tout instant, et par ses fréquentes visites il témoignait hautement qu'il prenait cette grande et belle œuvre sous son illustre patronage. Il pourvut, en effet, aux premiers frais de son établissement, et paya de ses deniers, la pension de ses premiers novices.

---

sociation, dirigée aujourd'hui par M. l'abbé Desgeorge, et faire l'éloge de l'institution ou pensionnat des Chartreux, situé dans le même clos et si habilement administré par M. l'abbé Hyvrier.

(1) La Congrégation des Frères des écoles chrétiennes a été reconnue par un décret du 17 mars 1808.

(2) La maison dite du *Petit Collége* avait été fondée en 1628 par Gabrielle de Gadagne, veuve de Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, lieutenant du roi à Lyon, né en 1613, morte en 1697. (Voir plus haut, page 63.)

Un grand nombre d'anciens Frères se réunirent successivement dans cette maison qui eut l'insigne honneur de se voir bénie par Pie VII, lorsqu'il alla sacrer le moderne Charlemagne. Le vicaire général fut surtout l'objet d'une sympathie toute spéciale de la part de l'illustre voyageur, et il donna au Frère Frumence les plus grands encouragements pour son œuvre si féconde en beaux résultats.

Le Petit Collége fut longtemps la maison principale de l'Institut, la résidence du vicaire, le noviciat et le séjour des Frères qui se rendaient déjà dans différents quartiers de la ville où des écoles avaient été ouvertes.

Le Frère Frumence, nommé par Pie VI, en remplacement du Frère Agathon, emprisonné sous la Terreur, gouverna l'Institut jusqu'en 1810, époque à laquelle fut convoqué le douzième chapitre général qui élut le Frère Gerbaud supérieur général. Le Petit Collége devint aussi la résidence des supérieurs jusqu'au 28 janvier 1821 ; à dater de ce jour, elle fut transférée à Paris.

Les Frères de Lyon étant bientôt trop à l'étroit dans le Petit Collége, et les novices s'y trouvant fort mal, faute de jardin, l'Institut fit l'acquisition de la propriété des Lazaristes (1), montée Saint-Barthélemy, primitivement destinée à un noviciat. Cette institution se trouva forcément transformée en un pensionnat qui grandit assez rapidement pour que, au bout de quelques années, elle pût

---

(1) La Révolution avait oublié de saccager la maison des Lazaristes et l'avait vendue comme bien national. Elle passa entre les mains d'une demoiselle Jaricot, et devint, pendant quelque temps, un monastère de la Visitation. Mais ces religieuses ne trouvant pas dans cette propriété leurs convenances, la quittèrent et la cédèrent aux Frères de la doctrine chrétienne.

abriter plus de 500 élèves. Le voisinage du noviciat ne fut dès lors plus possible, et on se décida à la fin de 1846, à créer un vaste local, à Caluire, et dont je parlerai plus loin. La maison des Lazaristes étant aussi peu centrale, on dut créer, en même temps, diverses maisons secondaires dans la ville. C'est alors qu'on éleva des écoles de Saint-Martin-d'Ainay, rue Sainte-Hélène; de Saint-Polycarpe, rue Ponteau, et d'autres écoles à la Croix-Rousse, à la Guillotière, à Vaise, à Saint-Just, aux Brotteaux, à la Mulatière.

Les anciens bâtiments des Lazaristes étant devenus insuffisants, on y ajouta des constructions importantes, surtout en avant, à droite et à gauche, au chevet de l'église. On peut regretter que les Frères, s'inspirant d'une économie trop grande, ou manquant peut-être de ressources suffisantes, n'aient pas donné alors à leurs constructions des dispositions plus conformes à celles que peut comporter un établissement où plus de 600 personnes doivent habiter. Mais, plus tard, il y a cinq ou six ans, ils complétèrent leurs services par l'édification d'une vaste salle de réunions, avec de grands dortoirs au-dessus. M. Charvet, architecte et professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, a élevé ce beau bâtiment avec un remarquable talent. Vu de la ville, il présente un aspect vraiment monumental, embellit la verdoyante colline de Fourvières et réalise ainsi de la manière la plus heureuse le programme des Frères. Je ne parlerai pas de l'excellente acoustique si bien réussie de la grande salle, ni de ses belles proportions. Mais sa position au sommet de montées rapides et dans l'intérieur de l'enclos d'une maison habitée par des religieux ne permet malheureusement pas d'y accéder facilement. La salle de réunions, bâtie par M. Charvet, eût été une précieuse ressource

pour toutes les assemblées nombreuses, si fréquentes dans notre ville (1).

Les Frères de la Doctrine chrétienne, en amplifiant leur maison, n'ont pas manqué d'y créer aussi une Bibliothèque; mais elle ne saurait être comparée à celles qu'on trouve habituellement dans un grand établissement

---

(1) On ne comprend vraiment pas que dans une cité comme Lyon, où se donnent, entre autres, de si nombreux concerts, il n'existe pas, comme dans toutes les villes de l'étranger, des salons spéciaux pour ces sortes de réunions. Quand elles ont lieu, maintenant, on est obligé d'emprunter le vestibule du Palais-de-Justice, les salles de la Bourse ou d'autres locaux tout aussi incommodes.

Naguère encore, ces réunions se tenaient au Palais Saint-Pierre, dans l'ancien réfectoire de ce monastère qu'on a appelé longtemps la Salle de la Bourse. Cette salle, qui forme l'un des plus beaux types de la décoration monumentale du XVIIe siècle, était naguère encore dans un état de malpropreté repoussant. Mais M. le comte Ducros, préfet du Rhône, a ordonné sa restauration, qui a été exécutée sous l'habile direction de M. Hirsch, architecte en chef de la ville, avec un remarquable talent par M. Détanger, peintre, et par l'un de nos bons statuaires. M. le préfet s'était proposé de réunir dans cette salle et dans les trois autres salles adjacentes les plus *beaux marbres antiques* que la direction des *Musées* laisse *pourrir* sous les portiques du Palais. Mais pour complaire à certaines individualités, et par des *manœuvres que je signalerai plus tard*, on est parvenu à obtenir du Conseil municipal circonvenu un vote par lequel cette salle doit être le *Panthéon des grands hommes lyonnais*. Cette destination est si contraire *au bon sens et au sentiment de l'art* que chacun espère que l'étrange mesure décidée par le Conseil municipal ne recevra pas d'exécution... sinon tout Lyon protesterait hautement. — Mais en attendant, cette magnifique salle restera fermée et sans emploi; les autres salles qui ressemblent à des cavernes, ne seront pas restaurées, — et, ce qui est pis encore, nos beaux marbres antiques *empilés, d'une malpropreté révoltante, sans étiquettes* et *sans livret* achèveront de pourrir sous les portiques.

comme le leur. Hommes pratiques par excellence, et sans rien donner jamais au luxe que prohibe leur règle, ils ont préféré posséder beaucoup de livres, à l'état permanent d'usage, au lieu de les centraliser dans un même dépôt. En cela, sagement inspirés, ils ont, comme en toute chose, sacrifié moins à l'apparence et davantage aux besoins bien entendus. En conséquence, il existe dans leur maison plusieurs bibliothèques installées à proximité de chaque service, et riches surtout en livres d'un usage presque journalier : *bibliothèque religieuse* pour le personnel dirigeant; *bibliothèque de sciences naturelles* à proximité des collections; *bibliothèque de sciences mathématiques*; bibliothèque pour les élèves, etc. Chacun peut, de cette manière, profiter des livres les plus usuels, renouvelés, chaque année, au fur et à mesure des publications récentes, sans céder à l'entraînement d'avoir des livres rares et précieux, et par conséquent souvent inutiles dans un Institut comme celui des Frères.

Mais si les livres sont ainsi épars partout, presque dans toutes les chambres, le *Musée* qui demande des soins tout particuliers et une grande unité de direction, est centralisé, sans préjudice de quelques collections détachées pour l'enseignement. Beaucoup de villes de troisième ordre pourraient envier le musée des Frères et même en être fières (1).

Fondé depuis environ quinze ans, il fut formé dans le but de faciliter l'enseignement de l'histoire naturelle. Depuis lors, il s'est singulièrement accru et les collections qu'il renferme ne se rapportent pas exclusivement à cette

---

(1) La maison des Frères de Lyon est confiée aujourd'hui à l'habile direction du Frère *Jean-Imbert*.

branche de l'instruction; il en est quelques-unes qui sont utiles au point de vue de l'histoire et de l'archéologie.

La *zoologie* présente environ 3,000 échantillons. La *géologie*, environ 2,000 et la *minéralogie* autant. On y remarque aussi 114 modèles en bois pour la *cristallographie*. Le médaillier est riche d'environ 3,000 médailles, et l'on remarque également une collection très-intéressante d'objets d'art, d'antiquités ou de curiosités, appartenant à tous les pays, enfin une cinquantaine de tableaux dont plusieurs ne sont pas sans mérite.

Outre leur maison de Lyon, les Frères, je l'ai déjà dit, en ont élevé une autre à Caluire. En 1845 et 1846, les frères Dugave Guillaume et Mathieu Bransict y achetèrent (1) une importante propriété pour y établir une maison de noviciat et de retraite pour les frères arrivés à l'âge des infirmités. Cette propriété était respectable entre toutes, d'abord par la manière dont elle avait été acquise : c'était le fruit du travail, le fruit de la sobriété, le fruit des bonnes mœurs, et si le principe de légitime association peut donner quelque part des résultats, ceux qu'il avait procurés vis-à-vis des Frères doivent servir d'exemple et de modèle aux hommes vraiment intelligents et honnêtes (2). Et cependant, dès le jour où éclata l'odieuse révolution de

---

(1) La propriété fut acquise de M. Cognet, ancien négociant, par actes du 11 janvier, 25 juin 1845 et 5 mars 1846, au prix de 111,500 fr. Plus tard on y construisit de vastes bâtiments qui valent au moins 500,000 fr.

(2) Plaidoyer de Me Brac de la Perrière, avocat des Frères, dans leur procès devant le tribunal civil de Lyon. Pour être toujours très-exact dans le récit que je donne ici du pillage de cette maison des Frères, je ferai de nombreux emprunts à cette belle plaidoirie et aux pièces du procès.

1870, cette sainte maison va devenir l'objet des ignobles convoitises de la part des libres-penseurs de la commune de Caluire et ses maîtres seront victimes des plus affreux traitements. Quelle lamentable page à ajouter à l'histoire de Lyon! j'ai honte de l'écrire...

Peu de jours après la déclaration de la fatale guerre dans laquelle devait succomber l'antique gloire de la France, le Supérieur général des Frères, le vénérable Frère Philippe,avait mis à la disposition du ministre de la guerre toutes ses maisons, sans exception, tous les locaux occupés par les écoles et tout le personnel de ses Frères.

A Lyon, le pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne de la montée Saint-Barthélemy, n'avait pas attendu non plus un ordre de l'étrange pouvoir qui s'était installé révolutionnairement à l'Hôtel-de-Ville et dont les actes ont été si désastreux pour Lyon. Spontanément, le Frère Jean-Imbert avait organisé une ambulance dans son pensionnat et où successivement 696 soldats, malades ou blessés, ont reçu des soins avec cette sollicitude et ce dévoûment que la charité chrétienne sait inspirer. Cette ambulance fut la première à Lyon; les Frères ne pouvaient donner un plus noble exemple.

De son côté, le Frère-Directeur de la maison de Caluire avait offert au Comité de secours pour les blessés tout son vaste établissement de Caluire, avec la literie et le personnel nécessaires pour les soins à prodiguer aux blessés. Mais déjà avant ce jour, même avant le 4 septembre, des attaques d'une violence extrême et d'une mauvaise foi non moins grande, avaient été lancées par une feuille immonde, l'*Excommunié*, se disant l'organe de la *libre-pensée*. Le 16 juillet, ce journal infâme avait osé accuser les Frères qu'il qualifiait d'*ignorantins* « de torturer les enfants, d'assouvir sur eux des passions immondes,

d'engendrer des êtres d'une immoralité scandaleuse, de former des esclaves ou des bandits, d'avoir la haine de l'homme et de la société...» Il demandait la suppression des Frères au nom de la morale publique et de la dignité humaine. « Immense, disait-il, sera notre bonheur, le jour où nous entendrons enfin crouler les écoles noires, et où nous verrons leurs débris dispersés au loin. » Cet appel fut entendu, et le 27 septembre, le trop célèbre Comité de salut public, installé révolutionnairement à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'ombre du drapeau rouge, et, au mépris de toutes les lois, décida la suppression violente et arbitraire des écoles des Frères dans toute la ville. Le même jour, le conseil municipal de Caluire, feignant d'ignorer que déjà depuis un mois toutes les maisons des Frères et tous les Frères même avaient été mis à la disposition du ministre de la guerre, décida que la maison de Caluire sera convertie en ambulance, en caserne et qu'un piquet de gardes nationaux la fera évacuer. C'était aussi odieux qu'illégal. Le conseil s'était réuni sans autorisation, et il ne lui appartenait nullement de faire des réquisitions au nom de l'Etat pour les besoins de la guerre... et cependant... il s'est rencontré quelques jours après un préfet... qui osa approuver cette étrange délibération... qui prêta une assistance sérieuse, qui donna une apparente régularisation à l'attentat qui va être commis et qui enlève tout scrupule et toute hésitation aux spoliateurs (1). L'exécu-

---

(1) Plaidoirie de Me Brac de la Perrière pour les Frères.

Dès le 14 septembre, les citoyens Chepié, Chaverot et Perret annoncèrent par une affiche « que l'enseignement donné par les *congrégations religieuses* est contraire *l'esprit républicain* » ; et, *au mépris de toutes les lois*, et fermèrent toutes les écoles religieuses.

tion a lieu le 28 septembre. Il y avait dans l'établissement 98 novices, 54 frères, des vieillards, des malades, en tout 152 personnes. Le Frère-Directeur est tellement troublé par les menaces et les insultes dont il est l'objet de la part des francs-tireurs que le Conseil municipal installe dans la maison, qu'il succombe quelques semaines après... Le 1er octobre suivant, les novices, qui étaient restés dans leur maison, sont expulsés, la propriété est déclarée *propriété communale*, mais il y reste encore des Frères malades et des vieillards infirmes. Leur présence est un embarras pour les spoliateurs qui n'ont qu'un but, celui de se partager le bien des Frères. Le 8 octobre, le préfet Challemel-Lacour, qui n'a rien à refuser aux libres-penseurs de Caluire, approuve l'arrêté d'expulsion de tous ceux qui restent encore dans la maison. Deux agents de cet ignoble

---

Le citoyen Challemel-Lacour, qui n'ignore pas les lois sur l'enseignement public, venant à la rescousse, *ose*, à son tour, faire publier le 5 octobre suivant, un arrêté par lequel il décréta, de son *autorité privée*, « que les Frères de la Doctrine chrétienne, les membres des congrégations religieuses, les élèves des séminaires non exonérés par la loi de 1832 seraient incorporés dans la garde nationale et soumis à tous les décrets relatifs à la défense du pays. » Le citoyen Challemel-Lacour savait cependant que tous les Frères s'étaient mis spontannément à la disposition du ministre de la guerre depuis plus d'un mois, et que leur dévouement et leur courage sur nos sanglants champs de bataille avait étonné nos généraux mêmes, mais il fallait flatter les passions populaires quelque viles qu'elles fussent, et le préfet s'abaissa jusqu'à signer cet étrange arrêté.

Les écoles des Frères furent fermées malgré les plus énergiques protestations des pères de famille. Les instituteurs laïques qui les remplacèrent reçurent un traitement de 1,500 à 1,800 francs, tandis qu'un frère était rétribué seulement de 600 à 650 francs, on ruinait la ville, mais on avait tant d'affamés à contenter. La curée était si bonne!!!

brigandage, malgré les supplications des Frères, arrachent de son lit le Frère Savigny, âgé de 79 ans, si malade qu'il avait déjà reçu les derniers sacrements... Trois jours après, il meurt; les émotions et les violences dont il avait été l'objet l'avaient tué. Les autres malades sont mis dans des voitures et on les traîne à l'hospice de la Charité où la charité fit taire les scrupules administratifs et traiter avec égards ces malheureux qui n'avaient plus d'asile..... A partir de ce moment, la maison est envahie par les spoliateurs qui, bien entendu, n'y organisent ni ambulance ni caserne; le rédacteur de l'*Excommunié* s'y installe, et un pillage en règle autorisé par le préfet Challemel-Lacour commence... Malgré une décision de la justice (1) les provisions sont vendues, ce qui n'est pas vendu est pillé et volé, les terrains sont affermés... la spoliation est complète, Denis Brack, l'auteur des ignobles injures lancées par l'*Excommunié* contre les Frères, est satisfait, mais il glisse sur la pente du crime. Le 20 décembre suivant, le commandant Arnaud est assassiné à la Croix-Rousse et Denis Brack impliqué dans ce crime prend la fuite, mais la maison des Frères reste au pouvoir des *truands* de Caluire, comme les qualifie l'avocat de Challemel-Lacour, et ne leur est rendue que le 27 mars 1871, par ordre du ministre de la guerre.

Tels sont les douloureux événements qui se sont accom-

---

(1) Le 22 octobre 1870, une ordonnance rendue par M. Giraud, vice-président du tribunal, décide qu'il sera sursis à la vente des denrées et des objets mobiliers... Mais qu'est-ce qu'un ordre de la justice pour ces pillards? et M. Challemel-Lacour, qui fait aussi litière des décisions judiciaires, passe outre et n'hésite pas à autoriser ce qui vient d'être défendu par une autorité devant laquelle chacun est tenu de s'incliner.....

plis dans la maison des Frères de Caluire, de ces Frères si dévoués pour les enfants du peuple d'où ils sortent eux-mêmes, qui s'étaient offerts, eux-mêmes, à soigner nos blessés, à suivre nos soldats sur les champs de bataille, pendant que les *républicains* se cachaient pour ne pas affronter le feu... et jouir des gras traitements qu'ils s'étaient adjugés dans la *curée de l'empire*.

Et pendant cette douloureuse époque où toutes les lois étaient violées à plaisir, où pour la satisfaction de leurs haines et de leurs passions, les hommes du pouvoir blessaient toutes les consciences, insultaient ce qu'il y avait de plus respectable, ameutaient toutes les convoitises des affamés contre la religion et la propriété, que faisaient les Frères des autres villes?

Pour le dire, j'emprunte la plume de M. le duc de Noailles chargé de faire, le 8 août 1872, le rapport des prix de vertu distribués chaque année par l'Institut de France.

« Dès le 15 août, les Frères s'étaient mis à la disposition du ministre de la guerre pour prodiguer partout leurs soins aux malades et aux blessés, le ministre usa de leur bonne volonté, mais d'eux-mêmes ils se mirent à l'œuvre. Ils établirent à leur compte une grande ambulance, rue Oudinot, ils fournirent un personnel dévoué aux ambulances organisées par la grande Société de secours dans les gares des chemins de fer, pour l'arrivée des convois des blessés et ils y établirent un service de même nature pour un grand nombre d'ambulances particulières.

« Les Frères acceptèrent avec enthousiasme. Ils fournirent *cinq* à *six cents* des leurs qui furent constamment et *gratuitement* occupés à ces services. *Les jours de bataille, ils étaient plus nombreux.*

« Il faut ajouter que leurs écoles ne furent jamais fermées, ni leurs classes interrompues pendant toute la

durée du siége. Ils suffirent à tout, à l'enseignement scolaire, aux ambulances intérieures et aux combats. Ils se dédoublaient, chaque frère marchait à son tour; un jour il faisait la classe, l'autre jour il allait au feu. Ils étaient en concurrence entre eux pour partir. Le jour où frère Néthelme fut tué à la bataille du Bourget, ce n'était pas à lui de marcher.

« C'est ainsi qu'ils eurent constamment leurs places et sur les remparts et dans les batailles qui se livrèrent à Champigny, au Bourget, à Buzenval, à Montretout.

« Ces jours là, on les voyait de grand matin, par un froid rigoureux, traverser Paris au nombre de trois ou quatre cents, *salués par la population*, le frère Philippe en tête ; malgré ses 80 ans, il les envoyait au combat là où il ne pouvait les suivre. Quant aux Frères, ils affrontaient le feu, comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, admirables par leur discipline et leur ardeur. C'est ce que tout le monde a proclamé. Ils étaient réunis par escouade de dix, un médecin avec eux, et ils marchaient comme un régiment. Arrivés au combat, les reins ceints d'une corde et s'avançant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient, courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulances. « Mes frères, leur criait, un jour, un de nos généraux, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin. » Un autre chef descend de cheval et embrasse l'un d'eux sous le feu du canon, en lui disant : « Vous êtes admirables, vous et les vôtres. »

« C'est qu'en effet, dans le plus fort de la mêlée, ils couraient à nos blessés, sous les balles et la mitraille, mêlés cordialement avec nos soldats qui les regardaient comme des camarades. Puis, le lendemain des batailles, ils ensevelissaient les morts. *Eux-mêmes eurent à pleurer*

deux des leurs qui furent tués, plusieurs furent blessés, dix-huit périrent de maladies contractées près des blessés et des malades.

« Mais ce ne fut pas Paris seul qui fut témoin de ce dévouement que la charité chrétienne inspire. Dès l'origine de la guerre, ils sollicitèrent dans toutes les provinces les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Ils demandèrent à faire partie de l'armée du Rhin. Leurs maisons devinrent des casernes; ils organisèrent partout de nombreuses ambulances pour nos blessés.

« De même qu'à Paris, les Frères parurent sur tous les champs de bataille de province, à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Pontarlier, partout où l'on se battit; que de faits il y aurait à citer! que d'épisodes à raconter!

« Il y aurait à dire aussi le courage des Frères sous la *Commune* qui vint si tôt couvrir d'un voile lugubre ce qui aurait dû être la glorieuse fin d'une guerre malheureuse. Il y aurait à les montrer recueillant, même à Belleville ou à Lonchamps, les blessés des insurgés; mais bientôt persécutés, chassés par eux, arrêtés avec leurs élèves dans leur maison d'Issy et ailleurs, conduits à Mazas, ils allaient y périr; quand ils s'échappèrent, l'un d'eux, le frère Justin, fut tué en sortant.

« Ce que j'ai dit, ajoute M. le duc de Noailles, suffit à justifier le choix que nous avons fait de cet Institut des Frères des Ecoles chrétiennes pour lui décerner le prix si honorable de la ville de Boston. Les Frères sont presque tous enfants du peuple, et tous dévoués à l'éducation et au bien du peuple. Que toute justice leur soit rendue! L'Académie sera heureuse de la leur rendre, et ce prix qu'elle va leur décerner sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau d'un régiment. »

Les Frères de Lyon, si odieusement traités et dépouillés

avaient éprouvé un préjudice évalué par les experts à 104,734 fr. 55 c. Il leur appartenait de demander la réparation civile des spoliations dont ils avaient été victimes, et ils le firent. Ils pouvaient même exercer une action *criminelle*... à défaut de l'autorité judiciaire d'alors, qui, par des motifs qu'il n'est pas besoin d'indiquer, *se garda bien de mettre son action en mouvement* ...

Après trois ans seulement, les Frères ont obtenu la satisfaction si légitime qu'ils étaient en droit d'exiger, et par un arrêt de la Cour, en date du 22 juillet dernier, en suite de longs et solennels débats, les spoliateurs ont été condamnés à leur payer le montant intégral de toutes les pertes matérielles qu'ils avaient éprouvées. Le ci-devant préfet Challemel-Lacour, malgré les spirituels efforts de M. Laurier, son avocat, et malgré les inconvénantes démarches d'un imprudent ami, s'est vu condamner, par le même arrêt, à payer, pour sa part, aux Frères une somme de *trente-six mille huit cent soixante-seize francs*, et aux *intérêts* de cette somme *depuis le* 12 *décembre* 1871...

Cet arrêt a soulagé la conscience publique... La justice a enfin atteint, au moins *civilement*, tous ces individus assez bas tombés pour commettre ou laisser commettre les attentats odieux accomplis contre la personne et la propriété des Frères, pourtant si dignes de vénération. Du reste, M. Laurier, lui-même, l'ami et l'avocat du préfet Challemel-Lacour, a été forcé de le proclamer bien haut : « Le respect qu'inspirent les Frères, a dit M. Laurier, dans sa première plaidoirie, *ce respect est universel*. Leur existence *répond au respect de la conscience d'une grande masse de la population. Ils ont tout pour eux* : la LOI et le DROIT. Là où il y a une masse profondément catholique, on ne peut pas, *à moins d'être un terrible fou, empêcher*

l'instruction catholique d'exister... Je veux qu'on respecte la propriété des Frères, parce que ce sont de braves gens, des gens respectables... » Et avec quelle énergie, M. Laurier s'est vu contraint de flétrir l'être immonde, le provocateur du pillage et des traitements barbares infligés aux Frères!! « Denis Brack, a-t-il dit, est un homme qui a navigué toute sa vie entre la *boue* et le *sang*, que l'on commence par trouver un *escroc* et que l'on finit par trouver un *assassin*. Son journal l'*Excommunié* est le journal d'un scélérat et on n'a pas le droit, quand on appartient à un parti honorable, *on n'a pas le droit de ne pas écraser ces vipères-là*. » Et enfin M. Laurier ne s'est-il pas vu contraint par sa conscience d'appeler aussi les étranges administrateurs de Caluire *une bande de truands!!* alors que les Frères avaient comblé cette commune de leurs bienfaits.

Ces mêmes hommes sont pourtant encore aujourd'hui, pour la plupart, les représentants légaux de leur village et le suffrage universel, la plus stupide et la plus dangereuse des institutions actuelles, ne maintient-il pas, non plus, ailleurs au pouvoir tant d'autres individus sortis de l'odieuse révolution du 4 septembre, mais le pays opprimé devient enfin plus clairvoyant, il commence à les juger d'après leurs œuvres et a hâte de sortir de ce douloureux et honteux servage.

Bibliothèque de M. le Président Baudrier.

Il est des familles privilégiées où le goût des lettres, des sciences ou des arts est inné et se transmet, comme l'héritage paternel, de générations en générations. Dans

ces mêmes maisons, il est de tradition, tout en remplissant de grandes fonctions, de consacrer à l'étude des belles-lettres et à la collection de leurs chefs-d'œuvres toutes les heures que ne demandent pas les travaux de la vie judiciaire ou ceux de la vie publique dans les Conseils de la ville ; car, on y sait que donner les loisirs de sa charge à des études littéraires, c'est orner et élever son esprit, développer ses facultés diverses, agrandir le cercle de ses connaissances, sans négliger, pour cela, les devoirs du Palais. Les Bouhier, les de Brosse, les Saumaise du Parlement de Bourgogne, et bien d'autres membres de ces grandes compagnies, ont honoré autant la magistrature par leur talent d'écrivain et leur goût pour les beaux livres que par la science du jurisconsulte.

Telle a été et telle est encore aujourd'hui la famille Baudrier. Depuis longues années, tout en se vouant avec un rare mérite au grave sacerdoce de la Justice, elle a aimé les lettres et a réuni avec un goût éclairé et sévère les plus beaux livres, les plus belles éditions, les reliures les plus riches. Elle a formé ainsi, lentement et avec le plus judicieux discernement, une *bibliothèque*, et non *un cabinet*. Elle a voulu fonder un monument *utile*, et non pas un *musée* de pures *curiosités*, qui n'est souvent que l'œuvre des *bibliomanes*.

M. Maret, aïeul maternel de M. Baudrier, actuellement Président à la Cour d'appel de Lyon, a posé la première pierre de ce monument. Procureur impérial à Lyon à une époque où, après la tourmente révolutionnaire qui avait dispersé nos anciennes bibliothèques, on recueillait tant d'épaves de ce grand et douloureux naufrage, il put acquérir facilement beaucoup de grands ouvrages ; car aucune ville n'était peut-être aussi bien fournie de livres que Lyon. « C'était le bon temps ;.... *Lyon la riche*, comme

l'appelait Pétrus Borel, était riche en livres rares ; chacun en profita pour se former une bibliothèque. » C'est dans cette mine féconde que puisaient aussi alors l'abbé Marduel, ancien vicaire de Saint-Roch, prieur de Saint-Nizier, qui a cédé une si riche collection aux PP. Jésuites, l'abbé Maret, qui a formé la belle bibliothèque actuelle des PP. Maristes, Yéméniz, Coste, Breghot du Lut et tant d'autres collectionneurs. M. Maret, originaire du Roannais, a occupé le siége important de procureur impérial de Lyon, pendant cinq années environ, de 1811 à 1815, après avoir été vice-président du Tribunal civil de cette ville.

En 1830, M. Baudrier père entrait aussi dans la magistrature lyonnaise, à laquelle il avait préludé en tenant au barreau un rang honorable pendant plus de vingt ans. Homme instruit et d'une indépendance de caractère tempérée par la plus affable bienveillance, le suffrage de ses concitoyens l'appela à siéger au conseil général et à présider l'administration des Hospices. Mais ces travaux accumulés s'ajoutant aux labeurs incessants de la présidence du Tribunal civil amenèrent sa fin prématurée. Ses amis le perdirent au mois de mai 1837, dans la cinquante-deuxième année de son âge.

M. Baudrier père, en formant sa bibliothèque de livres nécessaires à ses travaux de magistrat, y joignit un bon nombre d'ouvrages anciens relatifs à l'histoire des provinces, devenus aujourd'hui d'un prix excessif. Elle était déjà remarquable lorsque la mort l'en sépara.

Son fils, M. le Président Baudrier, reçut de son père sa belle collection de livres qu'il ne dispersa pas, comme le font tant d'autres héritiers qui ont hâte de battre monnaie avec les successions de leurs parents. La bibliothèque de M. Baudrier père ne pouvait pas échoir à de meilleures

mains. M. Baudrier fils a les goûts distingués de son père. Dès sa jeunesse il n'a cessé d'enrichir sa collection, en la complétant par l'adjonction d'éditions rares recueillies suivant la nature des études par lesquelles il a successivement occupé les rares loisirs que lui a laissés une laborieuse carrière. Uniquement préoccupé de la pensée de fonder une chose *utile*, il a toujours recherché les livres revêtus de leur *costume primitif*, il a, depuis plus de trente ans qu'il poursuit cette pensée, su aussi s'épargner le remords d'avoir jamais sacrifié une reliure portant le moindre cachet de son époque. En homme judicieux, et bien différent en cela, heureusement, de ces amateurs qui tiennent plus aux maroquins lustrés et dorés signés par un de nos grands relieurs modernes qu'à d'irréprochables échantillons de l'habileté de leurs devanciers, il a laissé à chacun de ses livres son caractère, sa forme et son aspect primitifs ; aussi sa bibliothèque n'offre pas, au premier abord, les séductions que présentent à l'œil tant d'autres collections, comme celles de Mgr le duc d'Aumale, de M. Ambroise-Firmin Didot, ou les anciennes bibliothèques Yéméniz, Coste et d'autres. Mais lorsqu'on prend, une à une, chacune des perles de cet écrin, de ces diamants dont plusieurs sont encore dans leur gangue, comme on admire le goût éclairé qui a présidé à la réunion de ces trésors ! Ce n'est pas l'œuvre d'un amateur, d'un riche collectionneur, d'un bibliomane qui a voulu avoir *un cabinet*, au prix de l'or. On voit bientôt que c'est l'œuvre d'un savant, d'un bibliophile judicieux et éclairé, ce qui ne se rencontre pas souvent de nos jours.

La bibliothèque de M. Baudrier se compose d'environ 8,000 volumes. Abondamment pourvue de livres de droit ancien et féodal, elle présente le cercle à peu près complet des historiens de Lyon et de nos provinces environnantes.

Elle est riche en ouvrages *héraldiques* et *généalogiques*, et en vieilles impressions *lyonnaises* des xve et xvie siècles. Beaucoup de livres ont appartenu, soit à des personnages célèbres, soit à des bibliophiles renommés, et se reconnaissent à leurs armes. Ainsi, parmi les premiers, on remarque les écussons d'Anne d'Autriche, du président Jeannin, de Colbert, de Bossuet, de Vauban, de La Tour d'Auvergne, de Harlay, de Loménie de Brienne, de la duchesse de Pompadour, de la comtesse du Barry, etc.

Au nombre des seconds, les armes de l'historien de Thou, dans ses différentes formes, du président Menars, du comte d'Hoym, du duc d'Aumont; les insignes de Peyresc, de Longepierre, de Mme de Chamillard, de la duchesse de Choiseul, de la belle et spirituelle comtesse de Verrue, qui, comme on le sait, *pour plus de sûreté, fit son paradis en ce monde*, etc., etc.

Les anciennes bibliothèques lyonnaises sont représentées par de nombreux sceaux; tels sont ceux des de Sève, du Peyrat, Calhernic du Soleil, de Tournon, de Grolier, du Soleil, de Leugey, de Villeroy, Clapisson, Mazenod, etc.

Les *éditions lyonnaises* des xve et xvie siècles s'y pressent en foule. Bornons-nous à citer des *Heures de Notre-Dame*, gothiques imprimées, en 1499, par Boninus de Boniniis; la première édition imprimée du *Roman de la Rose*, due aux presses de Guillaume Leroy, sans date, mais qu'on sait avoir vu le jour en 1486 ou 1487; le *Propriétaire*, en français; le *Fasciculus temporum*, en français, sortant tous deux des presses de Mathieu Huss, etc., etc.

Pour le xvie siècle, *le Platine*, en français, la *Mer des histoires*, un bel exemplaire « du *Roman de la Rose*, translaté de ryme en prose, par Molinet; » l'*Arisméthique*, « de Estienne de la Roche, dict Villefranche, natif de Lyon sur le Rosne; » la première édition de la traduction

complète de la *Bible* en français, dite de P. Bailly, imprimée par J.-D. Saccon, en 1521 ; l'*Œconomia Domus Domini*, à l'usage de Saint-Etienne, de Toulouse, contenant des sermons en patois languedocien; un *Psautier*, à l'usage de Lyon, avec chant noté; le *Calendrier des bergers*, plein de curieuses figures; les *Heures de Rouville;* la grande *Bible de Gryphe*, réputée longtemps la plus belle, magnifique exemplaire d'un livre devenu fort rare; je citerai encore, bien qu'il appartienne à une époque plus moderne, les *Fleurs armoriales* de Lyon, par Chaussonnet. Ce volume mérite une mention particulière. Lorsqu'à la fin du dernier siècle, la municipalité révolutionnaire lyonnaise remplaça l'administration sous laquelle notre ville avait grandi libre, cette municipalité chercha, comme il est d'usage en pareil cas, à la dénigrer, et fit publier une petite brochure intitulée : *le Livre rouge de la municipalité de Lyon*, dans lequel elle reprochait au Consulat *sa prodigalité;* entre autres exemples de folles et inutiles dépenses, elle énumère une somme de *cent* livres, payée à Chaussonnet (1), pour le livre des *Fleurs armoriales*, destiné à

(1) J'aurai à parler plus loin de Chaussonnet, quand je décrirai nos archives municipales. Pierre-François *Chaussonnet* était *armorialiste ordinaire* du Consulat; de même que notre ancienne magistrature municipale a eu ses *peintres officiels*, depuis 1623 jusqu'à la Révolution, à commencer par Horace Le Blanc pour finir par Pierre Cogell. Les peintres officiels étaient chargés de faire les portraits *en pied* des prévôts des marchands et ceux des échevins, ou bien *sur velin*. Les premiers ornaient le salon dit des Portraits; les seconds étaient placés dans des albums couverts de velours violet (couleur du Consulat), avec fermoir en argent ciselé. Les portraits à l'huile, œuvres de nos plus grands maîtres, ont été *brûlés* solennellement, en 1792, *sur l'autel de la patrie*, aux Brotteaux, par ces vertueux républicains

être offert en présent au conseiller d'Etat de la Michodière, ancien prévôt des marchands de Paris. C'est ce même exemplaire que possède M. le Président Baudrier.

J'aurais à citer bien d'autres volumes, tant parmi ceux qui sont d'origine *lyonnaise*, que parmi ceux qui sont dus à d'autres presses. Notons cependant quelques *manuscrits*, trois ou quatre *Heures* à vignettes du xve siècle ; une *Vie de Jésus-Christ*, avec de curieuses figures venant de la bibliothèque de la Vallière, et ensuite de celle de Mme la duchesse de Berry ; une traduction du traité *de Senectute*, par Laurent de Prème, du commencement du xvie siècle, ajoutons que le manuscrit qui a servi à l'impression de la seconde partie des intéressants *Mémoires sur la souveraineté de Dombes* récemment publiés par M. Guigue (1), sortait de cette bibliothèque.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'on peut dire de cette belle bibliothèque ce que Grolier avait écrit sur la sienne : *Grolerii Lugdunensis et amicorum*, elle s'ouvre à tous les amis des lettres et des belles choses; ils y trouvent non-seulement le plaisir bien grand des yeux, mais le savoir

---

qui s'indignaient de ce que la ville eût payé 100 livres à Chaussonnet ses *Fleurs armoriales*. Les tableaux détruits par ces patriotes vaudraient aujourd'hui des *millions de francs*, et c'était des *monuments historiques !!*

Jusqu'en 1779, le Consulat remettait à chacun de ses prévôts des marchands ou des échevins une simple *carte armoriale* contenant seulement leurs noms et blasons, tandis qu'à partir de cette époque, le livre des *Fleurs armoriales* contenait les noms, blasons et époques de nomination depuis 1595, et ceux des conseillers-échevins depuis Charles VIII.

(1) M. Guigue, le savant archiviste du département de l'Ain, auteur de publications très-importantes, aujourd'hui conservateur des archives historiques de la ville de Lyon.

de l'heureux propriétaire, joint à une exquise obligeance, laquelle met à la disposition de chacun ces trésors si bien amassés. Et avec quelle satisfaction n'y voit-on pas, non plus, le catalogue si complet que M. le Président Baudrier dresse de tous ses livres à mesure de leur entrée? c'est plus qu'un inventaire, c'est une histoire de la bibliographie, un recueil de notes aussi nombreuses que savantes.

Si je ne craignais pas d'abuser de l'hospitalité si délicate que j'ai trouvée sous ce toit, je dirais quelques mots d'une autre collection qu'on y rencontre. Parlerai-je de ces magnifiques porcelaines du Japon et de la Chine, et de ces faïences si rares et si belles que la maîtresse de maison sait réunir avec tant de goût et de patientes recherches? Mais le savoir et le goût sont si rares que l'on est heureux d'en parler quand on les rencontre; on voudra bien me pardonner, si j'ai été indiscret.

Bibliothèque de M. Louis Bresson, architecte.

C'est encore une bonne fortune pour moi de parler de cette belle collection formée avec un goût si sûr et si intelligent. Ses portes m'en ont été aussi ouvertes avec le plus gracieux empressement par son heureux propriétaire et c'a été fête pour moi de voir et de toucher ses trésors.

Cette bibliothèque date déjà de loin; commencée en 1820, par M. Bresson père, architecte, elle reçut d'importants accroissements de 1820 à 1830. Elle s'enrichit principalement d'ouvrages modernes sur l'architecture et les arts en général. A cette dernière époque, on y comptait déjà 600 volumes.

M. Louis Bresson, architecte distingué, comme son

père, et membre de l'Académie de Lyon, a conservé pieusement le legs paternel. Il n'a cessé, surtout depuis 1852, de compléter sa bibliothèque en ouvrages tous remarquables par leur beauté, leur prix et par leur nombre. Cette riche collection est ainsi devenue l'une des plus remarquables bibliothèques lyonnaises.

Elle comprend aujourd'hui plus de 2,000 ouvrages, presque tous in-folio ou in-quarto, sur les arts, en général, et plus spécialement sur l'architecture et les arts qui en dépendent. A ce point de vue, elle n'offre donc pas un intérêt purement local.

On y trouve, en grande partie, les principaux ouvrages modernes sur les monuments antiques de l'Egypte, de la Grèce et de l'Italie, sur ceux du moyen-âge et de la renaissance, en Italie et en France, — plusieurs éditions de Vitruve, — les traités, mémoires, dictionnaires, monographies et recueils publiés par les architectes les plus renommés depuis la renaissance jusqu'à nos jours.

Les ouvrages relatifs à la décoration, et qu'il est si difficile maintenant de rencontrer dans le commerce, y sont nombreux, tant en feuilles ou planches qu'en volumes. Ainsi, l'œuvre d'Androuet Du Cerceau est presque complète. M. Bresson y a joint une pièce unique, c'est un dessin à la plume, tracé par le célèbre artiste, et représentant un lit du XVIe siècle, lequel est conservé aujourd'hui au musée de Cluny. Le catalogue des objets d'art de cette riche collection ne dit pas par quel artiste il a été exécuté, mais on peut maintenant attribuer la paternité du modèle à Du Cerceau, et le croquis, à la plume, que possède M. Bresson autorise à croire que c'est un avant-projet qui a subi quelques changements dans l'exécution.

Voici les titres des principaux ouvrages imprimés de Du Cerceau, qui figurent dans la collection de M. Bresson :

Les plus excellents Bastiments de France, 1507, 2 vol. in-fol.

Le *Livre des arcs de triomphe*, 1 vol. in-fol, 1549.

Le *Livre des petits temples*, in fol., 1550.

Les *Livres des maisons de ville et de campagne*, 2 vol. in-fol., 1559 et 1582.

Le *Livre des cheminées, lucarnes, puits, fontaines et sépultures*, in-fol., 1561.

Le *Livre des édifices antiques*, in-fol., 1584.

Et les ouvrages relatifs à la décoration du même maître, notamment :

Les *Grandes et Petites Arabesques*, la plus grande partie (cinquante sur soixante-huit) des *vases*, *cartouches* et *gaînes*, et enfin le très-rare *Livre des meubles*.

En outre, de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'art, la peinture, la sculpture et la gravure, et sur les peintres, les architectes, sculpteurs et graveurs, font partie de cette remarquable bibliothèque, qui comprend aussi, entre autres ouvrages de grande valeur :

La 2e édition des *Chroniques de Froissard*, d'Anthoine Verard, 4 vol. in-fol. gothique. Paris, vers 1500.

Le *Songe de Poliphile*, édition française de 1554, in-fol.

L'*Architecture de Dietteslin* ; Nuremberg, 1598, 1 vol. in-fol.

La *Fidèle Ouverture de l'art du serrurier*, de Mathurin Jousse, in-fol. ; Laflèche, 1627.

L'*Œuvre de Jean Lepautre*, *relative à la décoration*, presque complète (plus de 1,200 planches, en majeure partie du premier état).

L'*Architecture française*, de Jean Marot, in-fol.

L'*Architecture française*, de J.-F. Blondel, 1752 à 1756, 4 vol. in-fol.

Les *Châteaux de France*, de Pérelle, in-fol. oblong.

Le *Livre d'architecture*, de Boffraud, 1 vol. in-fol., 1765.

L'*Œuvre de Piranesi*, 20 vol. grand in-fol.

Au point de vue lyonnais, la bibliothèque de M. Bresson renferme tous les ouvrages d'histoire générale; mais elle est surtout riche en vues, plans et estampes. Sous ce rapport, elle est même bien plus complète que la collection Coste, aujourd'hui réunie (depuis 1855) à la bibliothèque du Lycée.

M. Bresson vient encore d'enrichir sa bibliothèque de quelques-uns des manuscrits de Claude Brossette (1), l'auteur de l'*Eloge historique de la ville de Lyon* et du *Commentaire des Œuvres de Boileau* (2).

Brossette avait beaucoup écrit. A sa mort, le 17 juin 1743, plusieurs manuscrits, dont quelques-uns étaient prêts pour l'impression, restèrent entre les mains de ses héritiers, qui cherchèrent à en tirer le parti le plus avantageux. Comme ils songèrent plus à leur intérêt qu'à la réputation de Brossette, ils ne firent rien pour assurer la conservation des travaux du savant Lyonnais. Cizeron Rival (François-Auguste) a donné, p. 260 de ses *Récréations littéraires* (Lyon, 1765), la liste des ouvrages de Brossette. Sur 23 articles, 16 sont désignés comme manuscrits. Le Recueil que vient d'acquérir M. Bresson forme un

---

(1) Brossette (Claude), sieur de Varennes, né à Teizé, en Lyonnais, le 8 novembre 1671, avocat à Lyon, ami et correspondant de Boileau, qui lui fit présent de son buste en marbre, exécuté par N. Delacolonge, fut un des fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700, et bibliothécaire de la ville, en 1733 ; il mourut le 11 mai ou le 3 juin 1743. (*Lyonn. dign. de mémoire*, p. 50.)

(2) Les 16 manuscrits de Brossette, réunis en un volume, se trouvaient dans la bibliothèque de Mme veuve d'Anthouars, que M. Bresson a acquise avec sa propriété située à Ecully, près Lyon.

gros volume. Il renferme les travaux dont voici la liste :

1 Bolœana, ou pensées diverses de M. Boileau, tirées de ses conversations, de ses lettres, etc. Manuscrit.

2 Eloge de M. le maréchal de Villeroy, lu à l'assemblée publique de l'Académie de Lyon, le mardi 28 novembre 1730. Manuscrit.

3 Du grand ou du sublime dans la Magistrature, discours prononcé à Lyon, à l'ouverture des audiences, le lundi 13 novembre 1718. Manuscrit.

4 De l'Emulation, discours fait en novembre 1718. Manuscrit.

5 Discours sur le Mérite, achevé le 27 octobre 1726. Manuscrit.

6 Lettre au R. P. Tournemine, de la Compagnie de Jésus, du mois d'octobre 1729. Manuscrite.

7 Défense d'un passage de M. Despréaux sur les tragédies grecques, discours lu à l'Académie des Belles-Lettres de Lyon, tenue le lundi 5 janvier 1717, en présence de Mgr François-Paul de Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon, protecteur de l'Académie. Manuscrit.

8 Lettre à M. de la Monnoye, de l'Académie françoise, du 20 janvier 1718. Manuscrite.

9 Lettre à M. Dongois, greffier en chef du Parlement, du 6 avril 1713. Manuscrite.

10 Discours de Sénèque à Néron, traduit du quatorzième Livre des Annales de Tacite, lu à l'Académie de Lyon, le 23 février 1734.

11 Des Jeux séculaires, discours lu à l'Académie de Lyon, le lundi 15 mars 1717, en présence de Monseigneur l'Archevêque. Manuscrit.

12 Discours sur l'établissement de l'Académie de Lyon, lu dans cette même Académie, en présence de M. le duc

de Villeroy, son protecteur, le jour qu'il y fit son entrée, mardi 8 février 1735. Manuscrit.

13 Avertissement pour le livre du Poète sans Fard (Gacon). Imprimé.

14 Du droit de crédit, discours lu à l'Académie de Lyon, le 18 juillet 1730. Manuscrit.

15 Réflexions sur le poëme de Lucrèce *de rerum natura*, lues à l'Académie de Lyon, le mardi 24 avril 1736. Manuscrites.

16 Institutiones Justiniani, in Tabulas synopticas redactæ, etc., 1691. Manuscrit.

On voit que les *Eclaircissements sur les œuvres de J.-P. Poquelin de Molière*, donnés par Cizeron Rival, ne figurent pas dans ce Recueil. Le sort de ce manuscrit, qui avait coûté à Brossette de nombreuses années de travail, est resté un mystère. M. Brouchoud, avocat à Lyon, a publié, au sujet de ce manuscrit, des détails des plus intéressants dans son remarquable ouvrage sur « Les origines du Théâtre de Lyon, mystères, farces et tragédies, troupes ambulantes; Molière avec *fac-simile*, notes et documents; Lyon, Scheuring, 1865. » Il voudra bien me permettre de détacher et de reproduire ici quelques lignes de son étude sur cet important manuscrit dont la perte est si regrettable. « Boileau-Despréaux, dit M. Brouchoud, le maréchal de Villeroy et le comédien Baron, qui avaient particulièrement connu Molière, s'étant liés, plus tard, avec Brossette, lui avaient livré sur la personne et sur les œuvres de Molière de nombreux renseignements biographiques et littéraires. Brossette ne négligea pas de les recueillir. Son intention était de les publier d'après le plan de son *Commentaire sur les œuvres de Boileau*. Il n'a pas eu le temps de réaliser ce projet, et son manuscrit n'a pas été retrouvé parmi ses papiers. Six mois après sa mort,

en 1749 (1), l'éditeur des *Lettres de J.-B. Rousseau* annonçait qu'on ignorait dans quelles mains il avait passé ; on n'en a jamais su davantage. A-t-il été détruit, ou peut-on espérer de le découvrir ?

« Sans doute, ajoute M. Brouchoud (p. 80), nous ne pouvons répondre que par des conjectures ; mais, si timides qu'elles soient, il n'est pas sans intérêt de connaître sur quelles raisons nous paraît fondée leur regrettable vraisemblance. Claude Brossette est mort le 17 juin 1743 ; en 1738, il avait été frappé d'une paralysie incomplète qui lui laissa un engourdissement dans la jambe et dans le bras, du côté droit. Pendant les cinq dernières années de sa vie, il put à peine marcher et écrire. Cependant, il poursuivit, jusqu'à sa dernière heure, ses travaux littéraires. Un secrétaire écrivait sous sa dictée, et le 17 avril 1740, il conseillait à son ami J.-B. Rousseau, atteint de la même infirmité, d'employer le même moyen pour annoter ses *Remarques sur Molière*, qu'il voulait lui communiquer avant de les livrer à l'impression.

« On peut croire, en effet, que Brossette eut le temps de mettre la dernière main à ce travail. Et si nous consultons sa correspondance, nous devons bien plus regretter la perte de ce manuscrit, car il y travailla de longues années. »

Il est aussi dans la bibliothèque de M. Bresson un manuscrit et un portefeuille dont la publication serait bien désirable. Il y a déjà un certain nombre d'années, M. le comte

---

(1) Toutes les dates de sa mort publiées jusqu'à ce jour sont inexactes. Brossette demeurait dans la paroisse de Sainte-Croix ; il y a été inhumé le 18 juin 1743, et l'abbé Coquier, son ami, qui l'a remplacé, quatre mois après, à l'Académie, dit formellement qu'il est mort le 17 juin. (Note de M. Brouchoud.)

de Murard de Saint-Romain, propriétaire du splendide château de Bresse-sur-Grosne (Saône-et-Loire), ayant eu la louable pensée de restaurer cette belle résidence, préféra, entre tous, M. Bresson, pour diriger cette grande œuvre. Pendant de nombreuses années, M. Bresson s'y est appliqué avec le soin, le goût et l'intelligence qu'il sait mettre à conduire à bonne fin tous ses travaux, — et aujourd'hui, le château de Bresse, auquel se rattachent tant de souvenirs, est redevenu l'une des plus remarquables habitations que le XIIIe siècle et les siècles suivants nous ont léguées et que la Révolution a *oublié* de détruire. M. Bresson a, non-seulement, remis en état le donjon, le château et ses vastes dépendances, mais il a fait de l'ancienne église de la paroisse, devenue la chapelle du château, un véritable bijou d'architecture romane. En outre, il a dû ajouter au château primitif une vaste galerie dans laquelle il a su déployer toutes les splendeurs de la Renaissance. Tous les plans de ces travaux sont entre les mains de M. Bresson et forment un magnifique album que j'ai été heureux de compulser pour écrire mon ouvrage sur le canton dont Bresse-sur-Grosne fait partie; mais l'œuvre de M. Bresson ne saurait rester à l'état de *manuscrit;* ce serait une perte pour les hommes d'étude et de science qui aiment à savoir ce qu'étaient ces grandes résidences féodales, à y retrouver les goûts, la pensée et la vie intime de leurs puissants possesseurs, jusque dans leurs moindres détails. Aussi, j'ai cru devoir prier M. le vicomte de Murard, qui réside actuellement à Bresse-sur-Grosne, de faire publier la *Monographie* de son château et de reproduire toutes les vues et les plans dressés par M. Bresson. M. le vicomte de Murard, qui sait, comme son père, faire un si noble usage de son opulente fortune, prendra peut-être en considération mon instante

prière. Il s'agit non-seulement de sauver de la destruction ou d'un long *enfouissement* une œuvre capitale, mais d'ajouter une grande et belle page à la noble histoire de la Bourgogne, écrite par M. Bresson.

Bibliothèque de M. de L***.

M. de L***, dont je n'écrirai pas le nom en entier, puisqu'il a voulu garder l'anonyme, est du nombre de ces amateurs qui ont le courage de se séparer de leurs livres de leur vivant; mais ce courage se comprend. Il est un moment dans la vie où, après avoir vécu avec tant de charmes au milieu de ces *vrais amis*, les infirmités, la vieillesse, la limite d'âge dans certaines fonctions et un changement de résidence nous contraignent et nous forcent à cette cruelle séparation. On voudrait les garder — mais on ne le peut pas. — On aimerait à les feuilleter, à les palper encore, mais la main affaiblie n'en a plus la force; nos yeux demi-éteints ne voient plus, sans fatigue, ces pages aux caractères parfois microscopiques qu'on lisait avec tant de délices, — et il est aussi une heure suprême dans notre existence où chacun aime à se recueillir et à se préparer, dans la prière et la méditation, au grand et dernier voyage qu'il est de notre commune destinée de faire. M. de L*** a donc vendu aussi ses livres, et il en possédait plus de sept cents. Savant lui-même et haut placé dans l'enseignement public, il avait formé sa collection avec un goût éclairé. Elle comprenait la *théologie* et la *controverse*, la *jurisprudence*, la *philosophie* et l'*économie politique*, l'*histoire naturelle*, la *botanique*, la *médecine*, le *magnétisme*, les *mathématiques* et les *jeux*, même la *science culinaire*..... S'il ne la cultivait pas lui-même, il savait offrir

à ses amis une hospitalité plantureuse et délicate. Brillat-Savarin se serait plu à sa table et aurait feuilleté peut-être avec sensualité des *traités* comme ceux-ci : 1° *Science du bien-vivre*, ou Monographie de la cuisine, suivie de mille recettes et d'un *calendrier culinaire;* — 2° *Manuel des amphytrions et de la politesse gourmande* ; — 3° l'*Almanach de Gourmands*, calendrier *nutritif*, servant de guide pour faire excellente chère, avec *figure curieuse.* »

Dans la section de la *Théologie* se trouvaient de magnifiques Bibles. Je citerai ; 1° la *Biblia* cum pleno apparatu summariorum concordantiarum et quadraduplicis repertorii. MDIV, petit in-folio gothique; 2° *Biblia* picturis illustrata, breves in eadem annotationes. MDXI, ornée de 219 figures ; 3° *Biblia* ad vetustissima exemplaria, nunc recens castigata, Anvers, 1570, avec belles gravures sur bois de Virgilius Solis. — L'*Imitation de Jésus-Christ*, en vers, par Corneille, édition originale. — *Les dix commandements de la Loy de Dieu*, translatés d'hébrieu en françois et exposez par Jehan Reymond Malin, natif de Romans, en Dauphiné. Genève, 1561, 52 pages en parchemin.—Guillaume de la Perrière, tolosain, *les Considérations des quatre mondes*, à scavoir est : divin, angélique, céleste, sensible, comprinses en quatre centuries de quatrains, contenant la cresme de philosophie. Lyon, Macé Bonhomme, 1552, avec encadrements variés à toutes les pages, gravés sur bois, avec une riche reliure à compartiments dorés, dans le genre Grolier.

La série des beaux-arts comprenait la peinture, la sculpture, l'architecture, des albums de gravures, des livres à figures, des estampes ; dans cette série se remarquait, entre autres, « le *Livre extraordinaire de l'architecture*, auquel sont démontrées 30 portes rustiques meslées de divers ordres et 20 autres d'œuvre délicate en diverses

espèces. » Lyon, Jean de Tournes, 1551, gr. in-fol. — Je ne parlerai pas de la série des belles-lettres; un savant comme M. de L*** ne pouvait avoir que d'excellentes œuvres et de choix; il avait réuni de même les meilleurs poètes français anciens et modernes, une quantité de romans, contes, fables et proverbes et beaucoup de poésies patoises. Dans la partie consacrée à l'histoire de France se rencontraient beaucoup de documents sur la Révolution, tristes pages de l'histoire de nos discordes, mais que l'on ne peut exclure de nos Bibliothèques. Parmi les pamphlets de cette série se trouve « la *Physiologie de la Poire*, (Louis Philippe), par Louis Benoît, jardinier. Paris, 1832 in-8, » orné de vignettes curieuses. Le nom véritable de l'auteur de ce singulier pamplet est *Peytel*, le même qui fut exécuté à Bourg pour avoir assassiné sa femme.. M. de L*** s'était attaché aussi à réunir beaucoup de documents sur le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais et les Dombes; on dit même qu'il a commencé à écrire une histoire littéraire de Lyon. Puisse-t-il donner suite à cette bonne pensée!

Je ne saurais citer tous les ouvrages que M. de L*** avait réunis sur le Lyonnais. Parmi les *curiosités* lyonnaises figurait « *la Maison de Ville de Lyon*, par Jean Chastain » (description en vers de l'Hôtel-de-Ville). Lyon, chez Jean Champion et Christophle Fourmy, 1655, in-4 de 4 ff. Cette plaquette est des plus rares; M. Coste n'a pas pu avoir la satisfaction de la posséder, et il va sans dire que nos Bibliothèques publiques ne l'ont pas non plus..... Cette rareté s'est vendue au poids de l'or, et la Bibliothèque du Lycée, faute de ressources suffisantes, n'a pas pu l'acquérir à la vente de M. de L***.

La série de l'archéologie, de la numismatique, des antiquités et de la noblesse, n'avait pas été négligée non plus

par M. de L***. — Numismate distingué lui-même, il avait formé un riche médaillier qu'il a cédé à la ville, il y a quelques années; — cette partie, au moins, des trésors de son cabinet n'est pas perdue pour nous : — mais combien de ses livres les étrangers n'ont-ils pas emporté avec eux!!!

Bibliothèque de M. Récamier.

Ce nom rappelle aux Lyonnais un souvenir cher à plus d'un titre, celui d'une femme, reine par la beauté, un ange par la douceur, et que n'enivrèrent ni les splendeurs d'une grande fortune, ni les hommages respectueux de la société la plus brillante de l'univers, et que ne put abattre l'adversité, quand elle vint, sur ses derniers ans, frapper à sa porte, dans sa retraite à l'Abbaye-aux-Bois.

Ce nom est aussi celui de deux Lyonnais distingués dans la science.

M. Etienne Récamier, dont je vais décrire maintenant les collections, est issu de ces hommes de mérite. Son aïeul était notaire et son grand-oncle administrateur des hospices de Lyon, avant la Révolution. M. J.-Cl. Récamier se destina à la médecine; Bichat fut son ami et son condisciple. Ses succès furent rapides et considérables ; il devint, tour à tour, professeur à la Faculté de médecine de Paris et au collége de France, médecin consultant du roi. La mort l'a enlevé à sa famille et à la science, en 1852; il laissa une bibliothèque scientifique et littéraire de douze mille volumes, outre trois mille ouvrages relatifs à la médecine et à l'enseignement de cette science. Cette belle et riche bibliothèque ne pouvait tomber en de meilleures mains. Son fils aîné, M. Etienne Récamier, avocat

et membre de plusieurs sociétés savantes, s'est plu, depuis vingt ans, à ajouter à la bibliothèque paternelle une collection d'ouvrages, de manuscrits, de médailles, de gravures et de sceaux, non pour le vain plaisir de faire des collections, mais dans la pensée si louable de réunir les matériaux nécessaires pour une histoire générale de Lyon, qui est encore à écrire.

Ces riches collections sont divisées actuellement entre les deux résidences de M. Etienne Récamier, à Paris, et à Ecully, près Lyon.

La bibliothèque *lyonnaise* renferme une première série de près de trois mille volumes imprimés à Lyon et sortis des presses de *Leroy*, de *Mathieu Huss*, de *de Tournes*, de *Dolet*, et de tous les imprimeurs lyonnais des XVe et XVIe siècles ; la plupart des travaux qui ont eu pour objet l'histoire de la bibliographie lyonnaise sont joints à ce premier fonds, et y figurent avec les grands traités héraldiques.

Des portefeuilles renferment plus de 1,000 portraits gravés et se rapportant aussi à l'histoire de Lyon. Dans ce nombre il est bon de signaler, par exemple, les portraits des archevêques et des gouverneurs de Lyon depuis le XVIe siècle, une suite complète des membres de la grande famille de Villeroy. La plupart des eaux-fortes de J. de Boissieu s'y trouvent en très-belles épreuves.

Un fonds considérable comprend tous les matériaux utiles à consulter pour une histoire *économique* de Lyon et de l'*art monétaire* dans cette ville. Il contient, en effet, tous les principaux ouvrages, volumes ou brochures sur la matière, et une collection de *six mille* pièces d'or, d'argent, de bronze et de plomb, offrant quelque intérêt pour l'histoire de Lyon jusqu'en 1789. Des médailles de grand, moyen et petit bronze, des *sous* d'or, *des quinaires des rois*

mérovingiens et burgundes, *des deniers* d'argent de l'*époque carlovingienne*.

En outre, M. Etienne Récamier a pu recueillir une série d'environ deux cents pièces de *monnoyage archiépiscopal lyonnais*, un grand nombre de spécimens en or et en argent de l'atelier royal depuis Louis XII, une série de méraux de différents Chapitres de Lyon, notamment de *Saint-Jean*, de *Saint-Paul*, de *Saint-Epipode*, de *Saint-Just*, de *Saint-Pierre* et d'*Ainay*, puis des Chapitres de *Savigny*, de *Belley*, de *Saint-Claude* et de *Vienne*; une série de *jetons consulaires*, depuis le XVe siècle; une série considérable de *plombs* et de *méraux*, trouvés dans les sables de la Saône ; enfin, une série importante d'*images religieuses*, de *moules* et d'instruments ayant servi pour l'*imagerie religieuse* à Lyon, au XVIe siècle.

Je ne veux pas terminer l'énumération bien incomplète de tant de trésors historiques, sans dire que M. Récamier a conçu, en homme de goût et en érudit, le louable projet de faire part au public d'un travail sur l'art monétaire à Lyon, qu'illustreront de nombreuses planches gravées ou reproduites par la phototypie. Ce sera un véritable service qu'il saura rendre à la science, et Lyon surtout, ne pourra que lui en témoigner une profonde gratitude, car ce n'est pas tout de *colliger*, il faut surtout *vulgariser*. Il faut mettre à la disposition de *tous*, les monuments que nos Musées *trop pauvres* ne peuvent pas réunir, et qui seraient comme s'ils n'existaient pas sans des hommes comme M. Récamier, possesseurs heureux de grands trésors, à la fois généreux et savants, ouvrant leur cabinet à tous, et surtout sachant les décrire avec une science peu commune.

M. Récamier a bien voulu contribuer aussi à enrichir le cabinet de *sigillographie*, fondé aux archives de l'Hôtel-de-Ville par la Commission des archives et des bibliothèques.

Ce cabinet manquait à la ville. Elle possédait encore de nombreux sceaux de toutes les époques, mais qui les connaissait, qni pouvait même songer à les exhumer des énormes liasses de titres, ni triés, ni classés, ni inventoriés encore, dans lesquelles ils demeuraient malheureusement enfouis? On croyait même qu'il n'en existait presque plus, car il était de notoriété publique qu'il s'est rencontré, il y a déjà un certain nombre d'années, un étrange *conservateur* des archives *municipales*, lequel, lorsque le feu de sa cheminée ne flambait pas, détachait de nos chartes les sceaux en cire et se chauffait ensuite agréablement les pieds avec les plus beaux monuments de notre histoire. Ce même *conservateur*, et sans que l'autorité supérieure s'en préoccupât, faisait relier en volumes nos *syndicats*, écrits sur vélin et ornés des plus belles vignettes, ou de lettres en couleur des XVe, XVIe et XVIIe siècles, et, lorsque l'une de ces grandes pages dépassait le format indiqué, le relieur coupait souvent impitoyablement par le milieu ou entièrement ces belles et riches peintures.

La Commission, en réorganisant les archives de la ville, a donc tenu à sauver d'une entière destruction ce qui nous reste de nos anciens sceaux.

M. Guigue, le savant conservateur actuel de nos archives municipales, s'est empressé de rechercher dans son dépôt et dans celui du département, très-riche aussi, les diverses séries de sceaux qui survivent encore aux nombreux désastres qu'ils ont subis. M. l'ingénieur Anselmier, qui dresse en ce moment le plan en relief du département du Rhône, a bien voulu se charger du moulage de ces sceaux, et déjà il a reproduit *en bronze* quarante-quatre sceaux du fonds de l'ancienne *Collégiale de Saint-Paul*, soixante-quinze sceaux du fonds de l'*Ordre de Malte*, et à fait en outre cent cinq moulages de sceaux et de médaillons du cabinet

des PP. Jésuites, que les pillards de leur maison ont oublié de *voler*, en septembre 1870, avec leur splendide médaillier en or.

En outre, ce cabinet s'est enrichi de nombreux dons. M. Gauthier, archiviste en chef du département, lui a gracieusement offert deux cent quarante empreintes en bronze, obtenues à l'aide de la galvanoplastie.

M. Vacheron, membre du Conseil municipal, a donné trente-huit moulages de sceaux des comtes de Forez, des sires de Beaujeu, des ducs de Bourbon, de médaillons lyonnais, et a bien voulu promettre d'en offrir encore beaucoup d'autres.

Enfin, s'il m'était permis de parler de moi, je dirais que j'ai été heureux de voir accepter aussi par le cabinet de sigillographie cent trente-neuf moulages de sceaux bourguignons que j'avais faits, aux archives de Dijon, avec M. Marcel Canat de Chizy.

M. Récamier n'a pas voulu être des derniers à apporter également sa généreuse offrande. Il a déposé un grand nombre de *plombs de douane* aux armes de la ville de Lyon, d'autres villes et des rois de France; beaucoup de matrices en bronze, de sceaux, et diverses empreintes en cire rouge. La ville ne saurait que lui en être reconnaissante et continuer aussi de voter, pour l'extension à donner à notre cabinet de sigillographie, les subventions qui lui sont nécessaires. L'Etat lui a remis les moulages des sceaux de la commune primitive de Lyon, et en promet encore d'autres. Que la ville soit donc aussi généreuse, et qu'elle ne dise pas, avec un superbe dédain, comme certain membre du Conseil général, auquel on demandait une subvention pour nos *monuments historiques anciens* qui tombent *en ruine : « Ils ont assez vécu.* » Du nombre de ces monuments sont nos *aqueducs romains*.....

Bientôt on commencera le moulage et la reproduction en bronze des nombreux sceaux que possède le Musée du Palais-des-Arts.

Il importe de les arracher de *l'oubli profond* dans lequel on les laisse et sans qu'on songe même à en faire le catalogue.., Mais n'en est-il pas de même de toutes nos richesses artistiques? Qui les connaît? On y met, il est vrai, maintenant, sous la pression de l'opinion publique exaspérée, des étiquettes plus ou moins exactes... mais fait-on les *livrets* que demandent si légitimement les visiteurs et les étrangers qui tiendraient à les emporter pour les joindre aux livrets des autres musées de la France et de l'étranger, et qui sont indispensables pour l'homme d'étude dont on semble n'avoir pas le moindre souci ?....

Bibliothèque du Jardin botanique.

L'histoire de notre ancien *Jardin botanique* était généralement peu connue à Lyon; mais un jeune savant, M. Fontannes, s'est plu à l'écrire, en 1873, et il a comblé, par sa notice sur le *Muséum d'histoire naturelle de Lyon*, une véritable lacune dans les annales lyonnaises.

L'histoire naturelle, dit cet auteur, n'était pas négligée à Lyon, à la fin du XVIIIe siècle. Lyon venait de donner le jour aux de Jussieu. Sans parler des divers membres de cette famille, dont le génie réclamait un plus vaste théâtre, et que, jeunes encore, Paris nous enlevait, MM. de la Tourrette, Le Camus, l'abbé Rozier (1),

(1) Fleurieu de la Tourette (Marie-Antoine-Louis Claret de), fils de Jacques-Annibal Claret de Fleurieu, seigneur de la Tourette, né en

Patrin (1), les frères Jars (2) et plusieurs autres, savants ou amateurs, se livraient avec ardeur à l'étude de la nature.

Un cabinet d'histoire naturelle fut alors formé par J.-J. Pestalozzi, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Lyon, avec ceux qu'avaient créés le voyageur lyonnais de Monconys et M. de Liergues, son frère. Pestalozzi céda ce muséum au Consulat, en 1771, « moyennant un prix honnête ou une rente viagère reversible, après sa mort, sur la tête de sa femme et de ses trois filles. » L'Académie fut chargée de la garde de ce muséum qu'on installa à l'Hôtel-de-Ville, dans le pavillon qui donne sur la place de la Comédie et la rue Puits-Gaillot ; ce fut le premier musée que Lyon posséda et qui s'ouvrit le 28 novembre 1778, mais seulement les *mercredis non fériés*. Mais Lyon ne possédait pas alors de jardin botanique ou un établissement auquel on pouvait donner ce

---

août 1729, mort en 1793, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, naturaliste, ami de J.-J. Rousseau.

Le Camus (Gabriel-Etienne), naturaliste, membre de l'Académie de Lyon, né le 15 mai 1746, auteur de nombreux mémoires.

L'abbé Rozier, curé de Saint-Polycarpe, né le 23 janvier 1734, mort d'un éclat de bombe, le 29 septembre 1793, pendant le siége de Lyon, savant agronome.

(1) Patrin (Eugène-Louis-Melchior), naturaliste, député de Rhône-et-Loire à la Convention, membre de l'Institut, né à Mornant (Rhône), le 3 avril 1742, mort à Saint-Vallier (Drôme), le 15 août 1815.

(2) Jars (Gabriel), minéralogiste, de l'Acad. de Lyon et de Paris, né le 26 janvier 1732, mort à Clermont, le 29 août 1769.

Jars (Gabriel), frère du précédent, né à Lyon, le 17 décembre 1729, memb. de l'Académie, minéralogiste, mort le 2 octobre 1808. (*Lyonnais dignes de mémoire.*)

nom (1). Les lois de ventôse an III et de brumaire an IV, ayant créé dans chaque département des *Ecoles centrales*. auxquelles devaient être attachés divers établissements, tels, entre autres, que des *Jardins botaniques*, le représentant du peuple, Poulain de Grandpré, disposa des terrains de l'ancien couvent *de la Déserte*, pour la création d'un *Jardin botanique*, qui fut déclaré propriété communale, ainsi que le muséum dont la garde avait été confiée à M. Gilibert (2).

---

(1) Le premier jardin botanique créé à Lyon fut établi aux Brotteaux, vers 1765. Ce premier essai fut infructueux. Gilibert le tenta, mais il quitta Lyon et n'y revint qu'en 1783. Gilibert (Jean-Emmanuel), auteur et éditeur de divers ouvrages, né le 21 juin 1741, mourut le 2 septembre 1814. Chassé de Lyon par les persécutions révolutionnaires qui ne s'arrêtaient ni devant la science, ni devant le génie, il ne put rentrer qu'après la Terreur, et fut chargé alors de la chaire d'histoire naturelle, qu'il ne quitta qu'en 1810, par suite du mauvais état de sa santé.

(2) Après les sanglantes saturnales de la Révolution, le muséum fut transporté au palais Saint-Pierre, puis dans le couvent de la Déserte, où il était très-mal installé. En 1817, on obtint, à grand'-peine, de M. Artaud, alors directeur du musée, qui régnait alors en véritable autocrate dans le Palais-des-Arts, qu'il voulût bien laisser déposer provisoirement les objets du Cabinet d'histoire naturelle, encore à la Déserte, où ils étaient fort mal, dans une partie du Palais-des-Arts, du côté de la rue Clermont; peut-être doit-on louer la résistance de M. Artaud à cette concession, car le muséum a su conquérir, peu à peu, de nouveaux espaces, et il y occupe aujourd'hui de vastes locaux qui devraient appartenir au musée. Malgré ces empiètements, il étouffe dans ses murs, et il ne sait plus où étaler ses riches collections. Il est donc bien à regretter que le jour où l'on reconnut que le muséum ne pouvait plus rester à la Déserte, on n'ait pas utilisé l'un des nombreux couvents qui existaient encore alors pour en faire un *Palais des Sciences*, comme on avait fait du claustral *Saint-Pierre* le *Palais-des-Arts*. Ce dernier est trop exigu pour abriter les *arts* et les

En germinal an XIII, le *Jardin botanique de la Déserte* reçut la dénomination de *Jardin de l'Impératrice*, en souvenir de la brillante réception que Lyon avait eu le bon esprit de faire à la femme du Premier Consul, qui avait tant fait pour la résurrection de notre ville, après les stupides démolitions ordonnées par le sanguinaire Couthon, et par reconnaissance pour le don de plantes rares que cette digne souveraine avait fait à ce jardin.

Le savant directeur, M. Gilibert, enrichit ensuite notre Jardin botanique de plus de 3,000 plantes exotiques. Ce jardin, dit M. Fontannes, devint alors *très-florissant*. On y cultivait plus de 4,000 plantes, nombre égal aux deux tiers de celles qui étaient cultivées dans le *Jardin national* de Paris, et parmi elles une foule de plantes précieuses qui ne réussissaient ni dans la capitale, ni à Montpellier. M. Dejean fut alors adjoint à M. Gilibert et chargé plus spécialement de la garde du Jardin botanique.

Les événements de 1814 et de 1815 ne permirent pas au Jardin botanique de continuer son progrès ; mais la Restauration et les éminents administrateurs dont elle s'entoura donnèrent une nouvelle vie à ce jardin : on l'agrandit de toute l'ancienne pépinière départementale (1), convertie en orangerie.

---

sciences. Dans le courant de cette année, M. Ducros, préfet du Rhône, a présenté un projet d'agrandissement du Palais-des-Arts pouvant donner satisfaction à tous les services en souffrance dans ce Palais. Une *intrigue* fit échouer ce louable projet. Mais le public la connaîtra bientôt et sera justement sévère pour ceux qui l'ont *ourdie* et *secondée*. L'autocratie de M. Artaud pouvait être excusée, parce qu'elle s'appuyait sur un grand savoir et un réel mérite, mais aujourd'hui... ?

(1) M. Rey de Montléon avait travaillé, dès 1792, à réaliser son projet de création d'une pépinière départementale.

En 1819, M. Balbis (1) succéda à M. Dejean (2), professeur de botanique, membre de l'Académie ; mais il se retira en 1830 et fut remplacé par M. Paul de Thinecourt, médecin en chef de l'hôpital de Trévoux, qui ne prit pas possession de son poste, et eut pour successeur M. Roffavier ; ce dernier ne conserva pas longtemps cette place.

M. Seringe (3), le collaborateur de M. de Candolle, fut appelé alors par M. Prunelle, maire de Lyon, à diriger le *Jardin botanique* qu'il administra avec succès, soit au Jardin des Plantes, soit, plus tard, au *parc de la Tête-d'Or*, et qu'il laissa florissant à son digne successeur, M. le docteur Faivre, le savant doyen de la Faculté des Sciences, l'auteur d'études si remarquables snr l'organographie et la physiologie végétales.

Mais les événements sont plus puissants que la science, et si M. Faivre a pu conserver intact le Jardin botanique et le soutenir à la hauteur où nous l'avons vu, les piètres administrateurs que Lyon s'est donnés après 1870 ont sin-

---

(1) M. Balbis acheva l'orangerie et remplaça les serres anciennes. Vers 1829, il quitta Lyon et se retira en Piémont, où il consacra les dernières années de sa vie à la publication d'une *Flore lyonnaise*, en 38 volumes, à laquelle un anonyme a ajouté un supplément. Lyon, L. Perrin, 1835. Jean-Baptiste Balbis était né à Moretta (Piémont), le 17 novembre 1765, et mourut à Turin, le 13 février 1831.

(2) M. l'abbé Dejean, ecclésiastique de Vienne, possesseur d'un riche herbier de mousses.

(3) M. Seringe, durant sa longue administration, a publié des ouvrages importants, pour la rédaction desquels il a réuni plusieurs Herbiers que le jardin possède encore, entre autres, un Herbier des *céréales*, un autre de *plantes médicinales*, un Herbier de la famille des *saules*, et enfin un Herbier plus spécial aux *mûriers*. M. Seringe mourut en 1858.

gulièrement fait déchoir ce jardin de sa splendeur primitive. Les nombreux cerfs, biches et daims, qui animaient d'une façon si gracieuse les vastes enclos verdoyants qu'on leur avait réservés, ont été retirés et vendus ; la petite rivière, qui coule, en méandres si gracieux, sous les sombres ombrages du bois, n'a plus cette nombreuse population de palmipèdes de tous genres qui la remplissaient de leurs bruits et de leurs ébats. Les volières sont désertes et silencieuses, les kiosques vermoulus croulent et s'effondrent, tout est ruine et misère. On ne voit que trop que la démagogie a passé par là ; comme le feu, elle ravage et détruit tout ce qu'elle touche ; les ruines marquent toujours et partout le chemin qu'elle parcourt. Nos magnifiques serres croulent aussi sous le poids des ans, et la ville vient d'ajourner à d'autres temps leur réfection, sans doute au jour où nos collections, faute d'abri suffisant, ne seront plus que de l'herbe desséchée et pourrie. Il fut un jour, cependant, où la ville sut trouver de larges ressources pour payer cette hideuse orgie qu'on a appelée la *Fête des Ecoles* et qui fut donnée au parc. Le Conseil, pour nous démontrer les avantages de l'instruction laïque et obligatoire qu'il rêve d'imposer *tyranniquement* à nos enfants, réunit sur les pelouses tous les élèves de ses écoles municipales, qui coûtent *si cher* (1) à la ville et sont souvent si mal dirigées.

---

(1) On compte, en ce moment, à Lyon, 222 classes *laïques*, dirigées par 226 maîtres et 214 classes *des Frères*, ayant 214 maîtres.

Les écoles *laïques* coûtent à la ville 318,000 fr., et les écoles des *Frères* seulement 182,000 fr., ce qui fait une différence de 136,000 fr., ce qui n'empêche pas les démagogues de répéter calomnieusement partout que les écoles congréganistes sont *seules favorisées*. Le journal qui s'est fait l'écho de ces calomnies est précisément celui qui a eu le

Après des jeux où l'innocence avait peu à voir, un goûter fut servi aux enfants, sous un soleil brûlant et sans abri, et bientôt, ces pauvres enfants, après avoir bu à pleines rasades le *vin bleu* que leurs maîtres et leurs maîtresses libre-penseuses leur versaient largement, roulèrent, *ivres* et *malades*, sur les gazons..... Cette orgie coûta une somme *énorme* à la ville, et les dégâts faits au Parc furent si considérables, qu'on se hâta de payer bien vite, dit-on, une indemnité d'environ 10,000 fr. au fermier du Parc, pour empêcher la publicité de sa plainte en justice.....

Mais, quant au Parc et à nos serres, y songe-t-on ? la démagogie semble se plaire aux haillons.....

Le Jardin botanique du Parc de la Tête-d'Or possède aussi une bibliothèque consacrée aux fonctionnaires de l'établissement et aux personnes qui désirent faire des études spéciales. Les recueils périodiques les plus importants y sont reçus, et on y trouve également une collection des catalogues de la plupart des jardins botaniques. En outre, à côté de cette bibliothèque, se rencontrent de riches collections : l'Herbier, formé par Claret de la Tourette ; l'Herbier des céréales, réuni par M. Seringe ; un Herbier des algues et des mousses ; un Herbier de la flore lyonnaise, etc.....

Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

J'ai déjà consacré quelques lignes à notre savante Aca-

---

triste privilége d'être personnellement cité par Bismarck comme le secondant le mieux dans sa persécution contre la religion catholique.

démie dont Lyon est fier à juste titre. Il me reste à parler maintenant de sa bibliothèque.

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Lyon, fondée on le sait, en l'an 1700, par quelques savants et littérateurs, fut autorisée par arrêté royal en date du mois d'août de l'année 1724, enregistré au Parlement.

Cette autorisation fut confirmée par lettres patentes au mois de novembre de 1752.

D'après le règlement, l'Académie se composait de vingt-cinq membres titulaires et d'un nombre illimité de membres correspondants. Les séances étaient hebdomadaires et se tenaient à l'Hôtel-de-Ville.

En 1765, le nombre des titulaires fut porté à quarante, par suite de la réunion de la Société royale des Beaux-Arts à l'Académie, réunion autorisée par lettres patentes du roi, en date du mois de juin 1758.

Dispersée en 1793, l'Académie fut reconstituée par arrêté du ministre de l'Intérieur, le 7 octobre de l'année 1800, sous le titre d'Athénée, lequel fut bientôt remplacé par celui qu'elle porte aujourd'hui.

A partir du 2 décembre 1823, le siége de l'Académie fut transféré au Palais-des-Arts. Les séances ont lieu le mardi de chaque semaine, excepté pendant les vacances des mois de septembre et octobre.

Les membres titulaires, au nombre de 52, sont divisés en deux classes :

1° *Classe des Sciences*

Mathématiques, Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie, Zoologie, Botanique, Géologie et Minéralogie, Sciences médicales ;

2° *Classe des Belles-Lettres et Arts*

Littérature, Éloquence, Poésie, Philologie, Histoire et

Antiquités, Philosophie, Morale, Jurisprudence, Économie politique, Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Musique.

Le nombre des membres correspondants est actuellement de :

45 pour la classe des sciences ; 43 pour la classe des belles-lettres et arts.

L'Académie compte en outre 18 membres associés.

Le Bureau de l'Académie se compose de deux présidents ; deux secrétaires généraux ; deux secrétaires-adjoints, l'un pour les sciences, l'autre pour la classe des lettres ; d'un archiviste et d'un trésorier.

Le Président est nommé pour un an ; les autres fonctionnaires sont rééligibles.

Liste des Membres de l'Académie de 1700 *à* 1725

Falconnet, de l'Académie des Inscriptions ; Villemot, du Puget ; Dugas, Président de la Cour des monnaies ; Brossette, avocat ; Saint-Bonnet, P. Jésuite ; Colonia, P. Jésuite ; De Saint-Fond ; Cheinet, conseiller en la Cour des monnaies ; De Trudaine, intendant de Lyon ; De la Valette, prévôt des marchands ; De Serre, conseiller en la Cour des monnaies ; Tricaud, chanoine d'Ainay ; De Glatigny, avocat général ; De la Valette, conseiller ; Aubert, avocat ; De Gouvernet (l'abbé) ; Mahudel, de l'Acad. des inscriptions ; Brun, P. Jésuite ; Du Perron de Ponsaimpierre, conseiller ; De Glatigny fils, l'aîné, directeur de la monnaie ; Lombard, P. Jésuite ; Méliand, intendant de Lyon ; Rovière, trésorier de France ; Pestalozzi, médecin : De Currys, conseiller en la Cour des monnaies ; De Barcos (l'abbé) ; De Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon ; Fleurieu de la Tourette ; Père Lelièvre, de l'Oratoire ;

Grollier de Servières; Regnaud de Parcieu, conseiller; De Saint-Supplix; De Glatigny, fils cadet; Michon, avocat; De Billy; De Bussy (l'abbé); Follard, P. Jésuite; De Faramant (l'abbé), prévôt d'Ainay.

On peut lire dans l'*Histoire de l'Académie de Lyon* (p. 351 à 367 du t. I) la liste des académiciens vétérans, honoraires ou associés, au nombre de 234, pendant la période de 1758 à 1793.

On y remarque les noms suivants :

Racine, Vaucanson, Voltaire, De Lalande, De Maupertuis, Lecat, De Brosses, D'Aubenton, Bonnet (de Genève), Jars, De Chabanon, De Parcieux, le chevalier De Boufflers, Bernard de Jussieu, l'abbé de Condillac, Soufflot, Ant.-Laurent de Jussieu, l'abbé Rozier, Bernouilli, Maret (de Dijon), Guyton de Morveau, Guettard, Druis, Parmentier, De la Harpe, l'abbé Raynal, Montgolfier (d'Annonay), Gilibert, le comte de Lacépède, de Florian, Pilatre de Roziers, Hor. Ben. de Saussure, comte de Buffon, Boissy d'Anglas, Allioni (de Turin), Franklin, Thomas, Chaptal, Villars, Monge.

Dans l'*Histoire de l'Académie de Lyon* se trouve aussi (p. 569-601, t. II) la liste des membres de 1800 à 1839.

Parmi les associés, on remarque, outre quelques-uns déjà cités, les noms suivants :

Bonaparte, 1er consul; Cambacérès, 2e consul; Lebrun, 3e consul; Talleyrand-Perigord, Bertholet, Cadet, Fontanes, Gouan (de Montpellier), Dumas (de Montpellier), Corvisart, Champollion-Figeac, De Gasparin, Senebier (de Genève), Pictet (de Genève), Garat, Delambre, De Chateaubriand, Lacretelle, Lemot, Brewster (d'Édimbourg), de Pongerville, De Lamartine, Ch. Nodier, Viennet.

Liste des Présidents de l'Académie

La liste de 1700 à 1793 n'a pas encore été faite et exige une longue revue des 25 volumes de procès-verbaux manuscrits :

1800 De Verninac, 1801 De Najac, 1802 id., 1803 De Laurencin, 1804 id., 1805 Petit, 1806 Petetin, 1806 id., 1807 id., 1808 Mollet, 1809 Bérenger, 1810 Tabard, Vouty ; 1811 Martin, De Champagny ; 1812 Cartier, Rambaud ; 1813 Eynard, Béraud ; 1814 Poupart, 1815 Cochet, De Laurencin ; 1816 Ballanche, 1817 Dumas, 1818 Desgaultière, Cochard ; 1819 Clerc, Guerre ; 1820 Grognier, Poupart ; 1821 Sainte-Marie, Richard ; 1822 Guillemet, Chantelauze ; 1823 Richard de Laprade, Monier ; 1824 Regny, Achard ; 1825 Bugniard, Bréghot du Lut ; 1826 Balbis, 1827 Bredin, Pericaud ; 1828 Breghot du Lut, Pericaud ; 1829 Prunelle, 1830 Richard de Laprade, 1831 Rieussec, 1832 Véricel, 133 Grandperret, 1834 Chenavard, 1835 Legendre-Hérald, 1836 De Polinière, 1837 Guerre, 1838 Dupasquier, 1839 Terme, 1840 Soulacroix, 1841 Achard-James, 1842 Imbert, 1843 De Montherot, 1844-45 Terme, De Polinière ; 1846-47 Brachet, Menoux ; 1848-49-50 Benoît, Jourdan ; 1851-52 Guimet, Grégori ; 1853-54 Guimet, Menoux ; 1855 Duport, Sauzet ; 1856 Bonnet, 1857 Bouillier, 1858 Rougier, 1859 Sauzet, 1860 Pétrequin, 1861 Gilardin, 1862 Barrier, 1863 Sauzet, 1864 Tisserant, 1865 Dareste de la Chavanne, 1866 Potton, 1867 Sauzet, 1868 Perrin, 1869 Guillard, 1870 Hénon, 1871 De Laprade, 1872 Desgranges, 1873 Onofrio, 1874 Aynard, 1875 Sauzet.

La Bibliothèque de l'Académie se compose de 20,000 volumes environ, se divisant en deux parts ; les uns don-

nés par Adamoli et Artaud au nombre de 10,000, ou par les auteurs de Mémoires et ouvrages littéraires, artistiques et scientifiques, au nombre de 3,000 environ ; dans ce nombre sont compris les livres donnés par les Ministères ; les autres envoyés par les Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

Ces Sociétés correspondantes, au nombre de 177, ont envoyé jusqu'à ce jour 6,162 volumes :

90 Sociétés françaises ont envoyé 3,007 volumes ;

9 Sociétés autrichiennes, 3 bavaroises et 10 allemandes ont envoyé 930 volumes ;

4 Sociétés belges et hollandaises ont envoyé 317 volumes ;

6 Sociétés anglaises ont envoyé 476 volumes ;

9 Sociétés italiennes ont envoyé 268 volumes ;

6 Sociétés suédoises, norwégiennes et danoises ont envoyé 322 volumes ;

9 Sociétés helvétiques ont envoyé 270 volumes ;

10 Sociétés américaines ont envoyé 255 volumes ;

La Bibliothèque de l'Académie forme une annexe de la Bibliothèque de la ville, installée au Palais-des-Arts.

La Bibliothèque, tout en restant propriété particulière de l'Académie, est mise à la disposition du public à l'exception des Manuscrits au nombre de 1,000 environ, qu'on ne peut consulter qu'en obtenant l'autorisation du Président de l'Académie.

Le catalogue manuscrit de tout ce qui compose la Bibliothèque est complètement achevé et se continue au fur et à mesure des entrées de livres.

Il est superflu d'insister sur les avantages qui résultent pour le public de la mise à sa disposition de tous les livres qui composent la bibliothèque de l'Académie, et sur l'utilité de cette importante collection.

La Bibliothèque de Académie étant ainsi une institution d'utilité publique se recommande d'elle-même à la faveur des administrations de notre pays et de tous les particuliers qui s'intéressent à la diffusion des lumières. Mais cette Bibliothèque étouffe aussi dans son étroite enceinte et occupe avec le salon de l'Académie une large place que réclament d'urgence les collections du Muséum. Pourquoi, dès lors, la Ville ne créerait-elle pas, comme cela existe dans beaucoup de villes, un local spécial à l'Académie, à la Société littéraire et aux autres Sociétés savantes, réduites, aujourd'hui, à tenir successivement leurs réunions dans une seule et même salle, noire, enfumée, indigne de Lyon ?

Un jour, j'avais espéré que cette création pourrait avoir lieu et prochainement même.

On le sait, il y a quelques mois, il s'était agi de dédoubler le Lycée, d'en enlever les internes qui végètent dans ces tristes et sombres bâtiments, comme des plantes sans air et sans soleil, — de les transférer sur le coteau salubre de Caluire, dans la belle maison des Frères, située dans un parc rempli de beaux ombrages et de sources des plus belles eaux, et de ne laisser à Lyon qu'un simple *externat*. Mais on se souvient que d'égoïstes intérêts personnels ont eu, dans cette affaire, le pas sur la santé, sur la vie même des enfants enfouis dans les basses fosses malsaines qu'on appelle les cours du collége, et le projet a échoué..... S'il eût réussi, comme le bon sens le désirait, comme l'intérêt bien compris des enfants le commandait, les bâtiments délaissés eussent reçu une admirable destination. On y créait des salons spéciaux pour chacune des Sociétés savantes dont Lyon s'honore à juste titre ; — chacune de ces Compagnies eût eu aussi un vaste local pour sa bibliothèque, et en outre, on y créait une grande

salle affectée aux solennités littéraires publiques, aux distributions des prix et aux concerts publics. L'intérêt particulier l'a emporté... la routine a triomphé, et l'Université, qui aurait dû *défendre énergiquement* ce projet, l'a *laissé* échouer..., *si elle n'y a pas aidé*... Puisse-t-elle, le jour où une nouvelle épidémie viendra fondre encore sur le Lycée, ne pas éprouver de cruels regrets et ne pas être l'objet d'amers reproches de la part des parents qui lui redemanderont leurs enfants fauchés par la mort!

Par suite de cet échec, le stupide *statu-quo* se prolonge, et *la science en souffre*. L'Académie, lorsqu'elle tient ses grandes et savantes assises, ne peut offrir au public qu'une place insuffisante. Les autres Sociétés, dont la ville ne semble avoir le moindre souci, — au lieu de leur témoigner sa sympathie par des dons et des encouragements, — sont réduites à s'abriter, comme des pauvres, dans une salle indescriptible. Bien plus, faute de local pour leurs bibliothèques privées, elles sont obligées d'*empiler* leurs livres dans des armoires trop pleines déjà et où toute recherche est impossible.

Je ne citerai que la Société littéraire, riche entre toutes de très-belles publications qu'elle échange avec toutes les Sociétés de France et même de l'étranger; elle voudrait pouvoir *utiliser* ses trésors pour *l'étude*, mais les rayons de ses armoires sont si pleins, si bourrés, les livres sont si entassés que toute recherche est impossible... L'homme d'étude se retire alors tristement, mais se demande avec raison si la *seconde ville de France* peut, non *sans honte*, montrer un si profond dédain pour les lettres et les sciences?

Enfin il me reste à parler des publications de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Lyon :

Comptes-rendus manuscrits :

De 1736 à 1793, 25 vol. in-f°, extraits des séances; 1736 à 1791, 2 vol. in-f°, éloges historiques; 1807 à 1822, 31 août; 1810 à 1823, 27 août; 1811, 3 septembre, à 1828, 12 féyrier; 1812 à 1833, 21 décembre; 1813, 18 mai, à 1834, 27 septembre; 1815, 21 décembre, à 1837, 29 décembre.

Comptes-rendus imprimés.

1804, 1805, 1806, 1808, 1809, 1811, 14 mai, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1er juillet, 1824, 1825, 1826, 1835, 1836.

Mémoires Sciences.

Tome I, 1845; t. II, 1847.

Mémoires Sciences (Nouvelle série).

Tome I, 1851; t. II, 1852; t. III, 1853; t. IV, 1854; t. V, 1855; t. VI, 1856; t. VII, 1857; t. VIII, 1858; t. IX, 1859; t. X, 1860; t. XI, 1861; t. XII, 1862; t. XIII, 1863; t. XIV, 1864; t. XV, 1865-66; t. XVI, 1866-67; t. XVII, 1869-70; t. XVIII, 1870-71; t. XIX, 1871-72; t. XX, 1873-1874.

Mémoires Lettres.

Tome I, 1845; t. II, 1846.

Mémoires Lettres (Nouvelle série).

Tome I, 1851; t. II, 1852; t. III, 1853; t. IV, 1854; t. V, 1856-57; t. VI, 1857-58; t. VII, 1858-59; t. VIII, 1859-60; t. IX, 1860-61; t. X, 1861-62; t. XI, 1862-63; t. XII, 1864-65; t. XIII, 1868; t. XIV, 1868-69; t. XV, 1870-74.

On n'a pas conservé de registres des comptes-rendus de 1700 à 1736.

Les vingt-cinq volumes in-folio mentionnés à la page précédente contiennent les actes, délibérations et extraits des séances publiques de l'Académie et de la Société des Beaux-Arts, rédigés par Christin, Bollioud-Mermet, La Tourette, et de Bory, secrétaires, depuis le 12 avril 1736 jusqu'au 6 août 1793, époque à laquelle commença le siége de Lyon.

Les deux volumes in-folio mentionnés à la suite des précédents contiennent les éloges historiques des savants lyonnais et des associés de l'Académie.

De 1700 à 1844, l'Académie n'a pas publié de mémoires comme ceux qu'elle a produits de 1845 jusqu'à ce jour. Les écrits de ses membres étaient imprimés isolément ; le nombre de ces ouvrages est, pendant la période de 1700 à 1793, de 350; 1800 à 1839, de 600.

La liste de ces productions a été donnée par M. Dumas, dans son *Histoire de l'Académie de Lyon*, pages 218 à 350 du tome Ier pour la première période, et pages 1 à 116 du tome II, pour la seconde période.

Dans le même livre se trouve aussi l'énumération des prix fondés par l'Académie, conformément aux dispositions testamentaires de ses nombreux bienfaiteurs, dont les plus anciens sout : Christin, Adamoli, le prince Lebrun.

Il y a quelques années, l'Académie avait eu la louable pensée de créer, *à côté d'elle*, un comité d'archéologie. Ce comité se composait d'un certain nombre de membres qui se réunissaient périodiquement dans le salon même de l'Académie et sous la présidence de l'un de ses délégués, mais sans que les membres de ce comité pussent dire *être de l'Académie*. Leur but était de s'occuper spécialement de

l'archéologie lyonnaise et de fouiller notre sol si riche en monuments anciens, mais qu'on ne semble exhumer que pour les laisser *pourrir ou mutiler* sous les portiques du Palais-des-Arts. Ils devaient aussi faire des publications annuelles, et décrire tous les objets d'art de nos musées qu'on connait si peu, faute de catalogues et de livrets dont on *s'obstine* à priver le public et le monde savant, comme s'il pouvait être permis à une Direction de suivre ses *caprices*...

Les douloureux événements de 1870 ont suspendu nécessairement les réunions de ce comité, comme celles de l'Académie. Mais depuis que cette dernière a repris ses travaux, elle a oublié, sans doute, par mégarde, de convoquer le Comité d'archéologie. Il serait cependant heureux de savoir si, par une mesure spéciale, sa suppression a été prononcée, et les causes et les motifs de cette suppression. Quand on renvoie un locataire, il est d'usage de lui signifier, au moins, son congé.

Bibliothèque de la Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles de Lyon.

La Société d'agriculture de Lyon fut fondée en l'an 1761 et autorisée le 12 mai de la même année, par un arrêté royal.

Par cet arrêt du Conseil, du 12 mai, qui permit son établissement, elle reçut le nom de *Société royale d'agriculture de la Généralité de Lyon*. « Son unique occupation devait être celle de l'agriculture et de tout ce qui s'y rapporte, de rechercher la manière la plus avantageuse d'employer les diverses espèces de terres de la Généralité aux genres de productions qui leur sont propres, de donner

connaissance au public des découvertes ou des expériences faites à ce sujet et d'adresser ses mémoires à M. le contrôleur général, pour, sur le compte qui en sera par lui rendu à Sa Majesté, être par Elle pourvu ce qu'il appartiendra. »

D'après le même arrêt, la Société se composait d'un bureau général séant à Lyon et de quatre bureaux particuliers. Le premier était formé de vingt *associés ordinaires* se réunissant tous les vendredis à l'Académie des beaux-arts, alors située sur la place des Cordeliers. Les autres bureaux, formés seulement chacun de dix personnes, étaient autorisés à s'assembler aussi une fois par semaine dans leurs localités respectives, à Montbrison, Saint-Etienne, Roanne et Villefranche.

L'intendant de la Généralité avait droit de séance et voix délibérative, comme commissaire du roi, dans toutes les assemblées, et les membres des divers bureaux y avaient aussi mutuellement leurs entrées, avec faculté de suffrage, comme ne formant ensemble qu'un seul corps. L'assemblée générale, convoquée au bureau général de Lyon, était autorisée aussi à nommer des *associés libres*.

Ses vingt membres fondateurs furent :

L'abbé d'Osmont; l'abbé Lacroix (1); de Fleurieu, pre-

---

(1) M. l'abbé Lacroix (Antoine), baron, obéancier de Saint-Just, né le 6 décembre 1708, mort à Paris le 17 mai 1801, fut fondateur de l'Ecole de dessin de Lyon, vers 1756, et membre de l'Académie de cette ville. Il fut remplacé dans sa dignité d'obéancier, qui lui donnait le privilége de complimenter les souverains et les légats du pape, à leurs entrées à Lyon, par un de ses neveux portant le même nom que lui. M. l'abbé Lacroix remplissait aussi les fonctions de trésorier de France. Il possédait une bibliothèque nombreuse et bien composée, des recueils considérables d'estampes, des tableaux, des marbres et des bronzes des plus rares.

mier président du Bureau des Finances (1); Fay, conseiller en la Cour des Monnaies; Genève, ancien échevin; Poivre (2); De Ville, ingénieur du Roi; Daudé, ancien échevin; Terrasson de Barollière (3); Rigaud, Trésorier de France; Lafont de Juys, Procureur du Roi; Parent, négociant; Delglat, Trésorier de France; Agniel de Chenelette, Trésorier de France; Trollier de Messimieux, Conseiller en la Cour des Monnaies; Birouste, l'aîné; Thomé; Secrétaire perpétuel; Noyel de Belleroche, Grand Bailli d'épée de Beaujolais (4), deuxième secrétaire : La Tourrette, Conseiller en la Cour des Monnaies.

M. Trollier Messimieux de Fetan, conseiller en la cour des Monnaies, remplissait les fonctions de *secrétaire* pour la correspondance étrangère, et M. Noyel de Belleroche était *secrétaire perpétuel*.

---

(1) M. le président de la Tourette de Fleurieu s'était aussi formé une belle bibliothèque, remarquable par la rareté des éditions et la beauté des reliures. Il s'y rencontrait également plusieurs tableaux de grands maîtres; un très-grand nombre de portraits gravés et de belles estampes; un recueil d'empreintes de pierres antiques du cabinet du roi et des plus grandes galeries d'Italie.

M. Jacques-Annibal Claret de Fleurieu, seigneur de la Tourette, fut trois fois prévôt des marchands et secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon. Il mourut le 18 octobre 1776. On possède encore plusieurs exemplaires des vignettes collées par lui sur les livres de sa bibliothèque avec cette mention : « ex libris, M. le comte de la Tourette. » (Voir plus haut, page 217.)

(2) Poivre (Pierre), né le 19 août 1719, mort le 6 janvier 1786, naturaliste, de l'Académie de Lyon.

(3) Terrasson de Barolière (Barthélemy), seigneur de Sénevas, de l'Académie de Lyon, né le 6 mai 1725, auteur de mémoires philosophiques et littéraires.

(4) Belleroche (Alexis-Noyel de), né à Villefranche en mars 1703, mort à Lyon le 25 mars 1775, auteur de mémoires scientifiques, de l'Académie de Lyon.

Le *bureau de Montbrison* avait pour président M. Thoynet de Bigny, subdélégué de l'intendance.

Celui de *Saint-Etienne,* M. Beradier de Gresieu ; celui de *Roanne,* M. Valence de Mignardière, bailli d'épée du Roannais ; celui de *Villefranche*, M. Carra de Vaux, et M. l'abbé Humblot, chanoine de Villefranche, pour secrétaire perpétuel.

En 1793, l'abbé Rozier fit aussi partie de la Société d'agriculture. On sait sa mort violente ; une bombe l'écrasa dans son lit. Il était curé constitutionnel de Saint-Polycarpe.

Ai-je besoin de dire tous les services qu'ont rendu à l'agriculture de notre contrée, alors si arriérée, tous ces hommes éminents, chacun dans leur localité, et faut-il citer les importants mémoires publiés par eux? mais la place me manque. Qu'il me suffise de dire que tant de science et de dévoûment au pays ne trouva pas grâce devant la Révolution. La Société *royale* d'agriculture fut engloutie dans cet horrible naufrage, comme le furent toutes nos institutions, même les plus utiles, et qui eussent dû commander le respect.... Qu'importait aux niveleurs forcenés de cette douloureuse époque que nos champs restassent en friche ou que la terre ne produisît qu'un maigre grain, ils ne tenaient qu'à voler les terres et à égorger leurs maîtres.

Mais après la tempête renaît toujours le calme, et quand les hommes de la Révolution se furent entre-dévorés, comme se dévorent déjà aujourd'hui ceux sortis du forfait de septembre 1870, les *vrais amis du peuple* relevèrent aussi les ruines de la Société d'agriculture. Depuis lors, comme avant la Révolution de 1793, cette savante compagnie a compté et compte encore des hommes des plus distingués. Elle se divise maintenant en trois sections :

1° celle des *sciences*, 2° celle de l'*agriculture* et 3° celle de l'*industrie*. Chaque année elle publie le résultat de ses travaux sous le titre « d'Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie » ; des planches accompagnent le texte. Ces mémoires sont des plus remarquables.

Les réunions de la compagnie se tiennent au Palais-des-Arts, dans cette salle noire, enfumée, sans jour, où toutes les Sociétés savantes sont réduites à camper, comme des *pauvres sans abri*, n'ayant chacune à leurs disposition qu'une armoire *en sapin* pour y serrer leur livres et leurs registres..... C'est ainsi que Lyon sait offrir l'hospitalité aux lettres et aux sciences..... quand la moindre petite ville de France s'empresse de donner à ses Sociétés des installations convenables et les seconde de tous ses moyens. A Lyon, les Conseils électifs nés du suffrage universel *retirent* aux Sociétés leurs anciennes *subventions*... étrange façon d'encourager et de propager l'instruction.

L'ancienne Bibliothèque de la Société royale d'agriculture est devenue la proie de la Révolution. J'ai déjà dit plus haut l'usage qu'elle fit de nos belles collections : elle chauffait avec les poèles de ses corps de garde, ou les brûlait comme *entachés de féodalité*, ou les laissait pourrir dans les greniers du *claustral de Saint-Pierre*, troués par les bombes de la Convention..... La Bibliothèque moderne de la Société d'agriculture ne s'est formée que bien lentement. En 1830, elle ne se composait encore que de 800 volumes.

Mais alors M. Prunelle, porté à la mairie de Lyon par les événements politiques, donna une meilleure hospitalité à cette modeste Bibliothèque. Il la réunit à celle qu'il venait de créer au Palais-des-Arts et qui était publique. Ce riche dépôt se composa, on le sait, des Bibliothèques de

l'Académie, de la Société linnéenne, de la Société de pharmacie, de la Société de médecine et enfin de la Société d'agriculture, et on y ajouta aussi environ 10,000 ouvrages tirés de la Bibliothèque du Collége. Le tout formait un ensemble d'environ 20,500 volumes.

Mais, en 1849, ces Sociétés manquèrent toutes à l'engagement qu'elles avaient pris envers la Ville de donner au public la jouissance de leurs livres, en les laissant en dépôt à la Bibliothèque du Palais-des-Arts. Elles les retirèrent; toutefois cette perte ne s'éleva qu'à 1,300 volumes et qui fut bientôt et largement compensée. J'ai déjà dit plus haut, à la page 167, que la Société d'agriculture, dont le consentement avait été probablement surpris, laissa alors enfouir sa collection sous les tuiles, dans un affreux grenier du Collége où on lui créa, au moyen de briquetages, un réduit glacial en hiver, brûlant en été, à peine éclairé par quelques lucarnes, et dont l'accès est impossible au public studieux. Dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, les convenances particulières eurent, dit-on, le pas sur l'intérêt général....

Depuis *vingt-six ans*, cette lamentable situation se prolonge sans que la Société d'agriculture s'en émeuve.... Deux fois déjà, j'ai cru devoir, comme président de la Commission des Bibliothèques et des archives de Lyon, la lui signaler et lui indiquer le moyen facile de faire accorder à ses collections un local plus convenable et où le public aurait un facile accès.... Une Commission a été nommée par elle à cet effet, mais cette commission ne s'est jamais réunie et se réunira-t-elle jamais? — Et cependant cette Bibliothèque qu'on enfouit ainsi dans un galetas, qu'on semble même vouloir cacher au monde studieux, a acquis aujourd'hui une véritable importance et une valeur considérable; c'est peut-être même l'une des collections *spéciales* les plus riches de France.

Un homme de science a bien voulu se dévouer gratuitement à l'œuvre longue et difficile de la classification et de l'inventaire de cette Bibliothèque. M. le Dr Saint-Lager y consacre tous ses loisirs et brave courageusement les intempéries des saisons sous les tuiles du toit du Lycée pour mener à bonne fin cette lourde tâche. De son côté, M. Mulsant s'est attaché depuis un grand nombre d'années à en augmenter les richesses par des échanges continuels avec un grand nombre de Sociétés de France et de l'étranger. La Bibliothèque de la Société se compose actuellement, d'après une note qui m'a été remise :

1° Des ouvrages donnés par les auteurs ou par les ministères au nombre de 2,000 environ ;

2° Des publications envoyées par les Sociétés correspondantes, lesquelles se répartissent ainsi qu'il suit :

104	Sociétés	françaises	ont envoyé	3,076	volumes.
9	—	autrichiennes	—	809	—
5	—	bavaroises			
20	—	allemandes			
4	—	belges	—	327	—
3	—	hollandaises			
8	—	anglaises	—	350	—
14	—	italiennes	—	338	—
6	—	russes	—	237	—
3	—	suédoises	—	187	—
	—	danoises			
10	—	helvétiques	—	264	—
15	—	américaines	—	275	—
1	—	bengalaise	—	70	—
202				5,933	—

Le nombre des membres titulaires est actuellement de soixante, répartis en trois sections :

Sciences, Agriculture, Industrie.

Le nombre des membres correspondants est de deux cents.

Liste des Présidents.

La liste de 1761 à 1793 n'a pas encore été faite et exige une longue revue des procès-verbaux manuscrits.

1800, 1801, 1802, Gilibert; 1803, 1804, 1805, 1806, Bureaux de Puzy; 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, d'Herbouville; 1812, comte Fay de Sathonnay; 1813, 1814, comte de Bondy; 1815, 1816, Dassier de Lachassagne; 1817, 1818, 1819, de L'Horme; 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, Cochard; 1826, Bellet de Saint-Trivier; 1827, Prunelle; 1828, 1829, comte de Moidière; 1830, 1831, Terme; 1832, 1833, 1834, Trolliet; 1835, Janson; 1836, 1837, Jurie; 1838, 1839, Bottex; 1840, Montain; 1841, 1842, Sauzey; 1843, 1844, Guimet; 1845, 1846, Pravaz; 1847, 1848, Lortet; 1849, 1850, Fournet; 1851, 1852, Duport; 1853, 1854, Jourdan; 1855, 1856, Quinson; 1857, 1858, Lecoq; 1859, 1860, Durand; 1861, 1862, Glénard; 1863, 1864, Sauzey; 1865, 1866, Loir; 1867, 1868, 1869, Chaurand; 1870, 1871, Piaton; 1872, 1873, Delocre; 1874, 1875, Joannon.

Publications.

La Société d'agriculture n'a rien publié de 1761 à 1793. Les procès-verbaux des Séances pendant cette période sont manuscrits.

La Société a publié le compte-rendu de 1806 à 1836.

Mémoires.

1re Série. — Tome I, 1838, t. II, 1839, t. III, 1840, t. IV, 1841, t. V, 1842, t. VI, 1843, t. VII, 1844, t. VIII, 1845, t. IX, 1846, t. X, 1847, t, XI, 1848.

2e Série. — Tome I, 1849, t. II, 1850, t. III, 1851, t. IV, 1852, t. V, 1853, t. VI, 1854, t. VII, 1855, t. VIII, 1856.

3e Série. — Tome I, 1857, t. II, 1858, t. III, 1859, t. IV, 1860, t. V, 1861, t. VI, 1862, t. VII, 1863, t. VIII, 1864, t. IX, 1865, t. X, 1866, t. XI, 1867.

4e Série. — Tome I, 1868, t. II, 1869, t. III, 1870, t. IV, 1871, t. V, 1872, t. VI, 1873, t. VII, 1874.

Bibliothèque de la Société linnéenne de Lyon.

La Société linnéenne de Lyon fut fondée le 23 décembre 1823, à l'imitation de la Société linnéenne de Paris, dont elle fut d'abord une *colonie*, titre qui fut remplacé, dès l'année suivante, par celui qu'elle porte actuellement.

Le promoteur et principal fondateur de la Société linnéenne fut Balbis, auteur de la Flore lyonnaise et de divers écrits sur la Flore piémontaise.

Balbis avait succédé à Allioni dans la chaire de professeur de botanique à l'Université de Turin (en 1800) et aussi à la direction du jardin de botanique de la même ville. En 1819, il fut nommé directeur du jardin botanique de Lyon, et occupa cet emploi jusqu'en 1830.

Outre Balbis, les membres fondateurs de la Société linnéenne furent :

Barre, Briffandon, vicomte de Brosses, Champagneux, Dugas, Alph. Dupasquier, Roffavier, Aunier, Filleux, Gariot, Grognier, docteur Gadien, Dériard, docteur Comarmond, docteur Imbert, Foudras, Lacène, Mme Lortet, Madiot, Muthuon, ingénieur des mines, Morel d'Epaise, de Martinel. Puvis, abbé Pagès, Tabareau, officier du génie ; Tissier, professeur de chimie ; Trélis, Voluy.

La Société se composait, en outre, d'associés correspondants.

Depuis l'origine, les séances ont lieu une fois par mois, le premier lundi pendant les premières années ; actuellement le second lundi.

Les séances se tinrent à la Préfecture jusqu'en 1855 ; depuis cette époque, elles ont lieu dans le bâtiment de la mairie du 1er arrondissement, place Sathonay, où se trouvent les collections de la Société, composées :

1° D'un herbier formé par les soins de Roffavier, Champagneux et quelques autres membres ;

2° De collections d'insectes, de papillons et de coquilles;

3° D'échantillons de minéraux.

La bibliothèque de la Société linnéenne est actuellement dans une salle qui fait partie des dépendances de la Bibliothèque de la ville, au Lycée.

Elle se compose de 2,380 volumes environ :

1° Des ouvrages donnés par les auteurs ou par les ministères, au nombre de 500 environ ;

2° Des publications des 77 Sociétés savantes correspondantes, qui se répartissent de la manière suivante :

29	Sociétés	françaises	ont envoyé	715	volumes.
5	—	autrichiennes	—	136	—
3	—	bavaroises	—	88	—
11	—	allemandes	—	182	—
4	—	anglaises	—	105	—
3	—	belges	—	82	—
2	—	hollandaises	—	115	—
3	—	suédoises et danoises	—	95	—
5	—	russes	—	142	—
3	—	helvétiques	—	55	—
3	—	italiennes	—	53	—
6	—	américaines	—	122	—

Le catalogue manuscrit de la bibliothèque est achevé et sera continué à mesure de l'envoi des livres à la Société.

Les livres qui appartiennent à la Société linnéenne sont mis à la disposition du public.

Il n'est pas besoin de faire ressortir l'utilité de cette disposition.

Liste des présidents :

1824 à 1830, Balbis, directeur du Jardin-des-Plantes de Lyon; 1831 à 1834, Dugas; 1835, Seringe, qui succéda à Balbis au Jardin-des-Plantes; 1836–37, Aunier; 1838, Michel; 1839, Dugas; 1840–41, Tissier; 1842–43, Magne; 1844-45, Clémençon; 1846–47, Mulsant; 1848, Rey; 1849-50, Mulsant; 1851-52, Perroud; 1853–54, Mulsant; 1855–56, Perroud; 1857 à 1875, Mulsant, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville, dite du Lycée.

La Société linnéenne compte aujourd'hui 140 membres titulaires ou honoraires; elle ne nomme plus de membres correspondants.

Publications.

De 1822 à 1836, la Société linnéenne n'a rien publié; les procès-verbaux sont restés manuscrits.

Elle a publié :

Annales et Comptes-rendus de 1836, 1839-40, 1841, 1842, 1844, 1845-46, 1847-49, 1850-52.

Annales (nouvelle série). — Tome I, 1452–53, t. II, 1854–55, t. III, 1856, t. IV, 1857, t. 5, 1858, t. VI, 1859, t. VII, 1860, t. VIII, 1861, t. IX, 1862, t. X, 1863, t. XI, 1864, t. XII, 1865, t. XIII, 1866, t. XIV, 1866, t. XV, 1867, t. XVI, 1868, t. XVII, 1469, t. XVIII, 1470–71, t. XIX, 1872, t, XX, 1873, t. XXI, 1874.

La Société linnéenne publie actuellement l'Histoire naturelle des oiseaux-mouches, par son président, M. Mulsant, membre correspondant de l'Institut, et feu Ed. Verreaux. Le premier volume de cet ouvrage a paru en 1874 ; l'ouvrage sera continué.

Bibliothèque de la Chambre de commerce

La Chambre de Commerce, installée au 1er étage du palais de la Bourse, possède une assez riche bibliothèque, que, par une louable mesure, elle a rendue accessible au public. Elle s'ouvre les lundi, mardi, mercredi et samedi non fériés de chaque semaine de une à trois heures.

Elle compte plus de 11,000 volumes ou brochures qui ont été classés en huit grandes divisions, savoir :

Législation et Jurisprudence.
Politique, Administration et Finances.
Science économique.
Agriculture, Industrie et Commerce.
Sciences.
Belles-Lettres.
Beaux-Arts.
Géographie et Histoire.

Cette bibliothèque est très-complète au point de vue économique. Le ministère du commerce lui envoie, chaque année, les publications qu'il fait lui-même ou qu'il encourage. La Chambre consacre un crédit annuel à toutes les acquisitions qui intéressent le commerce et l'industrie.

On peut affirmer déjà que cette bibliothèque est appelée à rendre de grands services au public studieux. Les lecteurs deviennent de plus en plus nombreux et la publicité régulière, année par année, du compte-rendu de la

Chambre de commerce contribuera à la faire mieux connaître.

Cette publication a eu lieu, jusqu'à présent, à des époques non déterminées d'avance. La Chambre de commerce a décidé, depuis 1872, qu'elle deviendrait périodique. Le compte-rendu de chaque année sera publié dans le cours de l'année suivante. Ces résumés des travaux de la Chambre, ainsi que du développement et des progrès de notre commerce et de notre industrie, offrent, en effet, un intérêt souvent de circonstance. La nouvelle décision de la Chambre a donc consacré une très-heureuse innovation. Le compte-rendu collectif de 1865 à 1868 a paru en 1869; celui de 1869 à 1871 est sous presse; celui de 1872 a été publié: celui de 1873 paraîtra bientôt.

A la fin de chacun de ces volumes, la Chambre de commerce fait insérer une notice sur sa bibliothèque et sur le Musée de l'industrie. Nous sommes heureux d'annoncer que ce dernier, qui doit embrasser tout le deuxième étage du palais de la Bourse, est à la veille de voir compléter son installation par une exposition historique et permanente des étoffes de soie.

La Chambre de commerce date déjà de loin; elle remonte à 1702 et fut frappée de proscription, comme tout ce qui était utile, par une loi du 15 octobre 1791, puis rétablie par un arrêté des Consuls du 3 nivôse an XI.

Quant au Musée d'art et d'industrie, quoique le dernier venu dans l'ordre historique, il est le pivot autour duquel notre art industriel doit tourner pour maintenir son ancienne réputation.

Déjà Daunou et Mayœuvre de Champvieux avaient, dès 1797, demandé au Conseil des Anciens l'établissement à Lyon d'un musée d'art et d'industrie où, à côté des

dessins et des ornements, on eût placé les plus belles œuvres de l'art antique. Dès cette époque, on songeait à joindre à ce musée, comme des annexes fécondes et vivantes, des écoles d'art, lesquelles seules ont été établies peu de temps après.

Cette idée, reprise bientôt, ne fut pas suivie d'exécution. Artaud a raconté que lorsque le premier Consul Bonaparte vint à Lyon, Deschazelles « fut chargé de lui montrer, en détail, les utiles établissements du palais des arts. Bonaparte le remarqua et fut très-satisfait des explications qu'il donna à sa curiosité. L'habile administrateur exprima si bien le besoin que la ville de Lyon avait de la création d'un musée relatif aux arts manufacturiers que ce prince généreux promit non-seulement un local magnifique, mais encore de beaux tableaux pour le parer. L'effet suivit si bien cette promesse que l'empereur accorda 800,000 fr. pour former cette première collection. Le malheur voulut que la paresse de l'architecte ne permît pas de dépenser plus de 130,000 fr., et que la chute du héros dispersa tous les fonds. (1) »

Le Musée d'art et d'industrie ne fut créé que le 24 janvier 1856. Je n'ai pas besoin de parler de sa beauté, de

---

(1) Rappelons seulement, et c'est un fait douloureux et *honteux* de notre histoire actuelle, que les tristes escaladeurs du pouvoir, à Lyon, le 4 septembre 1870, pour témoigner la gratitude que notre ville devait au premier consul, qui avait tant fait pour elle, ont renversé et fondu sa statue aux *applaudissements des Prussiens*, dont ils ont tant secondé les succès par leur ineptie et leur lâcheté. Jamais un homme qui a un cœur français n'eût songé à briser l'effigie du vainqueur d'Iéna, mais les hommes du 4 septembre, que sont-ils? L'histoire le dira un jour, et comme elle sera justement sévère pour eux quand elle écrira leurs *noms* et *leurs méfaits*. !!

ses richesses, ni du goût et des soins intelligents de son directeur. Qui ne les connaît à Lyon ?

Le Musée d'art et d'industrie possède aussi une bibliothèque. On y trouve à peu près tout ce qui est désirable pour l'étude sérieuse de l'art industriel : ouvrages anciens et modernes, recueils d'échantillons, gravures d'art, traités sur tous les métiers et professions, histoire des arts. Lyon ne connaît pas suffisamment tout ce que les artistes et les ouvriers peuvent trouver dans cet établissement, où l'on fournit toutes les facilités nécessaires pour dessiner et calquer.

Je n'en dirai pas davantage du Musée industriel et de sa bibliothèque; M. Charvet, professeur à l'école nationale des Beaux-Arts, lui a consacré déjà plusieurs pages dans son remarquable livre sur *l'Enseignement des beaux-arts*, Lyon, Vingtrinier, 1860, qu'on lira avec beaucoup d'intérêt. Je lui ai fait divers emprunts pour écrire cette courte notice.

Bibliothèque de la Société de Lecture de Lyon.

Notre désastreuse guerre de 1870, si mal dirigée par les ineptes avocats, qui ont commis l'*impardonnable crime* de faire une révolution au moment de l'invasion, a été néanmoins pleine d'enseignements pour nous. Si elle nous a démontré l'énorme infériorité de nos armées, sous le rapport de la *tactique* et de leur *organisation* si défectueuses, nous avons appris aussi à nos dépens, et c'est peut-être une leçon méritée par notre jactance et notre vanité nationales, que l'instruction des masses était presque nulle et, qu'en histoire et en géographie surtout, cette nullité était presque absolue. On s'est donc efforcé partout, depuis notre honteuse paix, de créer l'enseigne-

ment qui manque ou de le fortifier ; on a ouvert des cours d'histoire et de géographie, on a créé des Bibliothèques populaires et facilité, le mieux qu'on a pu, l'instruction des masses, dans l'espoir de reprendre le rang que la France doit occuper dans le monde intellectuel.

Cependant, avant cette douloureuse époque, dès 1862, il s'est rencontré, à Lyon, un groupe de jeunes gens, aux généreuses idées, émus de l'ignorance générale et qui se sont donné la louable mission d'aider à l'instruction publique par la création d'une *Société de Lecture*.

Cette Société, organisée par *MM. Fontannes*, *L. Delamollière*, *A. Froment*, *E. Hemmerling*, *Laforest*, *Luppi*, *Margery* et *Ch. Perroud*, s'est constituée le 24 juin 1862.

Ses commencements, malgré son utilité, ont été pénibles, et, pendant bien des années, elle n'a compté au nombre de ses membres que ses huit courageux fondateurs ou à peu près ; cependant son but était bien défini dans l'article 1 de ses statuts, où il était dit « qu'elle veut former, à *frais communs*, une bibliothèque dont les ouvrages pourront être *lus à domicile par les Sociétaires;* » ce qui constituait un avantage réel sur les Bibliothèques publiques qui ne peuvent guère permettre aux lecteurs d'emporter les livres qu'ils ont à étudier. Quant à sa composition, l'article 2 de ces mêmes statuts dit que « cette Bibliothèque sera composée de toutes les œuvres anciennes et modernes, mais principalement des livres nouveaux en littérature, sciences et arts, acquis au fur et à mesure de leur apparition. »

Du reste, voici en quels termes s'exprimait le Président de la Société, M. Fontannes, à la première assemblée générale des fondateurs, tenue le 24 juin 1863.

« Il y a une année aujourd'hui, quelques jeunes gens causant ensemble de littérature s'étonnaient du peu de

goût qu'on manifestait de nos jours pour la lecture. Ils pensaient au petit nombre de personnes qui suivent avec quelque intérêt les productions contemporaines. Ils se souvenaient, avec douleur, de l'accusation lancée contre nous par Lamartine, dans le 49e livre de ses *Girondins*, « Le caractère du Lyonnais, disait-il, est analogue à sa conformation. Bien que doué de facultés riches par la nature et par le climat, l'intelligence du peuple y est *patiente*, *lente et paresseuse*. *Les livres sont négligés à Lyon* (1), *les arts de l'esprit y languissent*, *les métiers y*

---

(1) M. de Lamartine qui écrivait l'histoire d'une façon si étrange, surtout dans ses *Girondins*, *bâclés* par lui dans un moment où il flattait les plus basses passions pour escalader aussi le pouvoir par une surprise, — Lamartine a eu tort de dire « *que les livres sont négligés à Lyon.* » On voit bien qu'il n'a jamais su un seul mot de nos anciennes imprimeries jadis si actives et si fécondes, — de la riche et nombreuse bibliographie lyonnaise, — de cette pléiade d'hommes si éminents qui ont cultivé les lettres et les sciences à toutes les époques et du goût si grand des Lyonnais pour les livres et les beaux livres, qu'on nommait Lyon « *la riche en livres* »..... mais qu'importait l'exactitude à ce poète rêveur, devenu historien par *ambition sénile* et par *besoin*, après avoir dévoré son patrimoine, et qui pour caresser les plus détestables penchants de la démagogie a osé insulter la plus sainte des femmes, la reine martyre, l'infortunée Marie-Antoinette, en écrivant d'elle ce mot hideux : « *Je me tais, l'histoire a sa pudeur.* »....

Les métiers, je le concède à Lamartine, *sont préférés à Lyon*, mais le négociant absorbé par le commeree, le fabricant fermé dans son usine tout le jour, et l'ouvrier honnête, ont-ils le temps de lire? hélas non !

Toutefois *aujourd'hui* l'ouvrier lit *beaucoup et trop*. Depuis qu'il s'est laissé enrégimenter par la *démagogie et les sociétés secrètes et maçonniques*, — après avoir abdiqué *honteusement sa liberté et sa dignité* pour être le servile esclave de quelques meneurs *besoi*-

sont préférés. » Ils se disaient que ces paroles écrites, il y a plus de vingt ans, paraissaient, à bien peu de chose près, être sorties hier de la plume de l'illustre écrivain. En recherchant les motifs de cette indifférence presque générale, ils trouvèrent que le prix élevé auquel on édite, actuellement, toutes les œuvres de quelque importance, pourrait bien être, sinon la seule, du moins une des principales raisons de la froideur du public pour les livres nouveaux.

« De la constatation d'un mal au désir d'y porter remède, il n'y a qu'un pas ; ce pas a été franchi et la *Société de Lecture de Lyon* a été fondée..... »

Aujourd'hui, après les premières difficultés, cette Société vit d'une vraie vie ; elle compte maintenant 214 sociétaires, c'est peut-être peu pour une ville de plus de 300,000 habitants ; un bibliothécaire est chargé de la garde de ses collections, elle a des économies variant de 4 à 5,000 francs, et cependant sa Bibliothèque augmente journellement ; elle possède plus de 5,500 volumes. Un catalogue de 72 pages imprimé est constamment tenu à jour. Le premier a paru en 1867. Peut-être aurait-on dû adopter pour sa rédaction la classification des ouvrages en séries principales, comme c'est d'usage dans toute bibliothèque importante, car en feuilletant ce catalogue, où les auteurs sont inscrits par ordre alphabétique, on ne peut de prime abord connaître la composition de cette

---

gneux qui exploitent sa crédulité, — il est *obligé* de lire tous les matins les feuilles politiques dans lesquelles les *Pachas* de la démagogie lui dictent leurs ordres souvent *ridicules*, — et dans lesquelles il trouve pour former son *cœur et son esprit* aux vertus républicaines les plus *immondes feuilletons*.

collection. Un second catalogue a été publié sur le même plan, le 1er septembre 1871 et bien plus volumineux, puisqu'il contient 144 pages; l'année suivante a paru un premier supplément de 76 pages et un deuxième supplément de 49 pages pour les années 1873-1875. Comme on le voit, cette Société ne néglige rien ponr augmenter ses richesses et remplir dignement le louable mandat qu'elle s'est donné.

Bibliothèque de M. le comte de Chaponnay (Henri).

Cette riche collection, formée avec autant de goût que de patience, s'est dispersée déjà depuis douze ans, et a été vendue à Paris en 1863. Elle formait, non pas seulement un cabinet d'amateur, mais une véritable bibliothèque composée de livres de tous genres et des plus dignes d'être recueillis. Il fallait à M. le comte de Chaponnay les meilleures éditions et des exemplaires qui ne laissaient rien à désirer. Les livres qu'il recherchait de préférence dans les ventes étaient ceux qui se recommandaient à l'attention des bibliophiles pour avoir figuré dans des collections célèbres, de sorte qu'il ne possédait pas seulement les livres provenant des ventes auxquelles il a pu assister, telles que celles de MM. du Roure, Taylor, Saint-Mauris, de Bure, Renouard, Coste, A. Bertin, Ch. Giraud, Veinant, Solar, mais encore des exemplaires ayant appartenu à des amateurs plus anciens, à Méon, Mac-Carthy, Coulon, Sensier, Pixérécourt, d'Essling et surtout à Charles Nodier dont on pourrait croire qu'il a voulu reconstituer la bibliothèque dispersée, tant il s'est trouvé dans sa collection de livres du célèbre bibliophile.

Tous ses livres étaient beaux, grands de marges, bien

conservés. A chacun on trouvait le nom d'un relieur célèbre, ancien ou moderne, Du Seuil, Padeloup, Derome, Bauzonnet, Duru, Niédrée, Capé, Hardy.

M. de Chaponnay s'était attaché aussi à réunir les livres précieux par les gravures dont ils sont ornés. Il en possédait un bon nombre. On y remarquait la Bible de Jean de Tournes, 1544, avec les figures sur bois du Petit-Bernard, — les Icones veteris Testamenti, avec les figures de Holbein, — le Speculum Passionis, avec les gravures de Hans Chauffelein, — les Images de la Mort, de Holbein, — la Vie d'Ignace de Loyola, en 84 figures gravées par Calla, d'après Rubens, etc., etc.

Mais les livres que M. le comte de Chaponnay recherchait avec le plus d'ardeur, étaient ceux surtout qui sont le plus en faveur auprès des bibliophiles, les poètes, les conteurs, les facéties, les petits livres piquants et singuliers. Sa collection était sans contredit, en ce genre, une des plus riches qui aient été formées depuis longtemps. Les poètes français n'occupaient pas moins de 257 numéros ; on y remarquait surtout « l'Art poétique de Jacques Peletier ; — le Choix des poésies originales des troubadours ; — les rares volumes petit in-8, imprimés pour Galiot du Pré, le Roman de la Rose, — le Champion des Dames, — les menus propos de mère Sotte, etc... Il possédait aussi les Contes de La Fontaine avec les figures de Romain de Hooge et l'édition des fermiers généraux, puis un grand nombre de poésies satiriques, facétieuses, les Satyres de du Lorent, la Muse folastre, les Muses gaillardes, le Parnasse satyrique. Dans les poètes étrangers on remarquait surtout un magnifique exemplaire d'un livre dont on connaît l'extrême rareté « Origine delli volgari proverbi, d'Aloyse Cynthio. »

Dans le théâtre, on pouvait citer « les Œuvres et Mes-

langes d'Estienne Jodelle », bel exemplaire de Charles Nodier et de beaux exemplaires de Corneille et de Molière.

La série des romans était aussi des plus riches ; on pouvait citer « les Amours pastorales de Daphnis et Chloé », édition du Régent, — diverses éditions de Rabelais, les Cent Nouvelles nouvelles.

Les facéties se composaient de 103 numéros. Là, tout était curieux, tout était précieux. Les Elzevires se rencontraient aussi en grand nombre, ainsi que les classiques anciens, l'Homère de Schrevelius et celui d'Ernesti, le Virgile, de Sédan, relié par Du Seuil, quinze éditions précieuses d'Horace, l'Ovide de Burmann, le Denys d'Halicarnasse d'Oxford, le Tite-Live d'Elzevier, le Tacite du même, reliés par Trautz-Bauzonnet.

Tous ces trésors ne représentaient qu'une partie de la bibliothèque de M. le comte de Chaponnay. Espérons que le surplus restera parmi nous, et qu'il en enrichira, un jour, nos bibliothèques publiques.

Outre sa qualité de bibliophile émérite, M. le comte de Chaponnay est un amateur distingué de musique.

Bibliothèque du Cercle militaire à Lyon.

Le 13 octobre 1806, s'effondrait, à Iéna, la monarchie du grand Frédéric, l'ami de Voltaire, victime de sa folle présomption. — Sa belle armée écrasée par Napoléon Ier, frappée d'une sorte de vertige, jetant ses armes, ne connaissant ni drapeaux, ni officiers, courait sur toutes les routes de la Thuringe. Les obus avaient mis le feu à la ville d'Iéna, et c'est en vain que le duc de Brunswick et le vieux maréchal Mollendorf avaient essayé de rallier cette armée en fuite. Mortellement frappés tous deux, ils

avaient péri glorieusement, comme avait succombé, la veille, à Saalfeld, le chevaleresque prince Henri de Prusse. Peu de jours après, Napoléon entrait triomphalement à Berlin et dictait au vaincu une paix honteuse, mais pleine de gloire pour la France.

Mais si la Prusse était vaincue, écrasée, démembrée, elle pleurait avec son roi malheureux et ne le maudissait pas.... parce que la Fortune avait abandonné ses drapeaux. Tous ses sujets l'entourèrent comme des enfants entourent leur père dans l'affliction,—et pas une voix discordante ne s'éleva dans cette immense et calme douleur. La Prusse se recueillit comme le fait un grand peuple à qui Dieu inflige un pénible revers, comme la Russie s'est recueillie après Sébastopol.... Elle guérit ses plaies saignantes, se cotisa pour payer sa lourde rançon, perfectionna ses moyens d'action, abandonna les systèmes surannés du grand Frédéric, adopta la stratégie de son foudroyant vainqueur, réorganisa son armée détruite, et animée d'un saint enthousiasme, elle ne désespéra pas de l'avenir.... L'avenir, en effet, lui appartenait, malheureusement !!!

Déjà, le 18 octobre 1813, vers le soir de cette nouvelle et sanglante journée, deux empereurs et un roi, tête nue, les mains jointes et à genoux sur le sol rougi du champ de bataille de Dresde, remerciaient ensemble le Dieu des armées de leur triomphe sur l'envahisseur, trop téméraire, de leur patrie allemande. Du nombre de ces souverains en prières et vainqueurs était *Frédéric-Guillaume*, le vaincu d'Iéna, et, en 1866, le fils de ce roi écrasait l'Autriche dans les plaines de *Sadowa*.

Le 4 septembre 1870, l'armée française cernée dans Sedan, foudroyée par l'artillerie prussienne qui l'avait tournée, tombait aussi, non sans gloire,—et l'empire français s'ef-

fondrait comme s'était écroulée la monarchie prussienne à Iéna ; une regrettable présomption avait aussi causé sa ruine !!!

Le vainqueur ne pouvait, cependant, pas croire à sa complète victoire, et il se demanda même s'il oserait marcher sur Paris comme nous avions jadis marché sur Berlin. Il pensait que la France, honnête, unie, donnerait encore son dernier enfant et son dernier écu pour la défense de son sol et opposerait, de nouveau, une formidable résistance. Mais il ne connaissait pas notre *France moderne*. Il ne savait pas qu'une stupide opposition avait refusé naguère au maréchal Niel le moyen facile de doter la France d'une solide armée territoriale, quand déjà, après Sadowa, la Prusse faisait, en secret, ses immenses armements en vue d'une invasion de la France. « Vous voulez faire de la France *une caserne*, » disaient ces ignares législateurs, et cependant déjà toute la Prusse était *une caserne* et toute l'Allemagne armée. Il ignorait aussi que la démagogie guettait, avec avidité, le moment de faire une nouvelle révolution.... et quelle révolution ?

Voilà ce que les Prussiens, vainqueurs à Sedan, ignoraient, et ils ne pouvaient pas supposer non plus que peu de jours après, un bien coupable ambitieux livrerait Metz et sa belle et solide armée.

Nous avons donc eu, à la fois, la honte d'une écrasante défaite avec la douleur plus poignante encore d'une révolution odieuse, en présence de l'ennemi envahisseur du sol sacré de la patrie. Et cependant, sans ce *forfait*, on pouvait encore songer, sinon à un retour de la fortune, — parfois si capricieuse, — mais au moins à une paix meilleure....

Il nous restait, en effet, une armée conduite par un vaillant soldat, des généraux de mérite qui ne désespé-

raient pas de la situation. Les mobiles pouvaient fournir un nombreux contingent, et une dictature militaire respectée, secondée par tous les honnêtes gens groupés autour d'elle, n'eût pas manqué, la main sur la garde de son épée, d'en imposer à l'ennemi et de le rendre moins exigeant.

Mais la Providence, pour que notre châtiment fût plus douloureux et notre expiation plus grande, voulut que de cette révolution sortît « *ce qu'il y avait de pire dans le mal.* » Elle nous infligea des hommes ineptes, incapables de gouverner la France dans ce suprême moment où il fallait toutes les mâles vertus qui font les grands citoyens, *le dévouement*, *l'abnégation*, *le courage* et *le patriotisme*, et dont pas une d'elles ne s'est rencontrée chez les escaladeurs *de la bande* qui s'empara traîtreusement du pouvoir. Dieu permit donc que notre pauvre France retombât entre les mains de ces *nuées d'individus* besoigneux, ignorants, d'une absolue nécessité, et qui, à chaque révolution, sortent de terre comme *les vers après une pluie d'orage....*

Mais qu'était devenue notre pauvre armée entre les mains de tous ces *fous furieux*, comme les appelait *ce vieillard sinistre* qui nous a gouvernés aussi, et qui *mendie* aujourd'hui leur *amitié.... après les avoir fait fusiller....*

Qui ne se souvient de ces malheureux soldats revenant de captivité, tristes, découragés, la tête basse, en haillons et rentrant à leurs corps désorganisés ? Jamais notre pauvre France n'avait eu un plus navrant spectacle. Mais il s'est rencontré, heureusement, un général expérimenté qui a pris des mains de ces *ignares* l'administration de notre armée, et, en peu de temps, avec de minimes ressources, il a su la refaire, la réorganiser, lui rendre sa discipline et lui inspirer l'amour du devoir, le respect hié-

rarchique et l'abnégation. Mais ce n'était pas tout de la *nourrir*, de *l'habiller* et de *pourvoir, avec sollicitude, à tous ses besoins*. Le général de Cissey a voulu faire davantage. Comprenant, par une douloureuse expérience, que nos revers tenaient aussi à l'infériorité de notre armée par son instruction, il s'est appliqué à y créer des *écoles* où l'instruction serait donnée au soldat et à l'officier, selon leurs positions, et ces écoles ont amené déjà d'heureux résultats.

Enfin, M. le Ministre de la guerre a eu aussi la louable pensée de créer des *Cercles militaires*. « La réunion, dans un seul et même local, des officiers de toutes armes, — a-t-il dit dans sa circulaire du 13 août 1872, — cette réunion facilitera leurs études, et en leur favorisant l'occasion de se voir et de se connaître, amènera entre eux des rapprochements dont beaucoup auront à profiter. C'est à cela qu'il faut tendre, et au lieu de disséminer leurs efforts dans des directions ou vers des buts distincts, je verrai avec plaisir que les différentes armes s'unissent dans une pensée commune pour préparer les résultats que nous poursuivons. »

Rien de plus sage que ces paroles ! car *la famille militaire* n'existait plus alors, — les revers l'avaient tuée, — chacun s'isolait, comme s'isolent les hommes qui souffrent ; il fallait donc la reconstituer, ranimer l'esprit de l'armée, lui rendre sa confiance en elle-même, la relever à ses propres yeux et former de tous les corps un *seul tout*, respectable et respecté de tous par ses vertus, comme par son intelligence et son savoir.

Déjà, par une circulaire du 14 juin précédent, le général de Cissey avait institué une *commission centrale* pour centraliser toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des *bibliothèques militaires*. « Son intention

était de faire établir successivement, dans les principales villes de garnison, des bibliothèques spéciales aux officiers, afin de mettre à leur disposition les livres et les cartes qui peuvent leur être utiles, et de leur offrir en même temps un lieu de réunion où ils pussent venir travailler dans leurs moments de loisirs. »

En exécution de ces prescriptions, M. le général Bourbaki, si soucieux aussi pour tout ce qui intéresse son beau corps d'armée, se mit immédiatement en devoir de créer, à Lyon, un Cercle militaire conforme aux vœux du Ministre.

Cette création était, du reste, assez facile, en suivant les minutieuses prescriptions d'une « Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison, » publiée par le département de la guerre. Une Commission, présidée par un officier supérieur d'état-major et composée d'officiers d'artillerie, du génie, de cavalerie et d'infanterie, se mit bientôt après à l'œuvre et parvint surmonter assez rapidement les difficultés toujours inhérentes à une création de ce genre. Le Ministre de la guerre aida la Commission de tous ses moyens ; il prit à sa charge le loyer du local et fournit le chauffage et l'éclairage. En outre, le même département envoya un premier fonds de livres pour la bibliothèque, et dès les premiers mois, ce fonds s'est accru d'environ mille volumes provenant de dons du Ministre de l'intérieur et de celui des beaux-arts, etc... La ville fut invitée aussi à contribuer à cette œuvre, si éminemment utile, et le 26 juillet 1872, M. Pascal, alors préfet du Rhône, sur la sollicitation de M. le général Bourbaki, engagea le maire de Lyon à participer à la fondation de ce *Cercle militaire*. « L'intérêt public, répondait M. Pascal, qui s'attache à la réalisation de ce projet, me fait espérer que l'administration munici-

pale se trouvera jalouse de seconder vos efforts dans cette circonstance. » Le Conseil municipal, en effet, vota une importante subvention, et le Cercle se trouva enfin complétement installé dans un vaste local de la rue de la Charité, n° 46, mais insuffisant, néanmoins, pour une garnison nombreuse comme l'est celle de Lyon. Je ne décrirai pas ici ce local; qu'il me suffise de dire que tout y est prévu et habilement ordonné, grâce à la direction si intelligente de M. le colonel Debize et de la Commission d'administration, dont il est le président.

La Bibliothèque du Cercle de Lyon a pour succursales celles des camps de Sathonay et de la Valbonne ; la première existait depuis longtemps.

La Bibliothèque de Lyon compte		3,000	ouv.	3,814	vol.
»	Sathonay	»	2,400	»	3,600	»
»	Valbonne	»	600	»	900	»

Total 6,000 ouvrages et 8,314 volumes.

Des échanges ont lieu fréquemment entre ces trois bibliothèques, de manière à ce que les officiers, dans les camps, puissent aussi jouir de toutes les publications nouvelles acquises par la bibliothèque centrale. Cette dernière est ainsi divisée :

A. — § 1. Science et art militaires, généralités, tactique, stratégie, constitution des armées, traités des armes spéciales, administration, législation, règlements.

§ 2. Histoire militaire, biographies militaires, mémoires, encyclopédies militaires, annuaires, revues et journaux militaires.

§ 3. Marine.

B. — § 1. Mathématiques pures.

§ 2. Mathématiques appliquées, astronomie, géodésie, topographie, annuaires.

§ 3. Sciences physiques, naturelles, médicales, chimie, histoire naturelle, hygiène médicale, vétérinaire.

C. — § 1 et 2. Sciences historiques-géographiques et voyages.

D. — § 1. Philosophie et politique, morale, religion.

§ 2. Sciences économiques, statistique, commerce, finances, travaux publics, industrie, télégraphie.

E. — § 1. Littérature et beaux-arts (revues littéraires).

§ 2. Dictionnaires et encyclopédies.

F. — § 1. Cartes géographiques.

§ 2. Cartes générales.

§ 3. Atlas géographiques et cosmographiques.

Comme on le voit, la bibliothèque du Cercle militaire est déjà des plus variées et embrasse la plupart des connaissances humaines, et principalement celles qu'on peut exiger d'un militaire. Le catalogue est dressé de la manière la plus intelligente et facilite singulièrement les recherches des lecteurs.

Outre ce catalogue, dont j'ai indiqué ci-dessus les divisions, on a établi aussi un catalogue par noms d'auteurs sur des *fiches mobiles*, par ordre *alphabétique*, dans une boîte *ad hoc*. Voici le spécimen de l'une de ces fiches :

Nom de l'auteur..... *Lenormant (François).*
Titre de l'ouvrage.... *Manuel d'histoire ancienne.*
Nombre de volumes... *Trois.*
Format..... *In-12.*
N° de l'édition..... *Sixième édition.*
Lieu de la publication. *Paris.*
Nom de l'éditeur..... *Lévy.*
Millésime..... *1869.*
Prix..... *9 francs.*
Reliure..... *Demi-reliure, 1 fr. 15 p. vol.*
Observations..... *Bel exempl. don de M. N.*

La bibliothèque du Cercle militaire a aussi des *fiches-index*, applicables surtout aux *revues* et aux *journaux* ; ces écrits périodiques contiennent souvent, sur des sujets variés, des articles intéressants dont il est fort difficile de retrouver les traces ; on établit alors ces fiches mobiles au titre spécial de l'objet traité. Par exemple : que la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 18.. contienne un article sur la *Marine allemande* et que cette même question soit étudiée par la *Revue contemporaine* du 15 mars 18.. et par des journaux quotidiens, on dresse ainsi la fiche :

MARINE ALLEMANDE

Revue des Deux-Mondes	15 février 18..
Revue contemporaine	15 mars 18..
Journal officiel	21 avril 18..

Nota. L'ouvrage le plus récent sur cette matière est de.... publié par....

Ce travail, comme le fait remarquer le Ministre de la guerre dans son *Instruction provisoire*, s'il est tenu constamment au courant, ne demande que quelques minutes, au moment où paraissent les Revues, et il offre d'utiles indications aux lecteurs. De précieuses collections, dont on ignore parfois la valeur et dans lesquelles il est souvent difficile et long de faire des recherches, reprennent ainsi toute leur importance.

Enfin sur la première page de chaque volume et de plus sur une étiquette collée sur le dos on inscrit :

1° En lettres, la division du catalogue,

2° En chiffres romains, la subdivision,

3° En chiffres arabes, le numéro d'ordre de l'ouvrage dans sa subdivision, de la manière suivante : $\frac{\text{A. I.}}{25}$ $\frac{\text{C. I.}}{13}$;

une série de numéros de 1 à un chiffre indéterminé correspond à chaque subdivision.

Cette Bibliothèque reçoit de constants accroissements surtout par des achats. Les cotisations payées par les officiers pourvoient à cette dépense, ainsi qu'aux abonnements aux journaux français et étrangers et aux Revues scientifiques, militaires et littéraires. Tous les ouvrages nouveaux intéressant *l'Art militaire*, ou faisant sensation, sont immédiatement achetés, à l'exclusion des romans. Un registre spécial est ouvert pour recevoir les demandes des officiers. Quelques dons ont accru aussi déjà cette bibliothèque. La ville a pu lui céder un volumineux dictionnaire biographique qu'elle possédait en double, et il lui serait très-facile de *lui céder encore bien d'autres nombreux* doubles qui encombrent si inutilement les rayons des Bibliothèques du Lycée et du Palais-des-Arts. Aussi je ne manquerai pas de saisir prochainement de cette question la Commission des Bibliothèques et des Archives — et celle-ci, j'en suis convaincu d'avance, s'empressera de donner encore l'avis le plus favorable à cette proposition. Le Conseil municipal, de son côté, sera jaloux aussi, en la sanctionnant par un vote, de donner une preuve de sympathie et de généreux concours à notre belle armée sur laquelle repose tout l'avenir de notre pauvre France.

Le général de Cissey, en créant les Cercles militaires avec leurs bibliothèques, a voulu aussi que, dans ces lieux de réunions, il fût tenu *des conférences* par des officiers — excellent moyen pour le développement de l'instruction militaire et de l'art oratoire, auquel un officier ne saurait, non plus, demeurer étranger. Dans ce but, une salle de conférence est à la disposition des officiers — ceux qui en veulent profiter en font la demande à l'avance au Prési-

dent de la Commission, en indiquant le sujet de la conférence et le nom de l'officier qui doit la faire ; les officiers de tous les corps de l'armée ont le droit d'y assister. En outre, une presse autographique est à la disposition des officiers pour répandre, dans la limite qu'ils désireront, l'analyse ou la rédaction de leurs conférences ou de leurs travaux. Les officiers familiers avec une langue étrangère se groupent et traduisent les articles des revues et journaux qui peuvent intéresser ; ces traductions, reproduites par l'autographie, sont mises sur la table de la bibliothèque et profitent ainsi à tous les membres du cercle.

Enfin, dans le local même du Cercle militaire se trouve un cercle ou café restaurant destiné à réunir les officiers de toutes armes qui n'avaient jusqu'à présent pour lieux de réunion que les cafés de la ville où souvent ils ne trouvent pas, chez le public qui les fréquente aussi, les égards qui leur sont dus.

La sollicitude de M. le Ministre de la guerre pour notre armée qu'il a trouvée *en haillons*, en 1871, et démoralisée par les revers, et aujourd'hui remise, par ses soins constants, dans les meilleures conditions *d'armement*, de *discipline*, de *savoir* et de *dévouement*, n'a donc rien négligé pour l'instruction et l'agrément même de l'officier. Le pays ne peut que lui en être reconnaissant comme l'armée.

Toutefois gardons-nous encore de rêver de folles entreprises. Nos cruels revers pèsent lourdement sur le cœur de l'armée et de la France. L'une et l'autre sont indignées du rôle secondaire et effacé que nous jouons dans le monde où jadis, suivant le mot vrai du grand Frédéric, « *il ne se tirait pas un coup de canon sans la permission de la France* » ; mais l'heure de la *revanche*, que la Prusse *redoute tant*, n'est pas encore sonnée.... Tant que notre

malheureux pays demeurera sous le joug avilissant de la Démagogie, il ne saurait songer à tirer son épée et à reconquérir, avec ses provinces volées, l'ascendant qu'il *doit* avoir dans le monde. Mais patience !!! la France ne se lasse-t-elle pas des hommes sortis de l'odieuse révolution du 4 septembre ? Elle les a trop vus à l'œuvre pour ne pas avoir hâte de se dégager de leurs mains... comme *l'esclave qui n'aspire qu'à briser ses fers...* Le jour de *la délivrance* n'est donc peut-être pas aussi loin qu'on le pense.... Dieu aura pitié de nous, et la Démagogie sera refoulée dans ses antres, *par l'horreur qu'elle inspire à tout ce qui est honnête;* la France rendue à elle-même, confiante, heureuse, reprendra vite et d'elle-même le rang dont elle est déchue si honteusement. Elle retrouvera ses anciennes *alliances* qui se sont retirées d'elle, — comme se retirent les hommes honnêtes d'un individu mal famé qui n'inspire que du mépris et du dédain, — et alors, en mettant seulement la main sur la poignée de sa grande épée et sans la tirer, — nos provinces perdues se replaceront comme d'elles-mêmes sous la couronne de la France, — le Rhin sera de nouveau notre frontière naturelle, — et notre brave armée qui aura aidé, par son imposante et calme attitude, à notre délivrance de nos ennemis de l'intérieur, consciente de sa force, de son honneur, de son savoir, sera acclamée par tous et redeviendra la gloire et l'orgueil du pays.

Bibliothèque de la Société d'Education de Lyon.

Dans cette étude sur les Bibliothèques de Lyon, je ne saurais passer sous silence celle de cette utile Société, dont la fondation remonte déjà bien loin. Pour dire ce

que cette association a été et est encore aujourd'hui, je ne saurais mieux faire que d'emprunter quelques lignes à un excellent rapport adressé par M. Ducurtyl, mon collègue à la Cour, en janvier 1875, à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Dès l'année 1829, plusieurs chefs d'institution de la ville de Lyon, réunis d'abord pour s'entendre sur leurs intérêts communs, se trouvèrent amenés à se communiquer ensuite leurs vues sur divers points d'éducation. Cette association naissante reçut, dès 1830, de l'administration municipale, un local au palais Saint-Pierre pour y tenir ses séances.

Réorganisée sur de nouvelles bases, en 1835, sous la présidence de M. Michel, elle prit le titre de *Société d'Education de Lyon et des départements limitrophes.* Plusieurs de ses membres émirent alors le vœu qu'il fût fait un appel à tous les hommes distingués qui s'occupent d'éducation soit comme pères, soit comme instituteurs, tant en France qu'à l'étranger, pour les engager à participer aux travaux de la Société et lui apporter le concours de leur expérience. Toutefois, ce ne fut qu'en 1838 que les membres étrangers à l'enseignement furent définitivement admis dans la Société. Ses statuts furent alors approuvés et la Société se vit autorisée par décision ministérielle du 3 novembre 1838. M. Lacroix était son président, à ce moment. La première séance publique fut tenue le 9 juillet 1840. Dès 1839, la Société comptait au nombre de ses correspondants étrangers des membres tels que le P. Girard, de Fribourg,— Naville,— de Fellemberg,—Me Necker,—de Saussure, etc. Elle se composait à cette époque de 13 membres fondatenrs, — 16 membres titulaires et 17 membres correspondants.

Les hommes les plus recommandables et les plus distingués ont été tour à tour ses présidents :

En 1838	M. Ch. Lacroix,	maître de pension.
1839	M. de Bornes,	—
1840-41	M. Lacroix,	—
1842	M. Clermont,	—
1843-44	M. Pasquier,	docteur en médecine.
1845	M. l'abbé Pavy (depuis évêque d'Alger).	
1846-48	M. Jurie,	conseiller à la Cour.
1849	M. Moreau,	proviseur du Lycée.
1850-54	M. Menoux,	conseiller à la Cour.
1865-56	M. Desgranges,	prof. à l'Ecole de méd.
1857-58	M. Champavert,	ancien chef d'institution.
1859-63	M. Guillard,	chef d'institution.
1864-65	M. Desgranges.	
1866-67	M. Ducurtyl,	conseiller à la Cour.
1868-69	M. Desgranges.	
1870-71	M. de Laprade,	de l'Académie française.
1873	M. Fonteret,	docteur en médecine.
1874-75	M. Ducurtyl.	

Un décret du 31 août 1867 a reconnu la Société comme établissement d'utilité publique. Elle se compose actuellement de 8 membres honoraires, 54 membres titulaires et 60 membres correspondants.

D'après son règlement, elle s'occupe de toutes les questions relatives à l'éducation et à l'instruction, et dans plusieurs circonstances, elle a adressé soit aux assemblées législatives, soit au Ministre de l'Instruction publique, des mémoires importants sur les projets de loi à l'ordre du jour, ou les règlements relatifs aux examens. Je citerai, comme exemples, une partie des travaux de ces dernières années.

En 1862, un mémoire tendant à la suppression de la bifurcation et à l'introduction d'une dissertation philosophique dans les examens du baccalauréat ès-lettres.

En 1869, une série d'études sur l'éducation commerciale présentées à la Chambre de commerce de Lyon et qui ont amené la création de l'Ecole de commerce de notre ville.

1870. Etudes sur l'organisation des *Facultés libres* et le mode de collation des grades, mémoire remis à M. Guyot, président de la Commission de l'enseignement supérieur.

1871. Mémoire au ministre pour demander le rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles municipales de Lyon supprimé, ensuite d'une *violation flagrante de la loi*, par l'administration sortie des événements subversifs de 1870.

Mémoire sur la création d'une Société de géographie de Lyon.

1872. Pétition à l'Assemblée relative aux dispenses à donner par la loi militaire aux instituteurs et aux professeurs.

1875. Mémoires sur les avantages et les inconvénients de la gratuité absolue de l'instruction primaire, sur la limite d'âge à fixer pour l'admission aux examens d'institutrice.

Chaque année, depuis 1855, la Société met aussi au concours l'étude d'une question relative à l'éducation et distribue des prix d'une valeur de trois à cinq cents francs. Parfois même ce prix est augmenté par de généreux donateurs.

En outre, la Société délivre des diplômes d'honneur, avec des livrets sur la caisse des retraites, aux professeurs des établissements libres d'instruction secondaire. Les fonds en ont été faits par un legs de l'un de ses membres, M. Richard, décédé en 1846.

Les travaux ordinaires de la Société comprennent l'analyse des ouvrages importants sur l'éducation et des lectures sur les diverses branches de l'enseignement. On peut citer, comme exemples de ces lectures, celles de M. de Laprade, sur les études classiques,— de M. Bonnel, sur les définitions géométriques, — de M. Heinrich, sur la littérature allemande, etc.

La Société fait aussi des publications annuelles, et il a paru jusqu'à présent 23 numéros d'Annales contenant les discours prononcés en séance publique, le compte-rendu des concours annuels et des mémoires couronnés.

Cette Société, qui remplit si dignement son importante mission, ne pouvait manquer, non plus, de se former une Bibliothèque qui se compose déjà d'environ 1,200 volumes. Elle s'accroît chaque année d'un certain nombre d'ouvrages envoyés par les auteurs. Le premier fonds de cette Bibliothèque est dû à la libéralité de M. Richard, l'un de ses membres.

Bibliothèque du Cercle de commerce.

L'origine de ce Cercle est fort ancienne. Dissout en 1817, il fut reconstitué en 1818. Quoique la majeure partie de ses membres appartienne au commerce, il n'est point exclusivement composé de négociants; sa prospérité est toujours croissante. Etabli jusqu'en 1861 dans la rue Puits-Gaillot, il a été transféré, depuis cette époque, dans un vaste immeuble de la rue d'Algérie, appartenant aux Hospices.

Ce Cercle possède aussi une Bibliothèque, riche surtout en collections de publications périodiques ou productions d'actualité.

Bibliothèque de l'Ecole des Sciences et Arts industriels de la Martinière.

Ai-je besoin de parler du fondateur de cette grande et belle Ecole, que l'Europe nous a enviée longtemps, mais que surpassent peut-être maintenant les Ecoles fondées, en Angleterre, par le mari de la Reine, et, en Allemagne, par des gouvernements qui savent s'imposer tous les sacrifices pour nous primer dans les arts, comme dans notre industrie.

Le 13 septembre 1800, dit M. Charvet dans sa remarquable *Etude sur l'enseignement des Beaux-Arts à Lyon* (1860, p. 39), mourait à Lucknow, dans le Bengale, le major général *Claude Martin* (1), léguant à la ville de Lyon des sommes importantes pour la création de divers établissements et écoles. Un arrêté du gouvernement consulaire du 2 mai 1803 accepta ce legs, et cet arrêté fut confirmé par ordonnance royale du 24 décembre 1817 et complété par une autre ordonnance de 1833. Mais l'organisation de cette Ecole, déférée par le vœu formel du testateur à l'Académie de Lyon, traîna en longueur... M. Tabareau dirigea l'Ecole depuis 1825, au Palais-des-Arts, en exécution de la décision de l'Académie du 10 septembre 1822, déclarant « que La Martinière serait une *école gratuite d'arts et métiers spécialement appliquée aux progrès et au perfectionnement de l'industrie lyonnaise.* »

---

(1) Claude Martin, major général au service de la Compagnie anglaise des Grandes-Indes, fils d'un tonnelier de Lyon, est né à Lyon, en janvier 1732. L'un de ses neveux a été l'un des plus distingués maires de notre ville.

M. Dupasquier est l'auteur de l'enseignement du dessin à cette Ecole et commença son cours en 1828. En 1833, l'Ecole fut organisée définitivement dans l'ancien couvent des Augustins et n'a cessé depuis lors de progresser. Outre l'enseignement donné le jour aux jeunes élèves, tous les soirs il s'y fait aussi des cours spéciaux pour les adultes, par les professeurs les plus distingués.

A cette Ecole est joint un musée contenant un grand nombre de modèles de machines avec des légendes explicatives ; ce musée s'ouvre aussi le dimanche au public.

L'Ecole possède également une fort belle bibliothèque à l'usage des élèves, et dans laquelle se rencontrent tous les ouvrages spéciaux à l'enseignement donné dans cette école.

Bibliothèque de la Société d'Enseignement professionnel.

Cette Société a été fondée en 1864, dans le but d'établir des cours d'adultes pour les deux sexes. On y enseigne le dessin appliqué à l'architecture, à la serrurerie, à la carrosserie, à la fabrique, à l'ameublement, et le dessin d'imitation de la figure, d'après les estampes ou d'après le plâtre. La même Société a aussi un cours de dessin géométrique.

D'après une notice publiée sur cette Société, cette institution aurait deux cours de dessin fréquentés par 50 élèves dont la moyenne de présence serait d'environ 40. Le droit d'inscription serait de 3 francs, et on n'y serait pas admis avant l'âge de 16 ans ni passé 30. Les cours auraient lieu deux fois par semaine de 8 heures à 10 heures du soir, ce ne serait donc que 4 heures d'étude par semaine. « Mais, ajoute cette notice, un certain nombre d'élèves

emportent les modèles et les travaux commencés, ce qui leur permet d'augmenter un peu cette courte durée du travail; nous croyons que cet usage présente deux inconvénients; la surveillance du procédé par le professeur devient inutile, et l'élève perd les avantages de l'école publique qui consistent surtout dans l'enseignement mutuel entre élèves. »

Une louable pensée a présidé à la formation de cette Société, mais l'expérience, la grande pierre de touche de toutes les institutions, ne démontre-t-elle pas de plus en plus son inutilité ? On concevrait parfaitement sa création dans une ville privée de toute école publique pour l'enseignement professionnel. Or à Lyon, où la ville et le gouvernement contribuent, assez largement, à l'entretien de notre grande et belle Ecole nationale des Beaux-Arts, dirigée par de si habiles professeurs et réorganisée tout récemment, de la manière la plus heureuse, par M. le comte Ducros, préfet du Rhône, est-il bien nécessaire d'avoir *deux écoles* fondées dans le *même but ?* Au lieu de centraliser l'enseignement sous une seule direction qui lui imprimerait l'impulsion qu'il doit avoir, il y a une diffusion qui ne peut que nuire à l'instruction et au progrès des élèves. Naguère existaient à Lyon de nombreuses écoles publiques de dessin, isolées et livrées à l'omnipotence de leurs maîtres, suivant des méthodes insuffisantes. Les œuvres des élèves étaient médiocres, et l'art languissait. Depuis le jour de la liaison de toutes ces écoles — éparpillées et livrées à elles-mêmes — à l'Ecole des Beaux-Arts dont elles sont devenues des annexes, quel progrès n'a-t-on pas constaté dans les produits des élèves? Une seule année a suffi pour amener cet heureux résultat. On peut donc croire que la Société d'enseignement professionnel fait double emploi et agirait

sagement en se fondant dans notre belle Ecole nationale des Beaux-Arts : *Non bis in idem.* Du reste, n'existe-t-il pas à l'Ecole de la Martinière des cours publics d'*adultes* pour les industriels *de tout âge* et quel excellent enseignement *professionnel* n'y donne-t-on pas aux élèves qui se pressent nombreux à ces cours ?

La Société d'enseignement professionnel possède une bibliothèque d'environ 1,700 volumes.

Bibliothèque de la Société des Sciences industrielles.

Cette Société a été fondée en 1862. Sa bibliothèque, assez importante, contient les ouvrages et publications relatifs au progrès et au développement de l'industrie.

Bibliothèque de l'Association des anciens élèves du Lycée.

L'Association a été fondée en 1867 pour conserver les relations amicales entre les anciens élèves. Une bibliothèque y a été formée pour l'usage des membres de l'Association.

Bibliothèque de l'Association des anciens élèves de l'Ecole de la Martinière.

Association sur le modèle de la précédente, qui forme également une bibliothèque pour l'usage de ses membres.

Bibliothèque de M. Renard.

Cette bibliothèque particulière s'est déjà fait un nom. Elle occupe une place distinguée dans le monde savant et

dans celui des bibliophiles par sa beauté comme par ses richesses de toute nature. Je n'ai pas besoin, non plus, de parler de l'obligeance de son heureux propriétaire ; on le sait, il se plaît à en ouvrir les portes à tous ceux qui aiment à la voir et à la consulter.

Depuis douze ans environ, M. Renard s'est appliqué, avec une rare persévérance, aidée par une belle fortune, à former une collection remarquable d'un grand nombre de livres, — généralement en belle condition — et dont beaucoup sont vraiment précieux. C'est une *Bibliothéque* et non un *Cabinet* qu'il s'est proposé de créer, et elle a été commencée, — comme beaucoup d'autres — après que M. Renard ne se fut occupé, pendant longtemps, à ne réunir que des ouvrages en conditions *ordinaires*. C'est en les comparant que, peu à peu, il est parvenu à rassembler les *livres d'amateurs*, et qu'au goût de l'étude et de la lecture est venu se joindre celui de la *curiosité*. Mais, par suite de la localisation, à Paris (1), depuis un

(1) Londres est devenu aussi le grand marché des livres anciens et rares. Aussi, bientôt on sera obligé de passer la Manche, si nous voulons étudier les incunables et nos curiosités lyonnaises. L'Angleterre ne nous les rendra jamais. Dans ce pays, la loi ne *pulvérise* pas, comme en France, la propriété et le patrimoine des familles, à la mort de leurs possesseurs. Le père bâtit, meuble et orne sa maison pour son fils, qui en jouit, à son tour, pour la transmettre ensuite intacte à son aîné, qui la garde avec le même soin pieux pour ses descendants, tandis qu'en France, pour obéir à la loi de l'*égalité*, si funeste en tant de choses, dès que le père de famille a fermé les yeux, le commissaire-priseur arrive, surtout quand il y a des mineurs, et les collections les plus belles et les plus rares sont dispersées et jetées à tous les vents...., Tous les souvenirs du père de famille sont anéantis en un instant ; ces souvenirs qu'on devrait garder avec un culte pieux s'effacent et se perdent...,. Et on se plaint de ce que l'esprit

demi-siècle, du marché des livres *rares* et *curieux*, il est devenu de plus en plus difficile pour l'amateur de province d'acquérir en peu de temps les connaissances nécessaires en ce genre et de former une collection vraiment intéressante. De là aussi le petit nombre d'amateurs provinciaux et le découragement que souvent ils éprouvent et les empêche de continuer leurs recherches et leurs acquisitions. Notons aussi que les achats fréquents par les Bibliothèques publiques de livres précieux, soit par leur rareté, soit par leur provenance historique, — ce qui n'est pas à regretter — restreignent beaucoup le domaine de la *curiosité* (1). Enfin, la création récente et l'agrandissement d'un grand nombre de bibliothèques publiques, à l'étranger et surtout en Angleterre, ont rendu aussi plus rares les bons livres qu'un amateur aimerait à acquérir. Les gouvernements étrangers ne *lésinent* pas, comme le nôtre, — ou comme tant de Conseils municipaux, qui ne savent même pas ce que c'est que les livres ; — ils accordent aux bibliothèques publiques les plus larges subventions, qui leur permettent d'accaparer le meilleur sur les

---

de famille n'existe plus chez nous ! ! N'en accusons que ces prétendus novateurs qui, en voulant fonder ce qu'ils appellent la *société moderne*, ont inscrit dans nos Codes des lois *absurdes*, *destructives* de *toute société*, et ont effacé de nos cœurs le *respect filial*, *base de toute société*.....

(1) Il y avait, à Paris, il y a cinquante ans, 200 amateurs de livres. L'on en compterait plus de 2,000 aujourd'hui, ce qui fait dire, avec raison, à un écrivain contemporain : « Ces milliers de petits *Musées*, sortis de terre depuis vingt ans, sont la *pépinière* de nos grandes collections publiques. » Le collectionneur, dont rient les ignorants, sert donc ainsi son pays et la science ; mais on comprendra aussi combien les recherches deviennent de plus en plus pénibles.....

et c'est ainsi qu'à Lyon, si riche jadis,
ment les conservateurs de nos bi-
ivés de *ressources suffisantes*, être
rt de tout ce que l'imprimerie
au.
s de trente ans : « Pour
une condition, — dix
son calcul ne serait plus
à cet éminent bibliophile pour
itat.
par les circonstances que MM. Coste,
ailhava et Coulon qui vivaient *au bon temps*,
s de Lyon la riche, comme disait Pétrus Borel,
.. Renard a dû se contenter souvent d'acheter les livres amassés par ces grands collectionneurs, ou ceux d'autres amateurs célèbres de Paris. Les siens sortent aussi, pour la plupart, des bibliothèques plus ou moins célèbres mises en vente dans ces derniers temps. On peut citer celles de M. de Chaponnay, de M. P. Desq, de Lyon; de M. Chedeau, de Saumur; du prince Radziwill, de M. Yéméniz, de J.-C. Brunet, du baron J. Pichon. Les catalogues des libraires et notamment ceux de *Potier* ont permis à M. Renard de rencontrer un grand nombre d'ouvrages dont la belle condition a été faite ensuite à ses frais et par ses soins éclairés, et il a pu ajouter à beaucoup des portraits et des autographes qui en ont singulièrement augmenté l'intérêt et la valeur.

Dans la pensée de former une *Bibliothèque* réunissant la *forme* et le *fond*, comprenant tout ce qui est nécessaire aux études sérieuses, en même temps que ce qui peut plaire à l'homme de goût, il a donné à sa bibliothèque plus de variété que d'éclat. Il n'a pas négligé les classiques, ni rejeté les grands formats, imitant en cela les anciens

amateurs, et, sous d'autres rapports, se rapprochant du goût actuel pour les raretés bibliographiques à la mode, car la mode exerce aussi son empire dans les bibliothèques. On constate, en effet, par les catalogues des anciennes bibliothèques particulières, que le goût des amateurs contemporains diffère sensiblement de celui des anciens. Ceux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles se souciaient fort peu des Incunables, des impressions dites gothiques. Ils recherchaient surtout les éditions contemporaines, sur papier de choix ; ils les faisaient *habiller* richement, à leurs devises et à leurs armes, de maroquin et de dorures, genre de goût et de luxe dans lequel ils ne seront jamais dépassés. Je pourrais citer comme preuve de ce fait la belle bibliothèque de Camille de Neufville-Villeroy. Ce prélat éminent s'était plu à se former une bibliothèque qui passait pour une des plus belles de son temps et qui heureusement subsiste encore en grande partie, car à sa mort il la légua aux PP. Jésuites qui dirigeaient alors le collége de *la Trinité* (le Lycée actuel). Un heureux hasard m'en a fait retrouver le catalogue manuscrit dressé en 1693 par ordre de justice, par deux libraires de Lyon. Dans cette riche collection l'ouvrage le plus ancien n'est pas antérieur à 1550 et elle se compose, en majeure partie de volumes in-fol. et in-4, dans les plus riches conditions et presque tous aux armes du prélat.

Les amateurs de nos jours cherchent, au contraire, avidement les éditions originales, les romans de chevalerie, les manuscrits anciens enluminés, les riches reliures anciennes, et tout récemment les livres à gravures du XVIIIe siècle. Par contre, les classiques, proprement dits, sont négligés, et on aime maintenant les petits formats, car dans nos étroites habitations modernes, dans ces ruches humaines où nous nous entassons aujourd'hui, la

place nous manque pour ces magnifiques in-4° et in-f° qui faisaient l'orgueil et la gloire des anciens collectionneurs, et qui sont aujourd'hui relégués dans les bibliothèques publiques. Disons cependant que par un retour du caprice de la mode, on recherche depuis quelque temps les volumineux monuments de jurisprudence ancienne, contenus, la plupart, dans de splendides in-f°s longtemps dédaignés.

La collection entreprise par M. Renard renferme, à ce jour, environ 3200 numéros ou articles, dont 680 pour la théologie, les sciences et les arts, 1150 pour les belles lettres et 1380 pour l'histoire et la bibliographie. Elle contient des ouvrages en tout genre, mais certaines parties, comme cela arrive toujours, sont beaucoup plus riches que d'autres. La perfection et l'élégance de l'impression étant un des mérites que M. Renard apprécie le plus dans les livres, il a recherché surtout beaucoup d'éditions Aldines et Elzéviriennes dont les exemplaires sont, pour la plupart, dans les plus belles conditions. En fait de classiques latins, il possède quelques riches éditions anglaises, et a réuni un certain nombre de magnifiques impressions des Didot sur papier de choix et sur velin. Il a rassemblé aussi certains ouvrages, en grands formats, un peu *démodés*, — car où cette folle qu'on appelle la mode ne se glisse-t-elle pas ? — mais ces ouvrages, heureusement, auront toujours raison de figurer dans une collection de choix, à meilleur titre que bien des livres ignorés hier, et aujourd'hui fort recherchés.

En classant sa bibliothèque, M. Renard a suivi l'ordre habituel.

D'abord, la *Théologie, Sciences et Arts*. — *L'Ecriture sainte* et la *Liturgie* réunissent, dans cette section, 110 numéros, dont un certain nombre d'une assez grande valeur La *Théologie*, dans toutes ses divisions, renferme 180 arti-

cles; les *Sciences*, 100; les *Beaux-Arts*, plus de 100.— Viennent ensuite les *Belles-Lettres*, partie la plus riche de la collection; nous y trouvons 50 numéros pour la *Linguistique*; les poètes *grecs* et *latins* forment 100 articles; les poètes *français*, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, 400; — la poésie *dramatique* réunie aux *romans*, environ 300. La classe des *Facéties* est déjà nombreuse; enfin, les collections d'ouvrages, soit du P. *Menestrier*, soit de *G. Peignot*, classées à part par M. Renard, sont plus complètes que toutes celles qui ont paru en vente jusqu'à ce jour.

La troisième partie de cette Bibliothèque, la plus fournie, sinon la plus précieuse, est celle de l'*Histoire*. Elle renferme 60 numéros de *Géographie* et *Voyages*; 440 pour l'*Histoire de France*; 110 pour l'*Histoire des religions*; 60 pour l'*Histoire ancienne*. Dans les 440 numéros de l'*Histoire de France*, un nombre important est de la création de M. Renard. 60 numéros sur l'*Histoire des provinces*; 200 sur l'*Histoire lyonnaise*. Outre les livres de cette histoire, M. Renard a réuni les ouvrages de tous genres qui intéressent notre pays.

L'*Histoire* des *pays étrangers* comprend 60 numéros; 30 sur l'*Art héraldique*, même nombre pour l'*Archéologie* et pour la *Biographie*; enfin 230 articles de *Bibliographie*; c'est une des séries les mieux traitées par M. Renard; elle a présenté mêmes de grandes difficultés pour sa formation en exigeant plus de temps et de patientes recherches que d'argent. Ce genre de livres n'est pas, en effet, d'un haut prix, mais il est d'une indispensable nécessité pour la connaissance bibliographique, surtout en province où l'on n'a pas, comme à Paris et à Londres surtout, beaucoup de livres rares et curieux.

Telle est cette riche collection. Je voudrais pouvoir lui consacrer de nombreuses pages, mais, dans un simple

précis historique comme celui que j'écris ici, une plus longue description ne saurait trouver sa place. D'autres, après moi, quand ils écriront l'histoire de la Bibliographie lyonnaise en parleront avec plus de détails et mieux que je ne saurais le faire. Je me bornerai simplement à citer ce que la collection Renard renferme de plus remarquable et encore, par le défaut d'espace, je suis privé du plaisir d'énumérer tout ce qui mériterait de l'être.

Biblia. Paris. A. Estienne, 1545, 2 vol, in-8. Riche rel. à compart. du xvie siècle, tranche ciselée.

Psalterium Davidis. Elzevir. 1653, pet. in-12, mar. bl. (Boyet). Aux armes du comte d'Hoym, exempl. de Brunet, réglé et de 137 mill. de hauteur.

Psautier de David. Paris, Mettayer, 1586, in-4. Chef-d'œuvre de Le Gascon; dorures à petits fers sur mosaïques à compartiments.

Quadrains historiques de la Bible. Lyon, de Tournes, 1555. Figures du N. Testament. Lyon, de Tournes, 1556, in-8, m. r. riche rel. de Capé et dorures de M. Michel. Exemplaire de toute beauté de M. Turquety.

Histoire du V. et du N. Testament. Paris, Le Petit, 1670, in-4, mar. r. (Aux armes de Colbert). Bel exempl. de Renouard avec témoins.

Evangelia. In-fol. manuscrit du xie siècle avec miniatures, (époque Byzantine), curieuse rel. avec médaillons représentant le Christ et quatre anges en cuivre émaillé, ainsi qu'un fermoir avec figures de la même époque, aussi en cuivre émaillé. Précieux volume.

Officium B. Mariæ, in-16, manuscrit du xvie siècle, sur vélin très-fin, exécuté en Italie avec une grande perfection comme peintures et calligraphie. Joli spécimen de l'art de la Renaissance.

Precbs Piæ. Manuscrit du xve siècle, gr. in-8, mar. br. (Capé). avec miniatures, entre autres le portrait de l'artiste écrivain.

Precbs Piæ. Petit in-8, mar. br. à compt. (Bauzonnet). Charmant manuscrit français de la fin du xiiie siècle. (Style gothique), nombreuses miniatures très-fines avec légendes en dialecte picard.

Hore Christi fere V. Marie. Paris, S. Vostre, 1508, gr. in-8, goth. fig. sur bois (très-belle reliure à mosaïques, genre xvie siècle, de Capé), magnifique exempl. sous tous les rapports.

Heures. Paris, Hardouyn, 1500, gr. in-8, gothique, imprimé sur vélin, avec figures et bordures enluminées en or et en couleurs, par Germain Hardouyn, (rel. genre ancien de Gruel.)

Heures. Paris, A. Verard, 1510, in-8, goth. fig. et bordures sur bois, mar. bl. mosaïque, (Lorta), doublé de mar. r. mosaïques, très-beau volume sur vélin ayant appartenu à la tragédienne Rachel.

Heures. Paris, T. Kerver, 1552, pet. in-8, fig. et bordures de Geoffroy Tory, rel. du xvie siècle. Livre précieux par huit vers autographes inédits de Ronsard et dont Nodier, auquel il a appartenu, a parlé longuement.

Lieux communs. Paris, Chaudière, 1580, in-8, mar. citr. belle reliure aux armes d'Henri III, réglé et d'une conservation parfaite.

M. T. Ciceronis Officia. Lyon, Trechsel, 1533, in-8, bel exemplaire de Grolier dont le nom est sur le dos, particularité qui se trouve sur un seul autre Grolier à la Bibliothèque nationale.

Les ditz moraux des philosophes. Paris, Vérard, 1486, in-4, goth. réglé (Duru), avec témoins.

Les Simulachres de la mort, Lyon, Tréchsel, 1538, in-

4, fig. sur bois, réglé, mar. r. (Lortic), édition originale.

Ballet comique de la Royne. Paris, Ballard, 1582, in-4, fig. mar. r. doublé de mar. bl. tr. ciselée. (Duru).

Le Catholicon de Janua. Mayence, Guttenberg, 1460, in-fol. mar. r. Exemplaire de Ch. Giraud, et le plus grand connu d'un ouvrage célèbre et précieux pour l'histoire de la découverte de l'imprimerie.

Homeri opera. Florence, 1488, 2 vol. in-fol. mar. v. (Dérome), bel exempl. Yemeniz, l'un des plus grands connus.

Horatii opera. Londres, Touson, 1715, in-12, réglé, mar. bl. (Padeloup). Bel exemplaire réglé aux armes du comte d'Hoym et en grand papier.

Les Satires de Juvénal, trad. Dusaulx. Paris, Didot, 1796, 2 vol. fig. pet. in-fol. mar. r. (Bozérian). Un des deux tirés sur vélin, orné des peintures de Marchais, vendu 1800 livres en 1798.

La Nef des folles. Paris, Trepperel, 1501, in-4, goth. fig. sur bois, mar. v. compart. (Bauzonnet-Trautz). Exemplaire de A. Cigongne.

Roman de la Rose, in-fol. goth. s. l. n. d. fig. sur bois, (Lyon, Le Roy, 1485), réglé, mar. br. (Duru). Grandes marges.

Les Œuvres d'Alain Chartier. Paris, Galliot du Pré, 1529, 2 vol. pet. in-8, lettres rondes, fig. sur bois. (Aux armes du duc de La Vallière).

Le Champion des dames, s. l. n. d. (Lyon, Le Roy, 1480), in-fol. goth. fig. sur bois, réglé v. f. à riches compartiments, magnifique reliure à l'imitation d'un des plus beaux modèles du xvie siècle.

Villon. Paris, Galliot du Pré, 1532, in-12, lettres rondes, réglé, mar. r. (Trautz-Bauzonnet). Belles marges.

La Dance des aveugles. Lyon, 1500, in-4, goth. fig-

sur bois, mar. bl. doublé de mar. r. (Bauzonnet). Bel exemplaire de Brunet.

Les Lunettes des Princes. Paris, Galliot du Pré, 1528, pet. in-8, lettres rondes, mar. (Trautz-Bauzonnet).

Les Vigilles de la mort. Paris, Bouchier, (vers 1500), in-fol. goth. fig. sur bois, mar. r. fleurdelisé. (Simier.) Exemplaire Cailhava. Riche rel. doublée.

Rebours de Matheolus. Lyon, Arnoullet, s. d. in-4, goth. fig. sur bois, mar. v. (Bauzonnet).

La Louange des dames, s. l. n. d. petit in-4, gothique, (vers 1500), mar. citr. compart. (Trautz-Bauzonnet), nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire.

L'Adolescence Clémentine: Lyon, Fr. Juste, 1534, pet. in-8, goth. format allongé, mar. r. riche rel. de Duru, dorures à petits fers de M. Michel. Rarissime et grand de marges.

Marguerites de la Marguerite. Lyon, de Tournes, 1547, in-8, fig. sur bois, mar. doublé, riche rel. de Niédrée. Bel exemplaire d'Armand Bertin, avec témoins.

Euvres de Louïze Labbé. Lyon, de Tournes, 1556, pet. in-8, mar. v. (Kœhler.)

L'Enfer de Cupido. Lyon, 1555, pet. in-8, fig. sur bois, mar. doublé (Thouvenin). Charmant vol. de Nodier et de Brunet.

Les Hymnes de Ronsard. Paris, 1555-56, in-4, vélin, compar. tr. ciselée, (reliure du temps), édition originale.

Les Œuvres de Du Bartas. Paris, 1583, in-12, réglé, mar. v. à compart. riche reliure du XVIe siècle. Beau vol. de Brunet.

Œuvres de Boileau. Amsterdam, 1718, 2 vol. grand in-fol. réglés, mar. bl. reliure anglaise, fig. de Picart. Exemplaire en grand papier, le plus richement condi-

tionné des quatre exemplaires, vendu 2195 francs chez Mac-Carthy en 1815.

Fables choisies de Lafontaine. Paris, 1668, in-4, fig. de Chauveau, mar. r. (Capé). Edit. originale.

Contes et Nouvelles de Lafontaine. Paris, 1762, 2 vol. in-8, mar. r. (Derome).

Recueil du Cosmopolite. Ancône, 1735, in-4, v. f. (Thouvenin). rarissime.

Les Chansons de G. Garguille. Paris, 1636, pet. in-12, mar.r. (Bauzonnet). Bel exemplaire de De Bure et de Chedeau.

Roland furieux. Paris, Langelier, 1552, in-8, fig. sur bois, belle et curieuse reliure du xvie siècle, à compartim. de couleurs.

Le Premier volume... des Actes des Apôtres. Paris, 1541, in-4, goth. m. r. (Bauzonnet-Trautz). Bel exempl. de MM. Cailhava et Chedeau.

Maistre Pierre Pathelin. s. l. n. d. (Paris-Bonfous), pet. in-8, goth. réglé, fig. sur bois (Duru).

Théatre de P. Corneille. Amsterdam, Wolfgang, 1664-76, 5 vol.— Tragédies de T. Corneille, Amsterdam, Wolfgang, 1664-78, 5 vol. Ens. 10 pet. in-12, m. v. (Duru), édit. originale, bel exemp.

Les Œuvres de Molière. Amsterdam, Jacques le Jeune, 1675. — Les Œuvres posthumes, 1684. Ens. 6 vol. petit in-12, mar. r. (Lorta).

Le Misanthrope de Molière. Paris, Ribou, 1667, petit in-8, front. gr. mar. r. (Capé). Edit. originale.

Les Œuvres de Racine. Paris, Didot, 1801-05, 3 vol. gr. in-fol. fig. av. la lettre, mar. r. double, magnifique reliure de Simier pour l'exposition de 1839. Portrait de Rachel dessiné par Jacques ajouté. Exemplaire que Nodier baptisait le « Roi des livres » dans son rapport sur la reliure à l'exposition de 1839.

La Conqueste du chasteau d'amour. s. l. n. d. in-4, goth. fig. sur bois, mar. r. (Trautz-Bauzonnet). Seul exemplaire connu.

Très plaisante histoire de Perceval le Gallois, Paris, 1530, in-fol. goth. fig. sur bois, mar. r. (Thompson). Bel exempl. de Colbert.

Giron le Courtois. Paris, Vérard, 1501, in-fol. gothiq. fig. sur bois, mar. br. (Chambolle-Duru). Bel exemplaire Chedeau.

Les quatre fils Aymon. Lyon, 1493, in-fol. goth. fig. sur bois, mar. r. rel. ancienne, seul connu.

La terrible vie de Robert-le-Diable. Paris, Bonfous, s. d. in-4, goth. fig. sur bois, mar. viol. (Koehler). Ex. Yemeniz avec témoins.

Les aventures de Télémaque. Amsterdam, Wetstein, 1734, in-fol. fig. mar. v. tabis, rel. ancienne. Bel exemplaire de M. J. Pichon.

Les Œuvres de Rabelais, s. l. 1553, 4 part. en 2 vol. in-16, mar. citr. rich. comp. (Aux chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche). Livre précieux d'une conservation parfaite.

Les cent Nouvelles. Lyon, Arnoullet, s. d. in-4, goth. fig. sur bois, mar. r. compart. (Duru).

Les nouvelles Récréations de Bonav. Des Periers. Lyon, Granjon, 1558, pet. in-4, caract. de civilité, mar. v. (Clarke et Bedfort). Bel exempl. d'Armand Bertin.

Le décameron de Boccace. Londres, 1757, 5 v. in-8, pap. de Hollande, fig. mar. r. (Derome). Bel exemplaire avec les 20 fig. doubles.

Œuvres de M. de Fontenelle. La Haye, 1728-29, 3 vol. in-fol. fig. de Picart, m. r. (Aux Armes de Mme de Pompadour), de toute fraîcheur.

Collection des classiques françois. Paris, Didot, 1758-

1789, 17 vol. in-8, mar. bl. (Bozérian), avec fig. av. la lettre et portrait de Grateloup ajoutés.

La nef des Princes (de Champier). Lyon, 1502, in-4, goth. fig. sur bois, belle reliure doublée, de Lortac. Belles marges.

La cronique Martiniane. Paris, Verard, s. d. in-fol. fig. goth. mar. r. (Duru). Très-bel exemp. de Solar.

La bibliothèque de Nic. Viguier, Paris, 1587, 3 vol, gr. in-fol. mar. r. (Aux armes de de Thou). Bel exempl. en grand papier,

Trogi Pompeii historia. Milan, 1520, in-fol. mar. br. compart. riche reliure du xvie siècle, avec le nom et la devise de Maioli.

Titi Livii Historiarum. Lutetiæ, Vascosan, 1552, in-fol. mar. bl. (Aux armes du comte d'Hoym.) Bel exempl. de Morante.

Abrégé chronologique de Mezeray. Amsterdam, Wolfgang, 1673-88, 7 vol. in-12, mar. rouge (Capé), avec témoins.

Le premier volume de Froissart. Paris, 1518, 3 vol. in-fol. goth. mar. r. (Duru). Grandes marges.

Le premier volume de Monstrelet. Paris, 1518, 2 vol. in-fol. goth. mar. bl. (Duru). Ex. d'Essling réglé et gr. marges.

Les croniques du très chrétien Loys de Valois, s. l. n. d. Lyon, 1490, pet. in-fol. goth. mar. r. doublé de mar. bl. (Trautz-Bauzonnet.). Belle reliure et bel ex. de Cailhava et de Chedeau.

Premier volume contenant 40 tableaux (Périssin et Tortorel), in-fol. oblong. (Trautz-Bauzonnet), planches ajoutées.

Recueil de pièces en prose et en vers, relatives à l'histoire des ducs de Bourgogne. Manuscrit in-4, en bâtarde

du xve siècle, en partie inédit. Précieux docum. contemporain au point de vue historique, ainsi qu'au point de vue littéraire.

L'Innocence de la très illustre Marie d'Ecosse, s.l. 1572, in-8, mar. bl. doublé de mar. r. (Bauzonnet). Bel exempl. grand de marges de M. J. Pichon.

Valerius Maximus. Alde, 1534, in-8, mar. comp. rel. du xvie siècle, avec riches compartiments en couleurs à la Grolier.

Un dernier mot sur la Bibliothèque de M. Renard. Il me reste à parler des reliures. Cette partie importante d'une collection de livres et que généralement on n'apprécie pas assez, quoique du domaine de l'art, a été également l'objet de toute la sollicitude éclairée de M. Renard. Chercheur infatigable, connaisseur de tout ce qui a été produit de plus remarquable dans ce genre artistique, il a réuni également les œuvres les plus splendides.

En fait de reliures du xvie siècle, il possède un Grolier et un Maioli ; il en a de tout aussi belles et d'aussi parfaites de *Le Gascon*, *Du Seuil*, *Boyet*, *Derome*, *Padeloup*, célébrités de la reliure au xviie et au xviiie siècle, — des *Trautz-Bauzonnet* en assez grand nombre, des *Duru*, en quantité, des *Capé* dans les plus riches conditions, ainsi que des *Lortic*. Du reste, presque tous les livres de M. Renard sont *en reliure pleine*; ses *demi-reliures* couvrent des ouvrages *non rognés*. On ne saurait faire mieux.

En donnant plus haut la nomenclature des plus grandes *raretés* de M. Renard, j'ai cité quelques ouvrages dont les reliures portent les armes de *de Thou*, de *Colbert*, du *Cte d'Hoym*, de *Mme de Pompadour* qui se connaissait aussi en livres ; il me resterait encore à en nommer bien d'autres, car, en ne cherchant qu'au hasard, on met la main sur

des volumes aux armes de *Longepierre*, de *Fouquet*, du *comte de Toulouse*, de la malheureuse reine Marie-Antoinette, qui aimait aussi à se consoler des ennuis de la royauté par le culte des beaux livres, de *Bossuet*, et de *Richelieu;* plus de 70 de ces ouvrages ont appartenu à Charles Nodier, le plus savant de nos collectionneurs modernes; d'autres riches reliures proviennent des bibliothèques de MM. de *Coislin*, *Audenet* et de *La Bédoyère*. Plusieurs volumes ont été annotés par *Racine* ; un grand nombre des plus belles réimpressions sont sur vélin.

Tant de perles et de bijoux sont aussi dans un écrin des plus riches et du meilleur goût. Des meubles aux formes les plus élégantes renferment tous ces trésors. On ne pouvait leur donner uue plus belle hospitalité. Tout se réunit donc dans la collection de M. Renard, le fond et la forme, la science et le goût.

Bibliothèque de la Cour d'appel.

Une importante Cour comme celle de Lyon ne pouvait pas manquer de posséder aussi une belle bibliothèque pour son usage personnel.

Cette juridiction a succédé, on le sait, au Tribunal d'appel fondé en 1791, lors de la réorganisation de l'administration judiciaire en France. Antérieurement, Lyon avait une Sénéchaussée et un Présidial, que Louis XIV, par un édit du mois de juin 1704, réunit à une Cour des Monnaies, fondée en même temps, pour ne former qu'un seul et même corps, sous le titre de *Cour des Monnaies, Sénéchaussée et Présidial de Lyon*. Elle étendait son ressort dans le Dauphiné, la Provence, l'Auvergne, le haut et bas Languedoc, Montauban, Montpellier, Bayonne, et dans les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex.

Cette grande et noble Cour, composée des personnages les plus éminents, avait son siége dans le palais de Roanne, dit aussi la *Maison du Roi*, sur lequel s'est élevé le Palais-de-Justice actuel. Possédait-elle une bibliothèque particulière? on l'ignore, et rien de certain ne semble l'indiquer. Je n'ai pu rencontrer encore aucun livre portant un *ex-libris* de la Cour des Monnaies, de la Sénéchaussée et du Présidial. Mais, à côté du palais de Roanne, dans l'hôtel *Fléchères*, se trouvait une bibliothèque publique dont les magistrats pouvaient aussi disposer. Cette collection eut pour fondateur Pierre Aubert, avocat et ancien échevin, qui s'était plu à se former une bibliothèque particulière considérable. Par acte du 22 mai 1731, il en fit don au Consulat, à la condition qu'elle serait publique après sa mort.

Le prévôt des marchands la fit transporter à l'hôtel Fléchères, et elle fut ouverte au public le lundi et jeudi de chaque semaine.

Antoine Chappe, avocat au Parlement, ancien échevin, en fut nommé le conservateur. Plus tard, il dressa les magnifiques inventaires de la ville.

M. François Deschamps, avocat au parlement, écuyer, conseiller et procureur du roi en la Maréchaussée générale de Lyonnais, Forez et Beaujolais, ancien échevin, reçut les fonctions d'*adjoint* et *garde* du cabinet des médailles ;

François Deschamps est aussi une de nos célébrités et l'un des hommes les plus utiles de la cité.

On sait qu'après avoir rempli, avec le plus rare dévouement, la pénible charge d'administrateur de l'hospice de l'Aumône générale, il fit les inventaires des archives de cette maison, gratuitement, et consacra plusieurs années à ce pénible travail, mais qui restera comme un monument.

M. Chappe avait été nommé conservateur de la bibliothèque publique de la ville, en 1753. Alors la ville « prorogea pour dix ans le traitement de 1,500 livres dont noble François Deschamps avait joui jusqu'alors, en qualité d'antiquaire et de garde du cabinet des médailles de la ville, pour le dédommager, entre autres, de la privation de l'emploi donné à Marc-Antoine Chappe, de conservateur de la bibliothèque publique, du logement et de la somme qui avait été allouée, pendant six ans, pour la confection du catalogue des livres de cet établissement dont il restait néanmoins sous-bibliothécaire. » (Arch. de la ville, BB. 320.)

Cette bibliothèque était assez considérable, mais que devint-elle au moment de la Révolution? La laissa-t-on à l'hôtel de Fléchères pour devenir la propriété du tribunal de district, qui s'installa dans cet hôtel, — et le tribunal d'appel, en succédant, en 1800, aux juridictions précédemment organisées, hérita-t-il de cette collection, pour la léguer ensuite aux Cours royales et impériales qui l'ont continuée?

Toutes mes recherches à cet égard ont été infructueuses. C'est en vain que j'ai fait appel, à cet égard, aux souvenirs de M. le président Onofrio que la Cour de cassation vient de nous ravir pour le recevoir dans ses rangs, et lequel s'était occupé du catalogue de la bibliothèque de la Cour.

« Je ne sais absolument rien, me mandait-il, le 28 novembre 1875, sur la bibliothèque de la Cour qui puisse être utile à vos recherches. J'ignore absolument son origine. En ouvrant les volumes de droit ancien, vous en verrez un assez grand nombre ayant *ex-libris* de M. Vaginay, et aussi, je crois, de M. Terrasson, mais comment

ces livres sont-ils venus à la bibliothèque de la Cour? Ont-ils été donnés? ont-ils été achetés? »

En effet, un grand nombre d'ouvrages de l'ancien droit portent ou un *ex-libris* au nom et aux armes de Vaginay, ou sa propre signature avec le titre du volume écrit au crayon.

Vaginay, Jean, seigneur de Montpiney et de Néronde, né à Cony, paroisse de Montpiney (Beaujolais), en 1619, mort le 11 mai 1711, fut un de nos meilleurs magistrats. D'abord procureur du roi à la Cour des Monnaies et au siége de la Sénéchaussée et du Présidial, il occupa la charge de Prévôt des marchands, de 1700 à 1703.

Terrasson appartenait à une famille des plus distinguées. Les auteurs des *Lyonnais dignes de mémoire* ont dit d'elle : Cette noble et ancienne famille lyonnaise est comme celle des Sainte-Marthe dans le Poitou et des De Jussieu dans nos contrées, une de ces maisons privilégiées où le mérite est en quelque sorte inné et dont plusieurs membres ont brillé dans la république des lettres. L'abbé de Cursay a même consacré à cette maison un mémoire *sur les savants de la famille de Terrasson*, Trévoux, 1716. C'étaient entre autres :

Terrasson (André), prêtre de l'Oratoire, célèbre prédicateur, fils aîné de Pierre, conseiller à la Sénéchaussée de Lyon, né en 1669, mort en 1722.

Terrasson, André, aussi prêtre de l'Oratoire, né en 1680, mort en 1752, frère d'André.

Terrasson, Matthieu, avocat et censeur royal, né en 1668, mort en 1754.

Terrasson, Antoine, avocat, censeur royal, cousin des précédents, né en 1669, mort en 1734, après avoir publié les œuvres de jurisprudence de son père, fut aussi conseiller au Conseil souverain des Dombes, puis chan-

celier de cette principauté, professeur de droit-canon au Collége de France, et auteur d'une *Histoire de la Jurisprudence romaine*.

Terrasson, Jean, abbé, de l'Académie française, né en 1670, mort en 1750, auteur de plusieurs ouvrages.

Et Terrasson de Barolière, Barthélemi, seigneur de Senevas, de l'Académie de Lyon, né en 1725, fils de Barthélemi Ier, conseiller en la Cour des Monnaies et échevin en 1728, auteur de *Mémoires philosophiques et littéraires*.

J'ai consulté aussi, en vain, sur les origines de la bibliothèque de la Cour, les registres des délibérations du Tribunal et de la Cour d'appel, depuis 1800 jusqu'à nos jours ; ils sont entièrement muets à cet égard.

Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que M. Jurie, conseiller à la Cour, s'en est occupé avec une louable sollicitude. M. Jurie, Pierre-Auguste-Marguerite-François, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Hospices, avocat du Barreau de Lyon, avait été nommé conseiller à la Cour le 21 octobre 1830, et fut mis à la retraite le 24 novembre 1857. Il eut pour successeur M. Marilhat. C'est à ses soins obligeants qu'on doit, pour ainsi dire, la création de la Bibliothèque de la Cour, dont M. le président Onofrio fit ensuite dresser le catalogue. Il va sans dire que cette collection se compose surtout d'ouvrages du Droit ancien et moderne. Le droit ancien est représenté par un grand nombre de monuments des plus importants et des plus anciens, dont beaucoup sont sortis des presses lyonnaises dès l'origine de l'imprimerie. Ce sont tous des in-folios d'une conservation parfaite. Leurs dates varient entre 1550 et 1600 ; la plupart portent l'*ex-libris* de Vaginay, avec ses armes.

Le droit moderne offre tout ce qui s'est publié de

meilleur : les grands recueils de jurisprudence, les collections des lois, les traités de nos plus célèbres jurisconsultes ; on trouve aussi une collection, malheureusement incomplète, des discours prononcés dans les audiences solennelles tenues par la Cour.

La littérature n'a été jamais, ainsi que l'histoire, que la partie très-secondaire de cette bibliothèque ; cependant, on y rencontre une très-belle édition de l'*Histoire de la Bresse*, par Guichenon, reliée en maroquin rouge. La collection du *Moniteur* est complète. La biographie de Michaud s'y trouve aussi, avec un bel exemplaire des Olim.

Chaque année, des acquisitions, mais trop peu nombreuses, augmentent les richesses de cette Bibliothèque. Elles s'accroîtraient encore davantage si les chefs de la Cour sollicitaient des dons des ministères. Les livres reposent sur des tablettes en chêne, dans des armoires à grillages, surmontées d'un balcon qui permet l'accès des rayons supérieurs ; mais tous ces rayons sont pleins déjà, et beaucoup d'ouvrages anciens ont dû être relégués dans une antichambre, preuve nouvelle de l'imprévoyance de l'architecte Baltard, constructeur du palais, qui a tout sacrifié à la prétentieuse colonnade de la façade et à la salle des Pas-Perdus, où il a mis du grec partout, croyant sans doute que Lyon était une ville assise au pied de l'Acropole, sous le beau climat de la Grèce.

Je proposerais aussi d'écrire sur l'attique de cette colonnade ces mots qu'on peut inscrire sur tous les monuments de Lyon : *grandeur et misère*. La grandeur n'est qu'au dehors — c'est un masque sous lequel on cache les misères et les haillons du dedans — des escaliers insuffisants, des couloirs de petite dimension, des salles

brûlantes l'été, glaciales l'hiver, sans cachet, sans noblesse, du goût le plus vulgaire, incommodes même. Et tout cet amas de pierres a coûté cependant plus de six millions et a été fait par un *membre de l'Institut.*

Bibliothèque de M. Paul Saint-Olive.

Sur la place Croix-Pâquet, au bord de cet oasis verdoyant créé sur l'emplacement de l'ancien séminaire, se dresse une haute maison, débris du vieux Lyon. Quand on a gravi ses nombreux étages, on arrive à une porte que souvent le maître de céans a l'obligeance d'ouvrir lui-même aux hommes d'étude qui se plaisent à le visiter et à le consulter, — car nulle part on ne saurait rencontrer une courtoisie plus affable et plus distinguée, et plus de savoir du vieux temps plus complaisamment mis au service de chacun.

Ce savant, cet homme si aimable, si on l'en croyait cependant, par ce qu'il a dit de lui-même en croquant, un jour, sa propre et bonne figure avec une verve charmante (*ipse seipsum*), ne serait qu'un maussade et méchant homme. Ecoutez-le :

> Ce poète grognon est si rempli de fiel,
> Que rien ne peut changer son mauvais naturel,
> Et voulant, par caprice, exhiber sa figure;
> Il n'a su dessiner que sa caricature.

26 novembre 1869.

Mais n'en croyez pas un mot. Il s'est calomnié, et si vous voulez savoir le vrai, pensez tout le contraire.... Ce poète, prétendu grognon, est un gracieux et bon vieillard, lequel,

comme il l'a dit dans une de ses charmantes œuvres :

> Désirant me parer d'un titre glorieux
> Je suis monté d'un grade, et de sexagénaire
> Aujourd'hui je deviens un septuagénaire.

C'est aussi un philosophe, un moraliste, mais plein de gaîté, de verve et d'humour, comme disent les Anglais.

Il le reconnaît lui-même dans l'une de ses poésies :

> Je crois qu'il faut savoir allier la gaîté
> Aux exigeantes lois de la moralité.

Mais sa gaîté fait cependant place à la tristesse quand, planant au-dessus des misères humaines et de la démagogie,

> ..... il plonge l'œil au fond de cette orgie,
> Dont les tristes acteurs n'ont plus aucune loi.
> La gaîté disparaît et fait place à l'effroi...

Et avec quelle verve il la flagelle quand elle trouble son repos :

> Il faut pouvoir dormir, tandis que le désordre
> Est un chien enragé qui prétend toujours mordre.

M. Paul Saint-Olive, car c'est de lui que je parle, est aussi un artiste de talent, un dessinateur et un graveur habile, et surtout un écrivain des plus féconds. Touriste et curieux de visiter l'Italie et ses ruines, il a raconté d'abord ses promenades dans les jardins Farnèse, à Rome, et ses courses dans la ville aux sept collines. De retour au pays natal, il s'est plu surtout à se faire l'historien de sa ville d'origine, et principalement du vieux Lyon qui est comme son domaine et son lieu de promenade de prédilection. Dès les midi, on le voit, chaque jour, se diriger

vers nos quartiers de la rive droite de la Saône si pleins de vie jadis, si tristes et si oubliés aujourd'hui. Explorateur intrépide, il étudie chacune des vieilles habitations de ces lieux abandonnés par la foule élégante ; il sait les noms de tous leurs anciens maîtres, leur grandeur, leurs vicissitudes, et avec quelle fidélité il écrit ensuite leur histoire quand il est monté, courbé, à son quatrième étage

J'occupe mon esprit en faisant ce voyage.

Je conserverai toujours un souvenir plein de charmes d'une exploration faite avec lui dans le quartier de Saint-Paul, autour de la vieille collégiale dont un autre de nos savants et féconds historiens, M. Guigue, vient de publier le Polyptique. Pour M. Saint-Olive, l'histoire de ce lointain et noir quartier n'a plus de secrets. Il la connaît comme s'il eût vécu aux temps éloignés où cette grande et célèbre collégiale de Saint-Paul occupait une si belle place. A l'entendre raconter les légendes, les traditions de ce coin reculé de notre ville, on eût dit qu'il était le contemporain des faits qu'il me rappelait et des hommes dont il évoquait le souvenir. Il savait leurs anciennes demeures, il indiquait la maison du chamarier, celle du custode et celle du prébendier, comme s'il les eût connus lui-même. Dans l'église, il me montrait leurs places dans le chœur, de leur vivant ; celle de leur tombe, après leur mort. Il savait même où le grand écrivain Gerson, l'immortel auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, faisait le catéchisme aux petits enfants pauvres. Mais quels n'étaient pas sa douleur et ses regrets devant ces ruines immenses faites par la pioche des démolisseurs pour amener au centre de la ville le chemin de fer de Montbrison ! ! Chaque coup de marteau lui fendait le cœur, détruisait le charme de ses souvenirs, la poésie de ses rêves.

M. Saint-Olive est aussi un bibliophile distingué. Sa bibliothèque, sans être bien considérable, a été formée avec le goût le plus judicieux. Il possède quelques *raretés*, mais surtout des livres utiles. Les historiens lyonnais dominent dans sa collection, ce sont ses amis de prédilection ; il en fait sa société habituelle, les consulte pour ses travaux, mais souvent aussi il leur démontre leurs erreurs, car il sait mieux qu'eux notre histoire lyonnaise. Et quand, à son tour, il prend sa plume d'historien, ce n'est pas dans les livres qu'il cherche ses preuves, mais aux vraies sources, dans nos archives publiques ou dans celles des familles. Tout ce qu'il avance il le prouve. Son œuvre est celle d'un bénédictin, sa vie est comme celle d'un de ces religieux dont il a le savoir et les vertus.

Un jour, je le priai de me laisser parler de ses beaux livres et de me permettre de citer sa bibliothèque parmi les plus remarquables de notre ville ; sa modestie s'y refusa. Cpendant je pus obtenir de lui, non sans instances, la liste de ses propres ouvrages.... Ils forment à eux seuls une véritable bibliothèque, et déjà, dans les ventes, on se les dispute avec ardeur. Je publie ici cette liste, dût-il m'accuser d'indiscrétion; mais les savants m'en voudraient si je la leur cachais. M. Paul Saint-Olive me pardonnera donc ma petite trahison.

Promenade dans les jardins Farnèse à Rome. *Revue du Lyonnais*, mars et avril 1851. 27 pages. Début dans la carrière littéraire à l'âge de 51 ans.

Les Touristes à Rome. *Idem*, janvier 1853. 29 pages. Ces deux articles n'ont pas eu de tirage à part.

Le Gourguillon au XIIIe siècle. 1854. 24 pages.

Les Romains de la décadence. 1856. 152 p.

Revue de Fourvière. 1856. 13 p.

Inhumation et crémation. 1857. 21 p.
L'Infibulation. 1858. 8 p.
Coups de plume. Satires. 1858. 212 p.
L'Antiquité de l'usage de saluer. 1859. 88 p.
Notice sur le territoire de la Tête-d'Or. 1860. 48 p.
Un Fait renouvelé de l'antiquité romaine. 1860. 15 p.
Le Palais de la Bourse. Satire. 1861. 30 p.
Le Luxembourg, à Vaise, et les Chevaliers tireurs. 1861. 20 p.
Les Chevaliers tireurs de Villefranche. 1862. 16 p.
Souvenirs de Bélisaire à Rome. 1862. 22 p.
Revue lyonnaise de 1861. 1862. 81 p.
La Fièvre à Rome. 1863. 29 p.
Voyage en chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse. 1864. 164 p. (1)
Mélanges historiques sur Lyon. 1864. 251 p.
Hygiène publique : gare projetée. 1865. 7 p.
Une Réminiscence du *De Viris : Fabii trecenti sex.* 1862. 12 pages.
Le Culte de la médecine dans l'ancienne Rome. 1865. 27 pages.
Le Turbot, 4e satire de Juvénal. 1866. 39 p.
Un Original, satire. 1866. 24 p.
Serait-ce un préjugé, la propreté ? 1866. 7 p.
Puissance de la bêtise. 1867. 37 p.
Mélanges historiques et littéraires. 1868. 351 p.
VIe Satire de Juvénal : les Femmes. 1871. 127 p.
Variétés littéraires. 1872. 439 p.

---

(1) Le n° 18, tiré à 100 exemplaires, a été aussi inséré dans les *Mélanges historiques sur Lyon*, au nombre de 200.

AUTOGRAPHES LITHOGRAPHIÉS.

Epître au pape.	janvier 1869.
Mes soixante et dix ans. . .	décembre 1869.
Le bonheur d'être chat. . .	juin 1870.
La fausse liberté	décembre 1870.

M. Saint-Olive possède aussi des tableaux et des estampes non sans mérite, parmi lesquelles on remarque des lavis, des eaux-fortes et des lithographies de sa main. Ses œuvres représentent surtout des monuments lyonnais qu'il reproduit au moment où le marteau des démolisseurs va les atteindre. C'est donc là aussi un service qu'il rend à l'art et à l'histoire.

Bibliothèque de M. Morel de Voleine.

Dans le cours de cette étude j'ai déjà pu parler de familles lyonnaises dans lesquelles le goût des livres semble comme inné, — ce goût se reproduit dans chacune de leurs générations et celles-ci, après avoir gardé avec un soin pieux les collections qu'elles ont trouvées dans l'héritage paternel, les transmettent religieusement à leurs successeurs, avec tout ce que leurs judicieuses et savantes recherches ont pu ajouter de trésors au trésor de leurs aïeux.

Du nombre de ces maisons privilégiées est celle de M. Morel de Voleine. Je ne connais pas son origine, mais quand j'ouvre le Livre d'or de notre ancienne magistrature et même de celle de nos jours, je trouve cette famille à plus d'une page.

C'est d'abord M. François Morel, conseiller en la Cour des Monnaies, mort en 1763.

2° M. François Morel d'Epeisses qui avait pris le nom du fief d'Epeisses, à Cogny, qu'il avait acheté en 1758, conseiller à la Cour des Monnaies, mort le 20 mai 1778.

3° M. Claude-Louis Morel de Roubion, conseiller à la Cour royale de Lyon, depuis 1811 jusqu'en 1830, année de sa mort.

Ces trois magistrats distingués se sont plu tour à tour à augmenter, leur vie durant, leurs collections. Du reste, cette tâche leur avait été facile. Ils vivaient *au bon temps*. Ils pouvaient trouver sous leur main et sans aller aux grands marchés de Paris et de Londres, comme on est réduit à le faire aujourd'hui, *avec un gros sac d'or* sous le bras, tout ce qu'un bibliophile pouvait rêver d'utile et de beau. Nos anciennes et illustres imprimeries avaient rempli la ville d'éditions des plus belles et des plus recherchées. A la mort du père de famille, la loi ne pulvérisait pas encore sa fortune et les fils n'étaient pas obligés de battre monnaie avec ce que leur auteur leur laissait. Certaines valeurs mobilières ne se partageaient même que rarement; l'argenterie, les bijoux, les tableaux, restaient intacts, comme les livres des bibliothèques sur leurs rayons.

Les Morel avaient aussi un précieux avantage sur bien d'autres amateurs de livres; ils jouissaient d'une grande aisance et savaient consacrer judicieusement, chaque année, une partie de leur revenu à des acquisitions.

M. François Morel avait vu même la fortune lui sourire exceptionnellement. Avant d'entrer dans sa charge de conseiller à la Cour des Monnaies, il avait été banquier à Paris. C'était au temps de Law et de la rue Quincampoix. La frénésie des jeux de bourse était à son comble. Etait millionnaire le soir celui qui le matin n'avait que quelques modestes mille livres de revenus, souvent mal payés par un fermier de mauvaise foi.

M. François Morel, sans céder à la passion des joueurs, spécula prudemment et avec succès. Sa maison était sur un grand pied, — il protégeait aussi les arts, comme le savaient faire tous les financiers de son temps. Il acheta de Watteau des tableaux que grava ensuite le graveur Fessard, qui lui fit hommage de son œuvre en écrivant sa dédicace sur le cuivre, comme on le voit aujourd'hui par les estampes que conserve M. Morel de Voleine à côté de chacun des tableaux originaux de Watteau.

M. François Morel laissa sa bibliothèque à son fils aîné, M. Claude-Louis Morel de Roubion, conseiller à la Cour royale de Lyon. A son décès, en 1830, elle passa à sa sœur, veuve de M. de Jussieu de Bressoles, et cette dame en fit don ensuite à M. Morel de Voleine.

Cette belle et riche collection ne pouvait tomber entre de meilleures mains. M. de Voleine n'est pas un de ces fils de famille qui savent conserver seulement l'heritage de leurs pères, pour le garder religieusement, sans y toucher, dans des armoires bien closes, jusqu'au jour où il ont à le remettre à leurs héritiers. Non, — M. de Voleine est un érudit qui a le goût des livres, comme ses aïeux et qui sait en faire un noble usage; il les lit, il les médite, et il en a tiré une connaissance des hommes, des choses des derniers siècles qui m'a toujours étonné. Nos anciennes familles lyonnaises n'ont pas pu garder de secrets pour lui : il sait leurs origines, leurs grandeurs, leurs vicissitudes, toutes les charges qu'elles ont remplies. Il n'ignore aucune de leurs alliances, soit qu'elles se soient élevées, soit qu'elles aient dérogé. Il semble même qu'il est leur contemporain, — qu'il a vécu au milieu d'elles, — il sait même leurs travers, leurs ridicules, il a une anecdote à raconter sur chacune d'elles, et il les raconte si bien ! a l'entendre on croirait lire ces mémoires du grand siècle

ou du XVIIIe siècle, où la vie intime des familles semble prise sur le fait et comme photographiée. Aussi, au risque d'être importun, indiscret, c'est toujours lui que je consulte de préférence, quand j'ai besoin d'une note sur nos anciennes familles lyonnaises. On ne le prend jamais au dépourvu, — il a réponse à tout ; — il a recueilli des monceaux de noms, de dates, de faits, de documents. S'il ne les a pas dans ses cartons, il sait où les trouver, — et avec quelle gracieuse obligeance il communique tout ce qu'il a, et écrit de longues et grandes pages de renseignements qu'on lui demande !

M. Morel de Voleine est aussi écrivain, — on possède de lui :

Les *Délices de la campagne*, facétie, tirée à vingt-quatre exemplaires seulement, ornée de vignettes par Louis Perrin, 1850.

La *Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon*, en collaboration avec M. de Charpin. Perrin, 1856, in-fol. C'est la première partie d'un recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon. Le livre, comme exécution typographique, ne laisse rien à désirer.

De l'influence de la Liturgie catholique sur l'architecture et les arts qui en dépendent, — principalement dans le diocèse de Lyon. Lyon, 1863, in-8.

En outre, M. de Voleine a publié un grand nombre d'articles dans la *Revue du Lyonnais* et dans les journaux ; — plusieurs ont été tirés à part.

Sa bibliothèque est en partie à la ville et en partie à la campagne. La meilleure part est à Lyon. Je voudrais pouvoir la décrire avec quelques détails, mais la place me manque. L'Histoire, la Théologie, la Philosophie, les Beaux-Arts, même la *Sorcellerie*, y sont bien représentés.

Je ne peux citer que ce que j'ai vu de meilleur et dirai : « *Ab uno disce omnes.* »

HISTOIRE DE LYON

Lyon dans son lustre, par Chappuzeau. Lyon, 1656, in-4, veau marbré à l'antique. Bruyère.

Mémoires de l'Histoire de Lyon, par Paradin. Lyon, Gryphe, 1573, avec sa première reliure en vélin.

Histoire ecclésiastique de De La Mure. 1671, veau écaillé à l'antique. Bruyère.

Les Mazures de l'Isle-Barbe, de Le Laboureur. 1697, complet avec son supplément paru en 1856.

Brièvе histoire de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, par Bézian-Arroy, 1668.

Abrégé méthodique des principes héraldiques, par Ménestrier. Lyon, Come, 1661, mar. rouge. Bauzonnet.

THÉOLOGIE

Biblia sacra vulgatæ editionis. Coloniæ, à la Sphère. 1682, mar. rouge. Derome.

Biblia sacra vulgatæ editionis. Lugduni. Bourgeat, 1669, in-fol. veau, exemplaire ayant appartenu au P. Berthier.

Natalis adnotationes in Evangelia. Anvers, 1595, gravures de Wierx, in-fol. veau fauve.

Quadrins historiques de la Bible, de Paradin. Figures du Nouveau Testament. Lyon, Jean de Tournes, 1579 et 1583, mar. rouge janséniste, doublures en mar. vert, dentelles, fleurons, charnières. Bruyère. 2 vol.

Institution de la religion chrétienne de Calvin, Genève 1545, in-4, mar. noir, fers à froid, 1re reliure.

Les vrais portraits des hommes illustres en piété et

doctrine... plus 44 emblèmes chrestiens, traduits du latin de Théodore de Besze, par Jean de Laon, 1581, in-8. Superbe exemplaire, rare avec les emblèmes, mar. noir. Duru.

PHILOSOPHIE

Pascal, Pensées. La Haye, 1743, veau. Provinciales. Cologne, Schouten, 1738, maroq. violet. Bruyère.

Ringhière, Dialogue de la vie et de la mort. Lyon, 1558, in-12, mar. noir. Bauzonnet.

SORCELLERIE

Albertus de virtutibus herbarum; sans date, in-4, gothique, maroq. noir. Bruyère.

Ouvrages de sorcellerie de Boguet, Bouloese, Calmet, Cardan, Delrio, Jacques d'Autun, Kirchman, de l'Ancre, de Loyer, Pencer, Vair, Wier.

BEAUX-ARTS

Panoplia omnium artium. Francfort, 1568, in-18, mar. rouge. Bruyère.

Livre des Hermites, par Jean et Raphaël Sadeler, 5 suites de planches, mar. rouge.

HISTOIRE

Joinville. Poitiers de Marnet, 1547, in-8, à toutes marges, mar. rouge fleurdelisé. Bauzonnet.

Mezeray, Histoire de France. Elzévir, 1692 et 93, veau ec. tr. dorée, 7 vol.

Monstrelet, in-4, gothique, 1512.

VOYAGES

Voyages de Chardin. Amsterdam, 1735, in-4, veau fauve, 4 vol.

Gareilasso de la Vega. Histoire de la Floride. Leide, 1431, in-8, veau écaillé.

POÉSIE

Les Œuvres et Mélanges poétiques d'Estienne Jodelle. Lyon, Rigaud, 1597, mar. bleu, filet, tr. d. Duru.

Les Œuvres de F. de Saint-Amant. Lyon, 1643, mar. orange, fil. tr. d. Bauzonnet.

Le Microscome, par Maurice Sève, d. rel. Bruyère.

Caquire, par M. de Combles. 1780, maroq. citron. Bruyère.

Horace. Londres, Pine, 1733, rel. de Pasdeloup, elzévir, 1676, mar. rouge, imprimerie royale, 1733, maroq. vert.

L'Arioste. Venise, 1580, in-4, figures, parchemin.

Bambo, Alde. Veau fauve. Bruyère.

Le Tasse. Gênes, 1590, in-4, parchemin, fig.

Chansons de de Laborde. Fig. de Moreau, 1773, in-8, exemplaire de choix, mar. bleu, filets, dentelles. 4 vol. Bruyère.

Le Villebrequin de maistre Adam. Paris, 1663, maroq. vert. Bauzonnet.

Les Chevilles. Raca, 1654, id. id.

Le Passe-temps de Baïf. Paris, 1573, mar. orange, à compartiments. Bauzonnet.

Renée. Belleau. Paris, Parisson, 1578, mar. rouge écrasé. Bruyère.

Colletet, Poésie et la Muse coquette. Paris, 1656 et 1665 maroq. orange à la rose. Bauzonnet.

Saint-Amand. Moyse sauvé, poésies, 1664-1693. 2 vol. Bauzonnet.

Théophile Viaud. Paris, 1627, in-8, veau écaillé.

Œuvres de P. et T. Corneille, elzévir, mar. rouge, 10 volumes.

Molière. Utrecht, 1713, in-18, veau fauve, 4 volumes.

Bibliothèque des Avocats.

Dès le jour où la justice royale fut définitivement instituée à Lyon et installée dans la *maison du roy*, au palais de Roanne, des avocats exercèrent près de nos diverses et nombreuses Cours de justice. L'histoire de notre barreau est donc intimement liée à celle de notre antique magistrature, et cependant il ne s'est pas encore rencontré d'avocat dans le barreau ancien et moderne qui ait songé à recueillir les souvenirs, les traditions, les grandeurs ou les vicissitudes de son Ordre. Autrefois cependant chaque corporation importante tenait à avoir son histoire et son livre d'or. Avec quelle sollicitude nos échevins dressaient les listes de tous les citoyens arrivés au Consulat et les suspendaient avec leurs blasons aux murs de l'hostel commun et plus tard dans le splendide palais de la place des Terreaux ! Et les recteurs et administrateurs de nos hospices ne voyaient-ils pas tous leurs noms soigneusement inscrits d'abord sur des listes, puis publiés ensuite dans des recueils spéciaux ? Est-ce par modestie que l'ancien barreau aurait omis de dresser ses lettres de noblesse ?

Notre ancien barreau cependant, comme les médecins

de notre ville, se qualifiait de *noble*. Mais quand les usurpations des qualifications nobiliaires devinrent par trop criantes et portèrent un trop grave préjudice aux finances royales par suite des trop nombreuses exemptions de la taille, la royauté s'émut un jour de cette situation, et voulut faire cesser cet abus. C'était en 1692. Un commissaire fut nommé par le gouvernement pour rechercher les *faux nobles* et les poursuivre, et cet agent remit ses pouvoirs à un avocat, Charles de la Tour de Beauval, lequel donna assignation à un certain nombre d'avocats et de médecins de Lyon, à comparaître devant M. d'Herbigny, commissaire départi en la Généralité de Lyon, pour se voir condamner, chacun, à 2,200 livres d'amende « pour avoir pris la qualité de nobles dans plusieurs actes. » Cette poursuite eut un grand retentissement.

Tous les avocats, comme tous nos médecins, prirent fait et cause pour leurs confrères incriminés, et un procès s'engagea. Toutes les parties présentèrent mémoires sur mémoires. On versa des flots d'encre et d'érudition ; on fouilla dans tous les vieux auteurs, dans tous les recueils de jurisprudence, dans l'histoire grecque et latine, dans celle de Savoie, de Venise et d'Espagne, pour prouver « qu'il n'y avait en France ni loi, ni ordonnance qui défendît aux avocats de prendre la qualité de *noble*. »

Dans l'un de ces mémoires, on établit entre autres que « le roi Charles V aimait si fort les avocats qu'il allait souvent au barreau en robe longue, d'où il fut surnommé l'Avocat. » — Et que sur le rapport de Froissard, il leur donna la qualité de *chevaliers ez loix*. » Dans d'autres écrits les défendeurs avancèrent modestement que la qualité de *nobles* « ne pouvait leur être contestée que par *des ignorants* qui ne connaissent pas le *mérite* et la *vertu*, et qu'en cela le jurisconsulte Belordeau, d'accord avec la

glose, a dit, en parlant des avocats : « *Scientia et virtus nobilitant.* » Tout ce fatras d'érudition forme un volume devenu assez rare, imprimé à Lyon en 1700, sous le titre de *Recueil de toutes les pièces concernant le procès des avocats et des médecins de Lyon contre le Traitant de la recherche des faux nobles.* Sa lecture, cela se conçoit, est des plus fastidieuses, mais il s'y rencontre quelques passages que j'aime à citer à la gloire du barreau lyonnais. On lit entre autres à la page 17 : « Chacun sait que les avocats de Lyon se sont volontairement imposé, tour à tour, l'obligation de servir en qualité de recteurs-administrateurs dans les deux hôpitaux, pendant l'espace de *quatre années*, c'est-à-dire que chaque avocat, exerçant sa profession, consume quatre ans entiers au service des pauvres, et pendant tout ce long temps, il donne, non-seulement, tous ses soins *sans intérêt aucun*, mais il abandonne encore les affaires de son cabinet pour administrer celles des pauvres qui sont très-nombreuses. Toutes les principales affaires des deux maisons, tout roule sur le ministère des avocats recteurs. Combien de fois ne les a-t-on pas vus aller jusqu'aux extrémités du royaume soutenir les droits légitimes des deux hôpitaux? Combien de fois les a-t-on vus demeurer en députation *des années entières*, sans *exiger aucune récompense* et sacrifier ainsi gratuitement leur temps, leurs peines et leur santé même aux intérêts des pauvres? »

Ce grand procès dura deux ans, et enfin un arrêt du Conseil du 4 janvier 1699 déchargea les avocats et les médecins de Lyon des poursuites dirigées contre eux par le Traitant La Tour de Beauval, et dit que « les qualités de *nobles* qu'ils ont prises et *prendront* ci-après, conjointement avec celles d'avocats et de médecins ne pourront leur acquérir ni à leurs enfants et successeurs, le titre

de noblesse, à moins qu'ils ne l'aient de race et d'ancienneté. »

A la fin du dernier siècle, le barreau de Lyon était des plus nombreux ; il comptait 51 membres ; le plus ancien portait le titre *de doyen*. En 1765, on trouve inscrit au tableau, entre autres, François Prost de Royer père, Antoine-François Prost de Royer fils, si connu comme lieutenant criminel de Lyon, comme prévôt des marchands, comme jurisconsulte éminent. La ville, en tenant à honneur d'être la marraine de sa fille, voulut que cet enfant portât le nom de *Lyonne*.

Il est assez difficile aujourd'hui de dresser des listes des anciens avocats du barreau de Lyon, cependant M. Morel de Voleine a pu relever un assez grand nombre de noms d'avocats distingués des derniers siècles. Je reproduis ici la note que je dois à son obligeance. Cette note est suivie aussi d'une liste des avocats qui ont prononcé la célèbre oraison doctorale, les jours de Saint-Thomas, solennité si chère à notre ancien barreau, et dont le souvenir s'est encore conservé.

AVOCATS

Amyot André, avocat, baron d'Albigny et de Bully en Lyonnais, neveu de Clément Amyot, lequel était fils de Catherin Amyot, notaire et greffier de la sénéchaussée de Lyon en 1531. Il épousa, en 1595, Marie de Laporte.

Arthaud de Bellevue Philibert, avocat, conseiller à la Cour des Monnayes en 1726, arrière-grand-père de M. César Arthaud de La Ferrière, chambellan en 1860, auteur de quelques brochures.

Athiaud Mathieu, avocat, 1578.

D'Aveine Jacques, fils de Jacques, conseiller de ville en 1571.

Aubert Pierre, échevin en 1669, qui légua sa bibliothèque à la ville.

Basset Claude, échevin en 1686.

Basset Charles, d'une autre famille, échevin en 1710.

Béraud Paul-Emilien, député du Conseil des Cinq-Cents, conseiller à la Cour royale de Lyon, né en 1750.

Bertin, 1732, originaire de Villefranche.

Blanchet de Pravieux Claude-Louis, membre de l'Académie de Lyon, auteur de quelques poésies, né en 1696; fils de Jean-Claude, échevin en 1731.

Bollioud-Mermet Alexandre, échevin en 1610.

Bollioud-Mermet Pierre, son fils, échevin en 1657.

Bollioud-Mermet Guillaume, son fils, échevin en 1678, de l'Académie de Lyon, dont le petit-fils Louis, né en 1709, fut aussi de l'Académie et auteur de quelques ouvrages.

De Bourg Estienne, qui épousa N. du Peyrat.

Bourg Jacques, échevin en 1712.

Bourgelat Claude, fondateur de l'École vétérinaire, avait été avocat.

Brac François, échevin en 1736.

Brac de la Perrière François-Pierre-Suzanne, son fils, échevin en 1774.

Brac de la Perrière Laurent-Paul-Marie, petit-fils de François, avocat, vivant aujourd'hui.

Brossette Claude, échevin en 1730.

Bloud Marc-Antoine, échevin en 1777.

Chalus Antoine, 1681.

Chol Claude, 1696.

Chol François de Clercy, échevin, 1779.

Choignard Philippe, échevin, 1783, collaborateur de Prost de Royer dans son *Dictionnaire de jurisprudence*.

Choignard Philippe, mort en 1808, échevin, bâtonnier

de l'ordre. Notice dans le *Bulletin de Lyon*, 8 octobre 1808.

Cogniat de la Vaure Jacques, échevin en 1672.

Chappe Marc-Antoine, échevin en 1740.

Clavier Estienne, né à Lyon en 1762, fit le discours de la Saint-Thomas en 1785. Juge à la Cour criminelle de la Seine en 1804, de l'Académie des inscriptions. Une de ses filles épousa Paul-Louis Courier, l'autre, M. Faye, membre de la Commission municipale en 1866. Clavier est mort à Paris en 1817.

Chausse Jean, 1584.

Dareste Jean-Jacques, 1725.

Deschamps Jean, 1664.

Deschamps Louis, 1669.

Deschamps François, échevin, 1746.

Delandine François-Claude-Éléonor, 1748.

Delandine Antoine-François, son fils, bibliothécaire de la ville.

Dervieu de Goiffieu Christophe, né en 1745, conseiller au Conseil supérieur.

Duxio Jérôme, élu en l'élection, 1722.

Dufournel François, échevin, 1704.

Durand Jean, 1748.

Durand Jean-Armand, archiviste de la ville, 1782.

Fayard des Avenières Jean-Jacques, 1737.

Fournier Barthélemy, 1577, auteur d'une traduction des *Vers dorés*, de Pythagore.

Garnier, Jean-Baptiste, échevin, 1750.

Garnier Jean, 1573.

Gayot de Pitaval François, né à Lyon en 1673.

Girard Matthieu, trésorier de France, 1723.

Geoffroy de la Chapelle Pierre, échevin, 1748.

Gillet Laurent qui, en 1703, obtint un arrêt du Conseil

confirmant aux avocats le titre de noblesse. Son fils fut échevin en 1744. C'est la famille de Valbreuse d'aujourd'hui.

Gonin de Lurieu, Pierre, juge du comté de Lyon, 1735. Méthodique dans ses plaidoyers. Décédé à Lyon le 3 décembre 1739. Originaire de Saint-Rambert en Forez. Il fut remplacé comme juge par Claude-François Pugeaud, avocat de mérite.

Goujon Jean, échevin, 1617, et son fils, François Goujon, auteur de quelques ouvrages.

Goy Abraham, échevin en 1722, mort en mai 1732. Son fils aîné fut aussi avocat.

Grégaine Philibert, père de Jean, échevin en 1674.

Grimod Antoine, directeur général des fermes à la douane de Lyon en 1689, aïeul ou bisaïeul du célèbre écrivain Grimod de la Reynière, ancien avocat.

Guillin du Montel Denis-Richard, 1688.

Guillin de Roche Aymé, son fils, 1730, échevin en 1761.

Guillin de Rougeon Antoine, son petit-fils, échevin en 1769.

Guillin Hugues, fils du précédent, 1775.

Girard Mathieu, 1723.

Girié N., 1783.

Girinet Pierre, 1573.

Jolyclerc Jacques, échevin en 1763.

De Jussieu de Marnay Mamert, 1609. Jean, son fils, 1693.

De Jussieu-Montluel François-Mamert, né en 1729, conseiller à la Cour des Monnaies, de l'Académie de Lyon. Auteur d'ouvrages de jurisprudence.

De Lafont Jacques, né en 1670, conseiller à la Cour des Monnaies, et son fils Jérôme.

Mathieu Pierre, né en 1563, historiographe de France.

Pierre DE MEAUX, 1601, père de François, échevin en 1653.

MATHON DE LA COUR Charles-Joseph, né en 1758.

DE MONTRIBLOUD Christophe-François-Nicolas, fin du XVIIIe siècle.

PERRICHON, Voir *Revue du Lyonnais*, janvier, 1876.

PROST Estienne, de Grange-Blanche, 1742.

RAVOT Jean-Baptiste, qui vendit en 1610 le château de la Pape.

RAVIER Jean-Antoine, échevin en 1787.

TÉRASSON Jean, échevin, 1684, père de

TÉRASSON Matthieu, avocat, mort en 1734, auteur d'un recueil de Mémoires, père de

TÉRASSON Antoine, né en 1705. Auteur d'ouvrages de jurisprudence.

THOMÉ Matthieu, 1736.

DE TRELLON Claude, 1587.

TAVERNIER Jean-Antoine, échevin, 1785.

Gabriel DE VALOUS, 1651, père de

Gabriel DE VALOUS, échevin en 1687, père de

Charles-Gabriel DE VALOUS, avocat, né en 1663, et de

Jérôme DE VALOUS, né en 1677, avocat, père de

Benoît DE VALOUS, avocat, échevin en 1765.

Claude VOIRET, échevin en 1644.

Jean-André-Ygnace SAUBRY, trésorier de France, 1741.

DE GLATIGNY Matthieu, échevin en 1742.

HUBERT DE SAINT-DIDIER Jean-Baptiste, né en 1719.

BROSSETTE Claude, échevin en 1730, mort en 1743.

PROST DE ROYER.

DISCOURS DE LA SAINT-THOMAS

1546. — Le Consulat fait payer 100 livres tournois à Geoffroy Rivière, médecin, pour l'oraison de la Saint-Thomas, parce qu'il ne se trouvait point de docteur pour faire cette oraison. (Actes consulaires.)

1556. — Antoine de Masso fait la harangue de la Saint-Thomas.

1571. — Claude Riche, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas.

1630. — Pierre Dorlin, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas.

1640. — N. Duguet, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas. Il reçoit 60 livres pour cela.

1651. — 19 décembre. On arrête que l'oraison de la Saint-Thomas se fera au nouvel Hôtel-de-Ville, mais que la messe du Saint-Esprit se dira encore à la chapelle de Saint-Jacques. (Actes consulaires.)

1674. — 19 avril. Le docteur de Cotton est retenu pour le discours de la Saint-Thomas.

1715. — Claude Chancel, prêtre, fait l'oraison de la Saint-Thomas. (Mémoires de M. Michon.)

1717. — Camille Perrichon aîné, fils du secrétaire de la ville, fait l'oraison de la Saint-Thomas.

1724. — Térasson jeune, avocat, fils de feu Térasson, dernier échevin. Discours sur l'utilité des belles-lettres et des sciences.

1725. — Roche. Discours sur la justice en général. On le trouve mauvais.

1726. — Vauversin, jeune homme, fils d'un employé

aux douanes. Fait le discours sur le texte de Plaute : *Par est fortuna labori*. Bien traité.

1727. — Le Discours fait par un jeune abbé, précepteur du fils de l'intendant, sur la politesse. Médiocrement traité. Il reçoit de la ville une montre d'or de 40 pistoles.

1728. — Girard jeune, avocat. Discours sur l'amour de son état et pour texte : *Age quod agis*.

1729. — Bourgelat, fils de l'échevin. Discours sur l'émulation.

1730. — Boucher, avocat à Paris, fils d'un procureur de Lyon. Discours sur l'union et la concorde. Texte de Salluste : *Concordiâ res parvæ crescent* ; *discordiâ maximæ dilabuntur*. Imprimé.

1731. — De La Chapelle, fils d'un juge, garde de la Monnaie. Discours sur l'amour de la patrie.

1734. — Discours par le fils de la veuve Basset. La princesse de Modène y assiste. C'était le fils de Charles Basset, échevin en 1710. Le sujet était de la bonne foi. On en a été très-content.

1735. — Discours par Montgiraud. Sujet : Les devoirs de la société civile. Depuis quelques années, les honoraires de l'orateur sont une bourse de jetons d'argent de la valeur de 40 écus au plus.

1736. — Burtin. Discours sur la modération. C'est peu de chose.

1737. — Barret jeune, avocat. Sujet : La bienséance ou les égards que l'on doit observer dans la société civile. Jean Barret reçu à la Cour des Monnaies à 21 ans.

1738. — M. de Valous. Discours sur la fidélité.

1739. — La ville donne après la cérémonie de la Saint-Thomas le repas accoutumé dans la salle des Portraits. Autrefois il se donnait au cabaret, chez le traiteur de la ville, et l'auteur donnait à dîner chez le traiteur à quel-

ques-uns de ses amis aux frais de la ville. A présent il dîne avec les autorités et à la place d'honneur.

Le discours est cette année fait par le fils de Simon Petitot : Sur ce que la véritable gloire consiste à remplir les devoirs de son état.

1740. — Un jeune homme de Paris fait un discours assez médiocre sur la prudence.

1741. — Discours par M Michon fils. Sur ce qu'il est plus difficile de conserver que d'acquérir. Le prévôt des marchands s'est opposé à l'impression, trouvant le discours peu flatteur pour lui.

On mène l'auteur, après le dîner, au spectacle à des loges gardées; il reçoit une montre d'or et deux flambeaux d'argent.

C'était le fils de M. Léonard Michon, ancien échevin.

1742. — Discours, par le fils aîné de Tolozan, secrétaire du roi, fabricant, qui est originaire d'Embrun.

1743. — Le discours devait être prononcé par Marc jeune, avocat. Il en fut empêché par la mort de son père, procureur de la ville. Il fut remplacé par le fils Tolozan qui offrit de prononcer son discours de l'an passé.

1745. — Discours par M. Calze, chanoine de Fourvières, sur la nécessité des sciences pour la perfection du commerce.

1766. — Discours par M. Dervieux de Goiffieux.

1775. — Discours par Bergasse, qui reçoit 342 francs. (1)

Mais la tempête révolutionnaire en renversant toutes nos anciennes institutions, ne respecta pas davantage notre Barreau. Il sombra aussi dans ce grand et douloureux naufrage.....

---

(1) Je crois que les oraisons de la Saint-Thomas ont été rarenmet imprimées.

La Révolution le supprima implicitement par un décret des 2 et 11 septembre 1790, portant que les *hommes de loi, ci-devant appelés avocats* ne devant former ni *ordre* ni *corporation*, n'auront aucun costume particulier dans leurs fonctions. « Pas une seule voix ne s'éleva dans l'Assemblée constituante pour défendre l'Ordre ; — dans cette Assemblée siégeaient cependant les Tronchet, les Target, les Camus, les Treillard et Samson, alors le bâtonnier de l'Ordre..... Ils courbèrent la tête...., comme la courbent trop souvent les hommes les plus éminents, au bruit des commotions politiques, et qui laissent faire.....

Les *défenseurs officieux* remplacent les avocats. (Loi du 15 décembre 1790.) Mais, dépourvus qu'ils étaient de notions théoriques par la fermeture des Ecoles de droit, ils ne rappelèrent en aucune manière cet éclat qu'avaient eu les anciens avocats constitués en compagnie. Ce ne furent plus que de rapaces *faiseurs d'affaires*, dont les honnêtes plaideurs refusaient le concours et le ministère insuffisants.

Le temps des défenseurs officieux fut heureusement très-court. La loi du 22 ventôse, an XII, dut rouvrir les Écoles de droit et prescrivit la formation d'*un tableau des avocats* près chaque tribunal. — Les avocats ne furent cependant pas satisfaits de cette loi. Elle contenait, comme celle de 1810 qui la compléta, des défiances contre eux, car Napoléon Ier, alors omnipotent, et qui redoutait les traditions indépendantes, écrivit alors à Cambacérès : « Le décret est absurde, — il ne laisse aucune prise, aucune action contre eux. — Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons. Tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne signerai un pareil décret. — Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

L'Empire tomba. — Les avocats avoueront qu'ils contribuèrent bien un peu à sa chute, — et la Restauration, quoique animée des intentions les plus honnêtes et les plus libérales, ne put pas se résoudre non plus à rendre aux avocats leur ancienne constitution, ni leurs prérogatives des siècles passés. Elle lutta contre eux jusqu'en 1822, et céda alors — sur quelques points. Enfin, une ordonnance du 27 août 1830 « fit aux avocats une nouvelle concession », mais celle de 1822 est en réalité la vraie qui régit encore aujourd'hui l'ordre des avocats.

La Bibliothèque des avocats, avant 1789, était conservée dans les bâtiments du Petit-Collége, où elle occupait une vaste salle carrée bien éclairée au haut du grand escalier. Cette collection avait été enrichie de dons par divers particuliers, et même une dame lyonnaise, Blanche Dupuys Albanel (1), légua une somme annuelle à Claude Brossette pour que celui-ci enrichît de livres la Bibliothèque des avocats. Mais la Révolution, en détruisant aussi l'ordre des avocats, ne manqua pas non plus de faire main basse sur la Bibliothèque des avocats, laquelle fut réunie plus tard à celle du grand collége dit le Lycée.

La Bibliothèque actuelle du Barreau de Lyon ne remonte pas au-delà de la réorganisation de l'ordre des avocats, en 1810.

---

(1) Blanche Albanel, fille de Gaspard Albanel, échevin en 1716, et de Jeanne Gayot de La Claire, sa deuxième femme; épousa Hugues Riverieulx de Varax, prévost des marchands en 1750.

Sa sœur Anne Albanel, fille de Sybille Fayard, première femme de Gaspard Albanel, épousa, en 1728, Jean-Baptiste Trollier de Messimieux, conseiller à la Cour des monnoies.

Augustin-Philibert-Bernard Albanel, trésorier de France, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Lyon, le 12 janvier 1794. (Note de M. Morel de Voleine.)

Fondée à cette époque, elle s'est accrue successivement par des achats, par des dons faits par des avocats, et même par quelques magistrats.

La Bibliothèque des avocats compte environ 4.000 volumes, qu'on peut classer ainsi : 1° *Droit ancien ;* 2° *Droit moderne ;* 3° *Littérature et économie politique;* 4° *Mélanges.*

Dans la première catégorie on remarque la belle édition des *Assises de Jérusalem*, publiée par M. Beugnot ; les *Olim*, publiés par le même ; l'édition in-folio, en deux volumes, des *Usages de Bresse*, de Revel, qui renferme la première partie de l'*Histoire de Bresse*, par Guichenon ; édition assez rare.

La seconde catégorie n'offre rien d'exceptionnel, elle est pourvue de tous les ouvrages utiles à consulter pour l'étude des questions de droit.

Sous le titre de *Littérature, histoire et économie politique*, je signalerai la collection complète du *Moniteur universel*, depuis 1789 jusqu'à nos jours, — la grande *Biographie de Michaud*, le *Glossaire* de Ducanges, avec le supplément de Carpentier.

Enfin, sous le titre de *Mélanges*, je rangerai la collection des mémoires judiciaires de M. le conseiller Menoux, — collection importante qui compte au moins trente volumes, et que l'on peut consulter utilement pour l'histoire judiciaire de Lyon, pendant la première moitié de ce siècle.

VI

BIBLIOTHÈQUES MODERNES MAIS DISPERSÉES.

Dans le cours de cette longue étude de nos bibliothèques anciennes et modernes, j'ai consacré déjà quelques pages à un grand nombre de collections formées avec un goût et une intelligence parfaits, — auquel un vrai renom s'était attaché, dont on parle même encore, — mais que des exigences de famille ou de fortune ont dispersées à jamais.

Depuis le jour où je leur consacrai, à chacune, une trop courte notice, j'ai pu réunir encore des notes sur d'autres collections modernes, — moins importantes peut-être, — mais que je ne saurais passer sous silence.

Bibliothèque Randin et Rostain

Encore quelques mots sur ces deux collections qui ont été déjà de ma part l'objet de deux articles différents. Le second, à vrai dire, est l'œuvre de M. Steyert — et c'est sur sa prière que je l'ai donné pour réparer quelques erreurs bien involontaires, qui s'étaient glissées dans mes recherches sur la bibliothèque des Chartreux. Mais il paraît que M. Steyert, dans ses rectifications, se serait aussi trompé, si j'en crois la lettre suivante que m'a adressée M. Rivoire fils. Je ne saurais lui refuser de l'insérer, comme j'accueillerai avec le même empressement les notes que M. Claudin se propose de m'envoyer.

MONSIEUR LE CONSEILLER,

En attendant la réponse péremptoire que M. Claudin se propose d'adresser au directeur de la *Revue du Lyonnais* pour réfuter les insinuations ainsi que les appréciations de M. Steyert, permettez-moi, monsieur le conseiller, de vous envoyer quelques explications au sujet de votre étude sur la bibliothèque Randin-Rostain.

En 1871-72, j'ai été l'agent et le fondé de pouvoirs de mon excellent confrère, M. Claudin, vis-à-vis de M. Paul Randin, pour traiter en son nom de l'acquisition de la bibliothèque de feu M. Randin père.

A cette époque, M. Paul Randin m'a remis un catalogue manuscrit *tout entier de sa main* ainsi que de celle de son père, catalogue *relié* qui contenait toute sa bibliothèque. Ce catalogue est entre les mains de M. Claudin.

De ce catalogue, j'ai fait le recollement de chaque numéro, et j'ai rédigé, à nouveau, un catalogue raisonné (sur des cartes), puis M. Claudin a revu et annoté mon travail, avec cette autorité qu'il possède dans la science bibliographique (autorité que M. Steyert traite de rhétorique spéciale et de circonstance).

Or, je déclare, malgré les assertions de M. Steyert, que pas un seul article de la bibliothèque Randin n'a été retranché dans le catalogue imprimé et que la *bibliothèque tout entière* de M. Randin a figuré dans la vente aux enchères qui eut lieu le 27 novembre 1873 et jours suivants.

Je déclare que M. Randin père n'a jamais possédé l'*Adolescence clémentine* dont parle M. Steyert (1). C'est moi-même qui ai acquis ce livre précieux (en 1859 ou 1860) de la bibliothèque Charvet de Grenoble; je le vendis à M. Cailhava, qui le céda plus tard à M. D., à la vente duquel il fut acheté par M. Bernard, qui le possède encore aujourd'hui.

Les classiques de Didot sur vélin, les trois exemplaires de

la *Gazette de Marcellin Allard*, ainsi que la collection des ouvrages illustrés de la période de 1840, n'ont existé que dans l'imagination de M. Steyert ; je n'ai jamais rien vu de tout cela dans le catalogue Randin manuscrit.

Quant aux trois cents pièces originales de Molière, Corneille, Racine, etc., reliés en vieux maroquin, j'ai peine à comprendre comment M. Steyert a pu hasarder une pareille plaisanterie, — à moins d'y adjoindre, — comme dit Boileau :

> Pradon et Bonnecorse
> Ou écrivains de même force.

Comment trouver trois cents pièces de théâtre ? le répertoire complet de ces trois maîtres du théâtre français (Molière, Racine et Corneille) ne comprenant même pas quatre-vingt-dix pièces ?

M. Paul Randin, il est vrai, répandit en librairie la fable suivante (*dans je ne sais quel but*) ; il aurait, *disait-il*, trouvé dans le midi trois cents pièces originales des théâtres susmentionnés, *toutes reliées en vieux maroquin*, et aurait vendu cette collection 36,000 francs à un Anglais ??? Pas un libraire ne l'a cru. — M. Steyert l'a pris au sérieux, à ce qu'il paraît, seulement il a rêvé que c'était au père Randin que c'était arrivé, et que le père Randin avait été l'heureux possesseur de ce lot fantastique !

Il n'y a pas un bibliophile au monde qui puisse se flatter de posséder toutes les pièces originales de Corneille, Racine et Molière en vieille reliure de maroquin ; la bibliothèque nationale de la rue Richelieu vient, à grand'peine, de compléter son Molière de 1666, après plusieurs années de recherches.

---

(1) M. Steyert est si peu sûr de son dire qu'il ne peut citer, ni indiquer l'édition de cette *Adolescence clémentine*.

Loin de posséder des pièces originales ainsi reliées, M. Randin ne possédait même pas, ou très-peu, de livres ordinaires couverts en vieux maroquin; *cette lacune*, dans l'ordonnance de cette bibliothèque, remarquable à plus d'un titre, m'avait même frappé quand je fis le catalogue de M. Randin, et j'en fis l'observation à son fils.

Voici l'explication que M. Paul me donna ; il m'avoua que son père s'était laissé séduire par l'amabilité de quelques amateurs plus malins que lui, et avait troqué contre d'autres plusieurs livres en vieux maroquin.

De là l'origine de certains *ex-dono* qu'on trouve dans cette bibliothèque ; car enfin, le père Randin, fort brave homme, pouvait être habile dans le commerce des bonbons, mais était complétement étranger au commerce des lettres.

Ces *ex-dono* (pas celui de M. d'Assier de Val.) représentent ses vieux maroquins absents.

L'anecdote Royer-Collard est assez jolie ; seulement, est-ce bien vrai ? Le nom de M. Royer-Collard est inconnu des bibliographes ; évidemment cet homme d'Etat avait une bibliothèque, mais une bibliothèque de travail ; jamais il n'a pris rang parmi les bibliophiles ; — qui a vu son catalogue ?

Mais, paraît-il, il est dans la destinée des pâtissiers célèbres de capter la protection des grands ! Menschikoff est bien devenu le favori de Pierre le Grand ; pourquoi le père Randin n'aurait-il pas été celui de Royer-Collard ?

Je laisse à mon confrère Claudin le soin de signaler les autres erreurs de M. Steyert, et vous prie, Monsieur le Conseiller, de vouloir bien agréer l'assurance de la considération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

V. Rivoire.

3, rue de la Bombarde.

Lyon, 6 novembre 1875.

Bibliothèque de M. Antoine-Eugène Allard.

M. Allard est né à Lyon en 1796; il fut avocat à la Cour de cette ville et membre du Cercle littéraire. Il mourut le 13 février 1830.

Il a été l'un des principaux rédacteurs du Recueil périodique intitulé : Jurisprudence de la Cour royale de Lyon, etc., qui a paru depuis janvier 1823 jusque et y compris le septième mois de 1828.

Sa bibliothèque comprenait 426 numéros et embrassait la théologie, le droit, les lettres et l'histoire.

Les œuvres lyonnaises ou sur Lyon étaient nombreuses; on y rencontrait les Paradin, les Menestrier, les Saint-Aubin, les Pernetti.

Bibliothèque de M. Coulet.

M. Coulet, ancien avoué, était un célèbre bibliophile et surtout un grand amateur de tableaux. Né à Lyon le 25 mars 1767, il mourut le 21 novembre 1831. Ses collections furent vendues en 1833.

Sa bibliothèque comptait 452 articles. Son cabinet était un véritable Musée, — des plus remarquables et qui aurait aujourd'hui la plus grande valeur.

M. Coulet recherchait aussi, avec passion, les gravures et les dessins. Il avait réuni plus de 4,000 esquisses d'artistes, — idées premières ou sujets terminés des principaux maîtres de toutes les écoles, et surtout de celles d'Italie.

Les gravures, au nombre de plus de 5,000, se composaient, en grande partie, des œuvres des anciens graveurs

allemands, hollandais ou italiens, ainsi que d'une belle collection d'eaux-fortes de Boissieu, sur papier de Chine ou grand papier. Parmi les objets d'art de son cabinet on remarquait surtout ses collections de vases étrusques, de camées et d'intailles, aussi importants par la beauté du travail et de la matière, qu'incontestables sous le rapport de leur antiquité. Les émaux et les faïences comme les verres peints étaient très-nombreux dans ce cabinet; il y avait aussi des porcelaines, des meubles et des sculptures sur bois et sur ivoire.

Bibliothèque de Jean-Baptiste Boissieux.

M. Boissieux, né à Lyon en 1743, fut procureur impérial près le Tribunal de cette ville, sous le premier empire; il mourut le 23 mars 1831.

Sa bibliothèque fut vendue le 7 décembre 1835.

M. Boissieux, avocat avant la Révolution, occupa le siége de chef du parquet de première instance de Lyon pendant un assez long temps. On conserve de lui un certain nombre de discours prononcés dans diverses circonstances solennelles, mais de médiocre valeur.

Obligé de s'éloigner de la magistrature après la rentrée des Bourbons, il reprit sa *robe de dessous* et ses premières fonctions d'avocat. Son cabinet était assez suivi. Il était situé dans l'obscure rue du Bœuf où alors vivaient presque toute la magistrature et le barreau qui traversaient les rues, en robe, pour se rendre aux audiences.

La bibliothèque de M. Boissieux comprenait 500 numéros, — c'était celle d'un magistrat et d'un jurisconsulte éclairé, — elle était riche en auteurs anciens et même les lettres n'en étaient pas exclues.

Le second fils de M. J.-B. Boissieux est mort le 19 mai 1865, conseiller à la Cour de cassation.

Son fils cadet a été longtemps avocat au barreau de Lyon.

Bibliothèque de M. Devilliers (P.-L.-F.-B.).

Sa bibliothèque a été vendue le 19 mars 1831.

M. Devilliers, né en 1797 et mort le 18 juin 1837, a été l'un des principaux rédacteurs de *la Gazette universelle de Lyon*, de 1825 à 1830. Les auteurs de la *Biographie lyonnaise*, qui l'ont connu personnellement, disent qu'outre sa polémique de tous les jours dans son journal, on a de lui un discours prononcé au Cercle religieux et littéraire de Lyon, des fragments de voyages en Italie insérés dans la *Revue provinciale*, et qu'il se proposait d'écrire une histoire de Lyon de 1789 à 1800. Il avait aussi recueilli de nombreux matériaux pour écrire un ouvrage sur la famille de Bellièvre.

Sa bibliothèque était nombreuse (613 articles) et variée, et surtout riche en mémoires et en documents historiques.

Bibliothèque de M. G....., conseiller à la Cour de Lyon.

Sa bibliothèque a été vendue le 22 mars 1839.

Cette collection se composait de 800 articles environ, représentant plus de 3,000 volumes, dont 153 concernant la *jurisprudence* ancienne et moderne et offrant de nombreux exemplaires des anciennes Coutumes de nos principales provinces et des œuvres des plus éminents jurisconsultes des temps passés. La *théologie*, les *belles-*

lettres et l'*histoire* comprenaient 150 numéros. Les éditions lyonnaises anciennes y manquaient totalement.

Bibliothèque de M. E. C.

Sous ces initiales E. C., se cache le nom de M. le docteur Monfalcon, décédé conservateur de la Bibliothèque du Lycée.

M. Monfalcon, en devenant le gardien de ce grand dépôt, pensa qu'il était de son devoir de se défaire de sa propre collection, pour éviter même le soupçon de lui donner la préférence sur celle de la ville.

Il s'en sépara donc, non sans regrets, peut-être, car on ne quitte pas volontiers de vieux amis, d'anciens compagnons. Ces amis étaient au nombre de 262, et il pouvait en être fier. Toutefois, ce n'étaient pas des *raretés*. M. Monfalcon n'avait cherché à réunir que des livres utiles, nécessaires pour ses travaux habituels.

Bibliothèque de M. Journel.

Sa bibliothèque a été vendue le 3 novembre 1842.

M. Journel a été l'un des avocats les plus distingués du barreau moderne de Lyon. Son fils est encore dans les rangs de la magistrature qu'il honore par son mérite.

La collection de M. Journel père n'était pas nombreuse, 108 articles seulement ; c'était celle d'un jurisconsulte qui s'est plu à s'entourer des principaux monuments du droit ancien et moderne. Cependant on y trouvait les grandes collections de Buchon, Guizot et Petitot, sur l'histoire de France.

M. Journel a publié une *Notice sur le Franc-Lyonnais* et des *Réflexions sur l'accusation résolue à la Chambre des*

députés contre les derniers ministres du roi Charles X, in-8 de cent pages.

M. Journel, né à Lyon, le 6 août 1787, est décédé le 5 janvier 1842.

Bibliothèque de M. l'abbé Caille.

Sa bibliothèque a été vendue le 20 mars 1843.

M. l'abbé Joseph Caille, dont le nom vénéré est encore dans le souvenir de tous les anciens Lyonnais, naquit à Puits-Gros (Savoie) en 1766. Il fut longtemps, comme l'abbé Antoine Caille, son frère, chanoine d'honneur de la primatiale. Élèves, tous deux, du Chapitre de Saint-Just, si distingué par son amour des saintes règles de la discipline et de la liturgie, ils en avaient conservé précieusement les traditions. Le plus jeune surtout avait fait une étude sérieuse de l'antique liturgie de l'Eglise de Lyon. Aussi, lors du rétablissement du Chapitre de la primatiale, contribuèrent-ils puissamment à conserver les vénérables traditions de cette illustre Eglise.

M. l'abbé Antoine Caille a publié un opuscule intéressant sur la situation actuelle du chœur et de l'autel de Saint-Jean, et comme, déjà de son temps, on préparait une nouvelle édition du Missel de Lyon, il fit une note pleine de nombreuses et utiles recherches sur les corrections dont il était susceptible, sous le titre : *Expositio, explicatio et justificatio, emendationum, additionum et correctionum quæ in nova Missalis lugd., editione anno* 1825, *fuerunt appositæ*. Lyon, 1825, in-8, 96 p.

Plusieurs années avaient été consacrées par cet érudit à un grand travail sur notre antique liturgie ; mais une mort prématurée vint le surprendre avant qu'il eût mis la der-

nière main à cet important ouvrage qui devait former trois forts volumes in-8, divisés en trois parties. Les deux premiers, dit l'auteur anonyme d'une note à laquelle j'emprunte ce renseignement, — sont complets, et la dernière est presque achevée. Des offres considérables avaient été faites à M. Caille, mais il ne voulut pas se dessaisir du fruit des laborieuses recherches de son frère.

Cet important manuscrit a fait partie de la vente de la bibliothèque de M. l'abbé Joseph Caille, ainsi que la plupart des traités généraux sur la liturgie et plusieurs Missels, Rituels et Breviaires de Lyon, bien rares aujourd'hui, entre autres « un antiphonier à l'usage de l'église Saint-Jean de Lyon, 1 vol. in-fol., manuscrit sur vélin du XIVe siècle »

Le livre de M. Antoine Caille sur la liturgie était intitulé *Ceremoniale et pontificale juxta sanctæ ecclesiæ Lugdunensis primæ Galliarum sedis, antiquum et venerabilem usum*, formé de 15 cahiers manuscrits.

En outre, il avait écrit un *Ritus lugdunensis in Missa solemni servandus a sacerdote celebrando diacono, subdiacono, a præsbyteris assistentibus.* — Une dissertation sur le mot *Deus* et sur *Alleluia.* — Les règles et cérémonies qui s'observent dans l'église primatiale de Lyon — et le Livre pour toutes les fêtes de l'année en l'année 1781.

M. Caille, tout en formant sa riche et belle bibliothèque, consacra une partie de sa fortune à la fondation d'une Providence pour les jeunes orphelins de Lyon ; cette maison succéda au pensionnat que précédemment les deux frères avaient créé à Fourvières.

M. l'abbé Joseph Caille a fait aussi don de l'emplacement réservé pour la sépulture des prêtres dans le cimetière de Loyasse.

La vente de la bibliothèque de M. Joseph Caille a été

faite au profit de son orphelinat. Elle comprenait 717 numéros.

Bibliothèque de M. Bugnard.

M. Bugnard fut chirurgien en chef de l'hospice de la Charité et membre de l'Académie de Lyon et de la Société de médecine de Lyon.

Né le 31 août 1767, il mourut le 25 mars 1843. Une notice sur sa vie a été écrite par le docteur Martin jeune en 1844.

La vente de cette collection a été faite par le libraire Fontaine, le 30 novembre 1843.

M. Bugnard aimait les bons livres, les livres utiles et les meilleures éditions ; mais il ne sacrifiait pas au luxe des conditions ; des reliures simples et solides lui suffisaient.

Si cette bibliothèque était peu considérable, 124 numéros seulement, et ne renfermait aucune de ces grandes raretés bibliographiques souvent futiles, toujours très-coûteuses ; on y remarquait, par contre, un assez grand nombre d'ouvrages de tous genres en histoire et en littérature.

Bibliothèque de M. l'abbé Tarpin.

Cette bibliothèque a été vendue le 4 décembre 1843.

M. l'abbé Tarpin exerça longtemps les fonctions curiales à Sainte-Foy et se retira ensuite à Fontaine-sur-Saône.

Sa bibliothèque était des plus nombreuses, puisqu'elle comptait 985 numéros, — et, à la fois, des plus variées. On peut dire même que rarement un simple particulier, même un ecclésiastique, posséda une collection aussi

complète, surtout en matière de théologie, laquelle nécessairement dominait dans la bibliothèque de M. Tarpin.

Cette section se divisait :

PREMIÈRE PARTIE

Ecriture Sainte (29 numéros).

Introduction à l'Écriture Sainte, concordance, dissertations et commentaires sur l'Écriture Sainte (54 numéros).

Liturgie (23 numéros).

Conciles et synodes, Histoire des Conciles (11 numéros).

Saints Pères. Ouvrages des Saints Pères grecs (28 numéros).

Saints Pères. Ouvrages des SS. Pères latins et de quelques autres écrivains ecclésiastiques (46 numéros).

Théologiens orthodoxes. Théologie dogmatique et scholastique (246 numéros).

Théologie morale (38 numéros).

Théologie catéchétique (6 numéros).

Théologie parénétique ou sermons (112 numéros).

Théologie polémique (57 numéros).

Théologiens hétérodoxes (21 numéros).

Mélanges religieux et philosophiques (17 numéros).

Histoire ecclésiastique. — Histoire générale ancienne et moderne, antiquités ecclésiastiques (26 numéros).

Histoire ecclésiastique de différents pays (7 numéros).

Histoire et statuts des ordres religieux (19 numéros).

Vies des Saints, des Pères, des martyrs et autres pieux personnages (76 numéros).

Bibliographie ecclésiastique (7 numéros).

Histoire générale des religions. — Histoire des hérésies (12 numéros).

DEUXIÈME PARTIE.

Jurisprudence. Droit civil (8 numéros).

Droit ecclésiastique (28 numéros).

TROISIÈME PARTIE.

Sciences et arts. Introduction, philosophie, morale (38 numéros).

Economie, éducation, politique (20 numéros).

Physique, histoire naturelle, sciences occultes, physionomie (13 numéros).

QUATRIÈME PARTIE.

Belles-Lettres. Langues orientales (28 numéros).

Langues grecque et latine-française (12 numéros).

Rhétorique, éloquence, philologie (23 numéros).

Poètes grecs, latins, étrangers (31 numéros).

Poètes français (13 numéros).

Polygraphes.

CINQUIÈME PARTIE.

Celle-ci comprenant *l'Histoire :* les voyages, l'archéologie, l'histoire littéraire et bibliographique et la biographie, était non moins riche et complète. Dans cette cinquième partie figuraient entre autres plusieurs de nos historiens lyonnais. *Saint-Aubin*, 1666. — *Lamure*, 1671. — *Poulin de Lumina*, 1770. — *Colonia*, 1771. — *Menestrier*, 1696. — *Colonia*, Hist. litt. de Lyon, 1728. — *Brossette*, 1711. — Les Archives du département du Rhône. — Les Nouvelles Archives. Enfin, dans le local de cette bibliothèque exceptionnelle, se rencontrait un Christ en ivoire de 22 pouces de hauteur. Toutefois, on trouvait peu de nos plus anciennes éditions lyonnaises, dans la première partie, si importante cependant, ni dans les

autres, mais la plupart étaient sorties des meilleures presses de Paris, d'Anvers, de Cologne et de Londres, et couvertes en maroquin rouge à tranches dorées.

Bibliothèque de M. le comte de Moyria.

Cette bibliothèque a été vendue le 31 janvier 1843, par Fontaine.

M. le comte de Moyria a été aussi du nombre de ces collectionneurs, qui savent avoir le courage, à un moment donné, de se séparer de leurs livres, leurs plus chères affections.... peut-être.

Il chargea donc, en 1843, le libraire Fontaine de « faire pour lui, par la voie des enchères, une vente de ses livres rares, singuliers et précieux, dit le catalogue, exceptant les ouvrages qui composent sa belle et riche collection historique qu'il possédait dans le département de l'Ain. »

Mais en 1845, il se décida à aliéner cette seconde partie, et le libraire Fontaine fut encore chargé de cette vente. Toutefois, ce dernier ne nomma pas M. le comte de Moyria sur son catalogue et il se borna à désigner le propriétaire sous la seule indication « Livres de M. le comte de M..... » La préface ne permet pas de soupçonner que cette collection avait la même origine que celle déjà vendue en 1843.

Mais il ne peut y avoir de doute sur la provenance de ces deux bibliothèques. Elles ont appartenu toutes deux à M. le comte de Moyria (Abel), publiciste, archéologue, auteur des *Monuments romains du département de l'Ain*. Bourg, 1836, in-4°.

M. de Moyria voulut que cette seconde vente se fît aussi à Lyon. — « Il n'a jamais eu qu'un désir, ajoute M. Fon-

taine, — en dehors de tout calcul financier, celui de ne pas voir ses livres, surtout sa collection provinciale, commencée et continuée, sans relâche, depuis vingt-cinq ans, se disperser au loin, comme des feuilles jetées au vent. » Le second catalogue, composé de 920 articles, sans les objets d'art et de curiosité, renferme 336 relatifs à la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le Lyonnais, la Savoie. On y remarque des manuscrits de Guichenon, de Philibert Collet, les œuvres presque complètes de l'évêque de Belley, J.-P. Camus. Cette suite, très-rare, dont plusieurs ouvrages sont passés à l'état d'introuvables, forment 38 numéros et 46 volumes. »

En 1846, le libraire Fontaine fut encore chargé de la vente d'une autre bibliothèque, celle de M. M***.

Il est fâcheux que l'on ne sache pas le nom de cet amateur, car son catalogue, qui est très-précieux, fourmille de livres rares dans tous les genres. Il est probable cependant que c'est une seconde vente du comte de Moyria.

Bibliothèque de M. l'abbé Plasson.

Ancien directeur de l'Institution des sourds-muets de Lyon. — Cette bibliothèque a été vendue le 6 novembre 1843.

Bibliothèque très-nombreuse, 1372 numéros, embrassant la *Théologie* subdivisée en : théologie scolastique, morale et dogmatique. — Sermonnaires ascétiques. — Les *Sciences :* philosophie, éducation, physique, histoire naturelle, agriculture, médecine, mathématiques, les sciences occultes. — Les *Belles-Lettres :* les poètes français, étrangers, le théâtre, les fables, romans, facéties, satires, devises, les polygraphes, les mélanges. — L'*Histoire :* l'his-

toire de Lyon, des provinces, l'art héraldique, la bibliographie et la biographie.

La partie des *Sciences occultes* offrait assez d'intérêt. On y trouvait entre autres la Polygraphie et universelle écriture cabalistique, 1561. — La Démonomanie des sorciers, 1582. — Elementa astrologiæ, 1560. — Janua linguarum, 1611. — De infestis ob demonia et homines defunctos. Lyon, J. Pillehotte, 1599.

La partie des facéties contenait des œuvres des plus curieuses et des plus rares; la morale souvent n'avait rien à y voir.

Parmi les historiens, se rencontraient les Mémoires de l'Histoire de Lyon, de Paradin. Lyon, Gryphius, 1579. — Saint-Aubin, 1666. — Poullin de Lumina, 1770, et les autres œuvres de cet écrivain.

Bibliothèque de M Flacheron (Louis-Cécile).

M. Flacheron était architecte de la ville de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, né en 1772, mort le 12 mars 1835. On a de lui un Eloge de Philibert de Lorme, architecte lyonnais, qui est très-estimé, et un Mémoire sur les aqueducs de Lyon et de ceux de la Loire, autre travail très-recherché, dont il existe un tiré à part de la *Revue du Lyonnais*. — Il a lu à l'Académie une traduction de la Basilica Lugdunensis, du Père de Bussières.

Le libraire Fontaine s'était chargé de cette vente qui eut lieu le 8 février 1844. La collection de livres se composait de 287 numéros spéciaux aux travaux habituels de M. Flacheron. Dans ces livres se trouvaient d'excellentes et importantes éditions.

Les recueils de gravures, dessins et peintures gothi-

ques étaient nombreux. Dans ces recueils, se trouvaient entre autres 93 eaux-fortes de Boissieu.

Bibliothèque de M. l'abbé Delandine.

Cette bibliothèque a été vendue en 1844.

M. l'abbé Delandine était chanoine de Lyon et frère du célèbre bibliothécaire de la ville.

Il aimait les livres et en avait réuni un certain nombre de tous genres et quelques anciennnes éditions lyonnaises.

Bibliothèque de M. Didier-Petit.

Cette bibliothèque a été vendue le 21 mars 1844.

J'ai déjà dit deux mots de cette bibliothèque, à la page 311. Je crois devoir y revenir.

M. Didier-Petit, mort tout récemment, a eu cependant le courage de se séparer de sa bibliothèque et de ses belles collections dès 1844. Son musée était des plus remarquables, sa bibliothèque unique. Je ne saurais mieux en parler qu'en reproduisant la préface du catalogue qui en fut dressé, en 1844, par le libraire Fontaine :

« La bibliothèque de M. D.... P.... est celle d'un amateur instruit et de bon goût, cause première des excellents livres, rares, utiles et précieux réunis dans le catalogue que nous publions. Tous les ouvrages qu'il a fait relier soit en veau, soit en maroquin ou cuir de Russie ont été confiés au très-soigneux Bruyère, bien digne de sa bonne réputation et de la préférence qui lui est accordée.

« A Paris, la vente des livres de M. D.... P.... serait comptée au nombre des ventes importantes ; les amateurs

la suivraient avec intérêt, mais une autre la ferait oublier. Dans notre ville, plus d'avantages lui sont réservés; elle fera époque, et l'on en gardera le souvenir. D'après la connaissance que nous avons des bibliothèques infiniment remarquables existant à Lyon, nous ne pensons pas qu'aucune d'elles, en totalité ou partiellement, vienne jamais en rivale (1) captiver, au moyen de ses richesses et d'une nouvelle alimentation, les affections des amateurs.

« Notre catalogue offrant toutes les garanties que la morale a le droit de réclamer, sa lecture, du premier au dernier numéro, ne saurait compromettre en aucune manière, la susceptibilité la plus exigeante.

« Comme il y a toujours pour nous jouissance et bonheur à parler livres rares, difficiles à trouver et qui manquent absolument dans le commerce, nous nous procurons un plaisir réel en faisant quelques citations et observations suivantes.

« La théologie dont le chiffre 40 est le plus élevé offre néanmoins plusieurs volumes gothiques, précieux, et 3 manuscrits sur peau vélin avec miniatures, sous les n°s 1, 3 et 36.

« Nous mentionnons, dans les sciences et arts les n°s 49 à 56 relatifs à l'histoire naturelle. Si ces beaux ouvrages se trouvent encore en fonds, il faut en excepter la condition superbe réunie à nos exemplaires. On ne peut pas trop répéter combien sont rares les recueils d'alphabets, écritures, etc., catalogués du n° 62 au n° 68 compris, tels que :

---

(1) Ces bibliothèques dont nous faisons mention et qui sont connues des bibliophiles de tout le monde savant, auraient trop de supériorité, nous le disons hautement, sur celle de M. D.... P...., si la vente s'en opérait par la voie des enchères.

« Les beaux-arts renferment des articles essentiels.

« Le Dictionnaire des monogrammes, in-8, fig., n° 70.

« Le même ouvrage, par Brulliot, in-4, fig., n° 72.

« Le Peintre graveur, par Bartsch, 21 vol. in-8, fig., n° 75.

« L'Iconologie, par Boudard, 3 tomes en 1 vol. in-8, fig., n° 76.

« Un manuscrit. Ouvrage composé de 135 dessins de broderie, in-4, n° 83.

« Les n°s 87 à 97 se rapportent à la gravure, aux nielles, etc.

« La section architecture ornementale étant extrêmement riche dans tous ses articles, nous répétons seulement les numéros :

« 108 De Lucio Vitruvio, superbe vol. in-fol., fig. Rare.

« 109 L'Architecture, d'Androuet du Cerceau, in-fol., figures.

« 116 Meubles, croix, ornements d'église gothiques publiés à Londres, 4 vol. in-4.

« 117 Androuet du Cerceau, *ses Ornements*, in-4.

« 137 L'art du serrurier, superbe vol. in-fol. 1627.

« 142 L'art du facteur d'orgues, par Dom. Bedos. 2 vol. in-fol., fig.

« Dans les belles-lettres, nous avons à remarquer les numéros :

« 145 Epitalamia exoticis linguis reddita, etc., grand in-fol., fig.

« 152 Le pegme du P. Coustau, in-8, sup. volume, parfait.

« 171 Les Œuvres de Plutarque, 25 vol. in-8, grand papier.

« 172 bis. Les œuvres de Cicéron, 31 vol. in-8, pap. vél.

« L'histoire, cette classe la plus considérable, réunit un trop grand nombre d'articles saillants pour que nous les citions tous. Nous engageons donc les amateurs à lire avec attention notre catalogue. Nous nous bornons à leur indiquer les numéros :

« 206 Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, etc., par le P. Hélyot, 8 vol. in-4, fig.

« 242 Les monnayes de France, par Bouteroue, in-fol., fig., grand papier. Extr. rare.

« 243 Les monnayes de France, par Leblanc, in-4, fig.

« 244 et 244 bis. Les monnayes des Barons, etc., par Tobiesen-Duby, 3 vol. in-4, fig.

« 251 Histoire de Bresse et de Bugey, par Guichenon, in-fol.

DE L'HISTOIRE DE LYON, DE DAUPHINÉ, ETC.

« 254 Les Masures de l'Isle-Barbe, par le P. Le Laboureur, 2 vol. in-4.

« 255 Missale ad usum Lugdunensis, 1510, in-4, fig. Extr. rare.

« 280 La vie, la mort et le triomphe de Chalier. Manuscrit rare.

« Art du fabricant d'étoffes de soie, par Paulet, 3 vol. in-fol., 189 pl.

« 303 à 310 Dessins et eaux fortes, par M. J.-J. de Boissieu.

« 311 Histoire ecclésiastique du Forez, par de la Mure, in-4. Très-rare.

« 313 Histoire générale du Dauphiné, par Chorier, 2 vol. in-fol.

« 317 Nobiliaire du Dauphiné, par Guy Allard, in-12.

« 323 Symphoriani Champerii Lugdunenai, in-4. Mag. exemplaire.

« 339 Les sceaux, généalogie, etc., des comtes de Flandre, 3 vol. in-fol., fig.

« 342 Dictionnaire de la noblesse, par de Lachesnaye-Desbois, 12 vol. in-4.

« 349 Blasons pontificaux, etc., in-4.

« 398 Nouveau traité de diplomatique par les Bénédictins, 6 vol. in-4, fig.

« 411 et 413 Vies de peintres. »

Bibliothèque de M. l'abbé Perrin.

Cette bibliothèque fut vendue en 1844.

M. l'abbé Perrin (André), né à Feurs, le 24 juillet 1753, mort âgé de plus de 80 ans, a été chapelain de l'église primatiale de Lyon, aumônier de la prison de Roanne et chevalier de la Légion d'honneur. Sa bibliothèque dépassait en nombre celles des simples particuliers, puisqu'elle comptait 1379 numéros, dont 974 consacrés à l'Ecriture Sainte, à la Liturgie, aux Conciles, aux Saints Pères, aux théologiens, à l'histoire ecclésiastique. Le reste embrassait les sciences et les arts, les belles-lettres et l'histoire. Il s'y rencontrait même des ouvrages de droit moderne.

Bibliothèque de M. Grégori (Giovani Carlo).

M. Grégori, ancien conseiller à la Cour de Riom, arriva à celle de Lyon le 11 septembre 1837; il la quitta en 1852.

Il possédait non-seulement une riche bibliothèque bien formée, composée de plus de 300 numéros, mais aussi un cabinet de tableaux, d'estampes, de dessins et d'objets d'art.

Les anciennes éditions et les historiens lyonnais étaient nombreux dans cette bibliothèque à côté des monuments du droit ancien et moderne. Les belles-lettres, les sciences et les arts étaient aussi dignement représentés. Les raretés faisaient défaut. On y voyait cependant un très-beau Menestrier et plusieurs ouvrages précieux sur les provinces environnantes.

Cette bibliothèque fut vendue le 16 novembre 1846.

M. Grégori a été président de la Société littéraire de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, de l'Académie de Clermont-Ferrand et de la Société de statistique de Marseille.

Il était né à Bastia, le 4 mars 1797, et est mort aux eaux thermales de Pietropolo (Corse) le 27 mai 1852.

Bibliothèque de M. Chapeau, médecin aux rapports.

M. Chapeau (Antoine), médecin de l'Hôtel-Dieu, correspondant de l'Académie de médecine, né à Lyon le 28 fructidor an II, décédé le 2 juin 1847, a publié : *Mémoire sur la fréquence des maladies vénériennes à Lyon, et sur les moyens de les prévenir.* 1822, in-8 de 44 pages.

Eloge historique de Jean Raillard, médecin en chef de l'hospice de l'Antiquaille. Lyon, 1828, in-8 de 24 pag.

D'autres divers rapports intéressants lus à la Société de médecine, et des travaux de statistique.

Sa bibliothèque, toute spéciale à son art, ne se composait que de 155 numéros ; elle fut vendue par M. Fontaine.

Bibliothèque de M. M*.**

Les bibliothèques du genre de celle de M. M*** ne sont

pas communes, car celle-ci se composait surtout de ces *raretés* si goûtées des bibliomanes, de livres *singuliers* et *curieux*, conditionnés en veau ou en maroquin par les plus célèbres relieurs. L'un d'eux même « le Dieu de la médecine des Indous » écrit en sanscrit, était en feuilles de roseaux. Toutefois, elle ne se composait que de 177 numéros.

Dans la partie qui concernait Lyon, on rencontrait entre autres *Chappuseau*, 1661 ; *Colonia*, *s. d.*, maroquin rouge du Levant, fil. sur plat, tr. dorés ; quatre éditions de *Louise Labé*. Les éditions de *Guilelmo Rovilio*, 1548. Un *Menestrier*. Lyon, 1669, in-4, blasons coloriés, rehaussés d'or et d'argent, mar. rouge, fil. d'or, tranche dorée, ancienne reliure. *Poulin de Lumina*. Les Coutumes de Bresse, Bugey, Valromey, de Collet. Lyon, 1698.

Cette vente s'est faite en 1847, c'est-à-dire il y a près de trente ans, — et, alors déjà les *raretés* et les singularités atteignaient des prix exorbitants. On lit à cet égard, en tête du catalogue des livres de M. M***, dressé par le libraire Fontaine, les lignes suivantes : « Il est avéré aujourd'hui que tous les bons livres appartenant à l'ancienne librairie ne s'obtiennent, dans les ventes à Paris, qu'à des prix extraordinaires, *incompréhensibles* et s'élevant de plus en plus. Une rareté bibliographique, — *plaquette de quelques feuillets seulement*, si elle réunit toutes les conditions désirables, a une valeur capricieuse et d'affection égale à celle d'un diamant pur de défectuosités. Jamais à Lyon un semblable entraînement n'a été constaté. »

Cette bibliothèque fut vendue par Fontaine le 23 mars 1847.

Bibliothèque de M. Cochet.

M. Joseph Cochet a rempli près la Cour de Lyon les fonctions d'avocat général, en 1846, après avoir été substitut de M. le procureur-général près la même Cour. Il aimait les livres et surtout les beaux livres richement reliés. Sa bibliothèque ne se composait cependant que de 258 articles ; mais il n'avait que des livres de choix. Il possédait aussi des vases étrusques, des groupes en marbre et en bronze, quelques tableaux, dont un Hostein.

Sa bibliothèque fut vendue le 24 décembre 1847.

Bibliothèque de M. Clerc.

M. Clerc, ancien professeur d'astronomie, directeur de l'Observatoire de Lyon, doyen de la Faculté des sciences et membre de l'Académie de Lyon, possédait une bibliothèque qui fut vendue le 13 décembre 1848.

Cette collection contenait 650 articles réunis avec un soin judicieux, et quoique M. Clerc fût un mathématicien et un astronome distingué, il n'avait pas exclu de sa bibliothèque la théologie et l'Ecriture Sainte. Il possédait même de belles Bibles et des Heures gothiques imprimées sur vélin, avec des vignettes sur pleines pages et des encadrements curieux, dont quelques-uns reproduisaient les scènes de la Danse macabre. La Géographie et l'Histoire étaient représentées par 72 numéros des plus variés. — Le reste de la collection concernait les sciences et les arts, et spécialement les mathématiques et l'astronomie.

Bibliothèque de M. Reyre.

M. Reyre (Vincent), né à Lyon le 10 juillet 1762, décédé au même lieu, le 14 juillet 1847, a été l'un des magistrats les plus distingués de la Cour de Lyon. D'abord avocat, puis homme de loi, il est entré dans le parquet où il occupa le siége de procureur du roi. Admis ensuite dans les rangs de la Cour, comme conseiller, il fut élevé le 30 décembre 1822 aux fonctions de président de chambre où il devint le doyen des présidents. Il était en outre officier de la Légion d'honneur, administrateur des hospices et de l'Académie de Lyon.

Sa bibliothèque n'était pas très-nombreuse, 237 numéros, mais elle embrassait la théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, les belles-lettres et l'histoire.

Dans la section de théologie, les recueils des sermons étaient nombreux et des meilleurs. Dans celle de la jurisprudence, nécessairement la plus nombreuse, se rencontraient les monuments du droit ancien et moderne, les coutumes des provinces, les recueils de l'ancienne jurisprudence et les œuvres des plus grands jurisconsultes. Les autres sections étaient non moins complètes, cependant on n'y trouvait aucune rareté, aucune ancienne édition lyonnaise, mais seulement tout ce qui était nécessaire à un magistrat qui a eu d'abord à porter la parole sur le siége du ministère public, et à écrire ensuite des arrêts lorsqu'il présidait une chambre de la Cour.

Cette bibliothèque fut vendue en 1848.

Bibliothèque de M. Dupasquier.

M. Alphonse Dupasquier, docteur médecin, professeur

de chimie à l'Ecole de la Martinière et à l'Ecole de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, était aussi membre de plusieurs Sociétés savantes, lorsqu'il décéda le 14 août 1848. Son frère, Louis Dupasquier, architecte du diocèse de Belley, était comme lui professeur à l'Ecole de la Martinière, membre de l'Académie de Lyon, chevalier de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare, décédé le 16 octobre 1870.

M. Alphonse Dupasquier possédait une bibliothèque et un cabinet d'objets d'art. La bibliothèque avait 469 numéros, relatifs surtout à la médecine et à la chimie. L'histoire et la littérature étaient cependant également bien représentés; dans le cabinet, se trouvaient quelques bonnes toiles anciennes et modernes, des aquarelles de nos contemporains, des gravures et des médailles.

Cette bibliothèque fut vendue en février 1849.

Membre du Conseil de salubrité du département du Rhône, il a fondé, en 1830, le *Journal clinique des hôpitaux de Lyon;* et a été auteur de quantité de Mémoires sur les eaux minérales, eaux potables, etc.

Bibliothèque de M. Chelle.

Chelle (Charles), élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département du Rhône, né à Avallon en 1807, est mort à Lyon en mars 1848, effrayé des événements politiques de ce temps; c'était un érudit sérieux; il avait commencé le classement des archives du Rhône et donné quelques articles à la *Revue du Lyonnais.*

Sa bibliothèque, formée de 126 numéros, était celle d'un savant et d'un spécialiste, riche surtout en ouvrages historiques. Les belles-lettres, les poètes y avaient cependant aussi une assez bonne place.

Bibliothèque de M. G.-A.-G. Dubié, avocat.

Cette bibliothèque fut vendue en mai 1849.

Elle était surtout celle d'un jurisconsulte. La plupart des monuments du droit ancien et moderne s'y rencontraient; la religion, la philosophie et la morale n'en étaient pas exclues, et la partie de l'histoire, surtout de l'histoire lyonnaise, était nombreuse.

Bibliothèque de M. C. Bergeret.

Cette bibliothèque a été vendue aux enchères publiques, à Paris, en novembre 1858 et mai 1859, par les soins de feu Techener père, le célèbre libraire de Paris.

Le catalogue, divisé en trois parties, formant deux volumes in-8, comprenait ensemble plus de 5,000 numéros.

Il serait difficile d'indiquer d'une manière précise le caractère propre de cette riche collection. M. Bergeret, dessinateur d'un grand talent, — et par conséquent essentiellement homme de goût, — bibliophile consommé et d'une ardeur infatigable, avait la passion du beau en tout genre, aussi sa bibliothèque était-elle riche dans toutes les branches de la bibliographie.

Membre de la Société des bibliophiles lyonnais (Société de 25 membres, fondée par M. Monfalcon et dont M. Bergeret est l'un des rares survivants), contemporain, ami et émule des Coste, des Cailhava, des La Carelle, des Yéméniz et autres, M. Bergeret avait collectionné dans le *bon temps*, c'est-à-dire, à une époque où les raretés bibliographiques pouvaient être abordées par les bourses modestes; raretés qui, malheureusement pour les

amateurs peu fortunés, ne sont plus destinées aujourd'hui qu'aux bibliophiles millionnaires.

Cette collection — même avec une grande fortune — serait impossible à refaire aujourd'hui. Il a fallu la patience, l'infatigable persévérance, ainsi que les recherches tenaces et passionnées de M. Bergeret pour la réunir, et cette ténacité ainsi que cette persévérance ont duré un quart de siècle.

A travers les méandres de ce volumineux catalogue, nous avons pu constater cette particularité, que la collection des ouvrages sur le Lyonnais, forme, en quelque sorte, la faculté dominante de cette énorme bibliothèque.

Au point de vue lyonnais, après la collection Coste, c'est la collection Bergeret qui vient en première ligne; ainsi que M. Coste, M. Bergeret n'a rien négligé, n'a reculé devant aucun sacrifice pour la rendre aussi complète que possible.

Mais citons quelques ouvrages parmi les plus remarquables, avec les prix qu'ils ont obtenus à cette vente faite depuis près de vingt ans; ces prix, certes, seraient de beaucoup dépassés aujourd'hui; néanmoins, les chiffres qu'ils ont atteint à cette époque, indiquent suffisamment la beauté des exemplaires.

Citons, surtout parce que, parmi ces citations, il nous sera permis d'attester que quelques-uns de ces ouvrages n'ont jamais été vus qu'à cette vente, et n'ont pas reparu depuis sur aucune table d'enchères.

Dans le premier volume de ce catalogue nous remarquons :

La Bible de Royaumont, première édition de 1670, in-4°, mar. rouge, fil., tr. d., doublé de mar. rouge, dent., à petits fers, rel. par Trautz-Bauzonnet (vendue 510 fr.).

— Bible de Mortier, avant les clous. *Amst.*, 1700, 2 vol. in-fol., gr. pap., rel. en mar. rouge ant., fil. tr. d. (vendu 357 fr.). — Psalterium Davidis, *Parisiis*, 1582, in-16, mar., br. ant., aux armes de Henri III, avec la tête de mort et sa devise *Spes mea Deus* (vendu 143 fr.). — Le livre intitulé : *Éternelle consolation. Paris, Michel Lenoir*, 1500, in-4°, goth., mar., br., tr. dorés, rel. par Duru (vendu 450 fr.).

La Vénerie et Fauconnerie de Jacques du Fouilloux. *Paris, L'Angelier*, 1585, in-4°, mar. r., tr. d., rel. par Trautz-Bauzonnet (vendu 260 fr.).

Vigiles des morts en françois, pet. in-4° goth. de 36 pages, *sans lieu ni date* (édition inconnue, mais sortie évidemment des presses lyonnaises avant la fin du xve siècle, et probablement de celles de B. Chaussard, car c'est avec les mêmes caractères que le *Livre des quatre choses*), ce vol. précieux, de format pet. in-4°, rel. en mar. rouge à compart., par Duru, s'est vendu 1,400 fr.

Le Champion des Dames (par Martin Franc), première édition, imprimée vers 1489, par Guil. Leroy, in-fol., mar. rouge, ant. exempl. du duc de La Vallière (vendu 330 fr.). — Œuvres d'Alain Chartier. *Paris, Galiot Dupré*, 1529, pet. in-8, mar. rouge (vendu 175 fr.) — La Marguerite des Marguerites des princesses. *Lyon, Jean de Tournes*, 1547, 2 vol. in-8, mar. rouge, tr. d., rel. par Bozérian (vendu 200 fr.). — Œuvres de Louise Labé, lyonnaise. *Lyon, Jean de Tournes*, 1556, pet. in-8 (en caractères italiques), rel. mar. bl., par Kœlher (vendu 216 fr.). Cette édition est aussi précieuse et non moins rare que celle de 1555. Cet exemplaire se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Renard. — Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans. *Paris*, 1547, in-8, mar. vert, rel. par Kœlher (vendu 75 fr.). — Œuvres poétiques de Pierre

Cornu, dauphinois, 1583, in-8, mar. rouge, Duru (vendu 270 fr.). — Les Chansons de La Borde. *Paris*, 1773, 4 vol., v. écail., fig. de Moreau, vendu 67 fr. seulement (1). — Mystères des actes des Apôtres. *Paris*, *L'Angelier*, 1541, in-fol. goth., fig. sur bois, mar. bl., rel. de Bozerian (vendu 630 fr.). Ballet comique de la Royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et Mlle de Vaudemont, sa sœur, par B. de Beaujoyeulx. *Paris*, 1582, pet. in-fol. (vendu 270 fr.). — Daphnis et Chloé, édit. du Régent, de 1718, in-8 (vendu 65 fr.). — Histoire du très-noble roy Perceforêt. *Paris*, 1532, 2 vol. in-fol. goth. (v. 440 fr.). — Lancelot du Lac. *Paris*, 1533, in-fol. goth., rel. v. (vendu 455 fr.). — L'Arbre des batailles. *Lyon*, vers 1477, in-fol. goth. (vendu 400 fr.). — Heptaméron de Margue-

---

(1) Ces Chansons de La Borde se trouvent parmi les livres de curiosité qui sont à la mode aujourd'hui; on nous cite deux exemplaires vendus récemment dans notre ville au prix fabuleux de 1,400 fr. et de 1,600 fr. Les livres à figures du XVIIIe siècle deviennent de plus en plus chers et sont l'objectif de la friandise des riches amateurs de notre époque, friandise, il faut le dire, vivement surexcitée par certains libraires parisiens, les plus grands maquignons du *higth life* de la bibliophilie.

Quand on pense que certaines fadaises de Dorat, telles que les *Baisers*, édition de Paris, 1773, un seul vol. in-8, en gr. pap., se trouvent cotées sur le marché parisien, jusqu'à 1,500 fr. ! Quand on pense qu'avec le prix qu'on a vu mettre de nos jours à une vingtaine de volumes de romans, aussi peu littéraires que peu moraux, de Retif de la Bretonne, on pourrait se procurer les belles collections réunies des classiques dits *variorum*, et *ad usum Delphini*; on pourrait former la bibliothèque entière d'un professeur ou d'un savant ! on se demande où s'arrêtera ce dévergondage du goût ? on se demande surtout si quelques-uns de ces *néo-bibliophiles* n'auraient pas besoin d'un conseil judiciaire !

rite de Valois. *Paris*, 1560, in-4°, mar. rouge, Duru (vendu 220 fr.).

J. Perissin et J. Tortorel, tableaux touchant les guerres, massacres, etc. (du temps de la ligue de 1559 à 1570), in-fol., demi-rel. (vendu 690 fr.). — Grans chroniques des princes, ducs, etc., de Savoye, par Symphorien Champier. 1516, in-fol. goth. (vendu 150 fr.) — et enfin Flavius Blondus, Roma triumphans. 1531, 2 vol. in-fol. (vendus 4,600 fr.) et acquis par Mgr le duc d'Aumale (Ces deux volumes ont une reliure remarquable à laquelle est dû le prix excessif qu'ils ont obtenu ; cette reliure, d'une conservation extraordinaire, est exécutée par Th. Maioli ; sur l'un des plats de la couverture on lit la devise *Th. Maioli et amicorum*, puis au milieu d'un écusson, d'un côté le titre de l'ouvrage et de l'autre *Ingratis servire nefas*. La livraison du 1er mai 1859 du Bulletin du bibliophile, en reproduisant en *fac simile* le dessin de cette reliure, donne une idée de l'élégance, du goût et du caractère original d'une des plus belles et des plus remarquables reliures du XVIe siècle,)

Dans le second volume du catalogue de M. Bergeret où se trouve la partie lyonnaise, nous remarquons :

Un recueil in-4° de pièces sur la Savoie, par le R. P. Cl.-Fr. Menestrier. — Discours sur l'épouvantable desbordement du Rhône, édit. originale, in-8, de 1571. — Symph. Champier, Discours sur la Rebeine de Lyon. *Lyon*, 1529, pet. in-4° goth. (vendu 250 fr.). — Le même ouvrage, de 1579, in-8, mar. rouge, de Bruyère, édit. également très-rare. — De Tristibus Franciæ (poème sur les guerres de la Ligue, édité par M. Cailhava, exempl. avec les dessins originaux (vendu 58 fr. seulement). — Saconay, Discours des premiers troubles. 1569, in-8, vél., aux armes de la ville de Lyon. — Discours de la déloyale

trahison, etc., brassée par le S. Bothéon et ses complices sur la ville de Lyon. 1590, in-8 *Très-rare* (vendu 20 fr.).—Une grande quantité de pièces et de recueils sur la révolution à Lyon.—Quincarnon, Fondation de Saint-Paul, édit. originale.—Tous les grands historiens du Lyonnais, Menestrier, Saint-Aubin, Paradin, Rubys, Le Laboureur, etc., etc.—Suite du Mémoire historique du fantassin de 25 ans de service, pet. in-12, sans lieu ni date (vendu 106 fr.). Ce petit vol. est le seul exemplaire connu et qui ait été vu en vente publique ; on ne connaît que deux ou trois exempl. de la première partie de ce recueil ; l'auteur est Nicolas Surrot, gouverneur du château de Pierre-Scize en 1675.

La magnifique et triomphante entrée de la noble cité de Lyon faite au roy Henri II et la royne Catherine, le 23 septembre 1542. *Lyon, Roville*, 1549, in-4°, mar. rouge ant., fil., tr. d. (vendu 285 fr.). — Histoire généalogique de la maison de Rabutin, manuscrit par Messire Boyer de Rabutin. In-4°, mar. rouge, fil., tr. d. (aux armes de Bussy de Rabutin, mort en 1693) (vendu 1,000 fr.). — Preces piæ, manuscrit sur vélin avec 19 grandes miniatures et 12 petites, de format in-4°, rel. en velours (vendu 1,500 fr.).

Terminons cette longue nomenclature en mentionnant une plaquette d'impression gothique et de format petit in-8, rel. en mar. vert, par Duru ; plaquette que nous avons examinée nous-même et qui ne figure pas dans ce riche catalogue.

C'est la relation du supplice de Sébastien de Montéculli, gentilhomme et échanson du Dauphin, fils de François Ier.

On sait qu'au milieu de l'été de 1536, le Dauphin se trouvant à Tournon sur le Rhône, après une partie de paume où il s'était échauffé outre mesure, but avec avi-

dité une coupe d'eau fraîche que lui présenta son échanson, puis mourut quelque temps après.

Montecuculli accusé d'avoir empoisonné le Dauphin fut arrêté, jugé à Lyon et condamné au supplice de la roue puis à être écartelé. C'est dans la rue Grenette et le 7 octobre 1536, en présence de la Cour, qu'eut lieu cette terrible exécution; et c'est précisément à Lyon, en 1536, qu'est imprimé l'exemplaire de cette relation dont nous parlons. Le savant A. Péricaud, ancien bibliothécaire de la ville à qui cet exemplaire fut communiqué, ne put, malgré ses recherches, trouver trace de cette édition dans aucun ouvrage de bibliographie ; il nous est donc permis de croire que l'exemplaire de M. Bergeret est le seul exemplaire connu.

Bibliothèque de M. Léon Cailhava.

Cette bibliothèque, malheureusement dispersée aussi, était regardée à juste titre comme l'une des plus belles de Lyon. Son fondateur fut M. Léon Cailhava, né à Lyon, le 13 août 1795. Son père, Justin Cailhava, était négociant en soieries et demeurait rue des Deux-Angles, au quartier Saint-Clair.

Léon fit ses premières études au pensionnat de l'Enfance, à la Croix-Rousse, institution célèbre à Lyon et qui compta, dit-on, Lamartine parmi ses élèves. Il les acheva ensuite au Lycée de notre ville.

Vers 1821, il partit pour l'Italie et habita, tour à tour, Turin et Milan jusqu'en 1829. Il n'était alors qu'un simple employé dans la maison Bonafous, dont les messageries faisaient le service entre Lyon et l'Italie. Mais en 1832, la fortune, souvent si capricieuse, vint à lui sourire et lui accorda largement tous ses dons. Un splendide héritage

d'un oncle lui était échu inopinément. Bien doué par la nature, aimant la peinture, la musique et le théâtre, il se livra, en grand seigneur, à son goût pour les arts que son séjour en Italie n'avait fait que développer, — et commença une bibliothèque dont la renommée devint bientôt européenne.

Un écrivain de talent, M. Z. Colombet, qui avait pu voir cette collection, au temps de sa splendeur, lui a consacré quelques pages dans la *Revue du Lyonnais* du mois d'avril 1842 : « Le cabinet de M. Cailhava, dit M. Collombet, est riche spécialement en ouvrages des vieux poètes français, en livres de caractères gothiques, en volumes de planches et de gravures, en raretés précieuses pour l'art et relevées par des reliures qui viennent des plus habiles maîtres de Paris. »

Nous avons le regret de ne pouvoir ni descendre dans le détail, ni examiner un certain nombre des plus curieuses singularités de cette bibliothèque. Nous nous bornerons à l'énoncé de quelques-uns des livres qui peuvent éveiller l'attention ou piquer la curiosité. Ainsi, nous citerons :

La Bible de Mortier ; superbe exemplaire avant les clous.

L'Ordinaire des crestiens ; Verard, 1490.

Recognitio veteris testamenti ; Aldus, 1529.

Encomium trium Mariarum ; Parisiis, 1529.

Le chappelet des vertus ; Lyon, 1498.

Veridicus Christianus ; Antverpiæ, 1601, avec une ancienne reliure de la plus belle conservation.

La Vie de Monseigneur S. Bernard ; Paris, sans date.

Præces piæ cum calendario ; superbe manuscrit du xve siècle, avec figures et bordures or et couleurs.

Heures à l'usage de Rome ; 1503, imprimées sur vélin ; figures et miniatures or et couleurs.

Autres Heures à l'usage de Rome ; sans date, également sur vélin, avec riche reliure ancienne, armes et chiffre PP, surmonté d'une couronne ducale, miniatures or et couleur.

Rationarium Evangelistarum ; 1510.

Le Songe du Vergier ; Lyon, Jacques Maillet, 1491, exemplaire en grand papier.

Le Grand Boece de consolation ; Paris, Verard, 1494, imprimé sur vélin, avec six grandes miniatures or et couleurs parfaitement conservées.

Destructorium vitiorum, seu *dialogus creaturarum ;* Lugduni, per Claudium Nourry, anno 1509. Magnifique exemplaire d'une édition non citée par les bibliographes ; enrichi de figures sur bois et de majuscules byzantines de la plus grande beauté.

Mortilogus F. Conradi Reitteri ; 1508 ; recueil de poésies latines, parmi lesquelles se trouve en première ligne l'ode à la Sainte-Vierge, UT NOS A GALLICO MORBO INTACTOS PRESERVET INCOLUMES ; ode en partie reproduite par M. le docteur Gauthier, dans ses nouvelles RECHERCHES SUR LA SYPHILIS.

Cornelii Celsi de medicina liber Florentiæ ; 1478, editio princeps. Magnifique exemplaire avec majuscules en or.

Ciceronis rhetoricorum novorum libri duo et rhetoricorum veterum liber ; Venetiis, per Nicolaum Janson ; 1470. — Editio princeps.

Claudiani opera ; Vicentiæ, 1480, editio princeps.

Sancti Ephrem sermones ; Florentiæ, 1481, editio princeps.

Erasmi paraphraseon in novum testamentum Basileæ ex officina frobeniana ; 1541, in-fol., avec la riche reliure de *Grolier*, parfaitement conservée.

Horatius Philippi Lavagniæ ; Mediolani, 1477.

Plinius secundus; Steph. Corallus Lugdunensis. Parmæ, 1476.

Aesophi fabularum libri IV carmine latino; Aesophi fabulae XVII extravagantes, etc., sans lieu ni date. Edition classée parmi les impressions faites à Augsbourg par Ant. Sorg, à la fin du xve siècle. Cet exemplaire, avec figures coloriées, offre une particularité bien rare dans les livres anciens; c'est qu'il est avec ses marges entières, la tranche n'ayant jamais été effleurée par le ciseau d'un relieur.

Galtheri Alexandreidos; Lugduni, 1558. (Caractères dits de CIVILITÉ).

Publicius oratoriæ artis epitomata; Venetiis, 1482. Exemplaire précieux d'un livre rare, contenant divers alphabets curieux et plusieurs figures ou tableaux pour la mnemonique.

Hypnerotomachia poliphili; Aldus, 1499.

Margarita philosophica; 1504. Traité de toutes les sciences expliquées par figures. Tout le système inventé par Gall sur le cerveau y est clairement expliqué.

Anacréon et Sapho; trad. en huit langues; Lyon, 1835. Exemplaire unique sur peau de vélin.

Anthonius Arena; 1519, première édition.

Liber chronicarum; 1493.

Viator, de artificiali prospectiva; Tulli, 1505. Premier livre imprimé à Toul.

Jurisprudentia; Lugduni, ad Sagitarii signum, 1554; poème latin de Barthélemy Aneau. Livre rare et précieux.

Epitre de Cicéron à Octave, traduite par le même: Lyon, 1542. Pièce également fort rare.

Discorsi di Machiavelli sopra la prima deca di Tito-Livio; Aldus, 1540. Exemplaire de Ballesdens en grand papier avec la riche reliure de *Groslier*, majuscules en or.

Les Simulachres et historiées faces de la mort; Lyon, 1538.

La Grand Danse macabre des hommes et des femmes; Lyon, Claude Nourry, 1501.

Le Propriétaire des choses; Lyon, Jehan Cyber, sans date, avec figures or et couleurs.

Des Sainctes Pérégrinations de Jérusalem; Lyon, 1488; par Michel Topie et Jacques Heremberch. Premier livre imprimé en France, avec planches sur cuivre.

La Destruction de Jérusalem; édition sans lieu ni date, sortie des presses lyonnaises, à la fin du xve siècle, antérieure à toutes celles connues, et qu'on doit attribuer sans aucun doute à Guillaume Leroy.

La Vie inestimable du grand Gargantua, etc.; Lyon, F. Juste, 1537. Edition de toute rareté, publiée par Rabelais lui-même pendant son séjour à Lyon.

Les Passages d'Outre-Mer faits par les François; Paris, 1518.

Le Livre de prestre Jehan; sans date; pièce de toute rareté.

Le Jeu des échecs moralisé; Paris, 1505.

L'Histoire de Paris et de la belle Vienne; Lyon, 1835. Exemplaire sur peau de vélin.

L'Histoire du Saint Gréaal; Paris, 1516.

L'Histoire de Perceval le Gallois; Paris, 1530.

Artus de Bretagne; Lyon, 1556.

Méliadus de Leonnois; Paris, 1532. Exemplaire de Guyon de Sardier, avec sa signature.

Theseus de Coulongne; Paris, sans date.

Isaïe le triste; Paris, sans date.

Les Prophéties de Merlin; Paris, sans date.

Tous romans de chevalerie très-rares et parfaits de conservation et de reliure.

L'Antiquité, origine et noblesse de Lyon; par S. Champier, avec la Rebeine de 1529. Pièce fort rare sur Lyon.

Fasciculus temporum, en françois; Genève, 1495.

La Bibliothèque historique du P. Lelong; 1719, in-folio, avec la reliure de Padeloux, aux armes du comte de Hoym.

Dialogue sur la Saint-Barthélemy; 1573. Livre de toute rareté, inconnu au Père Lelong.

Le Recueil de 39 *tableaux;* par Tortorell et Perissim.

Le Pélerinage de l'homme; Paris, Verard, 1511.

Les Abus du monde; Paris, sans date. — *Les notables enseignements*; Lyon, sans date. Deux ouvrages fort rares de Gringore.

Le Roman de la rose: sans lieu ni date, mais imprimé à Lyon par Guillaume Leroy.

Roman de la rose; Paris, 1813, 4 vol., imprimé sur peau de vélin, orné et enrichi de dessins et de majuscules or et couleurs.

Le Triomphant mystère des actes des Apôtres; Paris, 1540.

La Parthenice Mariane de Mantuan; Lyon, 1523.

Le Livre des 4 choses; sans lieu ni date, mais sorti des presses lyonnaises, à la fin du xve siècle. Seul exemplaire connu, et provenant de M. l'abbé Gazzera, de Turin.

L'Esperon de discipline; par Antoine du Sailx; Bourg, 1532; imprimé sur peau de vélin. Exemplaire d'Antoine du Sailx, dont le nom est cislé sur la tranche.

L'Entrée magnifiqve de Bacchvs et de Madame Dimanche Grasse sa femme, faicte en la ville de Lyon le 15 febvrier 1627; Lyon, L. Boitel, 1838. Exemplaire unique sur peau de vélin.

Enfin, pour éviter une trop longue énumération, nous mentionnerons une multitude de poètes des xve et xvie siè-

cles en éditions gothiques ou autres, parfaitement conservées, et parmi lesquelles brillent au premier rang celles de Galliot Dupré et de Jean de Tournes.

En 1845, des nécessités imprévues obligèrent M. Cailhava à se défaire de cette magnifique collection. Le libraire Techener fut chargé de dresser son catalogue; la vente produisit 45,000 fr.

Cette vente eut un grand retentissement.

Cailhava n'a rien écrit, mais il a attaché son nom au poème *De Tristibus Franciæ* qu'il a édité avec luxe et qui est un monument précieux pour l'histoire du Lyonnais, surtout au point de vue des guerres religieuses du XVIe siècle.

Le manuscrit se compose, on le sait, d'environ 3,000 vers latins, divisés en quatre livres et de 39 dessins à l'aquarelle, in-folio de 102 pages, sur papier, d'une écriture nette et lisible. Le P. Colonia est le premier écrivain qui en ait parlé.

L'abbé Michel, chanoine d'Ainay, qui en avait hérité d'un J.-J. Brocard, avait bien voulu le communiquer au célèbre jésuite. L'auteur de ce poème est demeuré inconnu; mais on peut supposer qu'il était de Lyon ou de la province, d'après les détails qu'il donne sur des événements dont il a dû être le témoin oculaire, comme le sac de Montbrison, la démolition de Saint-Irénée et la mutilation de la cathédrale de Saint-Jean. Ce dernier acte de stupide vandalisme lui arracha ce cri :

Clamarent utinam lapides per templa, per urbes,
In quibus hæretici tantas fecere ruinas.

En 1852, M. Cailhava édita encore, — de concert avec M. Monfalcon, — une *Louise Labbé* qui est un chef-d'œuvre de typographie.

Son goût pour les livres ne pouvait rester oisif ; il s'était créé une nouvelle bibliothèque. Une seconde fois, il fut obligé de s'en défaire ; mais, malheureusement, on ne peut en consulter le catalogue, parce que Techener, se servant du nom de M. Cailhava pour faire une affaire, glissa dans la collection de l'éminent bibliophile, une foule d'ouvrages plus ou moins précieux qui prirent immédiatement une valeur aux yeux des acheteurs.

Les dernières années de M. Cailhava ne furent pas exemptes d'ennuis. Sa belle fortune s'était considérablement amoindrie : le grand seigneur se voyait obligé de régler ses dépenses ; l'homme du monde cachait sous un front tranquille les soucis qui rongeaient son cœur. Ces positions usent la vie. Cailhava succomba sans avoir atteint un âge très-avancé.

Il est mort à Lyon, le 15 décembre 1863 ; il est inhumé à Sainte-Foy, dans le tombeau de sa famille. Il ne s'était pas marié et son nom est éteint aujourd'hui dans notre ville.

Un neveu, fils de sa sœur, a hérité non d'une fortune qu'il n'a pas laissée, mais de son goût pour les livres et les œuvres d'art, douces consolations dans les peines dont la vie n'est jamais exempte.

VII

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

Bibliothèque de Pierre de Masso

J'ai essayé déja au commencement de cette étude, de donner, au moins, la liste des anciennes bibliothèques monastiques et particulières de Lyon ; mais cette liste a été peu nombreuse. Les documents qui concernent ces collections ont malheureusement presque tous disparu, et M. V. de Valous a eu bien raison d'écrire, dans la remarquable préface de sa récente publication sur l'Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite, les lignes suivantes :

« Si les bibliophiles recherchent avec passion les inventaires des bibliothèques formées pendant les XV et XVIe siècles, c'est que le petit nombre qui nous reste des documents de ce genre, apportent quelque lumière à l'histoire des livres, en accroissant la nomenclature des auteurs, des commentateurs, des annotateurs, des éditeurs, des graveurs, des imprimeurs et des libraires. Que de renseignements exacts dans le simple titre d'un livre excellent, médiocre ou mauvais ! Et si ce titre appartient à une publication peu connue, oubliée ou perdue, il découvre à celui qui sait le lire des indices précieux qui accroissent l'histoire littéraire. »

On ne saurait donc assez rechercher ce qui reste de ces anciens catalogues et M. de Valous, qui a eu le bonheur fort rare de découvrir l'inventaire de la bibliothèque de Pierre de Masso, a rendu un nouveau et grand service aux

Lettres en publiant cet important document. Quelque publicité qu'ait reçue l'œuvre de M. de Valous, il voudra bien me permettre d'en parler encore et de lui emprunter même de nombreux passages pour la page que je crois devoir consacrer dans cette étude à la bibliothèque de Pierre de Masso, laquelle doit nécessairement avoir aussi sa place dans la nomenclature que je dresse de nos anciennes collections.

L'abbé de Valbenoite, dit M. de Valous, est Pierre de Masso, quatrième fils de Humbert de Masso, bourgeois et marchand, conseiller de ville en 1541, et de Clémence Grolier; il était docteur en droit, aumônier du roi, chanoine et prévôt de Saint-Just, abbé de Valbenoite en Forez. C'est sous son gouvernement que cette abbaye, détruite par les Calvinistes, fut réédifiée. Mais il avait heureusement laissé à Lyon, dans sa maison d'habitation, près le cloître de Saint-Just, la bibliothèque sauvée lors de la destruction de cette abbaye, en 1562, par les troupes du terrible baron des Adrets.

La bibliothèque qu'il réunit, ajoute M. de Valous, et qui était sa propriété particulière, fut formée avec un grand esprit de tolérance. C'est la collection d'un prêtre instruit, plus occupé de droit canonique et de commentaires sur les Ecritures saintes que de théologie irritante et de controverse à invectives. L'histoire ancienne et l'histoire sacrée sont représentées largement, de même que l'histoire moderne. Le collecteur ne paraît pas avoir eu la manie des livres, mais bien la passion de l'étude sérieuse : on ne rencontre dans cette bibliothèque aucun livre de curiosité; la littérature contemporaine n'y est pas même représentée. Elle formait un ensemble de 246 volumes, composés de 150 traités, non compris deux lots de 26 et de 46 volumes dont on n'a pas pris la peine d'écrire les

titres dans l'inventaire. On n'y trouve aucun manuscrit, mais seulement trois impressions du xve siècle de Bâle et de Venise. Les autres ouvrages ont été publiés entre 1506 et 1592: 33 à Paris, 58 à Lyon, à Toulouse, à Limoges, à Cologne, à Bâle, à Francfort, à Anvers, à Louvain, à Genève, à Zurich, à Rome, à Naples, à Bergame.

Les imprimeurs lyonnais sont: Ancelin, Dupré, Frellon, Gazeau, Giunti, Gryphe, Sébastien et Antoine; Guérin, Huguetan, Jove, Landry, Hugues de La Porte, Morel, Pesnot, Pillehotte, Rigaud, Roussin, Roville, Salamandre, Strada, de Tournes.

L'inventaire porte aussi le chiffre du prix donné à chaque ouvrage lors de sa mise en vente. Valeur bien minime, puisque beaucoup de ces livres qui atteindraient aujourd'hui des prix fabuleux, sont cotés seulement *deux sols* tournois qui équivalent à 50 *de nos centimes*; mais alors, c'était en 1593, on était au milieu des guerres civiles et de longues guerres étrangères.

Ce qui donne encore du prix à cet inventaire c'est quil a pour auteur Antoine Gryphius, fils du célèbre imprimeur lyonnais.

Sébastien Gryphius, dit M. de Valous, était un homme instruit, qui mit en lumière tant de belles et savantes publications, rendues plus remarquables par la correction et la netteté des caractères (1). Antoine fut aussi un

---

(1) Antoine Gryphe ou Gryphius était fils de Sébastien, né à Reutlingen, en Souabe, vers 1495, mort le 7 septembre 1556.

Antoine succéda à son père comme imprimeur. Il se servit de la même marque que son père. Cette marque avait pour devise : *Virtute duce, comite Fortuna*. Mais la *Fortune* ne l'accompagna pas toujours et, le 10 février 1589, il fut remplacé dans ses fonctions de capitaine

érudit comme beaucoup de typographes et de libraires de ce temps, mais les troubles du temps et les frais d'impression de plusieurs ouvrages importants amenèrent des revers dans sa fortune. Des créanciers impitoyables le retinrent même sept ans en prison...

L'hébraïste, l'helléniste, le latiniste, le typographe en renom qui avait donné ses soins à la féconde édition du *Thesaurus linguæ sanctæ* de *Pagnini* ne trouva pas grâce devant des usuriers inhumains.

Telle fut cette bibliothèque remarquable. Elle serait restée dans le plus profond oubli sans les infatigables recherches de M. de Valous. Remercions le donc, au nom des Lettres et de l'Histoire, auxquelles il rend journellement de si rares services, d'avoir exhumé de la poussière des siècles ce précieux document auquel, en le reproduisant, il a su donner par sa remarquable impression un mérite de plus. Ajoutez aussi qu'il a ajouté à cette belle publication la généalogie de la famille de Masso de 1395 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, laquelle forme une nouvelle et bonne page de notre histoire lyonnaise.

---

penon de la rue Thomassin « attendu qu'il estoit en prison depuis six ou sept ans pour ses grandes dettes. »

(*Lyonn. dign. de mémoire, p. 159.*)

Je n'ai pas besoin de parler des splendides impressions sorties des ateliers d'Antoine et de Sébastien Gryphe; on se les arrache aujourd'hui et elles ont inspiré à un bibliomane moderne le quatrain suivant; M. Vingtrinier me permettra bien de le reproduire ici :

N'écoute pas des flatteurs apocryphes,
Lyon, tes imprimeurs ne font que du métier;
Malgré Perrin et Vingtrinier
Tu n'as pas retrouvé tes Gryphes.

Bibliothèque d'Etienne Charpin

Cette ancienne collection est aussi à peine connue de nos jours ; l'oubli se fait si vite sur les meilleures choses ; les livres, comme les feuilles de nos bois se dispersent au premier vent :

Il s'est rencontré heureusement quelques auteurs qui en ont fait mention, et M. le comte Charpin de Feugerolles, l'un des arrière-neveux d'Etienne Charpin, a eu la gracieuse attention de me remettre une note des plus intéressantes et qui résume tout ce qui a été dit sur ce remarquable prêtre et sur sa bibliothèque. C'est donc une vraie bonne fortune pour moi de reproduire *in-extenso* cette note, qui se recommande par sa profonde érudition.

Château de Feugerolles (par le Chambon-Feugerolles, Loire), le 29 novembre 1875.

Monsieur Léopold Niepce,

« Je lis avec le plus grand intérêt, dans la *Revue du Lyonnais*, les études que vous y publiez sur les Bibliothèques publiques et particulières de Lyon. J'y vois, dans le numéro d'octobre dernier, au sujet d'une communication de M. Steyert, que vous êtes disposé à accueillir celles qui pourraient vous être utiles pour compléter votre œuvre. A ce titre, je vous demande la permission de vous signaler l'existence, au XVIe siècle, d'une Bibliothèque importante qui fut fondée, à Lyon, par un ecclésiastique de ma famille, lequel eut alors quelque renom parmi les lettrés et les bibliophiles de cette ville : Etienne Charpin, surnommé Clarus, prêtre, Perpétuel de l'Eglise de Lyon.

« Voici ce qu'en dit le P. Louis Jacob, dans son Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières :

« Estienne Charpin, prestre de la ville de Lyon, a esté « homme fort curieux en son temps, comme il appert par « les meilleurs livres qu'il achepta pour former sa biblio- « thèque, de laquelle il fit imprimer le catalogue à Lyon, « l'an 1555, en suite d'une épistre qu'il escrit de ce sujet, « dont voicy le titre de peur que la mémoire ne s'en perde : « *Studiosis tantùm Lugdunensis Ecclesiæ fratribus qui au-* « *gustissimam ejus majestatem perennem expetunt, Stephanus* « *Charpin etiam perennem illis optat salutem. Bibliothecam* « *ideo Christianam comparavi, candidissimi commilitones,* « *ut pro viri ad juravem, etc.* »

« Cette blibliothèque est également citée pag° 147 du tome 8 des *Archives historiqnes et statistiques du département du Rhône*, où il est dit que le catalogue de 1555 est devenu extrêmement rare.

« On lit également, page 63 du livre de Quincarnon (*La Fondation et les antiquités de la basilique collégiale..... de Lyon*) : Estienne Charpin, son parent (il s'agit ici de Pierre Charpin, chamarier de Saint-Paul, official et vicaire-général de Lyon), docte ecclésiastique, a recherché la généalogie et la vie du B. Primat Eucher II.

« Severt (*Chronolog. episc. Lugdun.*, p. 78) invoque, à ce sujet, l'autorité d'Etienne Charpin. Page 176 du même ouvrage, il parle d'une lettre élégante, et faisant également autorité, par lui écrite, datée de Lyon, 1553. Il le cite encore page 270, comme ayant écrit le catalogue des chanoines de l'Eglise de Lyon.

« Enfin, toujours au sujet de saint Eucher, Etienne Charpin est cité par J.-M. de la Mure, en son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, page 73.

« M. Péricaud (*Notes et Documents*, p. 795) suppose

qu'Etienne Charpin fut l'éditeur d'un volume in-f° publié en 1554 (*Apud Petrum Meraut*), contenant deux pièces de vers de saint Agobard ; l'une sur la mort de Charlemagne, l'autre sur la translation de Carthage à Lyon, des reliques de saint Cyprien, de saint Pantaléon et de saint Spérat ; ainsi que de la vie de saint Cyprien par Pontius, la lettre de saint Eucher à Valérien, une vie de sainte Constance, etc. Mais, le fait le plus saillant de son existence de bibliophile fut la publication, par Jean de Tournes, en 1558, d'un manuscrit des poésies d'Ausone, contenant plusieurs pièces alors inédites, et par lui découvert dans la Bibliothèque de l'abbaye de l'Isle-Barbe. Antoine d'Albon, pour lors abbé de l'Isle-Barbe (depuis archevêque de Lyon), en paya les frais. Le monde savant s'occupa beaucoup alors de ce livre assez rare aujourd'hui ; et Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu, composa, à la louange d'Antoine d'Albon et d'Etienne Charpin, deux pièces de vers latins qui se trouvent au tome II, page 19, des *Mazures de l'Isle-Barbe*. Ces vers se lisent aussi en tête de l'édition d'Ausone de 1558, par Jean de Tournes, in-12.

« Il est encore parlé d'Etienne Charpin dans la préface de l'édition d'Ausone commentée par Elit Vinet et publiée à Bordeaux en 1575, in-4° (les commentaires imprimés séparément en 1580), et à la fin de la vie d'Ausone de cette même édition.

« Etienne Charpin fut indubitablement au nombre des érudits lyonnais qui entrèrent en relations personnelles avec Erasme, lors de son séjour à Lyon. Il aurait mérité, de la part du P. de Colonia, une mention qu'il n'a pas eue dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon* ; ouvrage du reste bien incomplet.

« Jusqu'ici je n'ai pu me procurer, à mon grand regret, le catalogue imprimé en 1555, ni les divers ouvrages ou

publications d'Etienne Charpin, à l'exception d'un bel exemplaire de l'édition d'Ausone de 1558. Je le dois à l'obligeante bonté de monsieur le conseiller Coste.

« Je n'ai connaissance que de deux ouvrages provenant de la bibliothèque d'Etienne Charpin : le premier est à la bibliothèque de la ville de Lyon, et m'a été communiqué par M. Péricaud ; c'est un exemplaire de l'Erasme, in-f°, de 1538 *(Basileâ ex officinæ Frobenianâ)*. Sur le titre on lit : *Stephanus Charpin Jesus Christi servus ac Lugdunensis ecclesiæ presbyter perpetuus, hujus voluminis est possessor.*

« A la suite de l'index se trouve une copie de sa main, d'une lettre inédite dans laquelle Erasme, écrivant à Alphonse Valdérius, secrétaire de l'Empereur, se justifie du reproche que ses ennemis lui faisaient d'avoir, sur son anneau, une pierre gravée représentant le dieu Terme avec cette devise : *Concedo nulli*. Cette lettre a été publiée dans le tome IX de l'Erasme de 1540.

« Le second livre d'Etienne Charpin est dans ma propre bibliothèque ; je l'ai acquis à Paris, en 1869, lors de la vente des livres du baron Jérôme Pichon. C'est un exemplaire de l'édition donnée par Erasme des *Epistolæ divi Eusebii Hieronymi stridonensis cum scholiis Des. Erasmi roterodami. (Basileæ, apud Jo Frobenium*, 1524, 3 tomes en 1 vol. grand in-f°.)

Et habent sua fata libelli !

« Ce livre est un spécimen remarquable de cette bibliothèque dispersée. La reliure du XVIe siècle en maroquin bleu, avec compartiments, tranche dorée et gauffrée, porte sur les plats : *Stephanus Charpinus presbyt. Lugd.*, 1546. Autour du plat recto, on lit, en lettres d'or : *Quisquis unum habet Hieronymum aureum plumen habet, locupletissimam bibliothecam habet absolutis. exemplar*. Sur le plat

verso on lit : *Divites doctrina et pietate divus Hieronymus vult sacerdotes esse pauperes opibus.*

« L'impression est fort belle, sur papier de Hollande réglé, à grandes marges. Les lettres majuscules sont enluminées à la main avec beaucoup de soin.

« J'ose espérer, monsieur, que cette petite étude, hommage rendu à la mémoire d'un bibliophile lyonnais par l'un de ses arrière neveux, vous offrira quelque intérêt, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Comte De Charpin Feugerolles. »

« *P.-S.* — Les auteurs qui ont parlé d'Etienne Charpin sont, en outre de ceux cités plus haut :

« 1. Biographie lyonnaise : *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, rédigé par MM. Bréghot du Lut et Péricaud aîné, page 67. (Lyon, 1839, gr. in-8°.)

« 2. *Notice hist. et stat. du canton de Saint-Symphorien-le-Château*, par M. F. Cochard, page 129. (Lyon, 1827, in-8°.)

« 3. *Notice sur les manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, par Ant. Fr. Delandine, tome I, page 4. (Lyon, 1811, 3 vol. in-8°.)

« 4. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, publié par L. Morel de Voleine et H. de Charpin, page 100. (Lyon, 1854, in-f°.)

« 5. *Erasme dans ses rapports avec Lyon*, par A. Péricaud, page 16. (Lyon, 1843, in-8°.)

« 6. *Etudes hist. sur le Forez :* Chronique des châteaux et des abbayes, par M. de la Tour-Varan, bibliothécaire

de la ville de Saint-Etienne : tome I, page 438. (Saint-Etienne, 1854, 3 vol. in-8°.)

« 7. *La France littéraire, artistique, scientifique*. (Revue publiée à Lyon.) 4e année, n° du 8 septembre 1860, page 795.

« A cette première communication, M. le comte de Charpin de Feugerolles a bien voulu en ajouter une seconde, le 11 décembre dernier. Je la reproduis également avec autant de gratitude que de satisfaction :

« J'aurais dû ajouter, à la liste des auteurs qui ont parlé d'Etienne Charpin et de sa bibliothèque, les Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-haut de Vienne, par Claude Charvet, publiés pour la première fois sur le manuscrit de l'auteur, avec notice, notes, etc,, par M. P. Allut. (Lyon, 1868, in-8°, page 156.)

« En outre, il est très-probable que M. Breghot du Lut en fait mention dans ses *Mélanges biographiques et littéraires* (1828). Mais je n'ai pas, à mon regret, ce livre dans ma bibliothèque.

« En outre des deux pièces de vers latins, composées par Guillaume Paradin et insérées dans l'édition d'Ausone, de Jean de Tournes (1558), on y trouve une épître, également en vers latins, dont voici la copie :

Ad Stephanum Charpinum, Ausonii poetae assertorem, Ludovicus Miraeus :

Ablita dum revocas nigris monumenta latebris
Ausonii, et purgas inclyta scripta situ,
Qui tineas blattasq ; inter riaatus abunde,
In lucem salvus vindice te rediit.
Nostra tibi multum debere intelligit ætas,
Et accepta tibi commoda jure refert.
Non minor est horum virtus qui scripta vetusta
Restituunt, quàm qui composuêre prius. »

Bibliothèque de M. l'abbé Perrichon.

La famille Perrichon n'est pas originaire de Lyon, mais elle s'y est fait un nom dans l'échevinat et dans les lettres, comme dans le sacerdoce.

Pernetti lui a consacré quelques pages ; les auteurs de la *Biographie lyonnaise* ont cité l'un de ses membres, mais M. Morel de Voleine vient de donner sur elle, dans la *Revue du Lyonnais* (janvier 1876) des documents des plus précieux.

Les Perrichon sortent de Saint-Bonnet-le-Château, en Forez. Dans les œuvres du jurisconsulte Papon, dit M. Morel de Voleine, on trouve cité un Pierre Perrichon, marchand de cette ville, marié à Anne Villatelle. En 1637, on rencontre à Lyon, dans le quartier de l'Herberie, Pierre et Denis Perrichon. Plus tard, apparaît Pierre Perrichon, avocat au parlement, ancien notaire, secrétaire de la ville, échevin en 1700 et 1701. En décembre 1719, il fit la harangue de la Saint-Thomas et fut l'ami et le soutien des religionnaires fugitifs, après la révocation de l'édit de Nantes.

De son mariage avec Marguerite Severt, il eut, entre autres, Camille Perrichon, chevalier de l'ordre du roi, de l'Académie de Lyon, prévôt des marchands, de 1730 à 1739, né en 1678, mort en 1768. Il possédait une très-belle bibliothèque dont le catalogue fut imprimé par les frères Duplain, en 1763.

Camille Perrichon protégeait les lettres, et le *Journal de Lyon*, de 1784, a publié une ode de Gentil Bernard, sur les *Grandeurs humaines*, adressée à Camille, duquel le poète reçut un présent qui l'encouragea à suivre la carrière des lettres.

Le Consulat se montra généreux envers la veuve de Camille Perrichon. Il lui laissa, après le décès de son mari, la jouissance de l'appartement qu'il avait occupé dans l'Hôtel-de-Ville. Toutefois, cette jouissance ne fut que temporaire, car en 1775, le Consulat, sur la proposition du premier échevin, décida que l'appartement occupé par Madame veuve Perrichon, serait destiné « à servir de lieu d'assemblée, lors du repas des corps de la ville et à d'autres usages. » (Actes cons.)

Le frère aîné de Camille Perrichon eut, à Lyon, une position plus modeste, mais il n'en fut pas moins très-utile à la ville.

Le Consulat se l'attacha, en 1705, « et luy confia le soin particulier de ses archives, pour l'arrangement et la conservation de tous les titres qui y sont enfermés. » (Act. cons.)

Il succédait ainsi, comme archiviste de la ville, à un sieur Desglareins, et reçut le titre de « conseiller garde-scel du Consulat et des jurisdictions de la Conservation et de la police. » On lui donna, en outre, un logement dans l'Hôtel-de-Ville ; mais le Consulat le chargea souvent de missions très-importantes pour les affaires de la ville, et il demeura des mois entiers hors de Lyon. En 1730, il crut devoir, pour cette raison, se démettre de ses fonctions d'archiviste de la ville et proposa pour son successeur M. l'abbé Benoist.

Il mourut en 1748. — En 1759, sa veuve, Agathe Estienne demanda une pension au Consulat, et celui-ci, « pour lui témoigner sa reconnaissance, pour les services que son mari avoit rendus à son pays, décida que cette dame, veuve de M. André Perrichon, écuyer, chevalier des ordres du roy, et Thérèse Perrichon, leur fille, recevroient une pension de 1,000 livres, en considération de

la participation assidue et zélée du défunt aux affaires de la commune, depuis 1705, époque de son entrée au service. » (Act. cons.)

André Perrichon aimait les livres et il s'était formé une bibliothèque, dont les frères Duplain firent paraître le catalogue en 1759.

André Perrichon avait été secrétaire du commerce, en 1742, et directeur des droits de douane. De son mariage avec la fille de Raymond Estienne, échevin de Lyon, il avait eu, entre autres, Dominique Perrichon, né vers 1722, mort le 3 février 1798, licencié de Sorbonne, prieur de Saint-Nicolas-de-Motices, syndic du clergé du diocèse, chamarrier de Saint-Paul, et vicaire-général à Vienne.

L'abbé Perrichon était aussi un amateur distingué de livres, mais il dut s'en séparer de son vivant. Il les vendit en 1791, « entraîné, dit le catalogue, par des circonstances qu'il n'étoit pas dans la prudence humaine de prévoir, » ce qui veut dire que la Révolution frappait déjà à la porte, et que l'abbé Perrichon, en homme prudent, se défit volontairement de ses livres pour chercher un abri contre les fureurs de la démagogie qui devait faire, peu après, tant de victimes et de ruines. Cette bibliothèque contenait 1406 numéros. « Le catalogue, dit M. le président Baudrier, est bien fait, mais il est facile de voir que son auteur, l'abbé Perrichon, probablement, a sacrifié aux habitudes du temps, en modifiant l'orthographe des noms. » Je ne dirai pas tout ce que cette bibliothèque renfermait de raretés lyonnaises. La place me manque, mais il serait à désirer que M. le président Baudrier, si compétent aussi en cette matière, voulût bien publier les notes qu'il a faites sur cette bibliothèque, comme sur celles de Richard, de Montbard, de

Rast-Maupas, de l'abbé Goyot, chanoine de Villefranche, et qui contiennent un relevé si exact et si intéressant de toutes les œuvres lyonnaises qui se rencontraient dans ces diverses collections. Ces notes sont un véritable catalogue des plus remarquables publications lyonnaises.

Bibliothèque Rast.

Le nom de Rast a appartenu à plusieurs Lyonnais qu'on trouve cités dans la *Biographie lyonnaise*, p. 246.

C'étaient : 1° *Rast-Maupas*, Jean-Baptiste-Antoine, médecin de l'Académie de Lyon et de la Société d'agriculture de cette ville, né à la Voulte, en Vivarais, le 27 décembre 1732, mort le 1er juin 1810, à Albigny, près Lyon. Il avait acquis une grande réputation en bibliographie, il a publié quelques opuscules ;

2° *Rast-Maupas*, Jean-Louis, frère du précédent, négociant et agronome, fondateur de la Condition publique des soies, né aussi à la Voulte, vers 1751, mort à Lyon, le 27 mars 1821 ;

Et enfin 3° *Rast*, Jacques-Joseph, ancien chanoine de Saint-Paul, né le 17 novembre 1736, où il est mort le 17 février 1816. Il se fit un nom par sa vertu et sa piété, et son portrait a été gravé par Julie Boily.

Jean-Baptiste-Antoine Rast-Maupas s'était formé une remarquable bibliothèque, mais qui n'a eu aussi, hélas ! qu'une durée bien éphémère. Son catalogue nous reste seul et est précieux pour les bibliophiles. Il a été dressé par Kindelem, en 1812, et contient 5,340 numéros. Sur ce nombre se trouvaient des éditions lyonnaises des plus anciennes et des plus belles, et choisies avec le goût le plus sûr.

Bibliothèque de l'Archevêché.

De nouvelles recherches dans les dépôts de nos archives, dont les inventaires sommaires se dressent si lentement, m'ont permis enfin de découvrir quelques indices bien incomplets, il est vrai, sur les bibliothèques qui ont existé dans le palais de nos archevêques (1). Je ne parlerai pas des livres recueillis par l'archevêque Leidrade, l'ami et l'auxiliaire de Charlemagne; ces livres étaient destinés spécialement à l'enseignement donné dans les écoles fondées, à Lyon, d'après l'ordre de son souverain. Ils étaient, du reste, peu nombreux, et Leidrade nous les indique, lui-même, dans sa fameuse lettre à Charlemagne. Ils se composaient des saints Evangiles, du livre des Prophètes, de Salomon, de Job, des Psaumes. Plus tard, le puissant empereur fit don de quelques autres ouvrages que j'ai déjà indiqués à la page 19, seulement cette *librairie* n'était pas à l'archevêché, mais bien à l'Ile-Barbe, dans le célèbre monastère de ce lieu. On sait que les calvinistes, en le renversant, brûlèrent aussi sa bibliothèque. Paradin a dit quelques mots de cette bibliothèque à la page 261 de son Histoire de Lyon. « Pour plus honorer l'abbaye de l'Ile-Barbe, Charlemagne y fit dresser sa royale librairie, y faisant apporter ses livres

---

(1) *Paradin* dit que cette bibliothèque fut enrichie d'un grand nombre de volumes, magnifiquement reliés, et *Sabellicus*, ainsi que *Palmerius*, assurent que Charlemagne y plaça un manuscrit des œuvres de saint Denis, dont lui avait fait présent *Nicéphore*, empereur de Constantinople, et une bible grecque et syriaque qu'il avait corrigée de sa main. (Delandine, *Bibliothèques de Lyon*, p. 3.)

dont il estoit richement meublé, comme le prince de son temps, le plus savant et le plus studieux. A la mienne volonté que cette librairie eust esté aussi curieusement gardée, comme de saincte affection elle y avoit esté dressée. Nous avons vu des œuvres du poète Ausone (1) qui jamais n'avoient esté veues, tirées de ladite librairie, et ces années précédentes publiées par le don et bienfait de très-révérend monseigneur Antoine d'Albon. »

En même temps que Leidrade formait avec les dons de Charlemagne une *librairie* dans l'abbaye de Saint-Martin-de-l'Ile-Barbe, le célèbre diacre Florus (2), né en 779, s'en créait une personnelle, dans le cloître de Saint-Jean,

---

(1) Les auteurs *des Lyonnais dignes de mémoire* prétendent dans leur *Biographie lyonnaise*, p. 67, que ce fut Etienne Charpin, prêtre de l'Eglise de Lyon, auteur de quelques ouvrages, et qui s'était composé une bibliothèque, dont il fit imprimer le catalogue, en 1555, qui découvrit dans le monastère de l'Ile-Barbe l'*Ausone*, manuscrit qu'il publia, en 1598. « Ils ajoutent que c'est à tort qu'on a attribué cette découverte à Antoine d'Albon, qui était alors abbé de ce monastère, et qui seulement en favorisa l'impression. » (Severt, 78, 176 et 270. — Arch. du Rh., VIII, 147.) Jusqu'au moment de la découverte du manuscrit d'*Ausone*, on n'en avait qu'une faible idée, Dès l'an 1472, on avait publié, à Venise, une partie de ses épigrammes. En 1490, Gesner en donna une édition plus étendue à Milan, et Georges Merula une autre, à Venise, en 1496. Cette découverte a fait événement dans l'histoire des Lettres. J'ai parlé plus haut, p. 571, de la bibliothèque d'Etienne Charpin.

(2) Florus n'était pas Lyonnais de naissance, mais Lyonnais d'éducation. Il a été auteur célèbre, élevé, dès son enfance, dans nos écoles, auxquelles il a longtemps présidé, attaché qu'il était par son titre de diacre à la personne de nos archevêques, pour être le fidèle et perpétuel témoin de leur conduite, et pour coucher même dans leur chambre, car c'était là autrefois, comme l'on sait, une des fonctions dont le diacre de l'évêque était chargé. (Colonia. *Hist. litt.*, t. I.)

où il avait été élevé, et dont le souvenir s'est gardé. Florus, on le sait, était disciple de l'archevêque Agobard, théologien et poète latin assez distingué. On l'appelait le *Maître par excellence*. Son enseignement, justement estimé, attirait, à Lyon, un grand concours d'élèves. Il prêtait volontiers à ses amis les excellents livres dont se composait sa bibliothèque et il les envoyait même au loin, jusqu'à Trèves, si nous en croyons M. Monfalcon. T. I, p. 210 (1).

Plus tard, l'église Saint-Jean commence à posséder aussi une *librairie*. Hugues I de Bourgogne, d'abord religieux de Saint-Marcel, près Châlon, puis évêque de Die, et enfin élu archevêque de Lyon, vers 1085, légua à sa cathédrale, en mourant, vers 1106, outre un grand nombre de riches vêtements sacerdotaux et de vases sacrés du plus grand prix, une certaine quantité de livres. On lit, en effet, dans l'*Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ*, publié en 1867, par M. Guigue, aujourd'hui

---

(1) Halinard, 65, évêque de Lyon, au XIe siècle, empoisonné à Rome, avait une bibliothèque choisie et nombreuse qui fut transportée dans le monastère de Saint-Bénigne, de Dijon, dont il avait été, vingt ans, abbé. (Hist. du Clergé de France, t. III, p. 359.)

Théobald de Versailleux, chanoine de la métropole, dit dans son testament « do et lego conventi *S. Crucis* (alors église cathédrale), Bibliam meam, sermones Guillelmi de Peyraudo (célèbre dominicain, distinctiones Mauri (Raban Maur, Proprietarium meum, et Pastorale B. Gregorii (arch. du Rhône, arm. agar., vol. 6, n° 7.)

L'ex-libris de la bibliothèque du Chapitre de Lyon, qu'on retrouve encore sur quelques volumes échappés à la confiscation de cette bibliothèque, porte les armes du Chapitre, accostées de deux anges, et surmontées d'une couronne de comte ; au-dessous on lit : « Biblioth. de MM. les comtes de Lyon. »

Cet ex-libris est très-mal gravé.

archiviste de la ville de Lyon, les lignes suivantes, page 128.

« Nonas. Obiit Hugo bone et fidelis memorie, lugdu-
« nensis archiepiscopus, qui eidem Ecclesiæ providit
« atque hujusmodi memoriale reliquit : librum sacra-
« mentorum cum aureis litteris, textum Evangeliarum
« cum epistolare, ordinem episcopalem : Dedit de libris
« Historiam integram et aliam in quatuor libris, Augus-
« tinum de verbis Domini super Johannem, de octo ques-
« tionibus, de cura pro mortuis, de adulterannis conju-
« giis, de continencia, de baptismo contra Donatistas,
« de anima et ratione, de fide et operibus, de pastoribus,
« de ovibus, de bono conjugali, de bono viduatis; —
« librum S. Ambrosii de Virginibus; — librum beati
« Gregorii Nazianzeni; — librum beati Ambrosii de
« Officiis; — librum de Patriarchis; — Cyprianum
« librum; ultimam partem moralium Gregorii; — librum
« Didimi de Spiritu Sancto; — epistolam Theopolii
« Alexandrini; — Epistolam S. Jeronimi; — Epistolam
« S. Augustini ad Dardanum et presencia Dei; — Epis-
« tolam Cornelii pape ad S. Cyprianum; — Sermonem
« S. Augustini adversus Judeos. — Epistolas S. Augus-
« tini ad Consencium de vera corporis resurrectione; —
« Epistolam S. Augustini ad Volusianum, — Epistolam
« Volusiam ad S. Augustinum. — Epistolam Hilarii ad
« Augustinum; — Epistolam Augustini ad Hylarium;
« — Epistolam Augustini ad Paulinum, episcopum; —
« Epistolam Augustini adversus Epistolam Juliani; —
« Epistolam Alipii et Augustini, episcoporum ad Maxi-
« mum medicum; Epistolam S. Augustini ad Syxtum,
« præsbyterum; — Epistolam beati Jeronini ad Eusto-
« chium de virginitate servanda; — Originum super

« Exodum ; quinque benedictionales, textum unum ; —
« Librum Mathæi cum epistola Jeronimi, de prodigo
« filio ; — Librum Anselmi Cantuariensis archiepiscopi,
« de veritate, de libertate, de casu dyaboli, de incarna-
« tione Verbi, cur Deus homo, de contemptu virginali
« et de originali peccato, de processione Spiritus Sancti ;
« epistolam de azino et fermentato ; — Vitam beati Gre-
« gorii ; — Regulam beati Benedicti ; — Librum S.
« Martini de confessione peccatorum ; — Epistolas
« S. Pauli ; — Epistolas Gregorii ; — duas Missales ; —
« Textum grecum et Epistolarium grecum ; — Librum
« Boecii ; — Librum hymnorum et Cantica canticorum ;
« — Librum Bruchardi. — Librum Macrobii ; —
« Librum Ozacii ; — duo Psalteria greca ; — Vitam
« S. Niceii ; — Moralia Job. »

Paradin paraît avoir vu cette bibliothèque qui avait dû, nécessairement, s'accroître avec les années et être à l'usage des célèbres *lecteurs* qui enseignaient la théologie et la grammaire, c'est-à-dire les belles lettres, dans les grandes écoles du cloître de Saint-Jean. On lit, en effet, dans l'*Histoire de Lyon* de cet auteur, p. 103 : « En l'église Saint-Jean se trouvent certains livres fort rares et fort anciens, *escrits en écorce d'arbres*, dont l'un est lisable et contient un commentaire sur les Psalmes. L'autre, qui n'est relié, ains lacéré et imperfet, est escrit en caractères antiques et qui bonnement ne se peuvent lire (combien que la lettre ne soit belle et nette) et semble à plusieurs qui ne sont stylés à tels caractères que ce soit lettre grecque : mais véritablement ce sont lettres latines, dont la forme est dissemblable aux nostres, pour la diversité des caractères, qui fait que, quelque bon esprit que ce soit, il lui seroit mal aisé d'en lire une page en

huict jours (1). A la vérité, ce sont des œuvres d'*Avitus*, archevêque de Vienne, qui florissait environ l'an 520. — Il y a plusieurs autres traités monstrant manifestement que ce sont des œuvres d'*Alcinius Avitus*, insigne théologien et excellent poète, lequel est nommé en l'un d'iceulx livres, en une épistre de laquelle le titre est *Avitus, episcopus papæ constantinopolitano*. Il y a aussi une Homélie prononcée par un grand seigneur de Lyon, nommé Sigistricus. Sa sœur et lui furent convertis de l'hérésie arienne. Aucuns ont estimé que ces livres sont de toile, les autres de joncs du Nil (2), parcequ'il semble

---

(1) C'étaient probablement les caractères lombardo-romains usités au ve siècle. La Mure parle aussi de manuscrits sur écorce ; « et pour faire veoir la verité de cette sacrée et vénérable antiquité en ce Chapitre illustre et très-ancien de l'église métropolitaine de Lyon, c'est qu'au rapport de Piercham (Champier), en son ouvrage de l'Antiquité et noblesse de cette cité, les archives de ce noble chapitre se sont trouvés dépositaires d'un vieux volume en manuscript grec, sur de l'*écorce*, contenant les pseaumes, les hymnes, et tout le reste de l'office, à la façon qu'il estoit célébré en l'église d'Asie, et sont tel qu'on croit que saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'évangéliste, le remit au glorieux saint Pothin, premier évêque de Lyon, l'un de ses principaux disciples. »

Champier dit qu'anciennement on récitoit l'office en grec, et il dit avoir vu dans les archives de l'église des manuscrits *grecs sur écorce d'arbres*, d'une merveilleuse facture, là où estoient tous les pseaumes et hymnes.

(2) Le papier, formé des enveloppes ou filaments de joncs qui croissaient sur les bords du Nil, appliqués les uns sur les autres, à contre-fibre, étaient mis sous une presse, poli avec de l'ivoire, frotté souvent d'huile de cèdre, pour le rendre plus incorruptible. Memphis se distingua dans l'art de le préparer. Il en existait des fragments dans la bibliothèque ambroisienne de Milan, qui ont été ensuite apportés à la Bibliothèque nationale de Paris, à la suite de nos guer-

qu'il y a des filaments. Il y en a qui ont opinion que ce sont de petites pièces de bois collées et rapportées l'une à l'autre. Tant il y a que c'est chose vénérable et digne d'estre conservé pour la révérence de l'antiquité. »

Symphorien Champier paraît avoir vu aussi ces manuscrits célèbres; car on lit dans « *le Miroir historial des sacrées antiquitez et nobles singularitez du très-illustre chapitre de Lion, de La Mure* », manuscrit conservé aux archives de la ville de Lyon. — « Et pour faire veoir la vérité de cette sacrée et vénérable antiquité en ce Chapitre illustre et très ancien de l'église métropolitaine de Lyon, c'est qu'au rapport de Pierrecham (Champier), en son ouvrage de l'Antiquité et noblesse de cette cité, les archives de ce noble Chapitre sont trouvées dépositaires d'un vieux volume, en manuscript *grec* sur de *l'écorce*, contenant les psaumes, les hymnes, et tout le reste de l'office, à la façon qu'il estoit célébré en l'église d'Asie, et tout tel qu'on croit que saint Polycarpe, disciple de saint Jean, l'évangéliste, le remit au glorieux saint Pothin, premier évêque de Lion, l'un de ses principaux disciples. »

Mais « la révérence de l'antiquité », comme dit Paradin, ne sauva pas tous ces beaux et précieux manuscrits de la fureur aveugle et stupide du baron des Adrets, lorsqu'il saccagea les cloîtres de Saint-Jean, en 1562 (1).

---

res. C'était la traduction latine de quelques livres des *Antiquités judaiques de Flavius Joseph*, par *Rufin*. (Delandine, *Essai hist. sur les manuscrits*, p. 37.)

(1) Voici comment Le Laboureur rapporte, dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, le sac de son abbaye. « On accourut à l'île où on fit des désordres estranges, — les reliques furent dispersées, nos cloches fondues, à l'exception de la grosse qui, n'ayant pu être cassée, fut

Ce qui resta des épaves de ce douloureux sinistre fut recueilli alors par l'archevêque Antoine d'Albon, et transporté *aux archives de Saint-Jean*. Il s'y trouvait, entre autres, les deux manuscrits des Commentaires de Ruffin (1), prêtre d'Aquilée sur les psaumes de David et sur les œuvres d'Ausone. « En parcourant, dit Antoine d'Albon, ces vénérables restes d'une bibliothèque si belle, si opulente, je trouvai les manuscrits de ces Commentaires, sur parchemin, offrant les caractères et les marques de la plus haute antiquité. » Cum multa in Insula ostendi pietatis antiquæ monumenta, tum vero præcipue *bibliothecam opulentam* quam cum studiose lustrassem offendi commentarios Ruffini notis, et caracteribus qui summam antiquitatem præ se ferent descriptos et membranis (prope inodum exeris ac ipsa vetustate et situ attritis commendatos.)

---

jetée dans la rivière où elle est encore. La coupe précieuse, la grande croix d'or furent emportées, et en général toutes les libéralités de Charlemagne à ses enfants. Tous nos meilleurs titres furent brûlés ou dérobés. Après que le feu qui succéda au pillage eût été éteint, les paysans d'alentour achevèrent de butiner ce qui avoit échappé à la fureur des calvinistes. »

(1) D'Albon dédia ces *Commentaires* au pape Pie IV, et il alla à Rome en présenter un exemplaire à ce pontife. (Delandine, *Biblioth. de Lyon*, p. 4.)

Ruffin, ami de saint Jérôme, et ensuite son adversaire, mourut en 410 ; on connaissait de lui sa traduction d'*Origène*, des discours de saint Grégoire de Naziance et l'Histoire ecclésiastique d'*Eusèbe*, ses commentaires sur les bénédictions de *Jacob*, et les prophéties d'*Osée*, de *Joël* et d'*Amos* ; mais on ignorait qu'il en eût fait d'autres sur les Psaumes jusqu'au moment où on découvrit le manuscrit dans les ruines de l'Ile-Barbe. La publication en eut lieu à Lyon, en 1569. (*Idem*, p. 5.)

Mais lorsque les commissaires du gouvernement firent main-basse, en 1791, sur les *archives* de Saint-Jean, et en firent le recollement avec leurs anciens inventaires, ils négligèrent de mentionner dans leurs procès-verbaux dressés le 10 mars et le 21 avril 1791, qu'il existât des livres dans ces archives. Ces actes nous révèlent simplement ce fait qu'il se trouvait deux bibliothèques, l'une, dans le Palais, et l'autre, à la Manécanterie, *à côté des archives*, et que les livres renfermés dans ces deux bibliothèques furent enlevés par les commissaires de la Nation et transportés, sur des charrettes, dans les greniers « du ci-devant claustral de Saint-Pierre, « où ils pourrirent pendant de longues années, exposés à la pluie qui y pénétrait par les trous faits par les bombes de la Convention, pendant le siége de Lyon. Ce ne fut qu'au retour de l'ordre et après les sanglantes saturnales de la Révolution que ces livres passèrent des combles de Saint-Pierre dans ceux du Collége, avec les milliers de volumes enlevés aux bibliothèques monastiques. Toutefois, les tablettes de la bibliothèque avaient reçu déjà une autre destination ; on voulut bien ne pas les brûler comme on avait brûlé déjà tant de livres entachés de *cagotisme et de fanatisme*, et le 13 pluviôse, an V, on avait décidé « que les tablettes des cy-devant comtes de Lyon qui se trouvaient dans le bâtiment de la *Manécanterie* demeureraient réservées à l'*Ecole centrale*, pour former le cabinet d'*histoire naturelle*, sous la surveillance du citoyen Gilibert. »

Ce fut donc dans les greniers du collége que M. Delandine, nommé conservateur de la grande bibliothèque de la ville, trouva, entre autres, plusieurs des manuscrits provenant originairement de l'Ile-Barbe. « Je recueillis soigneusement, dit-il, dans la préface de son ouvrage sur les manuscrits de la bibliothèque de la ville (p. 6), ces

manuscrits et ces restes vénérables qui offrent encore les traits de l'antique écriture carlovingienne, ainsi que la preuve de la munificence de Charlemagne et de son affection pour notre ville. » Toutefois, ces manuscrits n'étaient pas dans les bibliothèques des archevêques et des comtes de Lyon, dont un inventaire en forme existe encore aux archives du Rhône ; on les avait trouvés sans doute dans les archives de Saint-Jean, où Antoine d'Albon les avait déposés après le sac de l'Ile-Barbe, par le baron des Adrets. Il est très-probable aussi que, primitivement, ni l'archevêque, ni le Chapitre ne possédèrent de bibliothèque propre. Chaque archevêque, comme chaque chanoine, aura eu sa bibliothèque particulière, composée selon son goût et ses aptitudes, et après leur mort, les héritiers en auront disposé. Du reste, il en eût été nécessairement fait mention, quelque part, dans les grands et beaux inventaires qui nous restent des anciennes archives de la Primatie et du Chapitre, et qui ont été dressés avec tant de soin dans le cours du dernier siècle. A défaut de renseignements fournis par ces inventaires, j'ai dû chercher ailleurs des indices sur les bibliothèques de nos anciens archevêques et c'est aux anciennes archives judiciaires de la Cour que j'ai pu rencontrer, par hasard, un document des plus précieux, celui du catalogue de la magnifique collection de livres que posséda l'archevêque Camille de Neufville-Villeroi. C'était on le sait, un prélat éminent, un savant et un grand administrateur qui figure glorieusement parmi les hommes qui ont été les plus utiles à notre ville. Vivant à une époque où s'éditaient la plupart de ces grands monuments historiques qui seront l'éternelle gloire du siècle de Louis XIV, il les acquit presque tous pour sa collection particulière.

Suivant l'usage du temps, il les enrichit aussi de splen-

dides reliures en maroquin, à ses armes, et les plaça dans une belle galerie sur arcades qui s'avançait alors depuis son palais en travers de la spacieuse rue ouverte maintenant sous le nom d'Avenue de l'Archevêché. Mais à l'heure de sa mort, il ne voulut pas que sa bibliothèque fût dispersée par ses héritiers et il la légua aux PP. Jésuites qui tenaient alors le grand collége et dont il était l'ami. (1) Toutefois, la justice dut s'occuper de la liquidation de sa succession, et par son ordre fut dressé le catalogue manuscrit que j'ai retrouvé dans les monceaux de titres en désordre qui forment les Archives judiciaires. Ce document se compose d'un registre de 162 pages in-folio, entièrement écrit de la main de l'un des deux libraires de

---

(1) Voici les termes mêmes du testament mystique du 31 décembre 1690, ouvert à la sénéchaussée de Lyon, le 29 juin 1693, par lequel Camille de Neuville légua sa belle bibliothèque aux jésuites du collége de la Trinité.

« Je lègue au grand collége des jésuites de Lyon, ma bibliothèque, désirant qu'incontinent après ma mort, tous mes livres qui se trouveront dans ladite bibliothèque leur soyent remis, à l'exception des *Conciles*, impression du Louvre et de la Bibliothèque des Pères, que je lègue au sieur Curtillac, curé de Neuville, en reconnaissance des peines que je luy ai données, — priant lesdits jésuites de faire dire beaucoup de messes pour moy, par l'amitié qu'ils m'ont toujours témoignée, et par l'estime que j'ay toujours eue pour leur Compagnie. » (Fonds Coste, n° 11747.)

Au moment du siége de Lyon, en 1793, un assez grand nombre de ces volumes fut transporté dans un local particulier, hors des atteintes des boulets et on les retrouva intacts. — Camille de Neuville était né à Rome et avait eu pour parrain le pape Paul V. Il se fit un devoir de résider dans son diocèse où il fonda le séminaire de Saint-Irénée, et favorisa l'établissement des Trinitaires, des missionnaires de Saint-Lazare et de Saint-Joseph. — Il mourut âgé de 87 ans.

Lyon, *O. Cellier* et *Plaignard* qui avaient été chargés par la Sénéchaussée de dresser, en 1693, un état estimatif de la valeur de cette collection. D'après ces experts cette valeur était de 19,033 livres, 10 sols et la bibliothèque se composait de 2,528 volumes d'ouvrages grecs, latins, espagnols, anglais et français. Les reliures étaient en grande partie en maroquin du levant, ou en basane ou en veau et sortaient des meilleurs ateliers. Toutefois, on n'y voit pas figurer d'anciens manuscrits, ni aucun de ces ouvrages qu'on appelle aujourd'hui des *raretés*. Les livres les plus anciens ne remontent pas au-delà de 1538. Après la liquidation de la succession de Camillle de Neufville de Villeroy, sa bibliothèque fut transportée au collége de la Trinité ou les PP. Jésuites lui consacrèrent une salle spéciale et aujourd'hui encore l'une des galeries de la Bibliothèque du Lycée porte le nom de Salle Villeroi, en souvenir de ce généreux donateur, — mais où sont les livres de cette précieuse collection? La Révolution ne put manquer, hélas! d'y porter sa main sanglante. Pendant le siége de Lyon, les boulets et les obus de la Convention en ont broyé des rayons entiers... Les commissaires du gouvernement et les voleurs qui marchaient à leur suite, en ont enlevé aussi ce qu'il y avait de meilleur, et les officiers municipaux de la ville chargés de l'épuration des livres *entachés de cagotisme* en ont brûlé des quantités énormes dans les corps de garde de la place des Terreaux et de Saint-Nizier... Qui ne reconnaît pas nos révolutionnaires à ces actes de sauvage et stupide vandalisme?

Le P. Louis Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques* (Paris 1655), parla en ces termes de la collection de l'archevêque Camille de Neufville-Villeroi : « L'archevêque ne posséde pas seulement ces belles qualités d'esprit de ces grands hommes des Villeroy,

desquels il est issu, mais aussi le voyons-nous porté d'un grand zèle aux bonnes lettres et pour l'augmentation de sa bibliothèque qui a près de 4,000 volumes, en toutes les sciences et en diverses langues, particulièrement, les livres espagnols, lesquels sont tous richement reliés de maroquin incarnat du Levant, avec les armes de ce seigneur qui sont un chevron à trois croix ancrées. »

M. Péricaud, dans sa notice sur Camille de Villeroi ajoute : « Si à l'époque où le P. Jacob publia son Traité, Camille possédait 4,000 volumes, il est à présumer que ce prélat qui vécut encore presque un demi-siècle, dut au moins tripler sa bibliothèque. Elle devait, en effet, être très-considérable, puisque après sa mort elle fut estimée, si l'on en croit Guichenon dans sa Vie de Camille de Villeroi, « après la mort du prélat, plus de 80,000 francs », mais Guichenon se trompe. Cette collection, d'après l'inventaire que j'ai sous les yeux, ne se composait que de 2,528 volumes et fut estimée seulement 19,033 livres et 10 sols.

M. Péricaud dit aussi : « Une partie des livres de Camille existe encore dans la Bibliothèque de notre ville; mais quoique ces livres soient maintenant disséminés dans les différentes salles de cet établissement, ce qui en reste est facile à reconnaître à la seule inspection des volumes. Presque tous ceux qui sont reliés en maroquin viennent de sa bibliothèque. »

Après l'enlèvement de la collection Villeroi du palais de l'archevêché, il n'y resta plus de livres, et un document des archives du Rhône permet de penser que jusqu'après la mort du cardinal de Tencin il n'y eut pas de bibliothèque propre à l'archevêché. Le Chapitre seul s'en forma une, mais elle était peu considérable, si j'en juge d'après quelques notes du tome Ier de l'*Inventaire des actes capi-*

tulaires. On voit, en effet, par ces notes, que ce fut en 1743 seulement que les comtes de Lyon commencèrent à se créer une bibliothèque commune, à l'aide d'un legs que venait de leur faire de tous ses livres l'un des membres du Chapitre, le comte de Chevriers, doyen. Ces ouvrages furent estimés, en 1777, à la valeur de 3,875 livres. Le comte de Chevriers s'était plu à faire, lui-même, le catalogue de sa collection, neuf ans avant sa mort, en 1743. Après lui, le comte de Montmorillon, grand custode, se chargea du soin de la bibliothèque du Chapitre, lequel avait mis à sa disposition une somme annuelle de 700 livres. En 1757, il tenta d'acheter la bibliothèque laissée par le cardinal de Tencin et en offrit 8,000 livres, mais les héritiers refusèrent.

En 1756, cependant, il avait pu acquérir, au prix de 483 livres, la collection d'une veuve Saunier ; mais, en même temps que le grand custode augmentait la bibliothèque du Chapitre, il enrichissait aussi celles du Séminaire et des Enfants de chœur. De 1762 à 1780, il acheta, chaque année, un certain nombre d'ouvrages chez le libraire Rossel, qui était le fournisseur privilégié. L'abbé Gouvilliers était le bibliothécaire du Chapitre. C'était un homme de science, un habile paléographe qui dressa aussi les beaux inventaires du Chapitre d'Aínay, en 1779

La reliure des livres des comtes de Lyon était confiée à un sieur Lamollière. Trois catalogues en ont été successivement dressés ; un seul subsiste encore en entier. On n'y voit figurer aucun manuscrit ancien, aucun incunable, aucune *rareté*. C'était plutôt la bibliothèque d'un homme du monde que celle d'un corps religieux. Mais je demande aussi qu'est-elle devenue ? Nous n'avons plus le procès-verbal qui constate sa confiscation comme on a constaté, en 1791, la saisie et l'enlèvement des archives de l'Arche-

vêché et du Chapitre. Cette collection aura dû grossir les tas énormes des livres des communautés religieuses et des émigrés qui furent empilés dans les greniers du ci-devant claustral de Saint-Pierre...

L'archevêque d'Albon possédait aussi une belle bibliothèque. Le Laboureur en parle dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, p. 19, et voici ce qu'il en dit : « En temps de paix, l'archevêque dans son cabinet combattoit contre les vers et les teignes qui rongeoient impunément les rares et précieux manuscrits dont Charlemagne avoit enrichy le monastère de l'isle, en qualité de restaurateur et de second fondateur de cette église (car c'est ainsi qu'il faut entendre ce que l'on a dit de sa bibliothèque) pour les purger des désordres dont ces livres ne sont pas toujours exempts. Le lecteur ne sera pas fâché d'apprendre que c'est de l'île Barbe que notre studieux prélat avoit tiré, quelque temps auparavant, les œuvres du poète *Ausone*, qui jusques là ne s'estoient veues qu'imparfaites. De sorte que tous les doctes luy ont l'obligation de ce bel ouvrage restitué et imprimé à Lyon à ses dépens d'où il s'est répandu par tout l'univers, à la gloire de notre prélat.

« Voilà les divertissements de notre prélat pendant les beaux jours de la paix, desquels et de la riche bibliothèque qu'il amassa à grands frais et qui se conserve encore aujourd'hui au château d'Avauges près Bully en Lyonnois, il est aisé de conjecturer combien il aimoit les bons livres et les lettres. Mais s'il aimoit les bons, aussi haïssoit-il les mauvais comme il montra bien après sa promotion à l'archiépiscopat. En effet, n'ayant que trop ressenti les pernicieux effets de la nouvelle doctrine qui s'étoit d'aultant plus facilement étendue et multipliée que les plus fameux libraires et imprimeurs du temps en

étoient infectez, il fit une exacte recherche de tous les livres huguenots, et en ayant ramassé tout autant qu'il put, il les fit porter et brûler le long de la Saône, du côté de la rue Mercière, et jeter les cendres dans le courant de ce fleuve pour en abolir la mémoire. »

Bibliothèque du Concert.

Au siècle dernier, où l'initiative privée savait créer de si belles choses que le Consulat toujours grand et généreux aimait à encourager de sa sympathie et de sa bourse, il s'était formé à Lyon une société d'amateurs de la musique et des beaux arts. Dès 1713, ceux-ci commencèrent à se réunir pour donner des concerts. En 1724, cette société fut autorisée par lettres patentes du roi. Le duc de Villeroi la plaça sous sa haute protection, et le Consulat en prit la direction, après avoir acheté pour elle une salle des réunions située sur la place des Cordeliers.

J'ai déjà raconté, à la page 31, les vicissitudes de cette Compagnie qui porta le titre d'Académie des Beaux-Arts, je n'y reviendrai donc pas; mais il me reste à dire que, d'après l'Almanach de Lyon de 1765, la bibliothèque de cette académie « passait pour la plus belle et la plus complète du royaume. On y avait recueilli tout ce qu'il y avait de plus célèbre et de meilleur en musique instrumentale et vocale, italienne et française, » M. Bergiron du Fort-Michon en était le conservateur. Le directeur de l'Académie était M. Flachon, ancien échevin, et M. de Riverieux, fils, le trésorier.

Aujourd'hui encore on aime et on cultive la musique à Lyon, — les amateurs de talent sont nombreux, et nous possédons aussi des artistes d'un vrai mérite. — De

nombreuses Sociétés musicales se sont fondées, et on aime à suivre leurs concerts. Mais la ville songe-t-elle seulement à leur donner le plus modeste asile?

Quand elles veulent donner un concert, elles sont réduites à chercher de çà et de là un toit pour s'abriter, et ne rencontrent que des locaux des plus imparfaits pour la musique et des plus incommodes pour les auditeurs. Cette misérable situation doit-elle se prolonger et n'est-elle même pas *honteuse* pour la ville?

Sera-t-il dit encore *longtemps* que, dans la seconde ville de France, les lettres et les arts, comme *des pauvres sans asile*, seront réduits, les uns à camper dans une salle noire, enfumée et sans jour du palais Saint-Pierre, et les autres à chercher une hospitalité insuffisante dans un vestibule du Palais-de-Justice ou dans la corbeille des agents de change, ou dans des théâtres qui brûlent ou dans d'autres où l'on manque d'air et d'espace?

Et la musique populaire qui se fait entendre sur la promenade de Bellecour, n'aura-t-elle pas non plus bientôt un autre abri qu'un kiosque en planches pourries, que ne retiennent plus que des étais qui menacent de tomber sur les passants?

Bibliothèque Ruffier d'Attignat.

J'ai cité déjà cette bibliothèque à la page 214. Elle avait eu pour auteur Claude Ruffier d'Attignat, reçu trésorier de France, à Lyon, le 3 septembre 1734.

Tout en remplissant sa grande charge, M. Ruffier d'Attignat sut se former une bibliothèque qui était très-estimée des connaisseurs de son temps. Elle se composait des meilleurs auteurs sur l'histoire de France et des principaux Etats d'Europe. Il s'y rencontrait une collec-

tion de livres rares et même beaucoup d'éditions du XVe siècle et « une carte accommodée au Pôle, *Charta universo Polo aptata*, de Guillaume Postel, ouvrage qui passait pour unique ». Dans ce même cabinet se voyait un groupe, en marbre blanc, de Diane et d'Endymion, de Michel-Ange Slodtz.

Bibliothèque du Gas.

Cette bibliothèque a appartenu successivement à deux magistrats distingués de notre ville, MM. les présidents Laurent et Pierre du Gas. Elle était citée avant la Révolution comme l'une des plus remarquables. Elle était nombreuse et composée surtout de livres de littérature et de sciences. (Voir plus haut, page 209.)

Bibliothèque de M. Annibal Michon.

M. Annibal Michon, de l'Académie de Lyon, n'était cependant pas Lyonnais. Il naquit à Toulouse en 1692 et mourut à Paris en 1770 ; mais fixé de bonne heure dans notre ville, il débuta avec succès au barreau et fut désigné en 1722 pour prononcer l'oraison doctorale. L'Académie lui ouvrit ses rangs et elle conserve encore plusieurs de ses mémoires manuscrits. M. Michon fut un magistrat distingué et remplit la charge d'avocat du roi. Il s'était formé une bibliothèque qui avait un nom. L'*Almanach de Lyon* de 1765 en parle en ces termes : « L'histoire et les belles lettres y dominent. On y trouve le recueil de tout ce qui a été imprimé jusqu'à présent ur la ville de Lyon et même sur la province, avec un grand nombre de manuscrits anciens et modernes sur ce sujet, beaucoup de cartes à la main, historiques, chrono-

logiques et généalogiques, et beaucoup de portraits, surtout des Lyonnais. » (V. p. 161.)

Bibliothèque Richard de Montbard.

Richard de Montbard n'était pas Lyonnais. Echevin de Montbard, il eut avec Buffon des difficultés qui lui firent donner sa démission; mais Buffon, dont le crédit était alors très-puissant, obtint du roi un ordre par lequel il était enjoint à Richard d'achever la période d'échevinage, à défaut de quoi il serait emprisonné au château de Dijon. Richard refusa de se soumettre, se réfugia à l'étranger, et se retira à Avignon qui appartenait encore au souverain pontife. Quelque temps après, il vint à Lyon et s'y fixa. Emigré à la Révolution, il revint à Lyon après la chute de Robespierre; il y mourut le 30 janvier 1812, à soixante-neuf ans.

Sa bibliothèque était assez belle. Elle contenait 1832 numéros, y compris le supplément. On suppose que le catalogue fut dressé par Kindelem et a été fait avec assez de soin; Kindelem passait pour instruit; malheureusement, dit M. le président Baudrier, à qui j'emprunte ces notes, suivant l'habitude du temps, il indiquait très-rarement le nom des imprimeurs ou citait seulement les premiers fondateurs de l'imprimerie, les Alde ou les Elzévirs.

Parmi les dix-huit cent trente-deux numéros de cette collection, vraiment rares et que s'arracheraient aujourd'hui nos bibliophiles, se trouvaient, entre autres, soixante-cinq articles dignes de tout l'intérêt des hommes de science. La plupart étaient du XVIe siècle, et quelques-uns du XVe, comme le *Livre des Saints Anges*, par Eximenès. Lyon, 1486, petit in-folio. — Les *Sermones breves*, Lyon 1495. — Tous sortaient des presses lyonnaises.

CONCLUSION.

Je suis arrivé au terme de cette étude. Est-elle complète ? je suis le premier à proclamer le contraire, et à signaler toutes ses imperfections ; mais ne puis-je pas demander au lecteur le bénéfice des circonstances atténuantes? Je suis, je crois, le premier qui ait entrepris un travail d'ensemble sur toutes les Bibliothèques que notre ville a pu posséder dans le passé, et sur celles que les temps modernes ont vu naître, puis disparaître, pour la plupart, après une durée, hélas ! trop éphémère. Dans les vieux temps, les Bibliothèques particulières avaient une plus longue vie que celles de nos jours. Le père de famille formait sa collection, non-seulement dans une vue personnelle, pour son usage propre, pour s'en servir comme d'outils, dans sa charge de magistrat ou dans ses fonctions d'homme de loi ; mais, en colligeant ses livres, il avait une pensée d'avenir et de stabilité. Il songeait à son fils qui lui succédait dans le sacerdoce de la justice ou dans les luttes du barreau, et qui devait transmettre intacte à ses successeurs cette part de l'héritage paternel. L'homme de loisir, l'opulent gentilhomme, le riche financier qui se construisaient des hôtels à la ville, et des châteaux dans les champs n'oubliaient pas non plus d'étaler dans « une grande chambre accoustrée, tout autour, de grands pulpitres remplis de beaux livres et des plus rares, en tous genres de sciences et de disciplines, » comme le rapporte l'historien bourguignon Saint-Julien de Balleure. Ces *librairies* duraient des siècles ; les catalogues en étaient faits avec

un soin pieux, de même que les communautés religieuses dressaient aussi, avec la même sollicitude, les inventaires de leurs grands trésors littéraires. Mais, que sont devenues ces grandes collections? où sont même leurs inventaires? La Révolution a passé par là..... et, comme toutes les révolutions, elle n'a su faire que des ruines. J'ai raconté avec quelques détails la stupide et brutale dispersion de nos Bibliothèques monastiques et de celles de quelques particuliers, morts victimes de la Terreur, et qu'on appelait dédaigneusement les *suppliciés !* Mais le désordre était alors si grand, en tout et partout, qu'on a brûlé et perdu tous les inventaires des Bibliothèques religieuses et même les procès-verbaux de leur confiscation. Pas un seul de ces documents n'a échappé au naufrage..... tandis que si nous les possédions, si nous avions ces monuments dressés avec tant de science, soit par les Pères de l'Oratoire, soit par le P. Janin, soit par le vénérable P. Mongez que, malgré ses quatre-vingts ans, on fit monter sur l'échafaud, soit par tant d'autres savants religieux assassinés aussi, comme il serait encore facile aujourd'hui d'écrire l'histoire de ces grandes Bibliothèques! Mais de tant de grandeurs, il ne nous reste que le souvenir, et comment un auteur peut-il écrire une histoire rien qu'avec de vagues souvenirs? On me pardonnera donc si je n'ai pu consacrer que quelques pages à nos anciennes collections monastiques.

J'ai été tout aussi pauvre de documents en ce qui concerne nos anciennes Bibliothèques particulières.

Nos historiens d'avant la Révolution ont bien consacré quelques lignes à celles de Grolier, de la Valette, de Brossette, d'Aubert, d'Adamoli et d'autres hommes distingués; mais, où sont les catalogues de leurs livres? un seul, celui d'Adamoli a surnagé.....

Ce n'est que çà et là qu'on trouve une courte note à leur

égard dans des ouvrages imprimés ou dans des registres d'inventaires. Quelques rares auteurs, ont commencé seulement à parler, de nos jours, des collections de quelques-uns de nos anciens bibliophiles. Grolier, le plus célèbre de tous, n'a trouvé un historien que ces années dernières, et il a fallu à M. Le Roux de Lincy, « *quinze années* de recherches pour raconter la formation lente et sûre, consciente et suivie, de « cette célèbre bibliothèque (1). »

Ce n'est pour ainsi dire que par M. Le Roux de Lincy, que nous savons maintenant « ce que fut cette collection créée à grands frais, mais avec une rare intelligence du beau et du meilleur et entretenue de même, et qui a plus fait pour illustrer le nom de son possesseur que trois quarts de siècle de services publics rendus par Grolier au prince, au pays, à la commune et que les fonctions éminentes dont il fut revêtu. » Aussi, ajoute M. Raoul de Cazenove « lorsqu'on arrive à un certain point de cette étude, la personnalité de Grolier s'efface sous la plume de son historien. Elle est presque reléguée au second plan, et ses livres, ses manuscrits, ses reliures (2), d'une si pure élé-

(1) Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sur sa bibliothèque, par M. Le Roux de Lincy. — Voir aussi les intéressantes : Notes sur deux bibliophiles lyonnais, 1562-1867, publiées en 1867, par M. Raoul de Cazenove.

(2) Voici, d'après M. Le Roux de Lincy et M. de Cazenove, les caractères généraux des reliures faites pour Grolier « généralement en veau fauve ou en maroquin pour les livres les plus précieux. Les peaux en sont très-écrasées. Le dos, presque toujours sans ornements, est à cinq ou six nerfs ; la garde qui recouvre la reliure intérieurement est ordinairement en vélin. Des ornements variés, d'un goût très-pur et très-délicat, enrichissent les deux plats du volume. Il y a beaucoup de fi-

gance et d'un style si caractérisé que les habiles reconnaissent « une reliure de Grolier » à la seule inspection de l'harmonieux enlacement des filets et des nervures qui les décorent. La destinée de ces ouvrages splendidement édités et merveilleusement décorés, leur vie, en quelque sorte, qui fut une part de celle de leur premier maître et qui, pour quelques-uns d'entre eux, s'est prolongée jusqu'à nos jours, deviennent l'objet principal des recherches érudites de l'auteur. »

C'est donc un grand service que Le Roux de Lincy a rendu aux lettres et aux arts en écrivant la vie de Grolier et en citant les trésors de sa bibliothèque qui était si belle que Jacques-Auguste de Thou, un bibliophile émérite, a dit d'elle : « Les Bibliothèques remarquables de Paris et de province n'ont rien de plus beau que les livres venant de celle de Grolier ». — « Vous ne devez rien aux livres, mais les livres vous donneront dans l'avenir une gloire éternelle, lui écrivait Erasme en 1518 (1). »

---

nesse et d'art dans la manière dont s'ajustent et s'entrelacent ces compartiments nombreux, tantôt or et noirs, tantôt verts, noirs et or, sur fond brun, mais plus volontiers à ornements très-variés en or avec filets et enroulements de même, sur fond vert. Tous ces compartiments, tous ces dessins s'agencent avec une grâce infinie, sans jamais se contrarier les uns les autres. Les compartiments sont toujours combinés de manière à former au milieu de chaque plat du volume soit un carré, soit un lozange, soit un écusson. C'est là que se trouvent inscrits, sur le plat recto, le titre de l'ouvrage ; sur le verso, cette devise favorite de Jean Grolier. « *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* » Au bas du plat recto, généralement entre les filets qui forment encadrement, on lit « *Io. Grolierii et amicorum.* »

(1) La Bibliothèque du Lycée possède plus d'un des livres de Grolier, et qu'on conserve avec soin, mais il se rencontre à la même Bibliothèque un volume des œuvres de *Clément Marot*, imprimé en

De nos jours, un Lyonnais, M. de Valous, l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Palais-des-Arts a su, après de patientes recherches, nous donner des renseignements curieux sur une autre ancienne bilbliothèque d'un Lyonnais d'une illustre naissance, Pierre de Masso. Il a publié « l'Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite, dressé en 1593 par Antoine Gryphius. » J'ai déjà parlé plus haut de cette publication et de cette collection de livres.

Récemment aussi, j'ai été assez heureux pour découvrir, dans l'indicible fouillis des archives judiciaires de la Cour, deux inventaires très-précieux que je me propose également de publier.

Le premier est intitulé « Inventaire et estimation des livres de la Bibliothèque de défunt Monseigneur l'archevesque de Lyon, fait par nous Antoine Cellier et Léonard Plaignard, marchands libraires de la dite ville, experts,

---

1545 « à l'enseigne du Rocher » qui a une couverture dans le genre de celles de Grolier. Ce volume in-8, à branches ciselées, émane d'un grand artiste du XVIe siècle, mais, hélas ! il est complètement perdu ! Il a subi, sous les combles et pendant un long temps, l'action de la chute périodique de l'eau d'une gouttière... Comment a-t-on pu placer dans des greniers exposés à toutes les intempéries, des volumes aussi précieux ?

Un connaisseur qui l'a examiné, estime qu'il valait sans cette avarie, *au moins trois mille francs*. Dans l'état actuel ce n'est plus qu'une loque.

Le catalogue de la Bibliothèque de la ville n'indiquant *presque jamais*, ni la nature des reliures ni la condition des ouvrages, il est impossible de constater si cette avarie est ancienne ou de date contemporaine. On l'a remarquée il y a déjà dix ans.

Toutefois comme la couverture n'est pas endommagée, j'ai demandé qu'il fût réparé.

pris et nommez d'office par Monsieur le Lieutenant général en la sénéchaussée et siége Présidial de Lyon, suivant son ordonnance du 13 juillet 1693, rendue sur les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy es dits siége et sénéchaussée. »

Le second de ces inventaires a pour titre « Inventaire des Livres de la Bibliothèque des PP. Jésuites du Petit-Collége, à Lyon, 1762, — rangés suivant l'ordre des tablettes. »

Ces inventaires, comme on le voit par leurs titres, offriront donc un certain intérêt, car nous saurons par eux la pensée intime, le goût de ceux qui ont fourni ces belles collections dont il ne reste plus que des épaves noyées dans la grande bibliothèque du Lycée. En même temps, nous verrons quels ont été leurs livres de prédilection, et nous saurons également de quelles splendides reliures l'archevêque Camille de Neufville-Villeroy couvrit ses livres, avant de les léguer aux PP. Jésuites du collége de la Trinité !

Mais n'est-il pas triste de voir que nous soyons réduits à si peu de renseignements sur nos anciennes Bibliothèques, alors que Lyon avait jadis tant de Bibliothèques et des imprimeries si fécondes et si actives !

L'imprimerie, on le sait, fut importée à Lyon par un bourgeois de la ville, d'une famille riche et considérée admise dans l'échevinage, dès 1290. Barthélemy Buyer fournit l'argent à un ouvrier, Guillaume Leroy, vers 1472, et l'année suivante vit paraître le *Compendium* du cardinal Lothaire, lequel est bien évidemment le plus ancien des ouvrages sortis des presses lyonnaises établies dans la maison de Barthélemy Buyer. Plus de cinquante imprimeurs vinrent lui faire concurrence dans le court espace de vingt-huit années, et dix ans après son installation

dans la maison de Buyer, la typographie comptait deux fois plus d'imprimeurs à Lyon qu'il n'y en a maintenant. 404 ans après l'arrivée de Guillaume Leroy.

Le commerce des livres était beaucoup plus considérable sur le marché lyonnais qu'il ne l'est aujourd'hui. Et pourquoi? s'est demandé M. Monfalcon. Y avait-il donc plus d'amour pour les lettres au xve siècle? non sans doute. L'instruction est infiniment plus générale au xixe siècle, et la lecture consomme vingt fois plus de livres. Mais au xve siècle, l'imprimerie lyonnaise alimentait une partie de l'Europe. Lyon, *ville franche*, dut à ses foires le très-grand débit des éditions sorties de ses presses. Aucune ville, Venise exceptée, ne mettait en circulation une si forte quantité de livres. Lyon était alors ce qu'est aujourd'hui Leipzig, au temps de sa foire célèbre. On comprend, dès lors, toute l'importance de ce commerce. Il occupait plusieurs centaines d'ouvriers compositeurs, correcteurs, pressiers, fondeurs en caractères. Les papetiers travaillaient avec activité et produisaient, en quantité énorme, ce papier d'une pâte si égale et si résistante qui porte une roue dentée, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une autre figure. On connaît environ 400 éditions d'ouvrages soit français, soit latins, qui sont sortis des presses lyonnaises pendant les vingt-huit dernières années du xve siècle.

Les presses lyonnaises ne furent pas moins actives au xvie siècle, et Sébastien Gryphe (1), Etienne Dolet (2),

---

(1) Gryphe (Sébastien), né à Reutlingen (Souabe), vers 1493, mort le 7 septembre 1556.

(2) Dolet (Estienne), né à Orléans, le 26 décembre 1508, *brûlé* à Paris, le 3 août 1546.

Jean de Tournes (1), Guillaume Roville (2) Horace Cardon (3) et d'autres tenaient fort bien leur place parmi les savants. Ils s'étaient préparés à la pratique de leur art par une éducation très-forte, et d'ordinaire par une étude approfondie des langues grecque, latine et italienne. « Tout le monde parlait latin chez Henri Estienne, depuis la cave jusqu'au grenier (4). » Un simple ouvrier était capable de corriger les épreuves d'un livre écrit dans l'une ou l'autre de ces langues mortes. Aussi les savants de profession avaient-ils une haute estime pour les imprimeurs lyonnais. Ils entretenaient avec eux une correspondance littéraire et venaient à Lyon soigner l'impression de leurs ouvrages. Plusieurs d'entre eux ont même commencé par être ouvriers typographes. A l'entrée de Henri II, en 1548, 413 imprimeurs marchaient en corps de métier, bannière en tête, et vêtus de belles robes de soie (5).

Ces nombreuses imprimeries lyonnaises étaient alimentées par les hommes d'élite dans les lettres et les sciences dont Lyon était alors si riche, car, — ne déplaise aux modernes, — à aucune époque, les lettres et les sciences n'ont brillé, dans notre ville, d'un si vif éclat que pendant

---

(1) De Tournes (Jean), imprimeur dès 1544.

(2) Roville (Guillaume), né à Tours vers 1518, mort à Lyon en 1589.

(3) Cardon (Horace), Lucquois de naissance.

(4) Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 378.

(5) La communauté des imprimeurs de Lyon avait des armoiries « *d'argent, au chevron d'azur, chargé d'une molette d'or* »; celle des libraires, réunie à la corporation des relieurs, portait « *d'or, à un chevron de sable, chargé d'une molette d'or* ».

les XVIe et XVIIe siècles (1). Ai-je besoin de citer cette pléiade de savants éminents? Qui ne sait que dans la médecine on comptait Symphorien Champier (2), Lazare Meyssonnier, Pierre Tolet (3), les deux Spon et même Rabelais qui ne fit cependant qu'un court séjour à Lyon. Dans les lettres, c'était Aneau (4), le directeur du grand collége de la Trinité, — l'ami de Marot et de Mellin de Saint-Gelais, — écrivain des plus féconds, — mort assassiné, — et qui eut pour successeurs Antoine Milieu (Mylaeus) Menestrier, Colonia, Pierre Builloud, Jean de Bussières, François Pomey, Joubert, Cellières, de Chales, Rabuel, Fabri, Raynaud, etc.....

C'étaient encore Claude Bellièvre (5), antiquaire très-instruit, et ses deux fils, — Gabriel Syméoni (6), — Guillaume du Choul (7), et son fils. — Les trois Vau-

(1) L'histoire des Lettres, à Lyon, au XVIe siècle, présente une réunion considérable d'antiquaires et de philologues, de savants magistrats, de femmes remarquables par leur beauté et leur talent pour la poésie. Lyon ne produisit dans cet âge aucun de ces ouvrages d'un ordre supérieur qui immortalisent un siècle et deviennent un titre d'honneur pour l'esprit humain ; mais si l'on n'y vit point d'écrivains du premier ordre, on y compta un nombre remarquable d'hommes et de femmes d'un mérite fort distingué. (*Histoire de Lyon*, Monfalcon, t. II, p. 96.)

(2) Champier, né à Saint-Symphorien-le-Château, en Lyonnais, vers 1472, mort à Lyon en 1539.

(3) Tolet (Pierre), né vers 1502, mort à Lyon, doyen des médecins, après 1582.

(4) Aneau (Barthélemy), massacré le 12 juin 1564.

(5) Bellievre (Claude), né en mars 1487, mort le 2 octobre 1557.

(6) Symeoni (Gabriel), Florentin, né en 1509, mort à Turin en 1570.

(7) Du Choul (Guillaume), bailli des montagnes du Dauphiné.

zelles (1), Georges, Jean et Mathieu dont la maison s'ouvrait à tous les savants de toute classe, car ce qui caractérise la société lyonnaise au XVIe siècle, c'est surtout l'extension du goût des lettres parmi les gens du monde.

Les hautes classes de la société ont fourni à cette époque des savants d'un grand mérite, bien qu'on ne puisse pas les ranger parmi les auteurs comme Jean du Peyrat (2), lieutenant du roi en Lyonnais, célébré par les poètes contemporains, Voulté (3), Rousselet (4), Nicolas Bourbon de Vandœuvre et Dolet (5), — comme Benoît Court (6), jurisconsulte, — Benoît du Troncy (7), secrétaire de la ville.

C'étaient aussi les historiens Guillaume Paradin, — Claude de Rubys, — Pierre Builloud, — Francesco Giuntini, — Christophe Milieu (8), — Gabriel de Saconay (9), le zélé défenseur de la foi catholique, comte de Lyon.

C'étaient aussi des poètes qui brillèrent surtout d'un si vif éclat; les uns écrivaient *en latin* comme Etienne

---

(1) VAUZELLES (Georges de), commandeur de la Torette; — (Jean), chevalier de l'église de Lyon; — (Mathieu), avocat du roi, échevin, mort en 1562.

(2) PEYRAT (Jean du), mort le 15 janvier 1549.

(3) VOULTÉ (Jean), se disait de Reims, mort en 1542.

(4) ROUSSELET (Georges-Etienne), jésuite, né à Vesoul en 1582, mort à Vienne en 1634.

(5) DOLET (Estienne), déjà cité.

(6) COURT (Benoît), chevalier de l'église de Lyon, né à Saint-Symphorien-le-Château, mort après 1553.

(7) Benoît DU TRONCY, né vers 1525, mort vers 1600.

(8) MILIEU, jésuite, né en 1575, mort à Rouen en 1646.

(9) SACONAY (Gabriel de), doyen du Chapitre de Lyon, mort le 3 août 1580.

Dolet, Voulté, Nicolas Bourbon, Philibert Girinet (1), Ducher (2), Guillaume du Peyrat, Claude Rousselet (3), Claude Bigottier (4), Jean de Bussières (5) ; les autres faisaient de petites compositions qu'ils intitulaient *Epigrammata*. Nicolas Bourbon, né à Vendœuvre, était très-lié avec Mathieu et Jean de Vauzelles, Thomas Gadagne (6), Sébastien Gryphe, Jean du Peyrat, Maurice (7) et Guillaume Scève (8) et Jean Grolier.

D'autres, cultivaient les muses, en parlant la langue des dieux *en français*, comme Charles Fontaine (9), — Antoine du Verdier (10), — Antoine du Saix, — Claude Mermet (11), — Pierre de Cornu, — Bonaventure Desperriers, — Thomas Courval Sonnet, Jacques Tahureau, — Pierre de Deimier, — Philibert Bugnyon (12), — Guillaume Guéroult (13), Guillaume la Tayssonnière, —

---

(1) Girinet (Philibert), chevalier de l'église de Lyon, né à Saint-Just-en-Chevalet.

(2) Ducher, professeur au collége de la Trinité, né à Aigueperse.

(3) Rousselet (Claude), seigneur de la Part-Dieu, mort en 1532.

(4) Bigotier (Claude), Bressan, professeur à la Trinité, poète.

(5) Bussières (Jean de), jésuite, né à Lyon, 1607, mort en 1678.

(6) Gadagne (Thomas de), banquier, Florentin.

(7) Scève ou Sève (Maurice), mort vers 1560, littérateur.

(8) Scève (Guillaume), cousin de Maurice, poète latin.

(9) Charles Fontaine, né à Paris en 1515, mort en 1588, a habité Lyon de 1533 à 1547.

(10) Verdier (Antoine du), seigneur de Vauprivas, homme d'armes du sénéchal de Lyon, né à Montbrison, mort en 1600.

(11) Mermet (Claude), notaire ducal, vers 1583.

(12) Bugnyon (Philibert), conseiller et avocat du roi en l'Election de Lyon, poète, né à Mâcon, mort en 1590.

(13) Guéroult (Guillaume), littérateur, né à Rouen, réfugié à Lyon après avoir quitté Genève. Il fut correcteur en l'imprimerie de Balthazar Arnouillet, son beau-frère.

Claude de Taillemont (1), l'ami de Marot, Antoine du Moulin (2), — Olivier de Magny, l'*ami* de Louise Labé, — Maurice Scève, le descendant des marquis piémontais de Sceva, le collaborateur de Louise Labé « *du Débat de Folie et d'Amour* » recherché dans le monde pour les agréments de son esprit et le charme de sa conversation, — poète trop vanté de son temps, trop oublié du nôtre.

Plusieurs des gens de lettres que je viens d'énumérer se réunissaient chez Humbert Fournier (3), mais ne formèrent pas, comme Colonia l'a avancé, une sorte d'académie. « Nous parlons, dit Fournier, de la religion, de la manière de bien régler les mœurs, — de polir et de bien perfectionner l'esprit par la culture des sciences utiles. — Quelques amis nous rendent visite, — et, laissant les sujets sérieux, — nous nous égayons par de petits contes et par des plaisanteries qui n'ont rien de mordant. »

Ai-je besoin de dire que dans le XVIe siècle, les femmes étaient aussi de cette pléiade de poètes et d'écrivains. Louise Labé fut le diamant de notre couronne poétique, cependant quelques vers agréables et une charmante allégorie en prose composent seulement son bagage de

---

(1) Claude de TAILLEMONT, littérateur et poète, ami de Maurice Sève et son collaborateur dans la direction des fêtes données à Henri II à Lyon, en 1549.

(2) DUMOULIN (Antoine), Mâconnais, valet de chambre de la reine Marguerite de Navare, établi à Lyon, éditeur des œuvres de Marot, de Pernette du Guillet, et auteur lui-même d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose.

(3) FOURNIER (Humbert), auteur d'une lettre à Symphorien Champier, datée de 1506, sur une Société littéraire établie à Fourvière, traduite par le P. Menestrier. Son frère Hugues fut conseiller au Sénat de Milan, premier président au Parlement de Dijon, mort en 1525.

femme de lettres. Mais Louise Labé n'était pas seule à cultiver les lettres ; beaucoup de femmes savaient même le latin.

Marie de Pierrevive (1), femme du seigneur du Perron, — Louise Sarazin (2) étaient familières avec les langues mortes ; — Philiberte de Fuers (3) rimait des vers. Sybille Bouilloud charmait par son esprit Anne de Bretagne. — Claudine Péronne (4), — Catherine de Vauzelles (5), — Julia Blanche (6), — Marguerite de Bourg (7) écrivaient des vers charmants. A un rang plus secondaire brillait aussi Pernette du Guillet (8), et, comme Louise Labé, elle eut une grande réputation d'amabilité et d'esprit.

---

(1) Marie de PIERREVIVE, dame du Perron, épouse d'Antoine de Gondi, gouvernante des enfants de France, d'une grande beauté. Sous le règne de François Ier, la famille de Pierrevive a été l'une des plus distinguées de Lyon, par ses alliances et par les dignités ecclésiastiques et civiles dont elle a été revêtue.

(2) Louise SARRAZIN, fille de Philibert Sarrazin, médecin. Elle savait, à huit ans, d'après Colonia, l'hébreu, le grec et le latin. Elle épousa en troisièmes noces Marc Offredi, médecin de Crémone.

(3) Philiberte de FUERS, dame des Tours et de la Bâtie, auteur d'un poème sur la mort de son premier mari, Jean de la Baulme, en 1584.

(4) Claudine PERONNE, Lyonnaise, mentionnée par La Croix du Maine, cultivait avec succès la poésie française sous François Ier et Henri II.

(5) Catherine de VAUZELLES, issue de la grande maison de Vauzelles, de Lyon, célèbre par son esprit et sa beauté.

(6) Julia BLANCHE, Lyonnaise, illustre aussi, comme Catherine de Vauzelles, par ses charmes et son esprit.

(7) Marguerite du BOURG, dame de gage, Lyonnaise renommée, au XVIe siècle, par sa beauté et la finesse de son esprit.

(8) Pernette du GUILLET, morte le 17 juillet 1545, auteur d'un recueil de poésies.

Tel fut Lyon dans le XVIe siècle, et notre ville ne doit-elle pas être fière de citer tant de noms distingués? Dans la maison de la plupart de ces gens de lettres se trouvaient de nombreux livres, puisque Lyon en fourmillait, mais qui sait aujourd'hui ce que furent ces bibliothèques particulières?

Si je n'en ai pas parlé, on en saura donc le motif, et cependant, quel curieux chapitre il y aurait eu à écrire sur les collections de ces hommes de génie, de goût et d'aptitude si divers?

Il m'a été tout aussi impossible de connaître les collections de livres particulières qui s'étaient formées dans le siècle suivant, lequel n'eut cependant pas le même éclat que le XVIe. Il compta surtout moins de poètes. Les Muses ont horreur de Mars, dirait un académicien. Les poètes pouvaient-ils accorder leurs lyres et chanter, quand pendant tout ce siècle notre ville ne fut presque qu'un affreux champ de bataille, sur lequel s'égorgèrent les catholiques et les protestants et le théâtre des coupables aspirations de l'ambition des princes de Lorraine. Les hommes des grandes situations ne songèrent pas non plus à ouvrir leurs hôtels aux savants et aux littérateurs, comme dans le siècle précédent et à les protéger. Toutefois Lyon fut encore fécond en hommes de mérite, c'étaient Spon (1), le P. Menestrier (2), Falconnet (3), Charles Spon (4),

---

(1) Spon Jacob, fils de Charles, médecin, antiquaire, voyageur, historien, né en 1645, mort en Suisse, le 25 décembre 1685.

(2) Menestrier Claude-François, jésuite, célèbre historien, né le 10 mars 1631, mort à Paris le 21 janvier 1705.

(3) Falconnet André, médecin, échevin à Lyon en 1667, auteur d'un traité sur le scorbut.

(4) Spon Charles, célèbre médecin, ami de Guy Patin, né à Lyon

Severt (1), Pierre l'Abbé (2), Antoine Laisne (3), et d'autres érudits de moindre valeur. Mais l'infériorité du XVIIe siècle à Lyon, quant aux Sciences et aux Lettres, n'existait pas pour les Beaux-Arts. Cette brillante époque vit naître les chefs-d'œuvre de sculpture de Coysevox (4) et des Coustou (5) ; — dans la peinture, les Stella (6), Thomas Blanchet (7) ; — dans la gravure, les Audran (8) et Drevet (9). L'Hôtel-de-Ville, œuvre de Simon Maupin, fut en architecture, comme le résumé de tout ce que les diverses branches des Arts surent produire de plus parfait.

Au premier rang des hommes de science, on pouvait placer Girard Desargues (10), peu compris de ses contem-

---

le 25 décembre 1609, d'une famille originaire de Zurich, mort à Lyon le 21 février 1684.

(1) SEVERT Jacques, chanoine et doyen de Beaujeu, mort après 1628.

(2) Pierre L'ABBÉ, jésuite, né à Clermont en 1594, mort à Lyon en 1660, recteur et bibliothécaire du collége de la Trinité.

(3) Antoine LAISNÉ, de l'Académie de Lyon. (Voir plus loin.)

(4) COYSEVOX Antoine, un des plus fameux sculpteurs du temps de Louis XIV, né vers 1640, mort à Paris le 10 octobre 1720.

(5) COUSTOU, Guillaume I, Guillaume II, Guillaume III et Coustou Nicolas, célèbres sculpteurs lyonnais.

(6) STELLA François, né à Malines, vers 1563, mort à Lyon le 26 octobre 1605. — STELLA Jacques, fils du précédent, né en 1596, mort en 1647. — François STELLA, Antoine BAUSSONNET STELLA. — Claudine STELLA, Antoinette STELLA, Françoise STELLA, tous peintres et graveurs très-célèbres.

(7) BLANCHET Thomas, peintre, né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689.

(8) AUDRAN, célèbre famille de graveurs lyonnais.

(9) DREVET Pierre, DREVET Claude, graveurs lyonnais célèbres.

(10) GIRARD DÉSARGUES ou des Argues, un des plus habiles géomètres de son siècle, né en 1593, mort vers 1662.

porains mais que la science moderne a comme exhumé de sa tombe et s'est plu à dire de lui « qu'il fut le créateur de la géométrie segmentaire et le Monge du XVIIe siècle »; il fut l'ami de Pascal, Gassendi, Descartes et Leibnitz. Dans la médecine se distinguait Noël Falconnet, issu d'une maison dont chaque génération a produit une célébrité. Charles Spon, né d'une famille de savants, soutenait dans les lettres et les sciences la réputation de ses aïeux et M. Léon Renier, notre grand épigraphiste actuel, a pu dire de lui : « Il est l'une des gloires de Lyon, c'est encore à l'heure qu'il est, l'antiquaire le plus savant que notre ville ait produit, et c'est même le savant français qui, jusqu'à nos jours, à le plus contribué aux progrès de l'épigraphie latine. » Au-dessous de Spon, se faisait remarquer l'historien Jean de Saint-Aubin (1). Comme eux, Chappuzeau (2), Pierre Mathieu (3), l'Hermite de Soliers, Alexandre Fumeux s'occupèrent de l'histoire lyonnaise, ainsi que Jean de Bussières, le jésuite Pierre l'Abbé, Jacques Severt, Jean Marie La Mure (4), Quincarnon (5). Mais au-dessus d'eux brillaient Menestrier, Claude Le Laboureur (6) et Colonia, dont les noms resteront toujours.

Le XVIIe siècle, comme je l'ai déja dit, vit éclore aussi

(1) SAINT-AUBIN (Jean de), jésuite, né dans le Bourbonnais en 1587, mort à Lyon en 1660, auteur d'une Histoire ecclésiastique de Lyon.

(2) CHAPPUZEAU (Samuel) historien, poète et traducteur, né à Genève, mort à Zel, en 1701, auteur du Lyon dans son lustre.

(3) MATHIEU Pierre, poète et historien, né en Comté, le 10 décembre 1563, avocat, ligueur ardent, mort à Toulouse, le 12 octobre 1621.

(4) Jean-Marie de LA MURE, chanoine de Montbrison, auteur d'une Histoire ecclésiastique de Lyon, né à Roanne, mort vers 1662.

(5) QUINCARNON, écuyer, ancien officier de cavalerie.

(6) Claude LE LABOUREUR, prévôt de l'Ile-Barbe, auteur des *Maxures de l'Isle-Barbe*, né vers 1601, mort vers 1682.

moins de poètes que le siècle précédent; les temps étaient trop troublés. Toutefois, Guillaume du Peyrat (1), cultiva la poésie comme l'avait fait son père Jean du Peyrat, et il peut être regardé comme l'un des meilleurs poètes latins modernes. A côté de lui, se plaçait Louis Garon (2) auteur de ces facéties si recherchées aujourd'hui par les bibliophiles, et plusieurs autres poètes de minime valeur.

J'aurais eu encore à dire beaucoup des bibliothèques particulières formées dans le cours du XVIIIe siècle, si leurs catalogues eussent survécu. Toutefois, ce siècle fut moins fécond que le précédent, lequel avait été déja inférieur au XVIe. La poésie semble s'être retirée de notre ville; elle a cédé la place aux raisonneurs, aux philosophes, aux hommes positifs. Les intérêts matériels sont l'unique préoccupation; on ne rencontre presque plus que des agronomes, des géomètres et surtout des botanistes. Dans les beaux-arts, il n'y a plus d'artistes éminents si ce n'est le graveur de Boissieu (3). Toutefois, on aimait encore alors les lettres à Lyon et on se plaisait à en parler en commun, comme on en causait déja au XVIe siècle, chez Humbert Fournier, et de là vint la pensée de la création de notre Académie. Chacun connaît son histoire ; il est donc superflu d'en parler. Lyon en est fier à juste titre. Mais alors les hommes de lettres se réunissaient chez

---

(1) Guillaume Du Peyrat, petit-fils de Jean Ier, lieutenant du roi au gouvernement du Lyonnais, sous le maréchal Saint-André. Il fut aumônier de Henri IV et de Louis XIII ; poète, historien, il est mort vers 1645.

(2) Louis Garon, auteur en prose et en vers.

(3) Boissieu (Jean-Jacques de) peintre, dessinateur, graveur, né le 29 novembre 1736, mort le 1er mars 1810.

un opulent amateur Laurent Pianelli (1), seigneur de la Valette. Ses réunions étaient des plus suivies ; on considérait comme un honneur le droit d'y être reçu, et sa splendide bibliothèque était ouverte à tous, comme l'avait été déja, celle de Grolier. J'en ai déja parlé à la page 35 et dit les immenses services rendus par Laurent Pianelli aux lettres et à l'histoire par les soins qu'il mit à colliger tant de manuscrits importants. Claude Brossette (2) fut son ami et secrétaire de l'Académie pendant quarante ans, auteur de nombreux écrits, très lié avec Boileau. Pierre Aubert (3), doyen des avocats, cédait alors sa Bibliothèque à la ville qui la rendait publique. Jacques Vergier (4) écrivait des vers légers. Jean-Baptiste Rousseau le qualifiait d'*Anacréon français*. Claude Gros de Boze (5) brilla dans la numismatique et l'archéologie, et Camille Falconnet (6) dans la médecine. Il créait sa célèbre bibliothèque dont j'ai pu dire quelques mots. Le P. Dominique de Colonia (7) publiait ses « Antiquitez profanes et sacrées de

---

(1) Déjà cité.

(2) Brossette Claude, sieur de Varennes, né à Teizé, en Lyonnais, le 8 novembre 1671, avocat, l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, bibliothécaire de la ville, mort en juin 1743.

(3) Aubert Pierre, avocat, échevin, né le 9 février 1642, mort le 19 février 1733.

(4) Vergier Jacques (l'abbé), commissaire des guerres, poète français, ami de La Fontaine, né le 3 janvier 1655, mort le 18 août 1720.

(5) Claude Gros de Boze, savant numismate, de l'Académie française où il remplaça Fénelon ; né le 28 janvier 1680, mort le 10 septembre 1753.

(6) Falconnet Camille, petit-fils d'André et fils de Noël, médecin, — de l'Académie de Lyon dont il fut l'un des fondateurs, ami de Gui Patin, né le 1er mars 1671, mort le 8 février 1762.

(7) Colonia (Dominique de) jésuite, bibliothécaire du collége de la

la ville de Lyon »; l'abbé Jacques Pernetti (1) écrivait ses « Lyonnais dignes de memoire »; Jacques Annibal Claret de Fleurieu (2) formait sa belle bibliothèque cultivait les lettres, et protégeait les savants et les artistes.

Louis Boullioud-Mermet, (3) Charles Bordes (4) étaient littérateurs; André Clapasson (5) faisait sa « Description des curiosités et monuments de Lyon.» Pierre Gacon réhabilitait, par ses Mémoires sur le commerce, le nom de sa famille discrédité par son frère François Gacon (6), l'auteur du Poète sans fard. Antoine Laisné (7), l'abbé Antoine Mongez (8), Jean-Baptiste Greppo (9),

---

Trinité — de l'Académie de Lyon, né à Aix le 26 août 1660, mort à Lyon le 12 septembre 1741.

(1) Pernetti Jacques, chevalier de l'église Saint-Jean, né à Chazelles-sur-Lyon, en Forez, vers 1696 mort à Lyon le 16 février 1777.

(2) Fleurieu (Jacques-Annibal Claret de) seigneur de la Tourette, président à la cour des Monnaies, prévôt des Marchands, de l'Académie de Lyon, né en 1692, mort en 1776.

(3) Bollioud-Mermet Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, né le 3 février 1709, mort en 1793.

(4) Charles Bordes, poète, antagoniste de J.-J. Rousseau, né le 6 septembre 1711, mort le 15 février 1761.

(5) Clapasson André, avocat, né le 13 janvier 1708, mort le 21 avril 1760, auteur d'un grand nombre de dissertations.

(6) Gacon Pierre, négociant, homme de lettres, de l'Académie de Lyon, né le 18 juillet 1664, mort le 23 avril 1749.

(7) Laisné Antoine, de l'Académie de Lyon, né à Paris en 1688, mort en 1746, auteur de beaucoup de mémoires littéraires et historiques.

(8) Mongez Antoine, chevalier et historiographe de l'église de Lyon, censeur royal, bibliothécaire de l'Académie de Lyon, né à Aix le 27 octobre 1723, mort le 3 novembre 1783.

(9) Greppo J.-B., chanoine de Lyon, de l'Académie de cette ville, né le 17 mai 1712, mort le 12 juin 1767.

Servières, Prost de Royer (1), Barou du
Adamoli (3), Guillaume Dubois de
faisaient remarquer à divers titres
Etienne Dugaibi (5) était un géo-
ine de Valernod (6) s'occupait
iésuite Laurent Béraud (7)
de grand mérite, ainsi que
our (8) dont le fils Charles
eur. Barthélemy Mercier, abbé de
omptait parmi les plus habiles biblio-
an-Pierre Cristin était un habile physicien,
e l'abbé Nicolas Bertholon. Les frères Jars (10)

---

(1) Prost de Royer Antoine-François, avocat, échevin, président de la Conservation, lieutenant-général de Police, membre de l'Académie de Lyon, né le 5 septembre 1729, mort le 21 septembre 1784.

(2) Barou du Soleil Pierre-Antoine, procureur général à la cour des Monnaies, né le 1er avril 1742, mort sur l'échafaud le 13 décembre 1793.

(3) Adamoli Pierre, né le 5 août 1707, mort le 5 juin 1769, célèbre par sa bibliothèque qu'il a léguée à l'Académie.

(4) Rochefort (Guillaume Dubois de) de l'Académie des Inscriptions, traducteur d'Homère et de Sophocle, né vers 1731, mort à Paris le 15 juillet 1788.

(5) Gaiby (Etienne du) vicaire de Sainte-Croix, né le 2 mai 1693, mort le 24 décembre 1767, mathématicien.

(6) Valernod (Marie-Eléazard de) chanoine d'Ainay, de l'Académie de Lyon, né à Valence le 26 avril 1704, mort le 28 avril 1778.

(7) Béraud Laurent, jésuite, astronome; né le 5 mars 1702, mort le 26 juin 1778.

(8) Mathon de la Cour Jacques, mathématicien, de l'Académie de Lyon. né en 1712, mort le 7 novembre 1777.

(9) Mercier Barthélemy, abbé de Saint-Léger de Soissons, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, l'un des plus savants bibliographes français, né le 4 avril 1734, mort à Paris le 13 mai 1799.

(10) Jars Gabriel, né le 26 janvier 1732, mort à Clermont le

cultivaient la minéralogie , les de Jussieu (1) la botanique. Claude Pouteau excellait dans la médecine; Bourgelat (2) dans l'art vétérinaire ; l'abbé Rosier (3) dans l'agriculture avec Emmanuel Gilibert (4), Pierre Poivre (5) et d'autres.

Nos neveux seront peut-être plus heureux que moi ; ils sauront un jour, après avoir retrouvé les catalogues des bibliothèques de tous ces hommes éminents dont je ne cite que les principaux, décrire leurs richesses et leur valeur, et ajouter ainsi une nouvelle page à l'histoire littéraire et bibliographique de notre ville. Toutefois, malgré la pauvreté de mes renseignements, j'ai cru devoir écrire ces pages, dont quelques-unes pourront sans doute avoir, un jour, une certaine utilité : « *futuris servare*, » telle doit être toujours la préoccupation de l'homme qui s'intéresse aux monuments de tous genres de son pays.

Peut-être, plus tard, me saura-t-on un peu de gré de tout ce que j'ai pu réunir de documents sur la dispersion de nos belles bibliothèques monastiques par la

---

20 août 1769 et Jars Gabriel, né à Lyon le 17 décembre 1729, mort le 2 octobre 1808.

(1) Jussieu (Antoine de) né le 6 juillet 1686, mort le 22 avril 1758. Jussieu (Bernard de) né en 1699, mort le 6 novembre 1777.

(2) Bourgelat (Claude), né en 1712, mort le 2 janvier 1779, fondateur des Ecoles vétérinaires en France.

(3) Rozier François (l'abbé), né le 23 janvier 1734, mort écrasé dans son lit par une bombe, le 29 septembre 1793, curé de Saint-Polycarpe.

(4) Gilibert Jean-Emmanuel, médecin, naturaliste, professeur de botanique au Jardin des Plantes, né le 21 juin 1741, mort le 5 septembre 1814.

(5) Poivre Pierre, naturaliste, de l'Académie de Lyon, né le 19 août 1719, mort le 6 janvier 1786.

Révolution, — sur leurs sauvages mutilations, — et sur la reconstruction, avec leurs débris, de la grande bibliothèque du Lycée, créée jadis par les PP. Jésuites. Cette partie de notre histoire locale était demeurée un peu dans l'ombre ; je l'ai remise en lumière et complétée de mon mieux avec des documents découverts dans nos archives et dans le fonds Coste.

Enfin, nos bibliothèques modernes n'avaient pas encore eu d'historien. Formées, depuis la Révolution, par des hommes souvent d'un rare mérite, elles ont brillé d'un vif éclat ; mais, comme ces météores qui illuminent un moment le firmament, elles n'ont pas tardé à disparaître dans le néant et, par des exigences de famille et de fortune, se perdre à jamais pour la science et l'histoire. Je me suis donc appliqué à rechercher leurs catalogues quand ils existaient encore, à esquisser des notes biographiques sur leurs possesseurs, et à dresser plutôt un inventaire de ces collections que leur histoire. Bien des érudits ont eu la gracieuse attention de m'encourager dans ce fastidieux travail, et de m'aider même de leur savoir.

Enfin, j'ai consacré de nombreuses pages à nos deux grandes bibliothèques, si belles et si riches déjà, et qui pourraient le devenir encore davantage, même avant bientôt... si on le voulait ;... mais deux choses essentielles leur manquent : des *locaux* et des *subventions* suffisantes.

Toutefois, la grande bibliothèque du Lycée a pu obtenir déjà un certain agrandissement. La Commission consultative des Bibliothèques et des Archives a eu le rare bonheur d'obtenir de la Ville les fonds nécessaires pour l'extension du salon de lecture et la construction d'une nouvelle galerie sur la terrasse du Lycée. Ç'a été une grande conquête, douloureuse pour les hommes de rou-

tine, — mais heureuse pour tous les amis des Lettres qui, gémissaient de voir, depuis soixante-et-quinze ans, tant de richesses enfouies dans les greniers et les galetas du Lycée.

Mais quand la Bibliothèque du Palais-des-Arts sortira-t-elle de l'étroite enceinte dans laquelle on la laisse étouffer? J'ai déjà dit ailleurs, que l'an dernier, semblait venu le moment de pouvoir lui donner enfin, ainsi qu'aux autres services en souffrance dans ce pauvre palais qui ressemble à une vieille loque, toutes les satisfactions désirées; mais on le sait, les idées les plus mesquines, les rancunes les plus tristes, un pauvre esprit de coterie et une fâcheuse complicité de la part d'une partie de l'administration supérieure, firent échouer alors tous les projets. La Bibliothèque du Palais-des-Arts est donc restée, peut-être bien *volontairement*, dans ses étroites limites, — mais on a oublié que la Commission des Bibliothèques ne se *découragera jamais;* on aura beau vouloir lui opposer la *force d'inertie*, — arme ordinaire de certaines administrations qui n'aiment pas à être dérangées dans leur paisible routine, le plus tenace *mauvais vouloir*, — les manœuvres les plus ténébreuses... ces obstacles ne seront rien pour elle, et la goutte d'eau finit toujours par percer le roc le plus dur.

Le jour est donc peut-être assez prochain où le projet, échoué l'an passé, sera repris et exécuté malgré les regrettables résistances qui l'ont combattu; car l'intérêt général finit toujours par l'emporter. Alors aussi, le Palais-des-Arts, soumis à une direction *supérieure*, *intelligente* et *indépendante*, deviendra un vrai palais; les monuments des arts, si maltraités aujourd'hui par le temps et les hommes, écorchés par le climat ou *lavés avec des acides*, auront un asile digne d'eux, et l'étranger, quand il aura visité nos collections, ne se demandera plus si Lyon est

la *dernière ville* de France, sous le rapport des arts? Il emportera avec lui d'heureuses impressions, avec des livrets bien faits, qu'on s'obstine encore aujourd'hui à lui refuser...

Le moment viendra peut-être enfin où nos Bibliothèques recevront des subventions proportionnées à leurs besoins. Si le Conseil municipal hésitait à les augmenter, qu'il lise donc ce que publiait naguère la *Revue des Deux-Mondes* sur la Bibliothèque du Britisch-Muséum ; il verra comment, dans la *libre* Angleterre, les hommes du Conseil de la Cité savent s'imposer des sacrifices pour que la Bibliothèque de Londres soit sans rivale ; — qu'il lise aussi ce qu'on écrit sur les bibliothèques d'Allemagne et de la Russie, et il verra que les pauvres économies qu'il se plait à faire en *rognant* les budgets de nos bibliothèques sont de sa part des actes de mauvaise administration que l'avenir lui reprochera amèrement un jour.

De mon côté, je ne me lasserai pas non plus dans mes démarches, pour que nos Bibliothèques et nos archives soient enfin ce qu'elles doivent être... Quand le feu est à une maison, chaque habitant a le *droit* et le *devoir* de *crier au secours*. Je ne cesserai donc d'appeler des secours, quelque importuns que puissent être mes cris pour certaines individualités ; je dirai aussi : *caveant consules !* et ne cesserai d'agir près de l'administration supérieure.

Nous vivons dans un temps où l'on est persuadé que *l'intérêt personnel* est le mobile de tous les actes ; — mais on finira peût-être par comprendre qu'il existe encore quelques hommes qui ont le cœur plus haut placé, — qui aiment à se consacrer sans arrière-pensée au bien de leur pays, et que le patriotisme n'est pas un vain mot.

Table des Matières

Introduction 5

I

LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

Bibliothèques monastiques 13
Bibliothèque de l'Ile-Barbe 19
Bibliothèque du Chapitre de Saint-Jean 20
— des Cordeliers de Saint-Bonaventure. 20
— des Augustins. 21
— du Séminaire Saint-Irénée 23
— des Carmes. 26
— des Picpus de la Guillotière. 25
— des Minimes. 25
— des Dominicains ou Jacobins 26
— des Missionnaires de Saint-Joseph. 28
— des Carmes déchaussés 28
— des Recollets 29
— de la Trinité 30

II

BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES ET PUBLIQUES

Bibliothèques particulières et publiques. 30

Bibliothèque de MM. Pierre Aubert. 30
— Claude Brossette 30
— Valernod 31
— Cristin 31
— Louis du Puget. 32
— Pierre Adamoli. 32
— De Lavalette 35
Bibliothèque publique de l'hôtel Fléchères 45
Bibliothèque Saint-Mauris 45
— Michel, chanoine 45
Bibliothèque de M. Pestalozzi. 48

III

LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE LYON

La grande Bibliothèque de Lyon 48
La Bibliothèque du Petit-Collége. — Destruction des bibliothèques monastiques par la Révolution. — Rétablissement de la grande Bibliothèque du Collége 64
Fondation de la Bibliothèque du Palais-des-Arts. 157

IV

Supplément aux notes sur les Bibliothèques particulières avant la Révolution 206
Bibliothèque de MM. Fléchères 206
— Bay de Curis. 207
— Vaginay. 207
— Glatigny. 207
— Gayot de Pitaval 208
— Laurent Dugas 209
— De Monlceau. 209
— De Regnaud du Buisson. 210
— Camille Falconnet. 210
— Pierre Gacon. 210
— Jean Hubert. 211
— Antoine Trollier 212

Bibliothèque de MM.	De Fleurieu	212
—	Estienne Clavier	213
—	Bérand	213
—	François Morel	213
—	Noyel	213
—	Olivier	214
—	Peysson	214
—	Rigod	214
—	Ruffier	214
—	Rast	214
—	Souchay	214
—	Soubry	214
—	Terrier	215
—	Desvignes	215
—	Adine	215
—	Steimann	215
—	Dondain	215
—	Genève	215
—	Remiche	215
—	Dugad	215
—	Morand de Jouffrey	215
—	Cinier	215
—	Constant	216
—	Bergeron	216
—	Cellier	216
—	De la Tourette	217
—	De Marbeuf	217
—	Ponsaimpierre	218
—	Goy	218
—	Rey	218
—	Rozier	219
—	Claude Martin	219
—	Desfours	219
—	Roman de Rives	221
—	Dugad	221
—	Saulnier du Lac de la Tour	221
—	Estival	222
—	Desperville	222
—	Trolieur	222

Bibliothèque de MM. De La Chapelle 224
— De Jouvencel. 224
— Peysson de Bacot. 224
— Souchay. 225
— De Meaux 226
— Clapeyron 226
— Constant. 227
— Foy. 227
— Montherot. 227

V

BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES DE LYON APRÈS LA RÉVOLUTION

Bibliothèques particulières de Lyon après la Révolution. . . 229
Bibliothèque de MM. Yéméniz. 250
— Breghot du Lut. 255
— Pericaud 265
— Coste 273
— Gay. 288
— Babet. 290
— Morel 292
— Balthazar (Alexis). 293
— Montherot 294
— Randin et Rostain. 297
— Desq 301
— Lacarelle. 305
— Barre 308
Doubles de la Bibliothèque de Lyon. 308
Bibliothèque de MM. Cochard. 309
— Monfalcon 310
— Didier Petit 311
— Caille 311
— Claude Rivoire. 312
— Gonon. 312
— Coulon 313
— Tranchand. 313

Bibliothèque de MM. Claude Balme 313
— Greppo 314
— Rossi 314
— Menoux 314
— Vincent Saint-Bonnet 315
— Chanel 315
— Laubraux 316
— Comarmond 316
— Chavernod. 316
— Brachet 317
— Collombet 317
— Aigueperse. 317
— Vernanges 318
— Brethon 318
— Girard 319
— Edant 319
— Margel Filleux 319
— Sarra 320
— M***. 320
— du marquis R. de G. 320
— Fontaine, ... 321
— Grimardias. 321
— Babet 322
— Flacheron 322
— Paul Allut. 322
— Ramel. 323
— Rambaud 323
— Flachat 324
— Munaret. 324
— Chastel 325
— D'Avenas 325
— Anonyme 325
— Gonnet 326
— Suiffet. 326
— Châtelain 326
— Thierriat 327
— Rivière 327
— Tassinari. 328
— Hardouin 328

Bibliothèque de MM. Botton 329
— Perrin 329
— Dériard 329
— Beaujolin 330
— Bonald 330
Bibliothèque des Chartreux. 331
Bibliothèque des R. P. Jésuites 351
Bibliothèque des R. P. Maristes 363
Bibliothèque de MM. Randin et Rostan 361
Bibliothèque des frères de la Doctrine chrétienne. 381
Bibliothèque de M. le Président Baudrier. 402
Bibliothèque de MM. Louis Bresson, architecte 409
— De L*** 417
— Récamier 420
Bibliothèque du Jardin Botanique. 425
Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. 431
Bibliothèque de la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des Arts utiles de Lyon. 441
Bibliothèque de la Chambre de Commerce. 452
— de la Société de Lecture de Lyon. 455
— de M. le comte de Chaponnay (Henri). . . 459
— du Cercle militaire de Lyon 461
— de la Société d'émulation de Lyon. 472
— du Cercle de Commerce 476
— de l'Ecole des Sciences et Arts industriels de la Martinière 477
— de la Société d'Enseignement professionnel . 478
— de la Société des Sciences industrielles. . . . 480
— de l'Association des anciens Elèves du Lycée 480
— de l'Association des anciens Elèves de l'Ecole de la Martinière. 480
— de M. Renard. 480
— de la Cour d'appel 495
— de M. Paul Saint-Olive 501
— de M. Morel de Voleine. 506
— des Avocats. 513

VI

BIBLIOTHÈQUES MODERNES MAIS DISPERSÉES

Bibliothèque de MM. Randin et Rostain 527
— Allard. 531
— Coulet. 531
— Boissieux 332
— Devillers. 533
— G*** 533
— E. C. 534
— Journel 534
— Caille 535
— Bugnard. 537
— Tarpin 537
— Moyria 540
— Plasson 541
— Flacheron 542
— Delandine 543
— Didier-Petit. 543
— Perrin. 547
— Grégori 547
— Chapot 548
— M*** 548
— Cochet 550
— Clerc 550
— Reyre. 551
— Dupasquier 551
— Chelle. 552
— Dubié. 553
— Bergeret. 553
— Cailhava. 559

VII

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

Bibliothèque de M. Pierre de Masso 567

Bibliothèque de MM. Charpin 571
— Perrichon 577
— Rast 580
Bibliothèque de l'Archevêché 581
— du Concert. 596
Bibliothèque de MM. Ruffier d'Attignat. 597
— Du Gas 598
— Annibal Michon. 598
— Richard de Montbard 599
Conclusion 600

Lyon. — Imp. Aimé Vingtrinier.